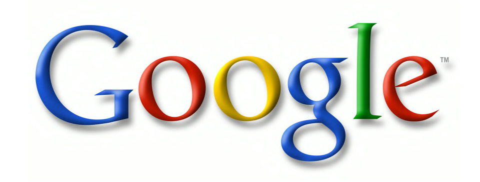
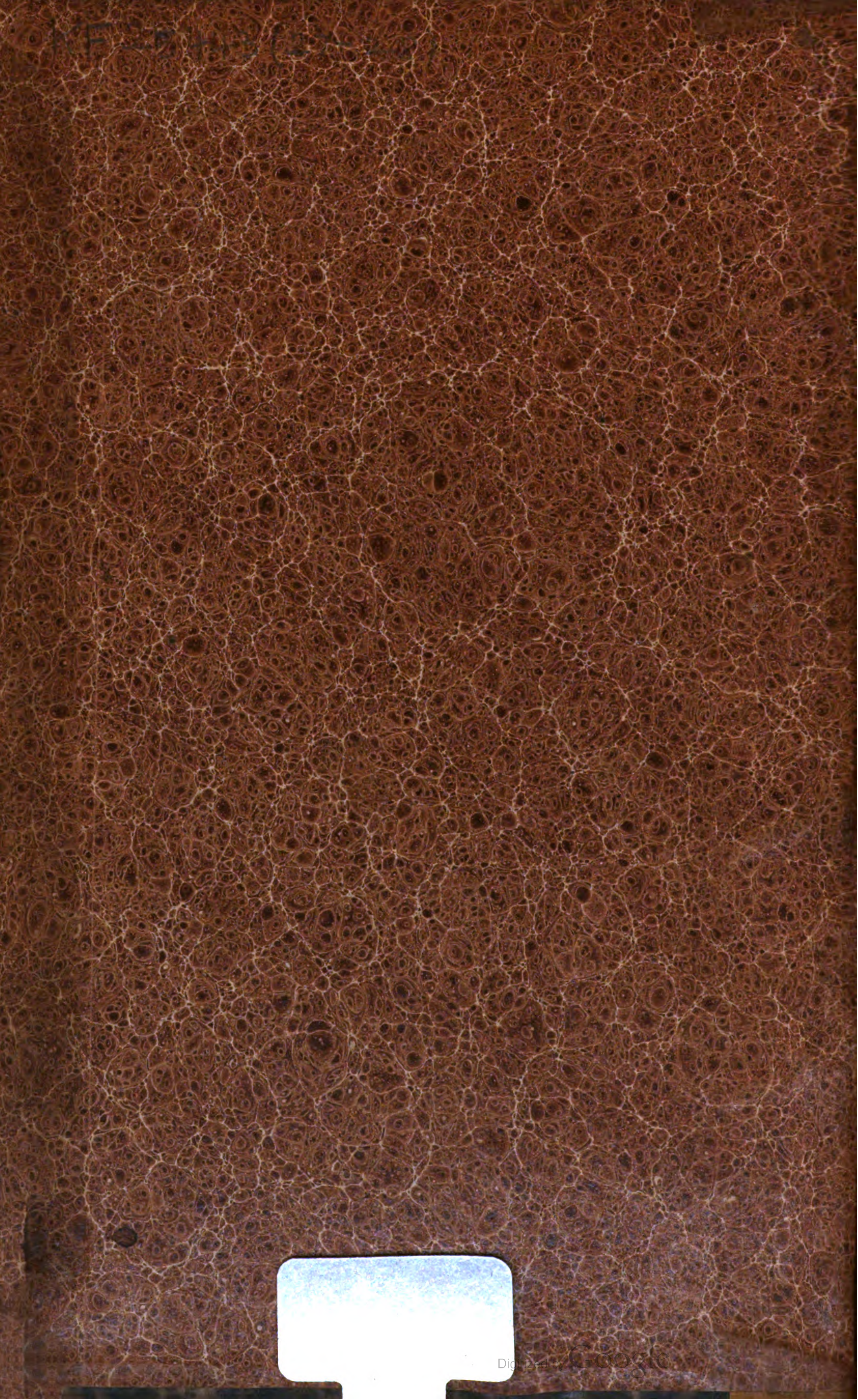



NEDL TRANSFER
HN 4N59





L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTERAIRE,

PARAISSANT SOUS LA PROTECTION SPÉCIALE

DE MGR DE SALINIS, ÉVÊQUE D'AMIENS,

ET SOUS LA DIRECTION

De M. l'abbé **GERBET**, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie de Paris; — de M. le comte de **MONTALEMBERT**, membre de l'Assemblée législative; — de M. **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société Asiatique de Paris.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DONT LES TRAVAUX SONT ENTRÉS DANS CE VOLUME :

M. l'abbé ANDRÉ, professeur de rhétorique. — M. AUDLEY. — M. BONNETTY, de l'Académie de la Religion catholique de Rome. — M. CENAC-MONCAUT. — M. l'abbé CHASSAY, professeur de philosophie. — M. l'abbé DARBOY. — M. l'abbé FALCIMAGNE. — M. l'abbé GERBET, vicaire-général de Paris, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne. — M. ALGAR GRIVEAU DE VANNES, juge au tribunal de Chartres. — M. l'abbé HÉBERT DUPERRON, professeur de philosophie. — M. l'abbé JAGER, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. — M. Victor LECLERC, de l'Institut. — Mgr LUQUET, évêque d'Hésebon. — M. de MILLY. — M. le comte de MONTALEMBERT, membre de l'Assemblée législative. — Dom PITRA, bénédictin.

TOME XXVIII DE LA COLLECTION.

2e SÉRIE. — TOME VIII.

PARIS,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE DE BABYLONE, 10 (FAUB. SAINT-GERMAIN).

1849.

Paris. — TYPOGRAPHIE DE H. V. DE SURCY ET Ce, RUE DE SÈVRES, 37.

TABLE DES ARTICLES.

(*Voir la table alphabétique des matières à la fin du volume.*)

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 43. — JUILLET 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

TREIZIÈME LEÇON [1].

Influence des clubs sur les votes de l'Assemblée nationale. — Les orateurs du Palais-Royal. — L'expédition de Saint-Hurugue. — Nouveaux moyens d'intimider l'Assemblée. — Situation des finances. — Complot contre la famille royale.

L'Assemblée nationale avait démoli d'une main ce qu'elle avait construit de l'autre; d'un côté elle avait reconnu la couronne héréditaire dans la famille régnante, proclamé la personne du roi inviolable selon le vœu général de la France et de l'autre elle avait anéanti le pouvoir en lui ôtant le *veto*, refus de la sanction, car par cette dernière mesure le roi se trouvait obligé d'obéir à la volonté de la Chambre législative et de faire exécuter des lois qu'il n'avait point consenties ; il n'était donc plus que l'exécuteur aveugle et forcé des volontés du parlement. Dès lors il n'y avait plus de monarchie, on était en république sans en avoir le nom, et la Convention, en établissant la République, a seulement donné un nouveau nom à un nouvel ordre de choses établi par l'Assemblée constituante. Je pense, messieurs, que vous avez compris ces assertions qui sont avouées par tous les historiens et qui sont d'ailleurs incontestables.

L'Assemblée ne serait peut-être pas allée aussi loin si elle n'avait point été dominée par des influences étrangères. Maury et Mirabeau, sans parler d'autres députés, avaient fait valoir les raisons les plus fortes et les plus profondément politiques, pour assurer au roi cette dernière prérogative ; ils avaient employé toutes les ressources de leur génie et de leur éloquence : ils ont triomphé, on

[1] Voir la 12e leçon au numéro précédent, t. VII, p. 485.

peut le dire, par la force de la raison et de la saine politique; leurs arguments étaient sans réplique. Cependant l'Assemblée s'est déclarée contre le *veto* absolu et en faveur d'une chambre unique qui devait se renouveler, mais rester en permanence. Ces décisions qui convenaient sans doute à un grand nombre de députés n'auraient pas eu le suffrage de la majorité sans les menaces et les craintes du dehors. Je vous citerai pour exemple la déclaration *des droits de l'homme*; elle avait été rejetée dans 28 bureaux sur 30, mais elle fut adoptée dans la discussion publique sous le coup des menaces des tribunes[1].

Le *veto* suspensif qui attaquait si cruellement le pouvoir royal a été voté sous les mêmes influences. L'Assemblée avait délibéré sous la pression des clubs qui commençaient alors à exercer le pouvoir suprême qu'elle avait confisqué à son profit : cela devait être. Quand une fois le pouvoir est déplacé et divisé, chacun accourt pour en avoir une portion. Alors des partis se forment, se divisent et se subdivisent. Ceux qui sont aujourd'hui à la tête sont demain à la queue, parce que derrière eux sont d'autres ambitieux qui veulent régner à leur tour, et qui sont bientôt obligés de céder la place à de nouveaux venus. Telle est l'histoire de toutes les révolutions religieuses ou politiques. Necker, naguère l'idole du peuple de Paris, est déjà descendu de son piédestal, et bientôt il sera brisé. Mirabeau ne conserve son ascendant qu'à force d'éloquence. Bailly n'a plus d'autorité. Le pouvoir arraché au roi n'est plus dans l'Assemblée nationale ni à l'Hôtel-de-Ville ; il a passé dans les clubs et surtout dans celui du Palais-Royal qui commence à l'emporter sur tous les autres pouvoirs. L'influence qu'il a exercée sur les votes de l'Assemblée va nous le démontrer.

On avait discuté à la fois le système de deux chambres, la permanence de l'Assemblée législative et le *veto*; le club du Palais-Royal se mêlait activement à ces débats, les discutait dans son sein. Les trois questions débattues au sein de l'Assemblée furent résumées sous le mot si court et si expéditif de *veto*. Dès le 29 août une effervescence pareille à celle du 14 juillet, s'était manifestée au palais royal. Danton, Camille Desmoulins et d'autres orateurs ambitieux qui aspiraient déjà au pouvoir se promenaient au jardin du Palais-Royal, montaient sur une chaise ou sur une table et haranguaient la foule dont le jardin était toujours

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 139.

plein. Ils faisaient les hypocrites, car tantôt ils étaient mornes et silencieux, tantôt ils laissaient échapper quelques paroles entrecoupées : « La révolution, disaient-ils, est en danger; tout ce qui » a été fait est anéanti; si le *veto* absolu est adopté, le roi en usera » pour s'opposer aux décrets du 4 août : c'est le rétablissement » de la tyrannie [1]. » Les orateurs avaient à peine fini de parler que des émissaires envoyés par les clubs couraient répandre dans les différents quartiers de Paris les mêmes alarmes, la province les partagea bientôt et partout on ne s'entretenait que de *l'infâme veto*. Le peuple qui est toujours dupe des intrigants qui le trompent et l'immolent à leur ambition, n'entendait rien à ce mot. Il le prenait tantôt pour un impôt qu'il fallait abolir, tantôt pour un aristocrate conspirateur qu'il fallait mettre à la lanterne. On alla jusqu'à demander à quel dictrict appartenait le *veto*, on voulait le découvrir et le punir. L'idée qu'on y attachait le plus généralement c'était la tyrannie. Être pour ou contre le veto, c'était vouloir ou repousser la tyrannie [2].

Il était égal aux agitateurs quel sens on attachait au mot *veto*, le peuple était agité, il leur était facile de le mettre en mouvement, cela suffisait à leurs desseins, car ils trouvaient toujours dans la foule des hommes d'action dont ils faisaient des espèces de généraux pour commander et conduire le peuple. Dans ce nombre figurait un marquis, un habitué du Palais-Royal, c'est Saint-Hurugue, ancien noble que les passions avaient abruti et que ses vices avaient dégradé. Il avait dissipé dans la débauche une grande partie de sa fortune, et plusieurs fois il avait été mis en prison : c'était alors un titre plus honorable que celui qu'il tenait de sa naissance. Déjà bien souvent on l'avait vu à la tête des groupes formés sur les places publiques ou dans le jardin du Palais-Royal. Avec une grande force dans les bras et une voix mugissante qui couvrait les voix les plus élevées, il perçait les groupes, se faisait entendre et suivre de la foule. Souvent, après avoir péroré sur la place publique, il entrait dans les cafés, chez les libraires et chez les marchands de vin, invitant ceux qui s'y trouvaient à le suivre pour visiter les maisons des aristocrates et assommer les propriétaires. Les adversaires du *veto* trouvèrent en lui un homme tout

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 191.
[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 144.

FIN DE LA TABLE.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

prêt à l'action, ils s'en servirent comme d'un général d'armée. Saint-Hurugue entra parfaitement dans leurs desseins. Suivi d'une troupe de séditieux, il monta sur une banquette du café de Foi (Palais-Royal) et invita tous les assistants à le suivre à Versailles pour y demander justice des partisans du *veto*. « Sa harangue, » dit un témoin oculaire, était un ramas d'horreurs contre les » prêtres et les nobles ; la décence et la pudeur ne permettent pas » de les répéter[1]. » Un grand nombre de personnes y applaudirent, mais d'autres plus honnêtes furent épouvantées de pareils propos. Une d'elles prit la parole et parla le langage de la raison et du bon sens, elle fit impression : une partie de la foule se sépara du démagogue. Celui-ci qui s'était proposé d'aller à Versailles avec 20 ou 30 mille hommes ne se trouva plus accompagné que de 15 cents. Ce nombre diminua encore dans le trajet du Palais-Royal à la barrière, il n'était plus que de 200 que la garde nationale envoyée par Lafayette n'eut aucune peine à disperser. Saint-Hurugue rebroussa chemin et rentra dans Paris. (Ceci se passait le 30 août 1789.) Cette expédition n'était pas bien dangereuse, mais elle jeta l'alarme dans l'Assemblée nationale et influa beaucoup sur son vote[2].

Les agitateurs ne se tinrent pas pour battus, le lendemain (31 août) ils font jouer tous les ressorts de leur politique pour intimider l'Assemblée nationale et empêcher le *veto*. Il ne vint dans l'idée de personne que Mirabeau pût les soutenir. Ils envoient à la fois une députation à la Commune de Paris, une autre à Versailles, et puis ils adressent une foule de lettres anonymes et menaçantes aux députés qui soutenaient la prérogative royale. La députation envoyée à la commune de Paris était chargée de demander la convocation des districts pour improuver le *veto*, révoquer les députés qui le soutenaient, et les remplacer par d'autres plus patriotes. La commune les repoussa deux fois avec la plus grande fermeté. Une troisième députation vint menacer de la lanterne les représentants de la commune s'ils n'accédaient pas à leurs désirs, mais elle éprouva le même refus. La commune, depuis l'échec de Saint-Hurugue, croyait pouvoir montrer plus de fermeté. Elle fit afficher une proclamation dans laquelle on menaça de faire arrêter

1 *Biogr. univ.*, art. Saint-Hurugue.

2 *Ibid.*

les séditieux. Et, en effet, Saint-Hurugue fut mis en prison, mais relâché au bout de quelques jours sans autre punition[1].

La députation envoyée à Versailles, composée d'un ingénieur et d'un avocat, s'adressa avec de grandes menaces à Lally-Tolendal, comme à un des plus ardents défenseurs du *veto;* ils lui dirent que le peuple de Paris ne voulait pas le *veto,* qu'il regardait comme traîtres les députés qui le soutiendraient, qu'il va les révoquer et en faire justice. Ils lui remirent en même temps le nom des députés proscrits. Lally, sans se laisser intimider, se rendit à l'Assemblée avec la députation, monta à la tribune, lut l'adresse du club du Palais-Royal, donna la liste des députés proscrits, et dénonça avec courage ce complot ourdi contre la représentation nationale[2]. Cette lecture produisit une vive sensation. Alors divers députés montrèrent des lettres anonymes qu'ils avaient reçues, et qui les menaçaient d'incendie et de meurtre, s'ils continuaient de défendre le *veto.* L'Assemblée entière fit éclater son indignation. Monnier, qui avait aussi reçu de ces lettres, proposa de poursuivre les auteurs secrets de ce complot, et pressa l'Assemblée d'offrir cinq cents mille francs à celui qui les dénoncerait. Clermont-Tonnerre parla dans le même sens, et proposa de faire venir Bailly et Lafayette pour leur demander s'ils peuvent répondre de la liberté de l'Assemblée, sinon elle ira, avec l'autorisation du roi, siéger dans une ville plus éloignée, à l'abri des insultes et de la tyrannie de la capitale[3].

Les députés révolutionnaires qui étaient en rapport avec les clubs commencèrent à s'alarmer de la tournure que prenait cette affaire. Craignant d'être éloignés de Paris, ils s'empressèrent de demander l'ordre du jour. Duport, un des plus exaltés du côté gauche voulut y mettre un terme en disant qu'il était indigne de l'Assemblée nationale de s'occuper de lettres anonymes. Mirabeau, ardent défenseur du *veto* absolu, trouva moyen de ménager sa popularité en excusant les adversaires du *veto* et en s'opposant à toute mesure de rigueur proposée contre eux. Il ajouta qu'il avait aussi reçu des lettres anonymes, comme Lally et Monnier, et qu'il était sage et digne de n'en tenir aucun compte. Le député Chasset, qui avait proposé la suppression de la dîme, demanda

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 193.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* p. 196.

à donner lecture d'une lettre anonyme qu'il venait de recevoir. Elle était censée venir de la part d'un membre du clergé, et tendait à rendre odieux le corps auquel il appartenait. La lettre était conçue en ces termes :

« J'avais canonicat, prieuré, bénéfice.... Tout le revenu que » me procuraient mes places était en dîmes ; tu m'as tout enlevé ; » tu ne m'as laissé que le désespoir : tremble ! Je t'attends au » moment où tu décideras de mon sort ; et s'il n'est pas tel que » j'ai le droit de le demander, tu me connaîtras à ma vengeance : » tu ne périras que de ma main. » Cette lettre, fabriquée à Versailles, et peut-être au sein de l'Assemblée, avait un double but : celui de rendre le clergé odieux, et de provoquer l'ordre du jour. Ce but fut atteint, l'ordre du jour fut adopté, surtout après la nouvelle donnée par Target, qui avait annoncé que l'ordre était rétabli dans Paris[1].

Sans doute l'ordre n'était point troublé, l'échauffourée de Saint-Hurugue avait échoué ; mais l'effervescence populaire, loin d'être éteinte, croissait au contraire à mesure qu'on mettait des obstacles à son éclat. On cherchait à dépopulariser Lafayette, on le comparait à Cromwell ; la garde nationale qu'il commandait était appelée aristocrate. D'un autre côté, on répandait les bruits les plus alarmants pour intimider les députés défenseurs du *veto*, et même pour effrayer le roi et ses ministres ; on annonçait la guerre civile, un bouleversement général, si le *veto* était adopté. On appelait donc à son secours le mépris et l'intimidation, moyens ordinaires des ambitieux. Il faut rendre justice à Mirabeau, il ne recula point devant les menaces, et continua de défendre le *veto* absolu, qu'il regardait comme le seul principe d'ordre entre le despotisme et l'anarchie. Mais les autres députés n'eurent pas le même courage. Necker lui-même fut effrayé de tant d'oppositions, et il conseilla au roi de se contenter du *veto* suspensif, qui fut adopté à une grande majorité. Cette victoire était due à la puissance des clubs. L'Assemblée avait cédé à la peur et agi contre sa conscience. C'est ce qu'on voit quand on lit le discours de Mirabeau, qui avait développé avec tout son talent oratoire des raisons si solides et si profondément politiques : « Sachons, » avait-il dit, que, dès que nous avons placé la couronne dans

[1] *Ibid.* p. 196.

» une famille désignée, que nous en avons fait le patrimoine des » aînés, il est imprudent de les alarmer en les assujettissant à un » pouvoir législatif dont la force reste entre leurs mains, et où » cependant leur opinion serait méprisée : ce mépris revient enfin » à la personne, et le dépositaire de toutes les forces de l'empire » ne peut pas être méprisé sans les plus grands dangers[1]. » Cette dernière phrase renferme une grande vérité politique : un chef d'État dépouillé de tout prestige, de toute puissance morale, n'est pas loin de sa chute. Le mépris qu'on a jeté sur le gouvernement de la dernière monarchie, l'a renversé. Louis XVI est tombé par la même cause. L'Assemblée a livré au mépris son pouvoir, en lui ôtant la sanction, en faisant de la personne du roi un commis, un exécuteur forcé de ses volontés. Les considérations de Mirabeau auraient dû l'éclairer ; mais non, elle est aveugle, et ne cesse d'affaiblir le pouvoir exécutif, en lui imposant ses volontés. Le roi n'avait pas encore approuvé les décrets du 4 août. L'Assemblée lui demanda cette approbation. Le roi fit des réflexions sages, avec un ton extrêmement modéré. Mais l'Assemblée lui en demanda impérieusement la promulgation ; et, par une contradiction inconcevable, Mirabeau fut un des plus exigeants. Il voulait sans doute rétablir sa popularité, tant soit peu ébranlée par la défense du *veto* absolu. Le roi fut obligé de céder et de promulguer les décrets[2].

Mais ces décrets avaient supprimé bien des revenus qui n'étaient point remplacés, et qui tenaient le service public en souffrance, comme le roi l'avait fait observer. Le trésor était vide. Le roi et la reine avaient été obligés d'envoyer leur vaisselle à la monnaie pour avoir un peu de numéraire. Les députés avaient détaché de leurs souliers les boucles d'or et d'argent pour les offrir à la patrie, à l'exemple des *dames artistes* qui étaient venues apporter à l'Assemblée leurs bijoux. Mais tout cela était un grain de sable jeté dans un profond abîme[3]. Les capitalistes, ayant perdu confiance dans l'avenir, ne prêtaient pas leur argent. Necker avait échoué dans les deux emprunts qu'il avait proposés. Il n'avait plus de quoi subvenir aux besoins de l'État. Il vint à l'As-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 199.
[2] *Id.* p. 209.
[3] *Id.* p. 210. — Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 136.

semblée faire l'aveu de cette déplorable situation et proposer une contribution patriotique fixée au quart du revenu de toutes les propriétés et des traitements. Ce sacrifice paraissait exorbitant, soit à ceux qui avaient déjà tout perdu, soit à ceux qui étaient partis de leurs provinces avec l'espoir et la promesse d'alléger les fardeaux publics. La proposition de Necker éprouva donc la plus vive opposition. On sait avec quel brillant éclat a paru Mirabeau dans cette circonstance; il accepta la place du ministre dont il était l'ennemi, mais en lui en laissant toute la responsabilité. Trois fois il avait paru à la tribune sans pouvoir convaincre, il y monta une quatrième fois, et ne se contenta plus de faire briller la lumière du raisonnement, il remua les passions par le spectre de *l'infâme banqueroute* ouvrant un gouffre où allaient s'engloutir leur fortune et leur honneur. L'orateur emporta une victoire complète, et fit oublir la défaite au sujet du *veto* absolu (26 septembre). Ce fut au milieu de cette discussion que l'archevêque de Paris offrit à la nation toute l'argenterie des églises, qui ne serait pas strictement nécessaire à l'exercice du culte. Son don généreux fut accepté [1].

Pendant qu'on était occupé à fournir quelques ressources au ministre des finances, il se formait au club du Palais-Royal un complot qui eut les suites les plus déplorables, mais qui n'était qu'une conséquence des principes adoptés par l'Assemblée nationale. Celle-ci avait fait un appel au peuple pour abaisser le pouvoir royal : par cet appel elle s'est donné un maître plus dur et plus impérieux que celui dont elle venait de secouer le joug, et c'est ce qui arrive à tous les révolutionnaires qui s'appuient sur la force populaire pour renverser ce qui existe.

Le roi avait perdu son autorité monarchique en perdant le refus de la sanction; cependant sa cause n'était point perdue, elle avait encore de fortes racines en France, à l'exception des clubistes de Paris et d'un certain nombre de représentants du côté gauche, personne ne désirait le renversement de son trône. Il pouvait donc facilement rompre ses chaînes, il n'avait qu'à s'éloigner du lieu de sa captivité, se transporter au centre de la France ou dans une des places fortes du nord, appeler à lui ses fidèles sujets, ses soldats et ses généraux dévoués. Avec eux il pouvait briser la tyran-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 217.

nie de l'Assemblée et celle du peuple de Paris et reprendre son autorité. Le roi n'en avait pas la pensée, du moins à l'époque qui nous occupe, mais les révolutionnaires en voyaient la possibilité. C'est pourquoi ils résolurent d'amener à Paris le roi et la représentation nationale pour tenir l'un et l'autre sous leur garde et leur dépendance. Tel est le plan formé au sein des clubs de Paris et approuvé secrètement par plusieurs membres de l'Assemblée. Comme les faits ont été mal exposés par plusieurs historiens, je vais les représenter dans toute leur exactitude. Nous y verrons les théories de J.-J. Rousseau mises en pratique.

Dès la fin du mois d'août (1789), le club du Palais-Royal a eu la pensée de lancer à Versailles le peuple de Paris : c'était sous prétexte d'empêcher le *veto;* mais il est permis de croire que l'intention des clubistes allait plus loin ; Saint-Hurugue, qui, comme nous l'avons vu, était le chef de la bande, a échoué dans son entreprise devant le bon sens du peuple et la fermeté de la garde nationale. Mais les clubistes ne renoncèrent pas à leur projet ; ils décidèrent qu'on irait à Versailles vers les premiers jours d'octobre pour amener à Paris le roi, et la représentation nationale. Les membres constitutionnels de l'Assemblée eurent connaissance de ce complot dès le 14 septembre (je vous prie de remarquer cette date), car le lendemain ils s'occupèrent des moyens de le déjouer Ils proposèrent au roi de transférer l'Assemblée à Tours, et de s'y transporter avec elle [1]. Mais le roi ne pouvait s'y résoudre dans la crainte que le duc d'Orléans ne profitât de son éloignement pour se faire proclamer lieutenant-général du royaume, chose dont il avait déjà été précédemment question.

Ce qui prouve encore qu'à cette époque on avait le projet bien arrêté de lancer le peuple de Paris contre le château de Versailles, c'est que les anciennes gardes-françaises qui avaient été incorporées dans la garde nationale de Paris, dont ils étaient les grenadiers, demandèrent à retourner sous leurs drapeaux, et à reprendre, auprès du roi, le service qu'ils avaient si lâchement abandonné. C'étaient des soldats infidèles dont on devait se défaire parce qu'ils étaient disposés, comme on le soupçonnait, à donner la main au peuple, lorsqu'il arriverait à Versailles. Le général Lafayette s'opposa à leur projet, en écrivit au ministre de la

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I. p. 219.

guerre Saint-Priest, et plaça à Sèvres et à Saint-Cloud des détachements de la garde nationale pour garder ces deux passages. Il rassura le ministre, mais sans dissimuler les mauvais desseins et les ressources inépuisables des cabaleurs. Cette lettre était datée du 17 septembre [1].

La cour n'ignorait pas le complot ourdi contre elle. D'ailleurs, il était connu dans les rues de Paris où l'on criait au peuple qu'il fallait aller à Versailles pour amener le roi à Paris. La lettre de Lafayette fit faire de sérieuses réflexions. Les amis de la monarchie étaient d'avis qu'il fallait conseiller au roi de quitter Versailles et de se retirer à Metz. Cet avis était fort sage, car on n'avait point de forces suffisantes à Versailles pour se défendre; d'ailleurs on devait se défier de la faiblesse du roi en cas d'attaque: rien n'était donc plus juste et plus raisonnable que le projet d'emmener le roi dans une place forte où il fût à l'abri du danger. Le roi a-t-il eu connaissance de ce projet? c'est ce que nous ne savons pas. Ce qui est certain, du moins, c'est que, s'il en avait connaissance, il n'y consentait point. Il avait trop peur des machinations du duc d'Orléans.

Mais du moment que le roi avait résolu de ne pas quitter Versailles, il était nécessaire de prendre des mesures de sûreté, car le danger était imminent. Il aurait fallu une armée de 30 à 40 mille hommes; mais que de cris n'aurait-elle pas soulevés! le roi n'aurait pas eu le courage de les braver pour réunir une armée. D'ailleurs il n'en avait plus le droit; l'Assemblée constituante le lui avait ôté pour le transmettre aux municipalités qui seules pouvaient faire un appel à la force publique. La commune de Versailles, pressée par le comte d'Estaing, commandant de la garde nationale, qui trouvait ses bataillons insuffisants pour résister à l'attaque des Parisiens, demanda au pouvoir exécutif le renfort d'un régiment, et désigna le régiment de Flandre qui était en route pour escorter, de Douai à Paris, un convoi d'armes destinées à la milice parisienne. On pensait que ce choix devait donner moins d'ombrage, parce que le colonel de ce régiment, le marquis de Lusignan, appartenait au parti populaire: il était l'un des quarante-sept gentilhommes qui s'étaient réunis les premiers au tiers État.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 221. — Thiers, t. II, p. 158.

Il est certain, messieurs, que ce faible renfort ne pouvait pas être destiné à renverser les décrets du 4 août, et à rendre au roi son autorité absolue. Outre que le roi ne le voulait pas, il n'avait pas de forces suffisantes ; cette troupe était donc uniquement destinée à veiller à la sécurité du palais, et à déjouer le projet des Parisiens. La municipalité de Versailles était fortement intéressée à ne pas laisser transférer le siége du gouvernement.

QUATORZIÈME LEÇON.

Projet de ruer la population de Paris sur Versailles. — Moyens perfides qu'on emploie pour l'exécution. — Envahissement de l'Hôtel-de-Ville. — Départ d'une troupe de femmes pour Versailles. — Départ de Lafayette avec la garde nationale. — Délibération de l'Assemblée.

Nous sommes arrivés, Messieurs, à un des événements les plus graves et les plus ignominieux que présente l'histoire de France. Une troupe de femmes du plus bas étage, accompagnée d'hommes qui avaient pris leur costume, se rend à Versailles, envahit le château et l'Assemblée nationale, force le roi à quitter sa demeure, et le conduit d'une manière ignominieuse à Paris, où il va perdre successivement sa liberté, sa couronne et même sa vie. Voilà l'événement que je vais vous exposer avec d'autant plus de soin, qu'il a été défiguré par bien des historiens.

Le projet d'emmener le roi à Paris, et d'y transporter le siége du gouvernement, a été formé au club du Palais-Royal, de concert avec un certain nombre de députés. Déjà vers la fin d'août (1789), on devait l'exécuter ; mais la population de Paris, qu'on avait vivement agitée, à l'occasion du *veto*, montra peu de goût pour cette expédition. Saint-Hurugue, qui s'était promis d'y conduire 20 ou 30 mille hommes, n'en avait plus que 200 à son arrivée à la barrière. L'expédition était manquée ; il fallait la remettre à un moment plus propice. Je vous ai expliqué le motif de cette entreprise. Les clubistes voulaient asservir le gouvernement et l'Assemblée nationale ; il était donc nécessaire de tenir sous leur garde et leur autorité un roi qui pouvait leur échapper, et trouver dans les sentiments du pays et dans la fidélité de l'armée le moyen de briser ses chaînes, et de le soustraire à la tyrannie de l'Assemblée nationale et à celle des clubs. Le dessein qu'ils avaient de s'emparer de l'autorité publique rendait nécessaire le séjour du roi à Paris. Mais il n'était point facile de faire violence au roi et de l'em-

mener à Paris. On n'était pas sans quelque défiance à Versailles, surtout depuis l'arrivée du régiment de Flandre. D'un autre côté, le peuple de Paris, du moins le peuple honnête, n'était point hostile au roi; il y avait à peine six semaines qu'il avait salué de mille acclamations sa présence à l'Hôtel-de-Ville. En détruisant la Bastille, le peuple prétendait seulement abattre son autorité absolue: il n'en voulait ni à sa personne, ni à sa dynastie; en cela il se trouvait d'accord avec le vœu de toute la France. Il n'était donc pas facile de ruer la population de Paris sur Versailles, et de faire violence au roi.

Mais les chefs des clubs ne désespéraient de rien. Ils savaient entraîner le peuple, en le trompant et en lui cachant soigneusement leurs desseins. D'un côté, ils affaiblissaient toutes les forces qui pouvaient s'opposer à l'exécution de leurs détestables projets. Ainsi ils attaquaient les ministres, censuraient leurs actes et jusqu'à leurs intentions. Le roi et la reine n'étaient pas plus ménagés. On donnait à Lafayette le nom de Cromwell. On appelait la garde nationale aristocrate. Les gardes du corps, ces fidèles serviteurs du roi, étaient surtout l'objet de leur haine et de leurs injustes attaques. De l'autre, ils fortifiaient leur parti, en intéressant à leur cause le peuple, l'armée et une partie de la garde nationale, et pour cela ils employèrent tour à tour le mensonge, la calomnie, la corruption. Tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils fassent arriver au but. Vous voyez donc, Messieurs, que les moyens qu'on emploie aujourd'hui pour renverser les gouvernements ne sont point nouveaux. On cherche, avant tout, à rendre le gouvernement odieux, à détruire la force morale de tous ceux qui sont en place. Ensuite on s'attache le peuple, on le caresse, on le flatte, on l'égare par de fausses nouvelles, on le met en mouvement sous de faux prétextes. Vous allez voir, Messieurs, par quelles manœuvres habiles on a entraîné le peuple en 1789. Elles étaient concertées entre les chefs des clubs et plusieurs membres de l'Assemblée nationale.

L'arrivée du régiment de Flandre à Versailles excitait le mécontentement parmi les députés du côté gauche. Tout ce qui pouvait tant soit peu fortifier le pouvoir exécutif les contrariait. Mirabeau fit entendre ses condoléances, et comme on lui objectait la demande de la municipalité de Versailles, il alla jusqu'à dire que la municipalité était sortie de ses attributions, oubliant ainsi un

décret de l'Assemblée nationale précédemment porté, qui donnait aux municipalités le droit de recourir à la force publique en cas de danger. Il ne fut pas difficile d'imposer silence à Mirabeau, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

On inspira le même mécontentement à la garde nationale de Versailles, à celle de Paris, et surtout au peuple de l'une et de l'autre ville. Bailly, qui est un témoin non suspect de ce mécontentement, s'en plaint et l'attribue à la malveillance[1]. N'ayant pu empêcher l'arrivée du régiment de Flandre, on se mit à le corrompre en prodiguant de l'or aux soldats, et en leur envoyant les courtisanes du Palais-Royal. L'or, comme on le croyait, venait de la maison d'Orléans, et ce qui confirmait cette opinion, c'est que le duc d'Orléans fit à cette époque un emprunt de six millions en Hollande[2].

En s'affaiblissant d'un côté, on se fortifiait de l'autre. On s'attachait le peuple de Paris, qui devait servir à l'expédition, et pour l'exciter on lui disait que le roi n'était plus libre, qu'il vivait sous l'empire des aristocrates qui voulaient l'enlever et le conduire dans une place forte, où l'on se concerterait avec les puissances étrangères et les princes émigrés pour dicter des lois à l'Assemblée nationale et renverser la révolution. Ces alarmes étaient répandues dans les quartiers de Paris, grossies dans les journaux. Loustalot publiait dans *les Révolutions de Paris* (n° 11), que les courtisans avaient le projet bien arrêté d'emmener le roi à Metz, et qu'il fallait marcher sur Versailles pour empêcher son enlèvement.

Vous voyez, par ces propos, qu'on prenait le peuple par de nobles sentiments, qu'on profitait de son attachement au roi pour le mener à Versailles, et qu'on était loin d'indiquer au peuple le but réel, qui était de rendre le roi prisonnier, de l'emmener à Paris, et de le tenir sous bonne garde. Il paraît même, d'après les Mémoires de Bailly, que les factieux portaient déjà leurs vues plus loin, qu'ils voulaient changer la forme du gouvernement et établir la république sous le nom et le patronage du duc d'Orléans[3].

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 225.
[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 226.
[2] *Id.* p. 240.

Ce bruit étant répandu, on se servit de l'arrivée du régiment de Flandre pour le confirmer; on disait donc au peuple que ce régiment était destiné à protéger l'enlèvement du roi; ce bruit se répandit à tel point, que la mairie de Paris se crut obligée de publier une proclamation qui exposait les vrais motifs de l'appel de ce régiment, et mettait en même temps sous les yeux du public la demande de l'état-major de la garde nationale et l'arrêté de la municipalité de Versailles[1]. Ces sórtes d'affiches pouvaient faire impression sur la classe éclairée, mais ne détruisaient pas les préventions de la multitude, préventions qu'on avait soin d'entretenir par les journaux, les clubs, par les émissaires et leurs harangues prononcées sur la place publique.

Les agitateurs trouvèrent bientôt un autre prétexte, qu'ils ont exploité avec la plus insigne mauvaise foi, pour exciter le mécontentement du peuple et le décider à se mettre en mouvement. Selon l'usage militaire des garnisons, qui existe encore aujourd'hui, les gardes du corps offrirent un banquet aux officiers du régiment nouveau venu; ils invitèrent aussi quelques sous-officiers et soldats, et les officiers de la garde nationale de Versailles; le repas fut donné le 1er octobre dans la grande salle de spectacle du château. Des spectateurs nombreux remplissaient les loges. La reine y envoya madame de Campan, en la chargeant de lui rendre un compte fidèle de la fête. La plus franche gaîté, comme la plus cordiale fraternité, régnèrent pendant ce repas. On porta, bien entendu, la santé du roi, de la reine et de la famille royale, et l'on manifesta un sincère et entier dévouement. L'intention de la famille royale n'était point de se montrer. Le roi était allé à la chasse; à son retour, on le pria d'honorer de sa personne cette fête, dont on entendait au loin le retentissement. Le roi se rendit au vœu des officiers. Il vint avec la reine et Madame Elisabeth; un garde-du-corps portait le jeune dauphin dans ses bras. A leur entrée dans la salle éclata le plus vif enthousiasme; la musique, qui joua peu après des airs patriotiques, enflamma encore des sentiments si chauds et si touchants. Tous les convives accompagnèrent le roi jusqu'à son appartement, et l'on dansa sous les fenêtres du roi. Voilà en deux mots ce qui s'est passé dans la nuit du 1er au 2 octobre. La famille royale, abreuvée de peines et de

[1] *Id*. p. 239.

chagrins depuis plusieurs mois, avait goûté un moment de bonheur; mais elle devait l'expier bientôt par de cruelles amertumes.

En effet, ce repas fournit aux révolutionnaires un ample sujet de déchaînement, où l'on remarque la plus insigne mauvaise foi. On fit contraster ce repas splendide avec la misère du peuple, et on l'appela une orgie; on accusa les convives d'avoir omis de porter la santé de la nation, ce qui n'était point en usage alors, ni même aujourd'hui; on les accusait encore d'avoir pris la cocarde blanche, et l'on prétendait qu'on avait vu un garde du corps fouler aux pieds la cocarde tricolore aux applaudissements de plusieurs convives. Le fait n'a jamais été bien éclairci. Tout cela fut colporté dans les rues de Paris et grossi par la malveillance. Dès le lendemain, le journaliste Gorsas, rédacteur du *Courrier de Versailles,* signala ce repas à la vindicte publique comme une réunion de conspirateurs, où des imprécations avaient été proférées contre la nation, et où les projets les plus sinistres contre la révolution avaient été résolus [1]. Cela était faux; on n'avait fait aucune imprécation. Mais ces sortes d'articles faisaient une grande impression sur des esprits déjà prévenus. Les clubistes ne restèrent pas en arrière pour exciter l'indignation du peuple au sujet des orgies du palais de Versailles. Le hasard vint leur fournir un nouveau stimulant. Quelques jeunes gens, voyant la chute de la monarchie, parurent dans les rues de Paris avec des cocardes noires en signe de deuil (4 octobre); à cette vue, le peuple irrité les poursuivit, les maltraita, et ils n'échappèrent à la lanterne que par la protection d'un piquet de la garde nationale. La municipalité en prit occasion pour interdire toute autre cocarde que la tricolore [2].

L'agitation avait été grande, mais le peuple honnête n'y avait pris aucune part; on avait beau lui crier que le roi allait partir pour Metz et qu'il était nécessaire d'aller le chercher à Versailles, personne ne se mit en mouvement, ce qui désespérait les artisans de troubles. Mais ceux-ci ne se découragent pas; ils travaillent pendant la nuit du 4 au 5 octobre pour profiter de l'agitation de la veille, et pour ruer le peuple sur Versailles. Mais quel peuple trouvent-ils? des femmes. Encore a-t-il fallu les tromper et les pousser par la faim. Par leurs émissaires ils avaient persuadé les

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 241.
[2] *Ibid.*

boulangers de cuire moins de pains, par la raison qu'ils le vendraient plus cher, et auraient plus de bénéfices. Le lendemain, les femmes se portent chez les boulangers. Le pain vint à manquer, une jeune fille de Saint-Eustache prit un tambour, parcourut différents quartiers en battant la caisse, et se fit suivre d'une multitude de femmes. Elles coururent à l'Hôtel-de-Ville pour se plaindre aux représentants de la commune; ceux-ci n'étaient pas encore en séance, et un bataillon de la garde nationale rangé sur la place, obstruait le passage. Les femmes auxquelles s'étaient joints des hommes armés, se précipitèrent sur le bataillon et le firent reculer à coups de pierres. L'Hôtel-de-Ville est envahi; on fait sonner le tocsin, on pousse des cris de mort contre les représentants de la commune, on les menace de la lanterne, sans excepter Bailly ni Lafayette. Aucun fonctionnaire de l'Hôtel n'était encore à son poste, à l'exception d'un ecclésiastique qui était du comité des subsistances, et qui remplissait là un office de charité. Il fut saisi, pendu et laissé pour mort. Une des femmes, touchée de pitié, revint sur ses pas, coupa la corde et sauva la victime qui n'avait point encore expiré. La fureur était extrême; on s'empara de munitions, de huit cents fusils et de deux pièces de canon; on se préparait même à livrer l'Hôtel-de-Ville au pillage et à y mettre le feu. Lafayette, qui avait accouru au premier bruit, se débattait en vain avec cette foule, il ne put la maîtriser. La confusion était horrible et c'est ce que désiraient les agitateurs. Maillard, un des vainqueurs de la Bastille, arriva à point nommé : il prit un tambour, attira la foule sur la place de Grève et exhorta les femmes à le suivre à Versailles, où elles trouveraient le moyen de se procurer du pain. Le moment était bien choisi, la foule était irritée, il était facile de la traîner à Versailles. Maillard se mit donc à la tête d'une nombreuse troupe de femmes auxquelles se joignirent aussitôt des hommes déguisés en femmes, et envoyés par le club du Palais-Royal.

Jamais, Messieurs, on n'avait vu une troupe plus hideuse : elle était composée de cinq ou de six mille femmes qui étaient le rebut de la population de Paris. C'est que les artisans de troubles n'avaient pas trouvé une âme honnête pour un attentat contre le roi; il fallait se servir de misérables. A leur tête se trouvait Maillard, homme sanguinaire, véritable bourreau qui va se faire un nom par ses atrocités. On y remarquait Jourdan, qui va recevoir le

surnom de *Coupe-Tête*, qui se vantait alors d'avoir arraché le cœur aux cadavres de Foulon et de Berthier. On y remarquait encore Théroigne de Méricourt, courtisane et furie de ce temps-là, âme dévouée au parti du duc d'Orléans. Déjà, depuis quelque temps, elle se rendait presque tous les jours à Versailles, où elle tenait un club politique fréquenté par plusieurs représentants, et entre autres par Péthion [1]. Les autres femmes étaient du plus bas étage; elles étaient armées de bâtons, de coutelas, de sabres, de fusils ou de pistolets. Les unes se traînaient le long du chemin; les autres, grotesquement affublées, étaient assises sur les affûts des canons qu'on avait pris à l'Hôtel-de-Ville et qu'on conduisait à Versailles. Telle était l'armée qui marchait sur Versailles sous les ordres de Maillard. Il tombait une pluie battante; le froid et la boue ajoutaient encore à l'horreur de cette hideuse scène [2].

Cependant cette singulière armée était plus puissante qu'on ne pouvait le penser. Ces femmes dégradées par le vice étaient hardies et entreprenantes, sans peur comme sans pudeur; elles marchaient sous la protection des clubistes et d'un certain nombre de représentants; elles étaient appuyées par le parti d'Orléans, parti puissant à cette époque; et puis elles n'étaient que l'avant-garde; des hommes devaient les suivre dans la journée, et qui les ont suivies en effet. Ensuite elles étaient fortes par leur faiblesse même; on savait fort bien que le roi n'emploierait pas la force contre une troupe de femmes. Ainsi, quand on examine de près le plan des clubistes, on trouve qu'il n'était pas mal combiné. Et en effet, tout a réussi à merveille. Le départ des femmes avait été un stimulant pour les hommes : à peine étaient-elles parties que plusieurs compagnies de la garde nationale qu'on avait rassemblées pour le maintien de l'ordre, demandèrent à partir aussi pour Versailles. Lafayette était en proie à la plus vive anxiété et ne savait quoi faire; mais les six compagnies des grenadiers lui envoyèrent une députation pour le presser et lui dire qu'il trahissait ou qu'il était trahi; qu'il fallait aller à Versailles exterminer les gardes-du-corps et le régiment de Flandre, pour avoir osé fouler aux pieds la cocarde nationale; enfin, que si le roi était trop faible pour porter la couronne on couronnerait son fils, et que tout irait mieux. Ces paroles, prononcées avec un ton résolu, accusaient

[1] *Biogr. univ.*, art. Jourdan, Theroigne.
[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I. p. 208.

un plan bien arrêté. Lafayette déconcerté fit des représentations; c'était son arme habituelle contre les insurgés; mais il ne fit aucune impression. On lui disait que s'il ne voulait pas marcher, on partirait sans lui. Il descendit alors sur la place pour haranguer la garde nationale et la détourner d'aller à Versailles; mais il entendit les mêmes cris; et puis, du sein de la foule qui s'était jointe à la garde nationale dans le but de la suivre à Versailles, sortaient des menaces et des imprécations. « Il trahit, s'écriait-on, » la cause du peuple. Il est d'accord avec les aristocrates! Qu'il » meure, s'il ne veut pas se mettre à notre tête! Nous irons bien » sans lui chercher le roi à Versailles et châtier les gardes-du-corps » et le régiment de Flandre. » Le projet qu'on avait caché aux femmes était clairement manifesté. On avait excité les femmes sous prétexte de demander du pain, mais le vrai projet était d'emmener le roi à Paris et d'exterminer les soldats qui le défendraient. Lafayette, plus embarrassé que jamais, veut haranguer encore la foule, mais ses paroles se perdent au milieu de mille cris, comme à travers le bruit d'une grande tempête. Voyant qu'il était inutile de résister, et craignant les excès de cette populace si elle allait seule à Versailles, il annonce à la foule qu'il allait demander à la Commune l'ordre de partir. La foule passe alors des menaces aux applaudissements; tous s'écrient qu'ils ne quitteront pas leur général, et qu'ils sont prêts à le suivre. Lafayette s'applaudit de cette docilité et se rendit à l'Hôtel-de-Ville. Bailly venait d'y arriver; il avait entendu les menaces et les cris de la foule; il craignait, avec les représentants de la commune, une nouvelle attaque et une seconde invasion de l'Hôtel-de-Ville. Il fit donc expédier bien vite, pour le général Lafayette, l'autorisation et même l'ordre de se transporter à Versailles [1], bien content de pouvoir ainsi se débarrasser d'une foule inopportune et menaçante. La ville de Versailles s'en tirera comme elle pourra. Cependant il fit partir à la hâte un exprès pour prévenir l'assemblée nationale et les ministres du roi de ce qui se passait. Lafayette avait déjà écrit pour annoncer le premier mouvement [2], en cherchant à tranquilliser la cour sur le maintien de l'ordre.

C'étaient là de vaines promesses, car il ne pouvait répondre de rien. Lafayette n'était pas maître de son armée, ni Bailly du

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 247.
[2] *Id.* p. 247.

peuple. Au lieu de diriger le mouvement, ils sont obligés de le suivre ; l'autorité ne leur appartenait plus, elle était dans les clubs ; le chef de l'armée était, du moins pour le moment, Maillard, qui se trouvait à la tête des femmes. Lafayette pouvait tout au plus empêcher quelques excès, mais il n'était plus maître, et c'est ce qui arrive à tous les hommes de révolution. Ils ont, comme Bailly et Lafayette, la prétention de conduire le peuple à leur gré, mais bientôt ils sont débordés et obligés de suivre et d'obéir au lieu de commander, si toutefois ils ne veulent pas être immolés. Lafayette, qui avait été menacé de mort, se mit en marche vers cinq heures du soir, à la tête de la troupe indisciplinée, et au milieu de mille cris qui partaient de la foule : *Amenez-nous le roi.* Une multitude d'hommes à piques, étrangers à la garde nationale, s'étaient introduits dans ses rangs ; il ne pouvait pas les repousser. Cependant Lafayette avait aussi avec lui des compagnies d'honnêtes gens, généralement dévoués à la monarchie ; il comptait sur elles pour maintenir tant soit peu l'ordre à Versailles [1]. Aussi écrivit-il d'Auteuil au ministre de la guerre, comte de Saint-Priest, pour le prévenir de sa marche et le prier d'assurer le roi qu'il répondait du maintien de l'ordre [2].

Au milieu de ces circonstances si critiques et avec la menace journalière d'une invasion de la populace de Paris, que faisait-on à Versailles? La cour avait compté sur le renfort de troupes sans songer à aucune autre précaution. Dans l'assemblée nationale, on se livrait à des récriminations au sujet du banquet des gardes-du-corps ; on répétait ce qu'avaient dit les journaux ; et puis on cherchait depuis quelques jours à humilier le roi, en exigeant de lui l'acceptation de la déclaration des droits de l'homme, et des dix-neuf articles de la constitution déjà votés. L'assemblée se refusait à décréter l'emprunt patriotique proposé par Necker, si l'on n'accédait pas à ses désirs. Pour la seconde fois, le roi adressa des observations à l'assemblée avec le ton le plus modéré. Il donnait son *accession* aux articles de la constitution, mais en mettant la condition positive que le pouvoir exécutif aurait son entier effet entre ses mains ; il trouvait de bonnes maximes dans la déclaration des droits de l'homme, mais aussi des articles susceptibles d'interprétations *différentes* (il n'osait pas dire *fausses*), dont

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 247.
[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 164.

le sens a besoin d'être fixé par les lois subséquentes : le tout enfin ne pouvait être jugé que lorsque l'ensemble de la constitution serait achevé[1]. Ces réflexions étaient fort sages, car il n'était pas naturel d'approuver une constitution qui n'était point achevée, et dont on n'avait encore voté que dix-neuf articles. C'étaient ceux qui concernaient le pouvoir exécutif, et qui avaient porté une si grave atteinte à l'autorité royale, par le *veto* suspensif. Le roi, dans la même réponse, avait attiré l'attention de l'assemblée sur un autre point bien plus pressant, c'était le rétablissement de l'ordre public et de la liberté, qui avaient souffert de si graves atteintes par les troubles des factieux. « Dans l'état actuel des » choses, disait le roi, je ne puis protéger ni la perception des » impôts, ni la circulation des grains, ni la liberté individuelle. Je » veux cependant remplir ces devoirs essentiels de la royauté; le » bonheur de mes sujets et le maintien de l'ordre social en dépen- » dent. Ainsi, je demande que nous levions en commun tous les » différents obstacles qui pourraient contrarier une réforme aussi » désirable et aussi nécessaire[2]. » Voilà, en effet, un objet dont il était nécessaire de s'occuper promptement; car les bandes de Paris s'approchaient de Versailles; mais l'assemblée n'y fit aucune attention. Après une nouvelle discussion qui dura plusieurs heures, et après des récriminations contre le banquet des gardes-du-corps, elle décida qu'on demanderait au roi une acceptation pure et simple des articles votés, avec promesse de les promulguer.

C'était humilier la majesté royale, ou plutôt, si nous considérons les circonstances, c'était la trahir. Les hordes sauvages que nous avons vu partir de Paris, entraient dans Versailles, et c'est dans ce moment que l'assemblée nationale, au lieu d'entourer le roi et de le protéger de leurs corps, lui commandent impérieusement d'accepter et de signer les premiers articles et la déclararation des droits de l'homme. Cette prétendue grandeur qu'on attribuait à l'homme dans cette déclaration, contrastait singulièrement avec cette perversité brutale dont le château de Versailles va nous offrir le hideux spectacle.

L'abbé JAGER.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 234.
[2] Degalmer, *id.*, p. 237.

Sciences historiques et législatives.

ÉTUDE SUR DAGUESSEAU,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

1668 - 1751.

PREMIER ARTICLE (*suite*[1]).

Vue générale de ce travail. — Le père de Daguesseau. — Éducation du jeune Daguesseau. — Daguesseau littérateur, savant, homme vertueux. — Magistrat jusqu'à son élévation à la dignité de chancelier.

1668 - 1717.

L'usage des *mercuriales* à Pâques et à la Saint-Martin lui fournissait l'occasion de censurer les vices des magistrats et de tracer leurs devoirs, et il l'a fait avec une supériorité qui a mis ces discours au rang des chefs-d'œuvre *classiques*, sans qu'ils aient obtenu, dans le temps où ils furent prononcés, un grand résultat quant à la discipline et aux mœurs [2]. On ne lit pas sans émotion, encore aujourd'hui, le bel éloge funèbre de M. Le Nain, avocat général, qui fit passer si vivement dans l'auditoire le sentiment profond de l'orateur [3]. Ces quatre pages sont admirables par la touchante simplicité, expression d'une douleur véritable ; mais, généralement, ce qui domine dans ces *mercuriales*, au point de vue littéraire, c'est la noblesse, c'est l'harmonie et non la facilité du style ; le style est au contraire trop travaillé, un peu compassé, parfois trop régulièrement antithétique et trop également élevé. Daguesseau ne parvenait jamais à être content de ses ouvrages. Il consultait un jour son père sur un de ses discours. « Le défaut de » votre discours, lui répondit son père, est d'être trop beau ; il le » serait moins, si vous le retouchiez encore. » Il racontait lui-même ce fait qui montre à la fois sa « candeur » et le « goût ex-

[1] Voir le commencement au n° précédent, t. VII, p. 548.

[2] Nous dirons pourquoi dans un des articles suivants.

[3] XIII[e] mercuriale, *La science du magistrat*, à la fin, 1709 (Œuvre, t. I[er], p. 175 à 178). Thomas, *Eloge*, en tête des œuvres, t. I[er], p. LXXVII, et note 24, in fine.

quis » du vieux conseiller d'État, un peu moins ami que son fils des périodes ornées [1].

Sur la fin du règne de Louis XIV, on le crut menacé de disgrâce à cause de sa résistance à l'enregistrement pur et simple de la bulle *Unigenitus*, qui condamnait le fameux ouvrage du P. Quesnel, alors chef de la secte jansénienne, lorsque la mort du roi (1er sept. 1715) vint changer la direction des affaires religieuses. Louis XV, son successeur, n'avait que cinq ans et demi. Le testament du roi attribuait une partie du pouvoir au duc du Maine, un de ses fils légitimés et n'accordait au duc d'Orléans qu'une autorité fort restreinte par celle du conseil de régence, dont il le déclarait le chef sans lui donner le titre de régent [2]. On sait que ce testament fut cassé par le parlement, et la régence déférée au duc d'Orléans sans difficulté. Une discussion s'engagea devant la cour entre le prince et le légitimé sur la disposition en vertu de laquelle le duc du Maine, chargé de l'éducation du jeune roi, avait aussi la garde de sa personne et l'entier commandement de sa maison civile et militaire. Le duc d'Orléans rompit habilement la séance et la remit à l'après-dîner, en annonçant qu'il rendait dès maintenant au parlement l'ancienne liberté des remontrances (supprimée depuis 1673) [3]. Dans l'intervalle il fit venir Daguesseau et le premier avocat général Joly de Fleury. « L'un et l'autre, dit » Duclos, comprirent également qu'il ne s'agissait plus d'exami- » ner si l'exécution du testament eût été préférable ou non à la » régence déjà déférée au duc d'Orléans. Ils sentirent le danger » de séparer l'autorité militaire d'avec l'administration politique. » Le régent, appuyé des princes et des pairs contre les légiti-

[1] *Œuv.*, édit. in-4°, t. Ier, avertissement, p. XX; t. XIII, avertissement, remarques, p. XLVII, lettre de M. l'abbé de *** à M ***. — *Discours sur la vie*, p. 376, 377. On y lit que Daguesseau père « ne s'accommodoit pas... de ces » antithèses perpétuelles et de cette cadence trop marquée, qui plaît d'abord » par sa justesse et qui ennuie bientôt par son uniformité. » — M. Pardessus, p. XXIV. — Thomas, note 21. — *Dict. hist.* — *Biog.* Feller.

[2] Voy. le testament et les deux codiciles de Louis XIV dans le *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XX, nos 2245, 2246, 2247, d'après Dumont, *corps diplom.*

[3] Voyez à ce sujet la déclaration confirmative du 15 sept. 1715, Vincennes, Reg. P. P., 16 sept. (Néron II, 419. — *Rec. des anc. lois fr.*, t. XXI, n° 6 : « même jour pareilles déclarations pour les cours des comptes, des aides » et autres cours supérieures. » Même recueil, *ibid.*, en note.

» més, se serait bientôt servi de l'autorité qu'il avait déjà obtenue » pour s'emparer de celle qui lui serait refusée ; ce qui ne pour» rait se faire qu'en troublant l'État ; au lieu que le duc du Maine » étant dépouillé de tout, sa timidité répondait de la paix[1]. » D'après un autre historien, les deux magistrats n'avaient pas attendu au dernier moment pour prendre leur parti. Peu de jours avant la mort du roi, raconte Marmontel, « la reconnaissance du » prince avait prévenu le succès de leur zèle, et ne dut pas le ra» lentir. A d'Aguesseau il avoit promis la place de chancelier à la » mort de Voysin, et à Fleury celle de procureur général, quand » d'Aguesseau la laisseroit vacante[2]. » Ce qui se réalisa en effet. A la vérité le duc de Saint-Simon, généralement peu favorable à Daguesseau, dans ses mémoires, ne parle pas de ces promesses[3];

[1] *Mémoires*, p. 98. Cf. procès-verbal de la séance du parlement. 2 sept. 1715 (*Rec. des anc. lois fr.*, t. XXI, n° 2, p. 21, d'après les Archiv.).

[2] *Régence du duc d'Orléans*,, t. Ier, p. 76 (Edit. Paris, Xhrouet, 2 vol in-8°, 1805).

[3] C'est l'argument que fait valoir contre l'assertion de Marmontel l'annotateur de l'*Essai sur la vie de Mme la comtesse de Chastellux*, par Mme la marquise de la Tournelle (en tête de la corresp. famil.; t. Ier, p, 21) : « Marmontel est le seul qui attribue les soins que ce grand magistrat se donna dans cette mémorable circonstance à la promesse de la place de chancelier, à la mort de Voysin. Si la reconnaissance du prince avoit ainsi prévenu le succès de son zèle, Saint-Simon n'auroit certainement pas manqué de le dire. » — Il est certain qu'il avait été question du procureur général, pour la place de chancelier, dans une conférence qu'eurent entre eux le duc de Saint-Simon et le duc de Noailles, sur ce qu'il y aurait à faire après la mort du roi. Noailles, dit Saint-Simon, « applaudit surtout à la destruction des secrétaires d'État » et à la disgrâce du chancelier (Voysin), sur laquelle nous disputâmes en » amitié pour les sceaux. Il les désiroit pour le procureur général; je les » croyois mieux placés entre les mains du père ; outre que, placés là, ils in» fluaient sur le fils, c'étoit un échelon de convenance au mérite de l'un et » de l'autre, que la perspective d'y pouvoir succéder (Mém., t. XII, ch. XXVI, » p. 406). » Saint-Simon, en effet. avoit conseillé au duc d'Orléans, pendant la maladie du roi, de se débarrasser du chancelier Voysin, comme partisan de Rome et du duc du Maine, « et de donner les sceaux au bonhomme Da» guesseau, » dont l'éloge revient alors sous sa plume en parallèle du mépris qu'il jette sur Voysin, « et, ajoute-il, père du procureur général qui avoit aussi » une grande réputation, etc. » Le duc d'Orléans avait approuvé ce choix (t. XII, chap. XIX et XX, p. 309); mais, depuis, Voysin avait livré au prince connaissance du testament et du codicile du roi mourant, et avait acheté ainsi la conservation de sa place (t. XIII, chap. 14, p. 237 ; Marmontel, *Régence*, chap. II, d'après Saint-Simon). Si le duc d'Orléans fit au procureur général les promesses

mais elles n'en sont pas moins assez vraisemblables, d'autant qu'il n'est pas dit que Daguesseau ait rien demandé : l'initiative serait venue du prince. Marmontel ne pouvait pas avoir d'intention malveillante à l'égard de la mémoire de Daguesseau, qu'il a loué dans ses mémoires. Voici ce qui précède le passage cité : « De Mesme, » premier président, lui était contraire (au duc d'Orléans), et il le » savait ; mais il avait à lui opposer deux hommes de plus d'im» portance, Daguesseau, par l'autorité de ses lumières et de ses » vertus ; Joly de Fleury, par l'ascendant de son éloquence. » L'auteur ajoute, quelques pages après, que le duc d'Orléans (toujours avant la mort du roi) fut « servi avec chaleur auprès du par» lement, par Daguesseau et Fleury [1]. » Rejetons, si l'on veut, le motif de leur fortune personnelle. Ils en avaient un autre pour agir ainsi, c'était leur acharnement contre la bulle *Unigenitus*. Chose bien digne d'attention ! Ils pensaient avoir tout à attendre en faveur du gallicanisme janséniste d'un régent sans religion et sans mœurs. « Le parlement, dit Marmontel, espérait beaucoup du » duc d'Orléans contre le joug de Rome, que Louis XIV avait voulu » faire subir à cette compagnie [2]. » Aux magnifiques promesses pour le bien de l'État, qu'il avait faites le matin, le duc, dans la séance de l'après-dîner, ajouta celle de « former un conseil de conscience, » composé de personnes attachées aux maximes du royaume, et... » il espéroit que la compagnie ne lui refuseroit pas quelques-uns » de ses magistrats, qui, par leur capacité et leurs lumières pus» sent y soutenir les droits et les libertés de l'Église gallicane. » Sur quoi les gens du roi applaudirent ainsi : « Le dessein qu'il a » d'associer à l'examen des affaires ecclésiastiques de son royaume » des magistrats instruits des maximes de la France sur ces ma» tières justifie pleinement le désir qu'il a de soutenir nos plus » saintes lois [3]. » Cette raison dut entrer pour beaucoup dans leur

que rapporte Marmontel, il ne s'en ouvrit pas à son sévère confident, surtout après avoir manqué par son marché avec Voysin, à celle qu'il avait faite en faveur de Daguesseau père.

[1] *Régence*, t. Ier, p. 81, 82.

[2] *Régence*, t. Ier, p. 69.

[3] Procès-verbal de la séance du parlement (*Rec. des anc. lois fr.*, t. XXI, p. 16, 18. Cf. discours du premier président au lit de justice, du 12 sept. suivant, où l'arrêt du parlement sur la Régence fut confirmé (Rec. cité, t. XXI, n° 4, p. 32, d'après les Archiv.).

détermination. Au reste, il faut le dire, la mort du duc de Bourgogne ne laissait à la France d'autre alternative qu'entre l'élève de l'abbé Dubois et le fils d'un double adultère. Le duc du Maine était repoussé par la tache de sa naissance ; ainsi s'explique le succès si facile de son compétiteur. Le duc d'Orléans, ayant « tout » concerté avec Daguesseau et Fleury, retourna sur les quatre » heures au parlement qui l'attendait [1]. » Dès qu'on fut rentré en séance, « on passa tout d'une voix, comme en tumulte, à l'en- » tière abrogation » des volontés royales, même avant que les gens du roi eussent donné leurs conclusions, « qui furent en tout et » partout favorables à M. le duc d'Orléans. » L'usage voulait que le premier avocat général portât la parole. Cependant Daguesseau dit aussi quelques mots, « conformes » au discours de son collègue. En vertu de l'arrêt, le duc du Maine demeura seulement surintendant à l'éducation du roi [2].

Satisfait assurément de cette manifestation, le régent accorda à Daguesseau la glus grande confiance, même sur les affaires d'État [3]. Trois nouveaux conseils ayant été ajoutés à ceux qui existaient sous le règne précédent, il le nomma membre de celui de conscience ou des affaires ecclésiastiques. Le parlement fut flatté

[1] Marmontel, *Régence*, t. 1er, p. 90.

[2] Saint-Simon, *Mém.*, t. XIII, chap. XIV, p. 225. Procès-verbal de la séance du Parlement, 2 sept. 1715, et du lit de justice du 12 sept. suivant. *Rec. des anc. lois fr.*, loco. cit.).

[3] *Vie* en tête de l'édition in-4°. — Cochin, *disc.* — De Morlhon, *disc.* — Moréri, *Dictionn.*, art. *d'Aguesseau.*—*Biog.* Michaud, art. d'Aguesseau.—Plusieurs mémoires ont été faits pour le régent, quelques-uns sur des matières ecclésiastiques (*Œuvres*, t. VIII, p. 62 à 67, 167 à 188, 464 à 474 (?); t. IX, p. 156 à 230, 341 à 360; t. X, p. 32 à 50. Voyez détails dans l'édition in-4° des *OEuvres*, t. V, avertissement, p. XVII, XVIII ; t. VII, Avertissement, p. XXXIX à XLI ; t. XIII, Avertissement, XXXIII, XXXIV. Cf. le mémoire (t. IX, p. 341) avec l'édit portant règlement sur les amendes en matière d'eaux et forêts. Paris, mai 1716. Reg. P. P., 20 juin (Archiv. — Néron, II. — Baudrillart, I, 210. — *Rec. des anc. lois fr.*, t. XXI, n° 66). Cf. aussi le *Mémoire* (t. IX, p. 484 à 510), dont la date est 1702 (voy, p. 502), avec l'ordonnance concernant le règlement pour le service, la police, et la discipline des maréchaussées du royaume. Paris, 1er juillet 1716. (Archiv. *Rec. cass.* — Rec. des anciennes lois fr., t. XXI, n° 79). Le mémoire (t. X, p. 32 à 50) a été fait lorsque d'Aguesseau était chancelier, en 1720 (Œuv., édit. in-4°, Avertissement, p. XXXIII). On a encore de lui, du temps de son ministère, un autre mémoire, postérieur à 1738 (t. IX, p. 295 à 298) *Sur l'exécution des jugements entre les souverains.*

de cette distinction, et, comme nous le verrons en son lieu, le parti janséniste triompha. « On crut même, dit M. de Ségur, que » le chancelier de Voysin serait disgracié, et que d'Aguesseau se » verroit chargé des sceaux [1]. » Mais le procureur général, « quoi- » que instruit des dispositions du duc d'Orléans à son égard, » disent les biographes [2], peut-être précisément, selon nous, parce qu'il en était instruit, refusa de faire aucune démarche pour son élévation. « A Dieu ne plaise, dit-il, que j'occupe jamais la place » d'un homme vivant! » Mot vanté comme sublime, qui paroîtra seulement de bon goût, si l'on réfléchit aux promesses du prince. Daguesseau, suivant Thomas, était « presque assuré du succès [3]. » A moins de rejeter comme fausse la convention du duc d'Orléans avec Voysin, qui paraît d'autant mieux établie que celui-ci est demeuré en place [4], c'était évidemment tout le contraire; or, Daguesseau pouvait peut-être connaître cette convention, et savoir ainsi qu'il n'avait pour le moment aucune chance de succès. D'ailleurs, le mot lui-même ne semble-t-il pas reporter à la mort du chancelier des espérances alors impossibles à réaliser? Que même la promesse de la place ne lui ait pas été faite, et, à plus forte raison, au cas où il eût reçu cette promesse du prince, il pouvait, âgé de quarante-huit ans à peine, attendre patiemment, sans grand effort de vertu, pour revêtir la première charge de l'Etat, la mort d'un chancelier sexagénaire. Voysin mourut en effet bientôt après, d'apoplexie, dans la nuit du 1er au 2 février 1717.

« Daguesseau, dit Saint-Simon, compta si peu que cette grande » place pût le regarder, qu'il ne s'en donna pas le moindre mou- » vement. Il s'habilla tranquillement, et s'en alla avec sa femme à » sa grand'messe de paroisse, à Saint-André-des-Arcs. » Mais

[1] Notice, p. 10.

[2] Vie en tête de l'édit. in-4°. — *Dictionn.* de Moréri. édit. Drouet.

[3] *Eloge*, note 27. — Copié par le dict. hist. et par Feller.

[4] Sur cette convention, v. ci-dessus la note 3 de la p. 29. — On voit, par le langage du duc d'Orléans au début de la séance du parlement le 2 sept., qu'il connaissait d'avance le testament de Louis XIV. Sans cela eût-il dit : « Je vous » demande donc, lorsque vous aurez lu le testament que le feu roi a déposé » entre vos mains, et les codiciles que je vous apporte, de ne point confondre » mes différents titres (à la régence), et de délibérer également sur l'un et » sur l'autre, c'est-à-dire sur le droit que ma naissance m'a donné, et sur celui » que le testament y pourra ajouter..., *en commençant par le premier.* » (Procès-verbal cité, p. 5.)

quelqu'un travaillait pour lui : « Le duc de Noailles (ami de sa fa- » mille et), qui voulait devenir premier ministre, s'était persuadé » qu'il gouvernerait cet esprit doux [1], qui se trouverait comme un » aveugle au milieu du bruit et des cabales, et qui se sentirait » heureux qu'un guide tel que le duc de Noailles voulût le con- » duire. Plein de cette idée qui ne le trompa point, il alla trouver » le régent dès le matin, » et en lui apprenant la mort de Voysin, « bombarda la charge pour Daguesseau. » Le duc d'Orléans « sor- » tait de son lit » à ce moment, « et venait se mettre sur sa chaise » percée, l'estomac fort indigeste et sa tête fort étourdie du som- » meil et du souper de la veille, comme il était tous les matins en » se levant, et du temps encore après. » En cet état, s'il n'eût pas arrêté son choix à l'avance, il eût probablement remis une telle décision à un peu plus tard. Son assentiment, au contraire, ne peut avoir été que spontané. « Le régent, dit un panégyriste, n'hé- » sita pas sur le choix, *déjà préparé dans son cœur*, du succes- » seur de Voysin [2]. » Noailles se chargea donc de mettre prompte- ment la volonté du prince à exécution [3]. « Tout de suite [4] il manda » le procureur général au Palais-Royal, où il se tint jusqu'à son » arrivée pour plus grande précaution. Dans cet intervalle, La- » rochepot, Vaubourg et Trudaine, conseillers d'État, le premier » gendre, les deux autres beaux-frères de Voysin, vinrent rappor- » ter les sceaux au régent qui mit la cassette sur sa table, et les » congédia avec un compliment. Le messager, qui avait été dépê- » ché à Daguesseau, ne le trouvant point chez lui, le fut chercher » à sa paroisse. Il vint, continue Saint-Simon, sur-le-champ au » Palais-Royal, comme M. le duc d'Orléans venait d'achever de » s'habiller et avait demandé son carrosse. »

Les autres récits signalent ici quelques circonstances qu'il est bon de ne pas négliger : « Dès le matin, dit Thomas, M. le régent » envoya chercher M. d'Aguesseau. Il était sorti. Ce prince envoya » chez lui de nouveau ; l'on dit que M. d'Aguesseau était à l'église. » On y alla ; M. d'Aguesseau répondit qu'il entendroit, après la » messe, ce qu'on avoit à lui dire [5]. » Duclos ajoute que sur cette

[1] Saint-Simon ajoute « incertain. »

[2] De Morlhon, *disc.*

[3] Saint-Simon, suite.

[4] « Sur les huit heures du matin, » Marmontel, *Régence.*

[5] *Éloge*, note 11. Cf. Marmontel, *Régence.*

réponse, le régent fut obligé de lui envoyer ordre de venir sur-le-» champ au Palais-Royal[1]. » — « Après la messe, continue Thomas, » il monte en carrosse et arrive au Palais-Royal. M. le régent, en » le voyant, lui donne le nom de chancelier; M. d'Aguesseau s'en » défend, fait des représentations au prince, allègue son incapa-» cité pour une si grande place. M. le régent, pour la première » fois, refusa de le croire. M. d'Aguesseau se vit enfin obligé de » consentir à son élévation[2]. » D'autres témoignages, dont plusieurs sont contemporains de l'événement, confirment la modestie de Daguesseau dans cette circonstance importante[3]. Le chancelier affirma lui-même publiquement, dans un discours prononcé quelques semaines après que c'était « par un choix aussi peu désiré » que mérité qu'il se trouvoit honoré de cette fonction[4]. » On ne saurait donc concevoir de doute sur la sincérité de ses objections : car les actions d'un homme doivent être interprétées d'après les circonstances qui les accompagnent, d'après ses mœurs et son caractère. La religion faisait à Daguesseau un crime du mensonge et lui apprenait à craindre les honneurs. Son caractère le portait à une extrême circonspection peu éloignée de la timidité. Les circonstances nous amènent également à penser qu'il ignorait entièrement les sollicitations que fit pour lui, auprès du régent, le duc de Noailles. Si Noailles l'avait d'avance averti qu'il les ferait en cas de mort du chancelier, on peut croire que Daguesseau avait cherché à l'en dissuader, et que le duc n'en avait pas moins poursuivi son dessein, jugeant avec assez de vraisemblance que le procureur général finirait par se laisser faire. Tout indique qu'ils n'eurent entre eux aucune conférence durant la courte vacance du ministère : la mort de Voysin, arrivée subitement dans la nuit du 1er

1 *Mémoires*, p. 12[illegible] et Marmontel, *Régence*.

2 *Éloge*, note 11.

3 Tartarin, *discours* : « Le public se livre à la joie et la reconnaissance; le » seul chancelier refuse, combat; contraint d'accepter, on le voit frémir et » trembler à la vue de cette grande dignité. » Les discours de Cochin, Terrasson, et de Morlhon (voy. la note indicative des sources au commencement de cet article), quoique moins positifs, viennent à l'appui du discours de l'avocat Tartarin. Cf. *Vie* en tête de l'édition in-4°, t. 1er, et *Vie de Mme de Chastellux*, p. 21 : « Cette place qu'il n'avait ni briguée, ni désirée, etc. » — Marmontel, *Régence*.

4 Discours à la chambre de justice, 22 mars 1717 (*OEuv.*, t. x, p. 2).

au 2 février, était tout à fait imprévue. » Le duc de Noailles, qui » sur les huit heures du matin[1]» avait déjà obtenu l'assentiment du régent, qui se trouvait par conséquent au Palais-Royal à l'aube du jour, avait-il eu le temps de courir éveiller Daguesseau pour s'entretenir avec lui? On ne saurait le supposer raisonnablement. Il fit donc sa démarche de son propre mouvement. Paris apprit « en même temps[2]» la mort inattendue de Voysin et la nomination de son successeur. Mais s'il est vrai que ce choix ait « étonné la » modestie de celui sur qui il est tombé[3], » les promesses que Marmontel attribue au duc d'Orléans, n'auraient donc pas été faites? A cela nous répondons que le duc d'Orléans avait pu lui insinuer avant la mort du roi cette brillante perspective, sans que Daguesseau en ait moins « redouté, » comme plusieurs l'attestent, le fardeau d'une si grande dignité[4]. « En revenant du Palais-Royal, continue Thomas, il rencontra M. Joly de Fleury qui était aussi » mandé par M. le régent. Il lui annonça qu'il était chancelier; » *mais ce qui me console*, ajouta-t-il, *c'est que vous êtes procureur » général*[5]. « Joly de Fleury obtint en effet cette place dans laquelle il poursuivit la lutte de Daguesseau contre Rome, en faisant rejeter par le parlement l'office de Grégoire VII, et retarder la réception de la bulle pour la béatification du héros de la charité catholique, Vincent de Paul[6]. Ainsi fut installé au pouvoir, sous un prince impie et dépravé, le gallicanisme quesnelliste. Voici maintenant la suite du récit de Saint-Simon[7]: » Daguesseau trouva le » duc de Noailles avec M. le duc d'Orléans dans son cabinet, qui, » avec les compliments flatteurs dont on accompagne toujours de » pareilles grâces, lui déclara celle qu'il lui faisoit. (Pas un mot de la » résistance de Daguesseau, non plus que dans Duclos.) Fort peu » après, il sortit de son cabinet, et prenant Daguesseau par le bras,

[1] Marmontel, *Régence*.

[2] Tartarin, *Disc*.

[3] Terrasson, *Disc*.

[4] Tartarin; Cochin; de Morlhon, *Disc*. Remarquons aussi que Marmontel est un de ceux qui mentionnent « le refus modeste qu'il faisait d'accepter les sceaux. » (*Régence*.)

[5] Thomas, *éloge*, note 11.

[6] *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par Charles Lacretelle, t. II.

[7] Duclos n'a fait que l'abréger et en rendre le style plus correct (loco cit.); mais nous préférons reproduire l'original.

» il dit à la compagnie, qu'ils voyaient en lui un nouveau et très-
» digne chancelier; et tout de suite faisant porter la cassette des
» sceaux devant lui, il alla monter en carrosse avec la cassette et le
» chancelier. Il le mena aux Tuileries, en fit l'éloge au roi, puis
» lui présenta la cassette des sceaux sur laquelle le roi mit la main
» pour la remettre à Daguesseau, tandis que M. le duc d'Orléans la
» tenait.

» Daguesseau l'ayant reçue de la sorte, fut modeste à l'affluence
» des compliments; il s'y déroba le plus tôt qu'il put, et s'en alla
» chez lui avec la précieuse cassette, où tout était plein de parents
» et d'amis en émoi du message de M. le duc d'Orléans, qui, dans
» l'occurence de la vacance, avait fait grand bruit à Saint-André-
» des-Arcs et dans tous les quartiers voisins. Daguesseau, dans sa
» surprise, ne vit qu'un étang, et ne se remit que dans son carrosse
» en allant chez lui, seul avec les sceaux[1]. Après les premières
» bordées qu'il fallut essuyer en y arrivant, il monta chez son
» frère[2], espèce de philosophe voluptueux, de beaucoup d'esprit
» et de savoir, mais tout des plus singuliers. Il le trouva fumant
» devant son feu en robe de chambre. Mon frère, lui dit-il en en-
» trant, je viens vous dire que je suis chancelier. » L'autre se tour-
» nant : « chancelier, dit-il, qu'avez-vous fait de l'autre? — Il est
» mort subitement cette nuit. — Oh! bien mon frère, j'en suis bien
» aise, j'aime mieux que vous le soyez que moi. » C'est tout le compliment qu'il en eut[3]. « Le duc de Noailles en reçut de beau-
» coup de gens. Il était visible qu'il avait fait le chancelier, et il
» était bien aise que personne n'en doutât[4]. « Les félicitations ne furent pas épargnées non plus au régent, surtout de la part de la magistrature[5].

Le compliment de Valjouan pouvait paraître un peu froid au milieu de l'enthousiasme universel qui, au dire des parlementaires, des jansénistes et gallicans de toute nuance, accueillit cette

[1] Ce commencement d'alinéa n'est pas dans Duclos.

[2] Daguesseau de Valjouan. Cf. *Disc.* sur la vie, Œuv., t, xv, p. 427. M. Daguesseau père lui avait recommandé en mourant de lire l'Écriture sainte et « de n'être pas trop philosophe. »

[3] *Mémoires* du duc de Saint-Simon, t. XLV, chap. 20, p. 332 et suiv. — Duclos, loco cit. : Et Valjouan « continua de fumer sa pipe. »

[4] Saint-Simon, *ibid.*

[5] Tartarin, *Disc.*; Cochin, *Disc.*; Terrasson, *Disc.*

nomination. Mais en réalité le fardeau du pouvoir devenait bien lourd à une époque où la corruption, en s'accroissant chaque jour, commençait à miner le corps social et à rendre le gouvernement très-difficile. Il eût fallu alors à la tête des affaires l'homme politique le plus accompli. Daguesseau suffit à peine à arrêter quelque temps la société sur le penchant de sa ruine. Les articles suivants le montreront impuissant à en raffermir les bases, et d'abord chercheront à expliquer cette impuissance qui peut paraître au premier coup d'œil si extraordinaire dans un ministre de tant de vertu et de mérite.

L'AUTEUR de l'*Etude sur Montesquieu.*

Hagiographie Catholique.

EXAMEN DES TRAVAUX DES NOUVEAUX BOLLANDISTES.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Actes de sainte Thérèse.

Au moment de nous séparer des bollandistes et de nos lecteurs, nous rencontrons sainte Thérèse et le travail le plus considérable qui se soit encore vu dans toute la collection des *Acta sanctorum.* Le P. Van der Moere aura fait son début et son *exegi monumentum.* En digne fils de Bolland, et sans se préoccuper du vaste champ qui s'ouvrait à lui, il s'est dévoué à une œuvre unique, qui a épuisé sa vie littéraire. Il a vécu d'un jour et d'un nom, il a commencé et fini, en commentant ces deux lignes du martyrologe :

« *A Avila, en Espagne, sainte Thérèse, vierge, mère et maî-* » *tresse des frères et sœurs de la stricte observance de l'ordre du* » *Carmel.* »

Cet ordre du Carmel, qui a causé tant de déboires aux anciens bollandistes, qui faillit même entraîner la chute des *Acta,* fournit ici, sans un seul mot qui rappelle les anciennes querelles, une illustre réparation. Papebroch est vengé à la manière des saints, et sur

[1] Voir le 3e article au n° précédent, tome VII, p. 420.

le Carmel la Justice et la Paix s'embrassent. Sainte Thérèse inaugure les travaux des nouveaux bollandistes, qui, par une consécration spéciale, inscrivent, dans leurs fastes privés, sa fête et son patronage [1]. Le premier de leurs *anciens*, comme épuisé après six ans de labeur dans cet holocauste de la science, apparaît et se retire avec sainte Thérèse, laissant un seul commentaire de plus de six cents pages à la gloire du Carmel.

Ce morceau n'a-t-il point dépassé toutes les limites? Et à ce propos, ne faut-il pas demander compte aux bollandistes des proportions énormes de leur œuvre? Nous allons droit à une question qui vient à trop de lecteurs pour ne pas nous la faire à nous-mêmes et y répondre. Nous demanderons ensuite, à notre tour, si rien ne manque à ces actes si longs. N'y a-t-il pas, dans cette collection volumineuse, surabondance d'une part, lacune de l'autre; nous nous expliquons.

D'estimables censeurs, des admirateurs même des bollandistes, se sont plaints d'une prolixité qui rend l'ouvrage inabordable. Graveson, entre autres, a écrit [2] : « Cette œuvre colossale, poussée » à plusieurs tomes, avec un labeur inouï et une rare science, je » l'avouerai, me semble avoir pris des dimensions exagérées. Elle » comprend déjà tant de volumes (trente-deux alors, maintenant » cinquante-quatre), que pour les lire une vie d'homme suffirait » à peine

Il nous semble qu'une réduction dans les *Acta* ne peut tomber que sur quatre choses : ou sur le nombre des saints, ou sur les actes sincères, ou sur les actes douteux, ou sur les commentaires.

Réduire le nombre des saints, serait peu orthodoxe; tronquer les actes sincères, autant vaudrait se faire iconoclaste; retrancher les actes douteux, ce serait au détriment de la critique, de l'his-

[1] *Acta S. Theresiæ. Glor. posthuma*, n° 59, p. 765, t. VI, oct.

[2] *Hist. ecclés.*, part. III, tom. VIII, colloq. V. *de Scriptor. Societ.* p. 207 et 1730.

[3] Même après Graveson et l'œuvre étant doublée, il y a eu de robustes lecteurs qui ont pu la suivre d'un bout à l'autre. Nous pourrions citer, entre autres, M. Gœrres. Nous l'affirmons du docteur Binterim qui ne dissimule pas tout ce qu'il doit à cette vaste lecture. Il en donne au reste le secret qui la rend moins prodigieuse, moins impossible qu'il ne semble. Il suffit de lire attentivement l'analyse marginale qui court de page en page, en s'arrêtant, pour passer au texte, à chaque indication d'un point plus neuf et plus notable.

toire et des lettres; mutiler enfin les commentaires, ce serait renverser l'œuvre bollandienne.

La première réduction irait à la témérité; la seconde serait trahison [1]; la troisième, après tout, deviendrait insignifiante; la dernière, en apparence la plus plausible, resterait la plus irréparable. Évidemment cette encyclopédie des saints, dégagée des commentaires, cesserait de répondre à sa mission [2]. Non-seulement le trophée qui rend à nos saints leurs splendeurs et les venge des railleries passées, serait renversé; on briserait encore une arme qui, pour des combats imminents, sera plus nécessaire que jamais.

Voici que le rationalisme en finit avec les monuments révélés; il passe aux traditions humaines et se promet bien plus beau jeu, armé de toute la poussière de l'Orient, des mythes, des momies et des poésies, il s'abat sur tous les monuments de l'histoire; il ne respectera pas même les titres de famille, les actes publics, les pièces enregistrées et vidimées à la face du soleil. Ainsi verra-t-il encore, comme Semler, une officine d'apocryphes à Alexandrie, d'où sortirent la plupart des apologistes fondus au même moule, saint Irenée, saint Justin, saint Hippolyte, Clément Alexandrin, Tertullien même en partie [3]. D'autres ont découvert à Éphèse une bande de jongleurs, remontant à un prêtre Jean, qui aurait si habilement joué le rôle d'apôtre et gardé son masque, jusqu'à une vieillesse décrépite, qu'Éphèse, Rome et le monde et la postérité s'y sont trompés; c'est le fondateur de *presbytériens* et de *johannites*, qui ont fabriqué, outre quelques évangiles et épîtres, les œuvres d'Ignace, de Polycarpe, de Papias, d'Hégésippe, de Meliton [4]. Il en est qui, plus habiles, plus heureux, ont véritablement trouvé, dans les ruines de la Thébaïde, un amas de manuscrits

[1] Ce fut l'une des intolérables conditions que la censure autrichienne imposa aux anciens bollandistes, dans leurs derniers volumes. On pourra remarquer qu'à partir du IVme volume d'octobre, il n'y a plus qu'une seule vie dans chacun des actes, même les plus développés.

[2] G. Henrici Schüz prof. hist. Ingolstad: *Comment. critic. de Scriptis et scriptorib. historic.* Ulm. et Lips., 1763. p. 37.

[3] Tertull. *opp.* ed Semler. Hal. 1769 in append. *dissert. de indol. et fontib. opp. quor. Tertulliani.*

[4] *Hegesippus*, princeps auctor rer. christiann. nunc primum seorsim, quantum ex reliquiis fieri potuit, *penitùs recognitus et secundum antic. histor. exploratus*, curâ Joh. Schulthess. Turici, 1833.

interpolés et tronqués par des sectaires, et pourtant de la plus singulière antiquité; on les publie en Angleterre, et on s'engage à changer par là, de fond en comble, les traditions des six premiers siècles [1].

On passera de là, et on y est déjà venu, aux monuments les plus importants des mille ans du moyen âge, aux actes des saints. Pense-t-on qu'ici les utopies seront moins hardies? Il n'y a pas très-longtemps qu'au sein du protestantisme sérieux de la Hollande et dans l'une de ses plus doctes universités, on a réimprimé les *opuscules* de Jablonsky [2]. Et certes, un nom pareil peut être pris pour type. Or Jablonsky, l'un des pères de l'orientalisme, auteur du *Pantheon Ægyptiacum*, établit dans l'un de ces opuscules, qu'un bon nombre de saints sont des plagiats sur les Grecs et les Romains. Ainsi, partant des arguments de Tillemont [3] contre les actes de saint Marius, il affirme intrépidement que ce prétendu martyr persan est le dictateur Manlius Marius, que le fils du martyr Abachus est le roi cimbre Teutobochus, *nomine parcè retorto*; quant aux deux autres martyrs, sainte Marthe et saint Audifax, c'est un seul personnage, une sybille, dont parle Plutarque et qui dit à Marius : AUDI VATEM! de là, ce nom barbare : AUDI-FAX! Jablonsky dévorait et débitait ces énormités, bien qu'il eût vu au premier tome des *Acta* [4], la série de quatorze monuments établissant l'existence et le culte des saints martyrs persans, le témoignage de saint Grégoire le Grand, énumérant les miracles opérés sur leur tombeau, une inscription en marbre placée sur ce tombeau

[1] On a débuté par saint Ignace : sept épîtres ont été réduites à trois, et ces trois mutilées et dépouillées des textes les plus importants. On n'en a pas moins calqué le grec sur ce syriaque ainsi réduit, et on a déclaré apocryphe tout ce qui excédait ce lit de Procuste. On a réclamé en Angleterre, en France, en Allemagne; mais là déjà le procès est jugé contre saint Ignace; une édition récente et splendide, donne pour texte définitif, avec variantes et notes *variorum* les trois seules épîtres mutilées. L'édition, dans quelques années, passera du Hanovre à Paris, et un docte professeur de collége de France révèlera qu'il y a erreur sur le compte de saint Ignace, lequel n'a jamais écrit plus de trois fragments d'épîtres. De là, dira-t-il, jugez de tout le reste.

[2] P. Ern. Jablonzcki *opuscula quibus lingua et antiquitas Ægyptiorum difficilia librorum sacr. loca et historiæ ecclesiasticæ capita illustrantur* etc., edit. J. Guil. te Water. Lugd. Bat. 1804-1813, 4 vol. in-8°.

[3] *Mém. ecclés.* sur saint Denys, pape, not. IV.

[4] *Acta SS. Jan.* ad diem XIX. Toutes les objections de Tillemont ont été refutées en détail par de Magistris dans ses *acta SS. MM. Ostiensium*. p. 26-39.

en 1228, huit translations ou visites authentiques se succédant pendant huit siècles jusqu'à la dernière, en 1590, qui eut lieu sous les yeux de Baronius. Aidé encore ou égaré par Baillet [1], qui a confondu témérairement deux saints Adriens en un seul, Jablonsky faisait de cet *unique*, l'empereur Adrien, au moment et peut-être après que Stilting eût publié, avec de très-doctes commentaires, des actes inédits, remontant au 4e siècle, à peine postérieurs de cent ans au saint martyr que la Belgique honore d'un culte immémorial et fameux aux portes de la Hollande. Stilting donnait ces actes cinq ans avant la mort de Jablonsky, et ni lui, ni son dernier éditeur de Leyde, n'ont un seul mot de réplique ni de rétractation [2].

On pensera que nous exhumons des excentricités d'un autre âge qui n'atteindront jamais que des points nébuleux et lointains de l'hagiographie. Sainte Thérèse est d'hier et resplendit comme le jour. Eh bien ! il y a quelques jours que des professeurs du collége de France, des bibliothécaires de notre Institut, des lauréats universitaires dans leurs thèses doctorales, faisaient de sainte Thérèse une sybille, la nommaient une Sapho, et la livraient aux ignominies du magnétisme animal et aux rêveries de la fable.

Sainte Thérèse, femme supérieure devant laquelle s'inclinèrent tous les docteurs contemporains, aura rendu compte de ses actes jour par jour, aura vécu sous les yeux, sous le contrôle d'hommes aussi savants que Suarès, Banez, Sanchès, Louis de Léon, Alvarès, Possevin, Henriquès, aussi éminents que Mendoza, Ferdinand d'Albe, Philippe II, aussi saints que Jean de la Croix, Pierre d'Alcantara, François de Borgia, Louis Bertrand; pendant vingt-cinq ans sa cause aura été pendante à Rome, discutée dans le plus sévère détail [3]; les actes du procès auront passé sous les yeux du monde entier,.... il n'importe, sainte Thérèse est demeurée méconnue et

[1] Tillemont avait d'ailleurs frayé le chemin à Baillet qui s'en est ici donné tout à l'aise. Stilting ne lui a pas fait grâce d'une seule bévue (*ad die. VIII septeb*). Il montre que Tillemont a rejeté les actes sans les lire jusqu'au bout, que Baillet n'a lu que Tillemont, et qu'il ne doit qu'à lui seul le pêle-mêle des deux saints Adrien, sur qui il a fabriqué une seule vie, avec une audace que Stilting déclare n'avoir jamais vue, dans les œuvres les plus décriées de Métaphraste.

[2] Jablonsky mourut en 1757. Stilting publiait son travail en 1710. M. Water prenait dix ans pour réimprimer Jablonsky, avec nombre de corrections et additions tirées des papiers de l'auteur.

[3] *Act. S. Theresiæ*, § XCIV, XCV, XCVI, p. 523-537.

doit être convaincue ou de catalepsie ou de mélancolie hystérique. S'étonnera-t-on qu'un « bollandiste, heurté par de pareils arrêts, » sorte des bornes et poursuive dans tous ses souterrains cette cri- » tique audacieuse qui s'interpose entre l'Église et ses saints [1]? »

Parmi les faits les mieux constatés de cette belle vie, il en est un que la sainte elle-même a raconté, qu'une fête publique a consacré : la transfixion de son cœur, lequel subsiste encore, vivant et permanent témoignage. Des témoins, par milliers, l'ont vu, le voient encore ; un procès-verbal en fut dressé en 1726, et le pape Benoît XIII, institua en commémoration, une fête motivée sur le rapport d'un promoteur de la foi nommé alors Lambertini, plus tard Benoît XIV. Il n'importe : on a été dupe d'un jeu d'enfant. Cent ans après sainte Thérèse, Alphonse Cano s'avisa de peindre son cœur percé d'une flèche, avec cette mystique légende ; *quoniam sagittæ tuæ infixæ sunt mihi.* Là est tout le secret, et cette découverte, avec beaucoup d'autres, a été affichée à la porte de l'institut, avec un étalage d'érudition où l'auteur épuise tout le catalogue de sa bibliothèque. Il sera donc nécessaire à l'hagiographe non-seulement de relever cette bévue, mais d'amasser, même sur les questions de culte secondaire, tous les documents capables de prévenir ces aberrations.

Mais ce sont ou des ennemis ou des étrangers qui jugent ainsi de nos saints comme le feraient des Mandarins, tombant de Pékin à Paris. Plût à Dieu qu'il n'y eût pas à se défier, même des amis, même des panégyristes ! Il y a au fond de notre époque, fille de la philosophie railleuse, une incrédulité ou une légèreté latente à qui pèse tout ce qui est surnaturel. On se ferme aux choses divines, ou on les scrute téméairement ; on fera des livres, des articles, des études, où il sera beaucoup question de génie, d'amour, de poésie ; mais quant à l'action de Dieu et de la grâce, c'est par trop incommode et si obscur, que si d'aventure on en parle, c'est pour aller étourdiment d'un bond jusqu'à l'hétérodoxie ; c'est ainsi qu'un estimable auteur parlant de sainte Thérèse ravie, l'élève à l'apothéose, disant que pour elle *il n'y avait plus de mytère.* Combien d'autres, sans aller jusque-là, appellent sainte Thérèse *un docteur de l'Eglise* [2]? C'est prévenir un décret du Saint-Siége, lequel se donne

[1] *Essai sur les légendes*, par L. F. A. Maury. Paris, 1843. Voir *acta* S. *Theresiæ*, n° 228, p. 172.

[2] Emery, *Esprit de S. Thérèse.* p. xv, — Duserre-Figon, *Panégyr. de* S. *Thé-*

avec une si solennelle lenteur, que saint Bernard même n'a obtenu ce titre que sous Pie VIII[1]. Cependant sainte Thérèse a été assistée d'un secours spécial[2]. Ce serait une nouvelle erreur plus grave, que d'attribuer ses admirables écrits, ses contemplations sublimes à la richesse de son génie, aux élans de sa sensibilité. Si Muratori tomba dans cette méprise[3], si Villefore est allé jusqu'à dénaturer les paroles mêmes de sainte Thérèse sur son phénomène extraordinaire, et lui faire dire qu'elle n'ajoutait pas foi à ces sortes de choses[4], n'est-il pas nécessaire que l'hagiographe, se plaçant d'un pied ferme au milieu de tous ces écueils, élève un fanal pour éclairer ces profondeurs des clartés de la théologie mystique[5]?

Ainsi, les actes de sainte Thérèse nous suffisent pour rendre compte de la marche générale des *Acta* et qualifier les commentaires copieux et approfondis. Dès le début de ces actes, l'hagiographe rencontre les filiations croisées de onze enfants et une généalogie qui se lie aux plus nobles familles de l'Espagne. Ceux qui savent ce que coûte une pareille étude, admireront la sobre concision du jeune bollandiste, qui, sans rien dire de ses recherches, en donne modestement le résultat dans un tableau synoptique, où pour tout voir, le lecteur n'a besoin que d'un coup d'œil.

Quarante-sept années de cette vie sont racontées par la sainte elle-même; d'innombrables lettres suppléent au récit des vingt dernières années. Il eût été plus court et plus commode de résumer ces mémoires autographes; mais pour ne pas nous priver de cette parole inspirée et resplendissante, l'hagiographe se tait, s'efface et traduit cet insaisissable langage avec une fidélité aussi élégante que

rèse, p. 33. — *Biogr. univ.* art. *S. Thérèse.* — S. Anton. à S. Joachim, *Annus teresian.* in titul. — Boucher, *vie de S. Thérèse*. Prol. p. IX, etc. Il y a plusieurs modernes qui affirment, sans fondement, que Grégoire XV et Urbain VIII ont donné ce titre à S. Thérèse, ajoutant soigneusement qu'aucune autre femme n'a obtenu ce titre. Il est reçu, toutefois, en Espagne de peindre S. Thérèse en costume de docteur de Salamanque, avec la *borla* et le *capirotte* blancs, l'anneau au doigt, la plume et le livre en main. Il y a dans les actes de canonisation et l'office de S. Thérèse quelques expressions qui élèvent très-haut sa doctrine ; mais ce n'est point encore la dignité de *docteur* prise dans sa rigueur liturgique.

[1] *Ibid.*, p. 468-470.

[2] *Ibid.*, p. 464-468.

[3] *Ibid.*, p. 516, § XCIII, p. 516-522.

[4] *Ibid.*, n° 92. p. 151.

[5] *Ibid.*, § XII, p. 165. — § XCI, p. 510. — § XCII, p. 513.

rigoureuse. Il mène ainsi le lecteur trompé et souvent ravi par un chemin plus long, mais facile et doux, fleuri même et plein de parfums, sans laisser entrevoir ce que des mains, novices encore, ont dû arracher de ronces et d'épines pour frayer cette voie commode[1]. Au milieu de ses extases, cette femme forte, gouverne avec une active et suprême sérénité, un tourbillon d'affaires graves, fonde et dirige trente-deux monastères. Il a fallu passer par toutes ces sollicitudes, et concilier des récits mêlés, des dates interverties, des incidents enchevêtrés et contradictoires[2].

L'un des plus admirables monuments de notre sainte et qui n'a rien d'analogue, ce sont ses lettres : saint Jean de la Croix les portait sur lui, renfermées dans une bourse avec la Sainte Bible. Mais cette correspondance a été publiée par lambeaux, à des siècles de distance, au fur et à mesure que les fragments tombaient sous la main, et par des éditeurs téméraires qui ont osé supprimer et tronquer des pièces considérables. Des traducteurs perfides ont envenimé les plaies et ajouté au désordre. Nul n'avait encore, d'une main aussi ferme que celle du P. Van der Moere, sondé ces ténèbres, flétri ces profanations, restitué le rang, la date, la pensée de chaque épître, et restauré le monument tout entier[3].

Prophétesse et thaumaturge, comme sainte Hildegarde, comme elle sainte Thérèse fut soupçonnée d'avoir maudit les plus belles tentes d'Israël. Au nom du Carmel et de ses frères martyrs, le bollandiste montre à qui la prophétesse présageait l'anathème ; et quelles victimes, elle voyait dans l'avenir, monter au ciel sur le char ardent des tribulations ; trois ordres sont à la fois glorifiés : le Carmel conserve son oracle ; l'institut de saint Ignace, son innocence ; et l'ordre de saint Dominique, un mystérieux avenir où la pourpre du martyre semble devoir teindre sa robe blanche. Nous n'avons pu nous défendre d'une émotion que nos lecteurs partageront, si cette page des *Acta* vient jusqu'à eux[4].

Il nous reste de la béatification et de la canonisation les actes les plus volumineux qui soient en ce genre. Ils ne sont pas seulement

[1] Nous indiquerons, sans choisir, la traduction des récits de S. Thérèse sur son enfance, et de sa fameuse vision de l'enfer, p. 124 et suiv., 180 et suiv.

[2] § XVI-LII.

[3] § LXXVII, LXXVIII, LXXXIV, LXXXV.

[4] § LXXXIII, p. 476. Nous regrettons que l'espace manque à la citation des rois prophéties de S. Thérèse.



ici reproduits *in extenso*, et annotés sous tous les points difficultueux. La cause est comme reprise en sous-œuvre; de nouveaux témoins sont appelés et se succèdent jusqu'à nous de génération en génération; une dernière fois l'enquête est ouverte et fermée avec les historiens; les éditeurs et les traducteurs plus ou moins trompeurs ou trompés,—Villefore, Boucher, Arnaud d'Andilly, la mère de Meaupou, les historiens de l'Eglise et les hagiographes détracteurs, tels que Baillet[1] les témoins à charge, sont cités de nouveau. On va jusqu'à écouter les sectaires et les jansénistes, les philosophes qui par leur feinte admiration, leur apparente candeur ou leur colère, ont tour à tour outragé notre sainte. Puis, pour lui offrir sa couronne vivante la plus chère, l'hagiographe rassemble autour d'elle les plus vénérables filles du Carmel; et les actes se ferment au martyre des treize carmélites de Compiègne, montant à l'échafaud au chant du *Te Deum* et du *Veni Creator* [2]. Tout cet harmonieux ensemble captive involontairement. Quand le docte Binterim en fut arrivé à ces actes si considérables, il hésitait; mais à peine eut-il commencé, qu'il fut entraîné jusqu'au bout; il n'eut plus ni la pensée de se plaindre de la longueur, ni la patience de soumettre au microscope de la critique une œuvre aussi considérable, pour y surprendre çà et là quelques taches ou quelque poussière. On nous permettra de l'imiter [3].

Cependant nous avons promis de soumettre ce travail et l'ensemble des *Acta* à une seconde enquête. Si volumineuse que soit cette collection, n'y aurait-il point des lacunes à combler? Il est surtout un genre d'observation très à la mode, et que plus d'un lecteur candide a vainement cherché dans les *Acta*. On se figurait autrefois que pour connaître un personnage historique, il fallait avant tout s'assurer de son nom, de sa patrie, de son époque, de ses gestes; on y joignait, avec mesure et circonspection, une étude parallèle des hommes et des choses mêlées au premier plan; le tout était rangé et classé avec des dates sûres, un lieu bien circonscrit et des synchronismes précis; on se réservait alors de réfléchir sur l'ensemble; l'historien même se dispensait volontiers d'ex-

[1] Cet inconcevable frondeur dit lestement que le Saint-Siége agit irrégulièrement et à la légère dans ce procès qui dura vingt ans, et dont les pièces sont le monument le plus capital des *actes de canonisation*.

[2] P. 779 *Gloria posthuma*, n° 96.

[3] *Katholische Blatter*. II. Jahr. p. 222.



poser la synthèse de son œuvre, et, se fiant à l'intelligence de ses lecteurs, les laissait à toute l'indépendance de leur appréciation finale. Nous allons plus vite aujourd'hui ; la première idée qui nous vient, c'est la dernière ; la première question posée sur le nom historique le plus obscur, c'est l'influence sur le siècle, le poids dans la balance universelle, la philosophie du sujet. On se plaint donc que les *Acta sanctorum* n'ont ni philosophie ni synthèse. On voudrait que, dès son début, le P. Bolland, quand il enregistrait les onze cents actes de Janvier, eût condensé le monde entier en chacun de ses saints et donné pour appendix à chaque vie, l'histoire universelle. Mais que ne l'a-t-on fait au moins pour les *sommités*, pour les *spécialités?* Comment n'a-t-on pas donné sainte Thérèse et son siècle, avec une introduction sur sa mission dans le monde et sa part à la civilisation du globe ? Conçoit-on qu'on emjambe le 16ᵉ et le 17ᵉ siècle, entre Henri IV, Sixte V et Philippe II, sans grouper les papes et les rois aux pieds de sainte Thérèse ? Était-ce l'occasion qui manquait ? N'y a-t-il pas quatre lettres à Philippe II en tête de la correspondance de la sainte ? [1] N'y a-t-il pas eu d'autres lettres échangées et perdues, et surtout des monitions mystérieuses qui sont arrivées à leur royale adresse et dont le secret n'a pas transpiré. Évidemment, avec des avis inédits, des lettres supprimées, des relations inconnues, il y a tout un drame et un vaste système. Nous l'avouons ingénument : on ne trouvera, dans aucun volume, dans aucune vie des *Acta*, ces grandes choses de l'histoire moderne, la philosophie et le drame, le système et le roman intime.

Nous voulions pourtant prendre la chose au sérieux. Les mémoires intimes, ce sont les secrets de l'âme ; le drame de la vie, c'est la lutte et la correspondance entre Dieu et l'homme ; le système d'une existence, c'est la pensée du Créateur sur une vocation ; la philosophie de l'histoire, c'est la théologie. Vous ne trouverez cela nulle part, si ce n'est dans les vies des saints.

Voyez sainte Thérèse dans ses Actes ! Cette âme s'y découvre tout entière ; elle-même révèle ses secrets les plus profonds, et même jusqu'au berceau de ses pensées, quand, héroïque et naïve

[1] En d'autres temps on eût trouvé que les bollandistes traitent Philippe II, avec une politesse peu révérencieuse en répétant l'analyse des lettres qui lui sont adressées, dans une note perdue au bout des derniers commentaires, p. 740, note *ee*.



enfant, elle prenait par la main son jeune frère pour courir aux Arabes et mourir. Si elle n'est pas allée aux plages africaines, elle a trouvé la plume d'Augustin pour continuer les plus belles pages des Confessions. On n'a entendu que deux fois, dans les jardins de l'évêque Valère et sous les mystiques ombrages d'Avila, ces accents de l'ange humilié, tirant de ses gémissements les célestes cantiques, retrempant dans ses larmes sa blancheur, et secouant la poussière mortelle pour remonter vers les cieux. La lutte est achevée, la vierge forte, abattue, se relève et monte dans les hauteurs de la contemplation; montée par les hauteurs de la contemplation, elle en compte et décrit, aussi longtemps que le peut la parole humaine, tous les degrés, du plus humble au plus resplendissant. Il n'est pas de spectacle plus digne d'attention. Quel palais de marbre et d'or est comparable *au château* de cette âme habitant avec Dieu, vivant en lui, n'ayant plus qu'en lui seul opération, vie et mouvement! Libre et captive, indifférente aux choses créées, elle se repose, abîmée en Dieu, fond et s'anéantit dans son amour, se dissout comme l'or dans le creuset, se transforme si vivement, si nettement, qu'elle perd jusqu'au sentiment de son abandon entre les mains divines. Un géant, dit-elle, n'enlève pas plus aisément une paille que Dieu ne ravit cette âme en sa force impétueuse. Peut-elle résister contre un géant, sans retomber comme brisée? Ne pas céder à cette vertu secrète qui l'attire, sans savoir ni ce que c'est, ni comment cela se fait? Elle se voile et s'abat, comme le chérubin aux pieds de Dieu; pourtant elle n'est pas au ciel; mais elle ne tient plus à la terre; elle demeure suspendue et comme crucifiée, rassasiée de délices et abreuvée de souffrances, entre l'agonie qui défaille et le ciel qui s'entr'ouvre. Que ne pouvons-nous redire l'inexprimable et intraduisible langage de cette âme privilégiée!

Cantico.	Cantique.
Vivo, sin vivir en mi	Je vis hors de moi ravie,
Y tan alta vida espero,	J'aspire à plus noble vie,
Que muero porque no muero.	De ne pas mourir je meurs.

On serait tenté de croire, et c'est une opinion assez commune, que ces âmes d'élite, ainsi transfigurées, ne descendaient plus de leur Thabor, abîmées dans la contemplation et perdues pour la terre. Sainte Thérèse étonne autant par l'activité de sa vie, par la fécondité de ses actes, que par ses ravissements dans le monde

invisible. Après trente ans d'hésitation, c'est en prenant son essor vers ces régions sublimes, qu'elle entre à grands pas dans la voie de réformatrice. Déjà au seuil de la vieillesse, elle s'arrête bientôt de fatigue et de faim, et meurt en route dans un coin obscur de l'Espagne, au moment où s'en allait croûler cette grande monarchie que le soleil ne voyait finir ni à l'orient ni au couchant. Que si une femme meurt et un empire se dissout, voici un autre royaume qui s'élève, celui de la Prière, le Carmel réformé. Les trente-deux monastères, fondés par sainte Thérèse, se dilatent, comme le cénacle au souffle de Dieu, et s'étendent à trente-trois provinces qui embrassent le monde; chaque province est une légion, quelque part que le soleil se lève, il trouve debout cette armée qui a sauvé l'Église et par elle l'Europe et le monde chrétien. L'Église chassée de l'Allemagne, traquée entre les Belges et les Bataves, martyre en Angleterre, captive à Rome, pillée au Vatican, presque trahie par la France à l'avènement du douteux Béarnais, n'a vraiment eu pour rempart qu'une poignée de saints; l'Espagne les lui a donnés presque tous, et tous ces forts d'Israël ont trempé leur héroïsme au feu de sainte Thérèse. *Seigneur! je suis fille de l'Eglise*, disait-elle en mourant et comme tenant l'étendard aux portes du ciel. Thérèse n'est rien, mais Thérèse et Dieu, c'est tout. C'est la nouvelle Debbora, a dit le vicaire de Dieu quand il la présentait à la vénération de la ville et du monde avec saint Ignace, saint François Xavier, saint Isidore de Madrid et saint Philippe de Néry. « C'est la nouvelle Debbora suscitée dans l'Église pour se » vaincre d'abord par sa virginité toujours pure, puis dompter le » monde par la merveille de son humilité, et renverser toutes les » inventions du Diable, par l'héroïsme de ses vertus sans nombre. » Qui nous dira combien de légions ennemies tombèrent quand, levant ses bras avec ses trois cents filles, Thérèse disait au sommet du Carmel : « Regardez, ô mon Dieu, mes désirs et mes larmes » qui vous implorent, et, à cause de vous, oubliez mes œuvres et » prenez pitié de tant d'âmes qui périssent; aidez votre Église et » ne permettez plus, Seigneur, des perditions dans la chrétienté. » Éclairez enfin ces ténèbres. » Et encore : « Seigneur, quand nous » vous demandons honneur, fortune ou richesse, et tout ce qui » est du monde, ne nous écoutez pas; mais quand nous vous prions » pour l'honneur de votre Fils, Père éternel, pourquoi ne nous » exaucez-vous pas, nous qui mille fois livrerions honneur et vie

» pour vous? » Qui nous dira ce que cette croix du Carmel, la risée de nos païens, le scandale de nos juifs, la folie de nos sages, a versé de bénédiction sur les peuples, et combien elle a épargné de fléaux, même à ceux qui l'ont insultée?

Les annales des peuples racontent les œuvres de sainte Thérèse, même après sa mort, et l'histoire publie sa gloire posthume. Qu'il nous soit permis d'ouvrir une dernière fois les *actes*, et de citer l'un de ces faits que nous livrons en terminant aux méditations de nos lecteurs.

En 1622, le 1er décembre, par une nuit sereine, Maurice de Nassau, à la tête d'une nombreuse troupe, avec ses mesures habilement prises et l'assurance d'un plein succès, arrivait inopinément au port d'Anvers et s'en allait emporter, d'un coup de main, le boulevard de la Belgique catholique. Il disait dans sa confiance à ses compagnons : « Si Dieu ne s'en mêle pas, je suis aussi sûr de « prendre la ville que de vous donner cette poignée de mains[1]. » Dieu s'en mêla. Sainte Thérèse intervint, la vénérable mère Anne de Barthélemi, à minuit, est saisie d'une soudaine terreur; elle se jette en prières, les bras tendus; elle y demeure longtemps, et comme ses bras s'affaissaient, une invisible main les soutenait et une voix lui disait : « Il n'est pas encore temps, lève les bras » toujours. » A l'aurore, elle fut trouvée accablée de fatigue, mais exaucée. « J'ai combattu, dit-elle, contre une armée entière, nous » apprendrons quelque chose. » On sut qu'un vent tempétueux et glacé avait saisi, en face de la ville, la flotte de Maurice, dispersé ses bateaux, noyé ses gens et le stathouder à la rive, dans des périls extrêmes. Il échappa, brisé de fatigue et emportant la maladie qui le mit au tombeau. Des actes juridiques de cet événement furent dressés et subsistent encore; on possède un rapport officiel adressé, le 3 décembre, par le prince Maurice aux États de Hollande. Un écrivain protestant le rapporte dans un ouvrage publié à Rotterdam, en 1843, et conclut par ces mots : *Il est évident que la volonté de Dieu fut la cause de ce sinistre événement.*

D. PITRA, *de l'abbaye de Solesmes.*

[1] Het was dan ook dui delijk Gods werk hetwelk dien aanslag deed mislukken C. M. Vandor Kemp, *Hist. du prince Maurice*, t. IV, p. 162. Roterd., 1843. Cf. Leo van Aitzema, *Saken van Staet en oorlogh*, a. 1669, t. I, p. 132.— Joh. van den Sande, *Histoire abrégee de la patrie*. Amsterd., 1650, lib, VII, à l'ann. 1652. — Alex. Vander Capellen, *Comment*. Utrecht, 1777, t. I, p. 126 et 316.

Missions Catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS
ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE III [1].

Départ de France. — Tempête. — Les Canaries. — Le banc d'Arguin et le naufrage de la Méduse. — La Comète. — Le Négrier. — Passage de la Ligne. — Conversions parmi les officiers et les hommes du bord.

Et eritis mihi testes à Jerusalem, et in Judæâ, et Samariâ, et usque ad ultimum terræ. Act., I, 8.

Dans la soirée qui suivit notre départ de Pauillac, nous ne descendîmes pas au delà de Richard. Le lendemain, à dix heures, nous étions en mer; à midi nous avions perdu les côtes de France [2].

La mer était belle, le vent favorable; nous marchions toutes voiles dehors, mais peu à peu la brise fraîchit. Quand nous fûmes dehors du golfe, la mer grossit beaucoup, et nous payâmes presque tous largement le tribut de souffrances que la navigation impose à ceux qui n'en ont pas l'habitude. Dans la nuit du 11 au 12, le temps devint encore plus mauvais, et quelques-uns de nos confrères en conçurent quelques craintes. L'un de ceux qui s'étaient levés à cette occasion vint me dire dans ma cabine qu'ils venaient de promettre de dire la sainte messe et de chanter un *Te Deum* à Pondichéry, s'ils échappaient à ce danger, et qu'ils m'engageaient à en faire autant. J'y consentis volontiers, sans pour cela m'effrayer, car je ne croyais pas au danger extrême qu'on m'annonçait; mais j'étais heureux de donner ainsi une marque de confiance et d'amour à celle que mon indigne cœur veut désormais aimer tous les jours de ma vie. J'étais heureux aussi de me sentir plus qu'à l'ordinaire placé immédiatement dans

[1] Voir le ch. II au n° précédent, tome VII, p. 532.

[2] Ici encore, je dois le dire, je sentais intérieurement comme une certitude de n'avoir pas quitté la France pour toujours.

les mains paternelles de mon bon Maître de qui toute vie dépend. Je me rappelle avec un véritable bonheur l'impression que je ressentis alors, en m'abandonnant sans réserve à la garde de mon Père céleste, de mon Maître, de mon sauveur Jésus, le roi de mon âme.

Quelques jours se passèrent ainsi avec plus ou moins de gros temps; mais dans la nuit du 18 au 19 la tempête augmenta. Ce fut pour nous une nouvelle occasion de bénir Notre-Seigneur de la grâce qu'il nous faisait en nous envoyant cette épreuve. C'est un grand bonheur, en effet, d'être, comme nous l'étions, mis à même de nous abandonner plus parfaitement et plus sensiblement que jamais à la divine volonté, à la sainte garde du Seigneur.

Pendant cette même nuit une lame couvrit le navire d'un bout à l'autre; le canot trop chargé d'eau par une lame rompit ses amarres et tomba à la mer; le timonier se fit attacher à la barre pour se soutenir contre le roulis du navire, qu'on cessa ensuite de gouverner. On se mit à la cape. Quelque temps après, un coup de mer couvrit la dunette; l'eau tomba en abondance dans la chambre, éteignit la lampe du compas, et pendant ce temps les cris lamentables des animaux sur le pont, le mugissement des vagues, le sifflement du vent dans les manœuvres, l'agitation de ceux qui se trouvaient levés à cet instant, tout cela pouvait bien causer une certaine émotion à ceux d'entre nous que leur grande jeunesse rendait plus faciles à impressionner par la crainte. Pour ce qui me concerne, j'étais extrêmement fatigué du manque de repos et des suites du mal de mer; mais je n'avais point de peur, je me sentais livré plus entièrement que jamais à la garde de Jésus et de Marie, et j'aimais à m'y abandonner sans réserve, avec le plus de foi et d'amour qu'il me fût possible. Le spectacle de cette agitation furieuse de la mer ne fut même pas sans charmes pour moi. J'avais déjà, quelques jours auparavant, admiré, même au milieu de l'abattement causé par le mal de mer, l'effet des vagues magnifiquement éclairées pendant quelques heures d'une des dernières matinées de tempête. Dans cette nuit d'orage, c'était également un imposant spectacle de voir la mer toute phosphorescente, avec ses vagues de feu qui venaient jaillir en mille étincelles sur le pont, et qui blanchissaient au loin la lame sur toute l'étendue de l'horizon.

Cependant le beau temps revint après une quinzaine de jours

d'assez grandes fatigues, qui suffirent pour me faire toucher du doigt ma faiblesse et m'humilier de mon néant devant Dieu. Je ne pus, en effet, pendant tout ce temps, faire autre chose que réciter mon office, et encore avec beaucoup de peine. Bientôt après je me sentis la force de me livrer à quelque travail sérieux; en conséquence, je ne tardai point à me mettre à l'œuvre, priant N. S., pour qui seul j'avais la conscience d'agir, de bénir mon travail et ma peine[1].

Le 26 février au matin nous aperçûmes l'île de Canarie, que nous longeâmes pendant tout le jour, ayant à notre droite Ténériffe, qu'on ne reconnut bien que vers le soir. Je n'ai jamais vu de terre plus pittoresque, ni mieux découpée, que la partie sud de la première de ces îles, tout hérissée qu'elle est de rochers volcaniques. A ce moment, le soleil couchant en colorait de la manière la plus remarquable l'élégante dentelure. Le pic de Ténériffe lui-même, malgré sa grande élévation[2], ses lignes imposantes, et l'éclat de la neige qui en recouvrait le sommet, me frappa moins que la plus haute des montagnes et la pointe de Canarie. Je croyais au pic des pentes plus abruptes et plus d'isolement, par rapport aux autres terres, et j'y ai retrouvé l'Etna au lieu du Vésuve, ou mieux encore du Stromboli[3], que je m'attendais à rencontrer ici avec des proportions gigantesques. Vers le soir nous étions assez près de Ténériffe pour discerner les arbres de la forêt du pic, qui se dessinaient sur l'horizon, et pour distinguer dans la nuit les feux du rivage. Le lendemain matin, le soleil levant éclairait derrière nous le sommet de la montagne; on apercevait aussi de loin Palma, l'une des grandes îles de ce groupe. Bientôt toutes ces terres disparurent, après avoir béni devant nous, dans leur muet langage, le Roi éternel, dont l'univers entier célèbre les grandeurs. Nous étions de nouveau, et pour bien longtemps, au milieu de l'Océan, sans autres limites pour les regards que l'ho-

[1] Il s'agissait là de la révision et de la suppression d'une partie de mon premier voyage d'Italie.

[2] Le pic de Ténériffe est situé par 28° 16′ 21″ de latitude nord et par 18° 58′ 59″ de longitude ouest; sa hauteur est de 3710 mètres. — *Connaissance des temps*, etc., *publié par le bureau des longitudes*. In-8°. Paris, Bachelier, 1840, p. 378.

[3] Petit volcan isolé de l'archipel de Lipari dans la mer de Sicile.

rizon des mers, cet horizon si vivant et si animé malgré l'habituelle uniformité de ses lignes.

Dans la nuit du 1er au 2 mars nous passions à vingt lieues du banc d'Arguin[1], devenu trop fameux, il y a une vingtaine d'années, par le naufrage de *la Méduse*. Le beau tableau de Géricault[2] conservera longtemps en France le souvenir de cette grande catastrophe. Mais ce qu'on ne devrait jamais oublier non plus, afin de comprendre ce que doit être un commandant de navire à son bord, ce sont les causes funestes d'un semblable malheur. Ignorance de la part du capitaine, à qui, dans les jours d'exigences où elle se trouvait, la Restauration avait confié ce navire, indiscipline de la part des équipages et des soldats de transport, qui n'avaient ni les uns ni les autres confiance dans leurs chefs, voilà, en deux mots, ce qui, dans cette circonstance, a entraîné la perte de tant de victimes et d'un beau navire!

C'était le 2 juillet 1816. Une flottille, commandée par M. Leroi de Chaumareys, et composée de la frégate *la Méduse*, de la corvette *l'Echo*, de la flûte *la Loire* et du brick *l'Argus*, faisait voile de France au Sénégal, pour porter aux anciens établissements rendus par les traités le nouveau gouverneur et 400 militaires ou passagers. Par suite d'une impardonnable imprudence du capitaine, la frégate, qui n'avait pas répondu aux signaux faits la nuit précédente par la corvette *l'Écho*[3], venait de toucher sur le banc, par une mer très-grosse et un fort courant, qui ne laissaient plus l'espérance de sauver le navire. Avec un équipage soumis et bien discipliné, aucun homme n'eût péri avant d'arriver à la côte; mais malheureusement les chefs supérieurs n'avaient la confiance ni des militaires, ni des marins, et ce fut là ce qui perdit tout. Après quelques heures d'une délibération pendant laquelle une partie des hommes s'étaient enivrés pour oublier la mort qui les menaçait, les officiers et presque tout l'équipage quittèrent la frégate pour descendre dans les embarcations. Par ce

[1] Ce banc se trouve par les 20° 33′ 2″ de latitude nord et 19° 16′ 5″ ouest. —*Nouvelles tables astronomiques et hydrauliques*, par V. Bagay. In-4°. Paris, Didot, 1829, p. 106.

[2] Ce tableau d'un grand peintre, mort dans sa jeunesse, représente l'instant où les malheureux naufragés du radeau aperçoivent le brick *l'Argus* envoyé à leur recherche.

[3] Ce dernier navire s'était aperçu du danger à temps.

moyen ils se sauvèrent à la côte d'Afrique et de là au Sénégal. Les 148 passagers ou soldats qui restèrent furent déposés sur un radeau tellement mal construit, que pour l'empêcher de submerger dès le premier instant, on se vit contraint de jeter la plupart des provisions à la mer.

Pour comble de malheur, les embarcations qui devaient le remorquer ne le firent pas; et c'est alors que commença pour ces malheureux un enchaînement de souffrances dont le récit fait frémir. La mer devint furieuse dans les deux premières nuits; les matelots et les soldats désespérant de leur salut s'enivrèrent de nouveau avec le vin conservé et se concertèrent dans leur délire pour égorger leur chef et pour détruire le radeau. Deux fois de suite les officiers, aidés des sous-officiers et de quelques passagers, eurent à soutenir, pour défendre leur vie, un sanglant combat où bien des hommes furent victimes de leurs propres violences. Leurs cadavres servirent de nourriture à ceux qui restaient; car dans le tumulte une partie des provisions avait encore été jetée à la mer. Quatre jours après une nouvelle révolte eut lieu parmi les passagers demeurés jusqu'alors fidèles à leur devoir, et cette fois un seul malheureux y périt.

Après sept jours passés ainsi, le vin qui restait ne suffisait plus pour attendre le moment où l'on pourrait toucher à la terre. On se consulta sur ce qu'il fallait faire des malades, et le résultat de cette affreuse délibération fut qu'on les jetterait à la mer pour sauver les autres. C'est ce qu'on fit en effet. Enfin, le 17 juillet, au moment où il ne restait plus à ces malheureux que quelques bouteilles de vin pour toute ressource, et que la chair des cadavres commençait à leur inspirer une répugnance horrible, le brick l'*Argus* envoyé à leur recherche, les rejoignit et recueillit à son bord les *quinze* personnes qui restaient des 148 embarquées primitivement sur le radeau. Encore sur ce nombre, six moururent peu de jours après leur arrivée à Saint-Louis. Cinquante-deux jours après le naufrage, une goëlette expédiée pour recueillir les débris de la frégate échouée, trouva encore à bord trois malheureux sur le point d'expirer, et qu'on finit par sauver à force de soins. Ils étaient restés dix-sept sur la frégate lors du départ des embarcations et du radeau. Après cinquante-deux jours d'attente inutile, douze d'entre eux construisirent un radeau sur lequel ils périrent avant d'arriver à la côte. Un autre ayant voulu

se sauver sur une cage à poules, fut submergé presqu'aussitôt. Enfin, l'un des quatre autres mourut avant l'arrivée de la corvette qui avait été retardée pour s'être trouvée deux fois de suite contrainte de relâcher au Sénégal. Tant que ces malheureux avaient eu des provisions, ils avaient vécu en paix; mais dans les derniers jours, ils se tenaient chacun loin l'un de l'autre, et quand ils se rencontraient, ils couraient les uns sur les autres en se menaçant du couteau; circonstance qui se reproduisit, du reste, bien souvent en d'autres occasions analogues.

Le capitaine Leroi de Chaumareys dont l'incapacité entraîna un pareil malheur, fut traduit devant un conseil de guerre à son retour en France. On le déclara déchu de son grade et indigne de servir l'État [1].

Deux jours après que nous eûmes passé en face du banc, c'est-à-dire le 4 mars, à 4 heures du soir, on aperçut dans l'Ouest une bande lumineuse qu'on reconnut bientôt pour une comète fort remarquable par les dimensions et l'éclat de la queue. La tête se distinguait difficilement à l'œil nu. Le lendemain, on fit à bord des observations à l'aide desquelles on reconnut que la comète se trouvait située à 50° 52′ d'Aldébaran, et à 59° 48′ de Rigel. Le surlendemain, de nouvelles observations donnèrent la comète à 53° 50′ de Rigel, et à 47° 16′ d'Aldébaran, ce qui faisait une déclinaison de 30° 30′. On était ce jour-là par 1° 00 latit. N. et 22° 17′ long. On continua les observations les jours suivants, jusque vers le 15 avril où l'on ne voyait presque plus la comète.

Un incident qui pouvait avoir des suites très-graves se présenta le 9 du même mois, au moment où nous étions à dîner sur la dunette. On aperçut tout à coup dans le S.-E. un navire qu'on n'avait pas signalé jusqu'alors et qui se trouvait déjà assez rapproché de nous. Sa voilure triangulaire inaccoutumée et toujours un peu suspecte dans ces parages, attira l'attention du capitaine qui l'examina aussitôt, et reconnut à la longue-vue qu'il avait beaucoup de monde à bord et portait une forte pièce de canon à pivot sur l'arrière de son grand mât. Comme de plus il était évident qu'il faisait route sur nous, le capitaine prit ses dispositions afin de se dé-

[1] Voir pour les détails, les journaux du temps et l'ouvrage suivant : *Histoire des naufrages* par Despertbes, augmentée d'un choix des naufrages *modernes les plus remarquables, par M. Duromesnil, ancien officier de marine, membre de la Légion d'honneur*. In-12. t. II, p. 41.

fendre en cas d'attaque, ou tout au moins pour intimider ce navire au moment où il pourrait s'apercevoir de la contenance qu'on faisait à notre bord. Par un heureux hasard, ou plutôt par une disposition toute providentielle de notre divin maître, le capitaine avait fait dégager, dans l'après-midi, les deux pièces de huit dont le navire était armé. Il avait fait nettoyer les affûts, percer les sabords, en sorte que tout se trouva d'avance prêt pour le moment où il fut nécessaire de se mettre en défense. On chargea donc et on amorça ces deux pièces; on prépara les gargousses et les boîtes à mitraille destinées à les alimenter, ainsi que les deux pierriers de la dunette, et l'on tint la mèche allumée près des canons. D'un autre côté, on préparait les sabres et les fusils; et lorsque tout fut ainsi disposé, le navire suspect se trouvait à portée de voix. A ce moment notre capitaine hissa le pavillon français, à quoi l'autre navire répondit en mettant dehors un pavillon espagnol. En même temps à notre bord, le capitaine fit carguer les basses voiles et la brigantine pour être prêt à tout événement et faire voir qu'il pouvait se défendre. L'Espagnol mit alors une embarcation à la mer et nous pûmes examiner en détail son navire, en même temps qu'on veillait à sa manœuvre, afin d'éviter toute surprise. C'était un chébec, portant deux voiles latines et un grand foc. Il était peint tout en noir et avait son pont chargé de monde avec un homme en vigie.

Je ne pus m'empêcher d'admirer la forme et la grâce de ce navire, construit pour marcher rapidement et par tous les temps, avec cette élégante voilure triangulaire qui me rappelait les petits navires de la Méditerranée. L'embarcation mise dehors pour venir à nous, avait aussi quelque chose de très-pittoresque. C'était une de ces pirogues formées d'un seul tronc d'arbre; de forme légère et très-élancée, elle glissait sur la mer avec une grande rapidité, à l'aide des faciles efforts de deux nègres. Ces derniers la manœuvraient à l'aide d'avirons très-courts et très-légers dont ils se servaient d'une seule main, ramant alternativement sur un bord et sur l'autre. Le costume de ces deux hommes, avec leur couteau suspendu à leur ceinture et leur anneau d'ivoire au bras, était également fort remarquable.

Ces nègres amenaient à notre bord, un officier du navire espagnol et un inteprète. A peine nous eurent-ils accostés, que ces deux derniers montèrent sur notre pont, sans avoir rien demandé préa-

lablement. L'un des nègres se tint debout sur le bordage, tandis que l'autre, demeuré dans l'embarcation, semblait examiner l'arrière du navire. Après avoir, selon l'usage des forbans ou des négriers qui veulent extorquer de l'argent ou des provisions aux navires, demandé au capitaine s'il pouvait lui vendre des vivres, les deux Espagnols adressèrent quelques autres questions dont le but évident était de s'assurer de l'état du bâtiment et de la résistance qu'ils pourraient rencontrer. Ils déclarèrent ensuite qu'ils venaient de Sierra-Leone d'où ils se rendaient à Porto-Ricco; qu'ils étaient frétés par le gouvernement anglais et qu'ils portaient des noirs venant de différentes prises faites par les navires de guerre sur les négriers. On n'ajouta aucune foi à ce récit; cependant on leur donna quelques paniers de pommes de terre et on les invita à se retirer à leur bord et à se mettre hors de portée; car pendant ce temps, le chébec nous avait approchés sous le vent, comme s'il eût voulu nous prendre à l'abordage [1]. Telle était l'opinion de notre capitaine, homme d'une nature peu impressionnable, et qui l'a consigné comme il suit dans son journal :

« D'après ce que nous avons compris, son intention était de
» nous prendre à l'abordage; mais voyant tout le monde armé [2]
» et quatre pièces de canon chargées, il a renoncé à son entre-
» prise. »

En effet, peu de temps après le retour de l'embarcation à bord du chébec, nous le vîmes s'éloigner en gouvernant à l'O.-N.-O. On se tint prêt cependant jusque vers minuit, alors la brise se leva et on ne le revit plus; on l'avait entièrement perdu de vue dès les 10 heures du soir. Nous nous trouvions alors par le 5° 12, de latitude nord, et 20° 54′ de longitude ouest.

Cet événement fut pour moi la source de bien des observations que je ne crois pas inutiles de noter ici. Et d'abord je sentis par moi-même combien il est vrai de dire que le véritable esprit de l'Église, notre sainte mère, inspire une profonde horreur du sang.

[1] Pendant la visite de l'officier envoyé à notre bord pour nous examiner, on entendit une voix partant du chébec, mais on ne comprit pas la question adressée à cet officier. Seulement celui-ci répondit en espagnol : *Il y a des canons, il est tout prêt.*

[2] Nous étions 26 à bord, y compris le pilotin et le mousse âgés l'un et l'autre de 15 ans. L'Espagnol nous dit qu'il avait 65 hommes dans son navire, quoiqu'il fût beaucoup moins fort que le nôtre.

Oui, je l'ai bien compris : *Arma clericorum sunt orationes et lacrymæ*[1]. Quand je vis à notre bord ces pauvres gens pâles, décharnés, épuisés de fatigue par le misérable métier qu'ils ont embrassé pour la perte de leurs âmes, quand j'eus réfléchi que peut-être dans quelques instants il faudrait, pour notre légitime défense, contribuer à leur donner la mort dans un combat; j'avoue que j'ai ressenti à ce moment une excessive répugnance à verser le sang; et cependant par caractère j'aime la guerre, et la pensée d'une bataille a toujours fait tressaillir de joie ma bouillante jeunesse. Ici je le sentais, c'était le mouvement de l'esprit divin vivant dans mon âme d'une manière toute particulière, par suite de la consécration sacerdotale qui dominait en moi l'inclination dépravée du vieil Adam; c'était la mansuétude de mon maître, qui adoucissait ainsi la violence de la nature.

Profondément pénétré de cette pensée, j'élevai mon cœur vers Jésus, je m'adressai à Marie, suppliant cette tendre mère d'éloigner de nous et de ces pauvres âmes un si déplorable malheur. Et cette prière me fit du bien, elle m'inspira une grande confiance que le sang ne serait pas répandu.

Plus tard, quand le danger fut complétement passé, la pensée de ces pauvres âmes qui se perdent à mener une semblable vie me toucha plus sensiblement encore qu'elle n'avait fait dans le premier moment. Je priai beaucoup pour elles et j'engageai mes confrères à s'offrir pour elles comme victimes devant la majesté de Dieu. Et ainsi nous les poursuivions de nos vœux, ces malheureux dont le sort est si triste, et dont la vie criminelle autant que misérable attristait et remplissait l'âme d'amertume.

Tous mes confrères du reste, en ce moment de danger, témoignèrent une égale résolution, et donnèrent un exemple du courage que donne la confiance de mourir dans la grâce de son Dieu; nul d'entre eux, par conséquent, n'éprouva les impressions que je vis se manifester chez plusieurs autres personnes du bord, à qui la pensée de la mort était bien plus importune qu'à nous. J'en ai vu plusieurs, surtout parmi ceux qui parlaient le plus haut avant et après le danger, pâlir au moment où il fallait montrer le plus de résolution. Je les compris; ils songeaient sérieusement alors à cet avenir dont ils se jouaient quand la main de Dieu ne leur semblait

[1] Les armes des clercs sont les prières et les larmes.

pas aussi près de les frapper. Et je vis que la véritable force, que le véritable héroïsme se trouvent bien rarement en qui ne saurait s'appuyer sur le témoignage d'une bonne conscience. Sans cela, il est vrai, on peut être brave, et on l'est souvent en effet; mais on l'est comme un furieux, ou, ce qui arrive le plus souvent encore, on est brave parce qu'on n'est pas seul, et que l'amour-propre, comme tous les amours, est plus fort que la mort.

Le 13 du même mois, on fit à bord ce que les matelots appellent le *baptême de la ligne*. On l'avait annoncé, dès la veille, avec le burlesque appareil qui l'accompagna plus solennellement encore le lendemain. Je suis convaincu que les matelots n'ont aucune pensée de mépris impie dans l'imitation à laquelle ils se livrent par rapport aux cérémonies du baptême. Cependant, comme il y a toujours inconvenance pour un prêtre de Jésus-Christ à prendre part à des plaisanteries où les plus grands mystères de notre foi sont traités d'une manière peu respectueuse, nous fîmes à cet égard nos observations au capitaine qui avait déjà donné ordre de nous exempter des grosses plaisanteries auxquelles on se livre en pareille circonstance. Nous en fûmes quittes en conséquence pour donner une petite rétribution à l'équipage et tout se passa très-convenablement. Du reste, il faut le dire ici, jamais nous n'avons eu à nous plaindre de qui que ce soit à bord, pas plus de la part des officiers que de l'équipage. Tout le monde a été constamment plein d'égards pour nous, avantage d'autant plus appréciable que nous savions que d'autres missionnaires avaient eu à souffrir sur certains navires.

Cette considération, jointe au désir que nous avons au fond du cœur de voir toutes les âmes se remplir de la divine charité de Jésus-Christ, nous engageait puissamment à faire tout ce qui dépendait de nous pour contribuer au salut des personnes qui nous entouraient et qui ne s'étaient pas approchées des sacrements depuis un plus ou moins grand nombre d'années. Deux matelots et le mousse avaient, il est vrai, demandé à se faire instruire pour leur première communion dès les premiers jours. Nous avions chargé de ce soin charitable trois de nos confrères que leur habitude du saint ministère et leur caractère plein de bonté rendaient plus propres que d'autres à s'en acquitter avec fruit. Mais, parmi les chefs ou les matelots du navire, la plupart d'entre eux semblaient être bien éloignés de vouloir participer aux divins sacre-

ments. Le temps de Pâques approchait, et rien ne semblait indiquer que personne dût en profiter pour se réconcilier avec Dieu. Nous ne cessions de prier pour eux ; nous sacrifiions une grande partie de nos soirées et même de nos nuits à rester sur la dunette pour nous entretenir avec eux de leurs affaires, de leurs familles et de leurs affections, espérant par là venir à bout de gagner leur confiance et leur parler de conversion. Notre bon maître daigna bénir nos efforts; et nous eûmes particulièrement à le bénir des fruits de la confiance que nous avions placée dans le pouvoir d'un saint, à qui, suivant le témoignage de sainte Thérèse, on n'a jamais rien demandé en vain. Un des officiers se rendit d'abord, puis l'autre, puis différentes personnes de l'équipage. Et voici quelle en fut l'occasion. Je note ceci afin qu'on y trouve un nouveau motif de confiance à l'égard du grand saint dont la puissance a eu tant de part à ce triomphe de la grâce de Jésus-Christ.

Quelque temps avant l'époque dont je parle, M. Sohier, l'un de nos confrères, âme candide et sainte qui inspirait à tous une sincère affection, parlait à l'un des officiers du pouvoir de saint Joseph, et lui rapportait ce qu'en dit sainte Thérèse. Cette pieuse conversation porta son fruit.

Le jour même où l'Église célèbre la fête de ce grand patriarche, l'officier en question se trouvait de quart au moment où M. Sohier disait la sainte messe dans la chambre; l'officier jeta un coup d'œil sur l'autel, et tout en continuant sa conversation sur la dunette avec une autre personne, il lui vint en pensée de demander à Dieu sa conversion en s'appuyant sur ce que lui avait dit notre cher confrère. Il était alors environ sept heures du matin. Le soir à peu près à la même heure, j'étais seul assis dans un coin de la dunette, attendant toujours, comme nous le faisions tous, le moment où je trouverais un cœur disposé à recevoir une parole de salut. Ce moment était venu pour l'officier dont je parle. Il passa près de moi, je lui adressai la parole. Après avoir pendant assez longtemps causé de choses indifférentes, la conversation arriva aux choses sérieuses de la foi. Vers minuit il était à mes pieds m'avouant ses fautes et demandant à Jésus pénitence et repentir. Avant cela il m'avait raconté ce qui lui était arrivé le matin, et l'un et l'autre nous nous réunîmes en action de grâce pour le grand saint à l'intercession duquel l'heureux converti devait une telle faveur. Nous nous revîmes ensuite pendant plusieurs nuits, et enfin il eut le

bonheur de s'approcher de la table sainte et de consoler ainsi notre cœur à tous.

Cette grâce ainsi obtenue me toucha, et pour augmenter ma foi autant que pour témoigner à Dieu et à son serviteur ma vive reconnaissance, je fis vœu de célébrer une fois la messe en l'honneur de saint Joseph, pour chaque personne qui s'approcherait ainsi des sacrements jusqu'à notre arrivée à Pondichéry. Cette marque de confiance ne fut pas vaine non plus ; car peu de jours après, le lieutenant du bord consentit avec la plus grande bonne volonté à faire ce qui dépendait de lui pour rentrer en grâce avec Dieu. Le temps pascal n'était pas encore écoulé lorsqu'il eut le bonheur de se nourrir aussi de la chair sacrée de Jésus.

D'autres personnes du navire témoignèrent également le désir de suivre la même voie. Quelques-uns le firent ; d'autres n'eurent pas le courage de résister aux tentations qui les en détournèrent. Daigne le divin maître leur pardonner à tous l'abus des grâces qu'il se préparait à répandre sur eux !

J. O. LUQUET,
Evêque d'Hésebon.

Voyage.

JOURNAL EN FRANCE

DURANT LES ANNÉES 1845 ET 1848,

ET ACCOMPAGNÉ DE LETTRES SUR L'ITALIE EN 1847,

TOUCHANT L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION ;

Par Th. W. ALLIES. — Londres, 1849[1].

Voici venir un des livres les plus curieux que j'aie lus depuis plusieurs années ; c'est celui d'un ministre protestant et puseyiste, qui rend compte jour par jour, heure par heure, de ses impressions en France et dans l'Italie septentrionale sur les dogmes et les usages de l'Eglise catholique, ainsi que sur la grande question de l'enseignement. Pendant que les autres touristes visitent nos

[1] *Journal in France in 1845 and 1848, with letters from Italy in 1847, of things and persons concerning the church and education.* By Thomas William Allies. London, 1849.

musées, nos théâtres, nos chambres et nos clubs révolutionnaires, en voici un, pèlerin religieux, qui court partout où il y a une grand'messe à chanter, un petit séminaire à étudier, une vieille basilique à contempler, un saint à honorer, une fête patronale à célébrer. Tantôt vous le trouvez répétant dévotement ses heures anglicanes devant le Saint-Sacrement qu'il *adore;* tantôt examinant avec une pieuse anxiété les extatiques du Tyrol; tantôt enfin entonnant un hymne d'admiration et d'étonnement à la vue de nos évêques si humbles, si dévoués, si apostoliques au sein de leur pauvreté. Il respire dans cet ouvrage un parfum de bonne foi, une soif de vérité qui feraient rougir l'indifférence de beaucoup de catholiques. Aussi ne faut-il pas s'étonner des colères qu'il a soulevées en Angleterre, ni des attaques multipliées dont il a été l'objet; car M. Allies, il ne faut pas l'oublier, reste protestant, reste ministre anglican. De retour chez lui, dans son presbytère de Launton, il a repris et son prêche et son formulaire de prières, ni plus ni moins que s'il n'eût pas adoré Jésus-Christ dans le mystère de l'autel, ou assisté avec édification aux offices de la sainte Vierge à Notre-Dame-des-Victoires. N'avais-je pas raison d'affirmer que ce *Journal en France* est un des plus curieux de nos jours, où l'on voit pourtant tant de choses curieuses? Ouvrons-le donc, pour y observer de près un remarquable épisode de l'histoire du puseyisme.

Le point de vue principal, qui est commun à l'auteur avec la plupart des puseyistes, c'est qu'au fond l'Eglise catholique et l'anglicanisme sont seulement deux faces différentes de la même vérité. C'est faute de se connaître que ces deux sœurs n'ont pas encore réussi à s'entendre, et si de part et d'autre on y mettait un peu de bonne volonté, les choses ne tarderaient pas à s'arranger. Nous avons fort souvent remarqué cette fausse donnée chez les puseyistes, et qui pourra les retenir encore longtemps dans leur erreur. C'est une inspiration de l'orgueil, M. Allies nous permettra de le dire, inspiration par laquelle ce démon empêche ces sectaires de faire le dernier pas. Il est de fait que les Newman, les Ward, les Faber, les Seager, les Ornsby n'ont renoncé à cette funeste erreur que du jour qu'ils ont reconnu franchement leur Eglise comme hérétique. Aussi de ce jour-là seul ils ont pu rentrer dans le sein du catholicisme. Nous croyons que Dieu fera la même grâce à M. Allies, en faveur de sa bonne foi

parfaite. Cependant, nous avons hâte de le dire, il est un point où nous sommes de l'avis de notre voyageur : non, les catholiques n'étudient pas assez les doctrines de l'anglicanisme. Dans un moment où la controverse chrétienne a pris un caractère si nouveau, si imprévu de l'autre côté de la Manche, il peut être souvent fort utile pour les âmes avides de vérité de rencontrer chez nos prêtres une connaissance précise des points par lesquels l'établissement religieux de l'Angleterre se rapproche ou s'éloigne de la vérité catholique. Il est fort triste pour un anglican d'avoir à subir des objections ou des réponses qui sont très-propres à réfuter le déisme de Calvin ou de Socin, mais qui satisfont mal les doutes et les hésitations de l'enfant d'Albion. M. Allies en a fait plus d'une fois l'épreuve, et nous avons lieu de croire que ses compatriotes ont été en maintes occasions exposés au même désappointement. Qu'on nous permette donc d'appeler sur ce point important l'attention du clergé français. Quelques études sur ce sujet spécial lui assureraient peut-être la conquête de plus d'une âme égarée dans le sentier de l'erreur. La récompense est assez belle pour chercher à l'obtenir.

Mais si M. Allies se plaint justement de notre ignorance à cet égard, il est plus explicite encore quand il flétrit celle dont font preuve les anglicans, sur tout ce qui concerne le catholicisme. « Plût à Dieu, s'écrie-t-il dans son introduction, que je pusse détruire chez eux un seul préjugé, ou redresser une seule idée fausse. Sans doute mes moyens d'information ont été limités, et le temps m'a été dispensé d'une main avare, mais j'en ai assez vu pour être convaincu que les hommes portés à dénoncer, à détester avec le plus de violence l'Église catholique, ne le font pas plus cordialement qu'elle ne haïrait et dénoncerait ce qu'il leur plaît d'appeler l'Église catholique....

» Aussi le seul mérite de ce journal, s'il en a un quelconque, consiste à considérer les choses telles qu'elles sont réellement dans le système catholique romain, à laisser de côté toute idée préconçue, à ne pas condamner ce qui paraît contraire aux usages établis, mais à le comprendre d'après le principe même sur lequel il se fonde. En général, mes observations se bornent à la France, mais peut-être ce pays forme-t-il aujourd'hui la partie la plus intéressante de la communion romaine. Là, le divorce que tous les gouvernements de la chrétienté font avec l'Église, s'est accompli

avec plus de dureté, de dédain et de tyrannie que partout ailleurs. Les vastes propriétés abandonnées par le clergé français, dans une noble confiance en la générosité de la nation, ont été acceptées par l'État, qui a donné en retour à ce clergé une stipende annuelle, si misérablement insuffisante, que le rouge doit monter au visage de chaque français, rien qu'en y songeant. La grande majorité des curés en France, reçoivent seulement un salaire de 800 francs; dans certaines villes il s'élève jusqu'à 1,200 et parfois jusqu'à 1,500 francs. En outre, l'État a fait en France ce qu'il s'efforce de réaliser en Angleterre: dans chaque commune il établit un maître d'école incrédule, chargé d'enseigner à l'enfance les éléments des connaissances utiles, excepté, bien entendu, toute foi définie, et de se poser en adversaire du curé. Et puis, la génération actuelle chez les Français a été élevée dans un temps où le flot de l'incrédulité avait inondé le pays, en sorte que non-seulement elle est pratiquement impie, mais jamais elle ne peut se reporter aux souvenirs chrétiens de son enfance. On receuille la grande moisson semée par la révolution de 1789; l'incrédulité marche la tête haute dans tout le pays; il y a mieux, elle le gouverne: partout j'ai trouvé l'accord unanime sur ce point, c'est que le respect humain est contre l'Église et la religion. Quel fait culminant pour juger la situation d'un pays!

» Donc, cette raison m'a paru décisive pour étudier en France l'Église de Dieu agissant d'après ses forces virtuelles; l'Église opprimée, ravalée par le monde au point que la vie indestructible de l'Évangile peut seule pénétrer une société placée dans de telles conditions. Dieu veuille qu'un semblable état de choses ne soit pas réservé à l'Angleterre! Dieu veuille qu'au jour de l'épreuve, notre Église à nous trouve des serviteurs et des maîtres, des prêtres et des sœurs de charité, aussi désintéressés, aussi laborieux, aussi patients, aussi zélés que ceux dont le Seigneur a doté la France! Ajoutons enfin que si la France, comme nation, revient un jour sous le joug de son Sauveur, il ne faudra jamais désespérer d'aucune société quelconque, jamais douter de la force de l'Église chrétienne pour surmonter les obstacles les plus gigantesques[1]. »

Telles sont donc les dispositions de notre voyageur, et assurément elles ne sont rien moins que malveillantes; elles sont comme le

[1] P. 3-7.

miel qu'il rapporte à la ruche et le fruit de tout son voyage. Nous le suivrons dans ses courses, en lui empruntant ce laisser-aller qui n'est pas sans charme à cause de sa simplicité, et qui va parfaitement à des impressions de voyage.

La première visite de M. Allies est au petit-séminaire d'Yvetot, où il se rend en compagnie de M. Marriot, un de ses confrères dont le but est identique avec le sien, savoir : étudier de près les institutions catholiques. Il faut voir avec quelle admiration nos deux pèlerins parlent de l'affection des maîtres pour les élèves, de leur vie toute d'abnégation et d'austérité chrétienne. Pas un détail ne leur échappe, ni le maigre salaire des professeurs, ni la pratique des sacrements, ni le prix de la pension, ni le règlement de la maison, ni même le catéchisme auquel ils eurent soin d'assister. « En vérité, s'écrie tout d'un coup M. Marriot, ils ont l'air de n'être qu'une seule famille composée de 225 enfants ! »

« Et de fait, reprend M. Allies, nous fûmes particulièrement frappés dans ce collége, de l'intimité qui règne entre les maîtres et les enfants ; la présence des premiers ne sert pas seulement à maintenir l'ordre pendant les leçons, mais leur influence se fait sentir partout et toujours. La confession sans doute est la cause de tout cela. En quittant ces braves gens, nous étions pleins d'admiration pour leur zèle, pleins de gratitude pour leurs bontés[1]. »

Hâtons-nous d'arriver à Paris avec nos deux voyageurs, qui n'eurent rien de plus pressé que de courir au séminaire de Saint-Sulpice pour en étudier le règlement, les études, la vie tout entière dans ses plus minutieux détails. Ils ne se lassent pas d'y revenir sans cesse, de discuter avec M. l'abbé Galais sur les plus graves questions qui séparent l'Église anglicane des catholiques. Obligés que nous sommes de nous borner, nous passerons sur des sujets qui sont familiers à nos lecteurs, mais qui excitent au plus haut degré l'intérêt et l'envie de M. Allies et de son compagnon. Bientôt il se trouve en face des deux grands prédicateurs de nos temps, le P. Lacordaire et le P. de Ravignan. Ici, nous ne pouvons nous abstenir de citer *in extenso* :

« Nous avons pris la liberté de faire une visite au P. Lacordaire, et bien nous en a pris de notre hardiesse, puisqu'elle nous a procuré une heure de conversation fort animée avec lui. Imaginez-vous

[1] P. 10-16.

un vrai moine, une sorte de saint Bernard ressuscité pour ainsi dire en chair et en os dans toute son énergie virile : sous son blanc vêtement de dominicain, il semblait le beau idéal du guerrier chrétien, armé de pied en cap pour combattre l'hérésie et s'avançant sans crainte au milieu des périls de la vie, du choc des systèmes qui s'écroulent. Sa figure fraîche et rosée, son œil vif et sombre, son expression animée, en faisaient un des personnages les plus frappants que j'aie jamais contemplés. Il méritait à lui tout seul le voyage de Paris. Peut-être la pensée que j'avais devant moi un des prédicateurs les plus éloquents, agissait à mon insu sur moi.

« La conversation roula sur le mouvement anglican ; il parla aussi du malheureux état de l'Université en France : « Au lieu » d'être locale, dit-il, elle s'étend partout et manque ainsi de co- » hésion. A vrai dire, ce n'est point un corps ; on promène ses pro- » fesseurs d'un bout de la France à l'autre, selon le bon plaisir du » gouvernement. Nous sommes maintenant engagés dans une grande » lutte pour la liberté des ordres religieux, lutte presque gagnée ; » la liberté arrivera sans aucun doute. Quant au protestantisme, » il montre l'état de mort dans lequel il croupit par son impuis- » sance à produire des institutions monastiques : pour moi cette » preuve est convaincante. Si vous aviez parmi vous l'esprit de vie, » comment seriez-vous incapables d'enfanter une chose si intime- » ment en harmonie avec l'esprit de la croix ? »

« Au bout de quelque temps, je repris à mon tour : « Permettez- » moi une question : supposez une personne douée de quelque in- » telligence et d'une parfaite bonne foi, qui est prête à faire tous » les sacrifices pour la religion et à employer tous les moyens pour » arriver à la connaissance de la vérité. Supposez une telle per- » sonne convaincue que l'Église anglicane est une branche de » l'Église catholique, quoique malheureusement séparée d'elle ; » condamneriez-vous cette personne, en d'autres termes la croi- » riez-vous hors de la voie qui mène au salut ? »

« Monsieur, répondit le Dominicain, il n'y a qu'une chose qui » puisse excuser une personne de ne pas appartenir à l'Eglise, » c'est l'ignorance invincible. Vous savez que dans certains cas un » païen lui-même peut être sauvé. Mais une telle personne ne » peut arguer de l'ignorance invincible, car il n'y a que trois » choses qui puissent empêcher l'homme d'atteindre la vérité : ou » la vérité sera elle-même incapable de le convaincre ; ou il y

» aura un défaut dans son propre entendement; ou, enfin, sa vo-
» lonté sera corrompue. Quant à la première hypothèse, elle est
» hors de question. La vérité se suffit toujours à elle-même; sup-
» poser le contraire, ce serait faire injure à Dieu. Vient ensuite
» le défaut d'intelligence; mais en ce qui concerne les chefs du
» mouvement anglican, la chose est aussi hors de question, car ce
» sont des hommes d'une grande puissance intellectuelle, d'une
» grande distinction. Reste donc l'hypothèse d'une volonté cor-
» rompue, et assurément cette corruption est souvent si subtile
» que les hommes en subissent l'influence sans le savoir. Néan-
» moins, aux yeux de Dieu, c'est bien la volonté qui cause l'er-
» reur, et dès lors de pareils hommes sont condamnés sans pou-
» voir exciper de l'ignorance invincible. Que si vous en venez à
» l'individu, je ne prendrai pas sur moi de juger, car il est écrit :
» *Nolite judicare*, et il est absolument impossible de connaître
» l'état intérieur d'autrui. Mais, je le répète, cette classe de
» personnes ne peut plaider une ignorance invincible; par consé-
» quent, l'obstacle ne peut être que dans leur volonté, quand
» même l'individu n'en aurait pas la conscience. Mille considéra-
» tions de famille, de fortune, d'habitudes acquises circonvien-
» nent un homme, et le font insensiblement dévier; mais il est
» toujours sous le coup de la condamnation, car c'est sa propre
» volonté qui est corrompue. Si j'allais, moi, sur une des places
» publiques de Paris, et que je ressuscitasse trois hommes d'entre
» les morts, pensez-vous que tous les gens présents à ces miracles
» voudraient y croire? — Certainement non, répliquai-je. — D'où
» vient donc cela? — C'est qu'il se trouve dans leur volonté
» quelque obstacle secret. » Vainement cherchâmes-nous à lui faire comprendre qu'une personne pouvait, après les études les plus profondes, arriver à la conviction intime que l'Eglise anglicane est une partie de la véritable Eglise, jamais le Père ne put ou ne voulut accepter cette idée.

» Je citai alors l'exemple de l'Eglise gréco-russe. Il mit hors de cause les pauvres et les ignorants; mais quant aux gens instruits, c'était, disait-il, l'esprit du schisme qui les détournait en secret de la vérité. « Cependant, interrompis-je, ils ont de leur
» côté des évêques, des moines et une foule de personnes pieuses
» qui mènent une vie austère, sans jamais reconnaître les droits
» du siége romain. »

« Ah! reprit le P. Lacordaire, il en a toujours été ainsi : au » temps du Sauveur, on attribuait ses miracles à Béelzébub; » comment se fait-il que les témoins de la résurrection de Lazare » allèrent en informer les prêtres? » Bref, son esprit était tellement convaincu de la vérité du système romain, qu'il ne pouvait concevoir une conclusion différente de la part d'une personne éclairée et sincère. Nous en posions seulement l'hypothèse; mais, même sous cette forme, il la regardait comme une chose moralement et métaphysiquement impossible.

« Je voudrais bien, ajoutai-je, pouvoir vous montrer à nu l'es» prit de N***. Né et élevé dans le sein de l'anglicanisme, il a » donné toute son attention à la vérité religieuse, et en particu» lier aux points en question. Tout ce qu'il désire, c'est d'être » dans le sein de l'Eglise catholique, de travailler pour elle; mais » il croit que l'anglicanisme en est une branche, détachée d'elle » par des circonstances particulières, et se trouvant aujourd'hui » comme en état d'appel. Il croit accomplir un devoir en restant » dans son état actuel. Que pensez-vous de ce cas? » — « Je ne » puis porter un jugement sur des cas personnels, » répondit-il, et il reprit la même série d'arguments. « L'affaire, dis-je, est une » question de faits, et il y a en Angleterre des faits que vous ne » connaissez pas. » En somme, il nous parut peu au fait de notre position. Il nous parla avec une grande énergie et beaucoup de talent : je pus même me faire une idée de sa puissance en chaire. »

Cette conversation laissa dans l'esprit de M. Allies une impression profonde, et, trois ans après, nous le retrouvons encore engageant une nouvelle discussion avec le P. Lacordaire. Cette fois-ci la question de la primauté du Saint-Siége est sur le tapis. M. Allies refuse au pape la primauté de juridiction, tout en lui accordant une primauté d'honneur. Il est clair qu'aucun catholique instruit ne pouvait accepter le débat sur ce terrain, qui détruirait virtuellement les droits du Saint-Siége, et par conséquent toute l'harmonie de l'Eglise. Le ministre anglican s'appuie principalement sur le silence des premiers siècles à cet égard, ce qui, au fond, ne prouve rien, à raison de l'obscurité dont les temps primitifs sont enveloppés. Il est curieux de voir combien d'idées fausses végètent, pour ainsi dire, dans les esprits protestants, malgré toute la bonne foi dont ils peuvent être doués. Le P. Lacordaire faisait observer qu'au sortir des persécutions et de la

tempête la plus violente, la primauté du Saint-Siége apparaît d'une façon éclatante dans le concile de Nicée, auquel présidèrent les légats du pontife romain. A cela que répond M. Allies? Osius, évêque de Cordoue, signe le premier et préside comme commissaire impérial, non comme légat. Le fait est inexact, et le P. Lacordaire eut raison d'insister sur ce point. Gélase de Cysique, écrivain grec et par conséquent peu suspect, dit expressément qu'Osius tenait la place de saint Sylvestre, avec les prêtres Viton et Vincent, envoyés de Rome dans le même but.[1] Il est d'ailleurs à remarquer que le célèbre évêque de Cordoue gouverna tous les conciles, suivant l'énergique expression de saint Athanase, et vingt-deux ans après nous le trouvons encore présidant au concile de Sardique. Or, si l'on rejette sa qualité de légat, on ne voit pas trop comment un simple évêque d'Espagne aurait été élevé au-dessus de tous les évêques du monde, en la présence même des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. « Enfin, ajoute Fleury à ce sujet, la pratique suivante y est conforme, dans les conciles œcuméniques, dont nous avons les actes : nous voyons les légats du pape à la tête, et c'est d'ordinaire un évêque avec deux prêtres[2]. »

Non content de cette erreur de fait, M. Allies attribue à l'Église catholique l'organisation d'une monarchie absolue. On conçoit que le P. Lacordaire se soit vivement récrié contre une pareille assertion.

« Nous ne considérons pas le moins du monde, dit-il, la papauté comme une monarchie absolue ; ceux qui vivent sous son gouvernement sentent fort bien que celui-ci est limité de bien des manières. Les évêques ont des droits auxquels le pape ne peut toucher ; il ne peut les suspendre de leurs fonctions sans en assigner la cause, sans rendre une sentence juridique en bonne forme. Le pape ne peut même enlever à un simple prêtre le droit de dire la messe et de confesser, sans un jugement analogue. »

La discussion continue sur ce ton pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'enfin l'illustre dominicain éclate par une de ces belles

[1] Dans Labbe, *Con.*, t. II, p. 105.

[2] Fleury, *Hist. ecclés.*, t. III, p. 108. Édit. in-12, 1764. Ciacconius dit aussi : Ad hanc (Synodum) Osius, episcopus cordubensis, Viton et Vincentius presbyteri urbis Romæ, *à B. papa Sylvestro missi fuere.* Vitæ Pontif, t. I, p. 219.

improvisations que reconnaîtront sans peine ceux qui ont eu le bonheur de le fréquenter dans l'intimité. « A moins de vivre, » dit-il, sous le régime d'un système quelconque, il est presque » impossible de la comprendre. Tout précieux que sont les Écri- » tures, les œuvres des Pères, les conciles, ce ne sont que des » traditions *écrites :* on ne les comprendra pas sans une tradition » vivante et *orale.* L'Église regarde la vérité comme un corps vi- » vant; celle-ci circule dans ses veines. La même chose a lieu tout » autour de nous. Qu'un jeune homme étudie la diplomatie pen- » dant quatre, cinq ou six ans, il pourra posséder l'histoire et les » traités de l'Europe au bout de ses doigts, et cette science est » excellente; mais il lui manque ce qui seul en fera un vrai di- » plomate, l'initiation pratique, qui deviendra la partie la plus » essentielle de son instruction. Vous pouvez connaître parfaite- » ment le procédé pour coudre; mais si vous ne voyez faire des » habits, même sans entrer dans une foule de petits détails, ferez- » vous un habit? Voilà justement ce qu'on sent très-fortement » dans les ordres religieux : j'avais étudié de très-près les règles » des Dominicains, mais avant de les avoir vues en pratique, je ne » les comprenais pas du tout. Ou encore : dix minutes de conver- » sation avec une personne vous fera mieux apprécier son esprit, » ses sentiments, la tournure de sa pensée, que la lecture de dix » volumes écrits par lui. Il y a dans le contact avec les personnes » un je ne sais quoi que ne remplace aucune étude. Voulez-vous » un autre exemple, prenons une ville : une demi-journée passée » dans son sein vous en donnera une meilleure idée que toutes les » descriptions écrites. Vous en absorbez la connaissance par tous » les pores. Moi, j'ai lu beaucoup d'ouvrages sur Londres, mais » je vous assure que je ne m'en forme aucune idée. Un coup d'œil » m'en dirait plus que les livres. Ainsi en est-il de la tradition » orale dans l'Église : c'est la vie d'un corps organisé se répan- » dant dans les membres. Pensez seulement ce que seraient les » lois sans la jurisprudence; l'interprétation en est la partie la » plus importante. Un homme eût-il une connaissance complète » des lois, qu'il ne serait pas un jurisconsulte, s'il ne savait les » mettre en pratique. Or, voilà l'espèce de connaissance qui vous » manque, parce que vous êtes en dehors de l'Église : nous, nous » n'éprouvons aucunes difficultés; vous, vous les voyez toujours. »

— « C'est une chose fort difficile que de vous montrer notre véri-

» table position. La question n'est pas de savoir si l'on *peut* être » catholique ; à cet égard, je n'ai aucun doute ; nous admettons » tous que vous faites partie de l'Eglise. Il s'agit de savoir si je *dois* » me faire catholique ; si je *dois* renier toute ma vie passée, si je » *dois* affirmer que le schisme ou l'hérésie ôtent toute efficacité aux » sacrements. Nous voyons, nous déplorons la division de l'Eglise ; » mais ne peut-on pas permettre un pareil état de choses, et comme » le grand schisme d'occident dura quarante ans, celui-ci ne pour- » rait-il durer trois cents ans ? »

— « Quant à cela, supposez que la question de dogme fût hors de » cause, que vous puissiez interpréter les Trente-deux articles an- » glicans dans un sens catholique ; supposez qu'il n'y ait aucune dif- » férence dans le nombre des sacrements ; que vous, individuelle- » ment ou toute l'Eglise anglicane avec vous, vous admettiez la foi » de l'Eglise romaine, car c'est à vous de venir vers elle, non à elle » d'aller à vous, — alors il y aurait UNA FIDES, mais resterait *l'*U- » NUM CORPUS. Or toute branche séparée du tronc ne meurt pas sur- » le-champ ; quelquefois même on peut la planter de nouveau et » lui faire reprendre racine, lui faire porter des feuilles et des fruits ; » mais il n'y aura plus d'unité. Entre nous et les Grecs il y a beau- » coup de choses communes. En admettant que la question de la » procession fût résolue par leurs explications, resterait encore » celle de l'autorité du Saint-Siége. Vous aussi, vous avez con- » servé beaucoup plus que les Luthériens et les Calvinistes. » Ce que vous avez de bon est à nous, est catholique. Si parmi » vous il y a des personnes croyant en Dieu, à la rédemption, » menant une vie sainte, pratiquant de bonnes œuvres, je ne nie » pas que tout ceci ne soit catholique en eux ; et, s'ils sont ignorants, » quant aux péchés d'hérésie ou de schisme, leurs œuvres catho- » liques peuvent suffire à *leur salut.* Quand j'entends dire : ce- » ci est bien chez les protestants, j'y crois toujours et je me dis : » Voilà une partie de ce qu'il nous ont emporté ; ils ont une cer- » taine racine, mais pourtant ils ne sont pas unis à l'arbre. Voyez » donc : Mahomet lui-même a emprunté une grande part de vérité » à la foi catholique ; et bien qu'il y ait mêlé beaucoup d'alliage, » le mahométisme vit toujours de ces débris de vérité. Ainsi en » est-il de ceux qui se sont séparés de l'Eglise : Elle seule possède » la vérité entière, la plénitude de l'unité. Des portions de vé- » rité, des étincelles de vie peuvent exister dans d'autres corps,

» et celles-ci suffiront au salut de ceux qui, sans aucune faute de leur » part, sans aucune conscience de leur situation, continuent de » de vivre dans un corps ; mais encore une fois, l'Eglise seule a » la vérité, l'unité tout entière. Maintenant savoir si vous pou- » vez rester hors de son sein avec sécurité, voilà ce qui dépend de » votre degré d'instruction. »

— « Je le répète, c'est une chose malaisée que de vous exposer » nos difficultés. »

— « Oui, parce que ce sont des affaires de détail : vous étudie- » riez la question pendant soixante ans que vous n'arriveriez jamais » à un résultat, à moins que vous ne commenciez par établir des » principes clairs. Admettons qu'au temps de Luther l'Eglise était » dans un affreux état de corruption, que le pape avait exercé une » grande tyrannie en Angleterre, était-ce là une raison suffisante » pour se séparer? Il y a toujours des causes semblables à l'œu- » vre. Les hommes ne sont jamais tout à fait absurdes ; ils ne font » pas des révolutions pour rien : nous venons de le voir. Pour- » quoi Louis-Philippe a-t-il été chassé, à tort ou à raison, si ce » n'est parce que personne ne se souciait de le défendre ? En ac- » cordant donc qu'il y ait eu des raisons plausibles pour votre » schisme, peuvent-elles excuser votre séparation ? »

Après cet admirable dialogue, M. Allies se retira en déclarant que le P. Lacordaire lui a paru plus fort sur les principes que sur les faits, nous le croyons sans peine ; c'est justifier le reproche même du père, celui de chicaner toujours sur les détails et ne jamais poser des principes solides. C'est, en un mot, tourner éternellement dans un cercle vicieux ; mais respectons, jusques dans ses écarts, l'anxiété d'un esprit désireux d'arriver à la vérité, quoiqu'il manque peut-être de bonne volonté, de cette simplicité, sans lesquelles tout le reste est peu de chose.

Les entretiens de M. Allies avec le P. de Ravignan paraissent avoir fait sur lui une impression non moins profonde. Il y revient toujours et toujours avec de nouvelles expressions de gratitude et d'affection. « Il a, dit-il, les manières les plus aimables, l'ensemble le plus attachant que j'ai jamais rencontrés... Le père de Ravignan, continue-t-il ailleurs, nous a reçus ce matin avec la plus grande cordialité. Nous n'avons pas fait de polémique, car sa charité si fraternelle ne permet pas de donner ce nom à notre conversation... Je lui demandais si nous pouvions venir le revoir. « Venez dix fois,

vingt fois, répondit-il, aussi souvent que vous voudrez. » Le calme, la charité de tout son maintien nous enchantaient... Il m'embrassa en partant et me demanda de venir le revoir. Assurément, s'il y a jamais eu sur la terre un cœur rempli d'amour chrétien, c'est celui du P. de Ravignan. »

Comme on peut bien le penser, les entretiens roulaient sur des points de controverse et particulièrement sur la primauté de juridiction du Saint-Siége, sur l'état de l'Eglise en France et en Italie. Nous laisserons de côté le premier sujet où les arguments sont à peu près les mêmes de part et d'autre pour exposer les vues du P. de Ravignan sur l'avenir du catholicisme en France.

« Rien de plus incertain, dit-il, que l'avenir de la France : quant » à l'Eglise, elle a peu à espérer du faux libéralisme du jour, qui » maintiendra aussi longtemps que possible l'asservissement de » l'Eglise. »

—« Mais, repris-je, le Saint-Siége soutient suffisamment les évê» ques contre un tel état de choses; autrement l'Assemblée natio» nale pourrait se passer la fantaisie d'intervenir dans les ques» tions de dogme.

— « Et voilà ce qu'elle ne fera pas, car elle se briserait. Mais la » pauvreté absolue des évêques est-elle même devenue un bien. » On sait qu'ils n'ont pas la centième partie de ce qu'il leur fau» drait pour le bien de leurs diocèses; rien pour les petits sémi» naires et très-peu pour les grands. Il en résulte que la charité » des fidèles vient puissamment à leur secours. Quant aux libé» raux, ce sont de faux libéraux, toujours prêts à appliquer leurs » principes à l'état, mais jamais au domaine de la pensée. Ils sont » libéraux *contre* l'Eglise, des despotes pour elle..... Mais qu'im» porte ? La France est aujourd'hui la partie de l'Eglise romaine » où il y a le plus de vitalité. L'Italie en est toujours la tête et le » cœur; comme dans tous les temps, il s'y rencontre bien des » prêtres menant une vie sainte et pure. Toutefois on ne saurait » nier qu'une certaine réforme n'y soit nécessaire, réforme qui » devra, bien entendu, s'opérer par l'Eglise, non malgré elle. Cela » revient seulement à dire que partout où il y a des hommes, il y a » tendance à dégénérer. Or, en France, nous avons déjà passé » par cette réforme. »

Nous avons voulu mettre en regard l'une de l'autre ces deux grandes figures chrétiennes qui exercent une si grande influence

sur les âmes dans nos jours mauvais. Nous voudrions pouvoir suivre M. Allies dans toutes ses courses et ses études pour arriver à une connaissance à peu près complète de nos mœurs et de nos institutions catholiques. On le lit toujours avec un vif intérêt, car partout, sous le regard de l'observateur, on retrouve aussi celui du chrétien inquiet sur sa situation présente et poussé comme par une force invincible à se prosterner devant tout ce que nous proclamons saint et sacré. De temps à autre, ce sont des élans du cœur comme celui-ci, quand l'auteur vient d'assister à Rouen aux offices de la fête du Sacré-Cœur. « Certainement la clef de tous les offices romains est celle-ci : *Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous.* La présence de l'Incarnation est comme un esprit qui se répand dans l'ensemble ; elle donne un sens à chaque génuflexion devant l'autel, de la vie à chaque hymne, de l'harmonie à cette merveilleuse légion de saints qui, à la suite de la Vierge mère, intercède auprès de l'auguste Trinité, et joint ses louanges à celles des chœurs angéliques et aux faibles voix des mortels soutenant encore la lutte contre la chair. Le culte tout entier gravite sans cesse vers ce mystère de l'Incarnation qui s'applique à la vie quotidienne; qui est présenté aux yeux et aux cœurs de manière à envelopper le pénitent dans le confessionnal et à élever l'âme du prêtre à l'autel. A son insu, l'enfant vit de ce mystère, et c'est à travers ce prisme que la mère regarde ses enfants, jusqu'à ce que l'amour maternel lui-même en devienne plus profond, plus ardent, plus sanctifié. Par la vertu de l'Incarnation, le prêtre supporte sa vie de travail et d'abnégation avec tant de facilité, que la Charité semble le souffle même qui le fait vivre. Quel est donc le secret de tout ceci? C'est qu'il s'approche chaque matin du Très-Saint; c'est qu'il reçoit chaque matin celui qui déifie la chair et le sang.

» Telles sont mes impressions après les offices de ce jour : oui, voilà de la vraie *dévotion!* voilà ce qui s'appelle faire monter le cœur vers le Seigneur! Ici, nous n'évoquons pas de perpétuels efforts pour agir sur l'esprit; mais on soulève jusqu'à Dieu cette haute puissance, l'âme de l'homme par laquelle tous sont égaux. Ici, l'on commence le matin par le saint sacrifice, et le soir s'achève par l'exposition de ce même sacrifice redoutable, par l'incarnation de l'amour. *Le verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous*, voilà le premier et le dernier mot. Il vient entouré

d'une nuée de saints et ils sont puissants, parce qu'ils sont à lui; et leurs œuvres sont grandes, parce qu'il opère toujours en eux; et leurs prières sont exaucées, parce qu'étant eux-mêmes chair et sang, ils sont devenus participateurs du Verbe fait chair. Mais elle est surtout puissante, celle dont il prit la plus ferme substance pour la faire sienne à jamais, de manière que ce qui provint d'elle se trouve joint par une union hypostatique avec Dieu, ou mieux, est Dieu même. Considérée sous ce jour, la communion des saints est une chose réelle qui touche notre vie journalière par mille points divers; elle est comme l'extension, comme le développement de l'Incarnation, au moyen desquelles et dans lesquelles ce mystère se fait comprendre. Pour ceux, au contraire, qui ne réalisent pas cette redoutable présence à l'autel, les saints et les saintes sont autant d'hommes et de femmes coupables dont on a fait des dieux et des déesses, tandis que leurs adorateurs sont des idolâtres. Mais combien ne perd-on pas par une idée aussi fausse! combien devient absolue l'impossibilité d'apercevoir la longueur, la profondeur, la largeur et la hauteur de la vérité! Après avoir divisé l'Incarnation par moitiés et par quarts, on ose se vanter de la comprendre seule! Pour les gens de cette sorte, les prières et les hymnes fréquentes ne sont qu'une forme, la prosternation du corps n'est qu'une moquerie, car ils ne voient pas celui qui marche au milieu des chandeliers d'or; tout est vide pour eux, car Il n'est pas là!»

Qui ne serait ému en lisant ces lignes où l'âme se trahit à chaque mot? Qui ne plaindrait cet *anglican* d'hésiter encore? Qui ne voudrait le voir se plonger sans regarder derrière lui, dans cet océan d'amour et de foi dont il paraît si altéré? Qui ne le plaindrait surtout d'être revenu à tout ce prosaïsme protestant qui excita si souvent sa colère et sa douleur; qui, par les anathèmes dont il le poursuit, donne à ses pages un cachet si profondément catholique? Mais patience, n'anticipons pas, nous avons encore à suivre notre auteur dans l'Italie septentrionale, où les observations ne lui manqueront pas

La première visite de M. Allies fut à l'*Albergo dei Poveri* ou Maison des Pauvres, à Gênes. Ce qui le frappe tout d'abord, c'est la profonde différence qui existe entre un dépôt de mendicité en Angleterre et un établissement du même genre dans la Péninsule. « Ce sont, dit-il, choses aussi opposées que le serait la pauvreté de la sainte Vierge et de Notre-Seigneur, et la pauvreté telle

qu'elle est traitée par nos comités d'indigence, c'est-à-dire au plus grand rabais possible. » Et alors vient une description de ce magnifique édifice de Gênes. « Mais, continue le voyageur, ce qui me plut davantage dans tous ces bâtiments, c'est l'art avec lequel on a su rendre sensible à chaque âme, les offices, les espérances et les consolations de la religion. Pour moi, je ne vois pas comment cela pourrait se faire sans les sœurs de charité, sans le système de la confession. Tout ce que je vois me fait sentir de plus en plus combien nous avons besoin d'une réforme complète si nous voulons, en tant que communion chrétienne, devenir une réalité et non une vaine apparence (*a sham*)... Par exemple, une pleine et entière reconnaissance de la vie monastique, comme un état chrétien et le plus élevé de son genre, serait de la plus haute importance. Faute d'en jouir, toutes nos grandes institutions dont le but est, soit de conserver le dépôt du savoir, soit de diriger la jeunesse ou de soigner les malades, pèchent justement là où elles devraient se montrer fortes; elles n'ont pas d'*autorité*. Le monde avec ses vues, ses principes et ses mesures, les régit comme il régit la vie ordinaire, et la raison en est que l'on condamne, qu'on exclut la vie même qui, seule, s'élève au-dessus du monde. Sans doute, nous avons des hommes, de l'intelligence, de l'argent; mais comment retrouverons-nous les *principes* si dédaigneusement oubliés par nous? Mépriser le célibat et se priver d'ordres religieux, c'est vouloir le christianisme sans la croix. » A Venise et à Milan, les mêmes sentiments, les mêmes idées se font jour à chaque instant, mais par-dessus tout on sent chez l'auteur le vide que laisse en son âme l'aride symbole du protestantisme. En visitant l'admirable basilique de Milan, il ne peut arrêter le désir suivant qui s'échappe de son sein. « Il y avait quelque chose de profondément touchant dans la muette adoration d'un petit nombre de chrétiens épars dans l'Église au moment où, à huit heures du soir, nous nous tenions sous le lustre et que deux faibles lumières scintillaient à travers l'obscurité profonde, à mesure que les dernières lueurs du jour s'éteignaient dans les vitraux éclairés. De loin en loin, à l'autre extrémité de l'édifice, des voix criaient *si chiude, si chiude.* On aurait voulu y rester toute la nuit. Sans doute il aurait fallu un certain courage pour le faire, mais je crois que je l'aurais eu, surtout si par là, j'avais pu arriver à la solution d'une ou deux questions : la châsse de saint Charles Borromée lui-même, neveu

d'un pape, grand seigneur, archevêque, cardinal, et usé par les austérités à l'âge de 56 ans; puis, le lieu où Ambroise avait enseigné, et Augustin été converti; où surtout la Vierge bénie, étendait ses mains protectrices, ce lieu semblait assez favorable pour aborder le monde invisible. »

Les projets de notre voyageur devaient le conduire devant les deux extatiques du Tyrol. L'on sait que l'une d'elles est morte l'année dernière, mais en 1847 elles vivaient encore toutes deux. Jamais peut-être le scepticisme protestant ne s'était trouvé soumis à une pareille épreuve, et il est curieux sans doute de surprendre les impressions du ministre anglican en face de faits qui ont provoqué le sourire de l'incrédulité chez des catholiques On peut bien penser que M. Allies s'entoura de précautions minutieuses pour éviter une surprise, et chacun doit lui en savoir bon gré. Sa première visite fut pour Marie-Dominica Lazzari, fille d'un pauvre menuisier de Capriana, dans le Tyrol italien. M. Allies se rendit chez l'Addolorata, comme on l'appelait, le jeudi soir, de compagnie avec un chirurgien des environs nommé Yoris. Nous passerons les détails de ses observations ce jour-là, pour arriver sur-le-champ à celles du lendemain. Le sang coulait en abondance les vendredis.

Vendredi, 30 juillet. — « Nous avons visité Dominica à cinq heures et demie ce matin, et le changement qui s'est opéré en elle est frappant. Les cicatrices endurcies qu'on remarquait hier sur l'extérieur de ses mains, étaient retombées au niveau de la chair pour devenir des plaies toutes fraîches et béantes, mais aucunement déchirées; il s'en échappait du sang qui coulait la longueur d'un doigt environ, *non perpendiculairement,* mais par le milieu du poignet. La blessure existant à l'intérieur de la main gauche, semblait, au contraire, profonde et comme labourée; une grande quantité de sang en jaillissait, et la main nous parut mutilée; quant à l'intérieur de la main droite, on ne pouvait le voir. Les stigmates autour du front venaient de saigner et étaient encore ouvertes, en sorte que le masque sanglant que j'avais observé hier était devenu plus épais et faisait peine à voir. L'endroit le plus foncé était précisément l'extrémité du nez, que le sang n'aurait pas dû naturellement atteindre, puisque l'extatique était couchée. Je dois encore faire observer que le sang coule absolument comme si elle était suspendue et non étendue. Ce spectacle est en lui-même

quelque chose de si affreux, qu'une personne nerveuse pourrait à peine le supporter. Pendant notre visite, la sœur de Dominica, qui demeure avec elle, se tenait à la tête du lit, s'efforçant de la soulever de temps en temps et de lui passer les mains sous la tête. L'extatique semblait soulagée quand nous l'éventions avec un grand éventail de plumes; elle est en proie à une fièvre continue; sa fenêtre reste ouverte nuit et jour, hiver et été, malgré la température la plus rigoureuse. Ce matin, je la trouvai mieux qu'hier et plus capable de parler, ce qu'elle fit plusieurs fois. Je lui demandai de prier pour nous, à quoi elle répondit : « Questo farò ben volen-
» tieri. — Prega che l'Inghilterra sia tutta cattolica, repris-je, che
» non ci sia che una religione, perchè adesso ci sono molte. » Je crois qu'elle répliqua dans les termes même du catéchisme. « Si;
» non vi è che una sola cattolica religione; fuori di questa non si
» deve aver speranza. » Elle m'assura que d'autres Anglais lui avaient déjà demandé la même chose. L'addolorata a des yeux gris fort vifs qu'elle fixait sur nous l'un après l'autre avec des marques d'un intérêt très-réel. Nous lui fîmes savoir que l'évêque de Trente nous avait demandé d'aller la voir et de lui rendre compte de sa position. « Avez-vous quelque chose à lui dire, ajoutai-je? — Dites-
» lui, répondit-elle, que je désire avoir sa bénédiction, et que je
» me soumets en toute chose à la volonté de Dieu et à celle de
» l'évêque. Demandez-lui d'intercéder pour moi auprès de l'évêque
» de Tous. — Piu si patisce qui, continuai-je, piu si gode dopo.
» — Si : si deve sperarlo. » Avant de partir, W*** reprit : « Priez
» pour nous tous et pour toute l'Angleterre. — Quanto io posso, » fut sa réponse. Nous prîmes congé au bout d'une heure, en exprimant le désir de nous retrouver là-haut. Il y a dans sa chambre un autel où on dit la messe une fois la semaine, et qui est orné de petites images pieuses. Tout annonce la plus grande pauvreté.

» Il est presque impossible de mener, pendant treize ans, une vie comme celle de Dominica. L'impression qui me resta de cette visite fut celle d'une maladie inexplicable et merveilleuse à laquelle la patiente est parfaitement résignée, maladie qui a pour symptômes les stigmates de la Passion, manifestés d'une façon miraculeuse et redoutable.

» Les points qui m'ont paru surtout contredire les lois ordinaires de la nature, sont les suivants :

» 1° Pendant treize ans elle n'a ni bu ni mangé, si l'on en

excepte le fragment de l'hostie qu'elle reçoit une ou deux fois par semaine.

» 2° Elle porte à l'extérieur et à l'intérieur des pieds et des mains les plaies de Notre-Seigneur, d'où l'on voit couler le sang de deux côtés. On ignore si les blessures traversent de part en part. Enfin, il y a au côté gauche une blessure d'où s'échappe également du sang.

» 3° Elle porte sur le front, et probablement tout autour de la tête, la marque de la couronne d'épines, formant autant de points, qui sont accompagnés d'une ligne rouge, comme si quelque chose avait pressé la tête.

» 4° Aujourd'hui, il sort du sang de toutes ces plaies, ce qui a eu lieu régulièrement depuis treize ans, dès le matin, chaque vendredi, mais ce jour-là seulement.

» En rapprochant la première observation de la quatrième, on arrive à un phénomène qui défie toutes les données de la science et qui m'a paru indiquer une intervention directe de la toute-puissance divine. « Les médecins, me dit le signor Yoris, sont venus » ici en grand nombre pour étudier ce cas, mais pas un d'entre » eux n'a pu en fournir la plus légère explication. » Il m'assura, en outre, qu'il avait vu cent fois les blessures des pieds, dont le sang coule en haut dans la direction des orteils, comme nous l'avions vu pour le nez. Depuis deux ans, la maladie ayant contracté les membres inférieurs, on ne peut plus voir les pieds. L'addolorata a refusé de laisser aucun homme regarder la plaie du côté, parce qu'elle n'avait pas besoin de subir un traitement médical; mais elle a offert de la montrer aux femmes de son village ou à celles des médecins. Elle est fort amaigrie, mais pas autant que j'ai eu lieu d'observer dans d'autres occasions. Rien ne peut être plus simple ni plus naturel que ses manières, ainsi que celles de sa sœur. Leur chaumière est toujours ouverte. On peut voir Dominica de très-près, mais non la toucher ni la manier. Il est vraiment impossible de tourner autour de cette couche sans être instinctivement frappé de respect; on y reconnaît trop les marques d'une douleur inénarrable, pour que la vérité du spectacle ne fasse pas sur l'esprit une impression profonde. Il n'y a pas un seul témoin oculaire, j'ose l'affirmer, qui puisse jamais y soupçonner la plus petite déception. »

Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, d'avoir fait passer

sous leurs yeux ce tableau empreint d'une couleur si locale, et tracé par un homme qui était alors, comme il est encore aujourd'hui, ministre de l'Église anglicane. Son témoignage avait trop d'importance pour que nous puissions en retrancher une ligne.

Parvenu au terme de son voyage religieux et de ses études pratiques sur nos institutions catholiques, M. Allies se recueille pour résumer en quelques pages rapides le résultat de ses impressions. Il y met en regard la situation de l'anglicanisme et du catholicisme, et ses conclusions sont invariablement toutes en faveur du dernier. Pour nous, ne pouvant tout citer, nous résumons son *résumé*.

Le grand dogme de la présence réelle est le principe générateur, la vie, le centre de tout le système catholique. Grâce à ce dogme, le prêtre trouve la force d'accomplir sa mission, les ordres monastiques se conservent; les sentiments les plus ardents, les plus sublimes sont engendrés; la religieuse goûte les ineffables douceurs de la vie contemplative, tandis que le simple fidèle y puise également l'énergie nécessaire pour remplir ses devoirs, pour soutenir les luttes incessantes de la vie. A la place de cette éternelle source de foi et d'amour, qu'a mis l'anglicanisme? Une table de bois de chêne ou de sapin recouverte d'un drap à demi-rongé par les vers. Est-il étonnant ensuite que l'anglicanisme ne puisse enfanter ni des frères de la doctrine chrétienne, ni des sœurs de charité? que le pauvre manque du pain céleste, que le malade meure dans un véritable paganisme, que les générations soient emportées à tout vent de doctrine, sans jamais arriver à la connaissance de la vérité?

La doctrine du culte des saints se lie intérieurement à celle de la présence réelle : on pourrait l'appeler la continuation, l'extension de celle-ci au point d'en faire comme un corollaire indispensable. Ainsi partout où la transsubstantiation disparaît, il est naturel de voir en même temps s'éteindre la foi en l'intercession des saints.

De plus, la confession est le nerf de la religion dans tous les pays catholiques. C'est là ce qui fait la force du catholicisme, parce qu'elle repose sur la pureté de la conscience intime. Cest encore le lien entre le pasteur et son troupeau; l'huile mystérieuse qui entretient les ressorts de la discipline, l'instrument de toute réforme. Aussi le prêtre est-il toujours vénéré, aimé par les fidè-

les, tandis que dans les contrées protestantes, il est au plus un prêcheur de sermons (*a preacher of sermons*). « Il a beau savoir que la peste ravage ses ouailles, celles-ci ne veulent pas être guéries par sa main ; il lui faut les voir périr l'une après l'autre, sans qu'elles lui permettent de les secourir. On l'appelle enfin quand la gangrène s'est déclarée, pour le rendre témoin d'une dissolution sans espoir, ou pour dire : Paix ! paix ! là où il n'y a aucune paix. »

On peut juger, par ce que nous venons de dire, l'impression, disons mieux, le scandale que causa en Angleterre la publication de ce livre. Il fut même d'autant plus grand qu'on vit M. Allies aller reprendre tranquillement l'administration de sa paroisse de Launton, et enseigner les doctrines de l'Eglise anglicane, célébrer ses offices, obéir aux formulaires prescrits par la loi. Il semblait donc brûler ce qu'il avait adoré la veille. La presse évangélique sonna l'alarme, les organes de l'anglicanisme suivirent cet exemple ; l'épiscopat même s'émut et on agita la question de savoir si M. Allies ne serait pas expulsé de sa cure. Mais la chose était fort embarrassante dans un pays où la possession est d'un si grand poids et où les dogmes chrétiens sont si singulièrement interprétés. Un évêque anglican n'est-il pas venu nous dire, il y a peu de semaines encore, que la doctrine de la régénération par le baptême est insoutenable. Comment faire un crime au recteur de Launton de trouver la présence réelle, la confession et le reste dans les Trente-neuf articles et dans le formulaire de prières ?

Les catholiques n'avaient pas manqué de remarquer aussi cette contradiction flagrante dans la conduite du curé de Launton, et le *Tablet*, dans un article trop violent, selon nous, la fit ressortir avec beaucoup d'énergie. M. Allies se crut obligé de répondre par une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Ce que j'ai fait dans les églises du continent, je le fais encore et j'espère avoir toujours la grâce de le faire, quand je serai présent à la célébration de la sainte Eucharistie dans le sein de l'Église anglicane. Oui, j'*adore* le seigneur Jésus-Christ vraiment, réellement, personnellement, *substantiellement* (οὐσιωδῶς) présent sous les espèce du pain et du vin.

« Pour faire ceci, il n'est pas nécessaire de croire et je ne crois pas que les éléments subissent un changement physique, changement rejeté par l'article de l'Eglise anglicane, comme par saint Thomas lorsqu'il parle de la *conversio formalis*, qui,

ajoute-t-il, *continetur inter species motûs naturalis* (quæst. 75, art. 4). Il suffit de croire, ce que je crois et professe, que par la descente du Saint-Esprit sur les espèces, elles deviennent d'une manière indéfinissable et par le *plus grand miracle*, après celui de l'Incarnation elle-même, le corps et le sang de Dieu, verbe incarné.

» Ainsi, dans vos remarques vous avec accusé injustement et le formulaire anglican et moi-même; vous prétendez que le formulaire condamne comme un acte d'idolâtrie ce qu'il ne condamne pas, et vous m'accusez sans fondement de mauvaise foi. »

Bientôt après, un prêtre catholique se chargea de prouver à M. Allies que, sur un passage isolé, il met saint Thomas en contradiction avec toute sa doctrine sur l'eucharistie, qui est, bien entendu, celle de l'Eglise. Cette nouvelle attaque est restée jusqu'ici sans réponse; mais en même temps, le *Record*, journal anglican, reprenant la lettre du curé de Launton, lui montrait pièces en main, qu'il se trouvait en contradiction avec les principes mêmes de son Église. « Que dit, en effet, le 28e article, fait observer ce journal: « Le corps du Christ est au ciel et non ici-bas. » Que dit M. Allies? « Le Seigneur Jésus est ici personnellement, substantiel- » lement. » Selon l'article, on n'offre, *on ne doit offrir* aucune adoration à une présence matérielle du corps et du sang naturels de Jésus-Christ. M. Allies, au contraire, *adore* et espère avoir toujours la grâce d'adorer Jésus-Christ substantiellement présent.

» Mais comment M. Allies conciliera-t-il sa foi romaine avec l'article 29e? « Par le plus grand des miracles, dit le premier, le » pain et le vin deviennent le corps et le sang de Dieu, le Verbe » incarné. » « Ceux, dit l'article, qui n'ont pas une foi vive, ne » mangent pas le corps et le sang de Jésus-Christ, et ne sont en » rien les participateurs du Christ. »

On le voit la position est embarrassante, et le *Record* s'en prévaut avec avantage; il cite encore à l'appui de son opinion un long extrait de l'évêque Ridley, un des patriarches de l'Église anglicane qui fut mis à mort sous Marie Tudor; aussi rien n'égale la colère de la feuille anglicane. « Qui nous débarrassera de cet hérétique? s'écrie-t-elle. N'y a-t-il pas un évêque d'Oxford? Et s'il refuse d'agir, n'y a-t-il donc aucun remède à cet état de choses? » Il faut croire que non, puisque le *Record* n'en indique pas et semble se résigner à ce qui fait son épouvante.

Pour nous-même, nous ne prendrons pas sur nous de prononcer un jugement sur M. Allies; sa position est assez pénible, sans que nous venions ajouter par des paroles amères, à ses angoisses, à ses doutes, à ses hésitations. Il y a dans le cœur de l'homme tant de mystères insondables, que nous reculons devant l'idée de porter le jour dans ces ténèbres, que l'œil de Dieu *seul* a le droit de pénétrer. Nous nous contenterons de prier pour lui, afin qu'il puisse enfin trouver à Rome, où il se rend aujourd'hui, la solution de *ces deux ou trois questions* qui se présentaient à son esprit dans la basilique de Milan. Mais assurément son ouvrage et son voyage forment un des épisodes les plus instructifs de ce puseyisme, dont nous avons esquissé l'histoire dans le *Correspondant*. Ici, nous devions, avant tout, nous effacer pour laisser parler l'auteur, et nous nous estimerons heureux si nous avons pu faire passer dans l'âme du lecteur une faible partie de ce que nous avons éprouvé en lisant ces *impressions*. Puissent d'autres anglicans suivre l'exemple de M. Allies; puissent-ils venir étudier de près, prendre sur le fait cette puissante organisation de l'Église catholique, que leurs pères ont eu le malheur de rejeter loin d'eux comme une chose de vil prix! Qu'ils viennent, qu'ils viennent, sûrs de rencontrer parmi nous, et une loyauté parfaite, et un accueil fraternel, et une charité ardente ! Dieu veuille aussi qu'ils emportent en retour cette paix, ce bonheur, dont est encore privé le recteur de Launton!

C.-F. AUDLEY.

Études sur le moyen âge.

SAINT BERTRAND DE COMMINGES.

PARALLÈLE DE LA CIVILISATION CATHOLIQUE ET DE LA BARBARIE AU MOYEN AGE.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Nous avons, dans un précédent article sur l'abbaye de l'Escaladieu et le château de Mauvezin, montré le clergé régulier aux

[1] Voir le 1er article, t. VII, p. 81.

prises avec la barbarie du moyen âge, et faisant briller la civilisation chrétienne au-dessus des ténèbres de la féodalité. Nous allons compléter cette étude de philosophie historique, par un tableau rapide où les lumières de l'Évangile seront répandues sur les peuples ignorants par un autre agent de l'autorité ecclésiastique, par l'Épiscopat; les Pyrénées seront encore le théâtre de cet admirable et touchant épisode catholique....

Histoire de la Cité de Saint-Bertrand.

A l'entrée d'une des plus pittoresques vallées des Pyrénées, au point où la Garonne après une course longue et rapide, à travers la haute chaîne, quitte son lit de rochers et s'étend plus paisible et plus large, il est un vallon autour duquel s'élève un réseau de montagnes, comme les gradins d'un amphithéâtre elliptique. Là, au centre, et comme au cœur de l'arène de ce cirque naturel, se dresse brusquement du sein des moissons, un immense équille de rocher, que l'on prendrait pour le *menhir* élevé par une race de géants antédiluviens.... Sur les flancs de cette capricieuse création de la nature, se groupent, s'éparpillent quelques maisons solidement bâties; mais que la solitude recouvre d'un voile continuel de tristesse. Au sommet de ce bourg aérien, une cathédrale gothique dessine dans l'azur du ciel la silhouette de son clocher découpé, de ses contre-forts gracieux... Ce bourg, cette église, formait Saint-Bertrand de Comminges, cette ville fut autrefois florissante et célèbre, lorsqu'elle n'était que la forteresse de la cité inférieure, dont les vestiges se retrouvent encore parsemés dans les plaines sous le nom de village de Valcabrère: elle fut forte et puissante à l'époque où les forteresses attiraient les populations derrière leurs remparts protecteurs; mais elle n'est plus qu'un bourg abandonné, depuis que les peuples, moins tracassés par les invasions, ont recherché leur bien-être industriel dans le voisinage des fleuves, dans les plaines fertiles, près de routes commodes....

Pour dernière couleur descriptive: figurez-vous un Saint-Michel sur mer, baignant les pieds de son rocher dans une vallée et non dans une grève balayée par la marée montante; ayant pour horizon des montagnes au lieu des flots agités de la mer de Bretagne, et votre esprit se formera l'idée la plus exacte de Saint-Bertrand de Comminges.

Avant d'entrer à pleines voiles dans l'épisode catholique qui

forme le principal objet de notre récit, un mot d'introduction historique.

Saint-Bertrand de Comminges sortit des mains illustres et fondatrices du grand Pompée; cet émule malheureux de César, vainqueur d'abord en Espagne où il réduisit le parti de Sertorius, voulut, avant d'aller mourir à Pharsale, laisser des traces de son passage chez les Cantabres pour récompenser les peuples des Pyrénées qui avaient puissamment secondé ses conquêtes dans l'Ibérie. Il leur bâtit la ville formidable de *Lugdunum Convenarum;* nom formé des mots gaulois: *lug* corbeau, *dunum* montagne, et *convenæ* peuples réunis.

Telle est la version de saint Jérôme, confirmée par Strabon, Pline, Ptolomée, Grégoire de Tours, l'itinéraire d'Antonin, version que nous préférons à celle de Polybe, qui fait fonder Lyon de Comminges par Scipion l'Africain; mais nous ne repoussons nullement l'opinion de M. du Mége et autres historiens, qui donnent à Lugdunum une origine gauloise plus ancienne; nous croyons même probable que Pompée trouva le noyau d'une bourgade tout formé, mais nous avons la conviction qu'elle bornait son enceinte à la crête du rocher et que Pompée l'étendit dans la plaine, selon les habitudes des Romains de cette époque qui commençaient à fuir les hauteurs escarpées. Ainsi les Gaulois auront fondé la forteresse, et Pompée la grande ville dont les ruines de Valcabrère et les fouilles archéologiques prouvent chaque jour davantage l'ancienne splendeur.

Après la mort de son fondateur Pompée, Lugdunum, conquis par Crassus, au nom de César, et bientôt après réunie à l'empire Romain avec le reste des Gaules, par Auguste, obtint le droit si apprécié de colonie romaine; il fut mis au quatrième rang des villes gauloises, orné d'aquéducs, de bains, d'arènes, de théâtres et entouré de murailles à l'exemple des autres grandes cités de la Narbonnaise.

Ce fut dans cette situation florissante, que Lyon de Comminges, très-étendu dans la plaine de Valcabrère, comme le rapporte Scaliger, et au milieu duquel la montagne proprement dite, s'élevait comme l'Acropolis à Athènes ou le Capitole à Rome; ce fut dans cette situation, disons-nous, qu'il traversa intacte la funeste période de l'invasion des barbares; il vit les Vandales et les Visigoths ravager le midi de la Gaule, franchir les Pyrénées, sans que ce tor-

rent pût violer l'enceinte formidable que lui avaient donnée les Romains.

Mais, chose étonnante, alors que le fléau barbare semblait avoir épuisé sa fureur, un événement inattendu vint attirer sur la capitale des Convenæ, de la part des descendants de Clovis, toutes les dévastations dont une cité puisse tomber la victime.

Clotaire, fils de Clovis, avait laissé quatre fils, entre lesquels il avait partagé le vaste royaume des Gaules. Aux discordes jalouses, inséparables de ces déplorables partages de la première et de la seconde race, vint bientôt se joindre la complication d'un nouveau prétendant au trône. Gomdebaut, fils naturel de Clotaire, retiré près de l'empereur de Constantinople, fut excité à livrer un libre cours à cette ambition si puissante chez tous les hommes, si violente chez les barbares. Il se dirigea vers les Gaules pour faire valoir ses prétentions, et débarqua à Marseille. C'était l'époque où renaissait plus vivace que jamais la nationalité gallo-romaine. Encouragée par la faiblesse et la désunion des enfants de Clovis, la Gaule poussait un sourd murmure de liberté depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées; mais le midi, où les mœurs et la civilisation romaine avaient jeté de plus profondes racines, changeait ce murmure en cri de révolte; il ne fallait qu'un mot de ralliement pour faire arborer l'étendard de l'indépendance. Le bâtard Gomdebaut prononça ce mot et leva l'étendard... Protégé par l'empereur de Constantinople, secrètement préféré par les Gaulois aux usurpateurs francs, conseillé par Marée, généralissime des Romains en Italie, Gomdebaut, à peine arrivé en Provence, vit l'évêque gallo-romain de cette ville, Théodore, le saluer comme roi légitime, le célèbre général de race également gallo-romain, Mummolus, abandonner son roi Childebert et se ranger sous sa bannière, l'évêque de Gap, Sagitaire, et bientôt après Bertrand, évêque de Bordeaux, mettre toute leur influence à ses ordres. Fort de ce premier noyau d'adhésions, qui le rendait le représentant et le libérateur de la nationalité gallo-romaine, Gomdebaut marcha bientôt à la tête d'une armée nombreuse avec laquelle il conquit le Limousin, s'empara d'Angoulême et même de Toulouse, malgré la résistance de l'évêque franc, Magnulphe.

Cependant Gontran, roi de Bourgogne, fils de Clotaire, le plus vivement lésé par les succès de Gomdebaut, réunit une puissante armée et confia au général Lendegisile la mission de vaincre Gom-

debaut et de détruire son parti. Lendegisile se mit à sa poursuite en 585, et Gomdebaut, comprenant la gravité de sa situation, chercha dans le midi une ville dont la force stratégique pût lui permettre de résister à son adversaire. Il ne crut pouvoir mieux faire que de se fortifier dans le formidable *Lugdunum Convenarum*. Rufinus, quatrième évêque de Comminges, en occupait alors le siége. Suavi, son premier prélat, avait figuré au concile d'Agde en 506; Prasidius, le second au concile d'Orléans en 533; et Amelius, le troisième au cinquième concile d'Orléans en 549. Gomdebaut, quoique froidement accueilli par Rufinus, se serait néanmoins trouvé à l'abri de tout péril dans sa capitale, si la trahison n'était venue renverser toutes ses précautions, rendre inutiles tous les avantages de cette place forte.

Lendegisile ayant mis le siége devant la basse ville, bâtie par Pompée, se rendit maître de cette première partie sans trop de peine; la destruction des monuments romains, l'incendie, le pillage et le massacre en furent la suite funeste.... Mais c'était là un succès qui n'inquiétait que faiblement Gomdebaut, réfugié dans la haute ville, véritable Acropolis imprenable comme nous l'avons déjà dit. Sur ce point, en effet, étaient concentrées d'abondantes provisions de bouche, et tout ce que l'art de la guerre connaissait en fortifications et en machines.

Lendegisile donna plusieurs assauts à la forteresse; mais, malgré la chaleur de l'attaque, le courage des assiégés, secondés par la position des lieux, rendit tous ses efforts inutiles. Après ces tentatives infructueuses, Lendegisile résolut d'avoir recours à la ruse ou, pour mieux dire, à la trahison. L'histoire ne nous a pas fait connaître les considérations de politique ou d'intérêt personnel sur lesquels il dut s'appuyer pour gagner Munmolus et Sagitaire. Quoi qu'il en soit, ces deux méprisables chefs du parti gallo-romain, séduits par le chef franc, promirent de livrer Gomdebaut. Sous un prétexte que nous ignorons encore, ils engagèrent ce malheureux roi à sortir de la ville, peut-être pour traiter de la paix avec Lendegisile, et au moment où il franchissait le pont-levis, Munmolus referma la porte sur lui, et l'infortuné se trouva seul entre les mains des soldats de Lendegisile. Ceux-ci le précipitèrent dans une fondrière où ils achevèrent de l'écraser à coups de pierres....

Munmolus, Sagitaire et les autres conspirateurs, rentrés main-

tenant dans le parti de Lendegisile, ne crurent pouvoir mieux lui témoigner leur dévouement qu'en pillant les maisons de Lugdunum, et jusqu'aux églises elles-mêmes ; mais ils ne jouirent longtemps, ni de leur trahison, ni de leur pillage. Lendegisile étant entré sans coup férir dans la forteresse dont ils lui ouvrirent les portes, les fit mettre impitoyablement à mort, craignant qu'une nouvelle trahison ne les rendît dangereux au parti de son roi. Ce double meurtre devint le signal de ces actes de démence et de fureur qu'inspiraient à des soldats ivres de sang et de rage, les prétendus droits des prises d'assauts. Tout fut égorgé, pillé, brûlé, détruit de fond en comble, dans la citadelle comme dans la basse ville. Le clergé périt dans le massacre général, l'évêque fut chassé, et Lendegisile et ses soldats, chargés de butin, ne laissèrent derrière eux, en retournant en France, que des ruines labourées par les flammes, noircies par la fumée, tachées de sang, infectées de loups et de vautours qui accouraient pour y déterrer et s'y disputer les cadavres. Voilà l'état lamentable où fut réduit au 6e siècle, le puissant Lyon de Comminges. Il y resta pendant cinq cents ans, jusqu'à la venue de l'évêque *Bertrand de l'Isle*, dont la vie sainte, laborieuse, touchante, va nous reposer des horreurs et des trahisons que nous venons de raconter.

VIE DE L'ÉVÊQUE SAINT BERTRAND.

Il est, selon nous, une étude trop négligée et dont on pourrait tirer cependant des leçons inappréciables; c'est celle d'un intérieur de famille au moyen âge, et de la direction donnée à l'éducation et à la vocation des enfants. Pénétrons dans une maison de gentilshommes et remarquons d'abord que le degré de fortune apporte peu de changement au tableau. Châtelains pauvres ou barons puissants et riches, procèdent d'une façon identique... Les enfants presque toujours nombreux sont d'abord élevés sous l'œil vigilant de la mère, ils reçoivent une éducation austère, forte, simple; une instruction morale et catholique. A l'âge de 15 ou 18 ans, les filles vont au couvent où elles restent si la vocation religieuse les inspire, d'où elles sortent pour se marier ou rentrer dans la maison paternelle, si la vie claustrale ne touche par leur cœur. Les jeunes gens vont chez quelque grand parent évêque, abbé, ou prêtre, auprès duquel ils prennent une teinte de théologie, de belles-lettres, de sciences ; à 18 ou 20 ans, ils entrent chez les religieux de Saint-Benoît ou de Cîteaux, pour donner à leurs études une consécration

dernière, et c'est de ce dernier échelon de la science, de l'expérience, de la maturité, de la raison, qu'ils se lancent dans la carrière des armes ou dans l'état ecclésiastique....

Bertrand de l'Isle, fils d'Aton Raymond, comte de l'Isle, et de la fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, naquit vers le milieu du 11e siècle, et suivit ces diverses phases d'éducation. Instruit de tous les principes d'une religion alors sans controverses sérieuses, sous les yeux de ses parents, qui commencèrent à les lui inculquer par le précepte et la pratique, il fit éclater bientôt des dispositions naturelles, une aptitude à la méditation et à la vertu, qui engagèrent son oncle Guillaume, archevêque d'Auch, à l'appeler près de lui pour développer ces qualités premières.

Après quelques années d'études sérieuses, fortifiées par les exemples constants, encore plus que par les leçons qu'il recevait dans l'archevêché d'Auch; lorsque son âme fut bien façonnée par la raison et la conviction à toutes les vertus, à toutes les lumières du catholicisme, son oncle, heureux de ses progrès et de ses tendances au bien, confia le perfectionnement de sa doctrine aux religieux de Cîteaux de la Case-dieux, dans le diocèse d'Auch, aux environs de Marciac. Là, l'étude approfondie de la rhétorique et de la philosophie, acheva de donner à ses connaissances théologiques, ce caractère de force, basée sur l'universalité des connaissances humaines, qui devaient mûrir son talent et faire de lui l'homme complet que nous verrons bientôt entrer sur la scène du monde.

Cette ardeur des parents à l'instruire, n'était nullement inspirée par le parti pris de le faire entrer dans les ordres. Ils voulaient d'abord former l'homme, baser sa force sur la religion, la morale, la raison, la science; ils laissaient ensuite à la vocation, appelée alors inspiration divine, le soin d'ouvrir une carrière au chrétien qu'ils avaient façonné...

Bertrand se décida d'abord pour le parti des armes, il le suivit avec assez de distinction pendant quelques années, sans que l'histoire nous ait transmis cependant le nombre ni le lieu de ses expéditions. Mais Bertrand, né surtout pour la vertu, le service de Dieu et du prochain, brillait même dans sa carrière militaire, par la résignation, le respect de la discipline, la continence et la piété, plus encore que par ces emportements de la valeur qui font l'éclat le plus apparent des hommes de guerre. Ce n'est pas que sa bravoure ne fût irréprochable, mais après le combat il revenait toujours avec

prédilection à ses dispositions naturelles. La puissance de ses penchants finit par l'emporter ; il quitta ses compagnons d'armes, et renonçant à l'avenir que sa noblesse et sa grande fortune lui assuraient dans cette carrière, il entra dans l'état ecclésiastique, avec cette résolution désormais immuable que donnent l'expérience du monde, le désenchantement des grandeurs, la méditation et surtout l'amour de la vérité.

Après l'éducation qu'il avait reçue et avec ces dispositions prononcées, il n'est pas étonnant qu'il entra tout d'abord dans le chapitre des chanoines réguliers de Toulouse. L'évêque Isaru, désireux de maintenir et de fortifier l'institut régulier de Saint-Augustin, qu'il venait récemment de faire adopter par ses chanoines, crut obtenir un véritable succès en l'attachant à son chapitre. Cet évêque, frappé bientôt de sa supériorité et de son zèle, ne tarda pas à l'élever à l'archidiaconat afin de trouver en lui un aide à l'exercice de ses fonctions sacerdotales. Enfin, après avoir révélé un nouveau talent et le plus important de tous pour la mission évangélique et civilisatrice du clergé, après avoir pendant longtemps prêché avec le plus grand éclat à Toulouse et dans le diocèse, Bertrand de l'Isle entra dans la nouvelle et dernière phase de sa vie.

Le clergé du Comminges, *ayant consulté le peuple* sur le meilleur successeur à donner à son quatorzième évêque Ogger, qui venait de mourir, ce peuple que la renommée avait instruit des éminentes qualités de Bertrand, fixa son choix sur lui, et le clergé du diocèse partageant cette préférence avec enthousiasme, envoya une députation à Toulouse pour le retirer du chapitre et l'élever au siége épiscopal....

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à ses refus, aux instances pressantes dont il fallut l'entourer pour triompher de sa répugnance et de son humilité; nous avons hâte de le faire sacrer par son oncle Guillaume et de le conduire au nouveau siége, où tant de travaux l'attendent, où tant de bien lui est réservé.

Nous avons laissé *Lugdunum Convenarum*, ruiné de fond en comble par les Francs de Lendégisile. Pendant les cinq cents ans qui s'étaient écoulés jusqu'à l'avénement de Bertrand, quelques masures étaient sorties de ces décombres, une église avait été bâtie au sommet de la montagne; une misérable bourgade enfin avait germé sur le sol de l'antique et puissante cité. Deux cents ans s'étaient écoulés après sa destruction, avant qu'elle ne retrouvât son

cinquième évêque ; nous ignorons son nom ainsi que celui de ses successeurs, jusqu'à Bernard, qui vivait en 1035. Guillaume occupait ce siége en 1060, puis vint Ogger auquel succéda l'évêque dont nous nous occupons. Mais hélas! l'abaissement du pays de Comminges ne se bornait pas à la destruction de sa capitale ; nous avons vu que l'élite de la population, sans en excepter son évêque chassé, avaient été dispersés par la proscription de Lendegisile. Avec le clergé avaient disparu sciences, hautes vertus, instruction religieuse, morale, et le peuple réduit à quelques malheureux échappés au carnage, n'avait pu relever çà et là que quelques misérables villages, dans lesquels s'étaient propagés les superstitions les plus honteuses, les vices les plus dégradants... L'homme, fait enfant de Dieu par l'établissement du christianisme, était redevenu sauvage et bestial par la dispersion de ses chefs ecclésiastiques et temporels. Ce n'est pas qu'un simulacre de clergé ne se fût rétabli sur les cendres de Comminges ; mais ses membres, pour la plupart aventuriers intrus, usurpateurs des cures et des bénéfices, n'agissant que par ambition sordide, traînaient le sacerdoce dans toutes les passions de l'humanité, propageaient la corruption par le trafic des sacrements, et rendaient la religion dérisoire, en la mêlant à toutes les superstitions que le paganisme avait répandues jadis dans ces contrées reculées.

Bertrand arrive dans le bourg de Lyon de Comminges. Pénétré de la profondeur du mal, il se considère comme un véritable missionnaire perdu chez les infidèles, comme un soldat du Christ qui a tout à reconquérir et à reconstituer ; mais son courage est à la hauteur de sa mission ; et d'abord, pour ne pas endormir les pervers par cette molle complaisance qui croit mieux corriger en atténuant le mal, il réunit le clergé et lui dévoile la grandeur du danger et l'urgence d'une prompte réforme..... Les abus ont toujours trouvé de zélés défenseurs dans ceux qui les ont créés ou qui les exploitent : aussi pouvons-nous entrevoir que l'éloquent plaidoyer de Bertrand dut soulever des murmures et des bouderies. Toutefois, la puissance de sa renommée, la persuasion de sa foi, ébranlèrent les uns, intimidèrent les autres, et quand il proposa au clergé de sa cathédrale d'adopter la vie commune de saint Augustin, comme il la menait lui-même à Saint-Étienne de Toulouse, conformément à l'usage introduit dans une foule de cathédrales d'Europe, une satisfaisante majorité répondit favorablement

à ses désirs..... Bertrand saisit à la gorge, pour ainsi dire, ce premier mouvement approbatif. A côté de la cathédrale, dressée au sommet du roc, restait un étroit préau d'à peine douze mètres carrés, serré entre les contre-forts de l'église et l'escarpement de la montagne; de là, on plongeait à pic dans un affreux précipice, à travers les ormeaux et les hêtres enracinés dans les feuilles du schiste. Ce fut sur cet espace étroit, inaccessible et sans autre issue que la porte de l'église, que Bertrand éleva le cloître de ses chanoines: cloître rétréci, mais élégant, gracieux dans ses galeries à colonnettes romanes, autant que pittoresque par sa situation; cloître dans les ruines duquel nous avons rêvé au second fondateur de Lyon de Comminges, et médité avec charme sur cette puissance fondatrice du catholicisme, qui répandit la civilisation et la vie dans les plus sauvages contrées.....

C'était l'époque où le clergé, initié à la pompe de l'Eglise d'Orient, comprenait admirablement l'influence que le luxe des cérémonies et des temples exerçait sur les imaginations méridionales. S'il basait la fraternité chrétienne sur l'humilité et la simplicité, il cherchait à concentrer toute l'ardeur artistique de l'homme, vers le Dieu qui se manifeste à nous par les splendeurs de la nature..... Il faut remarquer, en effet, que l'amour du grand et du beau fait toujours irruption dans les âmes ardentes; vouloir éteindre complétement ce feu est une entreprise insensée; et cependant cette soif de luxe est une source inépuisable de haines et de crimes, quand elle n'est destinée qu'à flatter notre vanité. Le clergé catholique sut faire du vice une vertu; il régularisa, il sanctifia cet élan civilisateur en le faisant consacrer à Dieu. C'est là une admirable tactique de moralisation qui n'a peut-être pas été assez suffisamment comprise et à l'examen de laquelle nous accorderons plus tard quelques pages d'étude.

Saint Bertrand, qui marchait à si grands pas sur les traces des réformateurs, ne se contenta pas de bâtir l'élégant cloître de marbre dont nous avons déjà parlé; il apporta tout ce qu'il put d'ordre et de pompe aux cérémonies, de luxe et de richesses aux ornements, aux habits sacerdotaux, et mit enfin le sceau à cette noble offrande de l'homme à Dieu, en bâtissant laborieusement la belle cathédrale moderne. Quelques basiliques gothiques l'éclipsent de leur sublime majesté, sans doute; mais elle n'en est pas moins, pour l'époque où elle fut bâtie, une œuvre d'architecture remar-

quable, où les formes les plus pures se retrouvent en germe dans les cannelures des piliers, les nervures des voûtes, les trèfles, les hautes fenêtres à deux baies, les dentelures de rosace, les piliers arcs-boutants ciselés et le clocher percé de fenêtres superposées.

Nous devançons peut-être l'ordre chronologique de la construction de cet édifice, mais la chronique se tait sur l'heure de la fondation et de son achèvement; nous savons, d'ailleurs, que les cathédrales étaient l'œuvre non des années, mais des siècles; chaque saison, chaque quête dans la province, venait élever sa couche de pierre, faire monter d'un jet cet arbre du ciseau. Il est hors de doute, surtout avec les faibles ressources que le Comminges offrait à Bertrand de l'Isle, que son église, commencée dans les premières années de son pontificat, ne dut être entièrement achevée que par ses successeurs; nous en trouvons la preuve dans le style romain et plein cintre de la partie inférieure, y compris la grande porte, et dans l'ogive plus récent des voûtes et des hautes fenêtres. *Maurette* assure que plusieurs papes accordèrent de nombreuses indulgences en faveur de ceux qui contribuaient à son achèvement. Pierre de Querens légua mille florins pour cette destination. Nous avons la preuve que Hugues de Châtillon, évêque de Comminges, mort en 1352, mit la dernière main à l'édifice, sauf les boiseries qui ne furent terminées que dans le 15[e] siècle, puisque le chœur et la chaire portent le cachet authentique du célèbre Bachelier, le Michel-Ange toulousain!

Si nous nous étendons avec détail sur la cathédrale de Lyon de Comminges, c'est qu'à cette époque la majesté saisissante du temple chrétien formait une partie essentielle de la puissance civilisatrice du sacerdoce; il subjuguait l'imagination des peuples et servait de sanctuaire à l'autorité ecclésiastique...

Mais ce n'est pas dans Lyon de Comminges et dans l'édification de sa cathédrale que Bertrand circonscrit son amour du grandiose et son zèle pour le bien. Malgré les difficultés des sentiers, dans un des diocèses les plus montueux, les plus âpres du monde, malgré les neiges qui couvrent les montagnes, les ouragans qui les sillonnent d'avalanches, l'élévation extraordinaire de certaines bourgades, l'évêque se transportait partout, visitait le bourg le plus isolé, le plus inabordable sur sa mule, seul moyen de locomotive à l'usage des évêques du 12[e] siècle. Sur tous les points il

répétait ses réformes morales de Saint-Bertrand; il ramenait les prêtres ignorants et oublieux aux devoirs de leur ministère; il cassait les rebelles et les remplaçait par des ministres pieux dont il connaissait le zèle et la capacité. Secondé par des prédicateurs qu'il menait à sa suite, il organisait une vaste et perpétuelle mission de foi dans laquelle son éloquence et sa puissance logique attaquaient les erreurs des populations, leurs vices, leurs superstitions, et nous le voyons revenir à la charge, jusqu'à ce que son diocèse tout entier ait rouvert les yeux aux lumières du catholicisme et réalisé une complète transformation.

Dans les villages, comme à Lyon de Comminges, la pompe extérieure des objets du culte lui paraissait des auxiliaires de moralisation puissamment utiles; ses offrandes particulières stimulaient la générosité des populations; sous sa parole persuasive, ce superflu qui allait s'engloutir dans des dépenses de table ou de débauche, changea de direction et vint permettre au clergé d'acheter des vases sacrés, des ornements sacerdotaux, de bâtir des églises plus dignes de la majesté de Dieu. Ainsi double résultat; les populations étaient détournées de leurs habitudes corrompues et honteuses; elles étaient dirigées vers Dieu dont la bonté se révélait à leur esprit et subjuguait leur cœur. Bertrand ne borna pas ses missions au territoire du Comminges, il parcourut les Pyrénées presque entières, notamment le Béarn et le Bigorre, et renouvela les prodiges de ses conversions sur tous les points.

Mais il ne faut pas croire que cette régénération du diocèse fût obtenue sans opposition sérieuse, sans dangers pour l'infatigable prélat.

Et d'abord la moindre de ses courses devenait une véritable expédition, à laquelle la multiplicité des torrents, l'escarpement des rochers, l'absence de ponts et de routes, le nombre des malfaiteurs apportaient mille entraves. Il était peu de rivières dans lesquelles il ne dût s'exposer aux plus graves accidents en passant à gué, si même il n'était obligé d'improviser une passerelle tremblante en faisant abattre quelques arbres que l'on jetait à la hâte d'une rive à l'autre. Quelquefois la nuit le surprenait au milieu de ce travail, et l'évêque était obligé de supporter la neige et le froid, campé sous une cabane de branches. Presque toujours enfin, les sentiers à pics couverts de pierres roulantes l'obligeaient à descendre de sa mule et à gravir à pied les montagnes sous un soleil

ardent, sous la neige ou la pluie... Mais qui nous dira combien de fois son escorte fut assaillie par des loups affamés, tellement redoutables à cette époque, que l'histoire nous a conservé le souvenir de plusieurs provinces, notamment l'Albigeois, ravagées et terrifiées par l'invasion de ces animaux féroces? Qui nous dira combien de fois des bandes de malfaiteurs, de paysans révoltés, arrêtèrent la pieuse caravane et mirent les jours de l'évêque en péril?... Les bandits de profession ne formaient pas ses seuls ennemis. Nous avons dit que les 500 ans de barbarie, de misère et d'ignorance qui avaient pesé sur le Comminges après la destruction de sa capitale, avaient réveillé les anciennes superstitions druidiques et polithéistes... Le Dieu *Baezerte* était adoré tout à côté de Lyon de Comminges, au lieu appelé aujourd'hui le Baezert; des Priapes conservaient des statues dans les principaux établissements thermaux, notamment à Bagnères de Luchon (*Aquæ Lixoni*) et à Encausse; de nombreux autels votifs disséminés dans les habitations, dans les bourgades, rappelaient constamment au peuple les usages et les croyances de leurs aïeux; les passions attaquées si vigoureusement par Bertrand allaient puiser l'endurcissement du vieux fanatisme dans ces anciennes superstitions, et le prédicateur venait se heurter contre de véritables révoltes soulevées par les adeptes de la corruption et de l'idolâtrie. Pour ne citer qu'un exemple, Bertrand s'étant rendu dans la vallée d'Azun, diocèse de Tarbes, afin de pacifier les habitants qui se battaient continuellement avec leurs voisins, fut d'abord accueilli avec l'empressement que mérite un utile médiateur; mais des hommes pervers ameutèrent bientôt les montagnards; une bande d'insurgés se rua contre lui, coupa ignominieusement la queue de sa mule et le chassa de la vallée. Les grands caractères se vengent des méchants par des bienfaits, et lorsque, quelques années plus tard, ces montagnards frappés des fléaux de l'épidémie et de la famine, persuadés que ces malheurs n'étaient qu'une vengeance du ciel, vinrent supplier Bertrand d'apaiser sa colère. L'évêque s'empressa de les accueillir avec bonté, de prier pour eux; les fléaux cessèrent, et les habitants d'Azun reconnaissants s'obligèrent à payer annuellement au chapitre de Saint-Bertrand tout le beurre d'une semaine, pieux témoignage de reconnaissance qui fut régulièrement payé jusqu'à la révolution de 89. — Ce fait n'est pas le seul qui établisse l'état de perturbation dans lequel étaient les Pyrénées, et les efforts

constants que faisait l'évêque de Comminges pour en atténuer les rigueurs. Un capitaine espagnol, Sanctius Sparra, s'était jeté dans la vallée du Lavedant, qu'il ravageait avec la cruauté de cette époque barbare. Bertrand, appelé par les habitants, s'y transporta en toute hâte, joignit le ravageur et lui rappela les devoirs de la charité et les droits de l'humanité avec une persuasion si éloquente, que le chef de bande repassa les Pyrénées, laissant en paix une contrée longtemps et impitoyablement dévastée...

Nous ne nous étendrons pas sur les vertus ascétiques et contemplatives que célèbrent les biographes de Bertrand; nous ne parlerons pas de son ardeur ou de son extase, et de son recueillement dans la célébration des saints offices, de son zèle à confesser les pécheurs et à les ramener à la vertu; à côté de ces qualités fondamentales du prélat, nous aimons aussi à considérer cette activité administrative, ce zèle à réparer les désastres, à pacifier les populations...

La vie de saint Bertrand ne sera pas sans doute la seule biographie que nous écrirons; nous raconterons un jour la puissance municipale et politique de quelque évêque de Lyon, de Toulouse ou de Bordeaux. Nous ferons ressortir leur amour pour le peuple, prévenant les famines en formant des magasins de blé dans les temps de disette. Presque toujours chefs municipaux de ces grandes cités, nous montrerons ces évêques organisant les écoles, dirigeant les travaux publics, bâtissant des ponts et des hôtels-de-ville en même temps que des cathédrales, équipant même des miliciens pour résister aux ennemis armés... En attendant, nos recherches concentrées dans un diocèse pauvre, incivilisé, ne peuvent rencontrer que des actions moins éclatantes, d'un caractère de civilisation plus primitive, mais dont la simplicité, la variété en fait le charme...

Nous avons vu l'actif évêque bâtissant des églises, moralisant les populations; nous devons le suivre dans la cabane du pauvre, où il verse d'intarissables aumônes, dans les prisons et près des hommes de guerre d'entre les mains desquels il rachète les prisonniers. Dans les plus misérables bourgardes où il dépense ses revenus à rebâtir les chaumières incendiées, à soigner les malades, à reconstruire les fortifications indispensables à leur défense; témoin Lyon de Comminges, qu'il entoura de remparts et de chemins couverts. Souvent grand justicier populaire, il oblige à restitution les hommes

puissants qui ont usurpé le bien des communs. Un usurier s'était emparé d'un cimetière pour bâtir sa maison, il le força à rentrer dans les limites de sa propriété. Il fait venir à lui les criminels, il les interroge, et substituant sa parole persuasive à la torture et à la question judiciaire, il leur arrache l'aveu de leur crime et leur inflige des pénitences canoniques. Le Comminges était retombé dans la barbarie, la misère, la dégradation à la suite de l'invasion de Lendegisile; nous venons de le montrer se relevant à la civilisation et retrouvant prospérité, organisation, lumière, moralisation sous la main régénératrice de Bertrand de l'Isle. Le peuple reconnaissant trouva le moyen de constater solennellement ce fait immense par une tradition plus explicite que l'inscription, plus éloquente que la chronique, plus frappante que la légende et que la chanson: il prit un crocodile apporté d'orient par quelque pèlerin des dernières croisades et le suspendit au-dessus de la tombe du saint.

Ce monstre, assuraient les habitants de Saint-Bertrand, ravageait autrefois le Comminges; gens de guerre, meutes de chiens, balistes et catapultes, tout avait été pendant longtemps dirigé contre lui sans succès. Saint Bertrand arrive, marche seul vers le crocodile, le rencontre, et d'un coup *de son bâton pastoral* l'étend mort à ses pieds.... Les esprits forts rirent longtemps de cette légende. Quant à nous, nous n'essaierons pas d'établir que l'évêque ait eu à combattre un de ces amphibies des tropiques dans les eaux glacées de la Garonne; nous n'hésitons pas à dire cependant : oui, saint Bertrand mit à mort *avec sa crosse* le monstre qui ravageait le Comminges; mais ce monstre à plusieurs têtes: c'était la débauche, la superstition, la misère, la violence des gens de guerre, les brigandages des maillotins, les exactions, les empiétements des châtelains.... Aussi loin de sourire devant le crocodile de la cathédrale, nous ne pouvons qu'admirer l'instinct du peuple, qui conserva par ce naïf symbole, le souvenir de la régénération du Comminges. Ce symbole, nous le retrouvons dans l'histoire de sainte Marthe, à Tarascon, et dans celle de plusieurs saints des premiers siècles.

Tant de fatigues, tant de travaux unis aux abstinences et aux veilles, ruinaient peu à peu la forte constitution de Bertrand. Il tomba malade, et calme sous les étreintes du mal, presque heureux dans l'attente d'une mort qui devait être son repos et le commen-

cement de son éternelle récompense, il rendit le dernier soupir le 6 octobre 1126, sous Louis VII. Il était entouré de son clergé en larmes, et ne cessa de lui donner les ordres nécessaires à l'administration de son diocèse, de lui recommander le soulagement des pauvres, l'instruction du peuple.... « Puis, pendant que les anges » portaient son âme au ciel, dit son biographe, d'une manière » touchante, les prêtres qu'il avait réformés, les enfants qu'il avait » instruits, et les misérables qu'il avait soulagés, inconsolables de » l'avoir perdu, conduisirent son corps dans la chapelle destinée » à son tombeau, donnant à cette cérémonie funèbre une pompe » ineffable par l'étendue de leurs regrets, la profondeur de leurs » sanglots et l'ardeur de leurs bénédictions. »

Cette esquisse d'une vie si remplie, si agitée dans le calme de la vertu, si ardente à combattre les ténèbres, nous en apprend assez pour que nous soyons en droit de demander : Connaissez-vous dans le moyen âge rien de plus saisissant, de plus auguste que cette autorité épiscopale, qui, exercée par des mains fermes, sondait les blessures et les ressources de la société bouleversée, et s'appliquait à la guérir avec une admirable persévérance? Quel tableau plus grandiose que celui de cette lutte du Catholicisme et de la Barbarie, des ténèbres et des lumières, du mal et de la vertu, au milieu de laquelle intervenait vigoureusement l'épiscopat. Il faisait arme de tout élément, mettait à profit les plus légères circonstances, soulevait toutes les forces vitales de la société contre la décadence; et il conduisit si vaillamment cette croisade de la civilisation, qu'elle finit par triompher sur toute la ligne.

La croisade sociale de cette époque ne mérita jamais plus sérieux examen qu'aujourd'hui... De toutes parts nous entendons jeter le cri de désespoir d'un équipage qui sombre; et l'on se prépare sérieusement à s'ensevelir sous les débris. Le danger existe, sans doute, le mal est grand et il faut être prêt à lui tenir tête... Mais voulons avoir des forces, prenons exemple sur la société catholique qui traversa victorieusement la longue invasion des barbares du 3ᵉ au 14ᵉ siècle... Les précipices entourent notre organisation sociale, mais pensez-vous que la société de nos aïeux fût solidement assise, entre les barons usurpateurs et voleurs de grands chemins, des sectes sans nombre qui niaient le Christianisme tout entier, des peuples ignorants, des paysans misérables que la faim et l'oppression organisaient en brigands et lançaient

contre les voyageurs et les nobles, sans compter les guerres de dynasties et de races, celles des familles féodales et des grandes villes; horrible chaos qui faisait de l'incendie et du carnage l'état constant de la société.

Eh bien ! au milieu de ce chaos bien plus terrible que celui qui nous menace, l'autorité ecclésiastique ne désespéra pas. Les moines défrichèrent, activèrent le travail, organisèrent l'assistance ; les évêques, voyant partout l'autorité civile faire défaut par ignorance, incapacité ou peur, relevèrent courageusement le pouvoir municipal et judiciaire, en se mettant à leur tête. Nous ne venons pas, sans doute, donner aujourd'hui le conseil trop radical, de répéter ces tentatives à la lettre; mais nous dirons à l'épiscopat comme aux hautes classes, comme à tout ce qui a force encore par l'éducation et l'intelligence : Réunissez en faisceaux les ressorts de la civilisation; donnez-leur une nouvelle séve par des progrès raisonnables; prenez surtout votre point d'appui dans le catholicisme. Ce catholicisme a déjà sauvé la société au moyen âge, il la sauvera bien encore si les hommes de cœur ne lui font pas défaut.....

CENAC-MONCAUT.

Variétés.

Nous lisons dans le *Journal de Constantinople :*

« Au sujet de la déposition de l'ex-patriarche Anthime, la lettre vézirielle suivante a été adressée à la nation grecque. Nous la reproduisons d'après le texte grec publié dans le numéro 255 du *Télégraphe du Bosphore.* On y verra l'improbation caractérisée d'une conduite deshonorante et peu conforme à des fonctions religieuses, les conseils utiles donnés par le gouvernement, et sa louable exigence des qualités qu'il requiert du chef spirituel d'une nation.

Aux métropolitains réunis et aux primats de la nation des Romains (Romaiôn), c'est-à-dire des Grecs schismatiques.

« Considérant d'après le rapport adressé à la Sublime-Porte par les métropolitains assemblés, que les déportements de Mgr Anthime[1], patriarche de votre nation, contrairement à son devoir religieux, en sont venus à ce point qu'il a détourné à son profit les revenus légaux de la caisse nationale; que par suite de cela, cette caisse souffrant un déficit, a contracté de nouvelles dettes excessives; que d'ailleurs il a exercé presque ouvertement le métier condamnable d'accepter vénalement des cadeaux; qu'enfin tous les efforts pour l'en corriger ont été sans effet; qu'en conséquence sa destitution a été

[1] Mgr Anthime avait été déjà déposé une fois en 1841, puis il était parvenu, à force d'intrigues, à se faire réélire.

réclamée avec instance ; nous croyons superflu de répéter maintenant qu'un patriarche, comme chef d'une nation et comme père spirituel, est obligé par devoir religieux non moins que par devoir de la charge qui lui est imposée, d'écarter et de réprimer (si toutefois quelqu'un osait encore s'en rendre coupable) ceux qui exercent de semblables actes, condamnés et réprouvés de Dieu aussi bien que des hommes honorables et sages. Mais en les commettant lui-même, il a nécessairement et naturellement amoindri sa valeur personnelle, comme aussi une dignité aussi considérable que l'est celle du patriarcat.

« Nous jugeons encore superflu de redire ici, comme une chose déjà connue, que notre très-puissant souverain désire avant tout le bonheur de votre nation, portion de ses féaux sujets, et l'administration bien réglée de ses revenus, afin qu'ils ne soient pas vainement et sans fruit consommés ou dissipés par l'un ou par l'autre, mais au contraire qu'ils soient dépensés dans l'intérêt de l'enseignement public et pour soulager les pauvres nécessiteux. En un mot, Sa Majesté impériale considérant comme une nécessité de préserver la nation de toute vexation ou dommage quelconque, soit dans l'ordre spirituel ou temporel, nous faisons savoir, ainsi qu'il a été dit, que sur le témoignage unanime des métropolitains, colonnes de votre église, il a été ordonné en vertu d'un décret impérial de déposer le susdit sieur Anthime. Vous procéderez donc maintenant à l'élection de son remplaçant au siége patriarcal, et par un rapport vous instruirez de l'affaire la Sublime-Porte.

« Vous n'ignorez pas que plus la jouissance d'un droit, tel que celui de la présente élection, est honorable, plus aussi l'exercice en est difficile, délicat et important. Celui qui est nommé Père spirituel et chef de toute une nation et qui reçoit la direction des affaires religieuses, doit en être digne. Il n'est pas besoin de vous rappeler combien il est inconvenant et vil de mêler à une élection, au mépris du droit, des considérations de personnes et des passions. Il faut que celui qui est candidat à la dignité patriarcale soit sans défaut du côté de la religion et de la conduite, comme sous tout autre rapport ; il faut qu'il soit soumis au souverain, et capable d'apprécier, avec les droits acquis par les bienfaits du gouvernement impérial, le prix de la fidélité. Il faut enfin qu'il connaisse les devoirs de sa dignité qui sont d'être juste et droit. La nomination d'un tel homme réussira avec votre union et par une élection convenable prévenant toute animosité et intérêt personnel, conformément à la volonté de notre très-juste souverain, et faite d'après les anciens priviléges et selon vos coutumes religieuses.

« Donc, après avoir procédé, comme le règlement l'exige, à la nomination d'un des métropolitains, en qualité de vicaire, vous vous occuperez de l'élection avec bon ordre et convenablement, comme il a été dit, tâchant de choisir d'un commun accord une personne douée des qualités requises, puis vous vous empresserez d'en référer à nous par un rapport général.

1264 le 1er Zi'lhidjé (octobre 1848).

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 44. — AOUT 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

QUINZIÈME LEÇON [1].

Secret des révolutionnaires. — Marche des Parisiens sur Versailles. — Discussion à l'Assemblée. — Réunion des ministres. — Mesures proposées. — Arrivée de Maillard avec sa troupe, qui envahit l'Assemblée, envoie une députation au château. — Dispositions prises par Lafayette. — Envahissement du château et massacre de plusieurs gardes-du-corps. — Départ forcé du roi pour Paris.

On ne fait presque jamais les révolutions *en disant le mot pour lequel elles se font. On s'empare de toutes les circonstances qui peuvent émouvoir l'opinion publique, et à l'aide d'un tour de main on renverse le gouvernement.* Voilà ce qu'a dit un témoin (Ledru-Rollin) devant la haute cour de justice de Bourges [2]. Ces remarquables paroles, échappées sans doute involontairement au témoin, nous donnent la théorie ou le secret de toutes les révolutions. Le mot qu'on met en avant pour émouvoir et pousser le peuple, n'est jamais le dernier des factieux; nous le savons par expérience. Au mois de février (1848) on faisait marcher le peuple au cri de la réforme, tandis qu'on cherchait à renverser la monarchie. Au 15 mai, le peuple croyait venir à l'Assemblée pour demander la délivrance de la Pologne, et les factieux couraient à l'Hôtel-de-Ville pour proclamer un nouveau gouvernement. Je n'ai pas besoin de vous parler de la manifestation du 13 juin (1849), dont le but apparent était de réclamer contre une prétendue violation de la constitution; on sait ce qui se passait dans le même moment au Conservatoire des arts et métiers. Duper, tromper le

[1] Voir la 14e leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 17.
[2] *Séance* du 19 mars 1849.

peuple pour en faire des instruments d'ambition, tel est le moyen de tous les factieux, de ceux de 1789 comme de ceux d'aujourd'hui. Si, au mois d'octobre 1789, on avait dit au peuple qu'on allait à Versailles pour envahir le château et faire violence au roi, le peuple eût reculé d'horreur; mais on lui tenait un tout autre langage. Abusant de ses sentiments pour le roi, on lui disait que le monarque n'était point libre, qu'il fallait l'arracher à l'empire des aristocrates et l'emmener à Paris. Comme ce motif n'était pas assez puissant, on faisait contraster la misère du peuple avec l'abondance des courtisans, avec le banquet des gardes-du-corps. Enfin, pour le pousser à Versailles, on le laissa manquer de pain, en lui faisant entendre qu'il en trouverait à Versailles. Le manque de pain agissait sur les masses et les mettait en mouvement, et c'est ce que désiraient les factieux. Car toute leur industrie se réduit à mouvoir les masses; quand elles sont une fois soulevées, ils se chargent du reste.

La troupe de Maillard était partie dans la matinée du 5 octobre. Lafayette ne put partir qu'à cinq heures du soir. Dans un moment si critique, que faisait-on à Versailles? L'Assemblée nationale, qui semblait être d'accord avec les factieux, se livrait à des récriminations sur le repas des gardes-du-corps, et se disputait au sujet des observations que le roi avaient faites sur la déclaration des droits de l'homme et les dix-neuf articles de la constitution. Elle fut interrompue, vers onze heures, par la nouvelle du mouvement qui se préparait contre Versailles, ce qui ne l'empêcha pas de continuer la discussion, et de décider qu'on demanderait au roi l'acceptation pure et simple des articles déjà votés. Durant la discussion, Mirabeau s'était adressé à Mounier, qui présidait l'Assemblée, pour le prier de lever la séance, à cause des dangers que pouvaient courir les députés. Mounier, qui était déjà désabusé à cette époque, et qui voyait par la tournure des affaires, de quels dangers la patrie était menacée, répondit avec un ton de découragement : « Ils n'ont qu'à nous tuer tous; mais tous, entendez-vous » bien, les affaires publiques en iront mieux[1]. » Aveu bien remarquable. Mounier, instruit par l'expérience, comprenait les résultats de la conduite de l'Assemblée, et il disait avec une profonde

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 238;—Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 166.

conviction que les affaires iraient mieux si on tuait tous les députés. Et, en effet, sans l'Assemblée nationale on aurait pu encore sauver le pays.

Le gouvernement, depuis le temps qu'il était menacé, n'avait pris aucune précaution. Le roi, chose étrange, était allé chasser dans les bois de Meudon. Saint-Priest, secrétaire d'État au ministère de la guerre, l'envoya aussitôt prévenir, en l'invitant à hâter son retour. Le roi, en apprenant que les femmes de Paris venaient lui demander du pain, s'écria : « Hélas! si j'en avais, je n'attendrais pas qu'elles vinssent m'en demander[1]. » Il faut remarquer, messieurs, que ces femmes n'avaient en général aucune idée de ce qu'on voulait faire : elles ne demandaient que du pain, et c'est pour cela qu'elles étaient venues à Versailles, mais il y avait parmi elles des hommes et peut-être aussi quelques femmes qui avaient le secret des clubs et le mot d'ordre. La demande du pain était le prétexte dont on se servait pour les mettre en mouvement, le *tour de main* devait être fait par des gens plus habiles qui se trouvaient mêlés dans la foule.

Le roi était loin de soupçonner leurs intentions perfides. Il ne voyait dans cette foule qui marchait sur Versailles que des femmes malheureuses qui venaient lui demander des secours. Aussi, quand le duc de Luxembourg, capitaine des gardes, lui parla de mesures défensives à prescrire, le roi lui répondit brusquement: « Allons donc, contre des femmes, vous plaisantez! » C'est précisément ce que les clubistes avaient prévu; ils connaissaient trop la bonté du roi pour savoir qu'il n'emploierait pas la force contre des femmes. A son retour le roi convoqua son conseil; tous les membres se réunirent, le moment était suprême, il s'agissait du sort de la monarchie et même de la vie du roi; jamais conseil n'avait eu en délibération un sujet plus grave et plus sérieux. Saint-Priest était d'avis de mettre, avant tout, la famille royale à l'abri d'un coup de main, de la renvoyer à Rambouillet et de prendre ensuite les mesures nécessaires pour repousser la multitude assaillante; tous les membres militaires du conseil appuyèrent cet avis. Necker, dont nous avons déjà plus d'une fois reconnu l'incapacité politique, était d'un avis contraire; il prétendait que la résistance serait le début de la guerre civile, que les Parisiens ne venaient à Versailles

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 250.

que pour supplier le roi d'habiter au milieu d'eux, et que si le roi prenait ce parti, il pourrait être sûr qu'il ne lui en arriverait aucun mal. Mais Saint-Priest rejeta cet avis avec chaleur, prétendant que si le roi était conduit à Paris, il n'y aurait plus de sûreté pour sa couronne ni pour sa vie[1]. Le roi ne savait prendre une résolution dans un moment si critique; il renvoya son conseil pour le réunir plus tard. Pendant ce temps les bandes parisiennes arrivèrent, on ne pouvait plus songer à faire des dispositions militaires. Saint-Priest conseilla au roi de partir immédiatement pour Rambouillet avec sa famille et ses troupes. Le roi se décida malgré l'opposition de Necker; on prépare les chevaux, des personnes de la cour prennent le devant, mais tout à coup, sur le conseil de Liancourt, le roi donne contre-ordre et se décide à rester[2].

La résolution de rester était honorable, car il y a des occasions où il faut se montrer et ne pas fuir devant le péril; mais il eût fallu une seconde résolution, celle de se défendre, de déjouer par de sages précautions et au besoin par une énergique résistance, le projet des malveillants et prévenir *le tour de main*. La reine, digne fille de Marie-Thérèse, était de caractère à la prendre, car lorsque dans un de ces moments critiques où le roi avait dit qu'il fallait réfléchir, la reine répliqua: *il faut agir*[3]. Mais le roi était trop faible pour une pareille résolution, c'est ce qui jeta la cour dans la plus vive inquiétude. Les habitants de Versailles n'étaient pas moins inquiets: la municipalité avait requis la force armée et invité la garnison à maintenir l'ordre conjointement avec la garde nationale; les troupes furent rangées en bataille[4].

Vers trois heures de l'après-midi, au moment où Mounier, président de l'Assemblée nationale, allait sortir pour porter au château le décret prescrivant au roi l'acceptation pure et simple de la déclaration des droits de l'homme et des 19 articles de la Constitution, on lui annonça qu'une députation se présentait à la porte, c'était Maillard à la tête de sa hideuse troupe. Mounier, qui montra dans cette journée une indomptable fermeté, ne veut admettre qu'un petit nombre de femmes. Elles entrent, mais bientôt les

[1] *Biogr. univ.*, art. Saint-Priest.

[2] *Ibid.*

[3] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 276.

[4] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 252.

portes sont forcées, l'Assemblée est envahie, la salle remplie de femmes qui, à demi vêtues, à moitié ivres, couvertes de haillons et de boue, s'assirent parmi les députés. Maillard était leur chef et leur orateur; il demanda en leur nom du pain et la punition des gardes-du-corps, qui, comme on le prétendait, avaient foulé aux pieds la cocarde nationale. Il accusait les aristocrates de vouloir les faire mourir de faim; il parla d'une lettre adressée à un meunier et lui promettant 200 livres par semaine s'il consentait à ne pas moudre [1]; il ajouta qu'un curé dont il ne se rappelait pas le nom devait dénoncer cette lettre à l'Assemblée. Ce curé était l'abbé Grégoire, qui avait fait en effet la dénonciation. On demandait de qui venait cette lettre, car tous les partis pouvaient l'avoir écrite. Les femmes s'écrièrent que c'était l'archevêque de Paris: ce nom leur avait été soufflé par quelques députés, le choix n'était pas heureux. L'archevêque qui avait offert au trésor la vaisselle d'or et d'argent des églises de Paris, l'archevêque qui avait vendu son argenterie, engagé son patrimoine et qui avait fait en outre un emprunt de 100,000 écus sous la garantie de son frère, pour soulager les pauvres de la capitale, ne pouvait être soupçonné d'une telle perfidie, aussi l'accusation, faite en haine de l'église, fut-elle repoussée par une indignation universelle, et les députés du côté gauche, qui avaient soufflé le mot, n'osèrent pas la continuer [2]. Cette indigne calomnie nous montre qu'on commençait déjà à attaquer le clergé pour le livrer plus tard à la vengeance populaire.

L'Assemblée nationale méritait le hideux spectacle qu'elle avait sous les yeux, elle l'avait provoqué par sa conduite précédente, en faisant un appel à la basse classe contre le pouvoir exécutif; elle devait s'attendre à être débordée, elle l'est dans ce moment, et, ce qu'il y a de plus humiliant, par des femmes, rebut de la populace de Paris. Elle a beau vouloir s'en débarrasser par un décret sur les subsistances, les femmes entrent et sortent, prennent la parole selon leur fantaisie. L'Assemblée qui se glorifiait d'être inviolable est obligée de les laisser faire.

Mounier, cependant, sort pour demander au roi, suivant le décret, l'acceptation pure et simple de la déclaration des Droits de

[1] Degalmer, *id.*, p. 252.
[2] *Ibid.*, p. 253.

l'homme et des 19 articles de la Constitution; le temps était bien choisi! Les femmes veulent le suivre au château et lui obstruent le passage ; on accourt pour le dégager, mais il est obligé de consentir à une députation. Il convient du nombre de six, mais il se voit bientôt forcé d'en admettre douze. Mounier les introduit, le roi les accueille avec bonté, elles sont émues. L'une d'elles, jeune fille de 17 ans, cédant à l'émotion qu'elle éprouve en présence du roi et à la vue de la magnificence de son palais, s'évanouit; le roi s'occupe lui-même de la secourir et lui fait donner des rafraîchissements. Ces femmes, touchées et attendries de cet accueil, se retirent en criant: *Vive le roi, vive la reine.* Celles qui étaient restées en bas, furieuses à ce cri, les appellent traîtres, se jettent sur elles et veulent les étrangler ; un poste voisin des gardes-du-corps les délivre, les reconduit chez le roi qui leur donne un ordre pour faire venir des grains de Senlis et de Lagny. Fort contentes de cet écrit signé du roi, elles redescendent triomphantes, le montrent comme un trophée et partent pour Paris avec Maillard dans les voitures du roi[1].

Le but de leur expédition était atteint; on avait demandé du pain, le roi venait de faire tout ce qui avait dépendu de lui pour en procurer: l'Assemblée nationale s'en était également occupée. Les femmes n'avaient donc qu'à s'en retourner à Paris, à l'exemple de celles qui venaient de partir avec Maillard; mais le tour de main n'était pas fait, on devait emmener le roi à Paris : c'était là le but réel des agitateurs, le pain n'avait été qu'un prétexte. Les femmes restent donc à leur poste, elles n'avaient plus de chef visible depuis le départ de Maillard, mais elles ne manquent pas de direction, et ne perdent pas un moment. Plusieurs d'entre elles se répandent dans les rangs des soldats, leur prodiguent leurs caresses et les exhortent à ne point tirer sur le peuple. Théroigne de Méricourt se promène dans les rangs distribuant de l'argent qu'elle tirait d'un panier plein de monnaie; tout cela annonçait des projets sinistres. Leurs efforts ne furent point infructueux, car les soldats du régiment de Flandre mettaient les baguettes dans leurs fusils pour montrer qu'ils n'étaient point chargés.

On n'avait point fait de tentatives de corruption auprès des gardes-du-corps, dont la fidélité paraissait au-dessus de toute

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 256,

épreuve; mais on les avait signalés à la haine du peuple et à la vindicte publique. Partout où on les rencontrait isolément, on les insultait, on les maltraitait, et plusieurs ont manqué de perdre la vie; mais on n'osait pas les attaquer quand ils étaient en ordre de bataille. Cependant, un homme plus hardi que les autres, suivi de quelques femmes, profite d'un léger intervalle, se glisse à travers les rangs, et s'avance jusqu'à la grille du château. Son but était évidemment de mettre le désordre dans les rangs, et d'en profiter pour un tour de main. M. de Savonnières, officier des gardes-du-corps, le poursuit; mais il reçoit par derrière un coup de feu qui lui casse le bras. Le fugitif s'échappe en criant que les gardes-du-corps attaquaient le peuple. D'autres bandes veulent tirer les canons qu'elles avaient emmenés de Paris et pointés contre eux; mais la poudre mouillée ne prit pas feu; en même temps quelques voix s'écriaient : *Arrêtez! il n'est pas encore temps;* paroles qui indiquaient de sinistres projets [1].

Ce n'était là qu'un coup d'essai qui avait été manqué; le désordre et la confusion que l'on espérait mettre dans les rangs n'avaient pu s'opérer; on attendait donc un moment plus favorable; peut-être comptait-on sur les bandes qui suivaient Lafayette, et même sur la garde nationale qu'il commandait. Le roi, qui avait entendu le coup de feu, fit ordonner à ses gardes de ne point tirer, de quitter le château et de se rendre à leur caserne. Voilà la défense qu'il voulait opposer à l'émeute; sa bonté et sa faiblesse devaient le perdre. Saint-Priest, témoin de cet ordre, pressa de nouveau le roi de s'éloigner, d'autant plus que les gardes-du-corps avaient essuyé, en se retirant, une décharge de mousqueterie de la part d'un détachement de la garde nationale de Versailles; c'était bien mauvais signe [2]. Mounier, qui était resté au château, était de l'avis de Saint-Priest; il proposait au roi de l'accompagner soit à Rouen, soit dans toute autre ville où les députés fidèles se réuniraient autour de lui [3]. Mais le roi, ne voulant pas laisser la place vacante au duc d'Orléans, ne pouvait se décider à partir, et la reine ne voulait point se séparer de lui. Le

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 258.

[2] Degalmer, *id.*, p. 259.

[3] *Biogr. univ.*, art. *Mounier.*

roi se confirma dans sa résolution, en apprenant par une lettre de Lafayette qu'il répondait du maintien de l'ordre[1].

Mounier reçut, vers dix heures du soir, l'acceptation pure et simple de la déclaration des Droits de l'homme et des premiers articles de la constitution, et il retourna à l'assemblée. A son grand étonnement, il la trouva dans le plus affreux désordre. Les femmes et les hommes qui les accompagnaient avaient envahi la salle en plus grand nombre. Ils mangeaient, buvaient, chantaient, se querellaient, et répétaient leur cri de ralliement : *Du pain! du pain!* Une de ces femmes s'était emparée du fauteuil et parodiait les fonctions du président. Mounier était indigné ; il en voulait surtout aux députés qui avaient supporté au sein de l'assemblée une pareille orgie. A force d'efforts, il parvint à rétablir un peu d'ordre et à rappeler les députés sortis. Mais il n'était point en son pouvoir de faire sortir les femmes ; il fut obligé de les laisser dans la salle. Il lut alors l'acceptation pure et simple de la déclaration des Droits de l'homme et des 19 articles de la Constitution. Les femmes y applaudirent comme les députés, sans y rien comprendre, car elles interrompirent le président en lui demandant si cela leur *donnerait du pain?* Cette demande n'était point déplacée ; elle était un reproche pour les députés qui, au lieu de s'occuper à procurer du pain aux pauvres en rétablissant l'ordre public, ne songeaint qu'à la déclaration des Droits de l'homme, déclaration qui n'était propre qu'à fournir un nouvel aliment au désordre. Le président était fort embarrassé de répondre ; il fit distribuer tout le pain qu'il était possible de se procurer[2].

Ce fut dans ce moment qu'arriva Lafayette à la tête de 20,000 gardes nationaux et de 10,000 brigands qui les avaient suivis, et qui allaient grossir la grotesque armée des femmes[3]. Il leur avait fait promettre par serment, au moment d'entrer à Versailles, d'être fidèles à la nation et au roi, et de ne faire ni de souffrir aucune violence. Lafayette, se confiant en cette promesse, se croyait maître de sa troupe. Il faut le dire à sa louange, il déploya une admirable activité ; il rassura successivement la famille royale, et l'Assemblée distribua ses postes, ordonna de nombreuses

[1] Degalmer, *id.*, p. 261.
[2] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 169.
[3] Degalmer. *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 268.

patrouilles, et prit toutes les dispositions militaires pour la sécurité publique et la garde extérieure du château.

Les révolutionnaires venus de Paris n'étaient pas contents de ces mesures qui contrariaient leurs projets; ils murmuraient contre Lafayette ; ils ne se gênaient pas devant lui, ils l'appelaient tout haut tantôt Cromwell, tantôt le complice des aristocrates et de l'Autrichienne. Mais Lafayette, se croyant maître du terrain, n'attacha pas grande importance à ces sortes de propos. Grâce à ses soins, tout était tranquille autour du château. Les gardes-du-corps, qui avaient été rappelés, faisaient le service de l'intérieur. La famille royale se livra au repos. L'Assemblée nationale, sur les assurances réitérées de Lafayette, se sépara pour se réunir le lendemain, mais les femmes et d'autres brigands refusèrent de se retirer : on fut obligé de les laisser. Mirabeau, Barnave, Péthion et plusieurs autres députés restèrent au milieu d'eux ; on dit que c'était pour conspirer [1]. Les autres insurgés avaient choisi pour passer la nuit des hangars, les églises ; les plus courageux bivaquaient sur la place d'armes et dans les avenues, autour de grands feux. Tout paraissait calme ; et Lafayette, succombant de fatigue, se retira dans l'hôtel de Noailles, à l'extrémité de la ville, où, après avoir pris un breuvage, il se jeta sur un lit pour prendre un peu de repos. On a eu tort de lui en faire des reproches. Mais les factieux ne dormaient pas; ils se réunirent à l'église de Saint-Louis pour s'occuper de l'exécution d'un infernal projet qui avait été concerté aux comités du Palais-Royal, et qui était d'assassiner la reine et peut-être aussi le roi; car ceux qui délibéraient étaient capables de tout : il devait être exécuté immédiatement. En effet, le 6 octobre, à cinq heures du matin, entre le jour et la nuit, le château fut envahi de tous côtés par une multitude armée. Les uns s'étaient introduits par le parc, les autres par une porte ouverte de la grille. Bientôt les corridors, les galeries sont tout remplis de brigands qui cherchent avec des cris de mort l'appartement de la reine, et se jettent sur les gardes-du-corps pour les égorger. Je passe sur les détails; l'histoire redira à jamais la lutte héroïque soutenue par une poignée de fidèles serviteurs contre des bandits armés. Les uns sont couverts de blessures, d'autres expirent misérablement massacrés; mais ils ont encore

[1] Degalmer, *id.*, p. 269.

la force de crier : *sauvez la reine!* La reine, avertie par le cri des mourants, a tout juste le temps de courir, par un passage dérobé, dans la chambre du roi. Les brigands veulent la poursuivre, mais ils sont arrêtés de nouveau par des gardes-du-corps qui se barricadent derrière les portes. Le tumulte est alors au dehors; on poursuit et on traque les gardes-du-corps comme des bêtes fauves.

On voit partout des scènes d'horreur; à tel point que les anciennes gardes françaises, soldats infidèles qui étaient venus peut-être à Versailles pour grossir les rangs des brigands, sont touchés de pitié. Ils accourent au château et se mettent au rang des défenseurs. Lafayette, averti, arrive à la hâte, et parvint, au milieu des imprécations et des menaces, à sauver la vie à quelques malheureux que le peuple voulait égorger. Entré au palais, il s'entoure de la garde nationale et des gardes françaises, et dans un instant les brigands sont chassés de tout côté. On est maître du château. Lafayette, entouré de la famille royale en pleurs, reçoit ses caresses et ses remercîments. Il était appelé leur sauveur. Le roi n'eut point de remercîments à faire aux représentants. Mounier avait proposé à l'Assemblée de se transporter au château pour entourer et défendre le roi dans un tel danger. Mirabeau, soutenu par Barnave, y opposa la dignité de l'Assemblée, lui qui n'avait pas craint de s'abaisser jusqu'à prendre part à l'orgie de la troupe de Maillard. Mounier lui répondit noblement : *Notre dignité est dans notre devoir*; mais il ne put obtenir qu'une députation de trente-six membres pour aller au château [1].

Le coup de main des conspirateurs était manqué, du moins en partie. La reine avait échappé à leurs fureurs. Mais ils ne renoncent pas à une autre partie de leur projet : c'est de transporter le roi à Paris, et avec lui l'Assemblée et le siége du gouvernement. Ils étaient appuyés, pour cela, par des commissaires de la commune, par la garde nationale de Paris, et par tout le peuple chassé du château. Ils encombraient la place d'armes et la cour de marbre en criant de toutes leurs forces : *Le roi à Paris!* C'est une condition qu'on lui imposait, et il était difficile de s'y soustraire. Il aurait fallu, avant tout, chasser cette foule, répandre du sang, ce qui était d'autant plus difficile, qu'on ne pouvait compter

[1] *Biogr. univ.*, art. Mounier; — Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 278.

ni sur l'armée, ni sur la garde nationale, ni sur l'Assemblée. Aussi, après avoir délibéré avec ses ministres, le roi se décida à obéir à la foule et à la suivre à Paris. Le ministre de la guerre lui-même ne voyait plus d'autre parti. Le roi l'annonce au peuple du haut du balcon, et il est reçu par mille cris de *vive le roi!* La paix est faite; la reine même, qui parut à côté de son époux, est accueillie avec applaudissements: c'était une espèce de traité de paix fait avec le peuple. Tous, le roi, la reine, Lafayette, parurent au balcon aux applaudissements du peuple vainqueur. Le roi fit annoncer son départ à l'Assemblée nationale, qui désigna cent députés pour accompagner le roi, et se déclara inséparable de lui. C'était pour aller à Paris.

La première moitié de la journée du 6 octobre avait été pleine d'horreur : la seconde va être pleine d'ignominie. Le roi partit de Versailles à une heure avec toute la famille. Les cent députés suivaient dans leurs voitures celle de la famille royale, en avant; autour et à la suite des voitures marchait pêle-mêle cette troupe en guenilles, composée d'hommes et de femmes, entremêlée de gardes nationaux et de gardes-du-corps, dont plusieurs avaient les vêtements déchirés et couverts de sang. On hurlait des chants patriotiques et des chansons obscènes, où l'on appliquait à la reine des allusions grossières et outrageantes. Jourdan, qui avait mérité dans cette journée le surnom de *coupe-tête*, en coupant la tête à deux gardes-du-corps, était dans l'escorte couvert de sang; il montrait sa hache, qui en était encore teinte, comme l'instrument de sa victoire. Les deux têtes étaient portées sur une pique, par une avant-garde, qui était partie deux heures auparavant. On les fit friser et poudrer à Sèvres par un perruquier, qui en est mort de saisissement[1]. Par ordre de Lafayette, on leur a enlevé cet horrible trophée[2]. A l'entrée de Paris, la foule se grossit, comme vous pouvez le penser. A la hauteur du Palais-Bourbon, un coup de fusil, qui tua une femme près de la voiture du roi, ne laissait plus de doute sur le projet du parti orléaniste[3]. Mais la population de la ville n'était point hostile à son souverain, et d'intervalles en intervalles on entendait les cris de *vive le roi!* Mais les femmes de l'escorte y répondaient par d'autres cris; elles

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 175.
[2] Thiers, *Hist. de la Révol*, t. I, p. 175.
[3] Degalmer, t. I, p. 291.

arrêtaient les passants en leur hurlant à l'oreille : « Courage! mes » amis, nous ne manquerons plus de pain ; nous amenons le bou» langer, la boulangère et le petit mitron. » Il était impossible de pousser plus loin le mépris de l'autorité. C'est là qu'avaient conduit les principes du 18e siècle. Rousseau, s'il avait encore été vivant, aurait pu contempler les conséquences de ses théories. L'autorité ecclésiastique eut aussi son tour de mépris et de sinistres présages. A la vue des archevêques d'Aix et de Bordeaux, qui étaient parmi les députés, la foule s'écria : *Les évêques à la lanterne! Tous les prêtres à la lanterne*[1] ! Aussi, Messieurs, plus de respect pour aucune autorité, ni civile, ni ecclésiastique. Quand un pays en est venu là, il est perdu. J'ai presque oublié de vous dire que pour tromper les Parisiens et leur faire croire qu'avec le roi on amenait l'abondance, on avait fait suivre l'escorte de cinquante voitures de farines et de grains; ces voitures étaient entrées à Versailles au moment du départ; d'où venaient-elles? C'est ce qui n'a point été transmis à l'histoire[2]. Il était huit heures du soir, lorsque la famille royale arriva à l'Hôtel-de-Ville avec sa burlesque escorte. Je n'ai pas besoin de vous dire combien elle était triste et abattue. Le roi, après avoir reçu de la commune les compliments d'usage, fut obligé de promettre, après quelque hésitation, que désormais il habiterait Paris. C'est une nouvelle concession qu'on fut obligé de faire à la foule pour l'apaiser. Après cela on conduisit la famille royale aux Tuileries, qui n'avaient point été habitées depuis un siècle, et où l'on n'avait rien préparé pour la recevoir. Mais tout était bon pour des prisonniers, car la famille royale n'est plus que cela, en attendant qu'on la serre plus étroitement au Temple[3]. C'est là qu'en voulaient venir les chefs des clubs; ils avaient mis le peuple en mouvement sous le prétexte du pain, programme menteur, tandis qu'ils avaient pour but réel de prendre le roi prisonnier et de le conduire à Paris pour l'avoir sous leur dépendance. Vous voyez que pour atteindre ce but les révolutionnaires n'ont reculé ni devant le mensonge, ni devant l'assassinat, ni devant aucun genre d'ignominie. C'est l'histoire de tous les temps de révolution.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 191.
[2] Degalmer, *id.*, p. 289.
[3] Degalmer, *id.*, p. 292.

SEIZIÈME LEÇON.

Position de la cour après l'attentat du 6 octobre. — Puissance de Lafayette. — Défiance de la cour. — Offres de service de Mirabeau; son plan de défense. — Raisons de sa conduite incertaine et équivoque.

Nous avons vu, messieurs, les honneurs que l'Église a rendus au pouvoir à l'ouverture des états généraux. La journée du 6 octobre nous fait voir ceux que lui réserve la philosophie. On peut s'écrier comme Bossuet : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini qui judicatis terram.* La leçon est forte, puissent en profiter tous ceux qui ont l'autorité en main.

La journée du 6 octobre commence une ère nouvelle, parce qu'elle a changé toutes les positions : celles du roi, de l'Assemblée nationale et de l'Église gallicane. Je vais vous développer les différentes phases de ce changement, dont les détails sont curieux et instructifs. Je les exposerai avec une grande brièveté, comme avec une scrupuleuse exactitude.

Je ne vous parlerai pas de la ville de Versailles, qui a perdu, le 6 octobre, sa prospérité et sa grandeur politique; fréquentée auparavant par ce que l'Europe avait de plus illustre, elle est devenue une triste solitude, n'ayant plus qu'un palais vide et un parc désert. Le voyageur, en se rappelant les souvenirs, est saisi dans ces lieux d'une espèce de tristesse qu'il se hâte de fuir, après avoir visité le plus beau monument du monde. Eh bien, messieurs, on ne le croirait pas; c'est le peuple de Versailles qui, dans les journées des 5 et 6 octobre, a le plus contribué à ce changement. Plus forcené que celui de Paris, il s'est empressé de se joindre aux troupes envahissantes; quelques compagnies même de la garde nationale ont fait feu sur les gardes-du-corps. Bien loin de s'opposer au départ du roi, ils ont aidé ceux qui le prenaient prisonnier. Tel est l'aveuglement de la foule, quand elle est une fois séduite par des ambitieux.

La ville de Paris a gagné ce que celle de Versailles a perdu ; elle a acquis, depuis cette époque, une nouvelle importance politique. La France y a-t-elle gagné ou perdu? C'est une question qu'il ne m'appartient pas d'examiner. Ce qui est certain, c'est qu'il y a de grands inconvénients à établir le siége du gouvernement dans une ville si populeuse et si industrielle, où les surprises sont si faciles, et les conspirateurs en permanence. Depuis soixante ans, aucun gouvernement n'a pu s'y établir d'une manière solide. Paris est

comme un sol mouvant ou comme un volcan qui jette de temps en temps les flammes et qui s'entr'ouvre pour engloutir les trônes et les gouvernements.

Mais je passe à la situation de la cour. Certains historiens avancent que le roi a perdu par l'attentat des 5 et 6 octobre son autorité, ce n'est pas assez dire. Il a perdu non son autorité que depuis longtemps il n'avait plus, mais la liberté. L'autorité royale avait succombé devant la Bastille, l'Assemblée nationale s'en était emparée, et nous avons vu quel usage elle en a fait. L'attentat du 6 octobre lui a fait perdre sa liberté. Les deux événements qui se suivent dans l'espace de moins de trois mois ont une liaison intime. L'un est la conséquence de l'autre; après la prise de la Bastille, le roi n'était plus roi que de nom; après l'expédition de Versailles, il n'a plus été libre.

En effet, messieurs, le roi une fois installé aux Tuileries est gardé à vue; les gardes-du-corps, ces fidèles serviteurs, ne sont plus admis à veiller à sa sûreté : tous les postes du château sont occupés par la garde nationale sous le commandement de Lafayette. Le roi est prisonnier dans son palais, il est surveillé; jamais il ne sort sans qu'on le suive et sans qu'on sache où il va. Lafayette est son gardien. Le général s'indignait quand on l'accusait d'en être le geôlier; c'est que Lafayette ignorait sa position, il ne savait pas qu'il était l'instrument des clubs, le serviteur et le général de la révolution. Il avait rendu service à la famille royale en la préservant d'un crime; mais il avait rendu service également aux clubs dont il remplissait les intentions. Il avait agi, sans le savoir, sous leur influence; car ce n'est pas lui qui a demandé que le roi se rendît à Paris, c'est le peuple poussé par les clubistes du Palais-Royal [1]. Lafayette y était étranger, il n'avait pas voulu même assister au conseil qu'on avait convoqué pour délibérer si le roi devait se rendre aux vœux du peuple [1] dans la crainte de gêner sa liberté. L'impulsion était partie des clubs, et Lafayette en emmenant le roi à Paris, et en le gardant aux Tuileries, remplissait parfaitement leurs vues. Aussi Lafayette acquit-il, après l'attentat du 6 octobre, une immense popularité. La cour l'appelait son sauveur; les amis modérés de la monarchie lui tenaient compte de son dévouement; le peuple qui croyait qu'avec le roi il avait ra-

[1] Thiers, *Hist. de la révol*, t. I, p. 174.

mené l'abondance, le comblait d'éloges; les clubistes eux-mêmes, qui nourrissaient des projets si noirs, étaient contents de lui, parce qu'il faisait bonne garde autour du château. Lafayette était donc l'homme du jour, l'homme de tous les partis, excepté celui d'Orléans; il était le véritable souverain. Mais la souveraineté reposait sur un appui bien fragile, sur la faveur populaire; il n'en est pas moins content, et il se propose de s'en servir pour l'ordre public.

La première chose qu'il fit, ce fut de se laver du reproche qu'on pouvait lui faire d'avoir fait violence au roi, et de l'avoir forcé à quitter Versailles pour habiter Paris. Il engagea donc le roi à publier une proclamation à tous les Français (9 octobre) pour les prévenir qu'il était venu librement habiter la capitale et qu'il n'avait qu'à se louer du respect et de la fidélité des Parisiens. Le roi qui vivait sous son autorité n'avait rien à lui refuser, il se conforma à ses désirs; mais les termes dont il se sert montrent assez combien il était peu libre. La pièce est importante, je vais vous en donner lecture. Elle est ainsi conçue :

« Le roi craignant que ses fidèles habitants des provinces n'ap-
» prennent avec peine le récit des circonstances qui l'ont dé-
» terminé à venir résider à Paris, croit devoir les avertir qu'in-
» formé à l'avance de la marche de la milice nationale de Paris,
» et du désir qu'elle avait d'obtenir de Sa Majesté l'honneur de
» lui servir de garde, il eût été facile au roi de se transporter de
» Versailles ailleurs qu'à Paris; mais Sa Majesté a craint que
» cette détermination de sa part ne fût la cause d'un grand trou-
» ble, et se reposant sur les sentiments qu'elle est en droit d'at-
» tendre de tous ses sujets indistinctement, elle est venue avec
» confiance vivre dans sa capitale où elle a reçu les témoignages
» les plus respectueux de l'amour et de la fidélité des habitants de
» la bonne ville de Paris. Elle est certaine qu'ils n'entrepren-
» dront jamais de gêner en aucune manière la libre détermination
» de leur souverain; et c'est au milieu d'eux qu'elle annonce à
» tous les habitants de ses provinces, que lorsque l'Assemblée na-
» tionale aura terminé le grand ouvrage de la restauration du
» bonheur public, le roi réalisera le plan qu'il a conçu depuis
» longtemps d'aller, sans aucun faste, visiter les provinces, pour
» connaître plus particulièrement le bien qu'il peut faire, et pour
» leur témoigner dans l'effusion de son cœur qu'elles lui sont éga-
» lement chères. Il se livre d'avance à l'espoir de recevoir d'elles les

» marques d'affection et de confiance qui seront toujours l'objet » de ses vœux et la véritable source de son bonheur ; le roi se » flatte encore que cette déclaration de sa part engagera tous les » habitants de ses provinces à seconder, par leurs encourage- » ments, les travaux de l'Assemblée nationale, afin qu'à l'abri » d'une heureuse constitution, la France jouisse bientôt de ces » jours de paix et de tranquillité dont une malheureuse division » l'a privée depuis si longtemps [1]. »

On voit que Lafayette voulait éloigner tout reproche, et présenter la résolution du roi comme libre et volontaire. Il lui fallait cette pièce pour se justifier aux yeux des honnêtes gens et se raffermir dans sa position.

Cette position semblait être magnifique. Outre qu'il était appuyé sur l'opinion publique et la faveur populaire, il se trouvait à la tête de la garde nationale, composée de 60 mille hommes, dont il se croyait sûr ; car cette garde lui avait juré fidélité, elle lui avait donné à Versailles des preuves de soumission et de dévouement. Lafayette se croyait donc maître de la situation. Deux hommes, seulement, lui portaient ombrage, parce qu'ils étaient à la tête d'un puissant parti. Ce sont Mirabeau et le duc d'Orléans. La voix publique faisait peser sur eux la responsabilité de l'insurrection des 5 et 6 octobre. On ne s'arrêtait pas à certaines invraisemblances de détails, ni à des contradictions dans les témoignages, ni à des justifications habilement préparées, on accusait le prince et son complice d'avoir ourdi et conduit le complot du 6 octobre [2]. On n'est jamais parvenu à démêler la vérité. Le tribunal du Châtelet qui a été chargé d'instruire cette affaire par un décret de l'Assemblée, et qui a employé près d'un an à entendre les témoins, n'a recueilli rien de certain et de positif, et l'attentat du 6 octobre est resté impuni [3]. Nous devons mentionner à cette occasion la généreuse et spirituelle déposition de la reine : *J'ai tout vu*, disait-elle ; *j'ai tout su et j'ai tout oublié* [4]. On ne chercha pas d'autres coupables. Jourdan qui avait coupé la tête à deux gardes-du-corps, prétendant avoir droit à une récompense,

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 300.
[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 278.
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 140.
[4] *Ibid.*

n'eut pas honte de demander à l'Assemblée une couronne civique[1]. Lafayette aurait été content de trouver contre les deux accusés des preuves claires et positives. Il s'en serait servi pour se débarrasser de l'un et de l'autre, détruire leur parti, et il n'aurait plus eu de rivaux. Telle était du moins son opinion. Mais, malgré ses recherches, il n'a rien trouvé de certain contre eux. Cependant comme le duc d'Orléans était accusé par tout le monde, il trouva moyen de s'en défaire sans perdre sa popularité. Il demanda au roi de l'exiler. Le roi le lui accorda, d'autant plus volontiers que la présence du duc d'Orléans l'inquiétait depuis longtemps. Lafayette, muni de cet ordre, va trouver le duc, le presse de partir pour se soustraire aux poursuites qui allaient être dirigées contre lui. Le roi l'envoyait en Angleterre sous prétexte d'une mission diplomatique. Le prince promit à Lafayette de partir.

A cette nouvelle le parti d'Orléans est alarmé, il craint d'être anéanti après le départ de son chef. L'effroi est dans le cœur de Mirabeau; il prévoit que si le duc vient à partir les soupçons et les accusations tomberont sur lui; il fait tous ses efforts pour s'opposer à ce départ. Le duc veut rester; mais Lafayette le presse de nouveau et lui commande impérieusement de quitter la France. « Mes ennemis prétendent, lui disait le prince, que vous avez des » preuves contre moi. — Si j'étais en état, répliqua Lafayette, de » produire des preuves contre vous, je vous aurais déjà fait ar- » rêter[2]. » Le prince eut peur et partit pour l'Angleterre, où il va rester huit mois. Mirabeau, en apprenant cette nouvelle par une lettre adressée au président de l'assemblée, dit avec dépit : *Il ne vaut pas la peine qu'on se donne pour lui*[3]. Comme on le voit, Lafayette a fait partir le duc, non parce qu'il avait contre lui des preuves positives de culpabilité, mais parce qu'il voulait anéantir son parti et rester seul maître. Il aurait fait volontiers la même chose à l'égard de Mirabeau, mais le député était au-dessus de ses atteintes; il ne pouvait y toucher. Mirabeau connaissait les sentiments de Lafayette à son égard; il lui voua une haine réciproque, d'autant plus qu'il était jaloux de son pouvoir, comme autrefois il l'était de celui de Bailly; car Mirabeau ne pouvait se contenter de la domination qu'il exerçait sur l'Assemblée natio-

[1] *Biog. univ.*, art. Jourdan.
[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 180.
[3] *Ibid.*

nale; il aspirait à la puissance suprême dans l'État, pour laquelle il se croyait né; la voyant entre les mains de Lafayette, il en était jaloux jusqu'à la fureur; il s'en consolait quelquefois en comparant la puissance de sa tête aux forces politiques de son rival. *Lafayette*, disait-il, *a une armée, mais ma tête est aussi une puissance*[1] : paroles qui montrent tout son dépit. Mais, pour le moment, ces deux hommes ne pouvaient rien l'un contre l'autre, ils étaient obligés de marcher côte à côte. Lafayette n'aimait pas Mirabeau, et celui-ci détestait Lafayette, qu'il appelait Cromwell[2], Lafayette ne s'arrêtait pas à ces sortes de propos. Le départ du duc d'Orléans lui avait donné une puissance absolue, il résolut de s'en servir pour le maintien de l'ordre public et du trône constitutionnel; mais par-là même il devait bientôt déplaire aux anarchistes des clubs, comme aux absolutistes de la cour. Lafayette n'était point hostile à la famille royale, bien loin de là; il était bien décidé à la défendre contre tout attentat, si le roi acceptait la Constitution : *Je défendrai Louis XVI*, écrivait-il à son ami Washington, *s'il accepte la Constitution, sinon je l'abandonnerai*[3]. On sait que la monarchie, entourée d'institutions républicaines, a été la grande pensée de Lafayette et le rêve de toute sa vie, rêve qu'il a manifesté encore en 1830, lorsqu'il présenta à l'Hôtel-de-Ville Louis-Philippe comme *la meilleure des républiques*. Ce qu'il était en 1830, il l'était déjà en 1789; mais la famille royale ne le savait ou ne le croyait pas. De là vient cette sorte de défiance dont on lui a fait un crime. Il est pourtant facile de l'excuser. Lafayette avait manifesté, dès l'ouverture des états généraux, des idées opposées à celles de la cour; il avait été un des premiers à se prononcer en faveur de la révolution; de plus, il avait combattu en Amérique pour y établir une république, et il s'en faisait gloire. La cour, craignant ses idées républicaines, se défiait de lui. La reine surtout avait pour lui une sorte d'aversion qu'elle n'a jamais pu vaincre, à tel point qu'elle se trouvait humiliée de devoir son salut à Lafayette; vous en comprenez la raison. Cette défiance et cette aversion s'augmentèrent encore par la position actuelle de Lafayette. Celui-ci avait entre ses mains le pouvoir suprême, l'autorité exécutive. Le roi se

[1] *Biogr. univ.*, art. Mirabeau.
[2] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 177.
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 294.

trouvait, vis-à-vis de lui, dans un rang d'infériorité. En outre, Lafayette, opposé à toute tentative d'enlèvement ou de fuite, exerçait sur le château une grande surveillance, une sorte de police, qui gênait et humiliait la famille royale; car, après tout, le roi était prisonnier, et Lafayette son gardien. La reine, naturellement fière, avait de la peine à supporter cette position, et elle saisit un jour adroitement l'occasion de montrer à Lafayette le dépit qu'elle en éprouvait. Ayant exposé devant lui des plaintes sur le dénûment qu'elle avait à supporter dans sa nouvelle résidence, Lafayette lui répondit qu'il y pourvoirait. « Je ne savais pas, répliqua-t-elle aussitôt, que le roi vous eût nommé grand-maître de sa garde-robe. » Lafayette avait beau couvrir son autorité sous les formes les plus respectueuses, la position qu'il faisait à la famille royale n'en était pas moins humiliante. Qu'on ne reproche donc pas à la cour de l'ingratitude pour Lafayette, comme l'ont fait certains auteurs[1]; elle se trouvait dans une position à ne point l'aimer.

La cour ne savait pas entre quels bras se jeter pour sortir de cet état de gêne, d'humiliation et de souffrances morales. Mirabeau y vit l'occasion de réaliser son ardent désir de devenir quelque chose et offrit ses services par des voies détournées. Il affectait de manifester devant quelques seigneurs qui étaient en relation avec la famille royale, son étonnement de ce que la cour persistait à ne pas utiliser ses talents et sa bonne volonté[2]. S'étant trouvé en conversation avec un ami intime dans le parc de Versailles, durant la nuit, il développait un plan nouveau qu'il se promettait d'exécuter pour la gloire, le salut de l'État, et sa propre fortune. Ce plan consistait à mettre sa puissance entre les désorganisateurs et le trône et à consolider la monarchie, dont il voulait être un des ministres[3].

Il y a des auteurs qui prétendent que le principal motif qui poussait Mirabeau était la cupidité[4]. Sans doute, à cette époque, Mirabeau avait des dettes qui le réduisaient à emprunter les sommes les plus minimes; il ne serait donc pas étonnant qu'il eût cher-

[1] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 177.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée constit.*, t. I, p. 312.
[3] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 179.
[4] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée constit.*, t. I, p. 179.

ché une position plus lucrative, mais je doute fort que tel fut son principal motif. L'ambition l'emportait chez lui sur sa cupidité, Mirabeau désirait depuis longtemps avoir dans l'État la puissance, ce qu'il avait dans l'Assemblée, comme nous l'avons vu; il a fait à diverses reprises des tentatives pour être admis dans le conseil du roi. Ayant échoué, il a poussé en avant le duc d'Orléans sous la lieutenance duquel il espérait un portefeuille. Le départ du duc d'Orléans et son incapacité politique ayant anéanti ses espérances, il se tourna de nouveau du côté du trône, vers lequel le portaient d'ailleurs ses goûts et qu'il voyait entouré de ministres inhabiles. La jalousie que lui inspirait la puissance de Lafayette, et le péril extrême où il voyait la monarchie, pouvaient aussi entrer dans sa détermination; car Mirabeau comme Lafayette ne voulait pas la destruction de la monarchie. « Je serais désespéré, avait- » il souvent dit, de n'avoir fait qu'attacher mon nom à une vaste » destruction [1]. » Il voulait seulement détruire la superstition de la monarchie, et lui rendre, comme il le disait, son vrai culte [2]. C'est-à-dire, il voulait la monarchie constitutionnelle, et comme bien d'autres, il voyait qu'on avait dépassé le but.

Mais quel que soit le motif qui a déterminé Mirabeau, il est certain qu'à cette époque il faisait comprendre à des seigneurs par qui il savait que ses paroles seraient répétées, qu'il était disposé à mettre toute son influence au service de la monarchie.

La cour ne tarda pas à être instruite de ces propos; malgré le dégoût que devait lui inspirer le nom de Mirabeau, elle ne repoussa pas cette fois son concours. La reine avait dit dans un temps moins mauvais, en parlant de lui : « Le roi ne sera pas » sans doute assez malheureux pour être forcé d'en venir à de si » pénibles extrémités [3]. » Aujourd'hui les temps sont différents, le roi est assez malheureux pour ne pas refuser les offres de Mirabeau. Sa grande faute est de ne l'avoir pas fait plus tôt. Un prince étranger, le comte de Lamarck, lié avec les hommes de tous les partis, fut chargé des négociations. Un ami qui servait d'intermédiaire, fit sentir qu'on obtiendrait de Mirabeau un appui inébranlable si on voulait s'en tenir à la constitution, et que quant aux conditions, il fallait lui faire espérer le ministère, du moins pour

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 200.
[2] *Biogr. univ.* Ibid.
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 145.

l'avenir, et le mettre dans une situation honorable et indépendante, c'est-à-dire acquitter ses dettes, et pourvoir à ses besoins[1]. Il demandait 40 mille francs par semaine pendant un certain temps, somme qui, vu la pénurie du trésor, paraissait énorme[2]. Mais on fut obligé de passer par toutes les conditions, cependant les négociations ne furent entièrement terminées que deux ou trois mois après, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1790[3].

Mirabeau se voyait déjà ministre et en état de contre-balancer l'influence de Lafayette dont il était si jaloux. Une seule chose le gênait encore, c'est que les ministres n'avaient point le droit de parler dans l'Assemblée. Mirabeau n'étant point disposé à renoncer à l'empire que lui donnait sa parole et à disparaître de la tribune, théâtre de sa gloire et de ses triomphes, proposa à l'Assemblée d'accorder voix consultative aux ministres, ce qui lui donnait le droit de parler. Mais ses rivaux déjà instruits de ses négociations jetèrent de vives alarmes, s'opposèrent à cette motion de toutes leurs forces; ils ne se souciaient pas d'avoir contre eux un si puissant génie. Necker et le garde-des-sceaux, qui se croyaient déjà sur le point de perdre leurs portefeuilles, leur vinrent en aide par leurs intrigues secrètes, et la proposition de Mirabeau fut repoussée. Quelques députés du côté gauche, comme Lanjuinais et Blin, voulant couper le mal dans sa racine, proposèrent aussitôt de décréter l'incompatibilité entre les fonctions de ministre et celles de député : c'était anéantir les espérances de Mirabeau. La discussion fut violente, Mirabeau l'aborda avec une grande vigueur; mais prévoyant qu'il allait succomber, il fit un dernier effort que lui inspira son esprit fécond en ressources, et qu'il croyait devoir réussir. Mettant de côté toute dissimulation, il s'écria qu'il ne fallait pas, pour un seul homme, adopter un décret qui va renverser tous les principes monarchiques et qu'il suffirait de dire que le ministère est interdit à Mirabeau et ouvert aux autres députés. Ce coup de théâtre resta sans effet, le décret fut adopté à une immense majorité. Le côté droit s'était abstenu comme il le faisait déjà souvent, de prendre part à la délibération[4].

[1] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 181.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 312.
[3] *Ibid.*, p. 313.
[4] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 314;—Thiers, *Hist. de la Révol.*, t, I, p. 182.

Mais Mirabeau n'était pas homme à reculer : déjà, à cette époque, il dressait d'autres batteries contre l'Assemblée ; il méditait un plan qui devait mettre la royauté hors des atteintes de l'Assemblée et des clubs de Paris. Un mémoire secret, remis vers cette époque au comte de Lamarck, nous en explique toutes les dispositions. Mirabeau indiquait, comme moyen de salut, une coalition immédiate entre le roi et les peuples, hors de Paris, *qui*, comme il le disait, *engloutit tout*, *qui veut être tout le royaume*, *qui se perd et perd tout*. Il s'opposait à toute retraite à la frontière, ce qui serait abdiquer, à toute fuite à l'intérieur comme à tout appel à la noblesse, qui, selon lui, n'existait plus. Il voulait qu'on assemblât un corps de 40,000 hommes entre Paris et Rouen, tous français, point d'étrangers. Le roi devait se tenir à portée de ses troupes dans la Normandie, pays riche et dévoué à la monarchie ; adresser à ses peuples une proclamation pour leur annoncer qu'on lui avait fait violence à Versailles et qu'il n'était point libre à Paris ; appeler auprès de lui l'Assemblée, et puis en convoquer une autre, réduire ses dépenses personnelles, garantir la dette publique et donner des gages aux créanciers de l'État[1] : telles sont les principales dispositions de son plan, dont il modifiera plus tard quelques articles, suivant les circonstances. Ce plan était fort juste et pouvait sauver la monarchie. Mais il fallait se presser, viser à une exécution immédiate ; c'est ce que, pour son malheur, la cour n'a pas su faire.

Mirabeau, je crois, était sincère dans ses démarches : pour l'intérêt de sa gloire et de sa bourse, il voulait briser les chaînes du roi et les attacher aux pieds de ses ennemis. Cependant, messieurs, il ne renonce pas encore complétement à ses principes désorganisateurs ; nous le verrons encore quelquefois parlant dans le sens des démagogues. Il en avait besoin pour éloigner les soupçons et garder sa popularité. Il en avait besoin envers la cour, car voulant se rendre nécessaire, il avait soin de tenir la révolution debout pour lui faire peur et pour l'empêcher de reculer et de se sauver sans lui. De là viennent, messieurs, cette conduite équivoque de Mirabeau et ses perpétuelles contradictions dans sa marche politique, contradictions qui affligeaient tour à tour chaque parti, tandis qu'elles réjouissaient l'autre. Il sera plus respectueux

[1] Poujoulat, *Hist de la Révol.*, t. I, p. 199.

envers la famille royale, mais il ne ménagera pas les ministres[1]. Mais chaque fois qu'on traitera une de ces grandes questions qui touchent à l'essence de la monarchie, nous verrons Mirabeau sur la brèche, combattant franchement avec toutes ses forces, et plus d'une fois sa puissante parole obtiendra satisfaction.

Je n'ai pas besoin d'un long résumé pour vous donner une idée nette de ce que je viens de dire. Le roi est prisonnier dans son palais, Lafayette est son chef et son gardien, ce qui devait nécessairement humilier la cour; elle cherche à en sortir. Mirabeau, orateur puissant, profond politique, offre ses services; la cour est disposée à les accepter. Telle est sa position après l'attentat du 5 et 6 octobre.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

Découragement général. — Résolution prise par la majorité de l'Assemblée nationale d'arrêter la révolution. — L'Assemblée se transporte à Paris. — Nouveaux troubles. — Loi martiale. — Les clubs. — La licence de la presse. — Position critique de l'Assemblée nationale en face de cette double puissance.

Les scènes hideuses de Versailles dans les journées des 5 et 6 octobre, et dont le contre-coup s'est fait sentir en province par des massacres populaires, ont fait une vive sensation dans toute l'Europe, et jeté les amis de la monarchie dans un découragement tel qu'ils désespéraient du sort de leur patrie. Aussi l'émigration peu nombreuse, après la prise de la Bastille, devint-elle considérable à cette époque, et déjà elle était accompagnée d'une pensée guerrière. Les gardes-du-corps si maltraités à Versailles, et journellement insultés à Paris, quittèrent en grand nombre la France, et allèrent chercher du service en pays étranger. Une foule de gentilshommes suivirent leur exemple. Calonne, l'ancien ministre des finances, eut l'idée de les organiser dans l'espérance de regagner par la force des armes ce que les États-Généraux leur avaient enlevé[1]; ce qui soumettra la France à de grandes épreuves dont elle sortira par d'héroïques efforts et d'éclatantes victoires. Le découragement n'était pas moins grand parmi les députés de l'Assemblée nationale. L'attentat des 5 et 6 octobre leur avait fait entrevoir l'affreux précipice qu'ils avaient creusé sous leurs pas. Un assez

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 295.

grand nombre de députés, craignant d'y être entraînés, se hâtèrent de fuir, après avoir donné leur démission. Ce ne furent pas seulement des membres du côté droit, comme Lally-Tolendal, La Luzerne et autres; ce furent aussi des membres du côté gauche. La retraite qui a le plus étonné, fut celle de Mounier, président de l'Assemblée. Mounier qui avait provoqué le serment du jeu de paume, qui avait battu des mains à la prise de la Bastille, aux sacrifices de la nuit du 4 août, Mounier qui avait le plus travaillé aux institutions nouvelles. Eh bien, messieurs, il est désabusé de ses théories, il jette sa démission à la face de l'Assemblée, ne voulant plus être ni *coupable* ni *complice* de ses œuvres, et se retire dans le Dauphiné, où il espérait trouver des secours pour délivrer la monarchie captive [1]. On vit alors parmi les députés un découragement semblable à celui qu'on avait remarqué dans la réforme du 16e siècle. On rapporte que les principaux réformateurs, voyant les effroyables ruines qu'ils avaient amoncelées, l'anarchie religieuse que leurs doctrines avaient produite, et la démoralisation qu'elles avaient répandue dans toutes les classes, ouvrirent les yeux, et poussèrent des gémissements sur leur œuvre. Les uns appelaient la mort, les autres se la donnèrent volontairement. Un grand nombre furent ruinés par le chagrin, et frappés de mort subite, plusieurs perdirent la raison [2]. La déroute était complète. cependant ils n'eurent pas la force de reculer et de revenir au principe catholique. Quelque chose de semblable se fait remarquer dans l'Assemblée nationale. Tous sont dans la stupeur, tous sont déconcertés. Cependant la plupart sentirent le besoin de rester à leur poste, et formèrent dans l'Assemblée un parti qu'on pourrait appeler celui des *convertis*. Et il y avait bien de quoi se convertir quand on avait été témoin des hideuses scènes qui s'étaient passées à Versailles. Ce parti, à la tête duquel se trouvaient Malouet, Clermont-Tonnerre, Virieu, Bailly, Mirabeau, Dupont, les Lamothe, Lafayette, etc., voulait s'opposer au torrent, réprimer les excès populaires, et s'attacher à la monarchie constitutionnelle, comme à leur ancre de salut. Ils se proposaient d'arrêter la révolution, qui, à leurs yeux, avait dépassé ses bornes, et de s'opposer de tous leurs efforts à ce qu'elle allât plus loin. C'était un peu

[1] *Biogr. univ.*, art. Mounier. — Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 186.
[2] *La Réforme*, par Dœllinger, trad. franç., t. II, p. 673.

tard! peut-être était-il encore temps. Mais pour cela, il y avait quelque chose de pressant à faire : c'était de fortifier le pouvoir exécutif, de lui mettre l'épée à la main, avec le commandement suprême; c'était de remettre en vigueur les bonnes doctrines, les principes de respect, de fidélité et de soumission que la religion peut seule commander, et que le peuple avait entièrement oubliés. Car pour rétablir la paix si profondément troublée, il fallait d'un côté l'autorité et au besoin la force, et de l'autre les bonnes doctrines qui sont l'âme de la société et les fondements de la paix publique. Eh bien! Messieurs, ces hommes qui forment la noble résolution d'arrêter les excès de la révolution, ne mettent aucune importance à ces deux choses si essentielles. Comme les réformateurs du 16e siècle, ils ne veulent pas reculer, parce qu'ils ne s'apercevaient pas que les scènes de Versailles et de Paris n'étaient que les conséquences de leurs principes. Sur ce point, leur instruction était encore fort incomplète. Au lieu de fortifier le pouvoir exécutif, ils le tiennent enchaîné et désarmé. Le soin de réprimer le désordre reste confié aux municipalités dont les droits étaient mal définis, la marche incertaine et l'action nulle [1]. Mirabeau reconnaîtra plus tard ce vice d'administration. Quand on portera à la tribune de nombreuses plaintes sur le désordre des provinces, il s'écriera : « Au lieu de ces inutiles lamentations, ranimez le pou» voir exécutif; donnez-lui de la vigueur par de bonnes lois : c'est » le seul moyen de ramener la paix [2]. » Mais ce même Mirabeau dira : « *Il faut décatholiser la France.* » Et tel était en effet le projet de la plupart de ces hommes d'ordre qui veulent arrêter la révolution. Élevés à l'école de Voltaire, ils ne comprenaient pas l'importance de la religion dans un État : au lieu de la mettre en honneur et d'y chercher leur appui, ils travaillent à sa destruction. Architectes inhabiles qui veulent fonder un nouvel ordre social sans savoir ce qui lui sert de fondement. On ne peut donc attendre rien de solide ni rien de durable de leur parti, d'autant moins qu'ils ont à leur côté une minorité factieuse, celle de l'extrême gauche, qui veut pousser la révolution jusqu'au bout, en tirer toutes les conséquences, et briser par la violence toute entrave opposée à leur entier développement. Elle avait pour chefs, Pé-

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 287.
[2] *Biogr. univ.*, art. Mirabeau.

thion, Lepeltier de Saint-Fargeau, Buzot, Merlin, Thibaudeau, Grégoire, Barrère, enfin, Roberpierre. C'étaient des hommes excentriques à idées fixes, à sinistres desseins.

Leurs discours, qui n'étaient point écoutés, sont autant de projets de loi pour la Convention. A l'avantage d'être plus conséquents que leurs collègues, ils joignent celui d'avoir pour eux la terrible logique des passions. Tôt ou tard ils devaient triompher : car si un particulier recule quelquefois devant les conséquences d'un mauvais principe, la société ne le fait jamais.

Voici donc la situation de l'Assemblée nationale après les journées des 5 et 6 octobre. Il se forme dans son sein un parti nombreux qui en grande majorité, veut arrêter la discorde et s'attacher à la monarchie constitutionnelle, mais sans l'investir d'une force suffisante au gouvernement de la société, et au maintien de l'ordre public; ils ont pour eux les membres de la droite, du moins dans toutes les questions d'ordre public, mais ils ont contre eux les membres de l'extrême gauche qui demandent à grands cris les conséquences d'une révolution qu'ils ont faite en commun et qu'ils sont prêts à briser tous les obstacles qu'on voudra leur opposer. Ceux-ci, impotents et aveugles, se jettent dans l'inconnu, poursuivent les rêves et les utopies de J.-J. Rousseau, mettent en mouvement une machine dont ils ne connaissent ni les ressorts ni la puissance. Ils vont s'y accrocher et s'y faire broyer les membres.

L'Assemblée nationale avait décrété, au départ du roi pour Paris, qu'elle devait être inséparable de la personne du monarque pendant la durée de la session [1]. La municipalité de Versailles fit des démarches pour la retenir. Le roi l'invita à se transporter à Paris. C'est ce qu'elle résolut de faire par un arrêté du 9 octobre [2]. Mais au moment où on devait l'exécuter, un grand nombre de députés, surtout ceux du côté droit et du centre, manifestèrent une extrême répugnance d'aller à Paris! D'un côté, ils étaient peu disposés à prendre part aux délibérations d'une Assemblée qui marchait droit à l'anarchie, de l'autre ils avaient peur de la ville de Paris où se commettaient impunément tant d'assassinats. Plus de trois cents députés avaient demandé des passeports, à tel point que Mirabeau, craignant une dissolution prochaine, demanda qu'on n'en donnât plus sans l'assentiment de l'assemblée [3]. On ne

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 287.
[2] *Ibid.*, p. 299.
[3] *Ibid.*, p. 303.

peut louer la conduite de ces députés dans des moments aussi critiques : l'homme honnête doit rester à son poste : s'il ne peut pas toujours faire le bien, il peut parfois empêcher le mal. L'absence de ces députés s'est fait sentir dans bien des occasions, et l'on aurait empêché le mal, s'ils avaient été présents. Un grand nombre de ceux qui montraient le plus de courage avaient résolu de rester, tels que Maury, Cazalès, Malouet, Clermont-Tonnerre, Virieu. Ils demandèrerent avec instance des mesures protectrices contre les insultes et la violence de la populace de Paris. Ils étaient d'autant plus fondés à faire cette demande que plusieurs d'entr'eux avaient été insultés et menacés. Ainsi au passage des évêques qui accompagnaient le roi, on avait crié : *les évêques à la lanterne, tous les prêtres à la lanterne.* On avait demandé, dans ce même voyage, Virieu à une des voitures qui suivaient celles de la cour, en disant qu'il était un traître, qu'il méritait la mort et qu'il n'y échapperait pas, non plus que d'autres députés dont on avait la liste. On cita cet exemple à la tribune. L'abbé Grégoire qui était du parti le plus exalté manifesta aussi des appréhensions. « Il n'y » a pas de jours, dit-il, que des ecclésiastiques ne soient insultés à » Paris ; pense-t-on que les députés du clergé puissent s'y rendre, » et braver en sûreté les outrages et les persécutions dont ils sont » menacés[1] ? » On voit, par ce témoignage, que le clergé n'était plus respecté, comme après le 14 juillet. Vous ne devez pas vous en étonner. L'autorité civile avait été avilie, traînée dans la boue, l'autorité ecclésiastique ne devait pas s'attendre à un meilleur sort. Je reviens à mon sujet : Le député Cocherel qui avait reproduit les menaces contre Virieu, proposa donc fermement à l'assemblée des mesures pour protéger la vie et l'indépendance de ses membres : mais sa voix fut étouffée par celle d'un grand nombre de députés qui réclamèrent l'ordre du jour. Malouet, homme loyal, grave et modéré, citoyen vertueux qui avait voué un égal attachement au roi et à la liberté, monta à la tribune pour appuyer la proposition. Ses paroles sont remarquables, parce qu'elles peignent parfaitement la situation.

« L'assemblée, dit-il, peut-elle être indifférente sur les dangers » qui menacent ses membres? Peut-elle ne pas délibérer, quand » ils lui sont dénoncés? Je suis partie intéressée dans la dénonciation, car j'ai été insulté, menacé et poursuivi. S'il y a quelques

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*

» reproches à faire à ma conduite, que l'accusateur s'élève et que » je sois puni. On égare le peuple, on l'enivre, en lui indiquant » des victimes qui, sans doute, sont innocentes; il serait affreux » que l'assemblée se tût lorsqu'on proscrit ses membres; il serait » affreux qu'ils fussent responsables de leurs opinions aux passants, » aux malheureux qui sont à votre porte. Plusieurs représentants » de la nation sont diffamés dans les journaux, dans les libelles » qu'on crie dans les rues, qu'on envoie dans les provinces, et l'on » appelle ces désordres la liberté. La liberté ne peut s'obtenir que » par la vertu, que par la modération. Combien j'ai gémi de » voir les spectateurs de nos travaux avilir les opinions et se por- » ter à l'audace de les juger! L'assemblée doit réprimer ces excès » par un moyen digne d'elle : je demande qu'en proscrivant les li- » belles, elle enjoigne à la commune de Paris de défendre et d'em- » pêcher par la force les attroupements; et que, s'occupant de la » stabilité de la Constitution, elle réclame l'inviolabilité des droits » de l'homme, plus méconnus maintenant que jamais [1]. »

Les paroles de Malouet firent une vive sensation, il avait mis la main sur la plaie; mais le côté gauche était décidé à ne laisser prendre aucune mesure contre les insultes et les menaces dont on se plaignait, parce qu'elles intimidaient ses adversaires, et lui assuraient la victoire. Mirabeau prétendait que la motion était inutile, puisque les députés étaient inviolables, et qu'il fallait se résigner, si ce caractère ne les garantissait pas. Ensuite, pour faire diversion, il accusa Saint-Priest avec un ton solennel et un air de triomphe, d'avoir dit à des femmes qui venaient lui demander du pain : « Quand vous n'aviez qu'un roi, vous ne manquiez pas de » pain; à présent vous en avez douze cents, allez leur en deman- » der [2]. » Ce propos que nia Saint-Priest, et qui était probablement de l'invention de Mirabeau, renfermait une grande vérité, car si le peuple était sans travail et sans pain, c'est parce que l'Assemblée avait usurpé le pouvoir exécutif, et qu'on avait douze cents rois au lieu d'un seul. On se disputait encore, lorsqu'on reçut une députation de la commune de Paris, qui venait inviter l'Assemblée à se transporter dans la capitale, en lui donnant l'assurance de la profonde soumission des Parisiens à ses décrets, et la promesse formelle de prendre tous les moyens pour maintenir la tranquillité et

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 305.
[2] Degalmer, *id.*, p. 306.

la liberté de ses délibérations, et pour garantir l'inviolabilité de chacun de ses membres [1]. Il n'en fallait pas davantage pour décider la majorité, qui aimait le séjour de Paris, à terminer la discussion. C'était le 10 octobre.

L'Assemblée nationale se transporta donc à Paris, siégea d'abord à l'archevêché et puis dans les bâtiments du manége, le long du jardin des Tuileries, aujourd'hui rue de Rivoli. Mais elle avait perdu cent-vingt membres, soit par démission, soit par absence indéfiniment prolongée. A peine était-elle arrivée à Paris, qu'elle fut témoin d'une scène populaire qui n'était point faite pour la rassurer. Des conspirateurs invisibles, dont le but était sans doute de profiter de quelques troubles pour renverser le gouvernement, soulevaient le peuple contre les boulangers. Car la cherté ou la rareté des subsistances était pour eux un puissant moyen d'agitation. Un boulanger, nommé François, fut arraché de sa demeure et pendu. On promena sa tête, et on eut même la cruauté de l'approcher du visage de la femme de la victime [2]. Mais Lafayette qui avait la puissance en main ne laissa pas ce crime impuni; les assassins furent arrêtés, jugés et exécutés dès le lendemain. Ce prompt et juste châtiment produisit un bon effet, la tranquillité fut rétablie momentanément. Lafayette et Bailly, pour prévenir ces scènes d'horreur, demandèrent à l'Assemblée la loi martiale, ce qui devint un sujet de vive discussion. Mirabeau et Barnave appuyèrent la pétition de la commune. Pétion, qui cachait depuis longtemps des idées démagogiques, la combattit; il fut appuyé par Buzot. Robespierre vint à leur aide, s'éleva avec violence contre la loi martiale et se dessina parfaitement dans cette circonstance. Robespierre avait une idée fixe qu'il méditait depuis longtemps et qu'il avait fortement gravée dans sa tête. « Il ira loin, avait dit » Mirabeau, parce qu'il croit tout ce qu'il dit [3]. » Son idée était de tout niveler, de *révolutionner* la France et d'abattre toute hauteur, c'est-à-dire tous ceux qui étaient élevés par leur naissance, leurs talents ou leur fortune. Ses moyens d'exécution, il les trouvait dans le peuple et dans la presse, c'est pourquoi il avait flatté le peuple et demandé la liberté illimitée de la presse. Tous ceux qui pouvaient être opposés à son idée, étaient, à ses yeux, des

[1] *Ibid.*
[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 184.
[3] *Biogr. univ.*, art. Mirabeau.

conspirateurs, des suspects qu'il signalait aux fureurs populaires, en attendant qu'il eût l'autorité de les immoler lui-même. Vous comprenez qu'avec cette idée, Robespierre devait plaider la cause du peuple dans la circonstance présente et repousser toute mesure répressive. C'est ce qu'il fit en employant un système qui eut beaucoup de vogue depuis, et qui, sans être nouveau, acquit une nouvelle force dans la bouche de Robespierre: ce fut d'accuser de provocation au désordre, ceux qui en étaient les victimes. Ainsi, à l'entendre, ce n'était point le peuple qui était coupable, c'étaient les ennemis de la révolution qui excitaient des mouvements populaires, pour trouver le moyen d'opprimer la liberté. Ces ennemis étaient, selon lui, les évêques qui publiaient des mandements incendiaires, les gouverneurs des provinces qui favorisaient l'exportation des grains. Il se déclara donc contre la loi martiale, en assurant que personne ne l'exécutera. « Les soldats, » disait-il, refuseront de marcher; pourraient-ils se jeter sur un » peuple malheureux dont ils partagent les souffrances? » Il demanda de sages décrets pour déconcerter la conspiration: car c'est la conspiration qu'il faut découvrir, c'est la conspiration qu'il faut étouffer. Il proposa pour cet effet un tribunal pris dans le sein de l'assemblée, chargé de juger les crimes de lèse-nation [1]. Cazalès, qui l'avait compris, le somme de dire ce qu'il sait sur la conspiration, ou il le déclare criminel envers l'Assemblée et la France. Robespierre ne répond pas, il reste avec son air sombre et son idée fixe qui, plus tard, fera de la France une véritable boucherie. Cependant il avait demandé l'abolition de la peine de mort; ne croyez pas que ce fût par humanité, son but était de ménager le peuple sur qui tombaient le plus ordinairement ces sortes de peines. La loi martiale fut décrétée malgré lui, mais elle ne fut pas bien accueillie par le peuple, qui combla Robespierre d'éloges, l'appelant l'*incorruptible* en même temps qu'il décerna à Péthion le titre de *vertueux* [2]. La loi martiale enjoignait aux municipalités, en cas d'attroupements séditieux, de déployer le drapeau rouge, de requérir l'intervention de la troupe et d'ordonner l'emploi de la force, si, après trois sommations, l'attroupement ne se dissipait pas [3].

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 317.
[2] *Biogr. univ.*, art. Robespierre.
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 319.

Vous voyez dans cette loi le même système, c'est à l'ordre des municipalités que se dissipent les attroupements. Le pouvoir exécutif reste désarmé, à cela près la loi était bonne et Lafayette était en mesure de la faire exécuter. Peut-être serait-il parvenu à maintenir l'ordre public, sans des pouvoirs occultes qui s'organisaient en dehors de l'assemblée nationale et de l'Hôtel-de-Ville. Les clubs, la presse étaient leurs moyens d'action. Nous avons appris, depuis le 24 février (1848), ce que peuvent les clubs et la licence de la presse. Aucun gouvernement, quelque fort qu'il soit, ne peut tenir devant leur formidable puissance : la presse excite et appelle les émeutiers, les clubs les enrôlent et en forment des bataillons. Ce que nous avons vu de nos jours n'était qu'une copie de ce qui s'est passé en 1789.

Les clubs étaient alors une chose nouvelle en France, ou comme on le disait une plante étrangère [1]. Le premier qu'on vit fut le club *Breton*, établi à Versailles, et composé principalement des représentants de la Bretagne. La noblesse bretonne n'y figurait pas, on sait qu'elle n'avait point envoyé de députés.

Ce club quitta Versailles avec l'Assemblée, et s'établit dans une salle de l'ancien couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré, près du manége, en face de l'Assemblée nationale. Il prit le nom de club *des Amis de la Constitution ;* mais le peuple lui donna le nom de *Jacobins*, à cause du lieu où l'on s'assemblait. Ce club où dominaient Adrien Duport, Barnave et les Lameth, était extrêmement modéré à côté d'un autre qui s'établit, aussitôt, le club *des Cordeliers* fondé par Danton, Fréron, Marat et Camille Desmoulins. Là on remuait les passions les plus violentes, là on préparait les complots et les agitations de la rue. Le club des Jacobins eut bientôt aussi ses orateurs violents et anarchistes; alors les hommes modérés, comme Lafayette, et ceux qui partageaient ses opinions, s'en séparèrent et formèrent le club *des Feuillants.* C'était peut-être une faute, car leur retraite rendit les autres plus ardents et plus dangereux. Le côté droit forma aussi son club, celui des *Impartiaux ;* mais, menacés journellement par les émissaires des Jacobins, ils furent obligés de se dissoudre. Je ne vous parlerai pas du club des *Patriotes* où figuraient Sieyès et quelquefois Mirabeau; il n'eut pas plus d'importance que celui des Feuillants. Les

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 193.

clubs qui ne remuent pas les passions ont en général peu de succès. Les Jacobins qui les remuaient profondément, acquirent une puissance colossale. Ils avaient des ramifications en province, et s'étaient fait à Paris un puissant moyen d'action qui s'appelait le *Sabbat*. C'était une association de dix hommes dévoués, prenant l'ordre de tous les jours, que chacun d'eux donnait ensuite à dix hommes de la garde nationale, et des districts. Par ce moyen, tous les affiliés recevaient à la fois la même proposition d'émeute, la même démonstration à faire contre les autorités constituées. Les séances se tenaient le soir, heure qui convenait aux députés et au peuple, et se prolongeaient fort avant dans la nuit. Je ne saurais vous dire quels orages on préparait dans ce lieu, destiné primitivement au silence et à la prière, et quelle oppression va bientôt exercer ce club sur l'Assemblée et le pouvoir exécutif[1].

A côté des clubs était le journalisme politique, ver rongeur qui s'attache à tous les pouvoirs, et qui, si on ne lui met un frein, ne cessera de détruire, jusqu'à ce que tout soit nivelé. Il était dirigé par des hommes égarés, des fous qui calomniaient, mentaient, alarmaient par de fausses nouvelles, et attaquaient avec une rage infernale, soit les institutions, soit les hommes qui avaient le malheur de leur déplaire. Camille Desmoulins provoquait journellement aux vengeances populaires : il s'était appelé lui-même, *le procureur général de la Lanterne.* Marat, fondateur de l'*Ami du peuple,* déclarait qu'il fallait pendre huit cents députés à huit cents arbres des Tuileries. Plus tard, il ne se contentera pas de si peu de chose, il demandera la tête de 270 mille personnes. Lafayette voulut l'arrêter d'après un mandat de la *Commune;* mais protégé par Danton, il sut s'évader et se cacher au fond d'une cave. Fréron qui, après 93, devait acquérir une si triste renommée par les exécutions faites à Marseille et à Toulon, était peut-être plus atroce encore dans l'*Orateur du peuple*, qu'il adressait aux ouvriers [2]. Le parti des honnêtes gens et les amis de la monarchie avaient aussi leur presse et même la supériorité du talent; mais, comme dans les clubs, ils ont été impuissants contre le débordement du parti démocratique [3].

Vous pouvez juger de l'effet que devaient produire ces provoca-

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 193.
[2] *Biogr. univ.*, art. Marat; — Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 20.
[3] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 196.

tions quotidiennes à la révolte, à la haine des citoyens les uns contre les autres. Les journaux qui se distribuaient aux coins des rues, soulevaient les masses, les clubs en formaient des bataillons qui agissaient d'après des ordres donnés. Dès ce moment, l'Assemblée n'était plus libre; elle dépendait des clubs qui prenaient l'initiative, devançaient les questions qui devaient être traitées dans son sein, formulaient des résolutions et des décrets qu'on lui imposait comme exprimant la volonté du peuple souverain. Des émissaires envahissaient les tribunes de l'Assemblée et couvraient la voix des députés de leurs applaudissements ou de leurs improbations. La foule qui stationnait au dehors y répondait par ses vociférations. Les députés qui votaient contrairement à leur volonté, étaient, à la sortie, insultés, poursuivis, et menacés de la lanterne. On connaît le propos spirituel de l'abbé Maury qui, dans une de ces occasions, répondit à la foule menaçante : « *Eh bien! quand vous me mettriez à la lanterne, y verriez-vous plus clair* [1]? Le peuple si léger, frappé de cet à-propos, passa des plus terribles menaces aux éclats de rire et aux battements des mains. Telle est et telle sera pendant toute la durée de la session, la position de l'Assemblée nationale. La constitution a été votée sous cette pression des clubs. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait eu si peu de durée.

L'Abbé Jager.

Polémique Catholique.

EXAMEN DES PRINCIPES

ÉMIS PAR M. DAMIRON DANS SON TRAITÉ

De la Providence.

N'y a-t-il de nos jours aucune philosophie qui s'arroge la mission de marcher côte à côte avec le Christianisme, voire même de l'aider dans l'occasion à monter un peu plus haut, ou du moins de l'inviter à revêtir de son approbation quelque petit code de morale

[1] *Biogr. univ.*, art. Maury.

platonicienne très-propre à remplacer l'Évangile du Christ? Ce sont là de simples questions de fait que nous laisserons le soin de résoudre à ceux qui sont mieux que nous accointés avec le monde philosophique.

En attendant, voici venir M. Damiron qui pense bien que la philosophie « peut, comme la religion, donner aussi sa part de satis- » faction aux esprits en les instruisant à la fois dans la vérité et la » vertu (p. 155). » Or, dans cette intention, il « publie un écrit » qui a pour but de développer, de fortifier et de défendre la foi » en la Providence. » Le dialogue suivant fera peut-être mieux comprendre qu'une froide analyse, si M. Damiron a réussi dans la tâche qu'il s'est imposée.

Un philosophe Catholique. — Qui êtes-vous?

Un philosophe Eclectique. — « Nous sommes de bons citoyens » de la pensée; car la patrie n'est pas seulement le sol qui nous » porte, mais l'esprit qui nous vivifie (p. 156). »

Le C. — Quel est votre but? Quels sont vos principes?

L'E. — Notre but le voici : « Une réparation de nos plus saintes » croyances est devenue nécessaire. L'œuvre en est urgente et ap- » pelle toutes les mains. La philosophie ne saurait y rester étran- » gère et indifférente (p. 155). »

C. — Je n'incidenterai pas sur l'expression : *réparation de mes plus saintes croyances*, expression qui me paraît tant soit peu ambitieuse. Mais enfin en quoi pensez-vous que la philosophie puisse venir en aide à la société travaillée de tant de maux divers ?

E. — La chose saute aux yeux; c'est en publiant des écrits qui ramèneront dans les âmes « la croyance en l'infinie et souveraine » bonté de Dieu et la foi en sa Providence (p. 12). » Oui, « science » de la Providence, telle est au fond la philosophie; et c'est en » quoi elle est excellente (p. 155). »

C. — Je crois la philosophie très-capable de multiplier les écrits. Mais vous ne me dites pas avec quelle autorité la philosophie se présentera aux peuples.

E. — Son autorité la voici : « C'est une sorte de sacerdoce dont » se trouve investi celui qui *prend sur lui* d'intervenir doctement » entre le Créateur et la créature pour les mieux rapprocher dans » une communion toute spirituelle (p. 100). »

C. — Je crois encore la philosophie très-capable de prendre beaucoup de choses *sur elle*. et peut-être de confondre la prétention à l'autorité avec l'autorité même. Or. cependant, si je m'en tiens à vos propres paroles : « Enseigner, c'est avec la sainte obli- » gation d'être plus près de la vérité que ceux auxquels on s'a- » dresse et qu'on a le devoir d'y conduire, avoir mieux que la » bonne volonté, avoir le talent et la vertu de les y guider (p. 100). »

E. — Dites tout ce que vous voudrez, la philosophie aura toujours un poste à occuper dans le commun péril. Ce poste est celui qui est « plus particulièrement réservé aux études spéculatives » (p. 156). » Certes ce n'est pas en France que ce poste lui sera refusé. « La fortune de la France est depuis longtemps dans les » idées (p. 156). » Si les peuples sont reconnaissants envers la France, ils sauront aussi reporter à la philosophie le tribut de gratitude qu'ils lui doivent « pour leur avoir tracé la voie (p. 154). »

C. — Je serais vraiment curieux de savoir en quoi la philosophie a pu nous tracer la voie vers le dogme de la Providence. Vous-même vous nous avez dit que « depuis longtemps le Christia- » nisme l'a enseigné à l'humanité, et que la philosophie à son » tour s'est empressée de le lui proposer (p. 146). » Franchement, puisque l'Évangile a pris l'avance sur la philosophie, je ne conseille pas à celle-ci de donner une nouvelle édition du *Sermon sur la Montagne.*

E. — Trêve d'épigrammes; vous ne nous empêcherez point de traiter un sujet éminemment philosophique. Il s'agit de découvrir la meilleure méthode pour mettre en lumière le dogme de la Providence. Or, dans un pareil sujet, nous voulons « avant tout faire » appel à la raison (p. 15). »

C. — Je n'empêche, et je suis même très-désireux de voir comment vous prouverez la Providence par « le bien et le mal qui » se voient dans l'homme. »

E. — Rien de plus facile. Je montrerai que tout bien dans l'homme est ou un don ou une récompense, que tout mal est ou une punition ou une épreuve; et de là je conclurai sûrement qu'il y a en Dieu sagesse et bonté (v. chap. 3).

C. — Ce n'est certainement pas la conclusion que je contesterai. Mais pour arriver à cette conclusion, que de principes à poser auparavant, et à poser avec une autorité souveraine! Or vous qui

voulez démontrer à l'homme la Providence, savez-vous bien ce qu'est l'homme lui-même?

E. — Certainement! « L'homme est une créature intelligente, » sensible, et libre, en rapport avec le monde, la société et Dieu » (p. 15). »

C. — Il ne manque à votre définition qu'une chose, mais malheureusement une chose des plus capitales : c'est de déterminer la nature des divers rapports qui lient l'homme au monde, à la société, à Dieu ; car je ne pense pas que vous regardiez ces trois rapports comme identiques. Dites-moi, je vous prie, croyez-vous qu'il soit indifférent, par exemple, de savoir si l'homme n'a avec Dieu que des rapports *naturels* ou des rapports *surnaturels?*

E. — N'oubliez pas ce que j'ai dit. Vous savez bien que nous tâchons avant tout de faire appel à la raison. Nous voulons « parler pour l'entendement beaucoup plus que pour l'imagination. » Nous avons recours à la science plutôt qu'aux sentiments (p. 15). »

C. — Je sais bien que c'est la prétention de plus d'un philosophe d'éliminer absolument de la science les notions qui nous sont advenues par la révélation. Mais je ne sais trop si c'est le meilleur et le plus sûr moyen d'expliquer les divers rapports de l'homme avec *le monde, la société* et *Dieu*. Voyons un peu jusqu'à quel point se suffit à elle-même la philosophie réduite à ses propres lumières. Dites-moi, s'il vous plaît, quelles sont vos idées sur la douleur, considérée comme épreuve?

E. — La douleur qui nous est imposée comme épreuve est celle qui n'est pas en nous « la suite d'une faute, mais d'une nécessité, » de la condition même de notre nature (p. 91). »

C. — Ainsi vous admettez une douleur, et par conséquent un mal qui est en nous sans notre faute?

E. — Sans doute j'admets un mal qui n'est qu'une conséquence de notre état naturel, qui est une nécessité et non un vice. Ce mal, je le fais consister « d'abord en cela même que nous sommes » créatures, par conséquent limités. Or, dans la conviction que » nous avons d'être des créatures toujours, quoi que nous fassions, » plus ou moins limitées, nous éprouvons une tristesse d'un » genre particulier, qui se trouve au fond de toutes nos joies, » même les plus enivrantes, comme pour les tempérer et y mêler » la goutte d'amertume dont il semble que le bonheur humain ne » puisse jamais être pur (p. 36). »

C. — A merveille ! Mais voilà dans quelques mots bien des idées qui demandent une sévère analyse. Remarquez bien d'abord que je ne fais pas un tort à votre philosophie d'admettre la *possibilité* d'un mal qui n'est ni une faute, ni la suite d'une faute. L'enseignement catholique admet aussi cette hypothèse connue des théologiens sous le nom de *pure nature;* seulement il n'en fait pas une nécessité. Mais si votre philosophie était corroborée d'un peu plus de théologie, vous auriez compris qu'on ne saurait regarder le fait même de la *limite* dans la créature comme un *mal*, ni comme l'explication de cette tristesse *d'un genre* « particulier, » qui se trouve au fond de toutes nos joies. » Car à ce compte le bonheur même du ciel deviendrait impossible. La *béatitude* ne détruit pas la *limite.* »

E. — Je vois bien que sur ce premier article nous ne pourrons pas nous entendre. Mais je reconnais aussi une autre sorte de mal qui n'est pas absolument une condition même de notre être, et que Dieu y a surajoutée pour nous tenir en éveil et en action, pour nous aiguillonner et nous pousser au progrès et au développement (p. 76). Et cette explication se concilie parfaitement avec la sagesse de Dieu et sa souveraine bonté (p. 77).

C. — Ajoutez, s'il vous plaît : selon vos idées à vous, mais non pas toujours selon les idées de ceux que vous prétendez moraliser. Car, comme vous l'avez dit vous-même, il ne s'agit pas seulement ici « de donner une solution, il faut y joindre une conso- » lation, et procurer aux esprits troublés par le malheur un » contentement à la fois d'entendement et de cœur, qui les fortifie » en les éclairant (p. 88). » Croyez-moi, pour consoler les hommes, il ne suffit pas de leur dire, comme vous faites : « Mourir » ce n'est pas simplement finir la vie présente, c'est la finir en » une dernière et mystérieuse douleur (p. 111). » Ou bien encore : « Vieillir, ce peut-être devant les hommes décliner et décheoir : » devant Dieu, c'est grandir (p. 113). » Convenez-en, la religion chrétienne explique d'une manière plus satisfaisante l'existence du mal en cette vie, en même temps qu'elle y oppose de plus efficaces consolations.

E. — Vous êtes vraiment par trop difficile : au moins conviendrez-vous que j'ai des explications satisfaisantes touchant la douleur considérée comme *punition.*

C. — Je le voudrais pour l'honneur de votre philosophie, car

cette seconde espèce de douleur est la conséquence du mal moral. Et vous-même vous avouez que c'est le mal moral qui embarrasse surtout ceux qui débattent ces questions (p. 78). Or, justement, c'est touchant l'existence de ce mal que vous laissez d'étranges lacunes dans vos explications.

E. — Comment! Est-ce que je n'ai pas démontré que Dieu a dû raisonnablement, quoique impeccable lui-même, souffrir le péché (p. 81)? Est-ce que je n'ai pas démontré que la liberté est un vrai bien, que c'est le meilleur de tous ceux que Dieu dans sa bonté pouvait nous conférer, et que, comme Créateur, Dieu est à cet égard pleinement justifié (p. 81)?

C. — Je ne dis pas que vos démonstrations à cet égard pèchent de tout point. Mais faites attention que pour simplifier le problème et vous donner facilement raison, vous éliminez maintes difficultés des plus sérieuses. Par exemple, vous ne dites rien de ce penchant au mal que la théologie désigne sous le nom de *concupiscence*. Ils existent pourtant ces *deux hommes* que sentait saint Paul en lui même, que n'ignorait pas Louis le Grand, et qu'un illustre poëte déplorait en beaux vers. Croyez-moi, ici encore la théologie compléterait votre science; surtout elle ne vous laisserait pas dire: « Quand on examine *la nature du mal moral*, on » y reconnaît, comme on vient de le voir, avec quelque chose » *qui est de l'homme*, c'est-à-dire la perversion, quelque chose » *qui est de Dieu*, c'est-à-dire le pouvoir, la faculté du bien » (p. 86). » Est-il possible, sans confusion d'idées, de faire entrer la faculté du bien dans la *nature* du mal moral?

E. — Je reconnais bien là les arguties de la scolastique. Mais enfin que me dites-vous de mes explications sur l'existence du *bien?*

C. — Si vous voulez que nous discutions d'abord vos explications sur le bien, en tant qu'il est un *don*, une *faveur*, je vous dirai qu'à force de vouloir rendre raison de tout, avec votre maître Leibnitz, vous pourriez tous les deux finir par être fort peu raisonnables.

E. — Est-ce que j'aurais tort de dire, avec Leibnitz, que « Dieu » ne saurait agir au hasard, par un décret absolument absolu; » et que par conséquent « il a ses raisons dans la *grâce* comme dans » toutes ses opérations (p. 60)? »

C. — Saint Paul qui, je crois, se connaissait en fait de diffi-

cultés sur la grâce, pensait qu'en certains cas il fallait en venir à cette solution dernière : *O altitudo!*

E. — Mais alors c'est de la foi, ce n'est plus de la science.

C. — Je dis que c'est de la science encore, et de la plus profonde. Je dis même que c'est de la raison; car la raison ne fit jamais d'elle-même un meilleur usage que de se mettre au service de la foi.

E. — Mais enfin est-ce que je n'explique pas très-rationnellement l'inégalité des dons et des faveurs? Est-ce que je ne justifie pas parfaitement la Providence, en montrant que « les *élus de la* » *grâce* sont des serviteurs de Dieu au profit de l'humanité, et non » de vains objets d'une faveur sans motif (p. 61). »

C. — Et avec votre perspicacité de rationaliste, vous n'apercevez pas une dernière instance du murmurateur, qui vous dira : « Mais enfin pourquoi celui-là est-il plutôt que moi l'*élu de la* » *grâce?* » Vous voyez bien qu'en dernière analyse, il vous faudra parler comme saint Paul.

E. — Du moins, vous ne me ferez pas dire que « Dieu fait tout » en nous et cela même qu'on appelle *libre,* qu'il y fait *l'agir* » comme le *pouvoir* (p. 55). » Je vous déclare que je ne conçois le bien moral qu'autant qu'il est notre fait et non celui de Dieu (V. p. 63). « J'admettrai que notre volonté est comme environnée » de tous côtés par l'opération divine, mais avec la réserve expresse » que cette opération ne s'étend pas jusqu'à notre dernière déter» mination, et que c'est à l'âme seule à donner ce coup (p. 55).

C. — Voilà qui est assez clair pour une décision émanée du pur rationalisme; cela est même tellement clair qu'on peut s'en servir pour élucider ce que vous dites ailleurs, savoir : que la vertu est un *don*, mais aussi un *travail* (V. p. 19). Nous voyons bien mieux maintenant ce que vous refuseriez d'admettre touchant le dogme de la grâce; mais comme les décisions du rationalisme ne sont pas des oracles infaillibles à nos yeux, nous ne déserterons pas pour cela les écoles où l'on nous enseigne que, du moins dans l'ordre surnaturel, l'âme n'est jamais *seule* à faire quoi que ce soit. Nous en croyons celui qui a dit avant saint Thomas, avant saint Augustin, et même avant saint Paul : *Sans moi vous ne pouvez rien faire*[1]. Quant à vous, je ne m'étonne pas que vous préten-

[1] Sine me nihil potestis facere. Jean, xv, 5.

diez isoler ainsi l'homme dans l'accomplissement du bien, puisque vous prétendez l'isoler jusque dans la *récompense* et lui faire trouver le bonheur en lui-même.

E. — M'avez-vous bien compris?

C. — Je ne sais; mais je lis : « Qu'est-ce que le bonheur, sinon » le doux sentiment du bien, sinon le bien qui se sent et se plaît » en lui-même, qui se traduit en félicité pour l'âme qui le voit en » elle (p. 23)? » Et encore : « Le bonheur est le bien parvenu à » la maturité, et s'achevant, se complétant dans l'intime percep- » tion et la joie de lui-même (p. 24). » Or, vous appliquez ces notions également et à la récompense de la vertu, et à la récompense du talent. Pour l'une et pour l'autre, vous faites consister le prix du mérite dans « le contentement personnel, l'estime et la » satisfaction de soi-même (p. 27 et 28). » Ce qui est justement, je crois, le contrepied de l'humilité chrétienne, et aussi de la *béatitude*, telle que l'entend la théologie.

E. — Mais je ne l'entends pas bien différemment du christianisme, puisque toute ma philosophie consiste à « rapporter cette » vie à l'autre, ce monde-ci à l'autre, la terre au ciel et l'homme » à Dieu, comme à son souverain bien (p. 149). »

C. — Votre apologie serait parfaite si vous consentiez à me dire ce qu'est, dans votre philosophie, *le ciel, le souverain bien;* mais comme tout ce que vous pouvez m'en dire, c'est d'opposer « aux » choses d'ici-bas, dont la valeur n'a qu'un temps, celles d'en » haut dont le prix est éternel (p. 149), » je dois en conclure qu'il ne s'agit absolument pour vous, en ceci, que de la durée; et si, dans ce bas-monde, le bonheur consiste dans le contentement personnel, l'estime et la satisfaction de soi-même (p. 27), il en sera éternellement de même. Ainsi, « cet efficace appaisement, » cette religieuse satisfaction, ce ferme appui des âmes (p. 146), » que promet votre science, ne serait que la culture de tout ce qu'il y a de plus raffiné, de plus subtil dans le poison de l'orgueil, et la souveraine béatitude n'en serait que l'éternel épanouissement.

E. — Voilà comment vous rendez toute conciliation impossible. Que pouvez-vous reprocher à une philosophie qui arrive aux conséquences que voici : « Ne nous bornons pas aux croyances et » aux affections, mais passons aux actions; ce sera achever par » les mœurs ce que nous aurons commencé par l'entendement et » le sentiment, et nous élever de la préparation à la consomma-

» tion de notre œuvre..... Que dans notre conduite tout remonte
» et se termine par une suite de rapports que rien ne peut trou-
» bler, à un premier et souverain Être, etc. (p. 153)? »

C. — N'oubliez pas que je procède avec vous en vrai philosophe et en philosophe chrétien. Or, ce ne sont nullement vos intentions qui sont dans le débat, ce sont vos principes. Outre que votre qualité de philosophe me donne le droit de circonscrire la discussion sur ce terrain, n'oubliez pas le poste que vous vous êtes assigné à vous-même et à votre philosophie, qui est celui des *études spéculatives* (p. 156).

E.—Vous allez donc nous interdire même la consolation d'un *peut-être*, quand nous n'avons aspiré « qu'à bien mériter de la patrie » par la philosophie, de la société par la science (p. 157). »

C. — Je ne voudrais certes pas, parmi nos communes tristesses, vous interdire aucune des consolations qui fortifient l'âme; mais je voudrais pouvoir vous interdire précisément ce qui rend toute consolation impossible, et qui nous ferme « le vrai sanctuaire de » lumière et de paix (p. 156), » je veux dire la confiance présomptueuse dans votre raison individuelle, confiance qui, après tout, ne peut aboutir qu'à un bien triste *peut-être*. Croyez bien que je vous parle sans aucun esprit de parti. J'ai lu avec la plus grande impartialité tout ce que vos collègues en éclectisme ont écrit sur la Providence. Or, je vous le déclare, une ligne de l'Evangile m'en disait bien davantage. Non, je ne vois point ce que je gagnerais à glaner avec eux dans les écrits de Leibnitz ou de Platon. Je vois encore moins ce que gagnerait ma *foi* et mon *espérance* à ne naître que d'une *idée* (V. p. 146).

E. — Vous voulez donc, parmi toutes les convulsions qui déchirent notre pays, empêcher les sages de bâtir « ces sanctuaires » de lumière et de paix dont parle le poète :

Edita doctrinâ sapientûm templa serena [1].

C. — Vous aurez certainement de par nous toute liberté d'édifier et de construire. Vos petits traités pourront se multiplier et se succéder sans restriction aucune, dussent-ils former une Babel moderne. Seulement, si le succès ne répond pas à votre attente, n'oubliez pas que votre philosophie a prétendu employer une méthode nouvelle. Effectivement, si elle n'avait pas prétendu inno-

[1] Lucrèce.



ver, ce n'était pas la peine de tant s'empresser à venir proposer ce que « depuis longtemps le christianisme avait enseigné à l'hu- » manité. » Oui, vous avez cru que si les peuples n'acceptaient pas « l'aumône morale de ce pain nourrissant de l'âme qui s'appelle » le bon conseil, » la faute était sans doute à la méthode évangélique, et vous vous êtes mis à philosopher..Reconnaissez au moins en quoi diffèrent *philosopher* et *évangéliser*. L'Evangile avait un sacerdoce, et *l'envoyé* ne se donnait pas à lui-même sa mission. L'Evangile avait une doctrine, mais cette doctrine ne prétendait ni donner dès ici-bas tant de « solutions satisfaisantes, » ni « faire » appel à la raison seule. » L'Evangile avait une science qui devait conduire l'esprit humain jusqu'à des hauteurs où il faut se contenter d'adorer et de croire, mais cette science n'allait pas jusqu'à présumer de *comprendre l'humanité et Dieu* (p. 155). L'Evangile avait une sanction, mais il définissait mieux que votre philosophie les peines et les récompenses. Il ne disait pas précisément que « le rapport entre le bien et le bonheur est constant » et général (p. 24). » Il ne disait pas non plus, en ce qui regarde les peines, que « l'autre monde *remettra le méchant* dans la con- » dition de souffrance où il doit être pour *se corriger* (p. 39). » Modernes apôtres de la Providence, vous avez changé tout cela. L'expérience prononcera sur la valeur des méthodes.

L'abbé FALCIMAGNE.

Polémique Catholique.

LE CHRIST ET L'ÉVANGILE,

HISTOIRE CRITIQUE DES SYSTÈMES RATIONALISTES CONTEMPORAINS SUR LES ORIGINES DE LA RÉVÉLATION CHRÉTIENNE,

PAR M. L'ABBÉ FRÉDÉRIC-EDOUARD CHASSAY,

Professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux.

2e VOLUME DE LA SECONDE PARTIE; L'ALLEMAGNE [1].

Malgré les graves préoccupations auxquelles tous les esprits

[1] Paris, J. Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29. — Un volume in-12, 2 fr. 50 cent.

sont en proie, l'attention des lecteurs sérieux s'attache de plus en plus à cet ouvrage, qui fut très-remarqué, il y a deux ans, dès le premier volume. Les évènements ne semblent pas même avoir refroidi l'activité de l'auteur. Qu'importent, en effet, les révolutions? « Le Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera dans tous les siècles[1]. » Un écrivain qui comprend si bien les devoirs que le talent impose, n'a pas à craindre que le public l'oublie. En ces jours où une voix semble sortir de toute chose pour nous répéter, comme un refrain mélancolique, les paroles du poëte : « *Pulvis et umbra sumus,* » qui de nous n'éprouve un vif besoin de reporter son cœur et sa pensée vers celui qui a dit que son royaume n'est pas de ce monde? Quand le pain de la patrie est presque aussi amer que celui de l'exil, comment ne pas tendre ses bras découragés vers l'ami des hommes, qui nous a promis une nourriture au-dessus de toute substance[2]! La crise redoutable dans laquelle la société est entrée a eu ceci de particulier, qu'elle a plus ou moins ramené vers Jésus tout ce qui avait encore un peu de Christianisme au fond de l'âme, tous ceux dont la conscience n'avait pas encore prononcé l'apostasie, et qui n'auraient jamais voulu répudier formellement l'Évangile. Excepté quelques raisonneurs superbes et solitaires, tout le monde est convaincu maintenant que le Catholicisme n'est pas seulement *bon pour le peuple*, mais qu'il est nécessaire à tous, et que Jésus-Christ est toujours le Rédempteur de l'humanité. Rien ne rend accessible à la vérité comme l'infortune. Souvent, il est vrai, l'on est arrivé à cette conclusion, que le dogme et la morale catholiques sont l'éternel palladium de la société, par des motifs d'un ordre très-secondaire, et en quelque sorte par l'instinct de la conservation ; mais n'est-ce pas dans ces circonstances surtout que la vérité subjugue et arrache l'hommage le plus sincère?

Cette *idée*, que Jésus-Christ est la pierre angulaire même de la société civile, est aujourd'hui tellement répandue, que ce nom divin trouve une place dans presque tous les systèmes. Tel utopiste qui, dans la ferveur de son impiété, avait nié Dieu, est venu faire une sorte d'amende honorable, la main sur l'Évangile. Même quand on veut clouer l'homme à ce globe de boue, et lui fermer

[1] Jesus Christus heri, et hodiè, ipse et in secula. *Heb.*, XIII, 8.
[2] Panem supersubstantialem. Saint Matth., VI, 2.

le monde surnaturel, même quand on veut porter sur le terrain d'autrui le cordeau du partage, on essaie de s'emparer de notre Sauveur, et de lui faire signer cet éternel évangile de la concupiscence. Aussi semble-t-il que nous soyons arrivés à quelqu'une de ces époques prédites, où de faux Christs surgiront de toutes parts pour séduire les hommes, et les élus mêmes, s'il était possible[1]. Le moindre personnage n'a-t-il pas le sien, qu'il présente comme le véritable? Pour juger combien cette figure divine est méconnue, il suffit de se rappeler que la foule d'aujourd'hui, comme celle de Jérusalem, consent à mettre Jésus à sa tête, à condition qu'il lui fera des miracles et satisfera ses appétits grossiers. Elle veut bien du Jésus qui crie: « Malheur aux riches! » mais non de celui qui a dit: « Bienheureux sont les pauvres! »

C'est là une des phases que devaient parcourir ces venimeuses théories élaborées depuis environ un quart de siècle par des penseurs peu populaires alors, et dont les idées paraissaient bien abstraites et bien inoffensives. Quelque nuageuse et quelque insaisissable qu'elle soit, toute idée mauvaise porte la mort dans ses flancs. Vous employez des formules incompréhensibles et des procédés de philosophie transcendante pour dire que le Christ n'est pas Dieu, ou qu'il n'a jamais existé, tel du moins que l'Église le comprend et l'enseigne! Le peuple, il est vrai, ne s'occupe guère de pénétrer vos formules et se soucie fort peu de vos procédés transcendants; mais il a fini par savoir que, dans votre opinion, à vous, philosophe et savant, l'Église n'entend rien à l'Évangile et adore un Messie apocryphe. Qu'en a-t-il conclu? Que ceux qui suivent la religion catholique sont « les plus misérables des » hommes[2], » et qu'il faut s'attacher à ces esprits puissants que la rigueur des lois, les préjugés de leur époque, en un mot, une société contre nature forcent à retenir la vérité captive. C'est pour essayer le savoir-faire de ces nouveaux apôtres, qu'il les a nommés ses représentants. Qui n'a pas été frappé de ce fait, qu'en France et en Allemagne, presque tous les auteurs de christologies impies ont été envoyés aux assemblées constituantes ou législatives?

M. Chassay avait vu l'abîme sur la pente duquel nous sommes aujourd'hui, et au bord duquel la France était alors endormie,

[1] Saint Matthieu, XXIV.

[2] Si Christus non resurrexerit.... miserabiliores sumus omnibus hominibus. S. Paul *aux Corinth.*, XV.

quand il écrivait, le 2 mars 1847, en tête de son premier volume :

« En venant contredire dans ce livre[1] les prétentions des suc-
» cesseurs de Voltaire, nous croyons non-seulement remplir notre
» devoir de chrétien, mais encore *travailler pour les véritables*
» *intérêts de la France.* Il nous semble que l'Évangile seul peut
» donner une solution sérieuse et pratique aux problèmes que
» soulèvent parmi nous tous les esprits sérieux. Le christianisme,
» appuyé à la fois sur la révélation et sur les tendances les plus
» énergiques du sens commun, peut seul donner des lois fermes et
» durables à tant d'esprits flottants qui s'agitent avec angoisse
» entre les convoitises du *despotisme* et les menaces de *l'anarchie.*
» *Seul, il pourra poser une barrière invincible à cette féodalité*
» *industrielle et financière, qui corromprait bien vite chez nous*
» *toutes les traditions généreuses ; seul, il peut conserver ce sen-*
» *timent de la fraternité humaine, qui commence à n'être plus*
» *dans bien des bouches qu'une expression sonore.* Les hommes
» du peuple, en apprenant de lui leur dignité d'enfants de Dieu
» et de l'Église, sauront respecter en même temps les droits d'une
» société qui puise son origine dans la volonté du Créateur. Tous
» entendront de la bouche du christianisme que, sans la charité,
» la richesse est une tentation et comme un malheur, et que sans
» la résignation et la douceur de l'âme, les souffrances de cette
» vie passagère ne mériteront jamais la couronne de gloire pro-
» mise aux pauvres et aux petits. Le principe fécond de la cha-
» rité, puisé aux sources les plus pures de l'Évangile, rétablira,
» dans les entrailles de la société déchirée, l'unité, qui fait la
» force, et l'ordre, qui fait le bonheur. *Par ces fécondes applica-*
» *tions, il terminera cette guerre de la richesse et du proléta-*
» *riat, qui menace la société moderne des plus effrayantes*
» *catastrophes. Il n'y a que lui qui puisse conserver, du moins*
» *dans une sainte harmonie, les droits imprescriptibles de celui*
» *qui possède et de celui qui souffre.* »

Il était naturel que celui qui avait si profondément mesuré et si exactement prédit le mal, comprît aussi les conditions du remède. Le savant professeur de Bayeux les a conçues, ce nous semble, de la manière la plus large et la plus efficace tout à la

[1] *Le Christ et l'Evangile.* — La France, *introduction*, p. LXXI.

fois. Le plan abrégé de son ouvrage, qu'il a inséré à la fin de son deuxième volume, nous met en demeure d'en juger.

Qu'a fait le Rationalisme moderne? Il a travaillé de tout son pouvoir et de toute sa science à jeter des ténèbres et à prouver des erreurs sur la divinité de Jésus; il a fouillé dans tous ses arsenaux, et a même forgé des armes nouvelles pour amoindrir cette grande figure qui domine l'histoire de l'humanité. Mais n'a-t-elle pas été divinement burinée par les écrivains sacrés? Est-il possible de parcourir les Évangélistes sans se sentir ému par quelque chose d'indéfinissable, sans éprouver le besoin de tomber à genoux et de s'écrier: Voilà vraiment l'Homme, et voilà vraiment le Fils de Dieu? Il fallait donc, de toute nécessité, attaquer l'Évangile, ce livre redoutable, « tant de fois rejeté par les incrédules, » et qui les a tous écrasés. » Il fallut montrer que ces pages ne résistaient pas à la science ni à l'histoire. A cette condition-là seule, le Rationalisme pouvait altérer et refaire la notion de Jésus, et l'introduire dans le moule de ses misérables systèmes.

Le rationalisme prétend être venu à bout de cette grande tâche, et avoir réussi au delà de ses désirs. Il s'imagine que parce qu'il a lancé toutes ses flèches, la citadelle doit être prise. De là toutes ces *Vies de Jésus*, dont le titre seul est un blasphème; de là toutes ces christologies où notre Sauveur devient le plagiaire de tous les cultes et de tous les symboles; l'Évangile, le produit de l'imagination populaire; et l'Église, l'usurpatrice des prérogatives sacrées et des droits imprescriptibles de l'humanité.

Le profond apologiste de Bayeux a commencé par citer au tribunal du sens commun et de l'histoire les philosophes qui travaillent à dérober à Notre-Seigneur sa divinité, pour en parer je ne sais quelle abstraction, l'humanité, leur idole. C'est en France et en Allemagne que la lutte est engagée. Le premier adversaire de l'Évangile que M. Chassay a interrogé, est M. Pierre Leroux, le *savant* des socialistes. Sa théorie ténébreuse sur Jésus-Christ ayant été exposée d'après l'*Encyclopédie nouvelle* et le livre de l'*Humanité*, cette exposition a été presque suffisante pour montrer de quelles absurdités se repaît un esprit d'ailleurs original et puissant quand il s'est inoculé le mal de l'erreur[1]. Après avoir jeté la lumière sur la « fantasmagorie ridicule » de M. Pierre Leroux, M. Chassay ajourne les christologies, d'ailleurs très-cu-

[1] M. l'abbé Duperron a rendu compte ici de ce volume.

rieuses, de MM. Salvador, Jean Reynaud, Guizot, etc., et passe en Allemagne. L'incrédulité française nous a tant de fois et d'un ton si triomphant renvoyés à l'Allemagne, comme si notre cause y était ruinée à jamais, que cette partie du travail de l'apologiste excite nécessairement l'intérêt de tous ceux qui pensent. C'était en outre tout un monde à pénétrer et même à découvrir. M. Chassay n'a pas reculé devant cette tâche. Les études nombreuses qu'il a insérées sur ce sujet dans les *Annales de philosophie chrétienne* montrent que la question est immense, et qu'il l'a cependant approfondie. Dans son premier volume sur *l'Allemagne*, après avoir montré les précurseurs du docteur Strauss, Semler, Schleiermacher et de Wette, il se prend corps à corps avec ce géant du rationalisme, expose le système mythique, et l'écrase en en montrant d'une manière générale les impossibilités. Tous ceux qui les ont lus, se souviennent de ces chapitres éloquents et les reliront plus d'une fois [1]. Dans le deuxième volume, celui qui vient de paraître, M. Chassay met à découvert la première base ruineuse du système mythique, laquelle consiste à supposer l'impossibilité des faits miraculeux. Le volume suivant continuera cette réfutation, et montrera la seconde base ruineuse du système mythique ; la présupposition de prétendues contradictions dans l'histoire évangélique. Là, l'auteur résumera, outre les travaux français, anglais et italiens les plus solides et les plus estimés, les observations les plus judicieuses des savants allemands qui ont travaillé sur l'Evangile : J.-D. Michaëlis, Hoffmann, Osiander, Cellérier, Mussard, Stolberg, Hess, Kuhn, Hirscher, Eschenmayer, Néander et Sepp.

Ces travaux formeront les deux premières parties de l'ouvrage de M. Chassay, c'est-à-dire :—la christologie rationaliste en France; —la christologie rationaliste en Allemagne.

Après avoir ainsi montré que ces tristes systèmes ne sauraient être sérieusement opposés à l'Évangile, l'auteur fera ressortir, dans la troisième partie, l'autorité du livre divin : son authenticité inattaquable, son intégrité certaine, son irrésistible crédibilité. Cette partie renfermera la réfutation des objections soulevées par Semler, Schleiermacher, de Wette, Bretschneider, Schultze, Sueffert, Schneckenburger, Strauss et Bruno-Baüer, qui ont attaqué tour à tour les quatre Évangiles canoniques.

[1] M. l'abbé Duperron a encore rendu compte de ce volume dans ce recueil.

Dans la quatrième et dernière partie, M. Chassay remplira un vide plus grand encore peut-être. Malgré le travail du comte de Stolberg, nous n'avons pas encore la *Vie* de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sans doute, la biographie du Verbe incarné se trouve dans les quatre Évangiles; mais les éléments en sont disséminés, et quelle étude, quelle force de réflexion, quelle science même ne faut-il pas pour les réunir et pour en former cet ensemble harmonieux, cette personne adorable, qui fut celle de Fils de Dieu? Si Jésus était ainsi exposé, vivant sous nos yeux, pour ainsi dire, et en quelque sorte palpable, les objections dirigées contre lui feraient-elles la même impression? N'aurait-on point un peu plus de pudeur de le présenter comme le soleil, ou de le transformer en mythe et ses doctrines en légendes? Ici, les difficultés sont sans doute grandes et multipliées, mais le public sait maintenant que M. Chassay est à la hauteur de sa tâche, et qu'il n'a pas trop présumé de ses forces en se traçant ce cadre aussi beau qu'immense. Sa jeunesse et son talent nous donnent droit d'espérer qu'il le remplira dans toute son étendue.

On voit, par ce plan, que *le Christ et l'Évangile*, œuvre de toute une vie, est l'Apologétique du 19e siècle. Depuis quelques années surtout, le besoin d'un livre de ce genre se faisait vivement sentir. C'était la conséquence logique et inévitable du mouvement qui fut imprimé à l'esprit humain par un homme de génie, il y a 50 ans. Quand l'ouvrage de Chateaubriand eut montré tout ce qu'il y a de suave, de touchant, de surhumain, tout ce qu'il y a de poésie dans le christianisme, et eut ainsi réconcilié l'imagination avec la religion, qu'on ne voyait plus qu'à travers les vapeurs ténébreuses de l'incrédulité, il fallait pour amener graduellement l'entendement au même résultat, réconcilier la raison avec elle-même. Ce fut surtout l'objet des conférences de Frayssinous. Quand il fut prouvé que l'ensemble des dogmes que l'on désigne ordinairement sous le nom de religion naturelle était loin d'être autant d'absurdités ou de chimères, il restait à faire voir que le christianisme est le système — je demande pardon de me servir ici de ce mot — le plus rationnel, le plus en rapport avec les exigences bien comprises de l'esprit humain, le seul qui explique les faits et réponde véritablement aux besoins de notre nature; en un mot, il restait à faire voir que le christianisme est essentiellement raisonnable, *rationabile obsequium vestrum*. Or, n'avons-nous

pas eu le P. de Ravignan et le P. Lacordaire? Après leurs travaux, il n'y avait plus, pour que l'apologie de notre foi fût complète pour l'époque où nous sommes, il n'y avait plus qu'à montrer que le christianisme n'a jamais été entamé et ne l'est pas encore, par les attaques les plus vigoureuses, et à repousser les bandes forcenées qui essaient d'envahir le sanctuaire. M. Chassay le fait dans *le Christ et l'Evangile*. Ainsi, après *le Génie du Christianisme*, M. Frayssinous; après M. Frayssinous, MM. de Ravignan et Lacordaire; après MM. de Ravignan et Lacordaire, M. Chassay. Ainsi toujours Dieu suscite à l'heure précise où ils sont nécessaires, les défenseurs de son Église et de son Évangile, les avocats de sa cause et de son Christ.

On dira peut-être qu'en fait d'objections contre le Christ et l'Évangile il n'y a plus rien de nouveau sous le soleil, que les anciens apologistes avaient déjà tout résolu, et que les incrédules d'aujourd'hui ne sont que les échos souvent affaiblis des incrédules de tous les siècles passés.

Quand cela serait, en faudrait-il conclure l'inutilité de toute apologétique contemporaine? Que l'erreur soit souvent la même au fond, je l'accorde; que presque toutes les difficultés possibles contre notre foi et contre nos livres sacrés aient été soulevées, je le crois; mais qu'une erreur ait perdu tout prestige parce qu'elle aura vu le jour sous une forme, cela n'est pas; qu'un sophisme, même suranné, reproduit dans des circonstances favorables soit certainement inoffensif, cela n'est pas davantage. Voltaire ne fit que remettre à neuf et aiguiser avec l'esprit français les objections de Julien, de Celse ou de Porphyre : le venin qu'il a jeté sur les âmes en a-t-il été moins mortel! Croyez-vous que la société doive se rassurer et puisse s'endormir tranquille au 19e siècle, parce que les Anabaptistes du 16e se ruèrent sur la propriété en vociférant que « c'était un vol fait au pauvre[1] », et massacrèrent, sous prétexte d'égalité, après avoir proscrit les arts, tous ceux qu'un peu d'intelligence ou de savoir rendaient recommandables? Le sophisme qui traduit par licence le mot sacré de liberté est aussi vieux que l'humanité même : a-t-il pour cela perdu de ses dangers aujourd'hui? La parole de la vie a une toute autre puissance que la voix de la mort; un cri de haine et de guerre est bien

[1] M. Michelet, *Précis de l'histoire moderne*, l'Allemagne au XVIe siècle.

affaibli quand ceux qui l'ont jeté ne sont plus qu'un peu de cendres stériles. C'est que chaque époque a ses nuances, ses sentiments, sa personnalité, son langage, et que l'action qui s'exerce sur elle à distance perd de son intensité. Il faudrait plus que l'intérêt de la vérité pour exciter une génération longtemps indifférente à feuilleter de longs et savants volumes afin de sortir de ses doutes ou de dissiper ses erreurs. Mais si cette génération, qui sent son malaise dans les ténèbres trouve sous sa main un livre écrit dans son langage, écrit pour elle par quelqu'un qui connaît ses plaies, ses douleurs et le baume propre à les guérir, lors même que ce livre résumerait uniquement les travaux des Pères et des savants de tous les siècles, il sera avidement recherché, il sera lu avec intérêt et plaisir. Que sera-ce quand on trouvera dans cet ouvrage, avec une érudition prodigieuse, un talent distingué, un style remarquable, un calme impassible, une sérénité chrétienne et une charité inaltérable? Possédant les qualités de celui que nous annonçons, il en aura le sort : M. Chassay surveille en ce moment la deuxième édition de son premier volume.

Mais l'époque actuelle avait des titres plus particuliers à posséder une apologétique à elle. Sans compter une foule de questions de détail qu'il fallait éclaircir, le rationalisme contemporain, qui a trouvé que Dieu égalait le néant, a voulu emprisonner le Christianisme et son auteur dans des formules non moins impies. Se pouvait-il que ceux qui ont prétendu construire l'histoire *à priori* admissent quelque chose du Christianisme? L'homme n'aurait jamais inventé ces miracles de la charité divine. Il fallait une époque aussi glacée que la nôtre, une école aussi étrangère à l'amour de Dieu que celle de Hégel, et un cœur aussi froid que celui d'un compatriote de Kant pour enfanter le système mythique, ce triste système.

C'est à faire crouler la première base sur laquelle Strauss a construit son pesant édifice, qu'est consacré le volume que M. Chassay publie aujourd'hui. Ce volume est un plaidoyer éloquent. Les raisons y sont pesées, les objections approfondies et souvent même fortifiées avant d'être détruites; les preuves anciennes étudiées, éclaircies, épurées, puis présentées dans toute leur force et dans tout leur jour. On voit que l'auteur n'a rien voulu admettre qui ne puisse résister à l'examen de la critique la plus susceptible. Il y a dans la discussion et la manière de

M. Chassay quelque chose de belliqueux ; on pourrait dire qu'il trace son plan comme un général et qu'il l'exécute comme un soldat.

Après avoir ramené les mythologues à la question, qui consiste non pas à débattre dans les champs de la métaphysique la *possibilité* des faits surnaturels, mais à démontrer par l'histoire la *réalité* de ces faits, M. Chassay précise ainsi l'importance et le plan de cette partie de son travail :

« La discussion que nous allons commencer est, on n'en peut » pas douter, la plus importante que nous ayons entreprise jus- » qu'ici ; car il ne s'agit plus simplement de Strauss, de De Wette » et de Schleiermacher, mais de toutes les écoles rationalistes » contemporaines qui s'entendent, quand il le faut, pour contes- » ter la possibilité des faits surnaturels. Les disciples de Kant, de » Hégel, de Rousseau, de M. Cousin, doivent donc peser sérieu- » sement les preuves accablantes que nous allons produire, et qui » suffisent à elles seules, nous osons le dire, pour rendre à jamais » respectable à nos adversaires la foi des Augustin et des Bossuet. » Puisqu'on nous interdit le livre sacré de l'Évangile, et qu'on le » récuse quand nous le produisons en faveur de notre cause, » nous puiserons dans les annales de l'humanité des démonstra- » tions invincibles. Si l'on a entrepris de transformer les récits » des Évangélistes en légendes populaires, on n'osera peut-être » pas en faire autant de l'histoire universelle. Quand le Christ sur » l'arbre de la croix prononça sa dernière parole, les morts sorti- » rent de leurs tombeaux pour lui rendre témoignage. Ils vont » donc encore, secouant la poussière des siècles, sortir de leurs » sépulcres noircis pour proclamer le nom trois fois saint du » Verbe plein de grâce et de vérité [1]. »

Ce sont d'abord les Apôtres qui, avec le caractère que leur donne le livre *historique* des *Actes*, et avec la mission humainement inexplicable qu'ils remplissent, viennent déposer en faveur de la divinité de leur maître et de l'autorité de l'Évangile. C'est ensuite saint Paul, dont la vie si positive et si réelle, l'âme si noble et si grande, repoussent bien loin toute accusation d'enthousiasme ou d'imposture que les mythologues sont obligés de faire peser sur les premiers prédicateurs du Christianisme. Saint

[1] *Le Christ et l'Evangile*, l'Allemagne, II, 18-19-20.

Paul un visionnaire! Un système qui s'étaie de pareilles absurdités ne devrait-il pas être jugé, condamné par cela seul? En discutant le simple fait de la conversion du grand Apôtre, M. Chassay a tracé une inattaquable réfutation de Strauss. Malgré leur malveillance pour notre littérature, nous défions les Allemands de qualifier de *rhétorique française* ces pages où brillent le jour si doux du sens commun et la lumineuse clarté de l'évidence.

Après les Apôtres, M. Chassay interroge les païens et les juifs eux-mêmes, et ces « adversaires de l'Église primitive viennent à » leur tour condamner par leurs aveux l'incrédulité des hommes » de ce temps-ci. Les rationalistes de notre époque écouteront » peut-être sans défiance les Celse, les Hiéroclès, les Porphyre et » les Julien. » Les archives de l'empire parlaient des faits extraordinaires qui accompagnèrent la mort de notre Sauveur : M. Chassay discute la valeur de ces documents. Dans les premiers siècles de l'Église, les païens les plus forcenés n'osaient pas nier les miracles de Jésus-Christ; seulement Celse prétend que les *faiseurs de tours* en font autant *tous les jours;* Hiéroclès, que ce sont là de *petits prodiges*, et Julien, que ce n'est pas une bien grande merveille de guérir des boîteux et des aveugles. À cette occasion, l'auteur examine l'opinion de ceux qui attribuent les miracles de Jésus à une science inconnue ou à l'hallucination, et les compare avec ceux que les légendes orientales rapportent aux fondateurs ou aux réformateurs des grands cultes de l'Asie. Nous recommandons ce chapitre aux savants et à tous les chrétiens qui ont quelque souci de leur foi; ceux-ci y trouveront un grand sujet d'édification et de joie, ceux-là une abondante matière de réflexions sérieuses.

La synagogue n'a pas osé non plus contester les miracles de notre Sauveur, et Josèphe les avoue.

A tous ces témoignages, M. Chassay joint ceux des premiers chrétiens, et termine son volume par l'appréciation critique du fait de l'apparition de la croix à Constantin.

Dans sa première entrevue avec Châteaubriand, Napoléon l'aborda et lui dit : « Le Christianisme! les idéologues n'ont-ils » pas voulu en faire un système d'astronomie? Quand cela serait, » croient-ils me persuader que le Christianisme est petit? Si le » Christianisme est l'allégorie du mouvement des sphères, la géo-

» métrie des astres, les esprits forts ont beau faire, malgré eux » ils ont encore laissé assez de grandeur à l'*infâme.* »

En fermant le volume de M. Chassay, je me suis rappelé ces paroles et je me suis dit : Les rationalistes ont voulu faire du Christianisme une mythologie ! croient-ils pour cela l'avoir rapetissé? Ils n'ont fait que mesurer son ombre; mais, malgré eux, cette ombre a encore la hauteur du colosse. Même en admettant que le Christianisme fût une mythologie, il faudrait, pour être logique, reconnaître que cette mythologie serait trop gigantesque, trop extraordinaire, trop surhumaine pour n'être pas divine et révélée.

L'abbé C.-M. ANDRÉ.

Économie sociale.

ÉTUDE
SUR
LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

CINQUIÈME ÉTUDE [1].

Revue des erreurs socialistes répandues par les Saint-Simoniens, — Georges Sand, — Lamennais, — Louis Blanc, — Proudhon.

Si dans cette grande lutte du bien et du mal, dont nous sommes les témoins, les acteurs et peut-être les futures victimes, si toutes les mauvaises passions sont conviées à la destruction de l'ordre social, les écrivains dont l'intelligence n'est pas viciée par le poison de la fausse philosophie, ne font point défaut et à quelque spécialité qu'ils appartiennent, philosophes, historiens, économistes, tous descendent dans l'arène avec les armes qui leur sont familières. Nous avons vu les hommes les plus graves s'élancer avec dévouement à ce combat général. Maintenant, après les hautes réputations acquises dans la direction des affaires du pays, dans l'enseignement, nous allons avoir à étudier les travaux d'écrivains moins célèbres sans doute, mais apportant le même courage, la

[1] Voir la 4e étude au n° 42, t. VIII, p. 474.

même résolution que les personnages éminents, et trouvant dans la spécialité de leurs études, dans la verdeur de leur jeunesse, des forces autres, mais non moins utiles.

La *Revue des deux Mondes* a vu, depuis un an surtout[1], ses feuilles s'enrichir d'études très-sérieuses et très-étendues sur le socialisme.

Nous éprouvons une véritable satisfaction à rendre aux courageux auteurs de ces articles la justice qui leur est due; ils ont éclairci singulièrement une matière obscure, surtout par la volonté de ceux qui calculaient comme moyen de succès sur cette obscurité même; c'est l'une des habiletés du sophisme que de se rendre impénétrable par ses propres ténèbres, et le danger le plus positif de l'erreur est justement dans la difficulté de sa compréhension. Combien de sang n'a-t-on pas versé pour un mot incompris !

Le socialisme n'existera plus le jour où tous sauront ce qu'il est en réalité. Honneur donc aux hommes de talent qui se dévouent à lui arracher les voiles sous lesquels il dissimule sa vanité et son absurdité; le jour où il lui sera donné de se présenter dans le silence des passions, dans sa nudité et dans sa réalité aux regards impartiaux et attentifs de tous, ce jour-là sa défaite sera complète, car alors personne ne saura plus douter de la honte de son origine, de l'impossibilité de sa réalisation, de l'immoralité de son action, du péril qu'entraîne après lui l'essai de ses doctrines.

Si devant cette grande hérésie, le premier devoir à remplir était de courir au secours de la propriété et de la famille, comme l'ont senti les écrivains que nous avons déjà étudiés, il n'était pas moins important de sonder dans toute sa profondeur, cette négation de l'ordre établi; il ne s'agissait pas seulement d'élever des forteresses devant cet ennemi, il convenait de marcher à lui et de l'attaquer vivement corps à corps, de le frapper au cœur, et ainsi a-t-il été fait.

Pendant trop longtemps l'attention publique a été détournée de l'appréciation du danger de ces attaques dirigées avec persévérance contre l'ordre établi. En 1830, le Saint-Simonisme n'apparut à la masse des esprits qu'à travers le ridicule dont l'entou-

[1] Voir la *Guerre du socialisme* dans la *Revue des deux Mondes*, 1er décembre 1848.

rait la nouveauté de sa prédication. On plaisanta des prétentions de la femme libre, des excentricités du costume. Cet essai de communisme se perdit par sa persistance à se présenter comme les conséquences d'une révélation. Le Fouriérisme ne fut jugé que par son côté extravagant, et les romans d'un auteur célèbre [1], écho fidèle d'une philosophie peu connue autrement que par les gens du métier, répandaient des idées que plus tard un romancier [2] non moins célèbre popularisait dans une série de feuilletons accueillis par le journal le plus répandu. Il est vrai que l'histoire, de son côté, préparait singulièrement cet avénement prochain de l'hérésie nouvelle par la glorification [3] des hommes le plus odieusement infâmes de la révolution, et par la justification de leurs cruautés, et par la critique injuste et amère des classes élevées de la société[4]. L'économie politique, science douteuse, non fixée si l'on veut, voyait une série de systèmes [5] nouveaux se dresser contre ce qu'elle avait toujours considéré comme des axiomes; les esprits sérieux se préoccupaient singulièrement de cette tendance d'une certaine école. Ils prévoyaient déjà avec effroi la lutte qui inévitablement s'ouvrirait; la marche de la philosophie en Allemagne, l'invasion si puissante du panthéisme, la progression constante du sensualisme vers son point extrême, cette réunion de faits moraux, disons-nous, tous plus inquiétants les uns que les autres, pris même séparément, assombrissaient l'horizon aux yeux de ceux qui regardaient l'avenir. Ils voyaient une révolution arriver, ils la jugeaient bien plutôt sociale que politique, et ils avaient raison.

Les politiques étaient loin d'en être là, peu leur importait le trouble des intelligences; la rue était calme, l'Europe paisible, et si la Suisse annonçait une guerre religieuse et sociale, on s'en occupait peu, et indifférent à la cause du Christianisme, on riait de l'expulsion des ordres religieux, des actes de vandalisme commis par une multitude furieuse. Qui eût prophétisé le sac des Tuileries en s'appuyant sur le sac du collége des Jésuites, eût eu le sort de Cassandre. Souvenons-nous de la manière dont fut accueilli un discours fameux [6].

[1] G. Sand, *Spiridion*, *Consuelo*, *Le péché de M. Antoine.*
[2] Sue, *Le Juif errant.*
[3] Lamartine, Louis Blanc.
[4] Louis Blanc.
[5] Proudhon, la *Démocratie pacifique*, Louis Blanc.
[6] Celui de M. de Montalembert à la chambre des pairs sur la *Suisse*.

Et cependant l'ennemi était à nos portes; un débat léger, ce semble, en lui-même, une lutte peu importante d'abord, amenèrent successivement une révolution complète; l'ordre ébranlé jusque dans ses bases, menacé d'un renversement absolu par l'explosion de doctrines presque inconnues, résista par un de ces miracles dont Dieu a le secret, et dont la grandeur ne frappe pas tout d'abord. Plus d'une fois, la guerre sociale a semblé changer de caractère, et au fond elle n'a pas varié; elle a dirigé ses coups toujours dans le même sens. Elle a marché toujours suivant la même ligne; et partant du sensualisme du dernier siècle, elle est arrivée à la négation de Dieu et de la société.

Qu'on ne s'y trompe pas, une doctrine qui apparaît avec un dogme, une morale, une science sociale, une économie politique à elle-même, formant un ensemble complet, enchaîné, a de la grandeur et de la puissance. Il ne s'agit pas ici de l'une de ces utopies éphémères, née au matin, morte au soir; il s'agit de l'une des plus grandes erreurs dont soit capable l'esprit humain, erreur ancienne, revenant souvent au milieu des choses humaines, se grandissant toujours, ne s'étant formulée qu'imparfaitement depuis le paganisme, mais se présentant aujourd'hui dans tout son développement, frappant de mort dans ses prétentions la loi religieuse et la loi politique, et la loi sociale des peuples de l'Europe; faisant table rase et reconstruisant le monde moral sur des bases nouvelles, sinon inconnues.

Suffit-il encore une fois de défendre l'un de ces points attaqués? Non, et si nous avons dû entamer ces études par l'examen des ouvrages des publicistes, nous devons tout autant étudier les travaux des philosophes et des économistes. Il est d'expérience que l'erreur capitale de tout système se rencontre dans sa philosophie, au centre de laquelle elle se tient et d'où elle rayonne sur l'ensemble des principes constitutifs.

II.

L'un des rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Eugène Forcade, a parfaitement compris de quelle importance il était d'attaquer le socialisme dans sa *philosophie*, nous le laissons parler :

« En politique, les démocrates-socialistes prétendent que la » volonté du plus grand nombre est l'expression infaillible de la » justice et de la loi, et donne toujours à la vie sociale l'inspira-

» tion la plus intelligente et la plus sûre; en économie politique,
» ils prétendent, en assujettissant toute liberté individuelle, tout
» intérêt particulier à l'intérêt prétendu et à la volonté du plus
» grand nombre, trouver la combinaison économique qui doit
» assurer le bonheur de tous. Voilà la prétention nouvelle que les
» démocrates-socialistes ont introduite dans le monde, sous la forme
» la plus directe et la plus immédiate par la révolution actuelle.
» Approfondissez le sens et calculez la portée de cette prétention.
» Il n'y a plus seulement ici une question de travail et de pain, de
» droits politiques et de loi électorale. Le socialisme démocratique
» se vante de posséder les lois absolues et définitives de la volonté
» sociale et du bonheur social. Il se vante de posséder le mot jus-
» qu'ici en vain cherché par toutes les philosophies et mystérieu-
» sement révélé par la religion, le mot de la destinée humaine. Il
» se vante de connaître toute la mission de l'homme sur la terre,
» où il l'enchaîne par la promesse du bonheur, et par conséquent
» de connaître ses rapports avec Dieu et avec la création. Avant
» d'être un système politique ou économique, le socialisme est
» donc un système philosophique. Pour faire accepter à la raison
» individuelle, à la liberté individuelle, à l'intérêt individuel, les
» sacrifices qu'elle veut lui imposer, la démocratie socialiste est
» obligée de chercher dans les plus lointaines investigations philo-
» sophiques ses titres prétendus et l'autorité persuasive à laquelle
» seule peuvent obéir les consciences humaines. La société a donc
» deux choses à défendre contre le socialisme démocratique; avant
» de lui demander compte de ses panacées et de ses utopies écono-
» miques, elle doit attaquer au cœur sa philosophie. Telle est
» désormais la double condition et le double caractère de la polé-
» mique sociale. »

M. Forcade a choisi, comme on le voit parfaitement, le point culminant, il reconnaît que les Saints-Simoniens avaient escamoté la question, et que l'empirisme de Fourier restait au-dessus de la critique philosophique. M. Pierre Leroux avait émis des hypothèses *semi-politiques*, *semi-métaphysiques*, mais la formule, la conclusion manquait. M. Proudhon, seul, avait présenté un ensemble, mais il restait isolé et peu compris. Tel était l'état des choses au moment de la révolution de Février. Mais aujourd'hui, ce qui n'était qu'une tendance, pour ainsi dire, instinctive avant la révolution, a reçu toute la précision et tout l'enchaînement d'une analyse philosophique. La démocratie socialiste a maintenant sa

métaphysique, elle en a même deux : M. Proudhon lui avait donné celle autour de laquelle il s'est fait tant de bruit depuis Février ; M. de Lamennais vient de lui en fournir une seconde, en publiant le livre : *de la Société première, ou de ses Lois, ou de la Religion.*

Il ne s'agit plus pour le socialisme de se couvrir de quelques lambeaux de christianisme, de se déguiser sous des vêtements d'emprunts ; il est lui maintenant, et par l'organe de ces deux écrivains *en qui se personnifient ses deux tendances les plus diverses ; il répudie avec éclat le dogme chrétien, en proclame la fin et prétend s'emparer de son héritage.*[1]

Chose étrange, inexplicable pour qui ne sait jusqu'où l'orgueil peut conduire un esprit, le champion actuel du panthéisme est, parmi nous, l'auteur de l'*indifférence en matière de religion.* Il en est ainsi, et M. Forcade a exposé avec une rare clarté les idées primordiales de M. de Lamennais.

D'abord M. de Lamennais rejette le Christianisme et toutes les religions qui ont le tort de se fonder sur un ordre surnaturel, *qui ne peut tomber dans les conditions de la connaissance rationnelle et qui n'est accessible qu'à la foi.* Il faut laisser *ces vaines rêveries, fables surannées des peuples enfants, et chercher, avec le secours de la raison virile et de la science certaine, les véritables bases de la législation spirituelle.*

Mais que mettra-t-il à la place de ces religions, quelle solution donnera-t-il aux grandes questions que le Christianisme prétend avoir résolues.

« Qu'est-ce d'abord que l'homme d'après M. de Lamennais ? Le » caractère de l'homme, être intelligent, est de se connaître, » parce qu'il connaît Dieu. L'intelligence naît d'une affirmation, » du premier jugement par lequel la pensée de l'homme affirme » l'existence du monde extérieur et la sienne propre ; mais ce » jugement implique la connaissance de l'être absolu, infini, par » conséquent, de Dieu. Au moment où l'intelligence s'ouvre, elle » découvre l'être absolu par une *vision immédiate*, et elle le » proclame par un *acquiescement spontané* et un acte de foi nécessaire. » Telle est la condition primitive de la connaissance, « et, » comme l'objet de la connaissance des êtres intelligents est infini, » qu'en pénétrant en Dieu par la *vision de l'esprit*, ils y découvrent successivement *tout ce que renferme l'être* absolu, inépuisable, source des réalités contingentes, leur première loi est » celle du progrès éternel dans le vrai et dans le bien. » De cette

condition de la connaissance, procèdent, en même temps que la loi du progrès, la liberté de l'homme et l'origine du mal dans l'humanité. « Les êtres intelligents étant en relation *immédiate* » avec le fini et l'infini, avec deux termes incommensurables, qui » leur fournissent respectivement des motifs d'action souvent oppo- » sés, sont libres par cela même... d'une liberté relative... d'au- » tant plus grande que leurs facultés supérieures ont atteint un » plus haut développement. Ils connaissent leurs lois et doivent les » connaître toujours mieux. En cela surtout consiste le progrès, » et cette connaissance, qui fonde leur liberté, fonde aussi le pou- » voir redoutable dont ils sont investis de violer l'ordre, ou d'in- » troduire dans l'univers le mal qui ne pourrait s'y introduire » autrement. Ainsi, chose étrange au premier aspect, en tant que » possible, il dérive de la perfection même incomparablement plus » grande des êtres intelligents et libres ; il est pour eux la condi- » tion du bien, selon le mode, où ils y participent et sont destinés » à l'accomplir. » Enfin, la loi du progrès ne peut s'accomplir pour l'homme qu'au sein de la société, laquelle, « sous sa no- » tion la plus générale, représente parmi les êtres multiples et » divers, le principe qui, suivant les lois de leurs natures respec- » tives, les unit entre eux, de sorte que de proche en proche ils » soient tous ramenés à l'unité universelle. » Le caractère le plus » marqué de la nature qui distingue exclusivement l'homme est » le progrès, un progrès continuel, indéfini, et tout progrès se » résume en un progrès social, et aucun progrès n'est possible » que dans la société, par l'excitation mutuelle des esprits, la diver- » sité des fonctions dans le travail commun, la succession cons- » tante des efforts, la transmission de leurs résultats, qui crée, » pour chaque génération, un point de départ plus avancé. *L'homme* » *seul* n'est donc qu'*un fragment d'être ; l'être véritable* est *l'être* » *collectif, l'humanité*, qui ne meurt point, qui, dans son unité, » se développe sans cesse, recevant de chacun de ses membres le » produit de son activité propre, et lui communiquant, selon la » mesure où il peut y participer, le produit de l'activité de tous : » corps dont la croissance n'a point de termes assignables, qui » suivant les lois immuables de sa conservation et de son évolution » distribue la vie aux *organes* divers qui perpétuellement le renou- » vellent en se renouvelant eux-mêmes perpétuellement. »

M. Forcade, comme on le voit, se contente d'exposer. Comment discuter en effet de semblables rêveries? Elles ne peuvent l'être

une à une, c'est dans leur point de départ qu'il faut les saisir, et quel est-il ce point de départ? Il nous semble que ce n'est ni plus ni moins que le Panthéisme, non pas dans sa simplicité, mais recouvert de plusieurs couches de sophisme, et dès lors un peu défiguré! « *Tout dérive de l'être infini et y est contenu; l'univers » n'est donc substantiellement que la substance infinie même.* » Ceci est fort clair et n'exige pas de commentaire; ce qui suit jette assez d'obscurité sur cette déclaration : « *Affecté d'une limitation qui lui donne, au dehors de l'être essentiellement un, un » autre mode d'existence.* » Aussi M. Forçade s'écrie-t-il : « Trouvez-vous l'explication assez claire; fallait-il répudier comme » une erreur profonde et comme des enfantillages indignes de la » raison virile, ces mystères révélés que Bossuet appelait « les » saintes obscurités de la foi, » pour nous faire entendre, au nom » de la *science certaine,* cet indéchiffrable langage. »

M. Forcade se livre ici à une argumentation puissante que nous reproduisons : « M. de Lamennais croit à la création; il croit que » l'univers a eu un commencement; avant ce commencement, la » substance infinie et l'être essentiellement un, hors desquels il » n'y a rien et ne peut rien y avoir, sont un seul et même être, » une seule et même substance. Et voilà que M. de Lamennais » détache une portion de la substance infinie et la pose *au dehors* » de cette même substance, pour lui donner un *autre mode* » d'existence, et sa logique admet sans objection cette con» ception contradictoire, et il trouve que cette hypothèse ne sort » point de l'ordre naturel; et, remarquez-le bien, en faisant de » tous les êtres finis, de l'homme de l'univers, d'*autres modes* » d'existence de la substance infinie, ce qui est le Spinosime pur, » il se flatte d'avoir détruit à jamais le Panthéisme! Ce n'est point » encore assez de contradictions; si l'univers est une limitation » de la substance infinie, contenue en elle, par conséquent, l'uni» vers a toujours existé en Dieu, « sans quoi, d'une part, la durée » de l'être infini ne serait pas une, et d'une autre part, renfermant » quelque chose qu'il n'aurait pas renfermé toujours, il ne serait « pas infini. » Mais l'univers, tel qu'on est obligé de concevoir qu'il » a toujours existé dans l'être infini, n'y a pu être que sous la » condition d'unité absolue qui est de son essence, conséquem» ment encore sous la condition d'une existence purement idéale, » compatible avec la distinction typique des choses *exclusives de » toute division, de toute séparation réelle ou physique.* Or, cette

» dernière forme d'existence, caractérisée par la division ou la » séparation réelle ou physique des choses, est à la fois pour » l'homme *un fait indémontrable* et *invinciblement admis;* et » comme, à l'égard de l'esprit, *il n'implique aucune nécessité*, on » est contraint d'en chercher la raison là où seulement on peut » la trouver, dans une *volonté libre de Dieu*, dont l'action, quelle » qu'elle soit, pour opérer ce passage de l'existence purement » idéale de l'univers en lui à l'existence réelle ou physique de ce » même univers hors de lui, est proprement ce qu'on a nommé » *création.* » Ce qui signifie que la création est un *acte arbitraire* » *de Dieu*, un fait de l'ordre surnaturel, auxquels ne peuvent » s'appliquer les lois naturelles de la raison. Voilà ce que m'en- » seigne sur ma venue au monde ce philosophe qui m'a interdit » de croire aux révélations religieuses, « dont les lois, disait-il » avec un présomptueux dédain, ne sont ni les lois internes de » Dieu, ni les lois propres de l'univers, identiques à celles de la » raison, mais des volontés de l'être absolu, lesquelles, n'ayant de » raison qu'elles-mêmes, ne peuvent, en ce sens, être conçues que » comme *arbitraires.* » Cahoté de contradiction en contradiction, il » me rejette, après y avoir éteint la foi, dans les ténèbres du mystère. »

Où va l'humanité? Quelle est sa fin? qu'est-ce que la mort pour l'homme? Ces questions ne reçoivent pas une solution plus satisfaisante ni plus claire, elles amènent une négation *hautaine* et *méprisante* de l'ordre surnaturel. « La fin de l'homme, qu'est-ce » donc, sinon la fin de la nature humaine, puisque l'homme n'est » lui-même que cette nature, réalisée au sein de l'univers ou in- » carnée dans des organes individuellement distincts, indéfini- » ment multipliés? Toute autre fin est donc non-seulement chimé- » rique, mais contradictoire.... »

Mais, la nature humaine, l'univers, qu'est-ce que tout cela sinon une partie de l'être absolu. Ces parties tendent en *vertu de leurs lois naturelles, à s'approcher de Dieu;* mais ce terme auquel l'homme tend, il ne l'atteindra pas, *parce qu'il ne sera jamais l'être infini.*

Mais l'immortalité de l'âme..... « Il n'est point de foi plus uni- » verselle, plus profonde, plus indestructible, que celle à la per- » sistance ininterrompue de l'être, de la perpétuité de la vie, cette » foi spontanée, antérieure à tout raisonnement, à tout système » conçu par l'esprit, repose sur un *pressentiment* qui est dans » l'homme la voix de la nature même. »

Ainsi, après avoir repoussé avec dédain l'ordre surnaturel, on arrive à cette déclaration.

Quelle desséchante doctrine...! Quelle destinée que celle de l'homme! Quelle distance entre ces pages et les pages du premier livre de M. de Lamennais; s'il a ici à se prononcer entre le bien et le mal, comment fera-t-il? Il restera dans ce chaos sans nom, dans ce *tohu-bohu* philosophique dans lequel il est tombé!

M. Forcade n'a pas poussé plus loin l'examen des funestes doctrines de M. Lamennais. Il arrive à cette déduction d'une vérité incontestable.

« Des mêmes promesses, le logicien le moins subtil ferait aisé-» ment sortir *l'indifférence complète du bien et du mal.* Suivez » en effet l'enchaînement de ce système. Le mal, c'est l'individua-» lité, c'est-à-dire la limite de l'être, c'est-à-dire la condition de » la création, puisque la création, comme on l'a vu, c'est la » limitation de la substance infinie, c'est-à-dire encore la loi de » la réalisation de Dieu dans l'univers, puisque, comme il a été » dit ci-dessus, Dieu se réalise sous la condition de la limite; c'est-» à-dire enfin, pour résumer cette vaste équation, *le mal c'est le* » *bien.* Arrêtons-nous ici. Il serait inutile d'aller plus loin dans » l'examen du système de M. de Lamennais; nous en savons assez » pour mesurer la puissance ou plutôt la funeste portée de ses con-» clusions morales. Que M. de Lamennais expose maintenant avec » un mysticisme minutieux et une aride prolixité, ce qu'il appelle » les *lois internes de Dieu* et les *lois naturelles de l'univers;* qu'il » s'efforce de calquer sur ces lois, *œuvre de sa raison*, les lois » fondamentales d'une *religion* soi-disant *naturelle;* qu'il oppose » le devoir au droit, qu'il prescrive à l'homme le sacrifice de son » individualité, qui confine au mal et qui correspond au droit, » à la société humaine, qui converge au bien et qui cimente le de-» voir; qu'il nous montre le prix du devoir accompli dans le pro-» grès éternel et infini de l'humanité ou la peine de la loi violée » dans une déchéance passagère, durant la série sans limite des » métempsychoses individuelles; qu'il nous invite à aimer Dieu, ou, » pour parler son langage, à nous *plonger toujours plus avant*, » par notre obéissance aux lois de l'humanité, *dans la substance* » *infinie de l'être :* toute cette métaphysique arbitraire s'envole au » vent comme un fil cassé dont les bouts flottants ne tiennent à rien. »

Car sans compter que la philosophie de M. de Lamennais se détruit, comme on l'a vu, elle-même, sans qu'il vaille la peine de

l'attaquer en règle et d'en renverser les prémisses posées par un dogmatisme que la science ne tolère plus depuis Kant, « ce système ne *peut produire une morale;* disons mieux, sa morale est l'assemblage des erreurs où tombent les écoles les plus contraires. Elle réunit l'indifférence du déiste, le quiétisme vaporeux du mystisque, l'optimisme complaisant du panthéiste, l'inertie désespérée du fataliste, conclusions qui, directement ou indirectement, attachent l'homme à la terre et conspirent au triomphe du sensualisme. En effet, Dieu et l'*aspiration vers Dieu*, voilà toute la philosophie de M. de Lamennais, la connaissance de Dieu subordonnée aux lois de la nature et de la raison, l'assimilation de Dieu opérée par l'obéissance et le sacrifice de l'homme aux lois de l'humanité découvertes et sanctionnées par l'intelligence et la volonté du plus grand nombre. Or, un Dieu qui n'est accessible qu'à notre raison, ne peut être pour nous qu'une chose abstraite, sans influence possible sur nos facultés affectives et actives, parlant aussi peu à nos cœurs que la figure d'un triangle équilatéral, aussi incapable d'inspirer l'amour que l'anatomie d'un squelette de réveiller l'épanouissement radieux de la beauté, ou la décomposition des couleurs dans la chambre obscure de suppléer à la blonde lumière du soleil. A quel titre M. de Lamennais m'impose-t-il la reconnaissance comme un devoir envers ce Dieu dont je suis moi-même une partie, une réalisation fragmentaire? Que m'importe un dieu dont vous me déclarez que je serai toujours séparé par l'infini et par l'éternité? Pourquoi garderais-je devant ma pensée cette image qui, m'attirant et me fuyant sans cesse, ne doit être pour moi qu'une tromperie éternelle? Vous me promettez le progrès, mais vous me le représentez tel que les mythologies dépeignent les supplices infernaux; votre progrès est une faim sans apaisement, une soif jamais assouvie. Laissez-moi donc retourner toutes mes aspirations vers la vie terrestre; laissez-moi poursuivre, selon les impulsions de ma nature, tout ce que je pourrai saisir dans la fuite de mon existence, de bonheur ou d'ombre de bonheur; et, si vos hypothèses doivent se réaliser au delà de la mort, laissez-moi encore marcher avec sécurité vers mes destinées futures, sur la foi de la devise que Maupertuis a léguée aux socialistes. « Tout ce qu'il » faut faire en cette vie pour y trouver le plus grand bonheur dont » notre nature soit capable, est sans doute cela même qui doit nous » conduire au bonheur éternel. »

M. Forcade termine ainsi son exposition du système de M. de Lamennais :

« Celui qui proclame ainsi d'une voix si hautaine et si téméraire la fin des religions, est le philosophe dont nous entendions tout à l'heure le balbutiement confus, contradictoire, inintelligible! celui qui a écrit ces lignes s'appelle Lamennais! Et lui-même il a écrit autrefois cette phrase : « Oui, quiconque ayant cru cesse de » croire, cède à un intérêt d'orgueil ou de volupté, et, sur ce point, » j'en appelle sans crainte à la conscience de tous les incrédules. » Qu'ajouter à la douloureuse éloquence d'un pareil rapprochement? M. de Lamennais pense donc que le Christianisme « réduit les » hommes à l'aveugle obéissance des brutes. » Je ne répondrai pas moi-même; mais Bossuet a répondu pour toujours à « ce su- » perbe qui croit s'élever au-dessus de tout et au-dessus de lui- » même, quand il s'élève au-dessus de la religion qu'il a si long- » temps révérée. » Écoutez cette raison majestueuse et souveraine: « C'est contre cette autorité que les libertins se révoltent avec un » air de mépris; mais qu'ont-ils vu ces rares génies, qu'ont-ils vu » plus que les autres? Quelle ignorance est la leur! et qu'il serait » aisé de les confondre, si, faibles et présomptueux, ils ne crai- » gnaient d'être instruits! car pensent-ils avoir mieux vu les diffi- » cultés à cause qu'ils y succombent, et que les autres qui les ont » vues les ont méprisées? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent rien... » Leur raison qu'ils prennent pour guide ne présente à leur esprit » que des conjectures et des embarras; les absurdités où ils tom- » bent en niant la religion deviennent plus insoutenables que les » vérités dont la hauteur les étonne, et, pour ne vouloir pas » croire des mystères incompréhensibles, ils suivent l'une après » l'autre d'incompréhensibles erreurs. » Trouvez-vous que la parole chrétienne ait vieilli dans la bouche de Bossuet? Vous qui avez suivi les pénibles aberrations de l'auteur de la *société première*, dites, après les insolents arrêts de mort portés contre le Christianisme, de quel côté resplendit la vie immuable et triomphante.

Nous avons cité de longues pages du beau travail de M. Forcade pour deux raisons : la première, c'est qu'elles font connaître à fond le nouveau système de M. de Lamennais; la seconde, c'est qu'elles le réfutent parfaitement... Voilà donc le grand métaphysicien du socialisme! le voilà arrivé à un degré d'obscurité difficile à comprendre chez un esprit si lucide à son début dans la

science! le voilà niant tout ce que jadis il adora! le voilà arrivé à une forme panthéistique digne des rêves des Indous. Jadis, l'auteur de *l'Indifférence* dans ces jours où il croyait à une religion révélée, fut amené à rappeler à la foi chrétienne un jeune homme que le rationalisme avait égaré. Après avoir demandé à son jeune interlocuteur s'il admettait Dieu, et s'il l'admettait comme infini, après qu'il eut reçu en même temps une réponse affirmative et une déclaration négative de la croyance en la révélation, M. de Lamennais fit au déiste, qu'une amie commune dont il n'a pas probablement perdu la mémoire, avait mis en rapport avec lui, cette simple question : « Vous croyez en un Dieu, être infini, vous niez la » révélation; mais comment êtes-vous parvenu à le connaître? » Comment le fini peut-il connaître l'infini, si l'infini ne s'est pas » révélé à lui. » Le jeune homme demanda à réfléchir.

Huit jours s'écoulèrent, il médita avec une grande bonne foi la question de M. de Lamennais, et il revint déclarant que l'objection restait insoluble pour lui. Il lui fut répondu : « Ou vous êtes de » bonne foi, ou non; si oui, vous devez être chrétien, dès lors ren- » trez dans le sein de l'Église; si non, je n'ai rien à vous dire. » De ce jour le jeune homme devint catholique et combien n'a-t-il pas prié pour celui qui a cessé de l'être. Ne peut-on pas reporter aujourd'hui, à l'auteur de la *Religion*, la question qu'il faisait il y a trente ans à notre jeune déiste? — On vient de voir comment il prétend la résoudre, et devant cette négation dont il ne peut sortir, n'est-il pas permis de lui rappeler sa conclusion? M. de Lamennais aura beau faire, il n'échappera pas à la qualification que son système mérite; il est panthéiste et de la manière la plus formelle. Il doit en être ainsi; on ne peut suivre trois routes là où il n'y en a que deux; ou il faut admettre que l'homme est Dieu, ou il faut admettre qu'il n'est qu'une créature; ou il faut admettre la raison virile menant à la connaissance des véritables bases de la législation spirituelle, ou il faut admettre la révélation. Le panthéisme est l'*ultima ratio* de la philosophie rationaliste, comme le socialisme est l'*ultima ratio* de la morale du sensualisme.

M. Forcade a donc rendu un bien véritable service à la société en ramenant la question à sa simplicité; il a parfaitement compris que le premier métaphysicien sur lequel il devait tout d'abord appeler les regards est celui qui, après avoir poursuivi le rationalisme avec une énergie qui dépasse les bornes du vrai, dans cette

discussion à jamais mémorable, où le premier il rendit populaires les conséquences de cette exaltation de la raison humaine dont le domaine certain se réduisait selon lui à si peu de chose, arrive graduellement, poussé par le sentiment qui avant lui a égaré tant de grands esprits, à nier successivement tout ce qu'il avait affirmé et finit par faire de cet être auquel il permettait à peine d'être homme, un Dieu. Il semble que par un seul la divine sagesse que nous adorons a voulu montrer quels ennemis sont les siens; l'histoire des variations de M. de Lamennais serait-elle à elle seule l'histoire mythique du socialisme?

M. Forcade n'a pas moins bien choisi l'autre type du socialiste philosophe en M. *Proudhon;* nous allons faire l'exposé de cette partie du travail de l'auteur de la guerre du socialisme contre la société.

III.

M. PROUDHON.

Le socialisme a non-seulement pour métaphysicien, d'après M. Forcade, M. de Lamennais, mais encore M. Proudhon, l'homme aux formes ardues, à la logique brutale, au sang-froid imperturbable. A ses yeux le christianisme est mort et la vie éternelle gît avec lui en son tombeau. Aussi l'homme n'a rien à régler avec le passé et l'avenir; le présent, voilà son temps unique, et ce présent... qu'en fera M. Proudhon? Il le donne à l'humanité, pour qu'elle en jouisse promptement et par parts égales; « il ne veut » pas, lui, fonder la société sur le sentimentalisme, » comme le dit si bien M. Forcade.

« Il part de l'individualité : chacun ne doit à la société que dans la proportion de ce qu'il reçoit d'elle; le droit vient avant le devoir; donnant donnant, voilà les conditions du marché que l'individu passe avec l'humanité; on ne vous demande pas de sacrifices, on réclame son dû; ce dû, c'est l'égalité complète entre les hommes dans les conditions matérielles de l'existence surtout; quiconque a plus que moi, me vole et m'assassine. Fraternité, chanson à lanterner les imbéciles; c'est solidarité qu'il faut dire. Qu'on ne parle plus d'abnégation, de charité, de récompenses dans une autre vie; vous avez affaire à un frère Jean, qui ne donne pas la vie présente à crédit, qui la vend au comptant, à un Panurge qui mieux estime cul-de-jatte vivant qu'empereur mort ou saint en niche. Ce féroce goguenard a trouvé l'affaire de la pauvre humanité : il l'organisera en une vaste commandite, sous la raison

sociale : Humanité, compagnie générale d'assurance et banque universelle d'échange. Dans cette belle machine, où s'accompliront sans repos, jusqu'à la fin des temps, la thèse, l'antithèse et la synthèse de l'échange, règnera le bien-être sous le pontificat des teneurs de livres; mais la sainteté, l'héroïsme et le génie sont exclus de ce paradis, comme oisifs, parasites ou monopoleurs. — Dans ce cas, répliquez-vous galamment avec tous les gens de cœur et d'esprit, nous nous tiendrons à la porte. — Oui, et vous nous donnerez des nouvelles du christianisme et de la propriété ! »

M. Forcade, pour cette métaphysique proudhonnienne, renvoie à M. Saint-René Taillandier, dont nous aurons à parler à l'instant.

Qu'on ne suppose pas que le talent manque à l'ennemi de la propriété, ni le talent, ni la culture ; ce n'est point, comme Pierre Leroux, un paysan du Danube ; M. Proudhon est écrivain, logicien, économiste, mais par-dessus tout révolutionnaire ; de ses qualités il ne s'en sert que pour exciter la fureur des masses ; chez lui la haine va si loin, qu'elle semble l'égarer lui-même, et qu'on ne sait s'il raisonne ou s'il déraisonne à plaisir. En tout c'est un Protée, mais Protée sérieux, qui se prend dans ses propres évolutions, dans ses propres embûches, même à celles qu'il tend à l'ignorance des peuples.

M. Forcade est amené, par l'un des sophismes de M. Proudhon, à défendre contre lui la vie du christianisme, et nous ne pouvons mieux faire que de citer au long ce morceau.

« La liberté a tué le Christianisme ; on a besoin de persuader ce mensonge au peuple, parce que le christianisme, plaçant au-dessus de cette vie la fin de l'homme, est l'antagonisme radical, invincible, éternel, du socialisme. Mais, toutes les fois que M. Proudhon oppose les conquêtes de la liberté à la religion, il commet historiquement et philosophiquement deux méprises grossières. La religion, dans les sociétés humaines, s'est toujours trouvée mêlée plus ou moins aux institutions politiques, et il ne pouvait en être autrement, puisque la politique et la religion se partagent le même empire, qui est l'homme. Il est donc arrivé, dans la suite des siècles, que telles ou telles institutions purement politiques, passagèrement associées à la religion, en ont été détachées et ont disparu. Le plus grand progrès accompli à travers tant de maux depuis la réforme, est précisément la séparation qui s'est opérée, dans l'organisation des sociétés modernes, entre le double domaine de la religion et de la politique. Ce partage, il

faut le dire, s'est fait au nom et en vertu de la liberté, mais, tous les événements de ces trois siècles le proclament, dans l'intérêt de la liberté religieuse aussi bien que dans l'intérêt de la liberté politique. La religion s'était placée sous le protectorat despotique de César, ou s'était emparée elle-même des institutions temporelles de l'empire : aujourd'hui elle s'est progressivement dégagée d'une situation antipathique à sa vraie nature, où elle échangeait quelques-uns des plus tristes privilèges de la tyrannie matérielle contre des chaînes spirituelles qui étouffaient sa puissance propre; aujourd'hui, les croyances religieuses et les opinions philosophiques ne subissent plus le joug du pouvoir temporel, et les opinions politiques ne relèvent plus du dogme religieux. La foi, revenue à la liberté native, qui est son essence, ne s'adresse plus qu'à l'intimité des consciences, et n'invoque pour ses lois que la sanction morale qu'elle possède, dans l'adhésion spontanée du croyant. Elle n'exerce sur les âmes aucune action violente; elle n'emprunte au pouvoir politique aucune de ses pénalités : la religion et l'État se partagent l'homme par une limite fatale, le tombeau; et la foi n'atteint plus par les récompenses ou les expiations, que l'homme renaissant à l'immortalité de l'autre côté du sépulcre. Dieu, enfin, a remis une seconde fois au fourreau le glaive de saint Pierre. Ceci explique pourquoi M. Proudhon peut nier la présence réelle sans craindre, Dieu merci! le bûcher. Mais en quoi cela prouvera-t-il qu'il y ait incompatibilité historique entre la foi et la liberté, et que celle-là doit s'anéantir dans les sociétés où celle-ci prévaut? La société s'est sécularisée, elle s'est faite exclusivement laïque, elle a proclamé dans ses institutions politiques, non certes comme le disait autrefois M. de Lamennais, son athéisme, mais son incompétence. Politiquement donc, au lieu de tuer le christianisme, la liberté l'affranchit de ses liens terrestres et le ramène à la pureté de son origine et de sa fin. »

Il ne suffit pas à M. Forcade d'avoir démontré en aussi bons termes l'accord et la coexistence de la religion et de la liberté, il prouve aussi qu'il n'y a pas d'incompatibilité réelle entre la science et la foi, et enfin il arrive à répondre en ces termes à ceux qui veulent soutenir qu'il y a antagonisme entre la philosophie et le christianisme :

« L'antagonisme de la philosophie est plus réel, je l'avoue; mais reste à savoir s'il est redoutable. Dans cette confusion qui trouble la Babel philosophique, sur cette spirale toujours croulante et

qu'elle reconstruit sans cesse avec les ruines de ses propres systèmes, je ne comprends pas l'aveugle impertinence avec laquelle chaque idéologue nouveau vient annoncer la fin des religions. La philosophie moderne a accompli depuis le 16e siècle deux révolutions gigantesques : la première par l'initiative de Descartes, la seconde sous l'impulsion de Kant ; et deux fois, après d'innombrables tours de force de logique et d'imagination, elle est revenue à son point de départ. « La philosophie, à sa dernière heure, écrivait M. Proudhon lui-même, au début de ses *Contradictions économiques*, ne sait rien de plus qu'à sa naissance, comme si elle n'eût paru dans ce monde que pour vivifier le mot de Socrate ; elle nous dit, en se couvrant solennellement de son drap mortuaire : Je sais que je ne sais rien. » Or, rappelons-nous la prétention de la philosophie contre la religion : elle se vante de pouvoir éclairer et diriger l'homme sur les problèmes de sa destination, de lui dire ce qu'il est, d'où il vient, où il va ; de lui apprendre s'il y a un Dieu, s'il a une âme immortelle, si la création a un but, et quel est le sens de la vie. Si la philosophie avait apporté jamais à ces problèmes une solution fixe, concluante, rassurante, répandant et imposant la conviction par l'impérieux rayonnement de son évidence, la philosophie aurait détrôné la religion, et pourrait prononcer la déchéance du christianisme ; mais depuis qu'il y a des philosophes qui pensent, qui cherchent, qui nient, qui dogmatisent, en est-il un seul qui ait terrassé le doute et délivré Prométhée du rongeur éternel ? Descartes n'a point suffi à Spinoza, lequel n'a point entraîné Leibnitz, qui n'a pas convaincu Kant, lequel n'a point satisfait Fichte, qui n'a point contenté Schelling, au-delà duquel a marché Hegel, dépassé lui-même par les humanistes et par M. Proudhon. Le dernier mot de ceux-ci est-il acceptable à la conscience du genre humain ? C'est au contraire celui qui la révolte le plus, et qu'elle repousse comme sa mort ; car, désespérant de résoudre le problème, ne découvrant, par la puissance d'une logique effrénée, que l'impuissance radicale de la Raison, ils pensent faire disparaître la difficulté en la réduisant par une sorte de négation furieuse, comme si elle n'était qu'une création arbitraire de l'esprit humain. La philosophie avait commencé par un acte d'humilité dans la bouche de Socrate, elle finit par une imprécation dans la bouche des philosophes du jour. Comme elle n'a pu parvenir à prouver l'existence d'un Dieu per-

sonnel et distinct de l'univers : Dieu, c'est l'humanité, disent les jeunes hégeliens; Dieu, c'est le mal, dit M. Proudhon, il faut le chasser de notre conscience. C'est avec une conclusion qui fait frémir l'esprit humain et bafoue le sens commun, que ces forcénés viennent nous annoncer la fin de la religion! Ils ne voient pas que les avortements de la philosophie, et ils en sont au milieu de nous l'exemple le plus éclatant, apportent en tous les temps à la religion cette confirmation mathématique qu'on appelle la preuve par l'absurde. »

A quelles profondeurs de déraison n'arrive pas le sensualisme, quand on parcourt en compagnie de M. de Forcade ses cercles différents.

Ce critique si sûr, chez lequel la vérité donne à la parole une éloquence vive, pressée, naissant du profond dégoût qu'une âme honnête éprouve pour le mensonge, ne quitte pas son adversaire sans l'avoir mis en relief sous toutes ses faces principales. Cette qualité, nous l'avons appréciée quant à M. de Lamennais; si ici il ne suit point d'aussi près M. Proudhon, c'est que M. Taillandier a pris la place; il ne quittera pas la lutte cependant sans nous montrer l'auteur de *La propriété c'est le vol*, disant à l'homme : « Il faut que vous saisissiez les rênes du progrès; ces rênes qu'a tenues seule jusqu'ici l'incompréhensible Providence!... La Providence qui nous a conduits jusqu'à cette heure est incapable par elle-même de nous mener plus loin. A l'homme de prendre sur le char la place de Dieu!... »

A ce blasphème, digne d'un échappé de l'enfer, M. Forcade répond :

« La conscience se soulève tout entière contre ce hideux cri de rage d'un orgueil aride dont les excès même proclament l'impuissance. Pour fuir l'horreur de ces sinistres conséquences qui la remplissent de désolation, elle se réfugie dans la foi avec une confiance plus vivace. L'humanité est trop enveloppée de faiblesses et de misères pour s'enrôler dans cette expédition de Titan. Des multitudes en démence pourront répondre un jour par le meurtre à l'impie férocité de provocations comme celles-ci : « Non! par les flammes de Némésis, quand le peuple ne se venge pas, il n'y a plus de Providence. » Mais l'humanité ne peut croire à une doctrine désespérante, qui, irritant jusqu'à la fureur le sentiment de nos maux, nous emprisonnant sur la terre et nous interdisant de

chercher les consolations et le repos plus haut et plus loin, déchaînerait sur cette vie tous nos devoirs et toutes nos convoitises, nous mettrait les armes aux mains pour disputer à nos semblables la plus fugitive apparence du bien-être et du plaisir, transformerait ce monde en un radeau de naufragés s'entre-dévorant sur un océan noir et sans rivages, et ferait naître tous les crimes de la société même instituée pour les prévenir.

» La foi se redresse donc victorieuse sous le choc de ce duel à outrance; la foi seule, aujourd'hui comme au temps de saint Augustin, comme au temps de Bossuet, explique aux hommes la signification de la vie; avec elle renaît l'amour, et le sacrifice retrouve un aliment et une sanction. Tout prend un sens : la résignation qui l'accepte et la charité qui la soulage savent ce qu'est la souffrance. La vie présente s'élève et s'épure en se réflétant sur l'immortalité. L'homme, au lieu de pousser ce cri de désespoir que lui arrache le vide des satisfactions humaines quand il les a goûtées, bien plus douloureusement que leur mirage lorsqu'il les poursuit sans les atteindre, sait que la vie, suivant le mot de Bossuet, est l'apprentissage de la mort. La liberté est comprise, et en même temps la destination de l'individu et la marche providentielle de l'humanité. C'est la liberté qui périt sous les systèmes socialistes. Le socialisme s'occupe exclusivement de l'humanité; il voit la forêt et n'aperçoit pas les arbres; il organise la vie sociale, et après il abandonne l'individu, sans songer que toutes les altérations du milieu qu'il traverse ne changent rien à la nature de l'homme personnel et libre; qu'on n'a rien fait pour son bonheur et sa sécurité en augmentant les objets de ses désirs et le cercle de sa puissance; que tout dépend enfin du choix de sa liberté et de la façon dont elle gouverne ses libertés agrandies. Il est faux, et il répugne au Christianisme comme à notre nature, que les destinées de l'individu soient asservies aux destinées prétendues de cet être abstrait, impersonnel, idéal, qu'on appelle l'humanité. L'humanité, quelle est cette femme? pourrait-on demander en répétant la question de M. de Maistre sur la nature. »

Un tel langage rend l'espérance; une cause défendue avec cette chaleur, cette haute raison, n'est point une cause perdue. Pourquoi la vérité est-elle si souvent vaincue pour un temps au moins? c'est que l'ignorance domine le monde; c'est que le mensonge surtout, sentant sa faiblesse propre, appelle à son aide toutes les

mauvaises passions. Il sait leur langue, il connaît leurs allures, il entre avec elles dans la cave humide de l'ouvrier, il le suit avec elles à l'atelier, il l'attend avec elles à la porte et ne le quittera qu'après l'avoir enivré; il ne le quitte pas, et la vérité, cette fille du ciel, méprise dans sa force tous les artifices; elle marche seule, prête à répondre à tous, mais ne provoquant personne, parlant sa langue et n'en empruntant aucune; dédaignant de descendre jusqu'à la flatterie, elle laisse à toute chose son âpreté; trop fière peut-être, elle ne sait s'abaisser, elle reste dans son sanctuaire accessible au petit nombre. Qu'elle le comprenne, aujourd'hui elle doit être partout, aujourd'hui elle doit, et d'un devoir étroit, se populariser; les apôtres prêchèrent à la foule bien avant que Paul entrât à l'aréopage.

Avant de nous séparer de M. Forcade en tant que philosophe, remercions-le encore; disons-lui, parce que cela est vrai, que nul mieux que lui n'a compris la philosophie du socialisme; que nul n'a mieux que lui ramené la question à sa valeur véritable. Grâces lui soient rendues; nous sommes bien certains du plaisir que nous aurons fait à nos lecteurs en leur donnant ces belles pages d'un auteur que nous ne connaissons que par ses chaleureuses inspirations.

IV.

M. Forcade ne s'est pas contenté de combattre le socialisme sur le terrain philosophique, il l'a suivi dans le champ de l'économie politique, et il n'a pas été moins pressant contre ses économistes que contre ses métaphysiciens.

La longueur de cette étude et les développements de celle qui l'a précédée ne nous permettront pas de suivre d'aussi près que nous le désirerions l'auteur de ce beau travail[1].

Le socialisme critique d'abord et dogmatise ensuite. Il prétend démontrer en premier lieu que le sort des classes ouvrières est de plus en plus misérable : « Le paupérisme est la conséquence forcée du salariat et de la concurrence. »

Il nous semble qu'on est tombé dans une erreur très-grave dans la discussion de ce point; on a donné une explication erronée du paupérisme; de ce malentendu sont nés d'interminables

[1] *Revue des deux Mondes*, n° du 15 décembre 1848, *la Guerre du socialisme II. L'Économie politique révolutionnaire et sociale.*

débats; nous effleurons la question, nous ne prétendons pas la traiter.

Le paupérisme, qu'il faut bien distinguer de la pauvreté, est réellement né de l'industrie; le paupérisme n'existe pas dans les pays purement agricoles, où règne cependant une affreuse pauvreté; le paupérisme prend naissance dans les conditions d'existence du travailleur industriel. Le moindre chômage le plonge dans le besoin le plus réel, résultat de son imprévoyance, de sa corruption, et de l'impuissance où il est de se donner un autre gagne-pain que sa fonction habituelle.

Est-ce à dire que le paupérisme soit la conséquence du salariat? Non, car l'ouvrier des campagnes reçoit aussi un salaire.

Est-ce à dire que le paupérisme soit une conséquence forcée de la concurrence? Non, car la concurrence n'amène pas forcément ni le chômage, ni l'imprévoyance, ni la débauche.

Est-ce à dire que le paupérisme soit une conséquence *forcée* de l'industrie? *Forcée*, non.

Peut-il être remédié à cette plaie honteuse et croissante des sociétés modernes? Nous l'espérons, nous le croyons; mais ce n'est certes pas par les moyens proposés par le socialisme.

Quand le socialisme prétend avoir porté remède à tous les maux de la société par une organisation nouvelle du travail, nous voyons ce qu'il invente : son atelier national. Quand il dogmatise, il n'est pas plus heureux; il tombe dans des aberrations profondes aux yeux de la saine philosophie; il n'est pas plus habile en face de l'économie politique. Nous regrettons bien sincèrement de ne pouvoir suivre M. Forcade dans cette partie importante de sa discussion, elle nous semble péremptoire; il la termine par cette belle déclaration :

« Le socialisme est toute la révolution de Février, disent ceux qui ont pris à cette révolution la part la plus active et la plus militaire; mais jusqu'à présent, grâce à Dieu, le socialisme n'a été encore pour la France, comme la révolution de Février, qu'une leçon et une menace, c'est-à-dire un avertissement.

» La France est toute puissante encore contre ce fléau : au bout de cette guerre, c'est son existence qui est en question; elle se défendra, nous le voyons bien depuis dix mois, avec ce victorieux instinct de conservation que Dieu a départi aux peuples comme aux individus. Dans tout ce qui l'a conduite au bord de l'abîme,

— hommes, partis et doctrines, — elle voit maintenant des ennemis qu'il faut repousser. Dans tout ce que le socialisme attaque, religion, liberté, propriété, hiérarchie, discipline, elle voit sa sauve-garde et son salut. Pour nous tous, nous pouvons continuer la lutte avec confiance, car nous avons avec nous le progrès, la science et la foi. D'ailleurs, tous ceux qui aiment la France avec la fierté des souvenirs ont brûlé leurs vaisseaux; car si le génie de notre nation devait, après avoir subi ces affronts qui l'ont humilié depuis dix mois, jamais succomber sous le désastre d'une république socialiste, quel est celui de nous qui voudrait lui survivre? »

V.

M. Forcade nous a renvoyé à M. Saint-Réné Taillandier pour le développement de la métaphysique de M. Proudhon, et nous savons un gré extrême à l'auteur de *la guerre du socialisme* de nous avoir forcé à relire l'excellent article inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre : *L'athéïsme allemand et le socialisme français* [1]. Ce travail ne cherche pas seulement la clef de la métaphysique de notre fougueux socialiste, il initie à une foule de notions curieuses, piquantes, utiles. La parenté du socialisme français et de l'athéisme allemand donne l'explication de relations mystérieuses qui, sans les révélations de M. Charles Grün, seraient restées dans une obscurité complète.

M. Grün, élève de l'école hégélienne, est venu à Paris, il y a plus de trois ans, pour sonder notre socialisme. Cet adepte, de la plus avancée des philosophies, dut se mettre en rapport avec nos chefs d'école; il fut admis à leurs confidences, et le jugement émané de ce jeune hégélin, aussi spirituel qu'enthousiaste, aussi espiègle que savant, aussi mordant que louangeur, n'est pas une chose de peu de valeur.

Mais avant tout il n'est pas intempestif de rappeler que l'école des jeunes hégéliens est « celle des turbulents docteurs qui, tantôt continuant, tantôt défigurant la pensée d'Hégel, ont fini par » nier l'absolu et proclamer une religion dont vous et moi sommes » les dieux. » Charles Grün est un des plus fougueux prédicants de cette religion : « Dieu, à ses yeux, n'est autre chose que l'idéal » religieux et philosophique que nous portons en nous [2]. » Voilà le

[1] *Revue des deux Mondes*, n° du 5 octobre 1848.

[2] Anatole de Gallier, cité par M. Chassay, *Pureté du cœur*, page 103.

philosophe qui passait le Rhin pour faire connaissance avec les représentants des *opinions avancées de notre patrie.*

Or, M. Grün prétend que le saint-simonisme est le germe de toutes les utopies qui fourmillent chez nous, et il conclut sa démonstration par cette plaisanterie remplie de sens et de vérité, que « le saint-simonisme est une pièce de théâtre pleine tout ensemble d'émotions et de bouffonneries. L'auteur quitta le monde avant qu'on eût joui de son œuvre; le régisseur mourut pendant la représentation, alors les acteurs jetèrent là leur costume, reprirent leur habit de ville et s'en allèrent chacun chez soi. »

C'est là que les a poursuivis M. Charles Grün, et, il faut le dire, vus ainsi, ils ne lui ont pas paru, pour la plupart, dignes de la réputation dont ils jouissent. Il est vrai qu'il est difficile, et qu'il ne porte pas Robespierre aux nues; il l'en descend, au contraire, et cela à cause de ses velléités de théisme. Il faut marcher droit avec le jeune hégélien. M. Pierre Leroux n'est pas beaucoup mieux traité que le sanguinaire montagnard; c'est que M. Pierre Leroux a aussi des tendances très-marquées vers l'Être-Suprême; de plus, il paraît que ce bon M. Leroux s'est singulièrement fourvoyé quand il a voulu parler philosophie allemande; aussi il est très-fort fustigé par l'ami de la *logique* et de la *phénoménologie* de Hégel. Si d'après lui Pierre Leroux est le Schelling de la France, Fourrier en est le Hégel; mais si Charles Grün est doux envers le maître, il est rude avec les disciples; il ne voit en eux que des *Philistins qui se nourrissent de la chair d'un seul homme, et d'un homme mort.*

M. Louis Blanc qui parle si souvent de Dieu (duquel? il ne l'a pas dit, mais l'apparence de la théodicée met M. Grün en colère), ne trouve pas plus grâce. Notre voyageur n'attaque pas toutefois l'homme de l'atelier social, il le trouve trop mince philosophe pour mériter même un mot de réfutation. Comment s'occuper d'un socialiste qui ne comprend pas la plus petite parcelle de la philosophie allemande? il est laissé dans la béate contemplation de l'organisation du travail. Chez Cabet c'est bien pis : Grün parle hégélin, le bonhomme icarien, impossible de s'entendre.

La visite au n° 36 de la rue Mazarine a eu tout autre succès : là se rencontre « un homme vêtu d'un gilet de laine, les pieds dans des sabots, un homme au visage couvert, aux yeux bruns, lou-

chant un peu, ce qui le rend charmant, au langage avide, concis, au cœur plein de calme, d'assurance, à l'esprit complétement libre de préjugés, » M. Proudhon, enfin.

Voilà l'homme que Charles Grün cherchait, voilà comme il dépeint le père de la réciprocité ; il est bien vrai que l'auteur de la *Propriété c'est le vol*, ne connaît pas parfaitement Hégel, ses disciples Feuerbach, Stirner, mais il les a à peu près devinés : « Quand il est illuminé par la science, c'est à la fois le *prophète* Jéhovah et l'ange exterminateur en une même personne. » Et cependant Proudhon a encore des torts : il a une théologie, qui s'en douterait ? Or, ni Feuerbach, qui n'admet rien au-dessus de l'humanité, pour lequel Dieu n'est qu'un reflet de nous-mêmes ; ni Stirner, qui est venu démontrer que cette religion de l'humanité n'existe pas pour l'homme, que l'homme ne doit pas se soumettre à quelque chose d'extérieur à lui, qu'il n'y a d'autres droits que les droits de l'individu, *homo sibi Deus*, ne doivent considérer comme un vrai croyant le Spartacus français empêtré dans une théodicée peu gênante, il est vrai, peu apparente ; mais enfin, quelque théodicée que ce soit, même à l'état d'embryon, elle est un blasphême philosophique aux yeux des jeunes hégéliens.

Lors de la visite de Ch. Grün, le système des *Contradictions économiques* n'avait pas encore paru ; à sa publication, notre socialiste connaissait au moins par son visiteur l'athéisme allemand, ce n'est donc plus fortuitement qu'il arrive à blâmer ou à approuver les maîtres d'outre Rhin, il est volontairement un *orthodoxe* ou un *hérésiarque*.

La vraie doctrine de M. Proudhon est consigné dans le *Système des contradictions*, il y expose sa philosophie et son économie sociale. Dans sa logique, notre philosophe rejette et le syllogisme d'Aristote et l'induction de Bacon, il prend l'instrument de Kant, l'*antinomie*, instrument qui « réunissant les propriétés du syllogisme et de l'induction, parle à la fois du particulier et du général, menant de front la raison et l'expérience, imitant en un mot le dualisme qui constitue l'univers et qui fait sortir toute existence du néant, conduisant toujours infailliblement à une vérité positive. » Une fois monté sur ce dada il ne le quittera plus, l'*antinomie en affirmant une idée, affirme immédiatement son contraire le fini et l'infini; l'antinomie* ne peut être la fin de la

science, elle n'en est que le commencement; Hégel avait aussi pris cette arme.

Voilà la méthode de Proudhon, l'antinomie; elle produira des miracles. Quels progrès a-t-elle fait faire à la métaphysique entre les mains de l'auteur *des Systèmes?* Ceci nous importe seulement, car on le sait si nous l'oublions, nous, c'est de la métaphysique proudhonnienne que nous avons prétendu nous occuper.

Eh bien le dada emporte son hardi écuyer, il chevauche de tous côtés, mais bien plus dans la région des ténèbres que dans la région de la lumière. Cette cruelle antinomie ne laisse pas un moment de repos à celui qui s'en sert, aussi pas une découverte importante qui n'amène après elle un mal; *quatre mille kilomètres de chemin de fer donneront à la France un supplément de* 50,000 *serfs.*

« Dans cette dramatique histoire des évolutions sociales que je n'ai point à juger ici, dans ce diabolique tableau, peint par le désespoir, M. Proudhon a encore bien des antinomies à nous signaler jusqu'à ce qu'il arrive à celle de la propriété et de la communauté, toutes les deux infâmes, et maudites toutes les deux. Ici cependant, à la fin de son premier volume, assis à ce noir carrefour où il nous a conduits, il se pose la redoutable question : Pourquoi le mal? qui est le coupable dans ce drame sinistre? Est-ce l'homme? Non, l'homme n'est pas coupable : nous l'avons vu lutter de toutes ses forces pour produire le bien; sans cesse il y a réussi, et sans cesse ce bien menteur lui échappant est devenu une misère de plus. C'est donc Dieu qui a commis le crime? Oui, répond le philosophe! Si quelqu'un a mérité l'enfer, c'est Dieu. »

L'antinomie a tourné vers Dieu. Et que trouve notre libre penseur? la philosophie, le bon sens affirment que Dieu est infiniment bon, infiniment puissant!... L'auteur, lui, prend les antinomies.

Puisque Dieu est infini dans sa bonté, sa liberté, sa bonté, sa science sont absolument le contraire de la liberté, de la bonté, de la science de l'homme, Dieu donc est un être « essentiellement anti-civilisateur, anti-libéral, anti-humain. De là une haine à mort entre l'homme et Dieu. » Dieu et l'homme s'étant pour ainsi dire distribué des difficultés antagonistes de l'être dont le commandement de l'univers est le prix : A l'un, la spontanéité immédiate, l'infaillibilité, l'éternité; à l'autre, la prévoyance, la déduction,

la mobilité, le temps. Dieu et l'homme se tiennent en échec perpétuel et se fuient sans cesse l'un l'autre; tandis que celui-ci marche sans se reposer jamais dans la réflexion et la théorie, le premier par son incapacité providentielle semble reculer dans la spontanéité de sa nature.

Que vous semble du Dieu de M. Proudhon? le préférerez-vous aux dieux d'Homère qui se battaient avec les hommes? Après tout il n'y a aucune nouveauté dans ces systèmes si neufs en apparence, ce sont des jeux de mots que ces axiomes métaphysiques; on fait trop d'honneur à ces hommes en les combattant, et encore une fois les citer suffit pour arriver à une réfutation satisfaisante. M. Proudhon est un ancien ouvrier typographe. On serait en vérité tenté de croire qu'il a pris dans le casier des mots tout faits, et que sa grande méthaphysique est simplement de les opposer les uns aux autres. Tout est-il en définitive que M. Proudhon se déclare contre l'humanisme. « Il m'est impossible, dis-je, d'accueillir cette religion nouvelle à laquelle on cherche en vain à m'intéresser en me disant que j'en suis le Dieu, et c'est parce que je suis forcé de répudier, au nom de la logique et de l'expérience, cette religion aussi bien que toutes ses devancières, qu'il me faut encore admettre comme plausible l'hypothèse d'un être infini, mais non absolu, en qui la liberté et l'intelligence, le moi et le non moi, existent sous une forme spéciale, inconcevable, mais nécessaire, et contre lequel ma destinée est de lutter, comme Israël contre Jéhovah, jusqu'à la mort. » *Fiat lux!* J'ignore si les hégéliens seront plus habiles que moi et s'ils devineront le sens de cette dernière phrase, résumé du système de M. Proudhon. Je serais tenté d'admettre l'ironique définition de Voltaire : « Quand celui à qui l'on parle ne comprend pas, dit ce roi du bon sens, et que celui qui parle ne se comprend plus, c'est de la métaphysique. » C'est au moins de la métaphysique proudhonnienne.

Qui redira toutes les contradictions de cet ami de l'antinomie? — Vous venez de l'entendre, vous le comprenez peu, mais enfin vous croyez le saisir, écoutez encore, écoutez, M. Taillandier va parler :

« Ce serait un travail consolant de rechercher au milieu des contradictions sans nombre qui troublent ce mâle esprit, les symptômes d'un retour possible au bon sens, à la saine philoso-

phie, à la poursuite sincère du bien. On verrait le blasphémateur emporté dans ses moments lucides, par la force irrésistible de la vérité, prononcer de nobles paroles sur ce Dieu bienfaisant que son système outrage. Ne s'est-il pas contredit de manière à nous désarmer, quand il a écrit cette phrase : « L'humanité accomplit lentement, avec inquiétude et embarras, le décret de la raison éternelle; et cette réalisation, pour ainsi dire à contre cœur, de la justice divine par l'humanité, est ce que nous appelons le progrès. » Et cette belle formule : « Le divin artiste qui nous a commis la continuation de son œuvre. » Et cette déclaration à propos des niaiseries de M. Cabet : « Le communisme dans la science comme dans la nature, est synonyme de nihilisme, d'indivision, d'immobilité, de nuit, de silence; c'est l'opposé du réel; le fond noir sur lequel le créateur, dieu de lumière, a dessiné l'univers. » De même, après avoir soutenu que le dogme de l'immortalité de l'âme ébranle tous les fondements de la certitude, ne revient-il pas à ce dogme, quand il s'écrie : « L'ordre dans la société, si parfait qu'on le suppose, ne chassera jamais entièrement l'amertume et l'ennui; le bonheur, dans ce monde, est un idéal que nous sommes condamnés à poursuivre toujours, mais que l'antagonisme infranchissable de la nature et de l'esprit tient hors de notre portée? S'il est une continuation de la vie humaine dans un monde ultérieur, ou si l'équation suprême ne se réalise pour nous que par un retour au néant, c'est ce que j'ignore.... Tout ce que je puis dire, c'est que nous pensons plus loin qu'il ne nous est donné d'atteindre, et que la dernière formule à laquelle l'humanité vivante puisse parvenir, celle qui doit embrasser toutes les positions antérieures, est encore le dernier terme d'une nouvelle et indescriptible harmonie. » On voit que, dans cette dernière phrase, l'immortalité de l'âme niée d'abord ou du moins mise en doute comme impossible à démontrer, est annoncée brusquement en d'éloquentes paroles. L'auteur a d'abord fermé le ciel; mais, entraîné malgré lui, il entr'ouvre tout à coup à l'âme désolée des perspectives lumineuses! »

Tout est possible dans les variations de l'esprit humain; pourquoi M. Proudhon ne reviendrait-il pas à la vérité, puisque M. de Lamennais s'est enfoncé dans le panthéisme?

Que conclure? sinon que le socialisme est au 19e siècle le comble de la folie et qu'il semble que les temps sont venus dans les-

quels la raison ou *virile* ou *souveraine* subira la dégradante humiliation d'avouer par ses propres aberrations sa profonde impuissance à démontrer les vérités les plus simples quand elle abandonne la voie tracée par la divinité.

ALPH. DE MILLY.

Études sur le moyen âge.

SAINT BERTRAND DE COMMINGES.

PARALLÈLE DE LA CIVILISATION CATHOLIQUE ET DE LA BARBARIE AU MOYEN AGE.

TROISÈME ARTICLE [1].

HISTOIRE DES RELIQUES DE SAINT BERTRAND.

Mais Bertrand de l'Isle ne mourut pas tout entier le 6 octobre 1126. Loin de là, il semble au contraire avoir puisé une nouvelle existence en passant par la purification du tombeau... L'immortalité terrestre est le cachet des hommes éminents ; l'amour, l'admiration posthumes des peuples est la consécration de cette immortalité : saint Bertrand en donne un éclatant exemple, car peu d'hommes ont trouvé dans la mort une gloire plus populaire. Cette immortalité ne se renferme pas dans une froide inscription funéraire, dans des sermons ou des légendes ; son départ d'entre les vivants donna à son âme une auréole spirituelle qui traversa glorieusement les siècles ; elle alla toujours grandissant ; elle vit encore étonnante de sève et d'ardeur chez les populations pyrénéennes ; elle les soulève à certaines époques avec une électrique et irrésistible puissance ; l'on voit les vallées se dépeupler pendant quelques jours, et pousser processionnellement tous leurs habitants vers Lyon de Comminges, bannière en tête, le bourdon à la main, au milieu des encensoirs, des fleurs et des cantiques....

Notre récit n'est donc pas clos avec la mort de l'évêque ; jamais diocèse, jamais contrée n'identifia plus étroitement leur histoire avec celle de leur régénérateur. La biographie de l'évêque saint

[1] Voir le 2e article, au numéro précédent ci-dessus, p. 83.

Bertrand complète la chronique de *Lugdunum Convenarum*; et pour témoignage plus frappant d'identité, le bourg prit à sa mort le nom de Saint-Bertrand de Comminges, que nous lui donnerons dorénavant.

Mais que disions-nous? ce n'est pas le souvenir de saint Bertrand qui va seul régner et agir sur les populations; c'est son corps pieusement conservé, ce sont ses ossements.... Oui, après l'histoire de l'homme, nous allons faire l'histoire de ses reliques... Des reliques, ce mot qui eût fait éclater d'un rire insensé tout le 18e siècle philosophique, ne fera sourire que bien peu de gens aujourd'hui; nos philosophes ont donné et donnent journellement à leurs devanciers le plus éclatant démenti... N'avons-nous pas vu, en effet, toute la génération napoléonnienne, une des plus dédaigneuses envers les formes catholiques, saluer avec l'enthousiasme le plus éclatant une croisade entreprise, à grands frais, pour rendre à la vénération de la France les ossements d'un héros?... N'avons-nous pas vu récemment, enfin, l'influence de ces reliques belliqueuses, réveiller tellement la reconnaissance publique, qu'un incroyable élan national a porté sur le siége de la présidence républicaine l'homme heureux qui n'avait d'autres titres que celui de représenter vivantes les reliques qui reposent sous le dôme des Invalides.... Ah! loin d'avoir un mot de dérision, un instant de sourire pour ce grand fait d'une grande nation, nous n'avons qu'admiration et louange. Admiration, parce que tout ce qui fut glorieux et fort, alors même que quelques tâches le ternissent, mérite nos hommages; louange, parce que le culte des reliques de Sainte-Hélène est la plus éclatante justification du culte des reliques des saints, ce levier puissant du christianisme, ce besoin intime du cœur de l'homme. Si le sang des martyrs est une semence de foi dans les temps de persécution, le culte des reliques est cette semence de vérité à toutes les époques.... Pourquoi? parce que ce culte est l'immortalisation palpable des grands hommes; c'est la transfusion des vertus des morts dans l'âme des vivants.

Nous ne nous étendrons pas sur les nombreux faits miraculeux que les biographes du saint attribuent à ses reliques. On le sait, notre habitude n'est pas de faire de l'ascétisme, mais de l'histoire. Et comme nous le disions ailleurs [1] « négligeant les faits en eux-

[1] L'*Eglise romaine et la Liberté*, p. 90.

mêmes, le don de miracle attaché à un saint, par la voix publique, nous paraît avoir une haute portée au point de vue historique et moral; « *vox populi vox Dei*, disent nos esprits les plus dégagés de préjugés; nous leur demanderons si cette confiance populaire dans le pouvoir surnaturel d'un homme, n'est pas le témoignage le plus éclatant de l'autorité de sa vertu et de sa pureté? Quoi de plus touchant, de plus concluant pour la puissance morale de saint Bertrand, que de voir des hommes de toutes les classes, de tous les pays, implorer ses cendres comme on l'aurait imploré lui-même, pour obtenir la guérison d'une infirmité, d'une maladie, la cessation d'un fléau. Et ces invocations, ces prières, à combien de milliers se sont-elles élevées depuis que saint Thomas de Cantorbéry envoyait un malade guéri porter à son sépulcre le tribut de ses remerciements?

A peine Bertrand était-il enseveli, que, béatifié dans la vénération publique, les populations accouraient en foule pour prier sur son sépulcre. Trente ans après, le clergé du Comminges se joignit au cardinal Hyacinthe et à Guillaume II Dandofielle, archevêque d'Auch, légat du Saint-Siége et neveu de saint Bertrand, pour demander au pape sa canonisation; mais d'abord le chanoine d'Auch, Vital, fut chargé de préparer l'instruction de l'affaire en écrivant la vie de saint Bertrand. Le pape Alexandre III, étant venu tenir un concile à Montpellier, examina les preuves, il proposa saint Bertrand à l'église comme digne de l'invocation et de la piété des fidèles, et autorisa l'office que l'on retrouve encore dans un vieux bréviaire. Son nom dut être écrit alors sur le dyptique, ou catalogue conservé dans chaque cathédrale, pour inscrire le nom de tous les martyrs ou confesseurs morts en odeur de sainteté, et que l'on mentionnait au canon de la messe.

Sitôt après cette autorisation d'Alexandre III, plusieurs églises célébrèrent la fête de saint Bertrand, notamment Toulouse, Auch, le Puy, Narbonne, Rieux, Tarbes et Lectoure. Le peuple ratifia cette béatification en accourant avec plus d'empressement autour de son tombeau.

Cependant, ce respect pour la mémoire de saint Bertrand ne pouvait encore éteindre toutes les passions haineuses qui agitaient les montagnards. En 1305, les habitants de Valcaburi et de la vallée de Barousse, se brouillèrent avec le chapitre, refusèrent de reconnaître son autorité et attaquèrent Saint-Bertrand dont ils

prirent les faubourgs; mais la haute ville ferma ses portes et résista, l'excommunication frappa les coupables qui se repentirent et obtinrent le pardon de la clémence du Saint-Siége; les habitants de la ville, toujours dominés par le souvenir des grandeurs de saint Bertrand ne manquèrent pas d'attribuer à ses reliques la résistance de la cité; et qui oserait nier que les mutins, très-audacieux loin de saint Bertrand, se sentirent intimidés au moment d'attaquer la capitale où se dressait dans les airs la cathédrale imposante qui servait de tombeau au grand évêque?

Cette première béatification d'Alexandre III acquit plus d'authenticité et de pompe sous un de ses successeurs; l'évêque de Comminges, Bertrand de Miremont, qui avait succédé à Roger de Nir, mort en 1143, étant lui-même descendu au tombeau, Bertrand de Goth lui fut donné pour successeur en 1295; il ne tarda pas à être transféré au siége de Bordeaux par Boniface VIII, mais il n'oublia jamais son premier siége. A la mort de ce pape, Bertrand de Goth, chaudement appuyé par la France, fut élu pape, couronné à Lyon, et pour premier acte de reconnaissance envers Saint-Bertrand de Commingues, il accorda à leur saint évêque le second degré de gloire céleste, la canonisation. A cet effet, il se rendit à Saint-Bertrand en 1309, et là, ayant examiné attentivement les témoignages irrécusables de sainteté de son prédécesseur, il exhuma ses ossements, les exposa à la vénération des fidèles et permit de les porter dans les processions et de leur rendre le culte que l'église accorde aux reliques; enfin, il fit confectionner une châsse d'argent richement sculptée, et le 16 janvier il canonisa officiellement saint Bertrand en présence de quatre cardinaux, deux archevêques, six évêques et cinq abbés; il décréta trois fêtes au 2 mai, au 16 octobre et au 16 janvier. Mais son bienfait le plus notable, bienfait que la foi vient encore saluer de temps à autre avec toute sa force primitive, fut la création d'un jubilé pour la fête de la Sainte-Croix, toutes les fois que le 3 mai se rencontre un vendredi. Ce jubilé, le second du monde chrétien, et le premier qui ait été établi dans une église particulière, obtint une faveur immense dès l'origine; et chose remarquable, après sept siècles, le zèle des montagnards ne s'est pas encore refroidi. L'influence des reliques de saint Bertrand ne tarda pas à franchir les Pyrénées: quelques temps après sa mort, Barcelone avait bâti un ermitage en son honneur sur la montagne de Montjani, en mémoire de la déli-

vrance du capitaine Sparra, qui, échappé des prisons des Maures, avait attribué sa liberté à l'intercession du saint.

L'Europe ploya bientôt sous un ouragan dévastateur qui ravagea principalement la contrée sous-pyrénéenne; les calvinistes, protégés, soudoyés par la maison de Navarre, y promenèrent longtemps le fer et le feu... Dans ces circonstances funestes, les reliques de saint Bertrand, pour lesquelles on craignait peut-être les profanations du fanatique Montgommery, furent transportées à Lectoure, ville plus éloignée du théâtre des dévastations calvinistes. A peine avaient-elles quitté le Comminges, que les habitants de Saint-Bertrand tombaient dans la prostration du désespoir et ployaient la tête sous un ciel d'airain qui semblait gros d'orages prêts à fondre sur eux. Ces pressentiments n'étaient pas fallacieux. Au milieu de cette guerre sauvage et cruelle, le capitaine Sus, armé par Jeanne d'Albret, et renfermé dans le repaire de Mauvezin, projette de s'emparer de Saint-Bertrand où il espérait réaliser un butin immense en pillant une cathédrale renommée pour ses richesses. Sus, habile dans les trahisons, que l'homme ne parviendra jamais à justifier en leur donnant le nom de ruses de guerre, vint dans le Comminges en 1584, et s'approcha, avec peu d'hommes de Saint-Bertrand. Sachant bien qu'il ne pourrait prendre les fortifications à force ouverte, il attira la garnison bourgeoise dans un piége ; il la rendit en partie prisonnière en tombant sur elle avec ses nombreux soldats cachés dans les forêts, et entra dans la ville avant qu'on n'eut le temps d'en refermer les portes.... Maître de Saint-Bertrand, Sus extorqua aux habitants une écrasante contribution, pilla la cathédrale, la maison des chanoines, l'évêché, et rentra dans le Castel de Mauvezin chargé d'un butin considérable. Là, ne se bornèrent pas les malheurs de Saint-Bertrand. Cinq ans après, les religionnaires revinrent mettre le siége devant la ville ; fatigués de tenter des assauts inutiles contre une forteresse défendue avec d'autant plus de courage, que les souvenirs de la prise de Sus étaient présents à tous les esprits, les calvinistes cherchèrent encore à s'en rendre maîtres par la trahison ; ils parvinrent à gagner quelques habitants en leur promettant de l'or et la vie sauve, et les portes leur furent ouvertes..... Les calvinistes exercèrent les plus affreuses cruautés, un grand nombre de prêtres et de laïques furent massacrés, et quelques-uns soumis à des tortures inouïes dans le but de leur faire découvrir où gisaient les trésors de l'évêque et

des chanoines; une femme ne pouvant supporter les tourments auxquels on l'avait exposée, finit par indiquer les reliques, l'argenterie et les archives cachées dans le cloître; aussitôt l'argent fut enlevé, les archives et les reliques brûlées, et le pillage général vint compléter le butin. Cette fois les calvinistes voulaient se fortifier dans Saint-Bertrand, qui semblait avoir perdu sa vie catholique depuis l'absence des reliques; mais trois jours après leur victoire, le vicomte et le baron de Lasbourt vinrent à la tête de leurs vassaux faire le siége de la ville; les religionnaires se défendirent pendant quarante-huit jours; mais le 8 juin les bourgeois de la ville combinèrent un dernier effort avec leurs auxiliaires de Lasbourt, et leur attaque simultanée obligea les calvinistes à prendre la fuite, laissant un grand nombre de morts aux pieds des remparts. L'évêque et le chapitre de Saint-Bertrand célébrèrent pendant longtemps l'anniversaire de leur délivrance par une fête solennelle et une procession pendant lesquelles les habitants du Lasbourt venaient fraterniser avec ceux de Saint-Bertrand.

En 1594, les conséquences funestes de l'absence des reliques de saint Bertrand se manifestèrent de nouveau par un troisième siége des calvinistes; la ville fut encore prise et les ennemis achevèrent d'enlever dans un sac général le peu d'argent et de meubles qu'ils y avaient précédemment oubliés. Le pillage d'une ville deux fois ruinée ne pouvait être considérable; les pillards se vengèrent de ce mécompte par l'incendie du palais épiscopal et le massacre de quelques bourgeois.... Il faut se reporter à ce siècle de foi, dans la patrie régénérée par saint Bertrand, et si longtemps protégée par lui, pour comprendre toutes les réflexions qu'inspiraient à une population désolée la coïncidence de ces prises d'assaut successives avec l'absence des reliques.... Deux grands partis devaient diviser la ville; l'un qui voulait à tout prix retrouver ce sacré palladium et proposait de le réclamer au chapitre de Lectoure; l'autre qui aimait mieux endurer toutes les calamités qu'exposer les restes du saint évêque aux profanations sacriléges qu'ils avaient vu exercer envers d'autres reliques brûlées et jetées aux vents.

Enfin, le triomphe d'Henri IV et le rétablissement du catholicisme dans toute la France, permirent aux Commingéens de reporter les reliques dans leur patrie naturelle, où toute sécurité leur était assurée désormais; la magnifique châsse donnée par Ber-



trand de Goth, fut replacée solennellement dans la cathédrale de Comminges, derrière le chœur où les pèlerins vont encore s'agenouiller aujourd'hui. Dès ce jour, la ville de Saint-Bertrand vécut tranquille à l'abri des injures de la guerre, sous la protection du palladium national; chaque année, une fête sollennelle rappela le 31 mars. Ce grand événement de la translation est presque de nos jours, au 18e siècle; un événement imposant vint ajouter un nouvel épisode à cette histoire dramatique des cendres de saint Bertrand.....

Translation d'une relique de saint Bertrand.

Depuis 600 ans, l'Isle Jourdain, petite ville du diocèse d'Auch-sur-la-Save, où le saint évêque avait reçu le jour, désirait posséder une parcelle de ses ossements. *Les habitants*, assure une chronique, *auraient sacrifié leur bien et leur vie pour procurer à leur patrie cet objet vénéré.* De nombreuses instances avaient été faites dans ce but et à diverses reprises, auprès du chapitre de Saint-Bertrand; des difficultés, des réponses évasives, avaient toujours fait échouer ces tentatives; enfin, le zèle impatient des Islois se réveilla au commencement du 18e siècle, et le clergé de la ville envoya deux chanoines en députation à Saint-Bertrand pour reprendre l'affaire de la cession d'un ossement. Les considérants avaient été élaborés avec un soin extrême, les docteurs avaient réuni tous leurs arguments; ils s'appuyaient notamment sur le droit qu'avait la patrie native d'un saint à posséder quelque chose de lui; sur le besoin qu'éprouvait le diocèse d'Auch de ranimer la ferveur des fidèles par la vue d'un objet de vénération populaire et nationale; les émissaires plaidèrent si éloquemment la demande des Islois, auprès de l'évêque de Comminges, qu'ils le mirent dans leurs intérêts, et le chapitre, capitulairement assemblé à cet effet, adhéra par sa déclaration authentique du 6 juin 1733, à la cession demandée. La cérémonie fut fixée au 6 septembre.

Au retour des chanoines à l'Isle, la joie publique éclata dans tout le diocèse; une quête immédiatement organisée assura la pompe et la solennité de la cérémonie; le temps fixé approchant, le chapitre de l'Isle choisit des députés dans son sein; des prêtres et des diacres leur furent adjoints pour servir de lévites. Les conseillers municipaux, un juge, un consul et quelques bourgeois complétèrent la députation. Cette ambassade, d'un genre tout spécial, se choisit des intendants et des majordomes afin d'assurer les

vivres et le logement dans le cours de ce voyage de dix lieues.....

Nous connaissons peu de relations aussi curieuses au point de vue des mœurs simples et ferventes de nos aïeux. Le ton solennel des chroniques, l'importance qu'elles attachent aux moindres détails, peuvent caractériser l'immense intérêt populaire qui s'attachait à cet événement. Les ambassadeurs de l'Isle étant désignés, nous les voyons se diriger vers Saint-Bertrand, et se donner rendez-vous sous les murs de la ville.... Pendant ce trajet, *messieurs* de l'Isle sont rejoints par l'archevêque de Narbonne, M. de Comminges et M. de Tarbes..... La procession se repose un instant dans le couvent de Saint-Antoine à Valcabrère...., puis au bruit des carrillons et des cantiques, elle fait son entrée triomphale dans la ville, grossie d'une foule de fidèles de toutes les classes, et introduite par le chapitre de Saint-Bertrand. Arrivée dans l'église, un motet solennel termine cette première journée....

Le lendemain, grand'messe chantée, vêpres et autres cérémonies religieuses, après lesquelles les évêques ouvrent la grille de la châsse et prennent deux os qu'un médecin reconnaît être une *costa legitima* et un *thorax*, de tout quoi il est dressé procès-verbal. Le troisième jour, 6 septembre, le concours des fidèles devient si considérable pendant les matines, que la foule refoulée de l'église, où elle ne peut contenir, reflue à flots entassés sur la place, dans les rues adjacentes. Les messes se succèdent, les chants grégoriens redoublent, la pompe catholique est au comble; l'évêque fait un sermon aux envoyés de l'Isle, avec une invocation aux reliques du saint; après quoi ces reliques sont placées dans le pavillon de voyage. Alors commence à défiler la procession formée des habitants et du chapitre de Saint-Bertrand mêlés à l'ambassade de l'Isle; les premiers ne se séparent des Islois qu'à une certaine distance de la ville, et ceux-ci portant leur arche sainte, vont coucher la première unit à une lieue de là dans la petite ville de Montrejean.

Le jour suivant, on part de grand matin porte-croix en tête, suivi de six chanoines à cheval, chantant constamment des hymnes; puis vient le pavillon du reliquaire, porté par quatre lévites... On s'arrête à Boulogne pour dîner et l'on n'en repart que le lendemain.

Le cinquième jour, on fait la première étape à Puymaurin; le curé offre un repas splendide à la procession voyageuse. Au dé-

part, la population presque entière de ce bourg, vêtue de ses plus beaux habits, portant pavillons et bannières, accompagne l'ambassade qui va coucher à Lombez.

Le 9 septembre, enfin, on arrive au terme de ce laborieux et touchant pèlerinage. La population enthousiasmée de l'Isle Jourdain est accourue, les prêtres et les femmes en procession avec croix, bannières et cierges; les bourgeois en armes avec drapeau, fifres et tambours. La relique est portée à l'église paroissiale, et cette journée de fête sur l'allégresse de laquelle il serait impossible de suivre les détails et l'exaltation du chroniqueur, est terminée par un feu de joie, des symphonies, des décharges de mousqueteries, une illumination au flambeau et des fusées........

Mais la pompe de cette translation n'était pas à son terme; le lendemain, la ville chôme et demeure en fête. Pendant les cérémonies de l'église, on montre la relique au peuple avant de la sceller dans son reliquaire.

Le jour suivant, on voit accourir des processions de toutes les communes environnantes. Les offices solennels, la fête religieuse et civile ne se clôturent que le 12 septembre, huitième jour de cette translation; ce fut une véritable Odyssée. La procession, pendant son trajet, au petit pas, avait vu les populations accourir sur son passage, les curés conduire leurs paroissiens, les moines des couvents voisins se joindre au cortége, les simples curieux s'agenouiller au loin sur les coteaux ou se percher sur les arbres pour contempler ce saisissant spectacle....

Ce solennel hommage rendu au grand évêque, précédait de bien peu d'années une époque funeste au catholicisme. Quatre-vingt-neuf passa sur Saint-Bertrand, emporta l'évêché, le chapitre, et clôtura violemment cette longue et vénérable série d'évêques du Comminges qui avait fourni après Bertrand de Goth...., Bernard, présent au concile de Lavaur en 1360, Bertrand de Chanac, nommé cardinal par Grégoire II, et mort à Avignon en 1374, Amélie de Lautrec, autre cardinal, et décédé à Avignon en 1390, Pierre de Fois, décédé dans la même ville en 1464, Jean de Mauléon, qui vivait en 1524, Jean de Bertrand, nommé évêque de Sens, après l'avoir été du Comminges, Charles Caraffa, napolitain, élevé à ce siége sous Henri II, Pierre Dabbret, qui lui succéda, Charles de Bourbon, frère naturel d'Henri IV, Urbain de Saint-Gelais, qui vivait du temps des guerres des calvinistes; en-

fin, Gilles de Souvré. Cette malheureuse cité, privée depuis la destruction de son siége épiscopal de la sève ecclésiastique qui lui donnait quelque éclat, est peu à peu tombée dans ce dépérissement et cette solitude, dont l'aspect nous a tout d'abord frappés. L'herbe a grandi dans ses rues au point d'y voir pacager les chèvres. Les belles maisons des anciennes familles bourgeoises, maintenant abandonnées, fermées, n'évitent la démolition que par l'impossibilité où l'on serait d'en vendre les matériaux, et la cité, devenue bourg presque sans habitants, ne respire plus que par sa belle cathédrale. Le voyageur vient pieusement y déposer un regret, il admire ses boiseries, son architecture, la châsse du saint, ses pantoufles, sa chasuble, sa mitre, son anneau, son bâton pastoral fait d'une corne de licorne de cinq pieds de long, et que les naturalistes étudient avec surprise..... Quelquefois cependant, Bertand renaît tout à coup de ses cendres, il retrouve son éclat, ses chants de fêtes, ses cantiques, ses processions, sa vieille splendeur catholique tout entière; enfin, il voit vingt à trente mille montagnards encombrer son enceinte, tous les prêtres des environs, quelquefois l'archevêche de Toulouse, venir solenniser le jubilé établi par Clément V.

Si les hommes du monde étaient tentés de taxer la biographie que nous venons d'écrire d'exagération dévote, digne d'un autre siècle, nous les prierions de se rendre à Saint-Bertrand, à une de ces époques solennelles, nous les prierions de nous dire, après avoir été témoins de l'ardente dévotion qui éclate chez ces vingt mille pèlerins, par toutes les formules, tous les actes, toutes les manifestations possibles, si nous avons exagéré la gloire chrétienne de l'évêque saint Bertrand, et l'autorité de ses reliques... Ces hommes du monde verraient les vallées entières arriver en procession en chantant des cantiques et des litanies; ils verraient les enfants, les vieillards, les infirmes et les malades portés sur des chars et des ânesses, camper un instant, pour réparer leurs forces, sous le rocher de Saint-Bertrand, puis monter à la cathédrale, les mains jointes sur la poitrine. Ils verraient les valides gravir cette montagne de Sion en récitant le chemin du Calvaire, quelques-uns même cherchant à expier leurs fautes en se traînant à genoux.

Que l'on se représente alors Saint-Bertrand submergé dans cette mer houleuse de vingt mille pèlerins, divisés en groupes. Ils

assaillissent les prêtres nombreux accourus des communes voisines et du séminaire de Polignan. Chaque chapelle de la cathédrale, chaque coin de la place, chaque rue de la ville devient un confessionnal où les pèlerins se pressent pour obtenir une dernière absolution; après la grand' messe ils envahissent la cathédrale, la table sainte est littéralement assaillie, mais avec ordre et recueillement. Quinze ou vingt prêtres consacrent plus de deux heures à offrir le saint des saints à ces fidèles avides de réconciliation. Après vêpres, et quand la nuit approche, chaque paroisse se range sous sa bannière à la voix de son prêtre, et alors quel spectacle plus touchant, plus sublime que celui de ces centaines de processions blanches et brunes, qui sillonnent la plaine au bruit des cantiques, s'éloignent peu à peu, disparaissent successivement au détour des vallées, au tournant d'une route dans une forêt, ou sillonnent la crête d'une montagne jusqu'à ce que la nuit les dérobe aux regards du spectateur.

Puis, au milieu de la nuit, les touristes de Bagnères, de Luchon, les bourgeois de Saint-Béat, de Montrejean, d'Arrau, de toutes les villes voisines enfin, se sentent réveillés au bruit des litanies, chantées par le chœur limpide de cent voix de jeunes filles, auxquelles répondent autant de voix plus mâles et mieux timbrées; ils ouvrent leurs fenêtres et voient avec étonnement et jamais sans une profonde émotion une procession de pèlerins qui rentre dans son village, après quinze heures de marche, et souvent sous une forte pluie d'orage; les jeunes filles ont mis leur *capulet* et retroussé leur robe, les hommes ont pris leur manteau. Tous marchent nu-pieds dans l'eau froide et la boue.....

Mais ils ont été réchauffés de foi au tombeau de saint Bertrand, la pluie ne peut plus refroidir leur zèle; la fatigue, la nuit ne peuvent arrêter leurs pas......

Puissent les baigneurs indifférents qu'attirent les eaux des Pyrénées jeter les yeux sur ces quelques pages. S'ils ont eu déjà le bonheur d'entendre les pèlerins de Saint-Bertrand chanter sous leurs fenêtres, ils désireront, nous en sommes convaincus, remonter avec nous dans ce cours des âges, et étudier les mœurs primitives que nous venons d'esquisser..... Si l'existence de saint Bertrand leur est révélée par cet article, peut-être auront-ils le désir de réchauffer leur foi blasée près du tombeau de Lyon de Comminges, au jour solennel et dramatique du jubilé...

Cénac Moncaut.

Bibliographie.

SOLUTION DE GRANDS PROBLÈMES

PAR L'AUTEUR DE *PLATON-POLICHINELLE*.

PARIS, J. LECOFFRE.

Dans un premier article [1], nous avons examiné le premier problème résolu par l'auteur de *Platon-Polichinelle* : « Peut-on encore être homme sans être » chrétien ? » Aujourd'hui nous complèterons le compte-rendu de ce livre, sur le mérite duquel nous avons appelé l'attention des lecteurs, amis de la science présentée sous des formes peu ardues, des saines doctrines expliquées avec clarté et de la controverse basée sur le bon sens.

L'auteur avait dû, dans le premier volume, combattre le rationalisme, l'indifférentisme, le panthéisme et l'athéisme; dans le second, il est en face du protestantisme : « Peut-on encore être chrétien sans être catholique ? » Tel est le deuxième problème. Quoique la réforme, sous quelque couleur qu'elle apparaisse, soit singulièrement pressée par la philosophie d'une part, et par le catholicisme de l'autre, elle n'en a pas moins son importance, et, chose singulière ! elle est encore aujourd'hui presque ignorée dans ses formes, dans ses actes, par la plupart des orthodoxes.

On a beau faire, beau se débattre contre la nécessité, l'esprit humain n'échappe pas à celle de la révélation; la *raison souveraine* donne, dans ses divagations, gain de cause à la doctrine des mystères, et le protestantisme, quand il prétend allier l'un et l'autre système, arrive à une inconséquence monstrueuse. Que veut-il? Soumettre toute croyance à l'interprétation individuelle de la Bible; mais comment parvenir, même individuellement, à la sécurité sur ce premier point : Le livre que j'ai entre les mains est-il bien la vraie Bible? Des difficultés presque infranchissables se groupent autour du néophyte; les conséquences de l'isolement, du défaut d'autorité, de la fluctuation des interprétations de l'Écriture sont effrayantes; l'auteur a dû présenter ce tableau, puis mettre en regard l'harmonieuse unité du catholicisme, la simplicité de sa marche; passant à la discussion des détails, combien, il faut le dire, les divagations nécessaires de la réforme paraissent misérables, auprès de cet accord de dix-neuf siècles dans un enseignement toujours uniforme. Les Sacrements attaqués avec tant de persévérance, l'Eucharistie surtout, soumise à des va-

[1] Voir t. VII, 2e série, p. 98.

riations si honteuses dans le dogme des docteurs protestants, sont l'objet d'une exposition claire, précise, de la part du *solitaire auvergnat*, qui ne venge pas avec une moindre supériorité de raison et de science le culte des saints et de Marie surtout. Combien on est heureux de voir, et le célibat ecclésiastique, et la confession, et la nécessité du culte extérieur, défendus avec cette force de logique, cette raison pratique, qui distinguent spécialement le modeste apologiste.

Nous nous laissons sans cesse reprocher, nous autres catholiques, l'intolérance de nos doctrines, l'intolérance de nos actes, et nous ne nous doutons pas de tous les excès auxquels sont arrivés et arrivent tous les jours les prétendus amis de la *tolérance*. Qu'on lise ce volume, qu'on se donne la peine de le suivre, et on restera stupéfait de la manière dont un souverain, en 1834, prétendait établir un dogme et faisait confesser son infaillibilité doctrinale, comment ce pape prussien imposait son *rituel*. C'est une histoire bien curieuse que celle des religions royales.... pas plus curieuse, au reste, que celle de toutes les variations du dogme protestant, si on peut donner ce nom si sérieux à toutes les variations d'esprits cédant aux intérêts des passions les plus capricieuses. Quoi d'étonnant, au reste, pour qui réfléchit. Où ne doit pas atteindre l'homme livré aux aberrations de la *raison souveraine*, de cette raison qui a parcouru tous les cercles qui séparent le théisme protestant de l'athéisme de l'école des jeunes Hégéliens.

« La société peut-elle se sauver sans redevenir catholique ? » Tel est le troisième problème. Notre auteur n'est pas le seul à poser cette question. S'il est un point sur lequel les attaques sauvages dont la forme sociale actuelle est l'objet, a réuni tous les esprits dégagés de l'erreur, c'est celui-ci : Le Christianisme peut seul sauver le monde. D'avance la question avait été résolue par notre inconnu, il en avait seulement élargi les limites et précisé les termes, en déclarant que le catholicisme *seul* donnerait le salut tant désiré par ces millions d'hommes effrayés par le débordement des aberrations des utopistes de toutes les couleurs; ses prévisions sont des prophéties, ou, pour être vrai, sont des études rétrospectives et attentives. Que devient le monde *sans les œuvres*? Que devient le monde avec l'isolement de la raison? Quelle doctrine a prêchée le protestantisme primitif, sinon l'indifférence des œuvres, en prétendant établir le principe *de leur nécessité de la foi justifiante?* Quelle morale résistera à la déclaration de Luther : « La foi seule est nécessaire pour notre justifica- » tion, aucune autre chose n'est commandée ni défendue? » Comment s'étonner des forfaits de « ces cent mille paysans, enfants aînés de la réforme, qui, » la Bible d'une main, le glaive et la torche de l'autre, promenèrent le pillage, » le meurtre, l'incendie dans l'Allemagne, l'Alsace et la Lorraine, véritables » *chiens enragés*, au dire de Luther lui-même, à l'extermination desquels il » convia les princes comme à la plus sainte œuvre? »

Une société reposant sur une base semblable peut-elle subsister? Eh! non, sans doute. Aussi les pays protestants ne sont-ils sortis des inconséquences pratiques des principes posés par les fougueux auteurs de la réforme, qu'en se réfugiant ou dans le despotisme des princes ou dans le despotisme d'une aris-

tocratie omnipotente, tristes refuges que le flot démocratique sape chaque jour et qu'il emporte alors que le jour du dernier effort est arrivé.

Comment avait agi l'Église catholique? Elle civilisait le monde payen, le monde des barbares, par la pratique des vertus qui engendrent le dévouement social; elle organisait à l'ombre de la papauté la sage liberté des peuples, calquée sur la liberté qu'elle donne à ses enfants.

Il est curieux de revoir ce tableau si beau de la civilisation européenne, œuvre du catholicisme, retracé en peu de pages, avec autant de vérité que d'à-propos, en regard du désordre apporté par la réforme dans cette même partie du monde. Il est d'un intérêt extrême de voir aujourd'hui où on les poursuit au nom de la liberté, ce qu'ont opéré pour la liberté le pape et le monachisme. Que de ruines ont faites, que de ruines ont préparées ceux des historiens qui, dans un étroit et odieux esprit de parti, ont depuis trois cents ans faussé l'histoire.

La Réforme n'a pas seulement nié le mérite des œuvres, par là elle ébranlait le monde social; elle a établi la liberté d'examen, ou, en d'autres termes, elle a proclamé la souveraineté de la pensée, et dès lors elle a créé *la Babel des Babels;* elle a préparé, amené, justifié la négation des vérités les plus élémentaires; et ici les déductions de l'auteur de ce livre si plein prennent un caractère imposant de saine philosophie. Que répondre à Fichte, disant à ses auditeurs: « Aujourd'hui nous allons créer Dieu. » Pourquoi la raison de Fichte ne créerait-elle pas Dieu? Pourquoi la raison des jeunes hégéliens ne nierait-elle pas la création de Fichte? En brisant le premier anneau, le protestantisme a détruit la chaîne entière.

Eh mon Dieu! nous le dirons avec grande douleur, que n'a pas brisé le Protestantisme!... Que d'efforts il lui a fallu! Mais il n'a pas accompli son œuvre-œuvre qu'il n'avait point vue sans doute. Le Catholicisme vit d'une vie bien virile, et nous pourrions dire: lisez et voyez.

Lisez et voyez où en seraient sans lui, et les sciences, et les arts, et la civilisation! voyez ce qu'il a fait et ce qu'il fait encore! Lisez et voyez du 15e siècle à la moitié du 16e! Cette croyance fait des esclaves.. Lisez et voyez! Où sont les esclaves dans cette longue période, où est la dignité de l'homme? dans le camp du libre examen, ou dans le camp de l'autorité?

Mais qu'est-ce que l'*ultima ratio* de la doctrine du libre examen, sinon son application à la théorie sociale? qu'est-ce, sinon sa forme dernière: le *communisme?* Si les rois et les princes applaudirent à l'apparition du dogme nouveau, en vertu duquel ils pouvaient satisfaire à leur incontinence et à leur cupidité, suivez l'application, par les masses, de ce dogme à leurs passions brutales; que les rois battent des mains, exaltent Luther, qu'ils répudient leurs femmes, qu'ils écoutent leurs honteux penchants, qu'ils s'enrichissent du bien des moines, que la noblesse se rue sur les riches abbayes et les transforme en châteaux: les peuples se font rois du même coup qui fait leurs rois papes; eux aussi se ruent, aux noms de leurs féroces passions, sur ce qu'ils convoitent. Si Luther dit: la Bible est à tous; les anabaptistes répondent: la terre est le patrimoine commun. Vous êtes tous papes, prêtres, dit Luther; les anabaptistes: nous sommes tous princes, magistrats, seigneurs; massacrez les acca-

pareurs de nos droits, et en moins de deux ans la Thuringe, la Saxe, la Franconie, la Souabe, la Bavière, le Tyrol, la Corinthie, la Styrie, l'Alsace, la Lorraine, une partie de la Suisse nagent dans le sang, et la guerre la plus terrible, la guerre des paysans, dévaste ces belles contrées.

Voilà le passé, et quels cris n'entendons-nous pas aujourd'hui! N'avons-nous pas nos Storch et nos Münzer?

On ne crie plus : mort aux rois! ils sont partis; mort aux seigneurs! il n'y en a plus; mais on crie : mort à Jésus! il reste toujours; mort aux propriétaires, ils ont remplacé les seigneurs! On ne crie plus : à bas le pape! on est plus franc : vive l'enfer! vive la guillotine!

Notre auteur a été prophète, car il disait et il écrivait, avant l'année dernière, ces mots : « Déjà on escarmouche sur toute la ligne, une grande bataille paraît inévitable : quelle en sera l'issue? » Il espère que Dieu n'écoutera que son amour; puisse-t-il avoir raison!

Portant un regard assuré autour de lui, il a constaté les causes de ce profond malaise dont est tourmentée une société au sein de laquelle les ravages produits par les causes inhérentes à la Réforme sont tels, que les vertus sociales sont remplacées par leurs contraires; son esprit éclairé a sondé bien des profondeurs, a soulevé bien des questions. Prêtre catholique, notre solitaire n'a pas reculé devant la dure obligation de parler aux uns et aux autres le langage sérieux de l'Evangile; de dures vérités ressortent de son examen, et il a su les adresser aux aînés comme aux puînés de la grande famille. Ecoutées avec légèreté, elles paraîtront dangereuses aux uns, amères aux autres; recueillies dans le silence de la conscience, elles deviendront utiles à tous. Il ne suffit pas à l'écrivain catholique de poser comme axiomes certaines allégations de la science encore douteuse des économistes, son domaine est plus vaste; la vérité ne brille pour lui que quand à sa lumière resplendissent ces grandes vertus sur lesquelles repose, comme sur ses bases, le monde social. Il ne se perd ni dans les utopies trompeuses des socialistes, ni dans les déductions accablantes de l'école protestante; c'est à la charité, à la résignation qu'il demande la paix de la terre, en attendant qu'elles ouvrent les portes du ciel. Lisez et voyez, disons-nous, avant de condamner; mais lisez et voyez, car bien des choses vous apparaîtront sous un jour nouveau, à vous tous qui ne considérez le Catholicisme que comme une doctrine de conduite individuelle, ou comme une religion de vieilles femmes et d'ignorants. Si dans ces pages quelques mots vous blessent, pesez-les, et rappelez-vous qu'ils n'ont été prononcés que dans un temps où vous ne vouliez pas croire au danger.

On regrette que l'auteur des *grands problèmes* ait donné un aussi vaste développement dans ce travail à la question protestante, et qu'il ne se soit pas étendu davantage sur les grandes hérésies actuelles. On regrette, d'un autre côté, les négligences de sa diction. Il a voulu être à la portée de tous, et il est arrivé à atteindre ce but; mais ce but n'eût pas été dépassé en écartant quelques expressions un peu choquantes, un peu triviales. Que le lecteur ne se laisse pas arrêter par ces petites imperfections, la discussion est trop grave, trop belle, trop savante, trop profitable, pour qu'il n'oublie pas promptement ce qui lui aura parfois paru insolite dans la forme.

Ce livre est à sa troisième édition, puisse-t-il en avoir beaucoup encore; puisse l'auteur, dont la charité est si grande, retoucher un peu la fin du troisième volume, donner à cette partie si importante de son ouvrage (le Socialisme) les larges dimensions qu'elle comporte; puisse-t-il, entrant dans les entrailles de la question, éclairer les points restés encore obscurs, et ne pas perdre de vue cette vérité : c'est qu'aujourd'hui ce sont les grands qu'il faut défendre contre les petits, c'est-à-dire celui qui a contre celui qui n'a pas; qu'il redise à tous, avec sa chaleureuse conviction : « La société actuelle, si elle continue » à marcher dans la voie du progrès matériel sans le tempérament du prin» cipe religieux, court à une perte certaine. »

A. DE M.

LE CHRISTIANISME AVANT JÉSUS-CHRIST,

Ou *Histoire de la religion chrétienne écrite par les prophètes*, *depuis l'avénement du Messie jusqu'à la ruine de la nation juive et à l'abolition de l'ancienne loi*, *ouvrage dédié au clergé*, par le docteur P. Blaud, médecin en chef de l'hôpital de Beaucaire, etc. — 2 vol. in-8° de 438 et 475 pages (1848), chez Seguin, à Avignon, et chez Périsse frères, à Lyon et à Paris; — prix : 12 fr.

Le titre de cet ouvrage est à lui seul un des plus beaux éloges de la religion chrétienne; seule elle a eu le glorieux privilége d'avoir non-seulement des écrivains pour enregistrer, dans de nombreuses et authentiques relations, les faits principaux accomplis dans son sein, mais encore des historiens inspirés qui l'ont précédée pour raconter d'avance les prodiges qui devaient accompagner sa naissance, son établissement, ses persécutions et ses triomphes. C'est cette gloire unique en son genre que M. le docteur Blaud a voulu constater dans son *Christianisme avant Jésus-Christ*, singulier rapprochement de mots qui semblent se combattre, et qui cependant se combinent dans l'expression d'une incontestable vérité, puisque bien des siècles avant Jésus-Christ, les événements de son apparition, de sa vie et de sa mort, étaient déjà consignés dans les oracles des Juifs, avec une clarté, une précision qui ne permettent pas de les méconnaître. Saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, a parcouru rapidement les différents prophètes et leurs écrits, choisissant dans chacun d'eux quelques traits des plus frappants, pour esquisser comme une courte et rapide ébauche du plan surnaturel et divin de la Providence; mais la nature de son sujet ne permettait pas d'en sonder et d'en découvrir tous les détails. L'auteur semble s'être proposé de combler cette lacune nécessaire, mais regrettable, dans l'admirable composition de l'évêque d'Hippone, et l'on peut dire qu'il n'a rien négligé pour rendre son travail aussi complet qu'il pouvait l'être.

Après une Dédicace *au clergé de France*, qui ne contient que ces mots avec la signature de l'auteur, et qui paraîtra un peu sèche, le docteur Blaud débute par un Prologue où il expose le plan de son livre; il donne ensuite dans une introduction préliminaire quelques idées générales sur les prophètes

et leur mission, puis il trace brièvement une notice historique de chacun d'eux, depuis Jacob jusqu'à l'auteur de la Sagesse, et il termine enfin par un aperçu sur les Évangélistes, l'authenticité de leurs ouvrages, et la vérité des faits qu'ils racontent. Ce préambule achevé, il entre dans son sujet, qu'il divise en cinq livres ou époques : 1° Depuis l'avénement du Messie jusqu'à son ministère ; 2° depuis le commencement de son ministère jusqu'à son entrée triomphante à Jérusalem ; 3° depuis son entrée à Jérusalem jusqu'à sa mort ; 4° depuis sa mort jusqu'à la descente de l'Esprit saint sur les apôtres ; 5° enfin depuis l'effusion du Saint-Esprit jusqu'à la ruine de Jérusalem et à l'abolition de la loi. Chacune de ces grandes divisions est ensuite partagée en chapitres, où l'on fait concorder l'Évangile avec les prédictions des prophètes, dont on cite les propres paroles traduites avec soin, et accompagnées de commentaires, d'éclaircissements, d'examens sur les points contestés, de réponses aux objections des incrédules, de notes explicatives, géographiques, historiques, critiques et grammaticales pour faciliter l'intelligence des textes prophétiques, ou des récits évangéliques, ou des passages empruntés aux auteurs profanes. Un appendice placé à la fin et en dehors du cadre principal renferme des *discussions diverses* qui roulent sur la certitude de la tradition mosaïque, sur la création de l'univers, sur l'origine des peuples, sur l'établissement de l'Église de Rome, et sur la prétendue légalité de la condamnation de Jésus-Christ par les Juifs. Trois tables servent de complément à l'ouvrage : l'une alphabétique, indiquant les matières qui y sont traitées ; l'autre géographique, renvoyant aux divers passages où sont expliquées les particularités des pays divers ; la dernière contenant la liste des écrivains cités, et rappelant le lieu où il en est question. Néanmoins, qui le croirait ? avec cette abondance de tables, il en est une que nous reprocherons à l'auteur d'avoir omise ; c'est la table des livres et des chapitres : elle ne se trouve nulle part, et cependant elle serait bien essentielle pour prendre du premier coup-d'œil une idée de l'ouvrage entier.

A l'exception de cette légère critique, nous n'aurons que des éloges à donner à M. le docteur Blaud ; partout il se montre éclairé, sage, exact, instruit dans les langues hébraïque et grecque, qu'il rapproche et compare avec avantage; zélé à résoudre les difficultés soulevées par une orgueilleuse philosophie, et par-dessus tout franchement et sincèrement catholique. Enfin, nous aimons à le dire, le *Christianisme avant Jésus-Christ* est un bon livre, qui peut être utile, non-seulement au clergé auquel il est particulièrement offert, mais à tous ceux qui désirent fortifier leur foi par la méditation des grandes révélations qui servent de fondement à l'édifice sacré que Notre-Seigneur est venu élever sur la terre. (*Bibliographie catholique.*) A.-B. C.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 45. — SEPTEMBRE 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

DIX-HUITIÈME LEÇON [1].

Droit de propriété reconnu par l'Assemblée constituante. — Motion faite contre les biens du clergé. — Application des mêmes arguments aux propriétés particulières. — Communisme. — Erreur fondamentale, c'est que l'État est maître de la propriété. — Égalité des fortunes, impossible. — Vains essais chez les Grecs. — Propriété chez les Romains. — Sous le Christianisme.

L'Assemblée nationale, après de grands débats et de longues méditations, avait achevé et arrêté le 12 août (1789), *en présence et sous les auspices de l'Être-Suprême,* la déclaration des droits de l'homme destinée à servir de base à la nouvelle constitution; elle avait déclaré ces droits *naturels, inaliénables* et *sacrés,* devant servir de règle à tous les citoyens, et faire leur bonheur commun [2]. L'Assemblée était émerveillée de son ouvrage, elle croyait avoir fait un chef-d'œuvre qui passerait à la dernière postérité et la rendrait à jamais immortelle. Elle s'est hâtée de présenter sa déclaration au roi avec d'instantes prières de l'approuver et de l'accepter. Le roi ayant fait des observations sur plusieurs articles, l'Assemblée fit de nouvelles instances, enfin elle profita des troubles des 5 et 6 pour forcer en quelque sorte le roi à l'accepter, et elle obtint sous les menaces des Parisiens, l'objet de ses ardents désirs.

D'après les efforts qu'elle avait faits on ne devait pas croire, qu'avant deux mois elle déchirerait une partie de son ouvrage, en violant sa déclaration dans un de ses points les plus essentiels

[1] Voir la 17e leçon au numéro précédent, ci-dessus p. 123.
[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 252.

C'est pourtant ce qu'elle a fait au grand étonnement de tous les gens sensés. Certains historiens n'ont pas craint d'y applaudir.

L'Assemblée avait déclaré dans son 17e et dernier article :

« La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut » être privé de ses propriétés, si ce n'est lorsque la nécessité » publique, légalement constatée, l'exige évidemment et sous la » condition d'une juste et préalable indemnité [1]. »

Rien n'est plus vrai et plus juste que cet article, il appartient au droit naturel, au droit divin. Eh bien ! Messieurs, l'Assemblée, après l'avoir si solennellement reconnu, l'a violé en attaquant les biens ecclésiastiques, et en les confisquant au profit de l'État, sujet dont je vais vous entretenir aujourd'hui.

Je ne vous exprimerai aucun regret relativement à la perte de ces biens. J'ai déjà eu occasion de vous dire qu'ils étaient plus utiles à l'État qu'à l'Église elle-même. Jamais l'Église n'est plus respectable que quand elle est pauvre, pourvu qu'elle ait le strict nécessaire. Je ne vous parlerai donc que du principe de la spoliation et de ses funestes effets dans la société.

L'Église de France avait d'immenses richesses, je vous ai dit ailleurs l'usage qu'elle en faisait. Il y avait sans doute des abus dans leur administration, il y avait eu dans tous les temps des bénéficiers qui usaient mal de leurs revenus; mais ces abus qu'il était facile de corriger n'étaient pas une raison pour détruire la chose elle-même : d'ailleurs ces abus n'étaient rien en comparaison des biens que faisaient nos vertueux prélats. Tant d'établissements de charité, tant de maisons d'instruction publique qui faisaient accourir les jeunes gens de toute l'Europe, montrent le noble usage que faisait l'Église de France de ses richesses. Mais l'Assemblée est décidée à les lui ôter. Les uns sont mus par la cupidité, les autres par la haine qu'ils avaient contre la religion et ses ministres : Le but de tous est d'ôter au clergé son indépendance, et de le réduire au rang d'officiers civils payés par l'État.

La première motion faite contre les biens du clergé partit de la bouche d'un évêque, celle de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun. Entré dans l'état ecclésiastique sans vocation, Talleyrand s'était associé à la révolution aussitôt qu'elle eut éclaté, dans l'espérance de s'y faire un avenir; son espérance ne fut point trompée.

[1] Gabourd, *Ibid.*, p. 255.

Avec des talents réels, un sang-froid imperturbable et une finesse d'esprit qui ne se laissait jamais pénétrer, il a su se soustraire à tous les orages de la révolution, et se créer dans la diplomatie un rang qui le rendra à jamais célèbre. C'est lui que choisit le conseil des finances pour porter le premier coup à la propriété des biens ecclésiastiques.

Le 10 octobre (1789), l'Assemblée était encore à Versailles. Talleyrand vint exposer à l'Assemblée nationale les besoins de l'État, et la pénurie du trésor, et il indiqua les biens du clergé comme une ressource disponible pour y remédier [1].

« Le clergé, dit-il, n'est pas propriétaire à l'instar des autres » propriétaires, il n'est qu'usufruitier. La nation peut détruire » les agrégations de cet ordre qui lui paraissent inutiles, et s'em- » parer de leurs biens ; une portion cependant, celle qui est » nécessaire à la subsistance des titulaires leur appartient ; mais la » nation peut se l'approprier en leur donnant un salaire équiva- » lent. Le reste est la propriété des temples et des pauvres ; la » nation peut encore se l'adjuger, en se chargeant des obligations » dont ces biens ont été grevés dans le principe. Le produit des » dîmes dont le clergé a déjà fait le sacrifice est de quatre-vingts » millions, celui des biens-fonds est de soixante-dix au moins ; » il faut laisser au clergé les deux tiers de cette somme et les lui » assurer par privilége spécial, en assurant que le traitement des » curés sera au moins de 12,000 livres, et employer le surplus » pour les besoins de l'État [2]. » Vous entendez le raisonnement de Talleyrand. Les biens du clergé n'ont d'autre destination que celle de subvenir aux dépenses du culte, à l'entretien de ses ministres et aux besoins des pauvres ; l'État en prenant à sa charge les diverses dépenses, peut s'en emparer ; tel est le raisonnement de son rapport, dont la lecture fut accueillie avec transport par le côté gauche, avec stupeur par le côté droit, et avec douleur par les membres du clergé. Plusieurs s'écrièrent : « Vous dites que nous » ne sommes pas propriétaires ; eh ! voyez, nous possédons depuis » plus de douze cents ans. » L'abbé Grégoire, lui-même, un des plus exaltés révolutionnaires, attaqua les conclusions du rapport. L'abbé Sieyès qui s'était écrié à l'occasion de la suppression des

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 322.

[2] Degalmer, *Ibid.*

dîmes : *Ils veulent être libres et ils ne savent pas être justes;* publia une brochure, pour montrer l'injustice de cette spoliation. Mais sa pressante logique qui exerçait tant d'empire quand il s'agissait de quelque mesure révolutionnaire, n'en avait plus quand il parlait en faveur de l'Église ; très-peu de députés comprenaient la portée politique de la motion; cependant il y avait là une question immense sur laquelle il faut nous arrêter tant soit peu, parce qu'elle touche à la base de l'ordre social. Je vous ai déjà rappelé et je ne saurais le faire trop souvent, le mot de Frédéric-le-Grand au sujet de la conduite de Joseph II qui supprimait les couvents, et en confisquait les biens. « *Chez nous,* disait-il, *chacun reste comme il est ; et je respecte le droit de possession sur lequel la société est fondée*[1]. » L'empereur Napoléon professait le même principe. « *La propriété est inviolable*, disait-il dans une séance du conseil d'État (18 septembre 1809). *Napoléon lui-même avec les nombreuses armées qui sont à sa disposition ne pourrait s'emparer d'un champ*[2]. » Tel est le vrai principe de la société humaine.

Jamais on ne le discute sans de grands dangers, et jamais on ne l'enfreint sans de grandes calamités. Il fait partie de ces conventions sacrées, inviolables, d'où dépendent essentiellement la liberté, l'ordre et la durée des empires. En effet, Messieurs, quelle liberté, quel ordre y aurait-il dans un pays où la propriété ne serait pas garantie, où il serait permis soit à l'État, soit au particulier de s'en emparer? N'y verrait-on pas la plus horrible confusion? Mais, remarquez-le bien, du moment qu'on touche à une propriété quelconque, légalement acquise, du moins sans une juste et préalable indemnité, aucune propriété particulière n'est en sûreté. Violer le droit de propriété dans un seul, disait Napoléon dans la même séance, c'est le violer dans tous[3]. Toutes les propriétés reposent sur un même fondement, sur le droit de possession, droit naturel, antérieur à tout état civil. La propriété ecclésiastique datait depuis 1,200 ans, elle avait été donnée par les princes et les fidèles, augmentée par l'acquisition, améliorée et embellie par le travail, sous la protection de la loi. Elle avait un droit particulier aux respects de l'Assemblée. Car dans tous les temps, même païens, les biens consacrés au culte de la divinité et à l'entretien

[1] Lettre 226 à d'Alembert.

[2] *Ap.* Troplong, *La propriété*, p. 129.

[3] *Ibid.*

de ses ministres, ont été protégés d'une manière spéciale, c'est un fait que nous montre l'histoire de tous les siècles ; l'Écriture nous en offre même un exemple chez les païens. Ainsi, lorsque sous l'administration de Joseph, les Égyptiens furent obligés de vendre leurs terres au roi pour avoir du pain, on excepta les biens des sacrificateurs qui recevaient leur nourriture des greniers publics, et qui ne furent point obligés de vendre leurs terres comme les autres [1]. Les biens consacrés au culte ont reçu, sous le règne du Christianisme, une nouvelle destination qui les rendait plus respectables aux yeux du législateur ; ils sont devenus le patrimoine des pauvres. L'Église qui en avait la propriété les administrait en leur nom, après avoir pris le nécessaire pour l'entretien du culte et de ses ministres, selon le principe de saint Augustin [2]. Ainsi les biens de l'Église étant consacrés au culte de la divinité et aux besoins des pauvres, devaient trouver devant nos législateurs plus de grâces que toute autre propriété. Si on les attaque, c'en est fait du droit de possession, fondement de toute société. En effet, les arguments qu'on faisait valoir contre ces biens, s'appliquaient à toute propriété particulière. On en a abusé, disait-on, mais l'abus donne-t-il le droit de dépouiller ? Dans quel pays a-t-on vu une pareille législation ? Le clergé, disait-on encore, n'est pas propriétaire comme les autres, il forme un corps que l'État peut dissoudre. Mais en vertu de quel droit l'État peut-il dissoudre la hiérarchie de l'Église et détruire la religion, si ce n'est le droit du plus fort ? Le clergé n'est pas propriétaire comme les autres ; et pourquoi ? Est-ce parce qu'il possède en commun ? Mais ces sortes de possessions n'étaient-elles pas autorisées par la loi ? N'y a-t-il pas aujourd'hui chez nous, et chez tous les peuples, des associations d'industrie et de commerce qui possèdent en commun ? Le clergé fera-t-il exception à la loi ? « Mais, disait Talleyrand, en se » chargeant des frais du culte et du soin de soulager les pauvres, » il peut s'adjuger ses biens. » Singulier argument. C'est comme si l'on eût dit à un riche propriétaire : » Vos biens servent à nour- » rir, à élever vos enfants, et à faire des aumônes. L'État en se » chargeant de ces dépenses peut s'adjuger vos biens. » C'est le Communisme de nos jours, lequel est une conséquence immédiate de l'aliénation des biens ecclésiastiques : les communistes ne font

[1] Genèse, c. XLVII, 22.

[2] *Ad Bonifacium ep.*, 185. August. *op.*, t. II, p. 657.

que répéter contre les bourgeois, les arguments que ceux-ci faisaient en 1789 contre le clergé, et je défie un auteur quelconque qui approuve l'expropriation de l'Église en 1789, de leur répondre. Les communistes le savent bien, aussi opposent-ils cet argument à leurs adversaires, qui sont dans l'impossibilité de le réfuter.

Il y a là dedans une erreur fondamentale qui mérite notre attention, parce qu'elle menace d'envahir la société pour la détruire de fond en comble et nous jeter dans la barbarie. C'est que l'État est maître de tout. Ainsi il suffit aux yeux de certaines gens d'être d'un gouvernement provisoire pour avoir le droit de rompre tous les contrats, de s'emparer des biens des particuliers, des ateliers d'industrie, des chemins de fer, et en général de toutes les richesses nationales. Nous avons entendu depuis le 24 février (1848) ces monstrueuses doctrines qui ont eu même un commencement d'exécution. Ainsi ce champ que le propriétaire a acquis par son travail, qu'il a arrosé de ses sueurs, amélioré et embelli par des constructions et des plantations, n'est pas à lui, mais à l'État. Un homme intelligent élève une fabrique aux dépens de sa fortune, il donne du travail au pauvre, et il ne serait pas possesseur de son établissement : un sculpteur se procure un bloc de marbre, et en fait un chef-d'œuvre d'art, et il ne lui appartiendrait pas. L'État peut s'en emparer. Cela révolte le bon sens.

Les membres de l'assemblée constituante comme les communistes de nos jours, ont oublié que le gouvernement est établi pour protéger les intérêts préexistants et non pour se les adjuger, autrement ce ne serait plus un gouvernement, mais un brigandage [1]. La propriété, est de droit naturel; un corps législatif peut régler le mode de transmission, mais il ne peut pas toucher à la propriété elle-même. Pour le sentir, remontons à l'origine de la société. La terre dans l'origine était au premier occupant. Celui-ci l'a trouvée couverte de ronces et d'épines, il l'a cultivée, embellie, il y a fixé sa demeure. Se trouvant trop faible pour résister à un ravisseur, il s'est fait une arme, s'est serré à un voisin pour faire tête à l'ennemi. Les familles, s'étant multipliées, se sont donné un chef qu'elles entretenaient du fruit de leur travail. Ce chef était-il choisi pour les dépouiller, les déposséder? Non. Il était

[1] Le mot est de saint Augustin. *Remotâ justitiâ, quid sunt regna, nisi magna latrocinia*, t. VII, p. 90.

constitué pour les protéger, pour marcher à leur tête contre l'ennemi commun. Voilà la société et la royauté dans son origine, les voilà dans l'état primitif, avec leurs droits et leurs devoirs. La société s'agrandit et le chef avec elle : les intérêts se multiplient, mais les droits et les devoirs restent les mêmes, parce qu'ils sont fondés sur l'éternelle justice, sur une loi invariable qui est antérieure à toutes les institutions politiques. Le gouvernement qui est établi pour la protection de tous, n'est donc pas maître de la propriété, fruit du travail, de l'industrie, de l'ordre et de l'économie des sujets. Le précepte : *Tu ne déroberas point*, le regarde aussi bien que le simple particulier. Voilà des principes vrais, parce qu'ils sont dans la société telle que Dieu l'a créée.

Il est vrai, Messieurs, qu'il y a eu en divers siècles des insensés qui ont voulu faire prévaloir des principes opposés. Étaient-ce des hommes d'état, de savants jurisconsultes, de grands docteurs ? Non, Messieurs, c'étaient des rêveurs qui se sont donné le beau nom de philosophes, et qui ont mis de côté les traditions primitives et les notions de la justice pour s'attacher à leur sens individuel qui, en politique comme en religion, devient une source d'erreurs et de bouleversements. Nous en trouvons dans l'ancienne Grèce, La République de Platon et ses lois donnent à l'État la propriété de tous les biens et même de toutes les familles [1]. La philosophie grecque avait besoin de ce principe pour réaliser un autre rêve ; l'égalité de la fortune, qui est une chose impossible même sous le gouvernement le plus despotique. Car faites aujourd'hui un partage égal des biens, dans huit jours il n'existera plus : l'inégalité d'économie, de conduite et de prévoyance l'aura fait disparaître, Forcez les hommes par une loi sévère à conserver leurs biens, et donnez à tous une égale portion de terrain, de maisons ; fournissez les mêmes outils, l'homme qui aura plus d'intelligence, de goût, de force et d'ordre, réalisera, sur un même terrain plus de bénéfices, et aura plus de fortune. Pour établir une semblable égalité, il faudrait commencer par reformer la nature humaine, donner à tous les mêmes goûts, la même industrie, la même adresse, la même force et les mêmes inclinations ; ce qui est au-dessus de la puissance des philosophes. Tant que le monde existera, il y aura toujours des hommes intelligents, et des hommes bornés,

[1] Troplong, *La propriété*, p. 78.

des hommes forts et des hommes faibles, des hommes actifs, aimant le travail, et des hommes paresseux, évitant toute peine, et par conséquent des riches et des pauvres. Telle est la société, comme Dieu l'a créée dans les secrets de son éternelle sagesse. Il a voulu que les hommes eussent besoin les uns des autres, et qu'ils fussent liés entre eux par la loi de la nécessité. L'égalité de fortune, l'égalité des salaires, qu'on a voulu réaliser de nos jours, sont des rêves incohérents qui ne supportent pas la discussion, et qui n'ont pu se loger que dans le cerveau malade de quelques philosophes; ils ont pris modèle sur ceux de la Grèce, qui dans leur téméraire présomption, ont voulu ramer contre vents et marées. Pour établir l'égalité des fortunes, ils ont proclamé l'État propriétaire de tous les biens, et maître d'en disposer à son gré. « Je » vous déclare en ma qualité de législateur, disait Platon, que je » ne vous regarde ni vous ni vos biens, comme étant à vous-même, » mais comme appartenant à votre famille, et toute votre famille » avec ses biens comme appartenant encore plus à l'État [1]. » Ainsi biens et familles, tout appartient à l'État : tel est le principe qui a présidé à la législation grecque et que nous trouverions encore dans plusieurs états despotiques de l'Orient. Qu'en est-il résulté? La communauté des biens a amené la communauté des femmes et celle des enfants. Saint Chrysostôme en fait un reproche au paganisme [2]; c'était une conséquence fort naturelle, car la femme et les enfants sont aussi une propriété : si l'on abolit la première, on doit abolir la seconde. On sait que les communistes de nos jours comprennent l'une et l'autre dans leur proscription : en cela ils sont conséquents, nos anciens l'étaient également. A Sparte, une femme qui devenait mère, ne pouvait pas caresser son enfant, il lui était enlevé par les satellites du pouvoir, porté aux berceaux communs de la République. « Il y aura, dit Platon, » des gardiens préposés à l'allaitement des enfants; ils conduiront » les mères aux berceaux tant qu'elles auront du lait, et veilleront » à ce qu'aucune d'elles ne puisse *reconnaître son propre enfant* [3]. » Et quelles ont été les conséquences de cet état de choses? L'infanticide légal, l'extinction de tous les sentiments

[1] Troplong, *La propriété*, p. 79. — Platon, *Les lois*, liv. II.
[2] T. VII, p. 11, édit. Gaume.
[3] *Les lois*, liv. V.

moraux, la dégradation de la femme, et puis une effroyable corruption. La pudeur se révolte au récit des historiens [1].

Mais ont-ils réussi dans l'égale répartition des biens? Non, Messieurs, ils n'ont abouti qu'à faire pousser des cris plaintifs, qu'à causer des révolutions. C'est Aristote qui en fait l'observation [2]. L'invincible nature s'est jouée de tous leurs desseins. La disproportion dans les fortunes n'a jamais cessé d'exister, et à Sparte moins qu'ailleurs, malgré les lois de fer de Lycurgue. Du moins ils étaient libres. On le disait, et il est des philosophes qui le croient, parce qu'on était en démocratie. Mais la première loi d'un gouvernement qui s'approprie tout, est l'oppression, la servitude. Peut-il y avoir liberté là où il n'y a ni propriété, ni famille? Dira-t-on libre un pays où à côté de citoyens en petit nombre, on comptait des milliers d'esclaves, véritables bêtes de somme, qu'on pouvait tuer, maltraiter à volonté. Dans l'Attique, il y avait 350 mille esclaves pour 20 mille citoyens. A Sparte, il y avait 200 mille ilotes, que les jeunes Spartiates, pour s'exercer à la chasse, allaient traquer et tuer sur le même sol qu'ils avaient cultivé et arrosé de leurs sueurs [3]! Et, chose remarquable aucun des philosophes n'a jamais élevé la voix en faveur de ces malheureux, ils trouvaient au contraire cet état de choses très-légitime, parce qu'il faisait partie de leur système; car point de communisme sans esclavage.

A Rome, où il y avait moins de philosophes et plus d'hommes d'état, la propriété a reçu dès le commencement de la conquête le caractère d'un droit personnel et inviolable, et la famille a été respectée. Pour rendre ce droit plus sacré, on le mettait sous la protection de la Divinité, qui, pour contenir l'avidité des hommes, avait séparé la propriété par des bornes qu'on ne pouvait pas déplacer sans encourir son courroux. De là vient le culte du dieu *Terme* [4]. Cicéron, bien loin d'attribuer la propriété à l'État, prétend : « Que le devoir le plus sacré de celui qui gouverne la » République est de veiller à ce que chacun conserve sa propriété, » et qu'il ne soit porté aucune atteinte aux biens des particu-

[1] Voir Cantu, *Hist. univ.*, t. II, p. 195.
[2] *Ap.* Troplong, *La propriété*, p. 81.
[3] Cantu, *Hist. univ.*, t. II, p. 89,
[4] Cantu, *Hist. univ.*, t. II, p. 423.

liers [1]. » Il rejette loin de lui le système égalitaire des Grecs qu'il regarde comme une peste dans l'État; *quâ peste quæ potest esse major?* La demande des lois agraires qui a excité tant d'agitation à Rome, ne touchait pas au principe de la propriété, elle avait seulement pour but de répartir entre tous une partie des biens que l'État s'était réservés après la conquête, et qui étaient devenus la proie des patriciens, et de leur conférer à tous le droit des auspices, source de tous les autres droits civils, qu'on ne pouvait acquérir que par la possession d'un champ, dans l'enceinte du territoire sacré de la métropole [2]. Sous les premiers empereurs on a voulu renouveler la théorie des Grecs. Sénèque, l'instituteur, le ministre et le favori de Néron, qui a donné à son maître, pour dernière récompense, l'ordre de s'ouvrir les veines et de mourir, a dit que tout appartenait à César; *jure civili omnia regis sunt... Cæsar omnia habet* [3]. Cette maxime convenait sans doute à Néron, mais elle ne trouva pas d'écho et se perdit dans le désert. D'ailleurs la loi chrétienne était déjà publiée, et faisait disparaître toutes les fausses idées des philosophes.

Le christianisme, Messieurs, a donné de nouvelles garanties à la propriété, en la représentant comme de droit primitif et de droit divin, en enseignant que l'inégalité des conditions et de la fortune entrait dans les desseins de la Providence et qu'il fallait les adorer. Il a prescrit aux riches d'aimer les pauvres et de les secourir dans leur nécessité; et aux pauvres, d'être reconnaissants, de respecter les propriétés des riches et de ne pas les envier, parce qu'elles sont une tentation et souvent un piége pour le salut éternel. Il a appris aux uns et aux autres à mépriser les biens de ce monde et à tendre sans cesse vers d'autres biens moins périssables, et à supporter avec résignation les peines dont cette vie est traversée. Il faut lire l'histoire des premiers siècles de l'église pour savoir quel effet ont produit ces nouvelles doctrines prêchées dans toutes les parties du monde; combien elles ont raffermi les bases de la société et les biens de la fraternité, et combien elles ont rapproché les conditions, sans toutefois les égaliser. La communauté des biens s'est établie, non plus par des lois de fer, non plus aux dépens de l'ordre public et de la liberté, mais d'une manière volon-

[1] *De offic.*, II, 21.
[2] Cantu, *Hist. univ.*, t. II, p. 509. — Troplong, *La propriété*, p. 96.
[3] *De beneficiis*, liv. VII, 4, 6.

taire, sans troubles, comme sans servitude. Elle ne pouvait pas durer toujours, car elle ne convenait qu'à une société naissante; mais elle a toujours moralement existé partout où le christianisme a exercé son heureuse influence. Les empereurs d'Orient, devenus chrétiens, respectèrent et firent respecter par leurs lois le droit de propriété, et laissèrent dans l'oubli les utopies des philosophes; la famille, protégée dans ses affections et dans ses biens, jouit d'une entière liberté. Un monde nouveau avait succédé à l'ancien.

L'abbé JAGER.

Économie sociale.

ÉTUDE
SUR
LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

SIXIÈME ÉTUDE [1].

M. ÉMILE SAISSET.

N'avions-nous pas bien raison de dire que personne ne déserterait son parti, quel qu'il fût, dans ce combat général des intelligences? M. Emile Saisset descend aussi dans l'arène [2].

Le but de cet écrivain est de donner *quelques conclusions sur le passé du socialisme, de lui adresser quelques avertissements utiles, et enfin de hasarder quelques conjectures probables sur son avenir.*

M. Forcade a cherché le mot de la philosophie du socialisme, puis le considérant au point de vue économique, il a suivi jusqu'au fond sa doctrine essentielle. Ainsi n'a pas agi M. Saisset, laissant de côté la thèse philosophique, la doctrine économique seule attiré son examen.

[1] Voir la 5e étude au n° précédent ci-dessus, p. 153.

[2] *Passé et avenir du socialisme*, dans la *Revue des deux Mondes*, n° du 1er février 1849.

A ses yeux, le socialisme est sorti de l'excès des maux causés par l'abus du principe de la liberté de l'industrie; la concurrence indéfinie engendre la guerre des capitaux, partant l'immobilisation de la position de l'ouvrier, sa misère dans le cas de chômage et son abrutissement par les conséquences mêmes de cette position.

Selon lui, le socialisme, d'une voix à peu près unanime, proclame deux remèdes à ce déplorable état de choses, l'association libre, l'intervention de l'État.

Le principe d'association que M. Saisset exalte et dont il désire l'application dans les limites de la liberté, n'appartient pas du tout à Fourrier, auquel on en assigne la découverte; ce principe est bien ancien, on le retrouve partout; son application à l'universalité de l'industrie est seulement une idée nouvelle.

Qui niera la nécessité de l'intervention de l'Etat dans la réglementation de l'industrie? Personne; mais de cette intervention bienfaisante et raisonnable, à l'intervention de l'Etat, organisateur du travail, directeur du travail, dispensateur du travail, il y a la distance qui sépare la liberté sage, réglée, du despotisme brutal. Cette question a déjà été traitée et nous poursuivons.

Le socialisme n'est pas nouveau. M. Saisset le trouve en germe dans le *spiritualisme platonicien* et dans le *mysticisme évangélique*. Ici le savant professeur repousse toute solidarité avec ceux qui prétendent recouvrir d'un manteau chrétien la nudité du socialisme; seulement, il prétend induire « qu'il y a dans cette noble » philosophie de Platon, dans cette sublime religion du Christ, » tel principe qui, privé de ses justes contre-poids et tombant » dans un esprit que la logique pousse jusqu'à l'absurde, ou que « l'enthousiasme égare jusqu'au délire, aboutira nécessairement « aux derniers excès du socialisme. »

Dans notre premier article, à propos de M. Troplong, nous avons vu l'opinion de Platon sur la propriété et nous en savons assez sur cette *noble* philosophie qui supprime la propriété et la famille. Que M. Saisset défende l'*élève du sage Socrate*, en déclarant qu'il n'a prétendu tracer qu'un idéal, libre à lui; qu'il s'entende avec Platon; pour nous, nous ne boirons pas à la coupe que

[1] Voir notre t. VII.

ce philosophe nous offre, coupe où tant d'autres ont trouvé l'ivresse.

M. Saisset se demande si des esprits ardents n'ont point mal interprété cette parole du Christ : *Quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a ne peut être mon disciple.* Nous lui demanderons de nous donner une parole dont le sens ne puisse être travesti. Quelle est l'hérésie qui ne se soit présentée armée des textes les plus significatifs aux yeux de ses propres partisans? n'a-t-on pas fait de J.-C. le premier *sans-culotte* du monde? n'a-t-on pas, ces jours-ci, vu la fête de sa naissance parodiée par une honteuse orgie au *Jardin-d'Hiver?* Si le socialisme, d'un côté, nous invite à l'amour mutuel, de l'autre, ne crie-t-on pas en son nom : *Vive la guillotine* et *à bas Dieu?* Empêcher les hommes d'abuser de la parole, c'est opérer le plus grand des miracles; empêcher d'abuser des textes de l'Évangile, c'est parvenir à donner aux esprits une pente uniforme vers le vrai qu'ils n'auront jamais. Le socialisme a-t-il seul dénaturé le langage évangélique ? Non, certes; il est de mode parmi les novateurs de tous les temps, de se poser en successeur des apôtres. Tous ces excès ne prouvent qu'une chose, c'est qu'il ne faut pas séparer la parole du Christ de la tradition qui l'explique; c'est la nécessité d'une autorité visible et vivante, chargée de préciser et de fixer le sens des paroles du Christ. Or, c'est dans l'Église catholique seule que l'on trouve cette autorité.

M. Saisset convient sans peine de cette fraude du socialisme. S'il l'a mise en relief, ce n'est pas par un mauvais dessein, il a voulu seulement prouver que l'on abuserait au besoin du Christianisme comme du platonisme, et de plus, nous ne serions pas étonné qu'il eût été assez flatté de ce premier rapprochement entre l'élève de Socrate et le Christ.

Quoi qu'il en soit, M. Saisset a la volonté, philosophe éclectique qu'il est, de ne pas lâcher la doctrine nouvelle sans découvrir en elle quoi que ce soit de bon; aussi, après être convenu que le caractère commun de tous les socialistes est de ramener l'homme au niveau de la bête, après être convenu que M. Guizot avait, en s'accordant avec beaucoup d'excellents esprits, pu prendre M. Proudhon pour expression du socialisme, il relève cette doctrine et déclare qu'au 19e siècle sa portée est plus haute, que sa tendance n'est pas seulement cette tendance naturelle de l'homme

vers le bien-être matériel, tendance légitime d'ailleurs en une certaine mesure, mais qu'il est *né* d'un sentiment vif et profond du morcellement actuel de la société; que sous les chimères et les folies brutales qui le déshonorent, il recèle deux principes respectables, l'esprit d'*association fraternelle* chez les particuliers et la *charité* dans l'État.

M. Saisset trouve suffisantes à l'explication du développement du socialisme, les causes qu'il a indiquées; il combat facilement ceux qui prétendent que la crise de Février lui a donné naissance, et il dit avec raison que la preuve du contraire est dans ce fait que le socialisme a fait, lui, la révolution de Février; nous sommes de son avis; sans aucun doute, la marche du dernier gouvernement a singulièrement favorisé ce développement. Nous avons déjà exprimé notre pensée à cet égard, nous ne suivrons pas M. Saisset dans le détail de la sienne; nous pensons avec lui que cette révolution a été la défaite de la bourgeoisie, sévèrement punie de son égoïsme et de son aveuglement.

Ce serait peut-être ici le lieu d'entrer en discussion avec M. Saisset, sur les opinions qu'il émet quant au socialisme, nous préférons exposer d'un trait sa doctrine et revenir ensuite à son examen.

Une fois admis que le lendemain de Février le socialisme était au pouvoir, cette question se pose : Qu'y a-t-il fait? Les *ateliers nationaux* se présentent comme son œuvre première, tel est le langage de la vérité, tel n'est pas le langage du socialisme; je n'ai rien fait, dit-il; il a tort et ne se rend pas justice, car il a fait beaucoup, et quoiqu'il repousse la création des ateliers nationaux, force est bien qu'il les accepte à son compte avec tant d'autres choses que nous passons sous silence.

Malgré cette prétention à l'inaction, le socialisme avoue l'*atelier national* de M. Louis Blanc, le *phalanstère* de Fourier et la *banque d'échange* de M. Proudhon.

Notre écrivain déclare qu'il centralisera ses observations sur ces trois types du socialisme; nous regrettons de le voir, lui professeur de philosophie, se borner à un travail d'économiste, étude déjà faite par des hommes spéciaux, et de l'entendre déclarer la non-existence d'une philosophie dans le socialisme. Aussi, le suivrons-nous avec peine dans un champ si souvent moissonné, et nous contenterons-nous de voir avec lui en M. Louis Blanc, le *stoïcien*

de cette doctrine, lui qui donne la vertu pour aiguillon au travail; l'*épicurien* en M. Considérant qui lui donne le plaisir pour moteur. Louis Blanc fait de l'atelier un monastère, les phalanstériens, un lieu de débauche. Reste M. Proudhon, qui n'est pas caractérisé et dans lequel nous retrouvons le *cynique* de ce système.

La déconfiture de sa banque est caractéristique; cette banque, dans laquelle on a vu une niaiserie, n'était pas absurde seulement à nos yeux, nous apercevions en elle une planche aux assignats un peu déguisée, un premier essai de papier-monnaie dont le bon sens a fait justice. M. Proudhon sait très-bien que la propriété peut tout aussi habilement être attaquée de côté que de front et il a manœuvré en conséquence. Il demandait, on ne l'a pas oublié, faute de mieux, le *droit au travail* dans la Constitution, et nous sommes loin de partager l'étonnement dont a été saisi M. Saisset en voyant ce fameux droit admis un instant dans la Constitution; quoi de plus simple que cette inadvertance d'une assemblée neuve sur tant de choses, fluctuante par sa propre essence, sans principes fixes; comment eût-elle été à la hauteur d'une discussion de ce genre? elle a reconnu le piége quand les horreurs de juin le lui ont montré. Serait-il vrai qu'il n'eût fallu rien de moins que ce sang versé pour éclairer les esprits sur le socialisme!...

M. Saisset reproche avec une grande justice, aux écoles socialistes prises pour type, leur ignorance de la nature humaine; M. Louis Blanc, donnant pour sanction à l'atelier national la vertu, est aussi loin de la vérité que Fourier invitant au travail au nom du plaisir, que M. Proudhon réduisant l'homme à être une sorte de machine à produire et à consommer et trouvant son bonheur dans l'exactitude de l'équation, enfermé qu'il le fait dans son individualité, ayant rompu tout lien avec la terre et avec ses semblables, sans patrie, sans foyer, sans Dieu.

Nous n'insisterons pas sur la discussion du *droit au travail*; grâce aux travaux déjà cités, la propriété, en tant que principe, a été défendue avec succès et talent, et grâce au grand nombre de propriétaires que compte la France, elle sera préservée des attaques de ses ennemis.

Il y a dans le droit au travail le droit à l'assistance, la charité de l'État, ce droit peut-il être méconnu? La distinction entre l'obligation stricte, étroite de l'État, de secourir l'ouvrier réclamant ce secours au nom de la justice, et l'obligation sacrée de la charité,

est posée avec beaucoup d'intelligence et de vérité par M. Saisset. Le droit au travail était, nous l'avons dit, une attaque indirecte à la propriété, de même que l'introduction du droit progressif de mutation, que l'impôt progressif, de même que la mobilisation de la propriété au moyen des banques immobilières, et qu'enfin toute introduction de papier-monnaie, pensée fondamentale de tout système communiste, et avouée par M. Ledru-Rollin.

Ainsi donc au pouvoir ou hors du pouvoir, par ses actes ou par ses théories, le socialisme n'a produit que désordres ou chimères, voilà son passé. Est-ce à dire qu'il soit définitivement vaincu? Non, chaque jour il s'insinue davantage parmi les classes populaires, et bouillonnant aux profondeurs de la société, il n'attend qu'une issue pour replonger le pays dans une crise plus effroyable encore.

M. Saisset se pose alors devant les deux genres d'adversaires que le socialisme rencontre, les optimistes qui ne regardent la révolution de Février que comme un accident, d'autres qui, selon lui, voient le mal d'une vue plus claire, mais tout en se trompant sur les causes et sur les remèdes. « A les en croire, le socialisme a sa » racine dans l'esprit révolutionnaire, qui n'est lui-même qu'un » développement de l'esprit philosophique et anti-religieux. Le » jour où la raison individuelle a commencé dans le monde, le » triomphe du mal a commencé. » Après avoir attaqué la religion, renversé la monarchie absolue et les vieilles aristocraties, elle s'acharne contre la famille et la propriété. Il faut donc ranimer les vieilles croyances et les opposer au flot de doctrines incendiaires.

Ces deux opinions, « d'accord dans leur aversion pour toute » réforme sociale, sont cependant d'une origine fort différente; » l'école des optimistes qui croit la société actuelle sans défaut » accepte franchement la révolution; l'école néo-catholique s'y » risque sincèrement peut-être, mais à coup sûr elle ne l'aime » pas et ne peut pas l'aimer. » Il est naturel qu'elle continue sa croisade contre la philosophie ; mais ce que M. Saisset se refuse à croire, « c'est que des hommes qui ont associé leur carrière et » leur gloire à la cause de la révolution se soient enflammés d'un » zèle subit pour la gloire de la tradition catholique, et qu'ils ne » veuillent reconnaître d'autre sauvegarde à notre société, fondée » par l'esprit nouveau, que la foi de saint Anselme et de Bossuet. » Le socialisme aurait fait là un prodige, lui qui promettait tant

» de choses impossibles en aurait réalisé au moins une, c'est d'al-
» lier contre la philosophie les pieux fils des croisés avec les en-
» fans de Calvin et de Voltaire. »

Le professeur de l'école normale proteste également contre ces deux tendances, l'une qui endort la société dans un optimisme trompeur, l'autre qui prétend rejeter la société en arrière et faire capituler la révolution et l'esprit humain. Il pense qu'il y a des institutions à réformer, d'autres à développer, d'autres à créer, selon lui ce travail incombe aux hommes spéciaux.

Se tournant ensuite vers les catholiques, le docte professeur déclare avant tout que « son opinion, déjà vieille et mûrie par l'ex-
» périence, est que le Christianisme, qui a tout fait pour fonder et
» améliorer la société moderne, est appelé aujourd'hui autant et
» plus que jamais à la consolider et à la défendre. La seule ques-
» tion à résoudre est de savoir s'il y a contradiction entre l'esprit
» du Christianisme et l'esprit de la révolution. Il en serait ainsi, si
» la révolution et la philosophie étaient le principe du socialisme
» contemporain, et cela n'est pas; si on consulte l'histoire, elle
» nous dira que le socialisme est sorti tout aussi bien de la religion
» chrétienne que de telle ou telle philosophie; le socialisme revêt
» mille formes, tantôt il se présente comme une école d'économie
» politique, tantôt comme une secte religieuse. Autrefois, du
» temps des gnostiques, du temps des anabaptistes, il invoquait
» l'Évangile; aujourd'hui, il essaie de s'appuyer sur la tradition
» philosophique et révolutionnaire. » Prétention peu fondée; car, qui a combattu pour la liberté, sinon la philosophie? qui combat le socialisme, sinon elle? Il est vrai que la doctrine chrétienne enseigne convenablement la résignation, l'humilité, la vie présente comme une épreuve la vie éternelle; comme une récompense. Mais, se demande M. Saisset, pourquoi ces vérités sont-elles dans le Christianisme? c'est que ses sublimes enseignements sont le fond même de la *conscience du genre humain*. Le Christianisme n'est après tout que l'Écho du *spiritualisme naturel* du genre humain.

« L'histoire nous montre les progrès laborieux, mais irrésisti-
» bles de ce spiritualisme. Il se développe sous trois formes : les
» arts, les religions, les philosophies.... Si le *Christianisme* est
» la plus parfaite des religions, c'est qu'*elle exprime plus fidèle-*
» *ment que toutes les autres le spiritualisme naturel de l'huma-*

» *nité.* Se confier au Christianisme, c'est, qu'on le sache ou
» qu'on l'ignore, se *confier à notre nature* (A). »

Ces paroles laissent peu de doute, et d'après elles il serait difficile de croire que le Christianisme soit d'*origine divine* aux yeux de la philosophie. Aussi, M. Saisset n'admet-il pas cette origine divine, aussi convie-t-il en ces termes à l'union la philosophie et la religion :

« Réduit à lui-même, à la brutalité sauvage de ses négations, à
» la fragilité de ses folles utopies, au mensonge éprouvé de ses
» promesses, il se dissipera par degrés comme les vains fantômes
» que chasse la clarté du jour ; mais si l'on s'obstine à ne voir
» dans l'aspiration ardente des classes populaires vers la richesse,
» la lumière, la science, le bonheur, que les basses convoitises de
» la chair, si, pour les combattre, on compte exclusivement sur le
» *mysticisme* d'un autre temps, on donne alors au socialisme une
» force déplorable, la seule, il est vrai, qu'il puisse avoir, celle
» d'agiter sans relâche et de bouleverser périodiquement l'État.
» La philosophie, la révolution, le Christianisme doivent se ré-
» concilier aujourd'hui dans une œuvre commune : l'affranchis-
» sement progressif de tous les membres de la famille humaine par

(A) Aux considérations si concluantes de M. de Milly qu'il nous soit permis d'ajouter les nôtres. Nous voulons, en effet, faire remarquer que cette définition, toute naturelle, du Christianisme, est la conséquence directe de la philosophie enseignée dans les écoles depuis 300 ans. Que l'on y fasse attention ; quel est le but de la philosophie même catholique ? C'est de prouver que sans avoir recours à la *tradition* ou *révélation*, on peut connaître Dieu, ses perfections, l'homme, ses devoirs envers Dieu, envers les hommes, envers lui-même, et constituer ainsi une société civile complète. Il est vrai qu'ensuite on prétend que pour arriver au Christianisme il faut sortir de ces connaissances naturelles et les laisser à l'écart. Mais la main sur la conscience, que l'on nous dise si ce n'est pas par des considérations et des raisons *naturelles*, que l'on nous prouve cette nécessité ; d'où il ressort toujours que ce n'est pas Dieu qui est venu à nous, nous a parlé, nous a instruits, nous a aimés le *premier* ; mais que c'est nous qui allons vers lui. Ne vient-on pas d'entendre, tout récemment, un curé des plus distingués de Paris dire au sein du Congrès de la paix, que l'Évangile n'était que la *raison humaine restaurée et étendue ?* Il a cru, en s'exprimant ainsi, être dans une orthodoxie parfaite ; et en effet, c'est là le Christianisme de la philosophie de nos écoles, celui de l'abbé Maret, du P. Ventura et de tous les philosophes. M. Saisset a donc exprimé une pensée strictement vraie, philosophiquement parlant. Il faut le dire afin d'ouvrir les yeux à tant d'aveugles et de sourds.

» l'extension des lumières, par le soulagement de toutes les
» souffrances, par la fusion des classes, en un mot, l'esprit d'as-
» sociation et de charité. »

II.

Nous avons exposé, nous n'avons pas discuté, notre but a été de développer dans son ensemble le travail de M. Saisset, nous voudrions en rester là, car ce travail contient de très-bonnes choses, mais nous ne le pouvons; il nous faut revenir à un examen plus attentif de cet article qui tire une grande partie de son importance de la renommée et de la position de son auteur.

Nous regrettons qu'un professeur de philosophie aussi éminent que M. Saisset, n'ait vu dans le socialisme qu'une réforme économique et qu'il n'ait pas cherché si, sous les voiles transparents des études d'économie politique, ne se cachait pas une *philosophie puissante.* Cette philosophie a frappé les regards de plusieurs autres écrivains, et M. Forcade vient de donner dans la *Revue même des Deux-Mondes* un excellent travail sur la métaphysique du socialisme. Comment ignorer le dernier ouvrage de M. *de Lamennais* et les productions d'un homme tel que M. *Proudhon?* comment croire, ou plutôt prétendre faire croire, qu'une doctrine aussi vaste que celle-là soit sans philosophie? M. Saint-René Taillandier a développé, avec la lucidité qui lui est propre, les rapports de M. *Proudhon avec les jeunes Hégéliens;*, nos espérances ont été déchues; en ouvrant le livre, nous espérions assister à une joute curieuse et utile entre l'un des champions les plus réputés de la philosophie éclectique et les adeptes du socialisme.

Quoi qu'il en soit, nous avons trouvé un travail curieux et d'une grande importance à un certain point de vue.

Il faut, une fois pour toutes, trancher la question de l'*origine du socialisme;* un homme a étudié avec suite les diverses écoles socialistes, et cet homme a porté sur elles ce jugement : « Jusqu'ici la compression des mauvais instincts et la lutte contre les passions sensuelles avaient constitué l'un des plus beaux titres de l'homme et l'un des plus nobles emplois de sa volonté. Dans cette victoire incessante sur lui-même, dans cette action de la raison sur les appétits, on s'accordait à voir le vrai signe de sa grandeur, l'éclatant témoignage de son origine... Ce que notre morale glorifiait, ils l'ont déprécié, ce qu'elle condamnait, ils l'ont absous; se maîtriser, au sens de nos réformateurs, est une folie, s'abstenir

une puérilité!... La loi qui gouvernait l'île de Circé a trouvé des promulgateurs et des apôtres, l'un d'eux l'élève à la hauteur d'un principe religieux, l'autre en fait un ressort social, le troisième un agent essentiel de nos destinées.... La distinction du bien et du mal est elle-même une subtilité superflue, vieillie, funeste, etc. »

Ces paroles, M. Louis Reybaud les prononçait en 1841.

Comment la raison humaine a-t-elle pu s'égarer jusqu'à ce point que la distinction du bien et du mal soit une superfluité?

Nous sommes fâchés que M. Saisset ne l'ait pas vue, mais il y a là une question bien plus philosophique qu'économique. Quel espace n'a pas dû franchir l'esprit humain pour en venir à cette confusion du bien et du mal? M. Forcade nous a donné la clef de cette énigme, en nous exposant le système de M. de Lamennais et en nous montrant le *panthéisme* dominant le *socialisme*. Qu'avons-nous dit alors? Ce que nous répétons encore aujourd'hui, c'est que le panthéisme est l'*ultima ratio* du rationalisme, comme le socialisme est l'*ultima ratio* du sensualisme. La raison souveraine fait l'homme Dieu, comme la passion devenue sainte proclame la réhabilitation de la chair.

Que la donnée économique paraît peu de chose, en comparaison de tout ce monde moral qui se fait, de cette société qui se construit, de cette puissance infinie, qui d'un souffle renverse tout ce qui est, et réédifie, sur de nouvelles bases, un autre monde, une autre humanité pour ainsi dire.

Il s'agit bien d'organiser, de réglementer l'industrie, quand il ne reste plus ni Dieu ordinaire, ni homme ordinaire, ni propriété, ni société, ni famille; au reste, puisqu'il a plu à M. Saisset de rapetisser la question, nous le suivrons dans le champ très-circonscrit dans lequel il s'est placé. L'état de l'industrie le préoccupe, et devant cette nécessité des machines et des grands capitaux, devant cette misère si souvent complète de l'ouvrier, il implore l'association libre et l'intervention de l'État; nous l'avons dit, il a été répondu précédemment à ce cri poussé par l'individualité vers l'association; d'un principe utile, sans doute très-ancien, quoi qu'en pense M. Saisset, mis en pratique de temps immémorial peut-être dans les conditions où il pouvait être accepté, on veut faire une panacée; les essais n'ont pas été heureux, on l'a vu; voyez, au contraire, les associations de pêcheurs de nos côtes; et vous trouverez l'association florissante. La grande question de l'industrie ne sera

pas résolue par ce système. Soutenir que l'État ne doit intervenir en aucune façon, dans la question de l'industrie, c'est une véritable absurdité; il intervient de tout temps et d'une façon, mais intervenir en roi, en directeur, là est le commencement d'une chaîne dont un anneau très-rapproché est le despotisme le plus lourd. Loin donc que le morcellement produit par la révolution soit une cause du socialisme, comme on veut le voir, il faut remonter plus loin; aussi, M. Saisset est-il amené à ce que nous l'avons entendu citer de Platon et même du Christianisme. Nous avons dû lui répondre un seul mot et nous n'irons pas plus loin, et malgré son opinion, sa volonté de voir le socialisme du 19e siècle doué d'une portée plus haute que la recherche du bien-être matériel, quelque appuyé qu'il le voie sur l'association fraternelle et la charité dans l'État, nous en resterons, nous, à ce principe de la réhabilitation de la chair, proclamé par Louis Blanc, à la satisfaction de nos appétits, quelque grossiers et brutaux qu'ils soient, assignés à l'homme comme but de son existence, par Fourier et Cabet; nous resterons de l'avis de M. Reybaud, dont les paroles citées à l'instant sont assez claires, et nous regarderons comme très-secondaires, dans le véritable socialisme, les idées de fraternelle association et de charité dans l'État.

Si vous en croyez M. Reybaud, l'autorité ne peut rien à la solution du grand problème posé par l'économie politique, « l'association y pourrait tout, mais sa formule complète échappe encore à la pénétration de l'homme. » M. Saisset ne nous l'a pas donnée; il signale bien *la charité dans l'Etat*, mais il ne nous donne pas l'explication de cette formule.

Nous lui rendrons justice, sa discussion du 11e paragraphe est judicieuse, et son argumentation contre Louis Blanc, Fourier et Proudhon, péremptoire. Nous nous étonnons, encore une fois, qu'après une telle dissertation, il n'ait pas reconnu une philosophie au fond de ces systèmes ou qu'il ait cru possible de se dispenser de la discuter; on trouve, au reste, dans cette discussion, cette disposition constante des éclectiques à justifier toutes choses, tant qu'elles peuvent l'être; aussi, n'est-ce pas une sorte d'excuse des incroyables excentricités du phalanstère que ces paroles : « *On s'est scandalisé et égayé de la liberté amoureuse de Fourier; il suivait la pente de son système, etc.*, » et vous savez à quel bourbier menait cette pente.

Devant les dangers que l'irruption des doctrines socialistes présente au monde, M. Saisset cherche aussi son remède, et, comme nous l'avons dit, il trouve très-mauvais que l'on prétende opposer la religion chrétienne comme unique rempart aux doctrines socialistes dont il signale aussi judicieusement le danger; dans sa mauvaise humeur, il a des boutades pour tout le monde, et il en lance une aux *néo-catholiques*, qu'il accuse de ne point aimer et de ne pouvoir aimer la révolution.

Ici, la discussion devient un peu plus sérieuse, un peu personnelle, et il faut s'entendre, ce que nous aimons beaucoup.

D'abord, nous demanderons à M. Saisset ce qu'il entend par le mot de *Néo-catholique*. Nous qui croyons appartenir à l'école que nous supposons qu'il veut qualifier de cette sorte, nous lui dirons que *néo-catholique* semble, en langage ordinaire, vouloir dire *nouveau catholique*. Or notre catholicisme n'est pas nouveau, nous le croyons le même que celui des apôtres et des pères, nous ne trouvons rien de nouveau en nous; et si nous avions la conviction, même la plus légère, qu'il se rencontrât une nouveauté dans nos doctrines religieuses, nous l'abjurerions sans hésitation.

Ensuite, il faut entrer dans une autre explication; cette école est accusée de ne pas aimer, de ne pouvoir aimer la *révolution?...* Que devons-nous entendre par ce mot révolution? Est-il question de la révolution de Février? Non, sans doute, car il serait puéril de trouver singulier que nous eussions tort de ne pas chérir l'œuvre du socialisme, il s'agit donc de la première révolution? Comme celle-ci a opéré de très-grandes choses, mais très-opposées, il faut encore s'entendre; trouvera-t-on singulier que les catholiques détestent les assassinats des carmes et des prisons, la guillotine, les noyades, les fusillades, les mitraillades, les spoliations, le renversement des autels, les décrets contre la religion, les fêtes de la déesse Raison, les folies, les infâmies, les atrocités, les orgies de gens ivres de sang et de déraison; s'il faut aimer ces choses, le Christianisme ne le peut; s'il faut déifier Robespierre, Marat, Danton, Saint Just, Babœuf, il ne le peut. Si on prétend dire que le Christianisme ne peut aimer certaines doctrines que la révolution est censée avoir apportées aux hommes, la liberté, l'égalité, la fraternité, nous ne comprendrons plus ce que l'on aura voulu dire, car si on rappelait ces paroles en 1793; dix-huit siècles plus tôt, le Christ, notre divin maître, les avait apprises aux hom-

mes; nous nous étonnerions que nous ne puissions aimer ce qui chez nous est fondamental. Qui a, en effet, affranchi le genre humain du despotisme païen, sinon le Christ, qui a appris aux hommes la loi de l'égalité devant Dieu, sinon celui qui leur a dit : Vous êtes frères !

Il reste encore une explication à provoquer de M. Saisset ; qu'entend-il par *esprit révolutionnaire?* Ce mot a été expliqué fort simplement et fort nettement par M. de Champagny[1] après M. Guizot.

« Certes je ne nierai pas les grandes choses qui sont sorties du mouvement de 1793, pas plus que je n'ai nié les grands principes d'égalité et de liberté que le mouvement de 1789 a eus, en partie, ou pour point de départ ou pour prétexte : la liberté dans les lois, l'unité dans l'administration (je ne dis pas l'unité nationale, car elle avait depuis long-temps toute sa force), l'industrie émancipée, le sol fécondé, les armes de la France rendues glorieuses. Mais comme le mouvement de 1789 avait aussi ses deux torts fondamentaux, l'esprit d'irréligion et l'esprit de révolution, il a eu ses conséquences funestes : l'anarchie transformée en pouvoir suprême et facilement transformée en tyrannie, la démocratie poussée à la démagogie la plus extrême ; les despotismes les plus divers acceptés avec une docilité toujours également servile, le mépris de l'autorité contrastant avec ce servilisme envers le pouvoir ; l'instabilité des formes sociales, la faveur acquise d'avance à tous les coups de main qui pourraient s'appeler révolution, la France après ses triomphes vaincue et amoindrie. » Nous acceptons aussi cette définition, et nous ne voyons pas en quoi elle peut déplaire à M. Saisset.

Reste l'esprit *anti-religieux ;* ici il n'y a pas de définition à donner, d'explication à provoquer, ce mot s'entend parfaitement.

Vient aussi l'*esprit philosophique*, celui-là personne n'en avait parlé; mais, avant tout, M. Saisset veut sauvegarder cet esprit. Nous ne repoussons pas le moins du monde l'esprit philosophique, pourvu qu'il ne soit ni révolutionnaire ni anti-religieux, et dans notre bouche, anti-religieux signifie anti-catholique. Nous sommes très-loin de partager le mécontentement que le savant professeur éprouve et qu'il domine peu. Il paraît que *des hommes qui ont*

[1] M. de Champagny, le *Correspondant*, n° du 21 janvier 1849.

associé leur carrière et leur gloire à la cause de la révolution, se sont enflammés d'un zèle subit pour la tradition catholique, et ne veulent reconnaître *d'autre sauvegarde à notre société*, que la foi de saint Anselme et de Bossuet. On ajoute : « Que le socialisme aurait allié contre la philosophie les pieux fils des Croisés avec les fils de Calvin et de Voltaire ! »

Qu'est-ce que cela veut dire? pourquoi cette colère ?

Nous avouons avec la plus grande sincérité que nous ne nous sommes alliés avec personne, pas plus avec les fils de Calvin qu'avec les fils de Voltaire : nous sommes restés dans la foi de saint Anselme et de Bossuet.

Il est bien vrai que nous voyons tous les jours des hommes qui en d'autres temps avaient cru voir la vérité dans certaines doctrines philosophiques, qui avaient peut-être vu dans le christianisme une vieillerie ou une croyance de vieille femme, ou simplement un système humain, déclarer en suivant la marche des choses, les conséquences des principes, l'erreur dans laquelle ils étaient tombés; le catholicisme entend si souvent de ces déclarations, qu'elles ne l'étonnent jamais.

Ce qui nous étonne, c'est de voir M. Saisset protester avec humeur, car il en a, contre cette tendance, de certains esprits élevés à reconnaître ce qui est, lui qui, après les formules les plus formelles de sincérité et de loyauté, proclame, comme nous l'avons vu, que : » *Le christianisme qui a tant fait pour fonder et améliorer la société moderne, est appelé aujourd'hui, autant et plus que jamais, à la consolider et à la défendre.* » Eh! mon Dieu, qu'a-t-on dit de plus?...

Nous craignons que le crime commis par ceux qu'on appelle les fils de Calvin et de Voltaire, ne consiste en cela qu'ils n'auraient pas fait les réserves de M. Saisset. Ils auront simplement dit, qu'au socialisme il convenait d'opposer le christianisme; à l'une des plus grandes aberrations de l'esprit humain, opposer la loi de Dieu.

Ici est l'hérésie à la philosophie de M. Saisset, car pour lui le christianisme n'est pas plus divin que la philosophie-Saisset; l'une et l'autre comme toutes les religions, comme toutes les philosophies, sont une expression du *spiritualisme naturel de l'humanité*, et se confier au christianisme, c'est se confier à *notre nature*.

Or, cette expression du *spiritualisme humain* qu'on appelle chris-

tianisme, a sans doute sa valeur et une très-grande valeur contre le socialisme, mais il ne suffira pas aux yeux de M. Saisset; qu'il s'unisse à l'esprit révolutionnaire et philosophique, et alors le socialisme est perdu. Ceci est nouveau sans doute, mais assez peu clair, en vérité; car encore une fois, qu'est-ce que l'esprit révolutionnaire? Tous les jours les gens de la montagne nous en parlent, tous les jours les clubs nous hurlent des hymnes à Danton, à Babœuf, à Robespierre, inspirées par l'esprit révolutionnaire. Est-ce cet esprit-là? Non certes, car ou nous nous trompons, ou cet esprit est identique avec l'esprit du socialisme.

Voyons l'esprit philosophique; peut-être nous donnera-t-il la clef que nous cherchons. Est-ce l'esprit de la République de Platon? c'est le communisme. Est-ce l'esprit philosophique de Spinosa? c'est le panthéisme. Est-ce l'esprit philosophique de la jeune Allemagne? c'est encore le panthéisme. Est-ce l'esprit philosophique du dernier siècle, Mably par exemple? c'est le socialisme, l'esprit du contrat social, vous avez entendu M. Trolong. Est-ce l'esprit philosophique de M. Pierre Leroux, celui de G. Sand, celui de M. de Lamennais? Choisissez et dites. Et non, c'est l'esprit philosophique de M. Saisset; c'est cet esprit-là qui propose alliance au catholicisme contre l'ennemi commun, le socialisme, mais à une petite condition, c'est que le christianisme laissera l'esprit philosophique tranquille, qu'il ne signalera pas ses dérèglements, parce que ledit esprit philosophique à son tour laissera aussi le christianisme parfaitement tranquille.

Voici ce que l'on nous propose: alliance contre le communisme, en conservant une neutralité armée entre nous, exigence de l'abandon de nos prétendus alliés les fils de Calvin et de Voltaire.

Est-ce acceptable, voyons?

D'abord, esprit philosophique par qui êtes-vous représenté? Par la philosophie Saisset. — Très-bien! — Ce représentant est-il admis par tous les esprits philosophiques? — Non. — Vous n'avez donc pas reçu de pouvoirs collectifs? — Non. — Eh bien! c'est égal, j'en prends, je me porte fort pour les autres, nous venons tous de la même source, de la souveraineté de la raison, et avant tout je vous demanderai de reconnaître cette souveraineté.

Le christianisme reste stupéfait, car c'est au nom de la raison souveraine que combat le socialisme panthéiste de M. de Lamennais, c'est au nom de la raison souveraine qu'on fait au christia-

nisme une guerre acharnée; cette souveraineté de la raison, mais c'est tout simplement sa négation. Le traité ne peut se préparer, on le voit, les pouvoirs mêmes ne peuvent s'échanger.

On comprend maintenant parfaitement pourquoi M. Saisset a admis le socialisme aux minces dimensions d'une question d'économie politique, pourquoi il s'irrite des déclarations des gens de bonne foi en faveur du christianisme, pourquoi il propose une alliance contre un ennemi dangereux reconnu, si bien ennemi qu'il va lui falloir le combattre seul et avec ses armes propres, si cette alliance est refusée; on comprend aussi avec qu'elle convenance cette alliance serait acceptée par le catholicisme, commençant sa part par une négation de sa divinité.

Combattons tous et courageusement, mais chacun avec nos armes, chacun avec nos couleurs. Quant à nous, nous ne déserterons pas la croix et nous ne l'abaisserons pas.

Supposons pour un moment que l'alliance impossible fût possible, voyons quelles forces l'esprit philosophique apporterait au christianisme? Au dire de M. Saisset, si on compte exclusivement sur le mysticisme d'un autre temps, « contre l'aspiration ardente des classes populaires, vers la richesse, la lumière, la science, le bonheur, on lui donnera une force déplorable. »

M. Saisset fait son allié bien petit, et nous ne comprenons pas pourquoi il a débuté par lui faire des avances, car cet allié ne semble pas pouvoir grand'chose contre *cette aspiration.*

Mais lui-même, M. Saisset, que fera-t-il à l'endroit de cette aspiration? La satisfera-t-il? ce serait le plus tôt fait.

La soif des richesses, comment l'étancher? La lumière, comment la faire pénétrer dans les ténèbres? Au nom de qui? de la *raison souveraine?* mais qui a dit que la *raison virile* ne lui fermera pas la porte de la science? Comment la répandre? car votre science qui découle du *spiritualisme naturel de l'humanité,* rencontrera le matérialisme de M. Proudhon et la science certaine de M. de Lamennais. Le bonheur, comment le fournir? Fourier l'entend d'une façon autre que la vôtre. Sera-ce au nom de Platon que vous parlerez? Prenez garde, sa coupe donne l'ivresse, vous le savez, et le phalanstère répudierait peut-être les principes du maître. Comment ferez vous? De la philosophie transcendante, on l'écoutera peu. Vous résoudrez la difficulté par des axiomes d'économie politique, vous organiserez la société et obvierez à son mor-

cellement par l'association fraternelle libre, et par l'intervention de l'État dans l'industrie.

Mais tout ce que vous ferez, pourquoi le christianisme ne le ferait-il pas? Pourquoi ne résoudrait-il pas aussi facilement que vous le problème de l'association fraternelle si ce problème est soluble, car il a en lui le germe de la fraternité; tout le monde lui emprunte ses idées monacales, sauf les vertus par lesquelles il les réalise; il a l'association dans son sein, seulement il la considère comme exception. Lui, qui fait une vertu primordiale de la charité, n'aura pas grand'peine à la placer dans l'État; lui, qui immédiatement après l'amour de Dieu place l'amour de l'homme, et cela sous peine de mort, pourra, à bon droit, obtenir l'assistance et plus encore, c'est-à-dire toutes ces mesures propres à améliorer autant que possible la position des ouvriers; lui, qui meurt par l'ignorance, qui aspire toujours, quoi qu'on en dise, à être vu à la lumière la plus vive; lui, qui ne demande que la liberté de se faire voir, qui ne réclame que la liberté de la parole, qui a à sa disposition des dévouements de tous les genres, qui a son entrée toute faite partout, qui ne craint pas que la *raison souveraine* soit niée en sa souveraineté par la *raison virile*, parce qu'il parle au nom de Dieu; lui, qui a des professeurs qui meurent pour prouver la vérité de leur enseignement, il ne serait pas ce que vous seriez, et pourquoi encore une fois?...

Mais la richesse, le bonheur. La richesse... ? Il apprend à s'en passer, à en user; il ne la donne aux uns que pour aider les autres. Le bonheur... ? Quand vous aurez dit en quoi il consiste, on vous répondra.

A. DE MILLY.

Missions Catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS
ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE IV [1].

La Guinée. — Premières missions catholiques dans ce pays. — Causes d'insuccès. — Tentatives des Missions-Étrangères. — Établissement tout récent des missionnaires du Saint-Cœur-de-Marie. — M. Moussa, le prêtre noir.

> Tibi vehementer gratulamur quo in alumnis ad sacrum missionum ministerium sedulo erudiendis illos ad indigenæ præsertim cleri institutionem omni ope et opera procurandam excitare, inflammare non intermittis, quemadmodum hæc apostolica sedes assidue inculcavit.
>
> *Bref épistolaire de Pie IX à M. Barran, directeur aux Missions-Etrangères.*

Nous continuâmes pendant quelque temps notre navigation sans autres événements dignes d'intérêt. En suivant la route la plus avantageuse pour se rendre d'Europe au cap de Bonne-Espérance, nous avions fini par nous trouver dans les mers d'Amérique, entre la terre ferme et l'île de la Trinité. Il nous avait donc été complétement impossible d'apercevoir, même de loin, des contrées qui n'étaient pas sans intérêt particulier pour notre congrégation ; je veux parler de la Guinée, cette terre dont le climat a dévoré, presque sans aucun fruit durable jusqu'à présent, tant d'ouvriers évangéliques.

Les premières semences de la foi y furent jetées à l'époque des grandes conquêtes portugaises, conquêtes qui produisirent pour l'église l'avantage et les inconvénients que nous aurons à signaler d'une manière plus spéciale au sujet des missions de l'Inde. Nous en trouvons du reste une indication suffisante, en ce qui touche la Guinée, dans le célèbre rapport d'Urbano Cerri au pape Innocent XI. On y lit en effet, au sujet des missions d'Angola et de Congo : « Ce pays fut converti à la foi chrétienne par les *Portugais*, » environ l'an 1590, et le pape *Clément VIII* leur accorda un » évêque, érigea une cathédrale dans la ville capitale, appelée » *Saint-Salvador*, du nom de cette église, et déclara cet évêché » suffragant de l'archevêque de *Lisbonne*. Mais les *Portugais*, » qui prétendaient avoir la nomination de cet évêché, par la raison » qu'ils le fournissaient d'une certaine somme d'argent, le trans- » férèrent de *Saint-Salvador* à *Loanda*, et ne l'appelèrent plus

[1] Voir le ch. III au n° 43, ci-dessus p. 50.

» l'évêché de *Congo* ou de *Saint-Salvador*, mais *d'Angola* [1]. »

Urbano Cerri fait également connaître la principale des causes qui ont motivé, en bien des lieux, la substitution temporaire des vicaires apostoliques aux évêques. « Ils ont fait, dit-il, en parlant » des capucins envoyés dans les mêmes contrées par la Propagande, » ils ont fait de grands progrès dans ces royaumes, et converti un » grand nombre d'habitants, qui ont *souvent demandé que le* » *Saint-Siége voulût leur envoyer quelques évêques.* Sur quoi la » Congrégation, *pour éviter les difficultez au sujet de la susdite* » *nomination, résolut qu'on envoyeroit un évêque in partibus* » *dans le Congo*, et elle choisit *D. Francesco Staibano, napoli-* » *tain*; mais cette résolution fut sursise pour des raisons politiques » alléguées par le ministre de *Portugal* [2]. »

Nous trouvons enfin dans le même document d'autres détails non moins importants sur la question fondamentale du clergé indigène. « Pour ce qui est du défaut de prêtres chrétiens, dit-il, il » est certain qu'il n'y en aura jamais assez, à moins qu'on ne con- » fère les ordres à des Natifs, suivant ce que la Congrégation a » souvent déclaré. Cette société même écrivit au roi de *Congo*, » pour l'exciter à établir un séminaire, qu'on pourroit entretenir » des dîmes; mais jusqu'ici la chose n'a eu aucun effet [3]. » Et plus loin, après avoir mentionné avec éloge les généreux efforts des capucins, pour y maintenir et propager la foi au moyen de mission- naires renouvelés le plus abondamment possible, il croit pour- tant devoir ajouter : « Je crois qu'il vaudroit mieux pour ces » peuples de leur envoyer un vicaire apostolique avec le titre » d'évêque, qui, étant là avec les *capucins*, pourroit ordonner des » prêtres, après les avoir fait instruire par ces religieux, par où il » seroit en état de mieux affermir ces royaumes dans la foi catho- » lique. Mais *je crains qu'un si pieux dessein ne trouve beaucoup* » *d'opposition de la part du roi de Portugal*, qui, depuis peu, a » envoyé à *Angola* un évêque nommé par ce prince et confirmé » par le Saint-Siége. Cet évêque ne sera pas d'une grande utilité » dans le *Congo*, tant à cause de la grande étendue de ce pays que

[1] *État présent de l'Église romaine dans toutes les parties du monde, etc.*, par Monsignor Urbano Cerri, secrétaire de la Congrégation *de Propaganda fide*, in-8°. Amsterdam, Humbert. 1716, p. 237.

[2] *Loc. cit.*, p. 238.

[3] *Loc. cit.*, p. 240.

» *pour des raisons politiques, qui pourront faire prendre de* » *l'ombrage au roi, si ses sujets ont quelque communication avec* » *les Portugais*[1]. »

A toutes ces considérations déjà si graves dans la bouche d'une personne placée comme l'était Urbano Cerri, nous en ajoutons quelques autres qui ne sont pas non plus sans importance; nous les empruntons au remarquable travail du fondateur d'une congrégation de missionnaires, dont nous aurons bientôt à nous entretenir [2].

L'auteur de ce travail, parlant des anciens succès et de la ruine de la mission d'Angola en particulier, s'exprime ainsi: « Nous » croyons qu'il ne faut pas attribuer la rechute de cette contrée à » des causes intrinsèques tirées de la nature des populations, mais » plutôt à la marche qui a été suivie dans le cours de cette mis- » sion. Les missionnaires que la sacré Congrégation envoya dans » ce pays... auront produit des chrétientés nombreuses, peut-être » sans que ces fervents missionnaires eussent pris les moyens suf- » fisants pour consolider les fruits de leurs travaux, en donnant » à ces chrétientés la forme stable d'une église.

» La sacrée Congrégation, dans sa sagesse ordinaire, pour con- » solider et assurer l'avenir de ces églises, y a établi l'épiscopat; » mais ce n'était que le principe du bien. Les intentions si éclai- » rées du Saint-Siége auraient eu besoin d'être bien comprises et » bien senties par les missionnaires. L'évêque, nouvellement » établi, ne devait plus se contenter d'avoir un camp volant de » missionnaires, il devait former un clergé attaché au pays, un » ordre hiérarchique indigène. S'il ne l'a pas essayé, la déchéance » de cette chrétienté s'explique facilement; s'il l'a tenté, il paraît » alors n'avoir pu employer des moyens efficaces pour former son » clergé local.

» Les prêtres blancs lui étaient sans doute nécessaires dans le » commencement; mais si la conservation d'un clergé uniquement » blanc était une règle de conduite que l'on se proposait pour » toujours ou pour un temps trop considérable, la décadence de- » venait nécessaire.

[1] *Loc. cit.*, p. 240.

[2] *Mémoire sur les missions des Noirs en général et sur celles de la Guinée en particulier, présenté à la S. C. de la Propagande*, par M. l'abbé Libermann, supérieur des missionnaires du Saint-Cœur-de-Marie. 1846.

» Dans tous les cas, le clergé naturel n'existant pas, la mission » a dû être obligée, avec le temps, de recevoir tous ceux qui se » présentaient, souvent des prêtres médiocres pour la science et » faibles pour la piété. Ce clergé dut même diminuer sensiblement, » et enfin manquer presque tout à fait.

» Le peuple, déjà négligé pendant quelque temps pour l'instruc- » tion religieuse, et enfin abandonné, devait nécessairement tom- » ber au plus bas degré.

» La civilisation de son côté était bien faible, au temps même » le plus florissant; elle n'avait peut-être jamais pénétré propre- » ment dans le peuple. De plus, une civilisation qui n'est pas » accompagnée d'une instruction assez développée, n'est qu'une » ébauche, un commencement de civilisation qui devait tomber et » se perdre avec la décadence de la foi et l'absence de soins des « prêtres étrangers. Cette civilisation ne pouvait consister géné- » ralement que dans une connaissance fort médiocre de l'agri- » culture, des métiers et d'un petit commerce, connaissance qui » a dû prendre à peine racine chez ces peuples, et qui n'a dû leur » procurer qu'une aisance très-faible. Or, sous un soleil brûlant » comme celui de Congo, où l'on doit être porté à la mollesse, la » civilisation doit tomber si elle ne pénètre pas dans le peuple, » si elle n'est pas portée à un certain point de perfection, si elle » n'est pas accompagnée de l'étude et de l'exercice des sciences, » et si elle n'est pas soutenue par la pratique de la religion [1]. »

A ces causes de ruines inhérentes au défaut d'organisation signalé avec une égale force et une grande vérité par Urbano Cerri et par le supérieur des nouveaux missionnaires, il faut en joindre une autre tirée des événements politiques de l'Europe, en particulier de la ruine de la puissance portugaise; il faut y joindre enfin les obstacles naturels du climat, obstacles des plus graves que M. Libermann met avec raison parmi les principales difficultés rencontrées par les missionnaires. « La première de ces difficultés, » disait-il, c'est l'insalubrité du climat, la plus grande de toutes » celles que nous avons à vaincre. Nous ne trouverons les popu- » lations noires que sous les tropiques et généralement les pays » tropicaux, surtout les parties habitées par les noirs sont insa- » lubres, quelquefois au point que les Européens y échappent

[1] *Loc. cit.*, p. 10.

» difficilement à la mort; le plus grand danger surtout existe » pendant certaines saisons mauvaises, qui durent quatre et quelquefois cinq mois.

» Le mal provient de ce que l'Européen qui arrive sur ces » côtes doit subir une crise pour la transformation de son tem» pérament; ce point par lui-même exige déjà de grandes précau» tions : une des premières consiste à ne pas venir dans les sai» sons qui hâtent trop cette transformation et rendent la crise trop » subite.

» A ce premier inconvénient se joint celui des miasmes pesti» lentiels produits surtout sur les côtes et sur le bord des rivières » par les marécages, l'humidité et l'air malsain qui vient de cer» taines parties de l'intérieur; ces causes existent plus ou moins » sur une côte que sur l'autre, et c'est ce qui fait la différence de » l'état sanitaire entre elles.

» Les maladies produites par ces exhalaisons malfaisantes sont » les fièvres hépatiques, les fièvres pernicieuses, les fièvres ty» phoïdes-cérébrales et les dyssenteries. Sur les cinq missionnaires » que nous avons eu le malheur de perdre sous Monseigneur l'É» vêque d'Eucarpie, vicaire-apostolique de la Guinée, deux sont » morts de la fièvre pernicieuse, un de la fièvre hépatique; un » autre de la fièvre typhoïde-cérébrale et le cinquième d'apoplexie, » maladie pour laquelle son tempérament avait des dispositions.

» La cause à laquelle il faut attribuer ces désastres était que les » missionnaires sont arrivés sur la côte dans une saison mauvaise; » ils se sont fixés à des endroits malsains, ils ne prirent pas assez » de précautions avant d'être malades, et n'eurent pas les soins » convenables pendant leurs maladies.

» Les coups de soleil sont aussi dans ces pays infiniment dan» gereux. Un frère Irlandais déjà bien acclimaté s'étant exposé au » soleil sans prendre les précautions nécessaires, tomba mort su» bitement sous le coup d'un de ces rayons brûlants du soleil tro» pical [1]. »

La réunion de toutes ces causes engagea constamment le Saint-Siége à faire de persévérants efforts pour triompher de tous les obstacles et fixer définitivement la foi chrétienne dans ces contrées. Au dévouement et au zèle des missionnaires qui succom-

[1] *Loc. cit.*, p. 12.

baient ou devenaient victimes des persécutions et des injustes préventions de la politique, on substitua plus d'une fois le zèle et le dévouement d'autres ouvriers que les souffrances de leurs devanciers loin de décourager excitaient. Plus d'une fois on essaya de lutter avantageusement contre l'oppression réelle d'une nation trop exclusive dans ses vues, en introduisant sur les travaux évangéliques des missionnaires de nations différentes. En un mot le Saint-Siége ne négligea rien de ce qui pouvait contribuer à planter la foi d'une manière stable sur cette portion du sol ingrat d'Afrique. S'il n'y a pas réussi, la faute en est à d'autres; la faute en est à ceux en particulier, qui poussés par des intérêts trop humains n'ont pas craint de chercher à restreindre l'action des missionnaires dans la limite de leurs vues politiques. Telle fut, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, comme nous le développerons encore dans la suite; telle fut, parmi les éléments de ruine dans ces missions, l'une des plus grandes causes des maux qui les affligèrent.

Clément XIII en particulier tenta d'y remédier en chargeant la société des Missions-Etrangères d'y faire une tentative dans le courant du dernier siècle. Et cette tentative bien que passagère; cette tentative dont nous n'avions pas connaissance à l'époque de notre premier travail sur cette même œuvre [1], est encore une de nos gloires.

Nous en donnerons une idée sommaire d'après la relation qu'on en conserve aux archives du séminaire à Paris.

Voici comment l'auteur de cette relation s'exprime en parlant du voyage et de l'arrivée des missionnaires à Loango. On y verra d'une part combien était déjà profondément triste l'affaiblissement de la foi parmi les équipages français à cette époque. On s'y formera de l'autre une idée des espérances et des difficultés constamment offertes aux missionnaires par les populations de ces côtes.

« La divine providence après avoir aplani une foule d'obstacles » dont le détail remplirait une relation particulière, disent les » missionnaires, fit enfin embarquer MM. Belgarde et De Clais sur » un navire de la rivière de Nantes nommé les *Deux Marguerites*, » armé pour la Coste de Loango et commandé par M. Bigot.

[1] *Lettres à Mgr l'évêque de Langres sur la Congrégation des missions étrangères*. In-8°, Paris, Gaume, 1842.

» Ces missionnaires considérèrent en s'embarquant les difficultés » multipliées qu'ils avaient rencontrées à leur passage, et qu'ils » devoient préférer dans la concurrence le bien de leur mission à » tout autre, et résolurent en conséquence de ne faire aucunes » fonctions ecclésiastiques dans le vaisseau que de l'agrément du » capitaine, et de lui causer le moins d'embarras qu'il seroit pos- » sible, afin que le récit qu'on feroit de leur manière d'agir rendît » plus facile le passage des missionnaires qui les suivroient..... » Mais leur capitaine était un homme de bien, fort pieux, qui se » faisoit un singulier plaisir de passer à Loango les premiers mis- » sionnaires français. Il ne tarda pas à les prier de prêcher et de » faire le catéchisme, et depuis ce temps ils ont ordinairement fait » tous les dimanches avant les vêpres une petite exhortation à l'é- » quipage, et beaucoup plus souvent le catéchisme aux garçons de » chambre et aux matelots qui n'avoient pas fait la première com- » munion. Ils espéroient recueillir beaucoup de fruit de leurs pe- » tits travaux à cause du bon exemple de leur capitaine, qui se » proposoit de communier le jour de Saint-Jacques son patron, » mais la mort l'ayant prévenu d'une manière assez précipitée, » n'ayant eu que le temps de se confesser et de recevoir l'extrême » onction, ceux qui se proposoient de l'imiter pendant sa vie, sans » être assez touchés de son accident, ont tant différé que les mis- » sionnaires les ont quittés sans qu'ils aient satisfait le foible désir » qu'ils témoignoient d'approcher des sacrements; et, à l'exception » de ceux qui ont fait leur première communion, ou qui ont été » dangereusement malades, ils n'ont pas été fort utiles dans le vais- » seau.

» Il ne leur est rien arrivé d'extraordinaire pendant la traversée » qui a été assez courte. Etant partis de Maindin à l'embouchure » de la Loire, sur les 5 heures du matin, le 10 juin, ils sont venus » à terre, au cap Sainte-Catherine, le 16 août au matin, lieu où ils » pensent que commence leur mission. On mit le canot à la mer » le 26, afin de l'envoyer à terre pour s'assurer de l'endroit où on » était alors. Un des missionnaires s'y embarqua, mais ils ne pu- » rent descendre à terre, la mer y étant trop grosse. Ils virent seu- » lement sur le rivage beaucoup de nègres qui leur témoignèrent » beaucoup d'amitié et d'envie de les voir de plus près afin de les » régaler du vin de Palme, et d'être régalés à leur tour d'eau-de- » vie. Le 30, ils mouillèrent dans la baye de Maïombe et les ba-

» bitants du lieu leur firent dire, sur les informations qu'ils avoient » fait faire, qu'ils seroient bien reçus à Loango, le roy étant chré- » tien comme les Européens, quoique idolâtre en même temps » comme les autres nègres. Ils jugèrent de là que les ancêtres de » ce roi avoient été chrétiens, conformément à la relation du père » Bernardin de Hongrie, rapportée dans presque toutes les géogra- » phies modernes au mot Loango, et que le roy actuel, quoique ido- » lâtre, conservoit encore ce nom glorieux : c'est ce qui leur fit » changer le dessein qu'ils avaient d'abord conçu de se fixer dans » le royaume de Malimbe ou de Cacongo à cause de la salubrité » de l'air. - Quelques jours après qu'ils furent sortis de Maïombe, » ils rencontrèrent le navire le Badin dans lequel était leur cher » confrère M. Sibire, parti un mois après eux. Cette heureuse ren- » contre les remplit de joie. Ils apprirent en même temps la déser- » tion de leur frère chirurgien qui avait manqué de courage après » trois ou quatre jours de séjour à bord du navire dans lequel il de- » vait passer.

» Le navire les *Deux Marguerites* mouilla l'ancre devant Loan- » gue, c'est la même chose que Loango, le 10 septembre, afin » d'envoyer le canot à terre pour savoir si la traite y seroit avan- » tageuse ; un des missionnaires y fut aussi afin de vérifier ce qu'on » leur avoit dit de Mayombe, il ne trouva rien d'approchant : le » roy étoit mort depuis six mois, lequel ne doit avoir de succes- » seur que dans un an lorsqu'on mettra son corps en terre, sui- » vant l'usage du pays. Le missionnaire s'adressa au Mafouque, » premier ministre pendant la vie du roy, et régent pendant les » interrègnes ; il lui exposa simplement et sans préparation son » dessein : le Mafouque ne vouloit pas croire que des Européens » voulussent fixer leur demeure dans le pays, parce qu'il n'en » avoit point vu d'exemple. Le missionnaire le lui persuada de » son mieux, en ajoutant qu'il ne s'en retourneroit jamais en » France si les nègres vouloient l'écouter avec docilité et se faire » chrétiens : le Mafouque lui dit enfin qu'il pouvoit aller lui et ses » confrères partout où bon lui sembleroit, que personne ne leur » feroit de mal ; ce fut alors que le missionnaire lui promit un » petit présent, ajoutant qu'il seroit de peu de valeur parce qu'ils » n'étoient point riches. Il s'en retourna tout de suite à bord afin » de faire transporter leur bagage à Loango, le navire les *Deux* » *Marguerites* devant aller jusqu'à Cabinde faire sa traite ; il revint

» le lendemain avec son confrère, et trouvèrent le *Badin* mouillé » à Loango. Dès le lendemain matin, Messieurs Belgarde et Sibire » descendirent à terre afin de chercher un lieu où pouvoir se fixer. » Ils s'adressèrent au Mafouque très-mécontent de voir les *Deux* » *Marguerites* aller plus loin, afin qu'il leur donnât un guide pour » les conduire où ils voudroient aller; il leur en assigna un et s'en » fut, mais ils l'eurent bientôt perdu dans la foule : ils cherchè- » rent long-temps le Mafouque qui ne voulut plus les écouter. » Les capitaines français témoins de leur embarras, les plaignoient » sans les aider. Ils alloient et venoient en délibérant s'ils se met- » troient en route sans guide, et s'y seraient déterminés sans que » la divine Providence, satisfaite de cette petite épreuve, permît que » Kizinga ou le prince Zinga passât par là; ils s'adressèrent à lui » sans le connoître, il les écouta avec plaisir et leur dit qu'il avoit » une petite terre assez éloignée de Loango, qu'il les y feroit con- » duire moyennant deux pièces de marchandises, et que si le lieu » leur convenoit qu'il leur y feroit faire des cazes. Comme ils ne » vouloient pas le payer d'avance, un capitaine de Nantes nommé » M. Guenichon, homme de bien et ami des missionnaires, se » mit caution des deux pièces, et ils partirent avec un petit sac » de biscuit qu'on leur avoit donné par charité sous un bras, une » pièce de mouchoirs des Indes et leur bréviaire sous l'autre, ils » arrivèrent le soir à la ville de Loango, nommée en langue du » pays Boati. Cette ville capitale du royaume leur parut distante » de la mer d'environ une lieue et demie. On les conduisit chez » Kizinga qui arriva le même jour fort tard et fit meubler une caze » pour nos missionnaires; cette caze pouvoit avoir 8 ou 10 pieds » sur toutes ses faces, elle étoit faite comme toutes les autres de » feuilles de palmier; les meubles consistoient dans quatre pièces » de bois jointes en carré et posées sur le sol, sur quoi on mit » deux nattes épaisses ensemble d'une demi-ligne avec deux oreil- » lers fort minces, et ce fut là la table, les chaises et le lit. On » leur apporta à souper dans leur chambre, et le prince y vint » manger avec eux; les mets étoient un seul ragoût de vieux pois- » son et des bananes, fruit assez bon avec force piment, de sorte » que le feu étoit encore dans la bouche une heure après le repas. » Le prince avoit aussi apporté un peu de magnoc, racine qui fait » la principale nourriture du peuple, et par honneur il en man- » geoit un morceau à demi en mordant dedans, et le présentoit

» ensuite aux missionnaires du côté qui avoit été dans sa bouche ;
» ils n'avoient garde de ne pas répondre à ses courtoisies. Ils té-
» moignèrent avoir envie de reposer après le souper ; le prince
» voulut leur donner un garçon pour coucher dans leur caze
» qu'ils refusèrent ; ils s'enfermèrent le mieux qu'ils purent et
» essayèrent de prendre un peu de repos ; mais la mauvaise habi-
» tude qu'ils avoient contractée dès leur enfance de coucher plus
» mollement, bannit entièrement le sommeil ; ils ne furent pas
» paresseux à se lever, mais ils eurent assez de peine à déterminer
» leurs conducteurs à se mettre en route : encore n'avoient-ils pas
» fait cent pas dans la ville qu'ils refusèrent d'aller plus loin, à
» moins qu'on ne leur donnât du biscuit. Comme la provision
» n'étoit pas forte et qu'on savoit que les nègres ne se contentent
» pas de peu, on leur refusa constamment ; on prit même le parti
» de se mettre en route sans eux, pensant qu'ils ne tarderoient
» pas à suivre, ce qu'ils firent en effet. Les missionnaires traver-
» sèrent ainsi la ville de Loango qu'on dit avoir une lieue de cir-
» cuit, et si peuplée, disent les nègres, qu'on ne sauroit en nom-
» brer les habitants. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un des mis-
» sionnaires dont la vue est un peu courte l'auroit toute traversée
» sans y voir une seule maison, quoi qu'il fît grand jour, si par
» malheur il eût oublié ses lunettes, tant les maisons sont basses,
» éloignées les unes des autres, entourées d'arbres et de foin haut
» de 8 à 9 pieds dont toutes les rues sont garnies, de sorte qu'il
» ne reste au milieu qu'un très-petit sentier. Ils sortirent enfin de
» la ville après avoir fait bien des circuits, et marchèrent fort
» long-temps sans trouver ni nègres, ni villages, ni fontaines.
» Enfin, à force de marcher, ils aperçurent un village sur le haut
» d'une petite colline, ils y burent un grand coup d'eau qu'ils
» trouvèrent excellente. Ils n'eurent pas plutôt quitté ce village,
» qu'ils descendirent dans un grand marais qui leur parut fort
» étendu ; leurs guides se déshabillèrent et leur firent signe d'en
» faire autant, et continuèrent leur route ; les missionnaires les
» suivirent quelque temps en marchant sur des roseaux non sans
» faire bien des faux pas ; lorsqu'ils virent néanmoins que les
» nègres avoient de l'eau jusqu'à la poitrine, et qu'ils ne pouvoient
» les suivre plus loin sans se mettre aussi à l'eau, ils jugèrent que
» l'affaire étoit sérieuse et revinrent sur leurs pas pour délibérer
» plus à leur aise : leurs conducteurs après s'être fait prier, re-

» vinrent aussi. Après avoir employé une petite demi-heure à » prendre toutes les informations qu'ils pouvoient dans les cir- » constances où ils se trouvoient, et à se rafraîchir un peu, ils » prirent enfin le parti de quitter seulement leur soutane afin » d'avoir quelque chose de séc à prendre en arrivant à la couchée, » et s'abandonnèrent enfin entre les bras de la divine Providence. » Ils se mirent à l'eau et suivirent leurs guides le mieux qu'ils » purent, et passèrent heureusement ce marais large suivant leur » estime d'une demi-lieue. Ils arrivèrent peu après midy, après » avoir fait environ deux lieues depuis la ville de Loango au village » de Kibota sans soupçonner que ce fût le lieu qu'on leur desti- » noit. Se trouvant trop près de la ville, ils y reçurent en peu » d'instants la visite de tout le village; hommes, femmes et enfants, » tous voulurent les voir entrer dans la petite caze, leur donner » la main; mais les missionnaires prièrent les femmes de rester à » la porte. Elles ne se firent pas prier, et se dédommagèrent de » leur curiosité en se faisant part de leurs réflexions les unes aux » autres, ce qui faisoit un épouvantable bruit, car les femmes » sont très babillardes en ce pays. Ils eurent bien de la peine à » congédier pour un instant cette foule, afin de s'enfermer et de » changer : ce fut un nouveau sujet d'admiration pour tous ces » infidèles, en voyant leurs soutanes et tous les habits de dessous » qu'ils avoient quittés; les nègres n'ont ordinairement qu'un » morceau d'étoffe pour tout habillement, qui leur descend de- » puis la ceinture jusqu'à mi-jambe, et s'ils en mettent un second » sur les épaules, c'est plutôt par vanité que par modestie; les » femmes sont sur ce point même comme les hommes; ils en » aperçurent néanmoins quelques-unes dans la foule habillées » assez modestement; ils leur en donnèrent les louanges à cet » égard, et bientôt la plupart ne paraissoient point devant eux sans » être bien couvertes.

» Kizinga arriva au bout de deux ou trois jours sur le soir; les » missionnaires prirent leur petit bagage, afin d'aller le trouver » un peu plus loin, où il s'étoit fait porter. Pendant qu'ils s'entre- » tenoient avec luy, on luy apporta les deux côtés, les deux » pignons et le toit d'une caze qu'on lui monta sur-le-champ, afin » qu'il passât la nuit dedans; il proposa aux missionnaires d'y » coucher aussi, qui le remercièrent, disant qu'ils retournoient » coucher dans leur ancienne caze. Ils le quittèrent en effet, afin

» de si rendre, mais ils la cherchèrent en vain partout le village, » chacun leur parloit en riant, sans qu'ils comprissent ce qu'on » leur disoit. Ennuyés de chercher, ils en acceptèrent une autre » qu'on leur offroit; ils n'apprirent que le lendemain que celle » qu'ils avoient tant cherchée étoit celle-là même qu'ils avoient vu » transporter pour Kizinga. Ce prince s'obligea de leur faire faire » trois cazes, deux petites pour servir de chapelle et pour coucher » leur esclave lorsqu'ils en auraient un pour les servir, et » vne grande élevée sur des pieux, afin de les loger eux-mêmes » moyennant vingt pièces, et il leur permit en outre de faire labou- » rer de la terre tant qu'ils voudroient, moyennant quinze pièces. » Leurs trois cazes devoient être entourées d'une palissade. Ces » travaux sont presque achevés au moment qu'on écrit cette re- » lation.

» M. Sibire partit le lendemain avec Kizinga pour faire transpor- » ter les effets de la mission; mais son tempérament délicat n'a pu » supporter ces fatigues dans vn climat aussi chaud; il tomba » dangereusement malade peu de temps après son arrivée à Loango; » il luy reste encore vne fièvre continue qui, quoique peu consi- » dérable, le laisse dans vn état de langueur dont il ne sortira » peut-être pas sitôt. On le souhaite fort à Kibota, où l'air est » plus sain; mais il faut des forces pour s'y rendre.

» Le 18 septembre, M. Belgarde receut à Kibota quelques ba- » gages avec M. de Clais qui l'accompagnoit, porté sur un hamac, » auquel les nègres ont fait bien de la misère pendant la route, » ayant refusé par deux fois différentes de poucer plus loin luy et » ces bagages, à moins qu'il ne s'obligeât à leur payer trois pièces » de plus qu'on étoit convenu; il le leur promit; mais le préfet de » la mission s'est bien gardé d'autoriser de pareilles violences, et » il a trouvé le moyen d'avoir le paquet qu'on refusoit de luy » rendre sans satisfaire à leur injuste prétention. On ne sait pas si » Kizinga, avec lequel on avoit fait marché pour le transport des » effets, n'étoit pas d'accord avec ces porte-faix pour exiger le » surplus. Quoi qu'il en soit, M. de Clais eut bien de la peine à » tirer sa redingotte d'entre ses mains, et il fut contraint de luy » laisser vn mouchoir qu'il lui avoit prêté la veille et deux barils » d'eau-de-vie qu'il faisoit transporter à Kibota. Il est vrai qu'on » a mis de son consentement ces deux barils sur son compte. Voilà » qui sert à faire connaître le génie des nègres. Ils paraissent

» tous fort intéressés, enclins au vol, mais au vol d'adresse, car » ils sont trop timides pour voler à force ouverte, et les mission» naires se croyent aussi en sûreté parmi eux, quoique leurs cazes » ne soient fermées qu'avec des feuilles de palmier, que s'ils étoient » dans une citadelle. Ils sont d'ailleurs doux, affables, et voyant » avec plaisir les missionnaires, ce qui leur fait espérer que les » lumières célestes détruiront ce qu'il y a de mauvais dans leur » cœur, pour leur faire baisser la tête sous le joug aimable de la » religion. Ils n'ont presque pas de superstition ny de religion, au» cuns sistèmes; ils croyent sans hésiter et sans faire d'objections » les vérités naturelles que les missionnaires peuvent leur faire » entendre, comme qu'il n'y a qu'un seul Dieu, créateur du ciel » et de la terre et de toutes choses; qu'il a fait l'homme pour le » connaître, l'aimer et le servir; que ceux qui se seront bien ac» quittés de ces obligations seront abondamment récompensés » après leur mort, et que les autres brûleront dans vn grand feu » qui ne s'éteindra jamais. Ils paroissent frappés de ces vérités, » qu'on ne leur développe pas assez faute de sçavoir la langue. » C'est l'étude actuelle des missionnaires, qui vont aussi baptiser » les enfants aussitôt que leur chapelle sera achevée, étant per» suadés qu'aucuns parens ne refuseront de faire recevoir ce sa» crement à leurs enfans. Ils ont rencontré depuis peu, parmi les » esclaves de Nizanga, vn chrétien qui se souvient d'avoir reçu le » baptême d'un père capucin, dans le comté de Sogne, au sud du » Zaire, à l'âge de 5 à 6 ans, après quoi il fut transporté à Loango, » où il n'a reçeu ny pû recevoir aucune instruction sur la religion. » Il témoigne vn grand désir d'être instruit, et les missionnaires » espèrent trouver en luy beaucoup de docilité et de ferveur; ils » luy ont témoigné beaucoup d'amitié et même d'honneur devant » les autres nègres, afin de leur faire comprendre la différence » qu'il y a entre vn chrétien et vn infidelle.

» Kizinga veut être le père du préfet de la mission et fixer son séjour » à sa terre de Kibota, lorsqu'il sera chrétien. Mais voudra-t-il l'être » lorsqu'il sçaura qu'il ne pourra avoir qu'une femme? Que Dieu » luy en fasse la grace. Les nègres ont eux-mêmes remarqué de » la différence entre les mœurs des missionnaires et des autres » européens. Ceux-cy, disoit le mafouque, il y a quelque tems, » jurent sans cesse, et cela n'est pas bien, ajoutoit-il, mais ceux» là ne jurent jamais.

» Il leur fit visite à Kibota, afin d'avoir le petit présent qu'on » luy avoit promis. On lui a donné une pièce d'indienne à fleur » argent dont il a paru content. Son fils est venu les voir aussi » plusieurs fois : il prend la qualité de Fou-mou ou de Roy; les » missionnaires ne se gênent pas néanmoins avec luy, et lorsqu'ils » luy ont donné deux ou trois coups d'eau de vie (mellée de moi- » tié d'eau), ils luy disent tout vniment qu'il n'en aura pas davan- » tage ; s'ils se mettoient sur le pied de donner aux nègres soit » grands, soit autres, ce qu'ils demandent, leurs petits effets » seroient bientôt dissipés, et ils seroient contraints d'abandonner » leur mission faute d'y pouvoir subsister à moins que Dieu ne » pourvût à leur subsistance d'une manière extraordinaire, au » lieu qu'en économizant et continuant à vivre la pluspart du tems » de magnoc, ils pourront se soutenir 15 ou 18 mois, et pendant » ce tems recevoir le petit secours que la charité des fidelles vou- » dra bien leur fournir. Tout est extremement cher ici, un mou- » ton coûtant quatre pièces, un cabric deux, ainsi du reste; » trente magnocs gros comme nos navets leur coûtent un quard » de pièce, et c'est là le fondement de leur nourriture; c'est ce » qui leur tient lieu de pain, et souvent ils le mangent seul.

» La divine Providence, sur la fin de septembre, a préservé les » missionnaires d'un accident considérable, de l'incendie de leurs » cazes et des effets qu'ils avoient deja receûs, la flâme ne fut » qu'à deux pieds et demi de leur principale caze où il auroit sans » doute pris, et l'auroit en peu reduite en cendre, sans que Dieu » envoyât à leur secours un nègre qui empêcha le progrès des » flammes : on avoit mis le feu aux herbes sèches, comme on fait » tous les ans avant les pluies, afin d'en purger la terre. Ces herbes » sont fort hautes, et le vent étoit violent, de sorte qn'on les au- » roit prises pour un torrent de feu. Les missionnaires ne sachant » quel remede apporter à ce malheur, s'occupoient à faire des » actes de resignation pendant que le risque dura, et à remercier » Dieu ensuite de les en avoir délivrés, et pris une ferme résolution » de ne plus laisser d'herbes seches autour de leurs cazes.

» Leur vie actuelle imite plus celle des peres de la Trape que » celle des missionnaires ne pouvant encore evangeliser ; ils s'oc- » cupent à faire leur petite cuisine, à aller puiser de l'eau aux » ruisseaux fort éloignés, à chercher du bois, etc. ; n'ayant point » encore de domestique, ils travaillent eux mêmes à faire la porte

» et l'autel de la chapelle, à labourer leur jardin; parmi les choses » qui y sont semées, le bled de Turquie, les pois de Rome et la » chicorée, sont les seules choses qui leur promettent du rapport; » le bled sarazin surtout y croît d'une vitesse étonnante; ils vont » faire planter un champ de magnoc afin de diminuer par là leur » dépense, et se mettre en état, lorsqu'il sera en rapport (ce sera » dans 5 ou 6 mois), d'élever de jeunes negres pour en faire des » catéchistes. Les peres ne demanderont pas mieux que de les leur » confier : ce sera là leur principal soin; mais ils sont trop peu de » trois, vu surtout l'état d'accablement de M. de Clais, dont il ne » reviendra pas (à ce que l'on croit), pour soutenir cette œuvre » longtems; aussi ont-ils recours souvent au maître de la moisson, » afin qu'il y envoye des ouvriers. Ils n'oublient pas non plus » leurs bienfaiteurs, et afin de se souvenir d'eux d'une manière » plus spéciale, à la sainte messe, ils vont placer le tableau de » ceux qui leur sont connus dans leur chapelle vis à vis l'endroit où le pretre s'habillera, et lorsqu'ils auront appris le decès de » quelques uns d'eux, ils ne manqueront pas de leur faire part des » trésors de l'Eglise dont notre Saint Pere le Pape les a fait dépo- » sitaires [1]. »

Ces détails et ces difficultés démontrent la sagesse des vues renfermées dans le mémoire présenté de nos jours à la propagande pour préparer, par une sage et complète organisation, le moyen d'y affermir définitivement la foi chrétienne.

Voici comment s'exprimait dans ce mémoire le supérieur des nouveaux missionnaires : « Nous croyons, disait-il, que la foi ne » pourrait prendre une forme stable parmi ces peuples, ni les » églises naissantes avoir un avenir assuré que par le secours de » la civilisation perfectionnée jusqu'à un certain point.

» De plus, il nous semble que la formation et la consolidation » de nos églises d'Europe sont dues à l'établissement d'une civilisa- » tion complète. Nous croyons que nos églises auraient été diffici- » lement en état de recevoir, encore moins de conserver l'organi-

[1] *Relation du voyage de MM. Belgarde et Astelet de Clais, premiers missionnaires envoyés par notre Saint-Père le pape Clément XIII, dans le royaume de Loango, en Guinée, en 1766, de l'heureuse rencontre de M. Sibire leur confrère et de leur établissement au village de Kibota.* — Manuscrit conservé aux Archives es missions étrangères à Paris.

» sation canonique si essentielle à l'Eglise catholique et si nécessaire » pour garantir sa perpétuité sans cette civilisation.

» Nous appelons civilisation perfectionnée celle qui a pour » fondement outre la religion, la science et le travail.

» La civilisation grossière, qui n'apprend qu'à manier médio- » crement la bêche et l'outil, n'a qu'une très-petite portée pour » opérer un changement dans les mœurs des peuples, et ne peut » être que de courte durée. Il ne suffit donc pas de montrer à ces » hommes neufs la pratique du travail; il faut, peu à peu, leur » inculquer les théories des choses, afin de les mettre par là peu » à peu en état de n'avoir plus besoin du secours des missionnai- » res pour continuer l'œuvre ; autrement les peuples resteront » toujours dans leur enfance, et dès que les missionnaires vien- » dront à leur manquer, ils retomberont dans leur barbarie. La foi » alors ne survivra pas à la civilisation.

» Il faudra un temps considérable sans doute pour obtenir le » résultat désiré; mais on est sûr de ne l'obtenir jamais, si l'on » n'y vise pas dès l'origine, tout en faisant les choses imparfaite- » ment dans les commencements.

» Le deuxième principe est que la civilisation est impossible » sans la foi. De là c'est la tâche du missionnaire, c'est son devoir » d'y travailler, non seulement dans la partie morale, mais enco- » re dans la partie intellectuelle et physique, c'est-à-dire, dans » l'instruction, l'agriculture et les métiers. C'est lui seul qui, par « son autorité surnaturelle d'envoyé de Dieu, par sa charité et son » zèle sacerdotal, est capable de produire un effet complet; c'est « donc sur lui seul que repose l'œuvre.

« De plus, si le missionnaire se charge seulement de la partie « morale sans s'occuper du reste, d'autres s'en occuperont, et il « verra souvent détruire en peu de temps, par eux, ce qu'il aura « tâché d'édifier avec beaucoup de peines et de travaux [1]. »

Il est vrai que pour en arriver là, il faut de la part des mission- naires du S. Cœur de Marie plus que du dévouement jusqu'à la mort, plus que du zèle et de la vertu, même au-dessus de l'ordi- naire. Ceux qui les ont précédés avaient toutes ces choses. Nous pouvons en particulier, pour ce qui regarde les prêtres des mis- sions étrangères, nous en former une idée par cette lettre où l'un

[1] *Mémoires sur les missions des Noirs*, etc., p. 20.

d'entre eux s'exprimait ainsi : « Echappé depuis peu, disait-il, à » une fièvre maligne qui a manqué de mettre fin à ma vie, je commence à me rétablir un peu, mais tout le monde sçait qu'en ces » païs extrêmement chauds, les convalescences sont souvent l'affaire de plusieurs mois ; grâces à l'infinie miséricorde du Seigneur, je suis entièrement tiré d'affaire ; mais il me reste un » fond de foiblesse qui, je pense, ne s'en ira qu'à la longue..... » Nous avons choisi pour le lieu de notre séjour un endroit qui » paroît fort sain ; il ne nous manqueroit rien ici si nous avions le » bonheur de sçavoir la langue, car je crois les negres, tout intéressés qu'ils sont, fort portés pour nous, si une fois ils connoissoient le prix du tresor que nous sommes venus leur apporter. » Avec quels transports de joie et de reconnoissance n'avons-nous pas vu ces aimables contrées, baisé les sables brûlants, » pénétré dans l'intérieur de ces païs, théâtre de nos travaux, réceptacle de nos sueurs! Qui pourrait vous décrire la paix que » l'on goûte à tout sacrifier pour un si bon maître! On se voit souvent sans ressource du côté du temporel, mais qu'on est amplement dedommagé de ce qu'on souffre pour son service !

» Les negres ne peuvent concevoir comment nous avons pu » quitter la France pour venir à perpetuité chés eux leur faire » connoître le Dieu qui les a formés; mais au deffaut de connoissance de notre part, cette pensée frappante les laisse à peu près » tels qu'ils sont. Dieu veuille bientôt les tirer de l'erreur, et vous » sentés assés qu'il faut necessairement que la divine Providence » mette la main à l'œuvre qu'elle a commencée pour tirer de leur » esprit les différents prejugés, fruits de leur ignorance, de leur » paresse et de leur convoitise [1]. »

Il faut encore que les circonstances religieuses et politiques de l'Europe, il faut que les ressources de la nouvelle congrégation la mettent à même de suivre pendant longtemps, et avec une invincible persévérance le plan si sagement tracé par elle dans le mémoire déjà cité, où l'on dit : « Considérant donc ces choses, nous » nous sommes effrayés. Nous nous sommes dit à nous-mêmes : si » tant d'hommes éminents en lumières et en vertus apostoliques » ne sont pas parvenus à donner à leurs grandes œuvres la stabilité et la solidité nécessaires, que pouvons-nous espérer, nous

[1] Lettre écrite de Kibota par M. Sibire, le 2 novembre 1766.

» qui sommes si faibles et si dépourvus de tout ce qui brillait en
» eux avec tant d'éclat? Nous avons d'autant plus à craindre, que
» nos missions offrent des difficultés spéciales, peut-être incon-
» nues ailleurs.

» Étant donc intimement convaincus que nos succès resteront
» inférieurs à ceux des autres missionnaires, nous désirerions au
» moins former solidement et d'une manière permanente le peu
» qu'il plaira à la divine bonté de nous faire opérer.

» Or, pour y parvenir, une seule voie nous semble praticable,
» c'est de nous appuyer, dès le principe, sur une organisation
» stable et inhérente au sol que nous voulons cultiver. Nous
» sommes déjà assez au fait de l'état du pays et de la population
» dans les principales contrées qui nous occupent maintenant pour
» concevoir un plan qui entre dans ces vues. D'ailleurs il y a de
» ces règles générales qui vont à toutes les missions et qui peuvent
» suffire pour tout un plan d'organisation, alors même que l'on ne
» connaîtrait pas en détail l'état de chaque mission.

» Nous l'avons déjà dit, et nous ne saurions trop le répéter, la
» pensée que, pour réussir avec la faiblesse de nos ressources, il
» ne nous suffit certainement pas d'aller au hasard avec la pensée
» générale de convertir les infidèles. Il faut nous proposer, dès
» l'origine, un résultat plus sérieux, plus positif, plus déterminé.
» Il faut, pour obtenir ce résultat, dès l'origine, fixer une
» somme de moyens, qui, dans leur ensemble et dans toute
» leur portée, tendent avec efficacité à fixer invariablement notre
» sainte religion sur le sol. Or, pour cela il faut un plan prémé-
» dité et une organisation hiérarchique très-puissante.

« Pour obtenir un résultat stable, il faut une pensée d'avenir
» présidant aux projets, et une pensée de temps pour l'exécu-
» tion des détails, qui demande une grande patience et persé-
» vérance.

« Il faut beaucoup de temps donc; il faut s'y prendre dès l'origine.
» Plus tôt on commence, plus tôt on arrive aux résultats désirés
» et si désirables. Jamais on ne commence trop tôt, mais bien sou-
» vent trop tard; ou plutôt on ne commencera pas du tout, si l'on
» n'agit dans ce but dès le commencement.

« Si cette théorie est vraie dans toutes les missions, elle devient
» pratique dans les nôtres. Dans l'état actuel des choses, toutes
» les circonstances favorisent l'exécution du plan et de l'organi-

» sation que nous proposons humblement à Vos Éminences illus-
» trissimes; si nous attendons encore, ces circonstances disparaî-
» tront, d'autres les remplaceront, et la pratique de notre projet
» pourrait devenir inexécutable. Il faut de la *patience* et de la
» *persévérance* dans l'exécution des moyens; or, s'il n'y a pas un
» plan, une organisation tracée d'avance, il ne peut y avoir de
» persévérance dans l'emploi de ces moyens. Ces moyens sont
» nombreux, sont variés, ne sont pas toujours conformes au goût
» des missionnaires; ils offrent quelquefois de grandes difficultés
» dans l'exécution; s'ils ne sont pas réglés d'avance par un plan
» et une organisation positive, comment les missionnaires pour-
» ront-ils y persévérer?

« Par exemple, nous nous proposons de former un clergé indi-
» gène; nous disons tous qu'il faut faire son possible pour en
» avoir un; dans la première ardeur de nos désirs nous y tra-
» vaillerons avec courage; puis, les difficultés surviendront plus
» grandes peut-être que l'impatience du missionnnaire n'osait le
» prévoir, et le plus triste découragement sera la suite de cet
» empressement hâtif sans prévisions, sans règle, sans portée.

« D'ailleurs, sans plan et sans organisation il n'y a pas d'ordre;
» et là où il n'y pas d'ordre, la persévérance est impossible, aussi
» bien que le succès.

« De plus, si nous ne commençons pas dès l'origine, les mis-
» sionnaires s'y prêteront mollement lorsque plus tard nous vou-
» drons commencer. Ils s'y livreront d'abord par devoir, mais
» bientôt ils se relâcheront, parce que ce sera contre leur goût et
» leurs habitudes précédentes. Ils obéiront; mais ils n'agiront
» point par conviction, parce qu'ils verront l'effet de leurs efforts
» dans le lointain, et cet effet paraîtra fort incertain, tandis
» que leur première manière d'agir produisait des effets immé-
» diats.

« Ils ont besoin d'être élevés, nourris dans ces idées, dès le
» commencement de leurs travaux, même dès le temps de leur
» noviciat.

« Les chefs des missions et les supérieurs de notre société
» pourraient eux-mêmes devenir, dans la suite, un obstacle à
» une bonne organisation, pour des motifs qu'il est inutile de
» décliner ici; mais si, dès les premiers pas que nous faisons dans
» la carrière, nous avons un plan et une organisation approuvée,

» ordonnée par la S. Congrégation, tous, supérieurs comme » inférieurs, marcheront dans cette voie et sans réplique et sans » difficulté [1].

« Du reste, ayant étudié, approfondi la mémorable Instruction » publiée par la S. Congrégation et revêtue de la sanction de » l'auguste pontife, qui, avant de terminer sa glorieuse carrière, » a voulu encore donner cette dernière marque de son zèle plein » de lumière et de sa charité pontificale pour les missions, ayant » donc étudié cette belle instruction, nous y avons trouvé tout le » plan et les points les plus importants de l'organisation que nous » prenons la confiance de proposer à Vos Éminences [2]. »

Or, nous ne craignons pas de le dire, pour quiconque a vu, comme nous, l'origine providentielle et les rapides progrès de la Congrégation du S.-Cœur-de-Marie, il est impossible de douter des grandes vues de Dieu sur cette œuvre [3]; il est impossible, en particulier de ne pas concevoir de véritables espérances sur ce qui regarde les missions récemment ouvertes dans la Guinée [4].

Ces espérances sont d'autant plus fondées en ce qui touche l'œuvre capitale des missionnaires du S.-Cœur-de-Marie, que M. Libermann, d'après les témoignages les plus certains, n'hésitait point à dire, en répondant aux objections faites contre les noirs : « Ils ne sont pas moins intelligents que les autres peuples. » Mes confrères de l'île Bourbon et de la Guinée m'assurent que » l'on en trouvera un grand nombre capables de faire les études » classiques et d'y réussir.

« Les noirs, au nombre de plus de six mille, que mes confrères » ont dans leurs catéchismes aux îles Bourbon et Maurice, appren- » nent généralement très-bien et avec facilité la doctrine chré- » tienne. Souvent, ils font des réponses pleines de clarté, de sa- » gacité et d'intelligence. Il faut leur enseigner, il est vrai, d'une

[1] Instruction de la propagande à tous les missionnnaires, 23 nov. 1845.

[2] *Mémoire sur les missions des Noirs*, etc., p. 15.

[3] Dans son Mémoire à la S. C., M. Libermann donne un aperçu extrêmement intéressant sur l'origine et la pensée de son œuvre, nous en avons conservé nous-même des détails plus précis dans les notes mss. réunies sous ce titre : *Journal d'un missionnaire*. Voir dans cette collection, t. III, p. 37, 66, 135 et 243.

[4] Ces espérances sont d'autant plus grandes maintenant, que depuis peu le séminaire du Saint-Esprit se trouve réuni à la nouvelle Congrégation.

» manière très-simple et parler leur langage grossier; le manque » absolu de toute éducation leur rendrait un langage plus élevé » incompréhensible; mais pour le fond des vérités, ils les com- » prennent parfaitement et en rendent compte avec intelligence » et fidélité. Or si, dans l'état d'abandon où ils sont et dans la » stupide ignorance dans laquelle on les élève, ils sont capables » de bien saisir et de concevoir parfaitement les vérités renfer- » mées dans la doctrine chrétienne, est-il croyable que ces » mêmes hommes étant civilisés, bien instruits dès leur enfance, » et recevant une éducation soignée, ne puissent devenir de bons » pères de famille, être placés dans les différentes classes de la » société et produire des prêtres capables de faire du bien dans » l'Église? Un de nos missionnaires de Bourbon me dit que plu- » sieurs noirs de son catéchisme de persévérance seraient en état » de disputer le prix dans les premiers catéchismes de Paris, non » sans doute quant à la manière de s'exprimer, l'absence de toute » instruction les en rend incapables, mais quant à la connaissance » du fond de la matière.

» Il y a quatre ou cinq ans, un homme d'un excellent juge- » ment, né dans les colonies, m'a souvent assuré qu'on trouvait, » même parmi eux, des esprits transcendants; il me raconta deux » faits qui le prouvent.

» Il a connu un noir qui, ne sachant ni lire ni calculer, avec » toute sa grossière éducation d'esclave, était un excellent méca- » nicien. Un jour, on lui fit voir une machine à vapeur très- » compliquée; après avoir examiné tous les détails du méca- » nisme, il en donna l'explication avec la plus ponctuelle exac- » titude.

» Le second fait: Une trentaine d'esclaves formèrent une con- » juration pour leur délivrance. Les mesures étaient si bien con- » certées que, s'ils n'avaient pas été trahis, en moins de six heures » de temps, ils auraient eu plusieurs milliers de noirs sous leurs » ordres, avant que les blancs eussent pu seulement s'en aper- » cevoir. Le secret fut parfaitement gardé; quelques heures seule- » ment avant le moment de l'exécution, l'un d'entre eux, touché » de remords à la vue du massacre qui aurait été la suite du » succès, en prévint ses maîtres qui étaient désignés comme » les premieres victimes. Sans doute, ces malheureux faisaient

» une chose détestable, mais ils prouvèrent par là qu'il se trouve » dans la race africaine des hommes de tête et de résolution.

» En Amérique, où les noirs sont traités avec mépris et où ils » se trouvent dans un avilissement tel, que nous osons à peine » ajouter foi à ce que l'on nous en dit, cependant, malgré ce de- » gré d'avilissement, il s'en trouve un grand nombre, parmi les » émancipés, qui ont acquis des fortunes considérables; il faut » donc qu'ils aient un certain développement d'intelligence et » d'industrie pour acquérir ces fortunes dans un tel état de » choses.

» Nous pourrions citer bien d'autres faits à l'appui de notre » assertion [1]. »

A quoi nous pouvons ajouter une autre preuve de fait qui regarde un prêtre noir élevé en France [2], un prêtre avec qui la Providence nous mit en relation, il y a quelques années, et dont un évêque des plus distingués, parmi les missionnaires, nous rendait ce consolant témoignage : « Vous ne serez pas fâché, pour plus » d'une raison, nous écrivait-il, de lire l'extrait suivant d'une » lettre que j'ai adressée de Rio-Janeiro à M. Langlois [3], en date » du 4 avril 1843.

« Nous ne sommes restés que quatre à cinq jours à Gorée, et cette » courte relâche, dans un pauvre îlot, ne me fournit rien de bien » remarquable à vous signaler. Je vous dirai seulement, M. le Su- » périeur, que nous avons été admirablement reçus par le curé » de cette petite colonie. C'est un homme de trente ans environ, » très-capable, très-versé dans les sciences humaines et ecclésias- » tiques, et par-dessus tout un très-vertueux prêtre. De l'aveu de » tous ceux qui l'ont vu, il passerait, en France même, pour un » ecclésiastique extrêmement distingué. — Il semble que nous de- » vons trouver dans ce fait un grand encouragement pour une » œuvre bien difficile, et qui passe cependant pour l'œuvre prin- » cipale de notre Congrégation : la formation d'un clergé indi- » gène au milieu des peuples que nous évangélisons. Ce prêtre, » si recommandable, est un nègre! Or, si avec un nègre (nous

[1] *Mém. sur les missions des Noirs*, etc., p. 4.

[2] M. Moussa, prêtre du Sénégal, dont le roi Louis-Philippe voulut conserver le portrait.

[3] Supérieur du séminaire des Missions-Étrangères à Paris.

» les avons vus de près, les nègres; nous les avons vus esclaves » chez les Européens; nous les avons vus libres sur le continent » africain), si avec un nègre on a pu faire un tel prêtre, que ne » pourra-t-on pas, que ne devra-t-on pas faire, Dieu aidant, avec » d'autres hommes beaucoup moins disgraciés, bien plus haut » placés sur la longue échelle de l'espèce humaine!

» Il n'y a rien d'exagéré sur le compte de cet honorable curé, » continue le même évêque; moi je l'ai vu et examiné de très » près, je ne crois pas me tromper à son sujet; j'ai beaucoup in- » terrogé, et les témoignages ont été unanimes — c'est un de ces » petits négrillons *pur sang* amenés en France il y a une quinzaine » d'années par les partisans de l'émancipation des noirs, qui vou- » laient prouver par des faits authentiques ce que plusieurs s'ob- » stinent encore à nier, que le nègre est autre chose qu'une brute, » et que son intelligence peut se plier à tous les développements. » Sur une douzaine, je crois, trois seulement, prêtres aujour- » d'hui, ont parfaitement réussi [1]; de retour depuis peu de temps » dans leur pays, ils se proposent de travailler au plutôt à la con- » version des nègres indépendants du continent. Le curé de Gorée, » qui passe pour le plus capable des trois, était dans l'intention » de renoncer à cette cure pour fonder et diriger un séminaire de » nègres; le gouvernement devait en faire à peu près tous les frais. » L'intention du digne homme est de former un clergé nègre » complet [2]. »

De semblables faits répondent d'eux-mêmes à tant d'objections faites par des esprits superficiels ou prévenus contre une œuvre d'une nécessité telle que l'est, dans les missions, la formation d'un clergé indigène chez toutes les nations et pour tous les peuples.

Mais reprenons pour un instant le cours de la narration d'un voyage qui nous fournira des observations de semblable nature pour d'autres contrées encore.

[1] Ces enfants étaient au nombre de 25; plus de 15 sont morts en France des effets du climat.

[2] Lettre que Mgr Forcade, évêque de Samos, vicaire-apostolique du Japon, m'écrivait de Macao le 31 mars 1844.

CHAPITRE V.

Le cap de Bonne-Espérance et les oiseaux de mer. — Récits de naufrages. — Découverte française de l'Australie.

Mirabiles elationes maris !
Ps. XCII, 6.

A mesure que nous approchions du cap de Bonne-Espérance, les oiseaux de mer devenaient plus communs ; les albatros, les pétrels et toute cette puissante famille des alcyons donnaient une nouvelle vie à la mer. J'aimais à les contempler ainsi étendant leur vol majestueux sur les vagues ou se jouant dans l'air en luttant contre les vents avec cette vigueur, cette énergie dont les oiseaux terrestres ne peuvent donner qu'une imparfaite idée. Je les suivais des yeux pendant bien longtemps et je puisais dans cette vue la matière d'une profonde méditation. C'était pour moi l'image des saints, remplis de la grâce et de la force d'en haut luttant d'une manière bien plus admirable encore contre les orages de la vie et soutenus dans ce combat par la même puissance qui, aux jours de la création, donnait aux oiseaux des mers l'armure nécessaire pour vaincre la tempête. Je les voyais encore entourer les appâts qu'on jetait du bord pour les prendre ; et, là aussi, je puisais pour moi même et pour les hommes mes frères, de nouveaux sujets d'enseignement. Ces oiseaux imprudents, excités par la faim qui les tourmentait, surtout après l'orage, venaient se précipiter sur l'appât trompeur où d'autres avaient déjà trouvé leur perte. N'était-ce pas l'image de ce que nous sommes, lorsqu'emportés par nos passions, nous nous précipitons vers le bien mensonger qui nous a séduits ? Pendant longtemps, comme eux, nous hésitons, nous luttons contre la pente qui nous entraîne ; puis l'aveuglement augmente, et notre pauvre âme se laisse prendre et enchaîner sous une dure servitude. Parmi les oiseaux dont la vue m'inspirait cette pensée, on en prit deux à peu près en même temps : c'étaient deux albatros. A peine furent-ils déposés sur la dunette qu'on leur jeta un morceau de viande ; ils se précipitèrent dessus pour le dévorer et ils se battirent pour le prendre. O hommes ! me dis-je, encore ne sommes-nous pas ainsi faits ! et les insensés qui se massacraient sur le radeau de la Méduse, suivaient-ils moins que ces oiseaux la brutalité d'un instinct que la raison et la foi ne gouvernaient plus. Oh ! combien le péché dégrade l'homme !

et avec quelle triste vérité nous pouvons dire comme le faisait un grand serviteur de Dieu, [1], mais dans un autre sens que lui : bêtes de la création, lorsque les passions nous conduisent, oui nous sommes vos frères et vos sœurs !

La chasse qu'on s'amusait à faire à ces oiseaux dans un jour de temps assez calme faillit devenir l'occasion de la perte d'un de nos matelots [2]. C'était le 28 mars ; un albatros avait été abattu d'un coup de fusil, et l'on avait manœuvré de manière à faire arriver le navire sur l'oiseau qui se trouvait très près du bord, lorsque le matelot dont je parle eut l'imprudence de se jeter à la mer pour le saisir. Il n'y avait que quelques brasses à parcourir pour atteindre l'oiseau, mais au moment où il s'en emparait, le vent fraîchit un peu ; le navire doubla sa marche, et la ligne de pêche tendue à l'arrière cassa au moment où l'homme venait de la saisir pour se soulager. Le malheureux se vit bientôt à une assez grande distance de nous pour craindre la mort à laquelle il se crut un moment dans l'impossibilité d'échapper. On lui jeta une cage à poule pour l'aider à se soutenir sur l'eau jusqu'au moment où l'on aurait mis le canot à la mer, mais il était déjà trop éloigné pour la voir et il ne put s'y diriger comme on le pensait. Malgré l'em-

[1] Rien n'est plus touchant que la naïveté avec laquelle saint François d'Assise s'adressait quelquefois aux animaux qu'il appelait ses frères, comme œuvres de Dieu. On en peut lire quelques traits dans l'ouvrage suivant publié, il y a peu de temps, par un jeune écrivain catholique : *Histoire de saint François d'Assise* (1182-1226), par Émile Chavin de Malan, ancien professeur d'histoire au collége de Juilly. In-8°. Paris, Debécourt, 1841.

[2] Ce matelot se nommait Auguste Carbonnel. Étant à Pondichéry, je donnai ce sujet pour narration à l'un des petits indiens qui venaient nous demander des leçons de latin et de français. Voici textuellement comme il le rendit : « Par ordre du pape Grégoire, huit prêtres sortent de Paris pour aller au pays » qui leur est destiné ; pendant le chemin ils voient un oiseau grand et gros, » le capitaine tire un coup de fusil sur cet oiseau qui tombe sur la mer ayant » les ailes brisées. Un matelot bien courageux prend la résolution de descen- » dre sur la mer et de le prendre : il y descend, nage et le prend ; mais » comme il avait un bec grand, le mordit au poitrine. Celui-ci ne pouvant » nager par cette blessure, crie et gémit. Les matelots le voyant ainsi, pren- » nent une canote, viennent auprès de ce malheureux et le mettent sur leur » canote ; alors il était sans respiration. Après qu'il fut venu à lui, on lui de- » mandait à quoi il pensait alors ; il disait qu'il n'avait pensé qu'à son père et » à sa mère, non à Dieu le tout puissant. »

Cet enfant s'appelle Tambissamy.

pressement qu'on mit à le secourir, le temps passait rapidement et nous entendions de loin ses cris de détresse. Comme c'était un des deux matelots qui se disposaient à faire leur première communion, nous avions toute confiance que Marie ne l'abandonnerait pas ; on pria pour lui dans ce moment, et bientôt le canot monté par quatre hommes et par le second du navire l'avait atteint. Il était temps, car au moment où on le joignit, ses forces s'épuisaient et il tomba presque sans connaissance dans l'embarcation qui ramena à bord la cage à poule jetée à la mer et même l'albatros devenu l'occasion d'un si grand danger pour ce matelot. Ce dernier, du reste, était un jeune homme de 20 ans, d'un caractère ardent et qui avait déjà commis une grande imprudence en se baignant à la mer, le jour de la fête de la ligne, une demi-heure seulement avant l'instant où nous aperçûmes un requin près du navire.

Le second danger qu'il courut devint pour nous une nouvelle preuve de la nécessité où nous sommes tous de nous préparer de loin à la mort sans attendre l'instant où elle doit arriver, comme un voleur, ainsi que s'exprime l'éternelle vérité. Malgré les bonnes dispositions dans lesquelles ce jeune homme aurait dû se trouver par suite de l'instruction qu'il recevait pour sa première communion, il nous avoua que dans ce moment il avait été bien loin de ce qu'on devait exiger de lui sous ce rapport. Il pleurait en songeant à la peine que la nouvelle de sa mort causerait au père et à la mère qu'il laissait en ce monde ; mais il ne pensait pas ni à son père céleste, ni à la sentence qui doit suivre l'instant redoutable où notre âme tombe dans les mains du juste juge des vivants et des morts. Que dis-je ! par une de ces aberrations criminelles de l'esprit qu'on peut à peine comprendre, pour éviter les angoisses ordinaires à la mort d'un homme qui se noie, il songeait à se couper la gorge avec son couteau pour en finir plus vite.

Bientôt après cet évènement les gros temps recommencèrent ; nous approchions du cap que nous doublâmes le 25 avril. La mer était furieuse, mais nous étions favorisés par le vent et nous marchions avec une grande vitesse au milieu de ces montagnes d'eau qui se soulevaient avec tant de majesté derrière nous et nous emportaient comme un morceau de liége abandonné sur les flots. De cette manière le navire ne fatiguait pas ; et nous eûmes nous-mêmes beaucoup moins à souffrir que nous ne pouvions nous y at-

tendre. Debout à l'arrière de la dunette où la lame parvenait rarement malgré la grosse mer, nous aimions à contempler ces flots soulevés; nous aimions à entendre la grande voix qui s'élevait au loin pour célébrer la puissance de notre Dieu, la puissance de Jéhova, le Dieu des sublimes et perpétuelles magnificences, le Dieu des puissances et des vertus dont cette imposante scène nous annonçait les grandeurs! Nous aimions à contempler ces puissants oiseaux de mer luttant contre la tempête, se balançant dans l'orage avec plus d'énergie et de force que nous n'avions pu le voir jusque-là; et ce spectacle était pour nous la source d'un bonheur qu'il serait difficile de bien exprimer.

Il est encore une autre impression dont on ne saurait bien se rendre compte à terre; c'est celle qu'on ressent au récit de naufrages racontés sur les lieux-mêmes où ils ont eu lieu, surtout quand on s'y trouve exposé comme nous l'étions, aux mêmes dangers que ceux dont on rappelle le malheur.

En passant au Cap, par exemple, nous nous entretenions de la récente perte du navire la *Jeune Lise*, naufragé sur les rochers du port, il y a très peu d'années. Ce navire portait un négociant de Bordeaux revenant avec sa famille de l'île Maurice, où il avait fait une assez belle fortune. Ces malheureux espéraient bientôt passer des jours tranquilles sur la terre natale, cette terre si douce au cœur de l'homme, cette terre que rien au monde ne saurait complétement remplacer pour quiconque oublie la véritable patrie où la mort doit nous introduire. Ils revenaient en France avec leurs rêves de bonheur, lorsque la main de Dieu s'appesantit sur eux d'une façon bien terrible. Au lieu de la terre de France, c'était le rivage de l'éternité qu'ils devaient toucher bientôt.

D'après une convention spéciale faite par le négociant avec le capitaine, le navire devait toucher au Cap. Les passagers voulaient rendre la traversée moins pénible, et c'est en y abordant qu'ils firent un si triste naufrage. Le capitaine se trompa sur la position du feu de la ville; et par suite de la mauvaise direction qu'il fit prendre en conséquence, le navire toucha sur les rochers de la côte. Comme le bâtiment avait talonné sur l'arrière, l'avant ne souffrit pas d'abord, mais après quelques instants d'une cruelle anxiété, l'arrière s'ouvrit. Alors les officiers, le négociant et sa famille qui occupaient cette partie du navire, furent engloutis dans la mer où ils se noyèrent tous. L'équipage au contraire, et

un passager qui se trouvaient sur l'avant, purent demeurer sur la partie encore intacte de la coque jusqu'au moment où l'on vint à leur secours, et on les sauva. O impénétrables desseins de Dieu, qui n'adorerait vos sublimes profondeurs!

Cependant le vent nous favorisait toujours et nous faisions de rapides journées; nous passâmes le Banc des Aiguilles, et comme nous courions toujours dans la même latitude, nous ne pouvions espérer le beau temps. Plusieurs fois, pendant la soirée, le ciel devint orageux; de continuels éclairs brillaient à l'horizon, et le tonnerre se faisait entendre. Une nuit, le capitaine lisait le passage suivant dans les *Instructions nautiques*[1] : « Le *Thames*, » petit navire du Bengale, était à l'accore du banc, par 35° 15' » S. et 25° E., le 30 novembre 1801; il ventait grand frais de O., » la mer était grosse, il tombait de la grêle, et l'on voyait des » éclairs de tous côtés. A sept heures du matin, plusieurs éclairs » sillonnèrent le navire; au même moment, la vergue du grand » perroquet fut cassée, deux hommes tombèrent à la mer et péri- » rent; trois autres tombèrent du haut des mâts sur le pont, et » furent grièvement blessés. Un homme fut tué sur le mât de mi- » saine et un autre mutilé sur le pont. La vergue du petit hunier » était en feu, et dans cette scène horrible le bâtiment était assailli » par un vent violent et de la grêle. Le 16 mai 1829, par 37° S. » et 17° E., le navire de la compagnie *The Macqueen*, eut son » grand mât de perroquet et son grand mât de hune brisés en » morceaux par la foudre. On sentit sur tout le pont une forte » odeur de souffre, et parmi les hommes qui étaient en bas à » dîner, il y en eut quelques-uns d'atteints, mais heureusement » personne ne le fut grièvement. » Au moment où notre capitaine lisait ceci, nous nous trouvions à peu près dans les mêmes parages que les navires dont on parle dans cette note; le temps était aussi orageux, le tonnerre grondait depuis quelques heures. Enfin, un coup plus rapproché se fit entendre; la foudre tomba près de nous dans la mer, à la distance de deux ou trois longueurs de navire. L'ange du seigneur nous annonçait ainsi de nouveau que la divine Providence nous protégeait.

[1] *Instructions nautiques sur les mers de l'Inde*, tirées de la première édition de l'ouvrage anglais publié par James Horsburgh, et traduites par M. Le Prédour, capitaine de frégate. In-8°. Paris, Imprimerie royale, 1834, t. I, p. 49.

Du reste, dans la tourmente qui nous faisait avancer rapidement sur notre route, d'autres navires revenant en Europe furent bien moins favorisés que nous. En arrivant à Pondichéry, nous apprîmes en effet que deux bâtiments anglais s'y étaient perdus, à peu près dans le moment où nous y passions[1]. *In manibus portabunt te*[2]. Voilà, ô mon Dieu! ce que nous pouvons bien répéter dans les transports de notre éternelle reconnaissance.

On doit à de semblables tempêtes dans ces parages, une découverte à laquelle se rattachent d'intéressants souvenirs du passé, de belles espérances pour l'avenir; je veux parler de la découverte française de l'Australie.

Qu'on nous permette de suspendre un instant le récit de notre voyage pour en rappeler quelque chose au double point de vue religieux et français. Nous puiserons nos observations dans un travail des plus remarquables publié au 17e siècle par le chanoine Paulmyer, descendant du premier australien conduit en Europe[3].

Ce travail, dont il existe un manuscrit aux archives des Missions-Étrangères, indépendamment de l'intérêt général qu'il présente pour l'église, en offre encore un particulier pour cette congrégation. On y reconnaîtra d'ailleurs une nouvelle preuve de l'excellente tendance observée en France dans l'esprit du clergé séculier, à la suite des grandes réformes produites par le concile de Trente. On y trouvera l'expression du zèle apostolique qui s'y réveillait alors d'une manière si consolante. On y trouvera enfin l'exposé des principes hiérarchiques dont l'application faite sous nos yeux d'une manière de plus en plus complète, sera la gloire de notre temps, et placera notre époque parmi les plus grandes dans l'histoire des Missions. Sous ce rapport donc il y a non-seulement intérêt général pour l'église à faire connaître ici un semblable travail, mais intérêt particulier pour les Missions-Étrangè-

[1] La frégate française, *La Cléopâtre*, recueillit à son bord quelques hommes de ces équipages.

[2] *Ps. XC.*, 12.

[3] Ce travail est intitulé : *Memoires tovchant l'etablissement d'vne mission chrestienne dans le troisième monde, autrement appelé : La Terre australe, méridionale, antartique et inconnuë. Dediez à Notre S. Père le Pape Alexandre VII, par vn ecclesiastique originaire de cette mesme Terre*. In-12. Paris, Cramoisy, 1663.

res dont l'institution par le Saint-Siége contribua si puissamment à relever ces mêmes principes.

Voici de plus comment l'auteur de ces mémoires indique ses rapports avec les illustres fondateurs de notre congrégation. Ces mémoires « furent, dit-il, principalement minutez pour être vus par » quelques ecclésiastiques, et entre autres, par *Monsieur Piques*, » *curé de Saint-Iosse à Paris*[1], qui a fort utilement agi en plu- » sieurs manières, pour le succès et la continuation des missions » de la Chine, et autres contrées éloignées : et par lui ils furent » communiqués à Messeigneurs Palus et Lambert, Euesques d'Hé- » liopolis et de Berythe[2]. »

Ce travail fut incontestablement d'un grand secours à ces hommes vraiment apostoliques, tant pour les soutenir au milieu des contradictions soulevées contre leur œuvre, que pour les éclairer sur la marche qu'ils devaient y suivre. L'aperçu rapide que nous en donnerons le fera clairement comprendre. Indiquons préalablement ici ce que nous trouvons dans le même livre d'honorable et de peu connu pour la France. Je veux parler de la découverte des terres de l'Australie, attribuée faussement à d'autres qu'à des Français.

L'auteur, après avoir mentionné les différentes dénominations sous lesquelles on désignait alors cette terre, qu'on regardait comme faisant partie d'un immense continent, ajoute : « Il y en » a qui lui donnent encore le nom de *Magellanique*, à cause qu'on » croit vulgairement que Ferdinand Magellan est le premier des » Européens qui l'aient veüe.

« De Liements en son *Enchiridion géographique* excuse les anciens d'avoir déféré cette gloire à ce Portugais... Mais il dit ne pouvoir souffrir ce sentiment à nos modernes[3]... De laquelle terre Magellan aurait eu nouvelles par le rapport de quelques matelots de peu de nom, qu'un coup de tempête y aurait jetés, ainsi que l'estime Bernardin Pacheco, cordelier, son compatriote et contemporain; *et c'est à ces inconnus, quels qu'ils soient* (poursuit de Liements) *que l'honneur est dû de la première découverte des terres Australes, comme les ayant vues auparavant Magyellan ;*

[1] L'un des premiers zélateurs de l'œuvre des Missions-Étrangères.
[2] *Mémoires*, etc., avertissement, p. 3.
[3] *Mém.*, p. 4.



mais la même fortune ennuyeuse qui supprima les noms de ceux qui enseignèrent le nouveau monde à Colomb, a rendu ce pareil mauvais office à ces aventuriers dont parle Pacheco, inventeurs des régions méridionales [1]. »

Quant à ces *aventuriers*, signalés comme auteurs primitifs de la découverte de l'Australie, le chanoine Paulmyer les fait connaître clairement en parlant comme il suit : « La flotte portugaise » du généreux Vasquez de Gama, s'étant heureusement ouvert le » chemin des Indes Orientales, et les rois de Portugal ayant soi- » gneusement fait poursuivre cette pointe, Lisbonne se vit en peu » de temps remplie des richesses de l'Orient, dont l'éclat donna » dans les yeux de quelques marchands Français, qui trafiquaient » au port de cette capitale, de sorte qu'ils formèrent le dessein de » marcher sur les pas des Portugais, et d'envoyer un navire vers » ces Indes fameuses. Ce vaisseau fut équipé à Honfleur, ville ma- » ritime du Baillage de Rouen et du diocèse de Lizieux ; la con- » duite en fut donnée au sieur de Gonneuille, lequel leva les ancres » au mois de juin de l'année 1503, et doubla le cap de Bonne- » Espérance que les fréquentes tempêtes avaient autrefois fait nom- » mer le Cap tourmenteux et le Lion de l'Océan ; il expérimenta » que tels noms lui convenaient fort bien, souffrant sur cette hau- » teur une longue et furieuse tourmente, laquelle lui fit perdre sa » route ; et enfin, le laissa pour s'abandonner à un calme ennuyeux » dans une mer inconnue, où nos français furent consolés par la » vue de plusieurs oiseaux, qui semblaient venir et aller du côté » du Sud, ce qui leur persuada qu'il y avait de la terre vers le » Midi ; et la nécessité qu'ils avaient d'eau et de radoub, les obligea » d'y faire voile : ils rencontrèrent ce qu'ils cherchaient à savoir, » une grande contrée, que leur relation appelle les *Indes méridio-* » *nales* selon l'usage de leur temps, qui appliquait assez indiffé- » remment le nom des *Indes* à tous les pays nouvellement dé- » couverts.

» Ils mouillèrent dans un fleuve qu'ils comparent à la rivière » d'Orne, qui est celle dont les eaux baignent les murailles de la » ville de Caen. Le séjour qu'ils y firent fut d'environ six mois en- » tiers, lesquels ils furent obligés d'employer à remanier et rebâtir » leur vaisseau, et à chercher de quoi le charger pour le retour en

[1] *Loc. cit.*, p. 5.

» France, qui fut résolu par le refus que l'équipage fit de passer » outre, sous prétexte de la faiblesse et du mauvais état du navire.

» Dans ce long intervalle, ils eurent assez de loisir pour remar» quer les qualités de cette terre et les mœurs de ses habitants, et » ils l'auraient fait fort curieusement; mais ils furent si malheureux » que de tomber entre les mains d'un corsaire anglais, à la vue des » Iles de Iersey et Grenesey et des côtes de Normandie, dont ils » rendirent leurs plaintes au siége de l'admirauté, et l'accompagnè» rent d'une déclaration de leur voyage: le procureur du roi l'ayant » ainsi requis, conformément à la disposition des anciennes ordon» nances de la marine, lesquelles ont sagement et utilement désiré » que le matelot français dépose au greffe de ces siéges les jour» naux et les mémoires des navigations de long cours.

» Cette déclaration du capitaine de Gonneuille est une pièce » judiciaire et authentique datée du 19 juillet 1505, signée des » principaux officiers du navire[1]. »

Il cite ensuite différents passages de cette relation, entre autres le suivant, qui peut donner une indication assez précise du lieu découvert, d'après les mœurs des habitants : » Item disent (*ce » sont les paroles de l'original*) que pendant leur demourée en la» ditte terre, ils conversaient bonnement avec les gens d'icelle; » après qu'ils furent apprivoisez avec les chrétiens, au moyen de » la chère, et petits dons qu'on leur faisait; étans lesdits Indiens » gens simples, ne demandans qu'à mener joyeuse vie, sans grand » travail, vivants de chasse et pesche, et de ce que leur terre donne » de soy, et d'aucunes légumages et rachynes qu'ils plantent, allant » nu-pieds, les jeunes et communs spéciaulment; portent man» teaux, qui de nattes déliées, qui de peau, qui de plumasseries, » comme sont en ces pays ceulx des Egyptiens et Boëmes, fors » qu'ils sont plus courts, avec manière de tabliers ceints par des» sus les hanches, allans jusques aux genouils aux hommes, et à » mi-jambe aux femmes. Car hommes et femmes sont accoutrez » de mesme manière, fors que l'habillement de la femme est plus » long; et portent lesdittes femmelles colliers d'os et coquiles, » non l'homme, qui porte au lieu arc, et flèche, ayant pour vire» ton un os proprement affilé et un épieu de bois très-dur, brûlé, » et affilé par en haut, qui est toute leur armure. Et vont les fem-

[1] *Loc. cit.*, p. 9.

» mes et filles teste nude, ayant leurs cheveux gentiment teurchez, » de petits cordons d'herbes, teintes de couleurs vives et luisantes. » Pour les hommes, portent longs cheveux ballants, avec un tour » de plumasses hautes, vif teintes et bien atournées.

» Disent oultre, auoir entré dans le dit pays, bien deux iour- » nées auant et le long des costes dauantage, tant à dextre que » senextre, et auoir remerché le dit pays estre fertile pourueu de » force bestes, oyseaux, poissons, et autres choses singulières, in- » connues en chrestienté, et dont feu monsieur Nicole le Febure, » d'Honfleur, qui estoit volontaire au viage, curieux, et personnage » de sçauoir, auoit pourtrayé les façons; ce qui a est éperdu, avec » les iournaux du veage, lors du piratement de la nauire, laquelle » perte est à cause qu'icy sont maintes choses obmises[1]. »

Et ce qui montre l'esprit de foi qui animait alors nos équipages de navire français[2] : « Item, disent que voulant laisser marches

[1] *Loc. cit.*, p. 13.

[2] A ce touchant récit d'un fait si honorable, arrivé il y a trois siècles, nous en ajouterons un tout récent où l'esprit de foi du pieux commandant Marceau s'est fait remarquer d'une manière également touchante. Nous l'empruntons à la lettre d'un missionnaire embarqué sur l'*Arche-d'Alliance*, qui venait de relâcher en Patagonie : « En attendant les vents propices, dit-il, M. le com- » mandant rédigeait ses notes, et nous dans nos courses, au sein de ces soli- » tudes, nous aimions à attacher des médailles de la sainte Vierge sur les ar- » bres, en signe du domaine que nous la conjurions de prendre sur ces plages » désolées. Toutefois, il restait à M. Marceau un projet à réaliser : il aurait » emporté un regret amer, s'il n'avait pu arborer sur cette terre l'étendard de » la croix. Les huit jours de relâche au Port-Galant lui permirent d'exécuter » ce pieux dessein. Une belle croix de trente pieds fut préparée, et l'on choi- » sit pour emplacement un petit îlot au milieu de la baie, qui sert d'entrée au » port, afin que ce monument, élevé par nos mains, pût être un signe de sa- » lut pour tous, d'abord pour les tribus sauvages qui pourront facilement l'a- » percevoir du haut des collines, puis par les navigateurs, auxquels il servira » de signe de reconnaissance. Le 4 mars, jour de cette touchante cérémonie, » tous ceux qui n'étaient pas rigoureusement nécessaires pour la manœuvre, » descendirent sur l'îlot. Le navire était orné de ses beaux pavillons. Une salve » de vingt-et-un coups de canon salua le signe du salut. Vingt hommes, M. le » commandant à leur tête, prirent la croix sur leurs épaules, et elle fut por- » tée ainsi processionnellement autour de l'île. Pendant la marche nous chan- » tions *Christus factus est.... Vexilla regis prodeunt..* . Après la bénédiction et » le sermon, la croix s'élève triomphante, et nous entonnons avec allégresse » les psaumes *Exurgat Deus et dissipentur inimici ejus... Dominus regnavit*, et » autres qui ont rapport au règne et à la victoire de Jésus-Christ. Sur cette

» audit pays, qu'il auoit là abordé des chrestiens, fut faite une
» grande croix de bois haute de trente-cinq pieds, et mieux bien
» peinturée, qui fut plantée sur vn tertre à veuë de la mer, à belle
» et deuote ceremonie, tambour et trompette sonnant a iour ex-
» près choisy, sçauoir le iour de la grande Pasques, mil cinq cenq
» quatre, et fut la croix portée par le capitaine et principaux de la
» navire, pieds nuds; et aydoient ledit seigneur Arosca [1] et ses
» enfans, et autres greigneurs indiens, qu'à ce on inuita par hon-
» neur, et s'en montroient ioyeux : suiuoit l'*equipage* en armes,
» chantant la letanie, et vn grand peuple d'Indiens de tout aage, à
» qui de ce long-temps deuant on auoit fait feste, coys et moult
» entensifs au mistere. Ladite croix plantée fure faites plusieurs
» descharges de scoppeterie et artillerie, festin et dons honnestes,
» audit seigneur Arosca et premiers Indiens; et pour le populaire
» il n'y eut cil, à qui on ne fist quelque largesse de quelques me-
» nuës babiollcs, de petit coust, mais d'eux prisées; le tout à ce
» que du fait il leur fust memoire; leur donnant à entendre par
» signes et autrement, au moins mal que pouuoient, qu'ils eussent
» à bien conseruer et honorer ladite croix; et à icelle étoit en-
» gravé d'vn costé le nom de nostre saint père le pape de Rome,
» et du roy nostre père, de monseigneur l'admiral de France, du
» capitaine, bourgeois et compagnons, depuis le plus grand iusques
» au petit; et feist le charpentier de la nauire et œuure, qui l'y
» ualut vn présent de chaqne compagnon; d'autre costé fut en-
» graué vn deuxain nombral, latin, de la façon de maistre Nicole
» le Feure dessus nommé, qui par gentille maniere declaroit la
» datte de l'an du plantementde ladite croix, et qui plantée l'auoit,
» et y auoit,

« HIC Sancta PaLMarIVs, posVIt GonIVILLa BInotVs, GreX
» SoCIVs parIter ne VtraqVe progenIes [2]. »

» croix l'on a gravé ces mots : *Mundi salus*, *Arche d'Alliance*, 2 mars 1846.
» (On espérait faire la cérémonie ce jour-là.) Avec diverses médailles on a
» formé les monogrammes du Sauveur et de Marie; à chaque extrémité des
» croisillons on a planté un petit crucifix indulgencié; enfin, derrière, sur le
» pied de la croix, se trouvent ces trois lettres : D. D. M. (Deo dedicavit Mar-
» ceau.) Ce jour a été, vous le comprenez, un des plus consolants de notre tra-
» versée. Plaise au Dieu sauveur des hommes, qu'un jour, que bientôt des
» missionnaires partis de France, viennent fixer leur tente auprès de cette
» croix. » — *Arche d'Alliance*, p. 253.

[1] L'un des chefs des indigènes.

[2] *Mémoires*, etc., p. 19.

Enfin, le capitaine de Gonneville rapporte dans sa relation qu'il emmena sur son bord deux habitants, dont un fils de chef, nommé Essomericq, et l'autre Namoa ; que ce dernier tomba dangereusement malade dans le cours de la navigation, « et fut mis en doute » de le baptiser pour euiter la perdition de l'ame; mais ledit maistre » Nicole disoit que ce seroit prophaner baptesme en vain, pour ce » que ledit Namoa ne sçauoit la croyance de nostre mère sainte » Église, comme doiuent sçauoir ceux qui reçoiuent baptesme, » ayant aage de raison, et en fut creu ledit maistre Nicole, comme » le plus clerc de la nauire. Et pourtant d'empuis en eut scrupule, » si que l'autre ieune Indien, Essomerieq, estant malade sa fois, » et en peril fut de son aduis baptisé, et luy administra son sacre- » ment ledit maistre Nicole, et furent les parrains ledit *de Gon-* » *neuille* capitaine, et *Antoine Thierry;* et au lieu de marraine » fut pris *Andrieu de la Mure* pour tiers parrain, et fut nommé » *Binot* du nom de baptesme d'iceluy capitaine; ce fut le quator- » zième septembre que ce fut fait. Et semble que ledit baptesme » seruit de medecine à l'ame et au corps ; parce que d'empuis ledit » Indien fut mieux, et se guérit [1]. »

C'est donc avec un grand fondement de vérité que le chanoine Paulmyer conclut de la manière suivante, au sujet des véritables auteurs de la découverte des terres australes : « Il y a bien de l'ap- » parence que de Gonneuille et ses compagnons sont ces braves » inconnus auxquels de *Liements* attribuë l'honneur de la decou- » verte des regions australes, aprés le temoignage du *P. Pacheco*, » cordelier portugais, ainsi que nous l'auons remarqué cy-dessus : » la fortune en a toutefois donné la principale gloire à *Ferdinand* » *Magellan*, qui en découurit quelque chose peu de temps après » aux dépens de Charles V. De sorte qu'il ne se faut pas beaucoup » étonner si l'entreprise obscure, fortuite et malheureuse d'vne » personne priuée est restée comme éblouye de l'éclat d'vne plus » haute, faite aux frais d'vn grand roy, formée nonobstant les » oppositions d'vn monarque voisin, couronnée de succès désiré, » illustrée de l'euenement memorable de la premiere navigation au- « tour de la terre; honorée par tant de plumes et publiée par tant » de bouches, que leur bruit a facilement étouffé la voix d'un » simple particulier, réclamant ce petit avantage qu'vn hazard luy

[1] *Loc. cit.*, p. 23.

» auoit offert, contre son desir et son esperance, lequel d'ailleurs » il a sceu si mal ménager que la memoire en seroit entièrement » éteinte s'il n'auoit esté excité par la requisition des gens du roy » d'vn siége d'amirauté, à mettre en leur greffe, conformement aux » anciennes ordonnances de la marine la relation d'vn voyage où » le public auoit intérêt. La diligence de ces officiers est certaine- » ment loüable, mais il auroit esté à souhaitter que leur zèle, » franchissant les bornes étroites du deuoir de leurs charges, les » eust poussez à faire paroistre en lumiere, ce qu'ils ne tirerent » que pour l'enfermer dans les archives de leur greffe. S'il en auoit » esté usé de cette sorte, la France ne seroit pas aujourd'huy » obligée de se plaindre que sa negligence a laissé emporter à des » estrangers l'honneur de la découuerte des terres australes [1]. »

Telles sont les observations que nous avions à faire sur la portion de gloire que la France peut revendiquer dans cette importante découverte. Il nous reste maintenant à indiquer ce que l'auteur des mémoires sur l'établissement d'une mission dans ces contrées a développé de vastes vues dans le projet d'ensemble qu'il présentait pour y réussir.

Nous le ferons avec un certain détail dans le chapitre qui va suivre. J. O. LUQUET, évêque d'Hésebon.

Sciences historiques et législatives.

ÉTUDE SUR DAGUESSEAU,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Lutte de Daguesseau contre le Saint-Siége. — Préliminaires. — Éducation de Daguesseau quant aux matières ecclésiastiques. — Le jansénisme. — Les doctrines *gallicanes*.

1° LE JANSÉNISME.

1668 - 1699.

Pour suivre la chronologie, nous avons à nous occuper mainte-

[1] *Loc. cit.*, p. 25.

[2] Voir le 1er art. au n° 42, t. VII, p. 548, et la suite au n° 43, ci-dessus p. 27.

nant des affaires religieuses jusqu'à l'année 1720, époque où le changement de Daguesseau commence à se produire. Ce sera aussi l'ordre logique ; car, selon nous, la cause fondamentale de l'impuissance sociale de cet homme illustre est dans sa lutte contre le Saint-Siége, dans le secours qu'il a prêté si malheureusement durant la première partie de sa carrière aux idées *gallicano-quesnellistes*, c'est-à-dire aux principes de rebellion et de désordre.

On ne saurait apprécier avec justice la part qu'il prit à ces luttes déplorables, sans connaître au moins en substance les objets et l'histoire antérieure des querelles ; on ne saurait non plus apprécier la responsabilité qui lui appartient par rapport aux funestes secousses qui s'en sont suivies, sans connaître les premières impressions qu'il reçut à cet égard dans sa jeunesse de son père et de la société qu'il fréquentait, les conseils qui l'engagèrent et l'égarèrent longtemps dans cette voie pleine d'écueils. Son père lui inspirait une certaine confiance, et lui communiqua les maximes *gallicanes* comme un évangile inviolable. Son entourage janséniste ou quasi-janséniste le pénétra de l'esprit de cette secte. Autant donc nous regardons comme essentiel de faire sentir combien a été fâcheuse pour les intérêts de l'église et de la société sa participation à une œuvre de mensonge et de révolte, autant nous sommes disposé à ne pas lui reprocher trop sévèrement cette faute. Il s'est efforcé lui-même de la réparer pendant trente ans. « Ne lui en faisons plus un crime, dit M. Picot, puisque, dans la » suite, il revint à d'autres idées [1]. »

I. Le jansénisme va fixer d'abord notre attention. Quelques notions sur cette secte précèderont l'histoire de l'influence qu'elle a exercée sur Daguesseau.

Le jansénisme descend en droite ligne de Luther et de Calvin, et « n'est au fond qu'une phase du calvinisme [2]. » Leurs erreurs sur la grâce et le libre arbitre avaient été condamnées par le concile de Trente ; plus récemment, les papes Pie V et Grégoire XIII avaient condamné également (1567, 1579) plusieurs propositions produites par un professeur de l'Université de Louvain, le docteur Michel de Bay ou *Baïus*, et Baïus en avait fait une rétractation

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclésiastique pendant le* 18e *siècle*, 2e édition, t. IV, liste chronologique des écrivains, art. d'*Aguesseau*, sous l'année 1751.

[2] De Maistre, *de l'Église gallicane*, liv. I, chap. I.

publique (1580). Environ 40 ans après, Corneille Jansen ou *Jansénius*, de qui le Jansénisme a tiré son nom, disciple de Baïus, et son successeur dans la chaire de théologie de Louvain, s'étant persuadé comme lui que, faute d'entendre saint Augustin, tous les scholastiques avaient abandonné les sentiments de ce père sur la grâce, entreprit de les rétablir dans un livre qu'il intitula *Augustinus*, comme ne contenant que la pure doctrine de ce saint. Il mourut en 1638, à Ypres, dont il avait été fait évêque, et protesta en mourant qu'il soumettait son livre et sa doctrine au jugement de l'Église romaine. Environ deux ans après sa mort, son livre fut imprimé et publié. Quelques docteurs de Paris se montrèrent favorables à cet ouvrage, et il s'en fit successivement plusieurs éditions. Mais aussi d'autres théologiens l'attaquèrent, et ce fut alors que l'on commença à donner aux partisans de l'*Augustinus* le nom de *Jansénistes*, comme eux donnèrent à leurs adversaires celui de *Molinistes*, voulant les faire passer pour les disciples d'un jésuite qui avait publié dans le siècle précédent un livre sur la manière d'accorder le libre arbitre avec la prédestination et la grâce, et dont le système était pourtant loin d'être adopté par tous ceux qui combattaient l'*Augustinus*.

Ce dernier ouvrage fut d'abord prohibé par une bulle d'Urbain VIII, du 6 mars 1641, comme renouvelant plusieurs des propositions déjà condamnées par Pie V et Grégoire XIII. L'archevêque de Paris ordonna la réception de cette bulle dans son diocèse; la Faculté de Théologie de Paris défendit de soutenir les propositions censurées, et l'Université de Louvain, quoique après bien des délais, reçut la bulle. Mais les partisans de l'évêque d'Ypres ne se montraient pas disposés à suivre les intentions de ce prélat mourant. Parmi eux se distinguaient en France Jean du Verger, abbé de *Saint-Cyran*, et le docteur *Arnauld*, fort jeune encore. Le premier, ami intime de l'évêque, travaillait avec beaucoup d'ardeur à répandre la doctrine de son livre, et l'introduisit en effet à Port-Royal de Paris, dont il était le directeur. Le cardinal de Richelieu l'avait fait emprisonner; la mort de ce ministre lui rendit la liberté (1642). Il ne lui survécut qu'une année; mais il la mit bien à profit pour constituer le parti naissant, qui, après lui, acquit de nouvelles forces sous l'impulsion de l'élégant et actif Arnauld d'Andilly.

Pour terminer les discussions, le clergé de France porta la cause



au tribunal d'Innocent X (1651). Après deux ans d'examen et de conférences, le pape donna la bulle *Cum occasione*, par laquelle il condamnait avec la note d'hérésie et autres notes cinq propositions extraites du livre, ou plutôt qui, suivant l'expression de Bossuet, «étoient tout le livre [1], » destructives du libre arbitre et de la doctrine catholique sur la grâce (31 mai 1653).

Cette constitution fut reçue en France le 11 juillet suivant, par une assemblée de trente évêques tenue à Paris. La Faculté de Théologie de cette ville l'enregistra; les universités, les corps ecclésiastiques, les ordres religieux s'y soumirent, et en Flandre même, où la bulle d'Urbain avait trouvé tant d'opposition, celle-ci fut publiée et acceptée sur-le-champ. Les partisans de l'*Augustinus*, tout en souscrivant à la condamnation des propositions, ne cessèrent de se plaindre de la bulle, trouvant mauvais que le pape n'eût pas spécifié les sens dans lesquels il condamnait lesdites propositions, comme si ce n'était pas le sens naturel qu'elles présentent, et lui reprochant aussi d'avoir donné à entendre qu'elles étaient tirées de Jansénius, tandis que, selon eux, elles étaient forgées à plaisir et fort éloignées des sentiments de cet évêque, qui n'avait exprimé que la pure doctrine de saint Augustin. Et voilà l'origine de la question *de fait* qui depuis est devenue la principale, les opposants prétendant d'abord que la doctrine condamnée des cinq propositions n'était point celle de Jansénius, et en second lieu que ce n'était là qu'un fait, sur lequel l'Église n'étant point infaillible, on ne devait à sa décision qu'un *silence respectueux*. Mais en réponse à ces subterfuges, une déclaration du clergé de France reconnut que la constitution d'Innocent avait condamné les propositions comme étant de Jansénius et au sens de cet auteur, et une lettre du pape à cette assemblée s'expliqua de manière à ne laisser aucun doute à ce sujet. Bientôt parut un écrit d'Arnauld, dans lequel ce docteur prenait ouvertement le parti de l'*Augustinus*, disant qu'il n'y avait pu trouver les propositions, et même contredisait la bulle sur la doctrine. La *Lettre à un ami* fut censurée par la Faculté de Théologie, et cette censure reçue par la Sorbonne.

L'assemblée du clergé de 1656 déclara que, dans les questions *du fait inséparable des matières de foi ou des mœurs générales de*

[1] La première seule est textuelle.

l'église, l'église *juge avec la même autorité qu'elle juge de la foi*, « autrement il arriverait que toutes les vérités chrétiennes seraient » dans le doute et l'incertitude, qui est opposée à la vérité con- » stante et immobile de la foi [1]. » Puis elle écrivit au pape pour lui rendre compte de ce qu'elle avait fait. Une bulle d'Alexandre VII, *Ad sacram*, datée du 16 octobre même année, se prononça sur la question de fait, en qualifiant *perturbateurs du repos public et enfants d'iniquité* ceux qui soutenaient que les cinq propositions ne se trouvent point dans le livre de Jansénius, ou qu'elles n'ont point été condamnées au sens de cet auteur. Le 17 mars 1657, l'assemblée du clergé reçut cette bulle, et en recommanda l'exécution dans tous les diocèses.

Vers ce temps-là parurent les *Provinciales* de Pascal. Rome les condamna, et Louis XIV, de son côté, nomma pour examiner ce livre treize commissaires, dont quatre évêques, les autres, docteurs ou professeurs de théologie, qui donnèrent l'avis suivant :

« Nous, soussignés, etc., certifions, après avoir diligemment » examiné le livre qui a pour titre : *Lettres provinciales* (avec les » notes de Wendrock-Nicole), que les hérésies de Jansénius, » condamnées par l'Église, y sont soutenues et défendues..... ; » certifions, de plus, que la médisance et l'insolence sont si na- » turelles à ces deux auteurs, qu'à la réserve des Jansénistes, ils » n'épargnent qui que ce soit, ni le Pape, ni les évêques, ni le » roi, ni ses principaux ministres, ni la sacrée Faculté de Paris, » ni les ordres religieux, et qu'ainsi, ce livre est digne des peines » que les lois décernent contre les libelles diffamatoires et héré- » tiques. » Fait à Paris, le 4 septembre 1660 [2]. » Sur cet avis, le livre fut condamné au feu par arrêt du conseil d'État.

1 *Procès-verbal* de l'Assemblée de 1656, cité par Fénelon, *instruct. pastor.* Apud le card. de Bausset, *Hist. de Fénelon*, édition de 1817, liv. v, n° 4, t. III, p. 337, 338.

2 Cette pièce est rapportée dans l'excellent ouvrage de l'abbé Dumas, intitulé : *Histoire des cinq propositions* (Liége, Moumal, 1699), souvent cité par De Maistre dans son *Église gallicane* et parfaitement résumé par M. Picot (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiast. du 18e siècle*, t. I, Introduction, 3e partie). En resserrant de beaucoup ce résumé, nous avons eu soin de noter tous les faits essentiels. Voyez aussi l'abrégé des mêmes faits donné par M. de Bausset, *Hist. de Fénelon*, t. III, pièces justificatives du livre v, n° I, et commencement du livre v, même tome. — Petitot, *Notice sur Port-Royal*, dans la collection des *Mémoires sur l'Hist. de France*, et surtout l'ouvrage de M. Varin, dont nous parlerons infra.

Pour se former une juste idée de cet ouvrage et de Pascal, il faut lire un beau chapitre du comte de Maistre sur Pascal. « On » connaît peu, dit de Maistre, cette décision qui est cependant » d'une justice évidente.... D'abord, Pascal avait soutenu que les » cinq propositions étaient bien condamnées, mais qu'elles ne se » trouvaient pas dans le livre de Jansénius (XVIIe et XVIIIe *lettres* » *prov.*); bientôt il décida, au contraire, que les papes s'étaient » trompés sur le droit même; que la doctrine de l'évêque d'Ypres » était la même que celle de saint Paul, de saint Augustin et de » saint Prosper [1]. » Opinion qui le brouilla avec plusieurs de ses amis. Il mourut hérétique obstiné, ainsi que le docteur Arnauld.

En reconnaissant le mérite littéraire des *Petites lettres*, on conviendra, sans doute, avec de Maistre « qu'une grande partie de la » réputation dont il jouit est due à l'esprit de faction intéressé à » faire valoir l'ouvrage, et encore plus, peut-être, à la qualité des » hommes qu'il attaquait. C'est une observation incontestable et » qui fait beaucoup d'honneur aux Jésuites, qu'en leur qualité de » *Janissaires de l'Eglise catholique*, ils ont toujours été l'objet » de la haine de tous les ennemis de cette Église. Mécréants de » toutes couleurs, protestants de toutes les classes, jansénistes » surtout, n'ont jamais demandé mieux que d'humilier cette fa- » meuse société; ils devaient donc porter aux nues un livre des- » tiné à lui faire tant de mal, etc. [2] »

Un formulaire d'adhésion aux bulles qui condamnaient le jansénisme fut dressé par l'assemblée du clergé de 1661, et il fut décidé qu'on ferait le procès aux réfractaires. Néanmoins, l'opposition durait toujours, et une tentative de conciliation, par M. de Choiseul, évêque de Comminges, fut tellement entravée par le docteur Arnauld qu'elle n'eut point de résultat. Le 29 avril 1664, le roi ordonna à tous les ecclésiastiques, sous peine de privation de leurs bénéfices, de signer le formulaire prescrit. Aussitôt *on ne vit que signatures*, dit le P. Gerberon. Toutefois, on contestait, à de simples assemblées du clergé, le droit de prescrire des formulaires de doctrine qui pussent obliger tout le corps des évêques. Pour écarter ce prétexte, et à la demande du roi et de l'épiscopat, Alexandre VII donna, le 15 février 1665, une bulle qui prescri-

[1] *De l'Église gallicane*, liv. I, chap. 9.
[2] *Ibid.*

vait un formulaire, le même pour le sens que celui des évêques. Le roi ordonna aussitôt l'exécution de cette bulle, par une déclaration enregistrée au parlement le 29 avril. Alors eut lieu la singulière et opiniâtre résistance des religieuses de Port-Royal, dont M. de Péréfixe, archevêque de Paris, disait avec raison *qu'elles étaient pures comme des anges et orgueilleuses comme des démons.* Cette résistance trouva malheureusement un appui dans quatre évêques, qui prétendirent distinguer le fait du droit; c'étaient MM. Pavillon, d'Alet (il avait peu auparavant soutenu la bonne doctrine); Arnauld, d'Angers, frère d'Arnauld d'Andilly et du docteur du même nom; Caulet, de Pamiers, et de Buzanval, de Beauvais. Leurs mandements furent flétris à Rome et déclarés nuls par un arrêt du Conseil. Le Saint-Siége nomma une commission pour juger ces quatre évêques récalcitrants; en même temps, le nonce de Clément IX tâchait de les ébranler; mais ils avaient eu le temps de former un parti. Dix-neuf évêques écrivirent au Pape et au roi en leur faveur. La *Lettre au roi* ayant été supprimée par un arrêt du conseil, l'un d'eux, M. de Gondrin, archevêque de Sens, entama une négociation avec le nonce. On parvint avec peine à obtenir des quatre évêques, qu'ils feraient faire une nouvelle souscription du formulaire, et à leur faire signer une lettre de soumission au souverain pontife, dont toutes les expressions marquaient un *changement* complet de sentiments. Ils n'en persistèrent pas moins dans des procès-verbaux clandestins, à soutenir que, sur la question de savoir si le livre de Jansénius était hérétique, l'Église n'avait droit qu'à un silence respectueux, et non à une véritable croyance. Le bruit s'en répandit à Rome; mais un certificat des prélats médiateurs, et surtout une attestation des quatre évêques, portant « qu'ils avaient signé et fait signer sincèrement le formulaire, » rassurèrent le Pape. Clément IX leur répondit par des brefs dans lesquels il leur marquait, en acceptant leur soumission, qu'*il n'aurait jamais à cet égard admis ni exception, ni restriction quelconque.* La paix fut ainsi rétablie (1668) [1], mais non d'une manière durable, parce que les quatre évêques n'abandonnèrent pas au fond leurs sentiments. Le parti a même osé prétendre que, dans cet accommodement, ils avaient triomphé du Saint-Siége, qui leur avait accordé, disait-on,

[1] C'était l'année de la naissance de Daguesseau.

la distinction du fait et du droit [1], ce qui était précisément le sujet de la contestation ; tandis qu'au contraire le pape ne leur parla jamais que *d'obéissance vraie et parfaite.* Telle fut la conduite des adversaires si acerbes des *restrictions mentales.* Un arrêt du Conseil condamna, en 1676, une ordonnance de l'évêque Arnauld, rendue en conséquence de la doctrine secrète de son procès-verbal.

Le Jansénisme profita donc de la *paix de Clément IX* pour s'accroître et se fortifier. Port-Royal rentra dans les droits qu'il avait mérité de perdre, et devint encore le centre de l'opposition contre les deux puissances. De la Flandre, Arnauld exilé, Nicole, Quesnel et autres chefs, entretinrent et propagèrent durant la fin de ce siècle les erreurs proscrites. La même année où naquit Voltaire, en 1694, Arnauld mourut plus qu'octogénaire dans les bras de Quesnel, après avoir protesté dans son testament qu'il persistait dans ses sentiments. Quesnel lui succéda comme chef de la secte, et à partir de 1698 les querelles recommencèrent.

Parmi les auteurs qui ont porté un exact jugement sur le Jansénisme, on lira surtout avec intérêt le comte de Maistre, à cause de sa verve spirituelle unie à une grande connaissance des faits. Comme il commente avec finesse les Lettres de Madame de Sévigné, cette naïve admiratrice des opposants ! et comme il en fait ressortir « l'atrocité des dogmes jansénistes, l'hypocrisie de la secte et la » subtilité de ses manœuvres ! Cette secte, continue l'auteur, la » plus dangereuse et *la plus subtile que le diable ait tissue*, » comme disaient le bon sénateur (M. de Gaumont, conseiller au » parlement de Paris, mort en 1665) et Fleury qui l'approuve [2], » est encore la plus vile à cause du caractère de fausseté qui la » distingue. Les autres sectaires sont au moins des ennemis avoués » qui attaquent ouvertement une ville que nous défendons. — Le » Jansénisme a l'incroyable prétention d'être de l'église catholique » malgré l'église catholique ; il lui prouve qu'elle ne connaît pas » ses enfants, qu'elle ignore ses propres dogmes, qu'elle ne com-

1 « La distinction du fait et du droit en avait été la base, » répète Daguesseau d'après ses instituteurs (*Mémoires historiques* sur les affaires de l'Église de France, Œuv., t. VIII, p. 189).

2 *Nouveaux opuscules* de Fleury, Paris, Nyon, 1807 ; lettre de M. Fleury sur la vie de M. de Gaumont, p. 227, 228. — Cf. l'oraison funèbre du card. de Fleury citée par Feller, *Biog. univ.*, art. *Card. de Fleury.*

» prend pas ses propres décrets, qu'elle ne sait pas lire enfin ; il » se moque de ses décisions, il en appelle, il les foule aux pieds, » tout en prouvant aux autres hérétiques qu'elle est infaillible et » que rien ne peut les excuser[1]. » Sur la distinction du fait et du droit, le judicieux magistrat cité plus haut disait : « Entre les ju- » risconsultes, la question de savoir quel est le sens d'une loi et » ce que signifient ses paroles, est une question de droit et non » de fait. Or, c'est la même question de savoir si les cinq proposi- » tions sont dans le livre de Jansénius : Il ne s'agit pas d'y trou- » ver certaines paroles, mais d'y trouver le sens condamné de ces » propositions : par conséquent c'est une question de droit[2]. » Au reste, question de fait, si l'on veut : l'Église avait toujours décidé souverainement ces sortes de questions[3]. Que faisait cependant le parti frappé des condamnations les plus formelles? Sa tactique fut de chercher à persuader que *cette hérésie* (nous soulignons les mots comme Madame de Sévigné) était une pure imagination sortie du cerveau des Jésuites. Madame de Sévigné trouvait « *saint Augustin bien janséniste et saint Paul aussi.* » Les Jésuites ont *un fantôme* qu'ils appellent Jansénius, auquel » ils disent mille injures, et ne font pas semblant de voir où cela » remonte[4]. » C'est aussi ce que vingt ans plus tôt Arnauld d'Andilly s'efforçait inutilement de faire croire à la reine Anne d'Autriche. La publication très-curieuse que vient de faire M. Varin sur la famille Arnauld à l'aide des papiers de cette famille et de sa correspondance inédite déposés à la bibliothèque de l'Arsenal[5], a jeté un jour nouveau sur les coryphées du jansénisme, et principalement sur d'Andilly, qui fut « à la tête » des opposants après la mort de l'abbé de Saint-Cyran (1643) jusqu'en 1664, que le docteur son frère s'empara décidément de la direction théologique[6]. Ce ne sont plus les Jésuites ou leurs amis qui dénonçent « la répu-

[1] *De l'Église gallicane*, liv. I, chap. 3.

[2] Lettre déjà citée de Fleury, p. 228. Voyez surtout les *Instructions pastorales* de Fénelon, dans l'*Histoire de sa vie*, par M. de Bausset, liv. v, n° 1, t. III, p. 309 à 320, et n° 4, p. 330 à 348.

[3] *Instruct. pastor.* de Fénelon (*Hist. de Fénelon*, liv. v, n° 4, t. III, p. 343, 344.

[4] Lettre du 9 juin 1680, et corresp., passim.

[5] *La vérité sur les Arnauld*, 2 vol. in-8°, 1847.

[6] Varin, *La vérité sur les Arnauld*, t. I, p. 272, ch. 3, sect. 1, art. 2.

» tation mensongère de vertus construite par la secte[1]. » M. Varin, par un sentiment d'impartialité qu'il reconnaît lui-même excessif, a mis leurs témoignages entièrement de côté. Ce sont les lettres, les documents inédits émanés des Arnauld qui mettent à nu maintenant toutes les hontes des chefs du parti. Nous y voyons d'Andilly ambitieux et bas courtisan, circonvenant la régente pour obtenir l'éducation de Louis XIV, rêvant la curatelle de tous les ducs d'Orléans, homme de mœurs suspectes, « au moins léger, caqueteur et assez galant, » père sans entrailles, relâchant ou dissolvant les liens de sa propre famille dans un intérêt de secte, accapareur des consciences de choix, témoins ses efforts quelque temps couronnés de succès auprès de Fabert et de Rancé; enfin, niant effrontément ses opinions de sectaire dès que l'exige l'intérêt de sa fortune ou de celle d'un fils préféré. Nous y lisons ses lettres à la reine-mère : « Je dirai sans crainte à V. M. que ce » prétendu jansénisme est une telle chimère, que je puis *en la* » *présence de Dieu* protester à V. M., *sur mon salut*, qui m'est » plus cher que mille vies, que je ne sais du tout ce que c'est[2]. » Et au cardinal Mazarin : « Que si le refus qu'on oppose à mon » fils est étrange, j'ose dire, Monseigneur, qu'il ne l'est pas moins » de voir qu'il n'ait autre fondement que ce prétendu jansénisme » dont mon fils n'a garde d'être coupable, puisqu'on ne l'en accuse » qu'à cause de moy, et que non-seulement j'en suis innocent, » mais que je ne sçaurois ne l'être pas; car comment pourrois-je » m'intéresser dans une opinion que je déclare *devant Dieu* n'être » qu'une pure chimère[3]. » Ainsi parlait l'homme à qui le jansénisme avait dû ses développements en France, l'homme qui avait exercé son prosélytisme à la cour pendant que Saint-Cyran, de concert avec lui, exerçait le sien dans le clergé et au sein des corporations religieuses[4]. La reine-mère qui perdait son temps à

[1] Les mots entre guillemets sont de De Maistre, *de l'Eglise gallicane*, livre I, chap. 5.

[2] 23 juin 1659 (Apud Varin, t. II, p. 80, chap. 4, sect. 2, art. 1, § 3).

[3] *Ibid.*, p. 81.

[4] Varin, t. I, p. 23, chap. 2, sect. 1, art. 3, § 2, et p. 360, note G bis. — L'auteur appuie par des indices assez vraisemblables la conjecture piquante, que Molière aurait eu en vue dans son *Tartufe*, non pas les jésuites, comme on l'a prétendu, mais bien les jansénistes et en particulier Arnauld d'Andilly. Voyez le spirituel rapprochement de la correspondance de celui-ci avec les

lui répondre lui disait : « J'appelle Janséniste celui qui ne reçoit » pas avec une humilité toute chrétienne et une soumission en- » tière la décision du Saint-Siége sur cette matière, qui a été sui- » vie de l'acceptation et du consentement universel de toute » l'église [1]. » Le Jansénisme s'est presque toujours nié lui-même, portant ainsi traîtreusement ses coups. C'était tellement l'habitude de la secte de se dissimuler, que nous allons la retrouver chez ses partisans moins décidés et plus honnêtes. Nous arrivons à l'influence exercée sur Daguesseau par diverses personnes plus ou moins attachées au jansénisme.

D'abord par son père. Le chancelier, dans un ouvrage qu'il ne destinait qu'à ses enfants, a cherché à justifier son père du reproche de jansénisme. Il le représente comme n'ayant eu de « pente secrète » ni pour les doctrines de ce parti, ni pour ses adeptes ; il insinue que l'évêque de Chartres [2], qui dirigeait Mme de Maintenon, avait si bien réussi à lui « faire voir le jansénisme où il n'était pas, » que tout ce que M. Daguesseau père, d'ailleurs courtisan très « peu assidu, » pouvait espérer de mieux, était qu'elle ne lui fût pas contraire lorsque la place de chancelier devint vacante par la mort de Boucherat (2 septembre 1699). « Ainsi, « ajoute-t-il, s'évanouirent toutes les espérances que les amis de « mon père avoient conçues de l'élévation de sa fortune, et l'on « reconnut bientôt que sa destinée était de mériter les premières « places sans jamais y parvenir [3]. » Le duc de Saint-Simon dit en effet, dans ses Mémoires, que Daguesseau père fut un de ceux « dont on parla le plus » pour succéder à Boucherat, et après avoir fait son éloge [4], il ajoute : « Tant de vertus et de talents lui avaient « acquis l'amour et la vénération publiques et une grande estime « du Roi [5]; mais il avoit une fille dans les *Filles de l'Enfance*, « cette institution de Mme de Mondonville que les jésuites avoient si

principales scènes de la comédie de Molière (*La vérité sur les Arnauld*, t. I, p. 182 à 212, chap. 2, sect. 2, art. 2, § 6).

[1] Dr juin 1659 (D. Gerberon, *Hist. du jansénisme*, t. II, p. 430; Varin, t. II, p. 84, 85, chap. 4, sect. 2, art. 1, § 3).

[2] M. Godet-des-Marais, mort en 1709.

[3] *Disc. sur la vie*, œuv., t. XV, p. 351, 352.

[4] Voyez notre 1er article.

[5] Cf. *Disc. sur la vie*, notamment, p. 348.

« étrangement se détruire [1]. Lui et sa femme, aussi vertueuse que « lui et de plus d'esprit encore, mais dont l'extérieur n'était pas « aimable comme le sien [2], étaient soupçonnés de jansénisme. « Avec cette tare, c'était merveille comme ses vertus et ses talents « l'avoient porté sans autre secours où il était arrivé, mais c'eût « été un vrai miracle si elles l'eussent conduit plus loin [3]. » Au reste, suivant le récit du fils, M. de Pontchartrain n'obtint la place de chancelier que parce que le roi, commençant à se lasser de lui comme contrôleur général, voulait en avoir un nouveau; que Mme de Maintenon, à qui Pontchartrain avait résisté quelquefois, ne pouvait plus le souffrir, et qu'on ne pouvait placer M. Chamillart sans déplacer M. de Pontchartrain, à qui il paraissait impossible d'ôter le titre de contrôleur général sans le faire chancelier [4]. Quoi qu'il en soit des motifs qui déterminèrent Louis XIV à ce choix, il paraît certain que le soupçon de jansénisme aurait suffi

[1] Cf. *Disc. sur la vie*, p. 358, 360. C'était la sœur aînée du chancelier: « Peu de temps avant que mon père revînt du Languedoc, dit-il, le goût na- » turel qu'elle avoit pour la retraite lui avoit inspiré la résolution de se consa- » crer à Dieu dans la maison des filles de l'Enfance, établie à Toulouse par » Mme de Mondonville. Elle y trouvoit une grande régularité, sans aucune des » austérités corporelles que la délicatesse de son tempérament ne lui auroit » pas permis de soutenir dans une autre maison religieuse. Mon père et ma » mère suspendirent longtemps l'exécution de son dessein, soit par la peine » qu'ils avoient à se séparer d'elle pour toujours, ou plutôt pour mieux éprou- » ver sa vocation; mais sa fermeté l'emporta enfin sur leur résistance, et quoi- » que je fusse encore bien jeune, je la vis entrer avec douleur dans une com- » munauté qui étoit dès lors en butte à des ennemis si puissants que je » craignois, comme bien d'autres, qu'elle ne pût y résister. L'événement ne » justifia que trop mes pressentiments. A peine mon père fut-il sorti du Lan- » guedoc, que malgré le concours des deux puissances qui avoient également » conspiré en faveur de ce nouvel établissement, il fut renversé par un coup » d'autorité, et ma sœur obligée de venir se refugier dans l'asile de la maison » paternelle, avec Mme Le Guerchois (autre sœur de Daguesseau, mariée en » 1700, *ibid.*, p. 358), que ma mère avoit laissée auprès d'elle, et qui n'avoit » alors que six ou sept ans. » Le reste du passage a trait à la sainte vie que menait Mlle Daguesseau dans la maison de son père et aux charmes que Daguesseau, « fatigué du travail et de l'ennui des affaires, » trouvait dans la société de sa sœur, dont il appréciait beaucoup la gaîté, la raison et les grâces.

[2] Cf. *Disc. sur la vie*, p. 283.

[3] *Mémoires*, t. II, chap. 21, p. 330.

[4] *Disc. sur la vie*, p. 354 (œuv., t. XV). — *Mémoires hist.* sur l'Église de France (œuv., t. VIII, p. 220 à 223).

pour faire écarter M. Daguesseau. Le passage suivant du *Discours sur sa vie*, où son fils entreprend de le justifier, fera peut-être penser que ce soupçon n'était pas trop mal fondé. Il est bon d'en peser toutes les expressions : « Ceux qui l'ont accusé d'avoir du » penchant pour le jansénisme et de favoriser *un parti plus que* » *l'autre dans l'Eglise*, connaissoient bien mal son caractère; » il n'y en eut jamais ni de plus éloigné de toute extrémité ni de » plus opposé à l'esprit de dispute et de contention ; il disoit, » comme l'auteur de l'*Imitation*, qu'il aimoit bien mieux sentir » la grâce que de chercher à la définir. (Mais l'Église n'avoit-elle » pas défini quelle devoit être la croyance des fidèles ? *l'esprit de* » *dispute* n'existoit donc que parmi les opposants.) Loin de vou- » loir sonder l'obscurité d'un mystère impénétrable à l'esprit hu- » main , il ne se permettoit pas même la lecture des ouvrages polé- » miques dont notre siècle a été inondé sur cette matière. (C'étoit » une singulière indifférence ; un bon soldat s'émeut quand l'en- » nemi cherche à surprendre la place.) Rempli de la charité qui » édifie, et non de la science qui enfle, il se contentoit de gémir » en secret des divisions dont l'Église étoit affligée, et se tenant » toujours dans les derniers rangs de ses enfants les plus soumis ; » il ne prenoit part aux disputes qui la troublent que par des prières » ferventes qu'il offroit sans cesse à Dieu pour lui demander d'af- » fermir toujours la vérité par la charité (c'est-à-dire sans doute par » l'union des esprits et des cœurs. La première condition de cette » union dans l'Église est l'obéissance au souverain pontife et aux » pasteurs légitimes). Je lui dois même la justice de vous dire ici, » mes chers enfants, que dans toutes ces occasions délicates où » le ministère que j'exerçois m'obligeoit à faire quelque démarche » importante sur les affaires qui avoient rapport au jansénisme, » c'étoit toujours lui qui me donnoit les conseils les plus sages et en » même temps les plus modérés. (Le lecteur sera mis à même de » juger de cette modération charitable dans laquelle le jansénisme » trouvoit son appui.) Esprit véritablement pacifique, si tous ceux » qu'on a malignement enveloppés dans le nom général de jansé- » nistes eussent été de son caractère, il y a longtemps que l'Église » jouiroit d'une heureuse paix. Ennemi de toute prévention, et » surtout de ce qu'on appelle partialité, il ne voyoit dans ceux » qui avoient besoin de lui que l'homme et le chrétien, sans y » apercevoir ce qu'on appeloit le janséniste, le moliniste, le sul-

» picien. Les jésuites à qui il avoit plu, je ne sais par quel motif, » de le rendre suspect sur cette matière, étoient obligés d'avouer » qu'ils avaient toujours reçu des marques de sa justice et même » de sa bonté. Mais il étoit destiné, peut-être comme son fils, à » justifier cette définition que le maréchal d'Harcourt donnoit du » jansénisme, lorsqu'il disoit qu'*un janséniste n'étoit souvent* » *autre chose qu'un homme qu'on vouloit perdre à la cour*[1]. » Ce passage, on le voit par le ton qui y règne, se ressent des premières idées de l'auteur; il y était encore attaché lorsqu'il parlaït ainsi du jansénisme, comme d'une contestation non décidée ni susceptible de l'être, et vantait cette irrésolution de son père entre la doctrine fixée par le Saint-Siége, reconnue par l'Église, et celle qui avait été si souvent et si formellement condamnée. Chaque phrase est empreinte du style et de l'esprit des opposants. Rien ne saurait mieux établir dans quel sens le chancelier avait été instruit à cet égard.

A l'influence que M. Daguesseau père exerça naturellement sur son fils, se joignit celle de deux hommes de lettres célèbres, *Jean Racine* et *Boileau-Despréaux*, avec lesquels, comme nous l'avons dit[2], Daguesseau fut fort lié dans sa jeunesse, et qui étaient liés eux-mêmes d'amitié avec les chefs du parti janséniste. Racine, élève de Port-Royal, y avait une tante abbesse[3], à laquelle « il croyait » avoir des obligations infinies. C'est elle, dit-il, qui m'apprit à » connaître Dieu dès mon enfance, et c'est elle aussi dont Dieu » s'est servi pour me tirer de l'égarement et des misères où j'ai été » engagé pendant quinze années[4]. » Il était admirateur des *Provinciales* de Pascal et s'est fait l'apologiste de Port-Royal, oubliant alors les dures vérités qu'une mauvaise humeur passagère avait

[1] *Disc. sur la vie*, p. 398, 399.

[2] Article 1.

[3] La mère Agnès de Sainte-Thècle Racine. De plus, la mère de Racine, Marie des Moulins, veuve de bonne heure, s'était retirée à Port-Royal des Champs (note de l'abbé d'Olivet sur la lettre de Valincour au sujet de J. Racine, *Hist. de l'Académie*, t. II, p. 348).

[4] Lettre à Mme de Maintenon. Voyez celle de la mère Agnès à Racine (1665 ou 1666), où elle prêche son neveu de changer de vie (œuv. de Racine), et sur l'opinion que Racine avait du théâtre après sa conversion, et en particulier de ses tragédies quant au compte qu'il en aurait à en rendre à Dieu, ses lettres à Boileau, du 28 septembre (1694) et du 4 avril (1696); et *Mémoires* de Louis Racine (*Œuvres* de L. Racine, édition 1808, t. v, p. 2, 81, 154, 155).

fait sortir de sa bouche contre le parti [1]. Ses deux lettres à Nicole, dit M. Varin, « valent bien les Provinciales. » Aussi, lorsqu'il attaqua si fortement Nicole et ses amis, « tout le parti s'interposa » pour apaiser cette voix vengeresse [2], qui, avec quelques paroles » de plus, eût détruit l'ouvrage de Montalte [3]. » C'était au commencement de 1666. Racine se décida à ne pas imprimer sa seconde lettre *à l'auteur des hérésies imaginaires*, et, sur l'avis de Boileau, retira même tous les exemplaires de la première qu'il put trouver. Sa paix avec Nicole fut bientôt faite. Boileau le conduisit chez Antoine Arnauld, qui l'embrassa [4] et qui ne cessa de lui témoigner beaucoup d'amitié [5]. Peu de temps avant la mort d'Arnauld, il composa l'*Histoire de Port-Royal* [6]. Tout indique que Racine persévéra dans ses sentiments, à l'égard de cette maison, jusqu'à la fin de sa vie, arrivée le 22 avril 1699. « Il voulut être enterré à Port-Royal, auprès du docteur Hamon, afin de n'être plus séparé même par la mort de ses anciens instituteurs [7]. » Aussi, la lettre qu'il a écrite à Mme de Maintenon pour se disculper de jansénisme « ne fut point approuvée de tous ses amis [8], » et ne paraît pas

[1] M. Varin n'a pas manqué de les relever avec soin (*La vérité sur les Arnauld*). Voyez à la fin du t. II l'indication des passages cités, table des auteurs, art. *Racine* (Jean).

[2] Racine, *Œuv.*, t. VI, édition Geoffroi, 1808, p. 82.

[3] *La vérité sur les Arnauld*, t. II, p. 119, chap. 4, sect. 2, art. 1, § 4. Louis de Montalte est le pseudonyme sous lequel les provinciales furent publiées. Cf. *Biog.* Michaud, art. *Racine* (Jean), par un partisan de Port-Royal, M. R. R. (Roger), mais du reste fort bien fait.

[4] *Mémoires* de L. Racine, p. 40 à 44, 87 à 89. — *Biog.* Michaud, *ibid.* La seconde lettre à Nicole n'a été rendue publique qu'en 1719 (*Ibid.*).

[5] Le fils aîné de Racine, Jean-Baptiste, celui auquel une grande partie des lettres de Racine sont adressées, parle, dans une lettre à son frère Louis, le poète, « du respect ou pour mieux dire de la passion qu'il (leur père) avait pour » M. Arnauld, dont j'ai, dit-il, plusieurs lettres où il le traite de son *cher ami* » (6 nov. 1742). » (Recueil des lettres de Racine.) Voyez les trois lettres d'Arnauld à Racine, datées de Bruxelles 1685, 1692 et 1693 (dans le Recueil des lettres de Racine). Voyez aussi les vers de Boileau et de Racine sur la tombe d'Arnauld (apud L. Racine, *Mém.*, p. 151, 152).

[6] La *Biog. Michaud* dit d'abord, vers 1693, ensuite vers 1695, sous le titre d'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal.* Cet ouvrage n'a paru que longtemps après la mort de l'auteur, la première partie en 1742, la totalité en 1767 (*Biog. Michaud*, *ibid.*).

[7] *Biog. Michaud*, *ibid.*

[8] *Mémoires* de Louis Racine, p. 171. Aussi la rapporte-t-il incomplètement.

d'une très-grande sincérité; il va jusqu'à dire : « Je vous puis pro- » tester devant Dieu que je ne connais, ni ne fréquente aucun » homme qui soit suspect de la moindre nouveauté [1]. » Cependant, le 19 septembre de la même année, il écrivait à son fils aîné, placé auprès de l'ambassadeur de Hollande : « Je ne sais point ce » que c'est que l'*Histoire du jansénisme* dont vous me parlez, ni » si c'est pour ou contre les gens que nous estimons. Mais je vous » conseille de ne témoigner aucune curiosité là-dessus, afin qu'on » ne puisse vous nommer en rien. Quand la chose sera imprimée, » je prierai M. de Torcy [2] d'en faire venir quelques exemplaires. » Et quelles étaient les gens qui avaient alors son estime en fait de doctrine? Au commencement de novembre, à l'occasion de l'entrée en religion d'une de ses filles, il écrivit à sa tante l'abbesse : « M. Fontaine qui, comme vous savez, est retiré à Melun, assista » à toutes les cérémonies, et me parut très-édifié de ma fille.... Je » n'ai point été surpris de la mort de M. du Fossé, mais j'en ai été » très-touché. C'était, pour ainsi dire, le plus ancien ami que » j'eusse au monde [3]. » Fontaine et du Fossé étaient deux solitaires de Port-Royal, l'un et l'autre fort attachés aux doctrines des opposants [4].

Les tendances (on ne pourrait pas dire les opinions arrêtées) de Boileau, sur le même objet, sont une preuve de ce que disait Racine dans une de ses lettres à Nicole : « L'enjouement de M. Pas- » cal a plus servi à votre parti que tout le sérieux de M. Ar- » nauld [5]. » L'admiration de Despréaux, pour les qualités littéraires des *Provinciales*, avait fait tout son jansénisme. On le voit évidemment par l'étrange scène que raconte Mme de Sévigné [6], et qui eut lieu entre ce poète et un jésuite, compagnon de Bourdaloue, à un dîner chez M. de Lamoignon, en présence des évêques de

[1] A Marly, ce 4 mars 1698.

[2] Ministre des affaires étrangères et gendre du premier marquis de Pomponne, fils d'Arnauld d'Andilly (Voy. Varin).

[3] A la mère Agnès Sainte-Thècle Racine, abbesse de Port-Royal des Champs, Paris, 9 novembre 1698.

[4] Voy. *Biog. Feller*, art. Fontaine; sur du Fossé, *Biog. Michaud*, art. du Fossé; et M. Varin, t. II, p. 140, 141, chap. 4, sect. 2, art. 2, § 3. Cf. les *Mémoires* de Thomas du Fossé et de Fontaine, souvent cités par cet auteur. Du Fossé était mort le 4 novembre.

[5] Lettre à Nicole (*Œuv.* de Racine, t. VI, p. 25, apud Varin, t. 2, p. 119).

[6] Lettre du 15 janvier 1690.

Troyes et de Toulon et du sieur Corbinelli. Sur ces paroles du jésuite : « *Pascal est beau autant que le faux peut l'être*, — le » faux, reprit Despréaux, le faux ! sachez qu'il est aussi vrai qu'il » est inimitable. On vient de le traduire en trois langues; » et là-dessus, il s'échauffa beaucoup. L'influence du jansénisme a été remarquée sur ces vers de l'*Art poétique* :

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont point susceptibles[1].

Boileau, du reste, lorsqu'il était de sang-froid, ne se fixait à aucun avis sur la doctrine de la grâce, comme il va nous l'avouer dans un instant. Ses liaisons avec plusieurs jésuites distingués dans la littérature, notamment avec les PP. Rapin et Bouhours, balançaient un peu son enthousiasme pour le « génie merveilleux » de Pascal[2] et son « admiration *passionnée* pour l'illustre M. Arnauld[3]. » Il est curieux de lire cet endroit d'une de ses lettres à Racine ; « Le P. Bouhours et le P. Rapin étoient dans mon cabinet quand » je la reçus (votre lettre). Je leur en fis la lecture en la décache- » tant, et je leur fis un fort grand plaisir. Je regardois pourtant de » loin, à mesure que je la lisois, s'il n'y avoit rien dedans qui fût » trop janséniste. Je vis vers la fin le nom de M. Nicole, et je sau- » tai bravement, ou pour mieux dire, lâchement par-dessus. Je » n'osai m'exposer à troubler la grande joie et même les éclats de » rire que leur causèrent plusieurs choses fort plaisantes que vous » me mandiez.... Ils sont, je vous assure, tous deux fort de vos » amis, et même de fort bonnes gens[4]. » Les premières personnes à qui Boileau lut son *Épître sur l'amour de Dieu* furent six jésuites, et il y inséra huit vers que Racine n'approuvoit point et que le P. de la Chaise, confesseur du roi, lui fit redire trois fois :

Qui fait exactement ce que ma loi commande
A pour moi, dit ce Dieu, l'amour que je demande, etc.[5]

Racine n'en trouvait pas moins que cette épître ne devait pas

[1] Chant 3 (*Œuv.* de Boileau). — Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, liv. LXXXVIII, t. XXVI, § 5, p. 343. Voir aussi l'*Épitaphe* d'Arnauld faite par Boileau.

[2] Lettre à Brossette, 15 mai 1705 (*Œuv.* de Boileau).

[3] Au même, 27 mars 1704.

[4] Paris, 5 sept. (1687).

[5] Lettre de Boileau à Racine, Auteuil, mercredi (1696 ou 1697).

contribuer « à consoler les jésuites » des attaques dont ils étaient alors l'objet [1]. Quelques années après (Racine alors n'existait plus) Boileau, piqué d'un article du *Journal de Trévoux*, contre lui et contre son frère, y répondit par deux épigrammes :

Mes révérends pères en Dieu, etc.
Non le livre des Flagellants, etc.

A ce propos Boileau faisait ainsi à Brossette sa profession de foi : » La vérité est que je me déclare dans mes ouvrages ami de M. Ar- » nauld ; mais en même temps je me déclare aussi ami des écri- » vains de l'école d'Ignace, et partant je suis tout au plus un mo- » lino-janséniste. C'est ce que je vous prie de faire entendre à vos » illustres amis les jésuites de Lyon, que je ne confondrai jamais » avec ceux de Trévoux, quoiqu'on me veuille faire entendre que » tous les jésuites sont un corps homogène, et que qui remue une » des parties de ce corps remue toutes les autres ; mais c'est de » quoi je ne suis point encore parfaitement convaincu [2]. »

Un mois après, il écrit au même : « J'ai tardé jusqu'à l'heure » qu'il est, Monsieur, à vous écrire, parce que j'attendois pour le » faire que MM. de Trévoux eussent répondu à mes épigrammes » dans leur nouveau volume, afin de voir et de vous mander si » j'avois la guerre ou non avec ces bons pères ; mais étant demeu- » rés dans le silence à mon égard, voilà toutes nos querelles finies, » et vous pouvez assurer messieurs les jésuites de Lyon que je ne » dirai plus rien contre aucun de leur compagnie, dans laquelle, » quoique extrêmement ami de la mémoire de M. Arnauld, j'ai » encore d'illustres amis, et entre autres le P. de la Chaise, le » P. Bourdaloue et le P. Gaillard ; car pour ce qui regarde le dé- » mêlé sur la grâce, c'est sur quoi je n'ai point pris parti, étant » tantôt d'un sentiment et tantôt d'un autre. De sorte que m'étant » quelquefois couché janséniste tirant au calviniste, je suis tout » étonné que je me réveille moliniste approchant du pélagien. » Ainsi, *sans les condamner ni les uns ni les autres,* je m'écrie » avec saint Augustin : *O altitudo sapientiæ!* Mais après avoir » quelquefois en moi-même traduit ces paroles par : *Oh que Dieu* » *est sage!* j'ajoute aussi en même temps : *Oh que les hommes sont* » *fous!* Je m'imagine que vous entendez bien pourquoi cette der-

[1] Lettre de Racine à Boileau, Fontainebleau, 8 oct. (1697).
[2] A Brossette, Paris, 7 nov. 1703.

» nière exclamation, et que vous n'y comprenez pas un petit nombre
» de volumes [1]. »

Dans la lettre suivante au même, Paris, 25 janvier 1704, il dit : « Mon accommodement avec MM. de Trévoux est maintenant » complet et le père Gaillard est venu de la part de MM. les jésuites » de Paris, témoigner à mon frère le chanoine qu'on avoit fort » lavé la tête à ces aristarques indiscrets, qui assurément ne » diroient plus rien contre moi. » Enfin, un peu après, au même : « Je suis bien aise que mon frère vous ait écrit le détail de notre » accommodement avec MM. de Trévoux. Je n'ai pas eu de peine » à donner les mains à cet accord.

« Aujourd'hui vieux lion, je suis doux et traitable [2]. »

» Et d'ailleurs, quoique passionné admirateur de l'illustre M. Ar- » nauld, je ne laisse pas d'estimer infiniment le corps des jésuites, » regardant la querelle qu'ils ont eue avec lui sur Jansénius » comme une vraie dispute de mots, où l'on ne se querelle que » parce qu'on ne s'entend pas, *et où l'on n'est hérétique de part* » *ni d'autre* [3]. »

A part les différences résultant des caractères, on remarquera la ressemblance du ton de cette lettre avec celui du passage de Daguesseau, que nous avons cité plus haut. Ces messieurs paraissent toujours faire abstraction des bulles des papes, et raisonnent sur la querelle tout comme si l'Église n'eût porté aucun jugement. D'Alembert n'a pas manqué de faire valoir l'exclamation de Boileau. Bientôt Voltaire tirera bon parti de cette façon si *pacifique* d'envisager les choses pour jeter le ridicule sur la religion, réduite, suivant le philosophisme, à deux partis également dignes de risée.

En retraçant les idées des deux grands littérateurs dont la société « faisait les délices » de notre futur chancelier, nous avons déjà en partie fait connaître les siennes. Arnauld, Nicole, Pascal étaient, grâce à leur talent littéraire, les demi-dieux théologiques de cette société. Nous verrons que l'admiration de Daguesseau pour ces auteurs revêtit le même caractère.

[1] Lettre du 7 déc. 1703, Paris.

[2] Épître 5, v. 18 (*Œuv. de Boileau*).

[3] Auteuil, 27 mars 1704. Les relations de l'auteur de la satire *Sur l'équivoque* (1705), avec les jésuites, durèrent jusqu'à la fin de sa vie (lettre à Brossette, 14 juin 1710. C'est la dernière lettre de Boileau).

Une importante liaison commune à Jean Racine [1] et à la famille Daguesseau [2] était celle des Noailles, très-puissants à la cour. L'un d'eux occupa, avec la dignité de cardinal, d'une manière bien désastreuse pour l'église, pendant plus de trente ans, le siége archiépiscopal de Paris. Si, par faiblesse et opiniâtreté, ce prélat se laissa entraîner à perpétuer la lutte contre le Saint-Siége, on peut dire aussi que l'autorité de sa position et de son nom contribua à en égarer plusieurs, et assurément son influence agit sur Daguesseau en même temps que notre procureur général l'entretenait dans ses dispositions hostiles.

Enfin, on verra au début de la lutte l'impression que quelques paroles de Bossuet, à l'assemblée du clergé de 1700, durent produire sur l'esprit du nouvel athlète, au moment où, au-dessus de toutes les questions sur la grâce, s'agitait celle de l'autorité du pape et de l'église. Algar GRIVEAU, de Vannes.

Philosophie sociale.

DU ROLE DE L'ÉTAT DANS L'ANTIQUITÉ.

PREMIER ARTICLE.

I. La Chine.

La Chine. — Principe sur lequel repose son organisation sociale. — Deux phases dans l'histoire de son développement. — I. I[ers] Empereurs. — Caractère de leurs travaux et de leur administration. — II. Sous leurs successeurs, la Chine commence à sentir le vice de son organisation. — Tyrannie des empereurs, *Chéou-tsin*. — Administration de *Wou-wang*. — La tyrannie recommence. — Corruption des hauts fonctionnaires. — Misère du peuple. — Sectes de *Yang* et de *Mé*. — Rôle de *Meng-tseu*. Conclusion.

> Chez les anciens, la terre était la propriété de la République ; en *Asie*, elle est celle du despote.
> M. THIERS, *De la Propriété*, p. 28.

Il y a, dans l'Asie orientale, un vaste et puissant empire.

Ses limites sont : au nord, l'Asie russe ; à l'ouest, la Tartarie indépendante et la Confédération des Seikhs ; au sud, les royaumes de Népal et de Siam, l'empire birman et la mer de la Chine ; à l'est, sur une immense longueur, les mers de la Chine, du Japon et d'Okhotsh, brisent leurs vagues contre ses côtes découpées d'un grand nombre de baies profondes.

[1] Voy. les *lettres* de Racine, passim, et surtout à son fils, Paris. 16 mars 1698.

[2] *Disc. sur la vie*, œuv., t. XV, p. 351 : « des liaisons que mon père avoit » avec la maison de Noailles et que le Languedoc avoit formées. » — Cf. Saint Simon, *Mémoires*, t. XIV, chap. 20, p. 332.

3,500 kil. du nord au sud, 8,000 de l'est à l'ouest, voilà à peu près l'étendue de pays comprise entre ces limites.

Cet empire, c'est la Chine. On évalue à plus de 300,000,000 le nombre de ses habitants.

Un seul homme les gouverne. Son pouvoir est absolu, sa volonté toujours obéie. Quand il paraît en public, une pompe imposante le précède et l'environne. On se prosterne sur son passage; le respect qu'il commande va jusqu'à l'adoration. Grand-prêtre de la religion, il prend les titres de *fils du ciel* et de *seul gouverneur du monde.* Ainsi firent les empereurs qui l'ont précédé sur le trône de la Chine.

Si haut que l'on remonte dans l'histoire de ce pays, on voit se produire et s'imposer le système de la domination absolue de l'*état*[1]. Pas un pied de terre qui n'appartienne à l'empereur. De là, dans la vie des populations, des jours quelquefois heureux, mais plus souvent mauvais. Au 3e siècle avant Jésus-Christ, un philosophe, célèbre par la hardiesse et l'élévation de ses pensées, par son opposition constante à toute espèce de tyrannie, *Meng-tseu* disait déjà : « Il y a long-temps que le monde existe[2]; tantôt c'est le bon gouvernement qui règne, tantôt c'est le trouble et l'anarchie[3]... Grandes étaient, comme nous allons le voir, les cala-

[1] Nous avons montré sous quelle forme cette doctrine se produit dans les systèmes socialistes. V. *Attaques contre la société*, dans les *Annales de la philos. chrét.*, t. XIX, 3e série, p. 32.

[2] On sait quelle antiquité fabuleuse les Chinois se sont donnée. Leurs annales, à les entendre, ne remonteraient pas à moins de 80 à 100,00 ans. Mais les travaux des savants modernes ont renversé tous ces faux calculs. Leur ère historique a été reconnue commencer vers l'an 2,637 avant. J.-C. *Fo-hi*, leur premier législateur, et *Yen-ti* ou *Ching-nong*, leur premier agriculteur, paraissent avoir vécu vers le 30e siècle avant J.-C. V. Bouillet, *Diction. univers. d'Hist. et de Géog.*, art. Chine.

[3] Voir *Meng-tseu*, 4e livre classique de la Chine, p. 303, *édit.* Pauthier. L'auteur de cet ouvrage, le philosophe *Meng-tseu*, nommé *Mencius* par nos anciens missionnaires, naquit vers 400 avant J.-C., et mourut à 84 ans. Il est, après Confucius, regardé comme le premier des philosophes de sa nation. Longtemps il étudia ou se contenta de mettre en ordre les *Kings*, livres sacrés de la Chine; il voulut enfin écrire lui-même afin d'éclairer et d'améliorer ses semblables. Son plus beau titre de gloire est un traité de morale qui porte son nom, le *Meng-tseu*, et que l'on joint à ceux de Confucius. Il y parle aux princes avec une grande hardiesse. Le style est en général fleuri et élégant. Le Meng-tseu a eu des milliers d'éditions; il a été traduit en latin par le P. Noel

mités enfantées par cette anarchie, suite nécessaire du despotisme. Mais parlons d'abord des *bons* gouvernements.

Quand Meug-tseu veut nous les montrer, il lui faut remonter vers le passé et nous faire assister aux premiers jours de la monarchie chinoise. Alors se présentent à nos regards des empereurs vraiment dévoués au bonheur de leurs peuples. Lutter avec eux, pour la soumettre, contre une nature sauvage, faire couler dans le sein de leurs sujets les immenses richesses concentrées entre leurs mains, leur rendre la vie plus facile et plus douce, telle paraît avoir été l'occupation de ces princes. Meng-tseu n'a pas trop d'éloges pour *ces saints hommes de l'antiquité*, comme il les appelle. Pour bien comprendre l'état social de la Chine à cette époque reculée, pour suivre dans tous ses développements et sous toutes ses formes le système dont nous avons à parler, il importe d'avoir une idée de leurs travaux et de leur administration. Nous avons recueilli dans le *Meng-tseu* les détails qui suivent :

L'auteur de cet ouvrage nous transporte sous le règne d'*Yao*, vers l'an 2.297 avant l'ère chrétienne. A cette époque, de grandes eaux, débordées de toutes parts, inondaient l'empire. Les moissons n'arrivaient plus à maturité, les oiseaux et les bêtes fauves, les serpents et les dragons se multipliant à l'infini, causaient partout des ravages ; il n'y avait plus pour le peuple de lieu sûr dans lequel il pût fixer son séjour. « Ceux qui demeuraient dans » les plaines se construisaient des huttes comme des nids d'oiseaux ; » ceux qui demeuraient dans les lieux élevés se construisaient des » habitations souterraines. *Yao* était seul à s'attrister de ces cala- » mités. Il éleva *Chun* [1] (à la dignité suprême) pour l'aider à » étendre les bienfaits d'un *bon* gouvernement [2]. »

(Prague, 1711), en français par M. Stan. Julien, 1824-26, par M. Pauthier, 1841.» M. Bouillet, *ibid.*, art. Meng-tseu. — M. Bouillet se trompe, M. Stan. Julien n'a donné qu'une édition latine *mot à mot* de *Meng-tseu ;* c'est M. Pauthier qui l'a traduit en français en refaisant la traduction que l'abbé Pluquet avait faite sur le latin de Noël.

[1] *Meng-tseu*, l. I, c. 5, art. 4, p. 285, édit. Pauthier.

[2] *Chun* fut élu par le peuple pour succéder à *Yao*. Meng-tseu nous apprend que, dans ces premiers temps, la nation tout entière était appelée à choisir un empereur. Le suffrage universel se produisait sous trois formes : l'adhésion des grands vassaux, celle du commun du peuple, puis les chants des poètes. Voici comment on procéda pour l'élection de *Chun :* « *Yao* étant mort, et le » deuil de *trois* ans étant achevé, *Chun* se sépara du fils de Yao, et se retira

Meng-tseu nous trace le tableau des efforts tentés par ces hommes afin d'adoucir les maux qui pesaient sur le peuple. On commença, dit-il, par *incendier* les montagnes et les fondrières : les oiseaux de proie et les bêtes fauves furent ainsi contraints de chercher des retraites profondes. Meng-tseu nous a conservé le nom de celui qui dirigea ces travaux : il se nommait *Pé-i*. Chun lui donna pour mission « de présider au feu. »

Un autre, *Yu*, fut chargé de « maîtriser et de diriger » les eaux qui couvraient la surface de l'empire. Il rétablit donc le cours des *neuf* fleuves de la Chine ; les rivières rentrèrent dans leurs lits ; des canaux, creusés sous sa direction, portèrent les eaux à la mer. Tout semble indiquer que ces travaux s'exécutèrent sur une vaste et grande échelle : Meng-tseu nous apprend qu'ils absorbèrent huit années de la vie d'*Yu*. Et cependant la vie de cet homme était active ; il paraît avoir poursuivi sa mission avec ardeur et dévouement. Nous le voyons, en effet, « passer trois fois devant la porte de sa maison sans y entrer[1] : » c'est là un trait caractéristique qu'on ne peut omettre. A la mort de *Chun*, le peuple, pour témoigner à *Yu* sa reconnaissance, le porta sur le trône. Le sceptre, dans ces premiers temps, passait toujours entre les mains du plus digne : juste récompense du dévouement et de la vertu.

Quand les travaux commandés par *Yao* et par *Chun* eurent rendu les plaines de l'empire habitables, des terres furent *concédées* au peuple. Il paraîtrait assez que la surface seulement lui était abandonnée, mais on ne lui accordait pas le fond. Nous ignorons dans quelle proportion ces concessions eurent lieu ; nous savons, tout

» dans la partie méridionale du fleuve méridional (pour lui laisser l'empire). » Mais les grands vassaux de l'empire, qui venaient au printemps et en au- » tomne jurer foi et hommage, ne se rendaient pas près du fils de *Yao*, mais » près de *Chun*. Ceux qui portaient des accusations ou qui avaient des procès » à vider, ne se présentaient pas au fils de *Yao*, mais à *Chun*. Les poètes qui » louaient les hauts faits dans leurs vers et qui les chantaient, ne célébraient » point et ne chantaient point le fils de *Yao*, mais ils célébraient et chantaient » les exploits de *Chun*. Après cela, Chun revint dans le *royaume du milieu* » (c'est-à-dire le royaume suzerain qui se trouvait placé au milieu de tous les » autres royaumes feudataires qui formaient avec lui l'empire chinois). Il » monta alors sur le trône du fils du ciel.... Le ciel et le *peuple* lui avaient » donné l'empire. » *Meng-tseu*, l. II, c. 3, art. 5, p. 354.

[1] V. *Ibid.*, p. 283, 303, et *Les livres sacrés de l'Orient*, p. 60.

tefois, quelles conditions furent imposées : *Yao* et *Chun* exigèrent le *dixième* du produit [1].

Afin que le prélèvement de cet impôt ne fût pas trop onéreux, on apprit au peuple à cultiver et à féconder la terre, à semer et à moissonner. On voulait qu'il pût jouir du fruit de ses travaux. Et de fait, il eût « de quoi se nourrir et se vêtir, » dit le Meng-tseu[2].

» Mais si tout en satisfaisant leur appétit, en s'habillant chaudement, en se construisant des habitations commodes, les hommes manquent d'instruction, alors ils se rapprochent des brutes.

» Les saints hommes (*Yao* et *Chun*) furent affligés de cet état de choses. *Chun* ordonna à *Sie* de présider à l'éducation du peuple, et de lui enseigner les devoirs des hommes, afin que les pères et les enfants aient de la tendresse les uns pour les autres ; — que le prince et ses ministres aient entre eux des rapports équitables; — que le *mari* et la *femme* sachent la différence de leurs devoirs mutuels ; — que le vieillard et le jeune homme soient chacun à sa place ; — que les amis et les compagnons aient de la fidélité l'un pour l'autre [3]. »

Ce système de morale sociale nous paraît conçu sur des bases assez larges. Remarquons ce qu'il suppose. Nous touchons aux premiers jours de la monarchie chinoise, nous l'étudions, en quelque sorte, dans son berceau, et déjà les diverses classes de la société sont, non pas confondues, mais distinctes. Point de communauté de femmes et d'enfants. Mais, d'un côté, des princes et leurs ministres, des amis et des compagnons. — De l'autre, non pas seulement des hommes qui s'unissent pour un instant à des femmes, et les délaissent ensuite, mais des femmes et des *maris*. Or, ce dernier mot n'a-t-il pas réveillé toujours, dans la langue de tous les peuples, l'idée d'un lien, d'une union durable entre l'homme et la femme ? — *Sie* n'a donc pas alors, pour mission, de *créer la famille* : elle existe [4], il est né, il a grandi dans son sein. Mais il s'attachera à élever, à rendre plus purs ses senti-

[1] *Meng-tseu*, l. II, p. 414.

[2] *Meng-tseu*, l. I, c. 5, art. 4, p. 286.

[3] *Ibid.*, p. 286.

[4] L'institution de la famille, comme l'a très-bien montré M. Bonnetty, remonte au berceau de l'humanité. Voir son travail intitulé : « *S'il est vrai que* » *l'histoire de tous les peuples ait commencé par la communauté des biens et des* » *femmes*. Dans les *Ann.*, t. XVIII, 3e série, p. 367.

ments ; il tracera à chacun la voix dans laquelle il doit marcher ; il fera connaître à tous les hommes, quelque soit leur rang, les rapports qu'ils ont à soutenir entre eux. Nous trouvons là les éléments d'une morale individuelle et sociale. Elle n'a pas, il est vrai, la grandeur, la sublimité et surtout la sanction qu'elle nous présentera dans Moïse. Toutefois, il faut le reconnaître, le cadre tracé à *Sie* était magnifique. Comment fut-il rempli ? L'histoire paraît muette sur ce point. »

» *Yao* chargea *Sie* d'une mission qui se rattache à la précédente et semble en être le complément. « L'homme aux mérites éminents [1] disait (à son frère *Sie*) : va consoler les populations, appelle-les à toi, ramène-les à la vertu, corrige-les, fais-les prospérer, fais que par elles-mêmes elles retournent au bien, en outre, répands sur elles de nombreux bienfaits [2]. »

Ajoutons que les premiers empereurs de la Chine ne se reposaient pas toujours sur leurs ministres du soin d'améliorer le sort de leur peuple. Ils se faisaient un devoir de parcourir eux-mêmes, deux fois, chaque année, toutes les parties de leur empire. « Au printemps, ils inspectaient les champs cultivés, et fournissaient aux laboureurs les choses dont ils avaient besoin. En automne, ils inspectaient les maisons, et ils donnaient des secours à ceux qui ne récoltaient pas de quoi leur suffire [3]. » Quand, dans ces voyages, ils trouvaient les champs et les campagnes bien cultivés, les sages honorés, les vieillards entretenus sur les revenus publics, les emplois confiés à des hommes remarquables par leurs talents et par leur probité, il y avait des récompenses pour les princes régnants : ils recevaient un accroissement de territoire. Dans le cas contraire, des châtiments leur étaient infligés. On s'attachait surtout à chasser des emplois publics les exacteurs et les hommes d'argent [4].

Il faut le reconnaître, ces empereurs avaient un grand zèle pour le progrès physique, intellectuel et moral de leurs sujets. Leur sceptre était léger, leur autorité paternelle, leur puissance féconde en bonnes œuvres. Alors la concentration du sol entre

[1] *Yao*, ainsi appelé par ses ministres. (Commentaires.)
[2] *Meng-tseu*, l. I, c. 5, art. 4, p. 287.
[3] *Meng-tseu*, l. I, c. 2, p. 223. — l. II, c. 6, p. 409.
[4] *Ibid.*, p. 409.

leurs mains, loin de les porter au despotisme, leur était un moyen de satisfaire un penchant prononcé pour la bienfaisance. Aussi, les populations se laissaient-elles conduire, sans résistance, dans la voie qu'ils leur traçaient. Elles étaient heureuses. Bonheur éphémère, qui dépendait du caprice d'un empereur!... Il n'en resta bientôt plus que le souvenir!

I.

Les hommes supérieurs qui fondèrent les trois premières dynasties, s'attachèrent à poursuivre l'œuvre civilisatrice de leurs prédécesseurs. A la tête de l'administration se trouvèrent des hommes probes et vertueux; les écoles publiques devenant plus nombreuses, l'instruction se répandit dans les masses; des marchés furent ouverts pour l'échange des produits [1], l'organisation sociale s'établit sur des bases plus larges.

Toutefois, les vertus antiques ne tardèrent pas à s'altérer d'abord, puis à s'effacer. A l'intérêt général on préféra l'intérêt privé. L'exemple, comme il arrive toujours, partit du sommet de la société. Il était mauvais; aussi se propagea-t-il avec une rapidité effrayante. « Les fondateurs des trois premières dynasties avaient obtenu l'empire par leur humanité; leurs successeurs le perdirent par leur inhumanité et leur tyrannie [2]. »

Une fois ces princes corrompus assis sur le trône, l'aspect de la cour et celui du royaume changèrent. Des hommes cupides envahirent les premiers emplois, et tombèrent, comme des oiseaux de proie, sur les provinces. Destitution brutale des fonctionnaires probes et vertueux, violation et abrogation des lois anciennes, augmentation des impôts, taxation des produits vendus sur les *marchés* de l'empereur [3], oppression de toutes les classes, voilà ce qu'ils portèrent avec eux. Il y a longtemps, comme on le voit,

[1] L'intention de celui qui, dans l'antiquité, institua les marchés publics, était de faire échanger ce que l'on possédait contre ce que l'on ne possédait pas. Ceux qui furent commis pour présider à ces marchés n'avaient d'autre devoir à remplir que de maintenir le bon ordre. « *Meng-tseu*, l. I, c. 4, art. 11, p. 270.

[2] *Ibid.*, l. II, c. 1, art. 3, p. 314.

[3] « Un vilain homme se trouva, qui fit élever un grand tertre au milieu du marché pour y monter. De là, il portait des regards de surveillance à droite et à gauche, et recueillait tous les profits du marché. Tous les hommes le regardèrent comme un vilain et un misérable. C'est ainsi que, depuis ce temps-là, sont établis les droits perçus dans les marchés publics; et la coutume d'exiger des droits des marchands date de ce vilain homme. » *Ibid.*, l. I, c. 4, p. 470.

que les mauvais instincts de l'humanité trouvent l'occasion de se produire sur un grand théâtre. La Chine, comme notre France, a traversé des jours d'orage, et les tempêtes, pour elle, sortirent des utopies qu'on a voulu nous imposer.

Au temps dont nous parlons, commença à peser sur les populations le système qui établissait l'empereur seul possesseur du sol. Ces populations furent bientôt regardées comme de purs instruments de travail qu'il fallait exploiter à son profit. Aussi, les arracha-t-on quelquefois des lieux qui les avaient vu naître, qu'elles avaient arrosés de leurs sueurs, pour les jeter, selon le caprice de l'empereur, dans d'autres contrées [1]. Là, condamnées à un travail pénible, mais stérile pour elles, elles ne devaient pas encore fixer leur tente, car un ordre venu d'en haut pouvait, à chaque instant, les appeler ailleurs. Pour l'autorité supérieure, point d'autre considération que celle-ci : le sol tout entier appartient à l'empereur et doit être cultivé; pour fermiers, il a ses sujets; leurs bras lui appartiennent; à lui donc d'indiquer les points sur lesquels ils doivent s'exercer. Aussi, comme l'homme n'était pas propriétaire du sol, il ne s'y attachait pas, il lui refusait ses sueurs, et le sol, que les sueurs de l'homme ne fécondaient pas, était avare de ses fruits, et parfois la misère dévorait les populations. Toujours et partout la prospérité a été proportionnée au respect qui environne la propriété [2].

Au reste, quand, dans un royaume, il n'y a de volonté que celle du prince assis sur le trône, quand une fois on a proclamé le règne de l'arbitraire, rien n'arrête. Il se produit alors des choses qui nous paraîtraient incroyables, si l'histoire de la Chine n'était là pour nous les attester. Voici :

« Des princes cruels et tyranniques apparurent pendant une longue série de générations. Ils *détruisirent* les demeures et les habitations pour *faire* à leurs places des lacs et des étangs, et le peuple ne *sut* plus où trouver un lieu pour se reposer. Ils *ravagèrent* les champs en culture pour en faire des jardins et des parcs de *plaisance;* ils firent tant que le peuple se trouva dans l'impossibilité de se *vêtir* et de se *nourrir*. Les *discours* les plus pervers, les actions les plus cruelles vinrent encore souiller ces temps dé-

[1] *Ibid.*, l. I, c. 2, art. 11, p. 233.

[2] Voir M. Thiers, *De la Propriété*, p. 46; voir aussi M. Lamartine, dans le *Droit au travail à l'Assemblée nationale*, édit. Jos. Garnier, p. 47-49.

sastreux. Les jardins et les parcs de plaisance, les lacs et les étangs, les mares et les marais pleins d'herbe se multiplièrent tant que les oiseaux de proie et les bêtes fauves reparurent, et lorsqu'il tomba entre les mains de *Chéou* ou *Chéou-sin* (1154), l'empire parvint au plus haut degré de trouble et de confusion [1]. »

L'histoire nous présente ce prince, comme le plus cruel et le plus débauché qui soit jamais monté sur le trône de la Chine. « Il n'existait pas un pied de terre qui ne fût sa possession [2]. » On ne voyait que parcs royaux dans lesquels il entretenait à grands frais, pour ses plaisirs, des tigres, des léopards, des rhinocéros, des éléphants. Enfin, un libérateur se leva. Quand il eut vaincu les armées de *Chéou-sin*, renversé ses grands vassaux, il lui fallut combattre contre les bêtes sauvages que ce prince avait réunies de toutes parts [3].

III.

Sous le règne de *Wou-Wang*, fondateur de la *troisième dynastie*, il fut donné à la Chine de respirer et de se développer à l'ombre d'un bon gouvernement. La retraite forcée des princes vassaux dont les exactions l'avaient ruinée, les dignités de l'empire furent mieux distribuées, les droits, les pouvoirs et les revenus des fonctionnaires publics nettement déterminés, les abus prévenus par une surveillance active et sévère, tout contribua à ramener, pour quelque temps, des jours calmes, heureux et prospères [4]. Le sol fut aussi rendu à la culture. « Voici ce que les laboureurs obtenaient des terres qu'ils cultivaient. Chacun d'eux en recevait 100 arpents (pour cultiver). Par la culture de ces 100 arpents, les premiers ou les meilleurs cultivateurs nourrissaient 9 personnes; ceux qui venaient après en nourrissaient 8; ceux de second ordre en nourrissaient 7; ceux qui venaient après en nourrissaient 6; ceux de la dernière classe, ou les plus mauvais, en nourrissaient cinq. Les hommes du peuple, qui étaient employés dans différentes magistratures, recevaient des appointements proportionnés à ces différents produits [5]. » Ajoutons que les vieil-

[1] *Meng-tseu*, l. I, c. 6, art. 9, p. 304.

[2] *Ibid.*, l. I, c. 3, art. 1, p. 241.

[3] P. 305. *Cheou-sin*, à la suite d'une défaite, s'enferma dans son palais, et termina ses jours, comme Sardanapale, sur un bûcher, au milieu de ses femmes et de ses trésors.

[4] *Meng-tseu*, l. II, c. 4, art. 2, p. 366-69.

[5] *Ibid.*, p. 369.

lards, les veuves et les orphelins devinrent l'objet d'une attention particulière [1].

Il en fut ainsi pendant quelque temps; puis, les principes d'humanité et de justice furent de nouveau foulés aux pieds; l'oppression recommença, et s'étendit sur tout l'empire, traînant à sa suite, pour les populations, la misère et la mort. Triste destinée que celle d'une nation dont la vie tout entière reposait ainsi entre les mains d'un seul homme! Cette alternative de biens et de maux était une conséqnence nécessaire de l'organisation sociale de la Chine.

IV.

Au temps de Meng-tseu, la licence des grands vassaux et des hommes d'État ne connaissait plus de bornes. Quels tableaux il nous trace de leur vie! Quelle flétrissure il imprime à leur conduite! Comme, au spectacle de leurs bassesses et de leurs exactions, son cœur vertueux et probe se soulève d'indignation! Il nous montre les premiers administrateurs dans leurs rapports avec les princes. Alors, ils n'ont qu'une pensée, celle d'augmenter, par des adulations, des flatteries et des conseils, les vices des maîtres qu'ils servent [2]. Vous les voyez ensuite dans leur intérieur. Là, les mets de leurs festins « occupent un espace de plus de dix pieds; » des centaines de femmes les assistent dans leurs débauches; ils s'abandonnent à toutes les voluptés et se plongent dans l'ivresse; quand ils vont à la chasse, des coursiers rapides les entraînent et des milliers de chars les suivent. Dans leurs rapports avec les populations, ils se transforment en spoliateurs. Meng-tseu les compare à des voleurs qui arrêtent les passants sur les grands chemins [4].

[1] « Les vieillards qui n'avaient plus de femmes étaient nommés *veufs* ou *sans compagne* (*kouan*); la femme âgée qui n'avait plus de mari était nommée *veuve* ou *sans compagnon* (*koua*); le vieillard privé de fils était nommé *solitaire* (*tou*); les jeunes gens privés de leurs père et mère étaient nommés *orphelins sans appui* (*kou*). Ces quatre classes formaient la population la plus misérable de l'empire, et n'avaient personne qui s'occupât d'elles. *Wen-wang*, en introduisant dans son gouvernement les principes d'équité et de justice, et en pratiquant dans toutes les occasions la grande vertu de l'humanité, s'appliqua d'abord au soulagement de ces quatre classes. » *Ibid.*, l. I, c. 2, p. 226.

[2] *Ibid.*, p. 411.

[3] *Ibid.*, p. 451.

[4] *Ibid.*, p. 373.

A ce tableau, il oppose celui de la misère publique. « Aujourd'hui, dit-il, la constitution de la propriété privée du peuple est *telle*, qu'en considérant la première chose de toutes, les enfants n'ont pas de quoi servir leurs père et mère, et qu'en considérant la seconde, les pères n'ont pas de quoi entretenir leurs femmes et leurs enfants; qu'avec les années d'abondance, le peuple souffre jusqu'à la fin de sa vie la peine et la misère, et que, dans les années de calamités, il n'est pas préservé de la famine et de la mort[1]. »

Il nous montre des vieillards et des infirmes, se précipitant, pour échapper aux horreurs de la faim, « dans des mares ou dans des fossés pleins d'eau; » des jeunes gens, forts et vigoureux, sont réduits, pour chercher leur nourriture, à se disperser « dans les quatre parties de l'empire. « Pendant ce temps, les greniers du prince regorgeaient d'approvisionnements; ses trésors étaient pleins et aucun chef ne l'instruisait de ces souffrances[2]. » — « Vos chiens et vos pourceaux, dit un jour Meng-tseu au roi de *Liang*, dévorent la nourriture du peuple, et vous ne savez pas y remédier. Le peuple meurt de faim sur les routes et les grands chemins, et vous ne savez pas *ouvrir* les greniers publics. Quand vous voyez des hommes morts de faim, vous dites : *Ce n'est pas ma faute, c'est celle de la stérilité de la terre.* Cela diffère-t-il d'un homme qui, ayant percé un autre homme de son glaive, dirait : *Ce n'est pas moi, c'est mon épée*[3]. »

Voilà donc ce qui peut advenir, quand le sol est la propriété d'un seul. Oh ! MM. les socialistes, si toutes les propriétés individuelles venaient à être concentrées entre les mains de l'Etat, les premières places, les honneurs, les dignités, les hautes administrations vous iraient assez[4], nous le savons; vous ne seriez pas des

[1] *Meng-tseu*, l. I, c. 1, p. 215.

[2] *Ibid.*, l. I, c. 2, p. 234.

[3] *Ibid.*, l. I, p. 204.

[4] Saint-Simon a écrit quelque part : « Vous entourerez d'hommages et d'affections ceux qui vous entraînent à votre bonheur, parce qu'ils y songeaient avant vous; donnez-leur des noms qui n'appartiennent qu'à eux, que les arts embellissent leur demeure, et l'entourent de tout ce que la poésie peut imaginer de plus brillant. Placez-les si *haut*, que tous les yeux puissent contempler en eux le symbole vivant des destinées sociales. » *Introduction à la Doctrine de Saint-Simon, exposition*, 1re *année*, p. 39-40. Il y a, au moins, de la franchise dans ce langage; il nous dévoile les secrets de la secte. Les successeurs de Saint-Simon y mettent plus de prudence. Pour connaître leur arrière-pensée, il faut les

derniers à demander la création d'un *ministère* du travail ; votre dévouement pour le bien public vous porterait, sans doute, à en accepter le portefeuille. Vous avez fait vos preuves; on connaît vos goûts pour les palais richement décorés, pour les splendides festins, pour les beaux chevaux, etc., etc. Tout cela, c'est fort bien ! Mais écoutez : si nous vous cédons volontiers le premier pas dans la voie des honneurs, nous n'en aimons pas moins que vous la liberté; il y aurait, de notre part, lâcheté et félonie à laisser confisquer ce bien précieux que nos pères ont conquis au prix de leur sang. Or, nous savons que dans tout État où il n'y a qu'un propriétaire unique, l'homme ne s'appartient plus, que sa personnalité disparaît, qu'il reste la *chose* de la République ou de l'empereur; nous savons que cette République ou cet empereur peut l'enlever, pour des corvées forcées, aux lieux qui l'ont vu naître; nous savons que si ce propriétaire unique ouvre ses greniers, les peuples vivent, mais que s'il les ferme, « les campagnes se couvrent des cadavres des personnes mortes de misère [1]. » Tout cet avenir est loin de nous sourire. Pour le repousser, nous lutterons sans cesse, car nous voulons vivre et mourir libres; le règne de l'arbitraire est trop pesant.

V.

L'histoire nous fait encore d'autres révélations. Elle nous apprend que les utopies de nos socialistes sont bien anciennes. Tandis que la Chine était en proie aux calamités dont nous venons de parler, on répandait des sophismes semblables à ceux qu'on nous jette. Oui, il y avait alors des hommes qui professaient les principes les plus opposés et les plus étranges.

Alors, certains sectaires ne voulaient pas reconnaître de princes. Rapportant tout à eux-mêmes, ils se seraient assez volontiers emparés de l'autorité. Ils préconisaient la liberté, mais leur cœur n'en était pas moins plein d'égoïsme. Ils cherchaient à détruire, mais c'était afin de s'élever sur les ruines qu'ils auraient amoncelées. Il y a des hommes qui, pour arriver au pouvoir, n'ont d'espérance que dans les tempêtes. Ils les appellent donc à leur secours. Elles peuvent, il est vrai, engloutir la société; mais qu'importe ? Ils ont leurs théories; il faut qu'ils les essaient.

voir au pouvoir. Mais alors tout devient si clair qu'on s'empresse de les renverser.

[1] *Meng-tseu*, p. 204.

Voici d'autres utopistes. La propriété individuelle n'existant pas en Chine, ils ne pouvaient pas dire, comme on le répète aujourd'hui, *la propriété est un vol.* Mais, pour la famille, avec quel emportement ils l'attaquaient! Ne point reconnaître de *parents*, aimer tout le monde indistinctement, c'est-à-dire n'aimer personne, mettre en commun, par conséquent, femmes et enfants, tel était l'état social qu'ils rêvaient [1]. Ajoutons que les doctrines de l'empire, les doctrines professées au nom de l'État rentraient dans l'une ou l'autre de ces deux sectes [2]. Singulier rapprochement! Au 19e siècle, certains hommes du pouvoir ont proclamé des principes, qui ont plus d'un rapport avec ceux des sectaires *Yang-tchou* et *Mé-ti.* Pour les répandre, des livres ont été imprimés aux frais de l'Etat, et ces livres ont pénétré dans nos écoles! Et quand un homme a eu le courage de protester contre cette invasion, on lui a imposé silence, on l'a forcé à descendre du poste élevé qu'il avait conquis par ses veilles et ses travaux [3].

Il faut voir comment Meng-tseu traite tous ces systèmes et leurs auteurs. Et cependant, qu'on le remarque bien, notre philosophe était un défenseur infatigable des droits du peuple; jamais, peut-être, voix plus éloquente ne s'est élevée contre l'oppression. Il disait donc : « Ne point reconnaître de parents, ne point reconnaître de princes, c'est être comme des *brutes* et des bêtes fauves... Si les doctrines des sectes *Yang* et *Mé* ne sont pas réprimées; si les doctrines de *Khoung-tseu* (*Confucius*) ne sont pas remises en lumière, les discours les plus pervers abuseront le *peuple*, et étoufferont les principes salutaires de l'humanité et de la justice. Si les principes salutaires de l'humanité et de la justice sont étouffés et comprimés, alors non-seulement ces discours porteront les bêtes féroces à dévorer les hommes, mais ils exciteront les hommes à se *dévorer* entre eux... Une fois que ces doctrines

[1] « La secte de *Yang* rapporte tout à soi; elle ne reconnaît pas de princes. La secte de *Mé* aime tout le monde indistinctement; elle ne reconnaît point de parents. » *Meng-tseu*, l. I, p. 306.

[2] « Les doctrines des sectaires *Yang-tchou* et *Mé-ti* remplissent l'État; et les doctrines de l'empire (celles qui sont professées par l'État), si elles ne rentrent dans celles de *Yang*, rentrent dans celles de *Mé.* » *Meng-tseu*, p. 306.

[3] M. l'abbé Daniel, recteur de l'Académie de Caen, révoqué sous l'administration Carnot-Reynaud-Charton. M. de Falloux l'a réintégré dans ses fonctions. Honneur au ministre qui a su récompenser le mérite méconnu. Le pays lui sera reconnaissant pour cet acte.

perverses sont entrées dans les cœurs, elles corrompent les actions; une fois qu'elles sont pratiquées dans les actions, elles corrompent tous les devoirs qui règlent *l'existence sociale*[1]. » Quel jugement porté, il y a plus de 2,000 ans, sur des doctrines qui, de nos jours, ont fait couler des flots de sang!

Pour arrêter leur envahissement, pour leur opposer une digue puissante, Meng-tseu voulait imprimer profondément dans les esprits les devoirs dont il vient de nous parler. Aussi, sa voix s'élevait-elle souvent dans les palais et sous les lambris dorés des princes. Aujourd'hui, alors que la société n'est pas encore remise des secousses violentes qui l'ont agitée, on éprouve le besoin de répéter ses conseils, ses exhortations pressantes. « Prince, disait-il, conduisez votre peuple dans la voie de la vertu... Veillez attentivement à ce que les enseignements des écoles et des colléges propagent les devoirs de la piété filiale[2]. Il n'y a pas de faute plus grave pour l'homme que d'oublier les devoirs qui existent entre les pères et mères et les enfants, entre les princes et les sujets, entre les supérieurs et les inférieurs... La base du royaume existe dans la famille; la base de la famille existe dans la personne[3]. »

Tandis que les sophistes s'efforcent d'étouffer les sentiments les plus sacrés, tandis qu'ils ébranlent l'édifice social, on aime à voir ce philosophe étendre ainsi le bras pour le soutenir, tracer d'une main ferme et hardie la voie dans laquelle doit marcher l'enseignement de l'Etat, puis proclamer lui-même ces vérités éternelles, immuables, qu'il faut partout répandre, partout implanter. Apôtre infatigable, Meng-tseu parcourait la Chine, protestant sans cesse

[1] *Meng-tseu*, l. I, p. 203, 216.

[2] *Ibid.*, l. II, p. 432. « S'il est question du plus haut degré de la piété filiale, » rien n'est aussi élevé que d'honorer ses parents (p. 352). — Celui qui a une » grande piété filiale aime jusqu'à son dernier jour son père et sa mère. Jus- » qu'à cinquante ans, chérir (son père et sa mère) est un sentiment de piété fi- » liale que j'ai observé dans le grand *Chun* (p. 346). — C'est dans les funérail- » les qu'on fait à ses parents que l'on manifeste sincèrement les sentiments de » son cœur. *Teng-tseu* disait : si pendant la vie de vos parents vous les servez » selon les rites; si après leur mort vous les ensevelissez selon les rites, si vous » leur offrez les sacrifices *tsi* selon les rites, vous pourrez être appelé plein de » piété filiale. » *Ibid.*, l. I, c. 5, art. 2, p. 275. Il n'y a que les sophistes qui puissent méconnaître ce langage.

[3] *Meng-tseu*, l. II, c. 1, art. 5, p. 315.

contre l'erreur, flétrissant les tyrans, et leur adressant des conseils pleins de force et d'autorité.

Cet homme, à la parole libre, au regard pénétrant, jeté au milieu d'un peuple rongé par la misère, ne pouvait manquer de chercher la cause des plaies qu'il avait sous les yeux. Souvent sa puissante intelligence dut se recueillir, son attention se porter sur l'organisation sociale de sa patrie, pour la condamner ou l'absoudre, pour la recommander aux générations futures ou la proscrire. Grâce au Ciel, le résultat de ses méditations n'est pas perdu pour nous. Que les ennemis de la propriété, que les socialistes de toutes les écoles et de toutes les couleurs pèsent les paroles suivantes : « C'est là l'avis du peuple. Ceux qui ont une propriété *permanente*, suffisante pour leur entretien, ont l'esprit constamment tranquille ; ceux qui n'ont pas une telle propriété permanente n'ont pas un esprit constamment tranquille. S'ils n'ont pas l'esprit constamment tranquille, alors violation du droit, perversité du cœur, dépravation des mœurs, licence effrénée, il n'est rien qu'ils ne commettent [1]. » Quelles terribles conséquences d'un mauvais principe ! Avec quelle effrayante rigueur elles s'enchaînent dans la pensée de Meng-tseu ! Et malheureusement, les traits de son tableau ne sont pas chargés ; voyez plutôt ces taches de sang qui couvrent les pages de notre histoire contemporaine ! Oh ! comme le principe qu'il combat a été pour nous fécond en ruines !

Nous retrouvons la pensée de Meng-tseu exprimée par un de nos économistes les plus distingués. Après nous avoir dépeint l'état d'anarchie où se trouvait la société européenne à la fin du 12e et au 13e siècle, M. Blanqui aîné conclut : « Il n'y a de repos et de stabilité que pour la propriété foncière [2]. » C'est ainsi que les intelligences supérieures se comprennent et se répondent à travers les siècles, ou plutôt se font l'écho de la vérité, dont la grande voix dominera toujours les bruyantes, mais confuses clameurs du sophisme et de l'erreur.

L'abbé V. HÉBERT-DUPERRON.

[1] *Meng-tseu*, l. 1, p. 278.

[2] M. Blanqui aîné, *Histoire de l'Economie politique en Europe*, t. 1, c. 19, p. 228, 3e édition.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 46. — OCTOBRE 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

DIX-NEUVIÈME LEÇON [1].

Propriété au moyen-âge. — Partage des terres. — Biens de l'Église. — Prétentions des souverains. — Propriété à vie. — Propriété héréditaire. — Immobilité des biens ecclésiastiques. — Leur culture. — Prétentions de Frédéric Barberousse, de Richard II, de Louis XI, de Henri VIII et de Louis XIV. — Conséquences de leurs principes. — École des économistes.

La propriété, Messieurs, est restée intacte dans les Gaules sous l'empire des lois romaines et de celles du Christianisme, jusqu'à l'invasion des barbares, qui eut lieu au 5e siècle. Alors, trois grands peuples s'emparèrent du sol de notre patrie : les Visigoths qui se partagèrent le midi, les Bourguignons qui occupèrent le centre, et les Francs qui prirent possession du nord [2]. A la suite de ces conquêtes qui furent successives, la France tomba dans le chaos, dans un pêle-mêle universel où l'on ne voyait plus que confusion. Le sort de la propriété participa pendant assez longtemps à cet état d'incertitude et d'instabilité, et passa d'une main à une autre sans pouvoir se fixer [3]. Cependant, peu à peu, avec la renaissance de l'ordre, la propriété prit une marche plus régulière. Mais nous y voyons reparaître l'idée de l'ancienne Grèce, c'est que l'État ou le souverain est maître absolu de toutes les terres conquises. Voilà l'idée qui préside à la première organisation du régime féodal. Mais on ne s'en sert plus, comme chez les Grecs, pour égaliser les fortunes, pour rendre les repas communs, et pour détruire la famille. Non, on va à l'extrémité opposée, on éta-

[1] Voir la 18e leçon au numéro précédent, ci-dessus p. 197.
[2] Guizot, *Hist. de la civil.*, t. I, p. 233.
[3] *Id.*, p. 254.

blit l'inégalité des conditions et des fortunes sur une vaste échelle. Les propriétés furent réparties et concentrées entre les mains d'un petit nombre de grands propriétaires qui en avaient la souveraineté, et qui avaient à leurs ordres des guerriers, des colons, des esclaves et de nombreux serviteurs. C'est de là que se sont formées plus tard nos provinces. Ce partage était le résultat de la conquête. Les chefs de bandes, ou les rois, si vous le voulez, avaient à récompenser d'autres chefs de tribus qui les avaient suivis, servis et aidés dans leurs incursions aventureuses, et ils leur donnaient des terres, en se réservant, bien entendu, les plus gros lots; de là est venu le régime féodal qui a duré si longtemps, et qui est devenu général dans l'Occident.

L'Église, quoiqu'elle n'eût point participé à la conquête, eut aussi sa part dans ce grand partage et y acquit, comme vous le savez, une grande puissance. Le pays était chrétien, du moins en grande partie, avant l'invasion des barbares. Le clergé, comme le corps le plus éclairé, avait pris racine dans le pays, et jouissait de certains droits civils. Les évêques étaient ordinairement les chefs de leur ville épiscopale; ils battaient monnaie, levaient des impôts, donnaient des ordres aux magistrats, et maintenaient le bon ordre de la cité. Les barbares, loin de les déplacer, comme ont fait les membres de l'Assemblée constituante, les ont mis sous leur protection, les ont pris pour leurs conseillers et leurs guides dans l'administration du pays. Car tout barbares qu'ils étaient, ils sentaient que, pour gouverner un peuple, il ne suffisait pas d'avoir la force, qu'il fallait des doctrines, une religion, des devoirs de conscience, sans quoi le gouvernement est impossible. Les évêques, admis dans leur conseil, leur donnèrent de sages avis; de plus, ils les convertirent au Christianisme, et firent ainsi un même peuple des vaincus et des vainqueurs. Service éminent que nous ne savons pas assez apprécier. Les barbares ont montré plus de justice et de reconnaissance, ils ont su apprécier les services de l'Église, et ils les ont récompensés en la faisant entrer dans leurs gratifications [1]. Et voilà la première origine des biens féodaux de l'Église. Ils furent le fruit de la reconnaissance; je ne vous dissimulerai cependant pas qu'ils furent aussi l'œuvre de la politique des princes. Ceux-ci, trouvant dans les évêques des conseillers fidèles et des

[1] Guizot, *Hist. de la Civil.*, t. I, p. 255.

hommes puissants, leur donnèrent des grands domaines avec la souveraineté, pour contre-balancer la puissance des autres seigneurs de qui ils avaient toujours à craindre. J'ai traité ailleurs ce sujet.

La grande division du pays ne resta pas bien longtemps dans son premier état; les grands propriétaires ou seigneurs, chefs de tribus, avaient aussi des services à récompenser, et ils le faisaient au moyen de terres; de là sont venus de petits fiefs, des arrière-fiefs, et une multitude de propriétaires, qui se fixèrent dans leurs terres, y bâtirent des châteaux, qui bravèrent la durée du moyen-âge et qui, pour la plupart, étaient encore debout au commencement de notre révolution [1]. L'Église divisa aussi ses biens en un très-grand nombre de bénéfices, qui servirent à l'entretien du culte et de ses ministres; les pauvres ne furent point oubliés. Ils eurent une large part aux bénéfices de l'Église. Il faut remarquer que dès le commencement il y eut des terres *allodiales*, libres et indépendantes, qui ne faisaient pas partie des fiefs.

Mais, après le partage des terres, les rois ont-ils renoncé à toute prétention sur la propriété? ou se regardaient-ils encore comme le principal propriétaire, ayant droit de reprendre leurs concessions quand ils voulaient? Malheureusement, Messieurs, nous trouvons cette idée chez la plupart des souverains, du moins dans les premiers temps qui suivirent la conquête. Les rois se croyaient maîtres souverains de tous les bénéfices, ayant droit de les ôter aux uns et de les donner aux autres suivant leur fantaisie, et ils ne craignaient pas d'en user. Montesquieu cite des exemples, tirés de Grégoire de Tours, qui ne laissent aucun doute à ce sujet [2]. Les rois donnaient et ôtaient, selon leur bon plaisir ou leur système de politique. Les seigneurs faisaient la même chose dans les ressorts de leur souveraineté, ce qui causa bien des troubles et bien des luttes violentes, comme il arrive toujours quand on va contre nature. L'homme libre qui avait reçu des terres en récompense de ses services, qui les avait cultivées avec soin et y avait établi sa demeure, ne se laissait pas dépouiller impunément; il prenait les armes pour se défendre, et vaincu, il se récriait contre l'iniquité, soutenait qu'on n'avait le droit de reprendre ses biens qu'en cas

[1] *Id.*, p. 262.
[2] *Esprit des lois*, liv. XXX, chap. 16.

d'infidélité. Et, en effet, l'infidélité envers le patron, et le crime d'hérésie, infidélité envers Dieu, sont devenus des causes de spoliation dans les lois du moyen-âge.

Cet état de choses, source de troubles et de guerres, et nuisible aux progrès de l'agriculture (car, quel plaisir pouvait-on avoir à cultiver et à améliorer une terre dont on pouvait être dépossédé sans raison et sans motif), ne devait pas durer. Ce qui est contre nature ne dure pas. Les rois et les seigneurs furent obligés, dans l'intérêt de leurs sujets et de la prospérité du royaume, de renoncer à l'arbitraire. La propriété acquit alors plus de consistance. On ne pouvait plus ôter les biens sans raison légitime, sans faute de la part du propriétaire, sans un jugement préalable dicté *par l'équité et la raison*. Telles sont les règles que nous trouvons dans les capitulaires de nos rois [1]. Cependant, les souverains se regardaient toujours comme maîtres des propriétés, mais ils les accordèrent à vie, de sorte que le souverain n'en pouvait plus disposer qu'à la mort du vassal. C'était un progrès [2]. Le possesseur était plus encouragé dans son travail, lorsqu'il était sûr d'en jouir pendant sa vie. Mais plus nous avançons, plus la propriété cherche à se fixer, et à devenir héréditaire, qui est son état naturel. Vers la fin du 7[e] siècle, nous voyons déjà beaucoup de fiefs accordés à perpétuité, avec faculté de les transmettre aux descendants, ou à qui l'on voudra [3]. Cependant, tout en accordant des terres à perpétuité, les souverains ne renonçaient pas encore à leurs prétentions, mais ils se contentaient de faire sentir qu'ils étaient maîtres de la propriété, et qu'ils l'accordaient à leurs sujets par pure libéralité; de cette manière, ils les contenaient dans le devoir de l'obéissance. De là un usage fréquent que nous trouvons au moyen-âge, et qui ne disparut qu'à la fin du 10[e] siècle. L'héritier de la personne qui venait de mourir se présentait devant le seigneur ou le roi, lui faisait hommage de ses biens, et demandait à être confirmé de nouveau dans leur possession. Ce qui s'accordait sans difficulté. Les souverains ne voulaient qu'une chose, c'était d'être reconnus pour maîtres de la propriété [4], et de faire croire que tous les sujets la

[1] Baluze, *Capit.*, t. I, p. 8, 14; t. II, p. 5.—Guizot, *Hist. de la Civil.*, t. III, p. 252.
[2] Guizot, *Id.*, p. 257.
[3] Guizot, t. III, p. 259.
[4] Guizot, *Id.*, p. 260.

tenaient de leur libéralité. Cette propriété concédée à vie, perpétuée dans la famille au moyen d'une nouvelle confirmation, différait peu de la propriété héréditaire. Cependant, ce n'était pas encore l'hérédité dans toute sa rigueur, la propriété n'avait pas encore sa liberté et son indépendance, mais elle tendait sans cesse à y arriver[1]. Elle y arriva, en effet. Charles-le-Chauve reconnut, en 877, l'hérédité des bénéfices, et vers la fin du 10e siècle, c'était leur condition commune et dominante. Les empereurs renoncent totalement à leurs prétentions, du moins en France. Ils conservent seulement la souveraineté des biens. En Allemagne, les souverains ont été plus longtemps à soutenir leurs prétendus droits. Ce fut seulement au 12e siècle, sous Conrad III, en 1137 (le 28 mai), que l'hérédité des bénéfices fut pleinement reconnue par un décret dont voici les termes :

« Les fiefs ne peuvent être enlevés à aucun vassal, évêque, abbé,
» comte ou margrave, à aucun vassal de la couronne ou de l'É-
» glise, à moins que ses pairs ne l'aient déclaré (pour crime) in-
» digne de la posséder. Les grands vassaux peuvent en appeler de
» ce tribunal au roi, les petits aux juges royaux. Les fiefs passent
» du père au fils, du frère au frère. Un seigneur ne peut disposer
» de son fief sans le consentement du vassal[2]. »

Déjà précédemment on avait décidé « que le roi ne pouvait ad-
» ministrer aucun duché, c'est-à-dire le retenir pour lui, et s'il
» s'en trouvait un vacant, il était tenu de le conférer à un nou-
» veau titulaire dans l'espace d'un an et d'un jour[3].

Voilà donc la propriété affranchie de toute entrave, la voilà libre, indépendante, héréditaire, et tel est son état naturel.

Je vous dirai, Messieurs, que les biens ecclésiastiques n'ont pas été sujets à cette mobilité des premiers temps. Toutes les donations faites à l'Église ont été à perpétuité, et je ne vois nulle part que les souverains aient manifesté, sur les biens ecclésiastiques, les prétentions qu'ils élevaient sur les autres propriétés : on aurait crié au sacrilége. Charles Martel s'est emparé sans doute de plusieurs domaines ecclésiastiques pour les distribuer à ses guerriers; mais l'Église protesta contre cette spoliation et elle croyait en avoir

[1] Guizot, *Id.*, p. 259.
[2] Muratori, *Ant. ital.*, t. I, p. 609.
[3] *Id.*, t. III, p. 242.

le droit. Pepin étant devenu le chef des Francs, l'Église réclama ses domaines. Pepin ne contesta pas ses droits; mais comme il lui était difficile de dépouiller des guerriers dont il avait besoin, il fit une espèce de transaction. Il obligea les possesseurs de ces biens à payer un cens à l'Église, et ordonna qu'à leur mort, les biens seraient restitués [1]. Preuve bien claire que le souverain ne se croyait pas le droit de déposséder l'Église ou de retenir ses biens.

Cette immobilité des propriétés ecclésiastiques fut une des causes de leur amélioration. L'Église, pour défricher ses terres, s'associa des familles pauvres, dont elle fit bientôt de riches fermiers. Son administration était douce et paternelle. Elle exigeait peu et donnait beaucoup, et souvent elle accordait la jouissance gratuite ou à peu près gratuite de ses terres par un contrat connu sous le titre de précaire, *precarium*. Nous voyons même des rois et des maires du palais employer leur crédit auprès des églises, pour obtenir à leurs clients ces sortes d'usufruits. « A la recommandation » de l'illustre Ebroin, maire du palais, le nommé Jean Robert ob- » tint, du monastère de Saint-Denis, le domaine dit Taberniacum, » à titre de précaire [2]. »

Les moines défrichèrent eux-mêmes leurs terres; on connaît les services qu'ils rendirent à l'agriculture, dans un temps où la terre était si peu cultivée. « Les bénédictins, dit M. Guizot, ont été » les défricheurs de l'Europe; ils ont défriché en grand, en asso- » ciant l'agriculture à la prédication. Une colonie, un essaim de » moines, peu nombreux d'abord, se transportaient dans des lieux » incultes, ou à peu près, souvent au milieu d'une population en- » core païenne, en Germanie, par exemple, en Bretagne, et là, » missionnaires et laboureurs à la fois, ils accomplissaient leur » double tâche, souvent avec autant de péril que de fatigue [3]. » Je n'ai rien à ajouter à ce témoignage qui est fondé sur cent monuments de l'histoire. Ainsi la propriété ecclésiastique était fondée sur deux titres qui ont toujours été sacrés aux yeux des nations civilisées : sur le travail, et des donations volontaires faites en récompense de services rendus. Otez ces droits, et toute société s'écroule, plus de gouvernement possible. Il est vrai que, quand les

[1] Baluze, *Capit. en* 743, t. I, p. 149.

[2] *Recueil des Hist. de France*, t. V, p. 701. — Apud Guizot, *Hist. de la civil.*, t. III, p. 254.

[3] *Hist. de la civil.*, t. I, p. 418.

terres étaient cultivées, améliorées, couvertes de constructions et de plantations, elles ont excité l'envie des puissants qui ont profité de toutes les occasions pour s'en emparer. Tous les siècles nous signalent de pareilles usurpations ; de là de perpétuelles querelles entre l'Église et les usurpateurs ; mais l'Église protesta dans ses conciles, et obligea les détenteurs à la restitution. En défendant ses biens, elle défendait ceux des autres ; elle faisait prévaloir les droits de la justice et donna à la propriété plus de garantie.

Les rois et les empereurs semblaient avoir oublié leurs prétendus droits, lorsqu'au 12e siècle, vers 1139, se présenta Arnaud de Bresse, disciple d'Abeilard, dont j'ai eu l'occasion de vous parler et qui prétendait qu'il n'y avait pas de salut pour les clercs, les moines et les évêques qui possédaient des biens immeubles, que ces biens appartenaient au prince, qui pouvait en disposer à volonté, mais seulement en faveur des laïques ; c'était un langage tout nouveau qu'on n'avait jamais entendu dans les siècles précédents [1]. Arnaud fut condamné et proscrit, mais il revint plus tard à Rome pour soutenir ses principes au sein de la capitale, contesta au pape son pouvoir temporel, et y établit la République. Les papes furent obligés de fuir, de vivre en exil, et de laisser la république s'établir et s'user. Enfin, Arnaud de Bresse, après avoir excité bien des troubles, fut arrêté par Frédéric Barberousse, jugé, condamné et exécuté à Rome en 1155. Mais ses doctrines ne périrent pas avec lui. L'empereur, lui-même, qui l'avait fait arrêter et livrer au préfet de Rome, semblait en être imbu, et se croire maître non-seulement des biens ecclésiastiques, mais de toutes les propriétés particulières. Il trouva des légistes, autre espèce de philosophes, assez complaisants pour lui reconnaître ce droit. Dans une diète en Italie, à Roncaglia, en 1158, il fut reconnu pour le maître du monde et de tous les biens possédés par les particuliers. Aucun fief n'était excepté. Sa simple volonté devenait une loi suprême, obligatoire pour tous [2]. Cette décision paraissait si extraordinaire et si exagérée, qu'on se demanda si les légistes avaient eu leur bon sens ; ce qui fut contesté par plusieurs [3]. Le fait est que ces sortes de doctrines ne trouvèrent aucun écho et tombèrent dans un entier oubli.

[1] Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XIV, p. 530.
[2] Cherrier, *Hist. de la lutte des Papes*, t. I, p. 181.
[3] Baron., an. 1158, n° 9, 10.

Cependant, elles se réveillèrent encore dans la tête de quelques souverains absolus, non sans éprouver aussitôt une vive résistance. Parmi les causes qui ont fait déposer Richard II, roi d'Angleterre, se trouve celle d'avoir avancé qu'il était le maître des propriétés de ses sujets [1]. Louis XI semble aussi avoir eu ces idées, car Jean Juvenal des Ursins, archevêque de Reims, se crut obligé de le rappeler à des doctrines plus saines et de lui dire : « Quelque chose qu'aucuns disent de votre puissance ordinaire, » vous ne pouvez pas prétendre le mien ; ce qui est mien n'est point » vôtre. En la justice, vous êtes souverain, et va le ressort à vous; » vous avez votre domaine, et chaque particulier a le sien [2].

Loyseau ajouta un peu plus tard : « Les rois n'ont (pas) droit » de prendre le bien d'autrui, parce que la puissance publique ne » s'étend qu'au commandement et autorité, et non pas à entre» prendre la seigneurie privée des biens des particuliers [3]. » On voit par ces témoignages combien les évêques et les jurisconsultes avaient de peine à étouffer dans l'esprit des souverains la prétention d'être maîtres de la propriété de tous leurs sujets. Malgré leurs efforts, cette prétention ne s'éteignit pas; les souverains furent favorisés en cela par les réformateurs du 16e siècle, qui, pour attacher les nobles et les grands à leur cause, les proclamèrent maîtres souverains des biens ecclésiastiques. L'Église catholique fut dépossédée en Allemagne, et partout où la réforme devint dominante. De là, il n'y avait plus qu'un pas à l'expropriation des particuliers. Les anabaptistes, sortis de la réforme, n'ont pas craint de le franchir.

Henri VIII, une fois déclaré chef de l'Église d'Angleterre, se crut aussitôt maître de tous les biens ecclésiastiques. Il supprima les monastères, et s'appropria leurs biens. Il les vendit ensuite à vil prix aux gentilshommes de chaque province, où ils étaient situés, pour les engager dans sa prétendue réforme [4]. Ceci n'a rien d'étonnant de la part d'un prince protestant qui a poussé l'absolutisme au dernier degré ; ce qui est étonnant, c'est que Louis XIV professe des sentiments analogues, non qu'il eût l'intention de porter atteinte à la propriété ecclésiastique ou laïque; non, cela

[1] Troplong, *La propriété*, p. 102.
[2] *Id.*, p. 103. — *Biog. univ.*, art. Ursins.
[3] *Seigneuries*, c. III, n° 42.
[4] Bossuet, *Hist. des variat.*, liv. VII.

était loin de lui; mais c'est parce qu'il voulait avoir le droit suprême, et s'ouvrir une large carrière dans les impôts et les confiscations. Il formula ses droits sur la propriété de tous ses sujets dans un édit du mois d'août 1692 [1]. Il les exprima encore dans son instruction au Dauphin, en se servant de ces termes : « Tout » ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, de quelque nature » qu'il soit, nous appartient au même titre. Vous devez être bien » persuadé que les rois sont seigneurs absolus, et ont naturelle- » ment la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont pos- » sédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers pour » en user comme de sages économes [2]. » Ces paroles sont claires, le roi se regarde, et cela avec conviction, le propriétaire de tous les biens de ses sujets. Par là, on peut voir ce qu'il voulait dire, par ces mots : l'*Etat, c'est moi.* Louis XIV avait puisé ses prétentions dans celles des souverains du moyen-âge, et dans les livres des légistes. Galland avait dit dans son traité du *Franc alleu* (1629) : « Que le roi était le seigneur universel de toutes » les terres qui sont dans son royaume (cap. 6). » A la même époque (1629), Marillac avait énoncé le même principe dans un discours prononcé à un lit de justice [3]. Louis XIV aimait trop l'autorité absolue pour ne point prêter l'oreille à de pareilles maximes. Il trouva d'ailleurs assez d'adulateurs pour le confirmer dans ses idées. Son ministre Louvois, lui dit dans son *Testament politique :* « Tous vos sujets, quels qu'ils soient, vous doivent leur » personne, leurs biens, leur sang, sans avoir droit de rien pré- » tendre. En vous sacrifiant tout ce qu'ils ont, ils font leurs de- » voirs, et ne vous donnent rien, puisque tout est à vous [4]. »

Je n'ai pas besoin de vous dire ce que peuvent devenir de pareils principes entre les mains de gens inexpérimentés; on n'a pas attendu jusqu'à nos jours pour en tirer des conséquences subversives de tout ordre social et de toute civilisation. Mably et Morelly, tous deux auteurs et philosophes du 18e siècle, voyaient dans ce principe la possibilité de réaliser leurs rêves, de nous jeter en arrière de plus de 19 siècles, et de nous faire revenir aux institutions démocratiques de la Grèce. Le premier ne trouve d'état parfait

[1] Furgole, *Franc-alleu*, c. XIII, n° 185.
[2] *OEuvres de Louis XIV*, t. II, p. 93.
[3] Troplong, *La propriété*, p. 104.
[4] *Id.*, p. 105.

que dans la communauté des biens, que dans l'égalité des conditions et de la fortune; sans quoi, point de véritable prospérité pour les États. Aussi fait-il l'éloge le plus pompeux des lois de Lycurgue. Platon, par son système d'égalité, lui semble avoir atteint le degré le plus sublime de la sagesse humaine[1]. Le second, developpant les mêmes principes, a prétendu que tous les maux et tous les crimes naissaient de l'idée de propriété, qui n'est qu'une illusion et non un droit, de l'inégalité des conditions qui est une autre illusion, et une autre barbarie; qu'on éviterait tous les maux et tous les crimes en mettant à profit les affections bienfaisantes et sociales, qui, selon lui, suffiraient pour maintenir la société, si on leur donnait pour fondement la communauté des biens[2]. C'est d'après de pareilles idées que J.-J. Rousseau a écrit son *Contrat social* et son discours sur l'*Inégalité des conditions.* Tous, pour réaliser leurs rêves, partaient du principe de Louis XIV : que l'État est maître de toutes les propriétés.

Ces principes qui révoltaient les gens sensés et qui décourageaient l'agriculture, firent naître une association qu'on appelait la secte des *économistes.* Ils avaient pour but d'améliorer l'administration et de favoriser l'agriculture et le commerce. C'étaient à leurs yeux les deux sources de la prospérité publique, et elles le sont en effet. Quesnay était le premier chef de cette secte. Turgot, qui en faisait partie, devait réaliser au ministère les nouvelles idées. Puisque l'agriculture entrait comme partie principale dans leur plan, ils sentirent le besoin d'affranchir la propriété de toute crainte et de l'établir sur des fondements solides. Ils la proclamèrent donc inviolable et sacrée. Mercier de la Rivière, qui a donné le plus d'évidence et d'autorité à la théorie des économistes, s'attacha à démontrer la vérité de cette proposition de Quesnay : « Jamais il n'a été juste d'attenter à la liberté et à la propriété » d'autrui. Il n'y a point d'homme qui en ait le pouvoir; en aucun temps, aucun homme n'en a eu le droit; en aucun temps, » ni par aucune institution, aucun homme ne pourra l'acquérir[3]. »

C'était trancher jusqu'au vif, c'était ruiner les principes de Louis XIV et ceux des nouveaux philosophes. Les économistes s'é-

[1] *De la législation, ou principes des lois.* — *Biog. univ.*, art. Mably.
[2] *Basiliade.* — *Biog. univ.*, art. Morelly.
[3] Apud Troplong, *La propriété*, p. 109.

garaient quelquefois dans les détails, ils avaient des idées fausses, impossibles à réaliser; mais ils en avaient de fort justes sur la propriété comme sur l'impôt.

La propriété n'est rien, si le souverain peut la ruiner et l'attirer à soi par des impôts arbitraires et exorbitants.

Les économistes l'ont fort bien compris, c'est pourquoi ils ont établi en principe « que le revenu de l'État doit être institué d'une » manière qu'il ne puisse jamais être préjudiciable aux droits sa- » crés de la propriété dont les sujets doivent jouir; que l'in- » stitution du revenu public, étant faite en faveur de la pro- » priété, elle ne peut ni ne doit être destructive de la propriété [1]. » Ces idées sont d'une extrême justesse. l'impôt est établi pour fournir à l'État les moyens de protéger la propriété, il ne doit donc pas la ruiner ni la détruire.

Voltaire n'était point indifférent aux travaux des économistes; plus que personne il était attaché au principe de la propriété, et il lançait les pointes de sa satire contre ceux qui lui paraissaient y porter la moindre atteinte. Mais, comme nous le verrons, ces philosophes, en bannissant Dieu et sa loi de l'ordre social, ont ôté à la propriété la seule base solide et la plus belle garantie.

Je termine en deux mots. Les souverains mal avisés ont eu bien de la peine à renoncer aux droits qu'ils prétendaient avoir sur la propriété. Mais l'invincible nature l'a emporté. La propriété amovible, d'abord, s'est successivement fixée : elle est devenue viagère, et s'est perpétuée dans la même famille au moyen d'un nouveau titre; enfin, elle s'est affranchie de cette obligation et est devenue héréditaire. Tel a été l'état de la propriété au moyen-âge.

VINGTIÈME LEÇON.

Services rendus par les économistes. — Loi civile, seul fondement de la propriété. — Conséquences de ce principe, sa fausseté. — Discussion relative aux biens ecclésiastiques. — Raisons pour et contre. — Décision funeste. — Ses conséquences par rapport à la propriété.

Comme nous l'avons vu, Messieurs, l'école des économistes, au 18[e] siècle, avait pour but de favoriser l'agriculture et l'industrie, qu'elle regardait, avec raison, comme les deux sources de la prospérité publique. Elle devait donc naturellement assurer la propriété, l'affranchir de toute crainte et la mettre à l'abri de toute

[1] Apud Troplong, *La propriété*, p. 112.

attaque. Aussi, commença-t-elle par renverser les prétentions de Louis XIV et les conséquences dangereuses qui en découlaient, dans le but de prouver que la propriété était une chose sacrée, inviolable, qu'on ne pouvait y toucher *en aucun temps*, sous aucun prétexte et *par aucune institution*, que l'impôt étant établi pour favoriser et protéger la propriété, ne devait pas l'écraser, ni la ruiner, ni l'abolir. Ces maximes étaient extrêmement justes, conformes à la loi de Dieu, et les économistes, en cherchant à les faire prévaloir, ont rendu des services réels à la société. Mais il y avait au fond de leur théorie un principe qui attaquait le droit de propriété par sa base, et lui enlevait la sécurité qu'ils s'étaient proposé de lui donner. C'est que, imbus des principes philosophiques et irréligieux de leur époque, ils excluaient Dieu de l'ordre social; ils voulaient fonder une société en dehors de Dieu et de l'ordre qu'il avait créé. C'est ainsi qu'ils fondaient l'autorité publique, ils humanisaient le pouvoir et la société elle-même. La propriété a eu le même sort; de l'ordre naturel elle est passée dans l'ordre civil, de divine elle est devenue humaine. Je m'explique, et vous allez me comprendre.

En bannissant Dieu de la société, on a cru et prétendu que la propriété, comme le pouvoir, reposait non sur la nature et l'ordre exprès de Dieu, mais sur des conventions humaines, purement législatives, conventions, de leur nature, mobiles et changeantes. Montesquieu, qui d'ailleurs n'était pas irréligieux, a le plus contribué à ce système par son livre de l'*Esprit des lois*. Vous savez quel bruit a fait l'apparition de ce livre (1748), quels éloges on a donnés à son auteur, quel tribut d'admiration on lui a payé dans toute l'Europe. Et, en effet, il était digne d'éloges, il avait déposé dans son livre les méditations d'un grand et profond génie [1]. Eh bien! Messieurs, c'est lui qui a ôté à la propriété sa base la plus solide, et qui a fait naître les idées fausses qui ont dominé pendant notre première révolution, et qui menacent aujourd'hui la société d'une entière ruine. Cependant, n'allez pas croire que Montesquieu fût ennemi de la propriété, qu'il désirât, comme Mably et Morelly, la communauté des biens et l'égalité des conditions. Non, il en était bien éloigné. Il tenait, au contraire, au principe de propriété, il le regardait comme le fondement de la liberté et de l'ordre public,

[1] M. Algar Griveau a fait sur Montesquieu une *étude* qui tempère convenablement les éloges donnés ici. Voir nos tomes VII à XIV, 1re série.

Il ne voulait pas que l'État pût exproprier sans avoir compté avec le propriétaire et lui avoir donné une juste et préalable indemnité [1]. En quoi ruinait-il donc la propriété? En la fondant uniquement sur des conventions humaines, sur la loi civile. C'est une aberration qu'on aurait de la peine à concevoir dans un si grand homme, si l'on ne connaissait pas l'influence que peuvent exercer les idées dominantes d'un siècle sur les plus nobles génies. Quand il a proclamé la propriété comme le fondement de la liberté et de l'ordre public, il aurait dû en conclure que la propriété est de droit naturel, par conséquent, de droit divin. Car Dieu veut la liberté, Dieu veut l'ordre et le bonheur public. Mais non, Montesquieu regarde la propriété comme l'ouvrage des hommes, comme une émanation du droit civil, et non du droit naturel [2]. Ainsi, selon lui, les successions prennent leur origine dans les conventions humaines. L'enfant ne succède pas même à son père, en vertu du droit naturel [3]. C'est le principe de Louis XIV sous une autre forme. Car, si la propriété ne repose que sur la loi civile, un roi absolu ou une chambre législative qui a le droit de réformer et de changer la loi, peut, d'un seul trait de plume, déclarer que toutes les propriétés sont à la disposition de l'État. Montesquieu nous dira que c'est contre l'ordre et le bonheur public. Mais n'y a-t-il pas des philosophes qui prétendent que le désordre vient de l'inégalité de la fortune et des conditions? N'y en a-t-il pas qui avancent hardiment que cette inégalité est une source de crimes, de meurtres, et que la communauté des biens nous délivrerait de tous ces maux? Tel a été le sentiment de Mably et de Morelly, comme nous l'avons vu, et tel a été également le sentiment de J.-J. Rousseau. Ce dernier met d'abord en principe que la propriété est l'ouvrage du fondateur de la société civile. « Le premier, dit-il, qui, » ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et » trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur » de la société civile. » Ainsi, selon lui, la propriété est l'ouvrage des conventions humaines, de la loi civile. Mais voici la conclusion qu'il en tire : « Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de » misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain » celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à

[1] *Esprit des lois*, liv. XXVI, chap. 15.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, ch. 6.

» ses semblables : *Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes*
» *perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre*
» *n'est à personne*[1]. »

Remettez le gouvernement à des gens qui professent ces principes, ils se trouveront à l'aise dans le vaste champ des confiscations; ils pourront abolir la propriété, établir la communauté des biens, l'égalité des conditions, et jeter la société dans la confusion et le chaos. Il leur suffira pour cela de changer la loi civile, puisque la propriété repose uniquement sur elle. On dira que c'est injuste. Mais ceux qui professent ces principes se croient en droit de créer la justice. Car la justice, comme le pouvoir, comme la propriété et la société elle-même, est l'ouvrage de la loi civile. Rousseau avait dit que la volonté générale était toujours *droite*[2]. Comme la loi, selon lui, n'est autre chose que l'expression de la volonté générale, elle est toujours juste; on crée donc la justice comme la loi. Mais cette justice, créée par la loi, n'aura rien de fixe et de stable; elle sera arbitraire, puisque, selon le même Rousseau, *le peuple est toujours le maître de changer les lois, même les meilleures*[3]. Selon Robespierre, il est *impeccable* et ne peut jamais mal faire[4]. Ainsi, le peuple ou ses représentants peuvent, en changeant la loi, disposer de toutes les propriétés, sans avoir à craindre de blesser les droits de la justice.

Tels sont les principes que nos philosophes ont posés au 18e siècle, qui ont prévalu pendant la révolution française, et dont on cherche à tirer aujourd'hui les dernières conséquences. Le fond du système revient à bannir Dieu, à méconnaître sa parole extérieure, et à tout baser sur des conventions humaines. De là, tout est devenu précaire, rien de stable, rien de fixe. Le pouvoir est faible, et pour ainsi dire anéanti, parce qu'on n'y voit plus rien de divin. La justice et la propriété ont eu le même sort, parce qu'on les a basées sur le même fondement, la loi civile. Pour fortifier le pouvoir et assurer la propriété, il faut remonter jusqu'à Dieu, et examiner l'ordre qu'il a établi, nous verrons alors que la propriété a sa racine, non dans la loi civile, de sa nature changeante, mais dans la loi naturelle, loi extérieure révélée à Adam et à sa race,

[1] *Disc.* sur l'inégalité des conditions.
[2] *Contrat social*, liv. II, chap. 3.
[3] *Id.*, chap. 12.
[4] Apud Troplong, p. 120.

et qui est antérieure aux institutions politiques. L'enfant à qui on donne un jouet s'en croit le maître, et si on veut le lui enlever, il le défendra du moins par ses pleurs; il ne connaît pas encore la loi civile, mais il a l'idée de la propriété. Le sauvage qui se procure sa nourriture par la chasse ou par la pêche croit qu'elle lui appartient, et, si un autre voulait la lui enlever, il la défendrait, s'il était plus fort, ou du moins il crierait à l'injustice, s'il était trop faible. Une tribu nomade, qui n'a encore fixé nulle part sa demeure, croit avoir la propriété de ses tentes, de ses troupeaux, de ses flèches et du gibier qu'elle tue. Si elle se fixe, pendant quelques mois de l'année, sur une terre qu'elle veut labourer, elle croit que les fruits qu'elle recueille lui appartiennent, et mal s'aviserait celui qui voudrait les lui disputer. Voilà le droit de propriété antérieur à toute législation civile, à la société elle-même, s'il est possible. L'homme a la propriété de son intelligence, de son adresse, de la force de ses bras, il est donc propriétaire de tout ce qu'il se procure par ces facultés. Si, dans la suite, le nomade se fixe et devient agriculteur, la terre qui n'était à personne devient la sienne; il possède au même titre que le fabricant qui tire de ses laines une étoffe, que le sculpteur qui, d'un bloc de marbre, fait un chef-d'œuvre d'art. Telles sont les règles de tous les siècles, depuis l'état sauvage jusqu'à l'état le plus civilisé. Plus la société fait de progrès, plus on s'attache à l'idée de propriété. Les philosophes de la Grèce, les légistes et les hérétiques du moyen-âge ont pu s'écarter des traditions, et se livrer à leurs rêves et à leur sens individuel. Mais ils n'ont causé que des troubles, des guerres, des meurtres; enfin, après une longue série de malheurs, l'invincible nature s'est jouée de leurs desseins. La propriété s'est affranchie de toutes ses entraves, elle s'est individualisée et est devenue héréditaire, parce que tel était son état normal, son état naturel. La loi civile n'a rien à y voir, elle est obligée de s'y conformer; elle peut préciser ses rapports, régler le mode de transmission, mais elle ne peut pas toucher à la propriété elle-même qui est inviolable et sacrée, parce qu'elle est fondée sur l'ordre naturel, sur la loi de Dieu, qui ne change pas et qui est antérieure à toute loi civile.

Tel n'était pas le sentiment d'un grand nombre de députés de l'Assemblée constituante. Entraînés par les doctrines de Montesquieu et de J.-J. Rousseau, ils croyaient la propriété uniquement

fondée sur la loi civile. Mirabeau énonce bien clairement cette opinion dans les débats qui eurent lieu sur les biens du clergé. « Une propriété, a-t-il dit, est un bien acquis en vertu des lois. » *La loi seule constitue la propriété*, parce qu'il n'y a que la vo- » lonté politique qui puisse opérer la renonciation de tous et don- » ner un titre commun, un garant à la jouissance d'un seul [1]. » Rien n'étonne de la part de Mirabeau, chez qui le vice avait éteint le sentiment de la justice. Ce qui étonne, c'est que Tronchet, honnête homme, ami de l'ordre, partisan de tous les bons principes de l'ancienne constitution, était également de ce sentiment, tant le sophisme assiége les plus nobles esprits. « C'est l'établissement » seul de la société, dit-il, ce sont les lois conventionnelles qui » sont la véritable source du droit de propriété [2]. » C'est la raison principale qui a fait croire aux membres de l'Assemblée constituante, qu'il leur était permis de s'emparer des biens ecclésiastiques. Comme ils avaient droit de changer la loi civile, ils croyaient donc pouvoir disposer de la propriété de l'Église sans aucun scrupule de conscience. Cependant, on a fait valoir encore d'autres sophismes, je vais vous en donner connaissance.

La motion contre les biens ecclésiastiques, faite à Versailles le 10 octobre, a été reprise à Paris, dans les salles de l'archevêché où siégeait provisoirement l'Assemblée, par le comte de Mirabeau. La discussion fut longue et animée, elle dura plusieurs jours. Camus, Malouet, Saumetz, les abbés d'Eymar, de Montesquiou et Maury défendirent les droits de la propriété. Mirabeau l'attaqua de toutes ses forces et à plusieurs reprises, faisant valoir les sophismes de l'évêque d'Autun et de Montesquieu. Il était soutenu par Thouret, Treilhard, Chapelier, Garat et Barnave. Pour voir les sophismes qui sont contre la propriété et les raisons qui luttent en sa faveur, il faudrait lire en entier les discours de cette solennelle discussion, qui était nouvelle dans les annales de l'histoire de France. Je me contenterai de vous donner un résumé des arguments employés de part et d'autre.

L'évêque d'Uzès a prouvé que le clergé était propriétaire : « car, » disait-il, le don libre, le travail, les acquisitions sont des titres » sacrés de propriété ; » il s'est élevé avec force contre l'injustice

[1] *Hist. parlement.*, t. v, p. 325.

[2] *Ibid.*, t. IX, p. 302.

de cette spoliation; il en a montré les conséquences, en disant qu'elle était incompatible avec la liberté, qu'elle autoriserait le peuple à demander la loi agraire [1]. Ce qui était très-vrai.

Treilhard a répondu à l'évêque par des arguties; il prétendait que « le clergé n'était pas propriétaire, parce qu'il n'avait pas le droit » d'user et d'abuser, qu'il était un corps moral salarié par des » biens-fonds, et qu'il peut l'être autrement; il prétendait encore » que les fondateurs en donnant à l'Église, ont donné à la nation. » Je n'ai pas besoin de vous faire sentir la futilité de ces raisons. Mirabeau les a reprises et les a développées avec toute son éloquence, mais ne leur a pas donné plus de force. Le clergé, à ses yeux, est un corps formé par la société; l'État peut le dissoudre, et devenir héritier de ses biens. Il compare les propriétés de l'Église aux domaines de la couronne, dont l'État peut disposer. La religion, disait-il, est un service public, ses ministres sont des officiers d'État, la nation peut changer les moyens d'y subvenir. Mirabeau s'appuie ensuite sur le principe de Montesquieu, c'est que la propriété repose sur la loi civile, et la nation peut la changer quand cela lui convient. Il est inutile de vous répéter que ce principe, développé par Mirabeau, attaquait le fondement de toute propriété particulière. Mirabeau avait revêtu ses sophismes des formes brillantes et oratoires qui appartenaient à son beau talent. L'impression qu'il avait produite était grande. L'abbé Maury chercha à la détruire, et il devint, dans cette circonstance, le vrai défenseur de la propriété. Ses raisons, comme celles de ses collègues, se réduisent à celles-ci:

Le droit de propriété des individus et celui des corps ou des associations, ne diffèrent pas entre eux, puisqu'ils sont fondés sur les mêmes raisons. L'État peut dissoudre les corps qu'il a formés, mais il ne peut dissoudre le clergé, qui a existé avant lui; c'est plutôt le clergé qui a formé l'État. L'abbé Maury est remonté à l'origine du prétendu droit que s'attribuait l'Assemblée. Il le trouve dans les maximes de Sénèque, maximes qui ont été soutenues par divers légistes français, mais que Louis XV a proscrites comme dignes de Machiavel.

L'abbé Maury répondit énergiquement à la raison qu'on avait alléguée que le clergé n'était pas propriétaire comme les autres,

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 372.



parce qu'il ne pouvait pas aliéner. « Lui a-t-on disputé, dit-il, la » propriété lorsqu'il a payé la rançon de François I[er] et payé les » dettes de Charles IX? Ne nous aura-t-il été permis de posséder » pendant 1400 ans, pour nous déposséder en un seul jour? Si » cela était, il ne faudrait pas dire que nous sortons des forêts de » la Germanie; mais il faudrait répondre aux auteurs de ces maxi» mes qu'ils veulent nous y ramener. La suppression des biens ec» clésiastiques ne peut être prononcée que par le despotisme en » délire; voudrait-on nous les prendre comme des épaves ou bien » par droit de confiscation? C'est l'idée la plus immorale; car, il » n'a jamais été permis de succéder à un corps à qui on donnait la » mort... On dit qu'il importe de multiplier les mutations; est-il » des propriétés qui changent plus rapidement de mains? Tous les » 20 ans, il y a mutation [1]. »

L'inaliénation des biens de l'Église ne touchait pas au fond de la question. On est propriétaire sans droit d'aliéner. D'ailleurs, l'inaliénation devait rendre les biens de l'Église encore plus respectables; car elle était l'ouvrage de la loi civile, qui voulait ainsi donner plus de garantie à la propriété, forcer le clergé à la conserver.

Mais les biens de l'Église n'étaient pas tellement immobiles, qu'ils ne pouvaient jamais être échangés. Tous les 20 ans, comme le disait Mauri, il y avait mutation. Et puis l'Église en avait souvent aliéné une partie pour venir au secours de l'État, qui alors ne lui contestait pas ce droit. Le consentement de l'Église et de l'État suffisait pour l'aliénation; mais il fallait le consentement de l'un et de l'autre. Jamais, comme on le faisait observer, l'État ne s'en était approprié la plus petite portion sans le consentement de l'Église.

Cette dernière assertion a frappé l'Assemblée, et en effet elle était concluante : l'histoire de plus de 14 siècles en attestait la vérité. L'abbé de Montesquiou porta le défi de prouver le contraire. Mirabeau s'écria qu'il le ferait, et le lendemain il monta à la tribune, en annonçant qu'il venait le faire. Mais que pouvait-il alléguer? Rien. L'exemple de Charles Martel n'établissait aucun droit. C'était une usurpation que Pepin a cherché à réparer. Mirabeau ne surmonta donc la difficulté qu'en l'évitant, et le côté gauche lui en tint compte, comme s'il l'avait vaincue [2].

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 379.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 329.

Cependant le succès de la lutte paraissait encore incertain. Mirabeau, malgré les efforts et les éclats de son éloquence, n'avait point convaincu tout son monde. Target, député et avocat de Paris, qui avait flatté le clergé, lorsqu'il s'était agi de le réunir au Tiers-État [1], et qui était aussi contre les biens ecclésiastiques, fit diversion par un coup d'adresse dont le succès devait influencer les votes de l'Assemblée. Il proposa donc, à la fin d'une séance où les députés du clergé étaient peu nombreux (28 octobre), la suspension des vœux monastiques. Le but était de condamner les communautés religieuses à une extinction plus ou moins prochaine pour pouvoir s'emparer de leurs biens. C'était un moyen détourné, une ruse de la part de Target. Les membres présents du clergé, quoiqu'en petit nombre, s'élevèrent contre cette proposition. Mais l'Assemblée décréta, tout en violant le règlement qui prescrivait trois jours de discussion, que l'émission des vœux monastiques serait suspendue, et le 1er novembre le roi fut obligé d'accepter ce décret [2]. C'est le premier empiétement de l'Assemblée sur les droits de l'Église et la liberté de conscience. Elle pouvait retirer aux communautés la sanction civile, les déclarer libres; mais elle n'avait pas le droit d'empêcher ou de suspendre les vœux approuvés par l'Église et qui sont une affaire de conscience et de liberté individuelle. L'abbé Maury avait le droit de s'écrier avec une sorte de désespoir :

« Le talent de régénérer ne sera-t-il donc que l'art malheureux » de détruire? Vous l'avez dit vous-mêmes avec amertume. Vous » êtes environnés de ruines et vous voulez augmenter les décom- » bres qui couvrent le sol où vous deviez bâtir. Tout est en fermen- » tation dans le royaume; est-ce en faisant de nouvelles victimes » que vous croyez opérer le bien public? Le plus terrible despo- » tisme est celui qui prend le masque de la liberté [3]. »

Mirabeau n'ayant pas réussi à faire déclarer les biens de l'Église propriétés de l'État, usa d'artifice à son tour. Il insinua aux curés que son unique but était d'établir une répartition plus équitable des biens ecclésiastiques, que cela était devenu nécessaire par la suppression de la dîme. Pour les confirmer dans cette opinion, et les gagner à sa cause, il présenta une nouvelle rédaction d'après

[1] *Biog. univ.*, art. Target.

[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 330.

[3] *Id.*, p. 331.

laquelle les biens de l'Église étaient mis à la disposition de la nation, au lieu d'être déclarés propriétés de l'État. Ce moyen lui réussit, et le décret ainsi modifié passa à une majorité de 568 voix contre 346. Il était ainsi conçu :

« 1° Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la na-
» tion, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais
» du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des
» pauvres, *sous la surveillance et d'après les instructions des pro-*
» *vinces.* (Je vous prie de remarquer ces derniers termes.)

» 2° Selon les dispositions à faire pour les ministres de la reli-
» gion, il ne pourra être affecté à la dotation des curés moins de
» 12,000 livres, non compris le logement et jardins indépen-
» dants [1]. »

Je vous dirai que très-peu de membres comprenaient la haute portée de leur décision et les conséquences qui en découlaient. Les ecclésiastiques, surtout ceux du second ordre, ne pouvaient se persuader qu'on oserait vendre les biens de l'Église qui étaient fondés sur le travail, l'acquisition et sur une possession de plus de 14 siècles, et qui avaient toujours été honorés d'une protection spéciale. Les députés laïques ne pensaient pas qu'ils venaient d'ouvrir une immense brèche aux confiscations de tout genre qui ont laissé de longues traces dans notre patrie. Car, c'est d'après l'exemple et le principe de l'Assemblée nationale qu'on a porté la main jusque sur les biens des hôpitaux, ces biens si recommandables par leur destination sacrée, ce patrimoine de l'indigent et du malade, cette ressource assurée de tant de familles malheureuses. On n'a rien épargné, les établissements si précieux, érigés par la charité chrétienne, furent dépouillés de leurs biens et de leur rente. Mais au moins respectera-t on les biens des particuliers, les biens des individus dont on a tant parlé dans la discussion ? Mais quand on s'approprie les biens consacrés au culte et au soulagement des pauvres, croyez-vous qu'on ait plus d'égards pour les biens des particuliers ? Non, Messieurs; un peu plus tard il suffira d'avoir été obligé de fuir pour échapper à une mort certaine pour qu'on ait le droit de vendre les biens. Il suffira que quelqu'un ait été déporté ou condamné à mort pour qu'on ait le droit de dépouiller sa famille, et souvent, pour avoir son bien, on le fera déporter ou con-

[1] Degalmer, *Ibid.*, p. 332.

damner. La propriété de sa nature sacrée et inviolable sera un crime. Voilà comme on a entendu le droit de propriété pendant notre première révolution. C'était une conséquence qui découlait du principe de Montesquieu. L'Assemblée constituante en a fait l'application aux biens ecclésiastiques, Robespierre aux biens des particuliers. Aussi, savez-vous comment ce dernier a défini la propriété dans sa déclaration des droits de l'homme? *Le droit de jouir de la portion de bien qui est garantie par la loi* [1].

Les despotes de l'orient ne donneraient pas une autre définition. Le propriétaire est un simple usufruitier, il n'a que le droit de jouir. Robespierre se garde bien de dire qu'il a le droit de disposer, ce qui entraînerait la succession, la donation, le testament et par conséquent l'inviolabilité. Déjà il s'était déclaré contre le testament [2]. « L'homme, avait-il dit, peut-il disposer de cette terre » qu'il a cultivée lorsqu'il est réduit lui-même en poussière [3]? » Ainsi, le propriétaire n'a que la jouissance de son bien, encore cette jouissance est-elle limitée à la part que la loi consent à lui garantir. Changez la loi, et la jouissance est confisquée. Rien ne s'oppose à ce que l'État se déclare maître de toutes les propriétés, maître de lever des impôts tellement exorbitants et vexatoires, que le propriétaire est obligé d'abandonner sa terre et de s'en aller. Tout cela est arrivé après qu'on eût porté une main sacrilége sur les biens ecclésiastiques. Voilà ce qu'est devenue la propriété entre les mains des philosophes du 18e siècle. Leur système y conduisait inévitablement. L'erreur a ses conséquences comme la vérité, et l'erreur politique comme l'erreur religieuse. Luther avait mis le sens privé à la place de l'autorité, le 18e siècle a introduit le sens privé dans la politique. De là chacun se croyait souverain, chacun se mêlait des affaires de l'État comme s'il était ministre, chacun méprisait l'autorité. Du moment qu'on avait méconnu les grandes vérités sociales, et que des institutions divines on avait fait des institutions humaines, tout s'est affaibli, le pouvoir, la loi, la justice et la propriété. Le pouvoir, comme vous savez, s'est anéanti; il n'a plus de force, parce qu'il n'a plus de prestige depuis qu'il est devenu humain. La loi n'est plus respectée, parce qu'on la re-

[1] Apud Troplong, *La propriété*, p. 115.
[2] *Ibid.*, p. 116.
[3] *Ibid.*

garde comme la volonté capricieuse des hommes. Le sentiment de justice est presque éteint, et la probité inconnue. La propriété est devenue précaire depuis qu'on ne lui a laissé que la faible garantie de la loi civile. Et pourquoi? Parce qu'on ne respecte pas assez les institutions humaines. Et comment voulez-vous qu'on les respecte? Quand on a appris à un peuple à mépriser la loi de Dieu, peut-on exiger qu'il respecte celle des hommes. Celui qui a secoué le joug de Dieu, supporterait-il longtemps celui de ses semblables? Non, Messieurs, il ne le fera pas, nous le savons par une triste expérience. Autre chose est quand on parle à un peuple de foi et qu'on lui dit: cette autorité vient de Dieu, celui qui ne la respecte pas est responsable devant lui. Cette loi, quoique civile, est dans la nature des choses, c'est Dieu qui l'a faite, la conscience vous oblige de l'observer. La propriété est dans la volonté de Dieu, c'est pourquoi il est écrit: *Tu ne déroberas point, tu ne désireras pas le bien d'autrui.* Voilà la seule et véritable garantie du pouvoir, de la justice, de la propriété. Aussi tous les grands hommes d'État ont-ils cru la religion nécessaire à la société. « Jamais, dit Rousseau, un État ne » s'est formé sans que la religion ne lui servît de base. »

L'abbé JAGER.

Discipline ecclésiastique.

DISCOURS

Prononcé par

M. L'ABBE GERBET,

POUR LA CLOTURE DU CONCILE DE SOISSONS.

Tous les catholiques savent maintenant que l'Église de France s'est mise en possession d'un droit que la royauté avait, aveuglément, et on ne sait à quel profit, enlevé à nos évêques. Dieu qui dirige toutes choses pour le bien de ses fidèles et de son Église, a fait ressortir des derniers bouleversements de la société, le droit et le pouvoir de faire de nouveau revivre ces graves et importantes réunions où les évêques, de concert avec quelques-uns de leurs coopérateurs, traitent des moyens de conserver la foi, la

règle morale et la discipline parmi les hommes. On ne connaît encore de ces mémorables réunions que le *titre* des décrets qui y ont été portés. Nous ne les donnerons pas, parce qu'ils n'apprennent que peu de chose; nous attendons que les décrets eux-mêmes aient été publiés, ce qui n'aura lieu, d'après l'usage et le devoir, que lorsque le chef de la hiérarchie ecclésiastique leur aura donné son approbation. Mais ce que nous devons dire dès ce moment, c'est la part, et nous pourrions dire la grande part, qu'ont prise à ces assemblées deux des fondateurs et directeurs de l'*Université*, Mgr l'évêque d'Amiens et M. l'abbé Gerbet. M. l'abbé Gerbet a assisté au concile de Paris en qualité de théologien de Mgr l'archevêque, et, de plus, il a été admis, avec le même titre, au concile de Soissons, auquel assistait Mgr de Salinis, en qualité d'évêque d'Amiens. C'est le 23 octobre, jour de la clôture de cette assemblée, qu'il a prononcé le discours suivant qui résume à lui seul l'ensemble des travaux de cette savante assemblée :

« Messeigneurs,

» Je vous demande, au nom de mes collègues et au mien, la permission de vous exprimer les sentiments dont nous sommes remplis. Ce concile a été pour nous une grande source de lumières et un grand sujet d'édification. Le bien qu'il est destiné à faire a commencé par se produire en nous. Témoins quotidiens de vos saints exemples, nous en avons recueilli les inspirations. Associés à vos travaux, nous en avons compris le but, nous en avons senti l'importance, et puisque la grande œuvre accomplie par vous est l'objet de nos remercîments, permettez-nous de vous dire comment nous nous la représentons, afin de mieux expliquer les motifs de notre reconnaissance.

» En récapitulant aujourd'hui, après la session de clôture, les travaux du concile de Soissons, nous avons vu avec bonheur le vaste cercle qu'ils embrassent.

» Votre concile provincial, Messeigneurs, a commencé par où les conciles universels doivent commencer eux-mêmes. Vous vous êtes tournés vers le siége apostolique, en qui résident la solidité de la foi et la plénitude du pouvoir dans le gouvernement de l'Église. Pour exprimer votre attachement inviolable à la chaire de Pierre, vous n'avez pas eu à chercher un langage nouveau. Tout votre décret est tissu d'expressions que les monuments de la tradition catholique vous ont fournies. Le concile de Florence y répond à

celui de Chalcédoine. Vous redites à Pie IX ce que l'ancienne Église d'Afrique disait au pape Théodore. Vous avez résumé en quelques mots la voix de l'Orient et de l'Occident, en proclamant le grand devoir de l'obéissance catholique aux enseignements du Saint-Siége, à ces enseignements qui règlent la conscience des fidèles, et qui n'ont pas besoin d'emprunter à aucun appui terrestre leur force obligatoire qu'ils reçoivent de plus haut. Le sentiment de respect pour la conscience est aujourd'hui assez répandu, assez puissant en France, pour que ceux mêmes qui n'ont pas le bonheur d'avoir la foi, reconnaissent qu'on profanerait le caractère auguste de la religion, si l'on faisait dépendre l'autorité de ses enseignements, de la sanction incertaine et variable des pouvoirs politiques.

» Si votre concile se fût tenu à une autre époque, vous eussiez pu, en parlant du Saint-Siége, ne faire mention que de son pouvoir spirituel. Mais les événements contemporains vous ont imposé un autre devoir. Vous avez prémuni les fidèles contre les erreurs qui présentent comme illégitime et contraire à l'Évangile la souveraineté temporelle du pape établie dans l'intérêt général de toutes les nations catholiques, et qui ne pourrait disparaître sans que le monde politique, le monde moral lui-même ne vît s'ouvrir à sa place un gouffre que d'affreux malheurs ne parviendraient pas à combler.

» Après avoir rendu hommage et obéissance aux jugements du Saint-Siége, notamment à ceux qui ont été portés depuis la conclusion du concile de Trente jusqu'à nos jours, vous avez fait d'autres décrets dont le but est de resserrer les liens de l'unité à tous les degrés de la hiérarchie catholique et de maintenir l'observation des saintes règles. Votre décret sur l'autorité et les devoirs des évêques sera particulièrement remarqué. La partie de ce décret qui est relative à leur autorité, renferme sans doute tout ce qui est essentiel, mais elle est comparativement courte. Vous n'avez trouvé de longs développements que pour expliquer leurs devoirs. Honneur au pouvoir qui ne craint pas de dérouler devant les peuples confiés à ses soins le tableau des obligations dont il aura un jour à rendre compte devant le souverain juge !

» Votre concile a porté ensuite ses regards sur les faux et funestes systèmes propagés de nos jours. Vous avez condamné certaines erreurs principales qui sapent les fondements de la religion

et qui détruisent les lois de la justice et de la charité. On trouvera peut-être que quelques-unes des erreurs signalées dans vos décrets sont bien métaphysiques, et par là même moins dangereuses. Mais, outre qu'elles sont la source de beaucoup d'autres, vous avez remarqué qu'elles descendent aujourd'hui dans tous les rangs, sous des formes accessibles aux intelligences vulgaires, et que les doctrines avec lesquelles on cherche à ébranler les bases même matérielles de la société, se lient dans beaucoup d'esprits égarés à de vastes principes d'erreur qui attaquent les dogmes les plus élevés.

» D'autres décrets rentrent particulièrement dans le domaine de la théologie morale. Sans doute, le devoir des Conciles est de fortifier l'observation des lois générales de l'Église, et vous l'avez fait dans un grand nombre de vos décrets. Mais votre attention s'est portée aussi sur un autre besoin. Il y a des usages, des règlements de discipline locale qui peuvent être modifiés, adoucis et même supprimés lorsque les raisons qui les avaient fait établir ont cessé d'exister, et que quelques-uns d'entre eux semblent être devenus plus nuisibles qu'utiles. Il y a aussi des points à régler pour l'application des lois générales aux besoins présents. Enfin, il est important de présenter les préceptes tels qu'ils sont, en les dégageant d'exagérations avec lesquelles des personnes peu instruites les confondent, au grand détriment de la religion. Ces diverses pensées ont présidé à plusieurs de vos décrets, soit à ceux qui sont relatifs à l'admission aux sacrements, à la sépulture ecclésiastique, aux comédiens que vous ne rangez pas parmi les excommuniés, soit à ceux dans lesquels vous expliquez ce qui concerne la messe paroissiale et ce qui suffit pour l'accomplissement du devoir pascal, soit enfin à ceux dans lesquels, traçant les règles que les prêtres doivent suivre pour l'administration du sacrement de pénitence, vous n'avez eu qu'à rappeler les paroles d'un grand Pape de nos jours, de Léon XII, pour exclure un dangereux rigorisme. Grâce à l'esprit de prudence et de mansuétude qui a inspiré ces décrets, vous aurez, Messeigneurs, écarté bien des pierres d'achoppement, vous aurez prévenu bien des difficultés fâcheuses et des scandales peut-être, vous aurez, autant que cela dépendait de vous, ouvert la porte de réconciliation à des âmes exposées à un funeste désespoir, et l'on peut espérer que vous ne tarderez pas à voir les heureux effets des dispositions que vous avez prises.

« Mais, à cet esprit de mansuétude, vous avez uni un esprit de fermeté bien approprié aussi aux besoins de notre époque. Vos efforts ont constamment tendu à dégager la législation ecclésiastique des éléments étrangers qui pourraient l'altérer. Je me borne à citer ici le décret dans lequel vous avez déclaré qu'il suffit que le mariage soit contracté sans aucun empêchement canonique dirimant, pour qu'il soit valide aux yeux de la conscience. En proclamant cette vérité, vous n'avez assurément pas voulu détourner les fidèles de l'observation des lois civiles, qui règlent un ordre de choses dont l'Église n'a pas à s'occuper. Loin de là, vous avez recommandé expressément aux ministres de la religion de ne procéder à la célébration des mariages qu'après s'être assurés que les prescriptions civiles ont été accomplies. Mais vous n'en avez pas moins maintenu un principe d'une haute importance, et en cela vous n'avez fait que suivre l'esprit et les maximes du Saint-Siége, exprimés dans plusieurs actes pontificaux des derniers temps. Si votre décret eût paru, il y a quelques années, il eût peut-être excité des récriminations fâcheuses; mais aujourd'hui, un sentiment d'équité avertit tout le monde que la législation civile, qui s'est placée en dehors de la loi religieuse, ne doit pas y rentrer pour l'asservir ou l'entraver, et qu'il est bien juste au moins que la loi religieuse profite de cette séparation pour assurer sa légitime indépendance. Vous avez donc pu poser à cet égard un principe salutaire, sans que votre prudence ait eu à craindre d'irriter des préventions qui ont fait place généralement à des sentiments plus calmes et plus éclairés.

» Le culte ne vous a pas moins préoccupés que la discipline. Votre décret sur la liturgie exprime une pensée éminemment catholique. Vous avez senti combien il importe qu'on observe en cette matière l'unité prescrite, qu'on en assure la stabilité, et que les plus fortes garanties préservent, d'une manière permanente, les livres liturgiques de tout ce qui pourrait paraître blesser, directement ou obliquement, l'orthodoxie ou la piété. Votre Concile a donc formé à cet égard un vœu qui aura du retentissement, le vœu de voir se rétablir, conformément aux constitutions du Saint-Siége, l'unité liturgique dans toute l'étendue de votre province ecclésiastique. Vous avez même chargé chaque évêque d'y pourvoir dans son diocèse. Mais en même temps, vous avez tenu compte des circonstances locales qui pourraient retarder, du

moins partiellement, cet heureux retour au rite ancien et universel, de sorte que ceux-mêmes qui regretteront le plus les livres liturgiques auxquels ils sont accoutumés, ne pourront s'empêcher de reconnaître la prudence avec laquelle vous avez cru devoir procéder en cette matière.

» Vous n'avez pas négligé une autre partie du culte, qui, sans être fondamentale, n'en a pas moins une grande importance. Dans tous les temps, l'Église a convoqué les arts dans le temple. Elle a voulu que la peinture, la sculpture, la musique fussent les nobles servantes de la piété, les compagnes de la prière. Mais des abus peuvent s'y glisser. La simplicité ou le mauvais goût tolèrent de temps en temps des tableaux peu dignes de la majesté du lieu saint. Trop souvent l'orgue, ce magnifique instrument du culte catholique, se prête à des airs profanes qui blessent la piété des fidèles, et que les personnes les moins scrupuleuses se plaignent d'entendre parmi les chants sacrés. Un de vos décrets tend à la réforme de ces abus.

» Le cercle qu'embrassent les décrets dont je viens de parler sommairement est déjà bien vaste. L'autorité de l'Église, sa hiérarchie, les dogmes, la morale, l'administration des sacrements, les règlements disciplinaires, la liturgie, avec les diverses parties du culte, y sont compris. Mais vous n'avez pas cru devoir vous arrêter là. Outre les règles que vous avez rappelées ou établies pour l'organisation des Chapitres, la bonne administration spirituelle et temporelle des paroisses, le régime et la prospérité des communautés religieuses, le Concile a posé les fondements d'institutions que l'état actuel de l'Église de France vous a paru réclamer.

» Chacun sait pour quelles raisons la plupart des ecclésiastiques, exerçant les fonctions de curé, ne peuvent pas être investis parmi nous d'un titre inamovible. Toutefois, considérant que l'antiquité de plusieurs paroisses, leur nombreuse population et le mérite d'un grand nombre de curés semblent réclamer un pareil titre, vous avez exprimé le désir que, dans chaque canton, deux, trois ou quatre curés, outre le doyen, fussent pourvus de l'inamovibilité canonique et jouissent des priviléges qui y sont attachés. Vous avez donc décidé que les évêques de la province s'efforceraient d'obtenir, à cet égard, le consentement du gouvernement, requis par le Concordat, afin de réaliser le plus tôt possible le vœu du Concile.

» Il a rendu aussi des décrets pour l'institution et l'organisation de tribunaux chargés de prononcer sur les matières ecclésiastiques. Dans chaque diocèse, le pouvoir judiciaire réside dans l'évêque; il est heureux qu'il en soit ainsi. Sa haute position, son inamovibilité, son indépendance, donnent les meilleures garanties d'une impartiale justice. Il serait donc à désirer que l'évêque, entouré de ses conseils, jugeât toujours lui-même. Mais, de nos jours surtout, l'Episcopat français est tellement surchargé par les soins de l'administration, que l'exercice direct de son pouvoir judiciaire dans toute son étendue, pourrait souffrir trop de lenteurs dans des choses même importantes. En conséquence, vous avez cru devoir décréter l'établissement de tribunaux diocésains, desquels ressortiront les causes que l'évêque ne se réserve pas pour les juger sans éclat. Vous avez, par la même raison, rétabli le tribunal métropolitain, auquel on peut appeler de l'officialité diocésaine dans les cas prévus par le droit. Au-dessus se trouve le tribunal du Souverain-Pontife. Voilà les divers décrets de la juridiction pour les causes ecclésiastiques. Elles doivent être jugées en famille. Des erreurs, des abus même, peuvent sans doute s'introduire dans la hiérarchie judiciaire la plus régulièrement établie. Mais, incontestablement, le plus grand des abus serait de confondre les juridictions, en invoquant, dans des causes essentiellement spirituelles, une intervention dont l'État lui-même, aujourd'hui du moins, reconnaît les inconvénients et les dangers.

» Enfin, Messeigneurs, vous avez pourvu, par un long décret, au perfectionnement des études ecclésiastiques. Vous avez senti qu'il fallait, à cet égard, une impulsion puissante, telle qu'un Concile peut la donner. Votre décret, comme tout ce que fait l'Eglise, est éminemment conservateur. L'Eglise ne bouleverse pas, elle développe; il y a toujours quelque chose d'ancien dans ce qu'elle produit de nouveau. Mais en s'appuyant sur tout ce qui est consacré par l'expérience, le Concile a voulu réaliser un véritable progrès. Le cercle des matières d'enseignement dans les petits et grands seminaires a été élargi sous plusieurs rapports. On y a introduit des éléments nouveaux, correspondant à la culture intellectuelle de la société au milieu de laquelle le clergé doit vivre et agir. Vous avez en même temps tracé les règles les plus propres à favoriser l'émulation des élèves et le zèle des professeurs.

» Votre décret sur les études va encore plus loin. Il suit les ec-

clésiastiques hors des limites des séminaires, il a posé les bases d'une institution nouvelle, qui, moins brillante que les anciennes Facultés de théologie, mais, à certains égards, plus généralement utile, formera dans chaque diocèse une pépinière de savants versés dans toutes les branches de la science ecclésiastique.

» Tel est, Messeigneurs, l'ensemble de vos travaux, que vous soumettez à l'approbation du Saint-Siége, et que vous avez placé, par un acte particulier, sous la protection de la Très-Sainte-Mère du Verbe incarné, en émettant, au sujet de son culte, un vœu conforme aux sentiments universels de la piété catholique.

» Je m'arrête, Messeigneurs, quoique j'eusse encore beaucoup de choses à ajouter; mais j'en ai assez dit, je crois, pour expliquer les principaux motifs de notre respectueuse reconnaissance. Elle sera partagée, nous n'en doutons pas, par tout le clergé de cette province ecclésiastique. Il ne nous reste plus qu'à vous remercier de cette bonté si affectueuse que l'illustre métropolitain de Reims et ses vénérables collègues nous ont constamment témoignée depuis l'ouverture du Concile jusqu'à son dernier jour. Qu'il me soit permis d'adresser, au nom de tous, des remerciements particuliers à Mgr l'Evêque de Soissons, qui nous a donné une bien douce hospitalité. Nous n'oublierons pas plus son affabilité si gracieuse, ornement de toutes ses autres vertus, que nous ne perdrons le souvenir des belles paroles qu'il nous a fait entendre hier dans la chaire de son antique cathédrale. En agréant nos adieux, bénissez tous, Messeigneurs, bénissez les sentiments que nous emportons de ce Concile; ils seront toujours pour nous une consolation et un encouragement dans tous les travaux de notre ministère et dans toutes les agitations de cette vie. »

L'abbé Ph. Gerbet,
Professeur à la Faculté de théologie.



Politique Catholique.

DISCOURS

DE

M LE COMTE DE MONTALEMBERT

SUR LES AFFAIRES DE ROME ET DE L'ITALIE.

A la suite du discours de M. l'abbé Gerbet, l'*Université* doit à ses lecteurs de consigner dans ses pages l'admirable discours prononcé par un autre de ses directeurs le 19 octobre dans le palais de l'Assemblée législative. Il est peu de lecteurs catholiques qui ne connaissent déjà ce discours et l'effet qu'il a produit. Nous ne dirons rien des applaudissements qu'il a enlevés, de l'accord unanime qui l'a placé parmi les plus beaux succès de tribune auxquels soient jamais arrivés les orateurs français; nous ne ferons ressortir qu'un mot, une expression, c'est quand l'orateur a dit que l'Église était *notre mère.* On sait que toute l'Assemblée s'est levée comme un seul homme pour applaudir à cette majestueuse et véridique parole. La plupart des organes de la presse en ont conclu que cela prouvait que les Français étaient encore catholiques: nous partageons aussi ce sentiment; mais ce qu'aucun journal n'a dit, ce que l'*Université* fait seule remarquer en ce moment, c'est que cette parole si vraie et si profonde est la condamnation de cette malheureuse philosophie que l'on persiste à enseigner encore dans nos maisons catholiques. Dans les *cours de philosophie,* expressément et de propos délibéré, on met, dès l'abord et rigoureusement, l'Eglise à la porte. Bien loin de reconnaître l'Eglise, c'est-à-dire, la Révélation extérieure et la tradition dont elle est seule gardienne, comme l'origine et la source des vérités obligatoires de foi et de morale, on a la prétention de les tirer de soi, de les avoir inventées, découvertes, *conçues* en soi-même, et enfantées sans nul besoin de la tradition. Alors de quel droit venez-vous applaudir à la parole que l'Eglise est *notre mère?* — Voilà ce que nous voulions faire remarquer; car il faut savoir que cette parole est vraie non pas seulement comme un admirable trait d'éloquence, mais comme une vérité philosophique. Il faudra

bien que tôt ou tard on le reconnaisse, si l'on veut asseoir la raison et la société humaine sur quelque chose de stable.

DISCOURS DE M. DE MONTALEMBERT.

Messieurs, le discours que vous venez d'entendre [1] a déjà reçu le châtiment qu'il méritait dans les applaudissements qui l'ont accueilli.

A droite. Très-bien! très-bien! (Vives réclamations à gauche.)

Un membre à gauche. Vous êtes un insolent!

Voix nombreuses à gauche. A l'ordre! à l'ordre! (Agitation bruyante.)

M. LE PRÉSIDENT (DUPIN). Ce n'est pas parlementaire, monsieur de Montalembert.

A gauche. Nous demandons le rappel à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. J'ai fait observer à l'orateur que son expression n'était pas parlementaire.

A gauche. Mais c'est une insolence! A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. J'ai dit à l'orateur ce que je devais lui dire. (Cris: A l'ordre! — Tumulte.)

M. ARNAUD (de l'Ariége). Pourquoi de telles provocations de la part d'un chrétien? Nous avons applaudi aussi, nous!

M. DE MONTALEMBERT. Vous n'êtes pas chargé de ma conscience de chrétien.

A gauche. A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à la gauche. C'est vous que je rappelle à l'ordre maintenant, car vous le troublez. (A l'ordre! à l'ordre! — L'agitation est à son comble.) Ce n'est pas à vous à rappeler à l'ordre, c'est à moi!

A gauche. Eh bien! rappelez-y donc!

M. LE PRÉSIDENT. Si vous aviez gardé le silence, vous auriez entendu mes paroles.

M. de Montalembert a maintenant le droit de s'expliquer; il a la parole.

Voix à gauche. Eh bien! nous écoutons.

M. LE PRÉSIDENT. C'est fort heureux que vous vouliez bien vous soumettre au règlement.

A gauche. Pourquoi tolérer des provocations?

M. LE PRÉSIDENT. Vous venez d'en dire cent fois plus que M. de Montalembert. (Vives rumeurs à gauche.) Je ne céderai jamais à la violence, quelle qu'elle soit! (Très-bien!)

Voix à gauche. Nous ne laisserons pas parler l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que vous vous croyez les maîtres ici? C'est-à-dire qu'il dépendra de vous, Messieurs, d'empêcher la séance de continuer! Gardez le silence. L'orateur a la parole, vous ne l'avez pas! Il a la parole pour s'expliquer. (Écoutez! écoutez!)

M. NADAUD. Je prends l'engagement de ne jamais insulter personne, mais je ne me laisserai pas insulter non plus.

M. LE PRÉSIDENT. Ajoutez-y l'engagement de vous taire et d'observer le règlement. (Très-bien! très-bien!)

M. DE MONTALEMBERT. Puisque le mot de châtiment vous blesse, Messieurs,

[1] Celui de M. Victor Hugo, dirigé contre le Pape et l'Eglise.

je le retire et j'y substitue celui de *récompense.* (Rires et approbation à droite. — Murmures à gauche.)

Je dis donc que l'orateur a déjà recueilli pour récompense les applaudissements de l'extrême opposition, mais que la majorité dont il a fait partie jusqu'aujourd'hui, que les électeurs modérés de Paris qui, comme moi, l'ont nommé... (interruption), qui l'ont nommé pour représenter le grand parti et les grands intérêts de l'ordre; que ces électeurs-là auront le droit de se demander si c'est pour recueillir de tels applaudissements qu'ils l'ont envoyé à cette tribune. (Exclamations à gauche.)

M. A. THOURET et *plusieurs autres membres.* C'est une nouvelle injure!

M. FLANDIN. Il y a une double injure, et contre l'orateur et contre ceux qui l'ont applaudi!

M. GRÉVY. L'orateur a injurié une partie de l'assemblée. (Agit.) Monsieur le Président, vous ne devez pas tolérer cela.

M. LE PRÉSIDENT. L'expression qui vous a blessés a été retirée. (Exclamations nombreuses à gauche.)

Un membre. Elle a été aggravée!

M. GRÉVY. Vous n'auriez pas toléré cela de la part d'un orateur de la gauche.

Voix à droite. Vous n'avez pas la parole! A l'ordre!

M. DE MONTALEMBERT. L'avenir lui garde, à l'honorable préopinant... vous me permettrez de lui dire cela... l'avenir lui garde un autre châtiment..... (Nouv. exclamations à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est trop personnel.

M. A. THOURET. M. Victor Hugo n'est pas là! Attendez qu'il y soit! Vous attaquez un orateur absent, cela n'est pas digne de vous! (Vive agitation.)

Un certain nombre de représentants de la gauche se lèvent et paraissent se disposer à quitter la salle. — Un grand tumulte éclate.

A droite. A l'ordre! à l'ordre! Assis! assis!

M. LE PRÉSIDENT, à l'orateur, au milieu du bruit. Vous devez laisser M. Victor Hugo en dehors de votre discussion. Si c'est une attaque personnelle, je ne la tolérerai pas!

M. DE MONTALEMBERT. Je n'attaque pas la personne de M. Victor Hugo...

M. LE PRÉSIDENT. Répondez à ses raisonnements, mais n'attaquez pas sa personne. (Très-bien!)

M. A. THOURET. A la bonne heure, c'est de la justice.

M. LE PRÉSIDENT (s'adressant à l'extrême gauche). Mais vous ne voulez pas même entendre ce qu'a dit le président, à force de faire du bruit. Vous le lirez demain, puisque vous ne voulez pas l'entendre aujourd'hui. Vous cédez trop à la violence, je vous le dis. (Exclamations à gauche.)

M. PASCAL DUPRAT. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'est-ce que c'est que ce rappel au règlement?

M. PASCAL DUPRAT. Je vais vous le dire; je veux m'adresser à l'Assemblée.

(M. Pascal Duprat monte à la tribune et se présente à côté de M. de Montalembert.)

A droite. A l'ordre! à l'ordre! Vous n'avez pas la parole!

(M. le président invite M. Pascal Duprat à descendre de la tribune. Après quelques paroles échangées avec lui, M. Pascal Duprat quitte la tribune.)

M. LE PRÉSIDENT. Je répète qu'on n'a pas le droit de me dire que je devais rappeler à l'ordre l'orateur, parce que c'est moi qui en suis juge.

M. PASCAL DUPRAT. Vous oubliez le règlement.

M. LE PRÉSIDENT. A la première phrase de M. de Montalembert, je lui ai fait remarquer que cette phrase n'était pas parlementaire; il avait le droit de s'expliquer; il a retiré le mot qui vous avait blessés et l'a remplacé par un autre.

A gauche. Par un autre plus blessant.

M. LE PRÉSIDENT. A sa seconde phrase, qui me semblait trop personnelle, je lui ai dit: « Répondez aux raisonnements de l'orateur et n'attaquez pas sa personne. » (Très bien!)

J'ai cru remplir en cela mon devoir, et quant à l'injonction de rappeler à l'ordre, j'en suis juge sous ma responsabilité. (Rumeurs à gauche. — Vive approbation à droite.)

Je ne rappelle à l'ordre que les interrupteurs violents. (Nouvelle interruption.)

Je le répète: j'en suis seul juge, vous n'avez pas le droit de me dicter mon devoir. (Très-bien! très-bien!)

Écoutez maintenant. M. de Montalembert a la parole.

M. DE MONTALEMBERT. On me demande de répondre à l'orateur; c'est mon désir, mon droit, mon devoir, et, en même temps, on me fait remarquer qu'il est absent et que je ne dois pas parler de lui en son absence.

Il est cependant bien difficile de suivre un discours aussi passionné, aussi véhément, aussi emporté que celui que vous venez d'entendre (mouvements divers) sans être nécessairement entraîné, non pas à attaquer la personne de l'orateur, rien n'est plus loin de ma pensée (interruption), mais à lui adresser des interpellations auxquelles on n'a pas le droit de m'opposer son absence.

Plusieurs membres à droite. Vous avez raison; il devrait être là!

M. DE MONTALEMBERT. Je ne crois pas qu'un orateur quelconque ait le droit de laisser la chambre sous le coup des paroles et des idées qu'il a énoncées devant elle, et puis de s'éloigner, et de ne pas rester là pour écouter la réponse. (Mouvements divers.)

Du reste, Messieurs, vous allez juger; permettez-moi d'achever ma pensée, et vous jugerez ensuite si elle a quelque chose d'injurieux et de trop personnel.

Voici ce que je voulais dire de l'avenir que j'annonçais à l'honorable préopinant. Je lui disais qu'un jour, peut-être, il irait lui-même à Rome, dans cette ville incomparable, il irait y chercher le repos, le calme, la paix, la dignité dans la retraite, tous ces biens qu'a assurés à cette ville éternelle, depuis tant de siècles, ce même gouvernement clérical qu'il a insulté tout à l'heure à cette tribune. Il ira peut-être chercher un jour ces bienfaits; il les trouvera, et alors il bénira le ciel d'avoir inspiré aux nations chrétiennes la pensée de maintenir en Europe un seul lieu, un seul asile pour ces biens si précieux, à l'abri de ces orages, de ces calomnies, de ces mécomptes, de ces violences de la vie politique, où son inexpérience semble aujourd'hui placer le bonheur

suprême des peuples et des individus. Et bien! là il se repentira d'avoir fait le discours qu'il vient de prononcer, et ce repentir sera son châtiment. Je ne lui en souhaite pas d'autres. (Rumeurs à gauche.)

Il se repentira alors d'avoir lancé l'injure.....

Voix à gauche. Donnez-lui l'absolution!

M. DE MONTALEMBERT. Il se repentira alors d'avoir lancé l'injure, et ne me permettrez-vous pas de dire la calomnie? contre le chef vénéré de l'Église, contre l'oracle vivant de nos cœurs, de nos consciences et de nos âmes. Oui, la calomnie. C'est calomnier la France que de lui prêter les instincts et les pensées dont il s'est fait l'organe à cette tribune? Et c'est surtout calomnier le Pape que de le supposer capable d'entretenir un moment la pensée des supplices, des proscriptions, des rigueurs, des violences, qu'il lui reproche. (Approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

Où sont donc ces gibets, ces bourreaux, ces supplices qu'il a essayé de nous montrer? Où ont-ils jamais existé dans la pensée de Pie IX, ou même sous ses prédécesseurs? (Exclamations à gauche.)

Non, pas même sous ses prédécesseurs. Depuis trois siècles...

Une voix à gauche. L'histoire est là!

M. DE MONTALEMBERT. Oui, l'histoire est là, et l'histoire dit que depuis trois siècles il n'y a pas eu à Rome un seul Pape cruel, dur ou tyrannique. Voilà ce que dit l'histoire.

M. ANTONY THOURET. L'histoire du père Loriquet!

M. DE MONTALEMBERT. Vous le savez bien, le Pape pardonne toujours; il est obligé de pardonner. Vous l'avez dit, vous le comprenez, il doit toujours pardonner, et c'est pourquoi il est obligé, dans cette amnistie que vous avez injurieusement qualifiée de proscription, non pas de dévouer tels ou tels individus, qu'il en a exceptés, aux supplices, aux bourreaux, aux prisons même, mais simplement de les tenir éloignés du domaine que vous venez de reconquérir pour lui, afin qu'ils ne recommencent pas à lui rendre son gouvernement impossible. Et il le fait par cela seul qu'il ne peut pas les punir comme d'autres puissances peuvent le faire, comme on le fait même en France. Il est obligé d'avoir recours au système préventif, parce que le système répressif lui est plus difficile et plus impossible qu'à qui que ce soit (Approbation à droite.)

Vous parlez d'amnistie, et vous faites reposer toute la discussion, du moins la partie la plus véhémente de la discussion sur ce point, et vous oubliez, vous qui vous faites l'orateur du Gouvernement et du président de la République, vous oubliez que c'est un glaive à deux tranchants, vous oubliez que le Gouvernement du président de la République, d'accord avec l'immense majorité de cette Assemblée, a refusé l'amnistie que sollicitaient avec tant d'instance, pour d'autres coupables, les hommes qui vous applaudissent aujourd'hui. (Approbation à droite.)

Une voix à gauche. Ce n'est pas la même question!

M. DE MONTALEMBERT. Vous parlez d'amnistie et vous oubliez que Pie IX l'a déjà donnée. Quel a été donc le premier acte de son pontificat? L'amnistie la plus complète, la plus étendue, la plus universelle. Le lendemain du jour où il a ceint la tiare, il a donné cette amnistie, il l'a donnée à qui? A des

hommes qui sont tous, ou presque tous, devenus parjures; à des hommes qui avaient juré de ne pas l'attaquer, qui avaient tous solennement juré de respecter son pouvoir, tel qu'ils le trouvaient en rentrant dans ses États, à des hommes qui ont communié de ses mains, en prêtant ce serment. (Sourires sur quelques bancs de la gauche.)

Oh ! je rends cette justice aux démagogues, aux révolutionnaires français; ils peuvent approuver ces parjures, mais ils ne les imiteraient pas; ils n'auraient jamais commis un acte aussi sacrilége. (Très-bien ! très-bien !)

Voilà ce que le Pape a fait, voilà la récompense qu'il a reçue, et vous osez lui reprocher encore de n'avoir pas donné l'amnistie, quand c'est là la récompense qu'il a reçue pour la première amnistie qu'il a donnée ! (A droite : Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, Bossuet a parlé de je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu. Eh bien! Pie IX a connu ce je ne sais quoi d'achevé ; il a connu le malheur, mais il a connu en outre ce qu'il y a de plus poignant, de plus cruel dans le malheur, l'ingratitude. Et cependant je ne l'en plains pas, je l'en honore, j'oserai presque dire je lui en porte envie. Ne fait pas des ingrats qui veut ; pour faire des ingrats, il faut avoir fait du bien à ses semblables, il faut avoir tenté de grandes choses pour l'humanité. Il n'est pas donné à tout le monde de faire des ingrats, mais malheur à ceux qui le sont, et malheur à ceux qui se font les organes et les orateurs de l'ingratitude ! (Vive approbation à droite.)

Il a trouvé l'ingratitude non-seulement à Rome, non-seulement en Italie, mais en Europe, mais ici ! Car c'est être souverainement ingrat envers le Souverain-Pontife que de méconnaître à ce point ses vertus et ses services. C'est être ingrat envers lui que de répondre à sa conduite et à sa vie par les virulentes attaques du préopinant et par des injures grossières dont la sévérité légitime de notre président a fait justice l'autre jour, mais que le *Moniteur* garde pour l'instruction de la postérité indignée. (Nouvelle approbation à droite.)

Eh bien ! à cette ingratitude, qui a trouvé ici, à cette tribune même, un piédestal si déplorable, qu'il me soit permis d'opposer ici le tribut solennel de mon admiration, de ma reconnaissance et de mon amour. *A droite:* Très-bien ! très-bien !)

Un membre à gauche. Il se croit en carême.

M. DE MONTALEMBERT. Un mot encore avant de quitter ce terrain, où il m'a été si douloureux et si dur de descendre à la suite de l'honorable préopinant. Vous l'avez entendu affecter, pendant tout le cours de son discours, de séparer le Souverain-Pontife de ce qu'il appelle son entourage. Eh bien, Messieurs, je viens protester contre cette ruse de guerre, contre cette ruse de tribune. Non, Messieurs, de deux choses l'une, ou le Pape Pie IX sait ce qu'il veut et fait ce qu'il veut, et alors toutes les invectives que vous adressez au gouvernement clérical et à son entourage tombent sur lui; ou bien il ne sait pas ce qu'il veut, il est l'instrument d'autrui, et alors il ne mérite aucun des éloges dérisoires que vous daignez encore accorder à sa personne. Choisissez. (Approbation à droite.)

Cette distinction, Messieurs, est une bien vieille rubrique, une vieille rubri-

que révolutionnaire que l'honorable M. Victor Hugo aurait dû trouver au-dessous de lui; elle est d'ancienne date. Savez-vous pour qui a été inventée cette distinction entre le chef de l'État et son entourage? Je vais vous le dire. C'est pour l'infortuné Louis XVI. Oui, quand Louis XVI a commencé sa carrière de réformateur comme Pie IX, il a été entouré des applaudissements de tous, par l'enthousiasme hypocrite d'un grand nombre.

Un membre à gauche. Il a trahi la France! (Marques de réprobation à droite.)

M. DE MONTALEMBERT. On s'est mis à le séparer de son entourage, à le distinguer de sa famille, de ses serviteurs et amis, et on a dit: Le Roi est bon; il a de bonnes intentions, mais ce qui est détestable, c'est ce qui l'entoure, ce qui le dirige, ce qui inspire son action et sa pensée. Et après qu'on a eu séparé, emprisonné et immolé ses serviteurs, ses amis, on l'a pris, lui, seul, dépouillé, isolé de tous, et on l'a jeté au bourreau sous le nom de Louis Capet. (Vive adhésion à droite. — Sensation prolongée.)

Un membre à gauche. On a eu raison. (Protestations vives et nombreuses à droite.)

M. DE MONTALEMBERT. Maintenant, si vous voulez me le permettre, je rentretrai dans l'examen de la question même. Elle embrasse trois faces, que la plupart des orateurs précédents ont mêlées comme à dessein. La souveraineté temporelle du Pape, la conduite de l'expédition à Rome, et la nature des institutions ou des libertés qu'il s'agit de garantir aujourd'hui à l'État romain. Je compte laisser complétement de côté les deux premières questions que je viens d'indiquer. Je les crois tranchées par des votes de l'Assemblée. Oui, quant à la souveraineté temporelle du Pape, en soi, et quant à la conduite de l'expédition, les votes souverains de l'Assemblée législative ont prononcé.

Il n'y a pas de recours contre ces arrêts souverains, si ce n'est devant l'avenir. Dans le présent, je ne connais plus qu'une question vraiment essentielle, celle du degré de liberté que la France doit et peut réclamer, après avoir rétabli le Pape dans Rome et sur son trône temporel. Je veux la débattre, la préciser, l'approfondir autant que possible.

Le plus grand nombre des orateurs qui se sont fait entendre ici ont déclaré qu'on ne pouvait pas réclamer pour les États romains ce que M. le ministre des affaires étrangères a appelé la grande liberté politique.

Je tâcherai d'examiner avec vous si, ce principe étant admis, on peut et on doit demander autre chose que ce qui est contenu dans le *Motu proprio* du 12 septembre. Ce *Motu proprio*, remarquez-le bien, n'est qu'un programme. C'est en quelque sorte, comme on vous l'a dit, je le crois, la déclaration de Saint-Ouen qu'a faite Louis XVIII, avant de donner la Charte de 1814. C'est un acte qui renferme les principes et les bases du gouvernement futur des États romains. On vous l'a dit, et je demande la permission de le redire pour bien fixer le point de la discussion, cet acte assure quatre principales garanties; d'abord la réforme de la législation civile, ensuite la réforme des tribunaux; en troisième lieu, de grandes libertés provinciales et municipales; libertés plus grandes, comme a semblé le dire hier M. le président du conseil, que celles que nous avons et que nous aurons même en France; si grandes que

vous n'osez pas, quant à présent, en faire jouir la ville de Paris elle-même, et vous avez bien raison. (Rire approbatif à droite.)

Voilà pour les franchises provinciales et communales; le Pape ne fait aucune exception.

En quatrième lieu, le *Motu proprio* garantit la sécularisation de l'administration, en ce sens qu'il n'y a pas exclusion des ecclésiastiques, mais admission des laïques. Il est bon de dire d'abord que cette admission des laïques est déjà aujourd'hui, sous le pontificat de Pie IX, tellement générale, que, d'après une statistique de tous les emplois de l'État pontifical, qui a été publiée dernièrement à Naples, d'après la statistique officielle de tous les emplois et charges dans l'ordre politique, judiciaire et administratif, et des traitements qui leur sont respectivement assignés en 1848, il y a en tout 109 ecclésiastiques seulement et 5,059 laïques. Voilà quelle est la proportion actuelle.

Un membre de la commission. Il y en a 243.

M. DE MONTALEMBERT. Oui: mais ce nombre comprend 134 aumôniers des prisons.

Maintenant, il ne peut entrer dans la pensée de personne, ce me semble, de vouloir exclure les ecclésiastiques du petit nombre de places éminentes qu'ils remplissent aujourd'hui ; je dis éminentes, parce que le Souverain étant lui-même ecclésiastique... à moins que vous ne vouliez peut-être que le Pape soit un laïque (Rires approbatifs à droite), il faut nécessairement qu'il ait autour de lui, comme principaux ministres de sa souveraineté, des ecclésiastiques comme lui, et vous allez le comprendre. Prétendre imposer au Pape l'obligation d'exclure les ecclésiastiques des principaux offices de ses États, ce serait comme si vous imposiez à l'empereur de Russie, souverain essentiellement militaire, l'obligation de gouverner uniquement par des avocats. (Rires approbatifs à droite.)

Au lieu de cela, que fait l'empereur de Russie? Il place sans cesse à la tête de ses ministères et de ses principales administrations, des militaires comme lui, et il a eu longtemps pour ministre des finances un général d'infanterie, et ses finances ne s'en sont pas plus mal portées, au contraire. (Exclamations et rires.)

Une voix à gauche. Il n'avait pas le titre de général.

M. DE MONTALEMBERT. Si, c'était le général Cancrine. Remarquez d'ailleurs que le *Motu proprio* se prête à tous les développements, à toutes les applications des principes, des concessions, des libertés qui y sont contenues, comme l'a dit M. le ministre des affaires étrangères, en germe. Je suis tout à fait d'accord avec lui pour désirer que le gouvernement français insiste sur l'exactitude et l'intégrité de ces applications.

J'insisterais comme lui, dans le double intérêt d'abord de la dignité de notre politique à l'extérieur, et ensuite dans l'intérêt même de la sécurité du pouvoir temporel du Pape. Là-dessus, nous sommes parfaitement d'accord.

A droite. Très-bien! Très-bien!

M. DE MONTALEMBERT. Mais veut-on plus, veut-on des institutions, des libertés politiques dont aucune mention n'est faite dans le *Motu proprio?* S'il en est ainsi, je crois qu'on se trompe et qu'on court risque de se briser sur un



écueil, parce que ces libertés sont incompatibles avec la nature même des choses.

Je voudrais d'abord bien établir pourquoi et en quoi certaines libertés sont incompatibles avec la souveraineté temporelle du Pape. Ce n'est pas la liberté en soi qui est incompatible avec cette souveraineté. Elle a existé partout pendant le moyen âge; alors des libertés très-considérables, locales, individuelles et générales ont co-existé dans les États romains avec la souveraineté temporelle des papes, comme elles co-existaient dans d'autres pays avec la souveraineté des rois.

Mais, qu'est-il arrivé dans ces derniers temps? C'est que la démocratie moderne a établi une synonymie à peu près complète entre la liberté et la souveraineté du peuple. Certes, cette synonymie n'est pas au fond des choses, car il y a une très-grande liberté en Angleterre, où il n'y a pas de souveraineté du peuple; il y a eu une grande liberté politique en France sous la Restauration, alors que le principe de la souveraineté du peuple n'était pas proclamé. C'est ce principe de souveraineté du peuple, comme le général Cavaignac l'a parfaitement établi à cette tribune, qui est absolument incompatible avec la souveraineté temporelle du Pape; et c'est parce que l'on confond toujours la liberté avec la souveraineté du peuple, qu'on est amené à dire et à prouver que certaines libertés, généralement réclamées, sont incompatibles avec la souveraineté du Pape. (Approbation à droite.)

J'irai même plus loin, et je dirais presque que la souveraineté du peuple elle-même, à un certain degré, ne serait peut-être pas incompatible avec la domination temporelle du Pape; mais il faudrait pour cela que cette souveraineté consentît à s'effacer, à rester dans le vague, à fixer seulement l'origine du pouvoir, comme cela s'est fait en Belgique, comme cela s'est fait en Amérique, lorsque les États-Unis se sont constitués. Mais ce n'est pas là ce qu'entendent les politiques et les démocrates de notre temps.

Ils entendent par la souveraineté du peuple, non pas le droit qu'a un peuple de créer son gouvernement et de fonder ses institutions, mais le droit de les changer comme il l'entend, de tout renverser, de tout remettre en question, tous les jours, sans prétexte, sans cause, sans provocation même, uniquement au gré de sa volonté. Voilà ce qui est absolument incompatible avec la notion catholique de l'autorité; et voilà cependant ce qu'on entend aujourd'hui par la souveraineté du peuple; voilà ce que les Romains notamment ont entendu par la souveraineté du peuple (Vives réclamations à gauche.)

S'ils avaient voulu se contenter de la liberté modérée, ils auraient aujourd'hui et les deux Chambres et la garde civique, et la liberté de la presse, et toutes les libertés qu'avait données Pie IX. Ils n'en ont pas voulu; ils ont préféré aux concessions de Pie IX les excitations de je ne sais quels démagogues titrés ou non titrés; ils ont préféré la révolution à la liberté, et maintenant ils portent la peine du choix qu'ils ont fait; ils perdent la liberté politique pour avoir voulu la confondre avec l'exercice arbitraire, inique, de la souveraineté du peuple. (Très-bien!)

Je veux écarter, autant que possible, toutes les questions vagues, je veux sortir du vague avant tout; c'est le premier besoin de la question.

Je dis donc que les grandes libertés politiques des modernes consistent sur-

tout, comme l'a dit M. de Tocqueville, dans trois choses : la garde nationale, la liberté de la presse et la liberté de la tribune, ou pour mieux dire la souveraineté de la tribune, car partout où la tribune est libre elle est souveraine; nous écartons donc la liberté de la tribune, la garde civique et la liberté de la presse.

Quant à ce qui touche la liberté de la presse, je ne sais pas de meilleur moyen de répondre à l'objection qu'on fait à ce sujet que de citer le mot d'un homme d'État anglais en 1814, à je ne sais quel congrès, où l'on discutait sur les institutions, sur la constitution qu'on donnerait à l'île de Malte, qui était une nouvelle acquisition de l'Angleterre. Cet homme d'État déclara que l'Angleterre ne donnerait pas à l'île de Malte la liberté de la presse. « Comment! lui dit-on, vous, Anglais, qui avez la liberté illimitée chez vous, vous n'aimez donc pas la liberté de la presse?

Si fait, répondit-il, je l'aime beaucoup; mais je ne l'aime pas sur un vaisseau de ligne. » Eh bien! si un Anglais pouvait comparer l'île de Malte à un vaisseau de ligne, à plus forte raison le monde catholique a-t-il le droit de comparer la ville de Rome à un vaisseau de ligne et d'y maintenir une certaine discipline incompatible avec la liberté de la presse. (Rires ironiques à gauche.)

Mais, nous dit-on, nous ne demandons rien de tout cela, nous ne demandons aucune de ces grandes et difficiles libertés que vous venez de citer; nous ne demandons qu'une seule chose qui se trouve dans l'annexe d'une des dépêches que le Gouvernement a lues à la tribune hier.

Cette chose, c'est le suffrage délibératif en matière d'impôts accordé à la Consulte qui est créée par le *Motu proprio*.

Eh bien, Messieurs, je conçois parfaitement que le Gouvernement ait demandé cette condition, mais j'approuve très-fort qu'il n'en ait pas fait l'objet d'un *ultimatum*, et voici pourquoi : c'est que cette chose, si petite en apparence, est grosse comme le monde, elle renferme en soi tous les principes de la souveraineté parlementaire. Donner le suffrage délibératif en matière d'impôts à une Assemblée, c'est constituer en sa faveur le partage de la souveraineté; ce n'est pas autrement que les Parlements d'Angleterre et de France sont devenus souverains.

En effet, lisez l'histoire d'Angleterre, et voyez comment la Chambre des Communes est parvenue successivement à dominer la Couronne et la Chambre des Pairs, c'est uniquement parce qu'elle a été investie du vote des subsides et de la faculté souveraine de refuser le budget.

Mais en France, croyez-vous que quand Louis XVIII donnait la Charte de 1814, il avait l'intention de créer la souveraineté parlementaire? Quant à moi, je n'en sais rien, mais je ne le suppose pas. Comment a-t-il été amené à reconnaître cette souveraineté parlementaire? Parce qu'il a accordé, entre autres choses, dans sa Charte, le vote souverain de l'impôt, et cette puissance délibérative en matière de finances réclamée pour la Consulte de Rome. Pas autre chose. Ce n'est pas la composition des Chambres qui a fait leur souveraineté, ce n'est pas même le suffrage électoral dont l'une d'elles émanait, c'est cette faculté d'accorder ou de refuser les finances au Roi. En effet, voyez ce qui est arrivé la première fois que le Roi a voulu user du droit que la Charte de 1814 lui assurait, le droit de faire la paix ou la guerre, la guerre d'Espagne

en 1823; comment s'y est-il pris? Est-ce qu'il a pu la faire comme il l'entendait? Pas le moins du monde; il a été obligé de venir demander aux Chambres, à la Chambre des Députés, l'argent nécessaire pour faire la guerre, et c'est la Chambre des Députés qui a décidé, en donnant ou en refusant des millions, qu'il y aurait la guerre ou qu'il y aurait la paix. A partir de ce jour-là, la souveraineté parlementaire a été créée en France dès avant la Charte de 1830.

Il en serait de même à Rome, il en serait de même si la Consulte ou une assemblée quelconque était investie du suffrage délibératif en matière de finances. (Bruit en sens divers.) Mais voyez, Messieurs, ce qui arriverait. Toutes les fois que dans cette assemblée se manifesterait un esprit hostile à la direction donnée par le Saint-Père, même aux affaires de l'Église, savez-vous ce qui arriverait? On lui refuserait les subsides, ou on le menacerait de ce refus; on menacerait du refus de budget un Pape qui ne voudrait pas suivre telle ou telle voie dans le gouvernement général de l'Église, exclure, par exemple, telle ou telle congrégation; vous verriez venir à la tribune de l'assemblée romaine tel orateur qui, s'inspirant des idées exprimées, il n'y a pas longtemps, à celle-ci par l'honorable M. Pierre Leroux, viendrait prouver l'incompatibilité de telle ou telle congrégation religieuse, de la Compagnie des Jésuites, par exemple, avec le progrès moderne, en accompagnant son argumentation du *baculus* et du *cadaver*, et de tout le cortége habituel... (on rit), et puis joindre à sa proposition la menace du refus du budget.

Quel remède aurait le chef de l'Eglise, et quel remède trouverait le monde catholique tout entier dans une position si délicate et si difficile? Comprenez bien, Messieurs, que si on voyait à côté du Pape une Chambre législative investie de cette grande prérogative, les catholiques du monde entier ne sauraient plus à quoi s'en tenir. Leur position deviendrait, sous certains rapports, plus délicate, plus difficile, plus pénible, que si le Pape était captif d'une autre puissance, ou même sujet, ouvertement sujet de la République romaine. Alors, au moins, les catholiques sauraient à qui ils ont affaire.

Mais avec une Chambre investie du suffrage délibératif à côté de lui, on serait toujours dans le doute; la souveraineté serait partagée, elle serait par conséquent anéantie. Le Pape serait nominalement le chef, mais réellement le sujet; il serait condamné à faire la volonté d'autrui, au nom de sa propre volonté; ce serait pour lui, comme pour nous, la position la plus fausse, la plus équivoque, la plus terrible; la raison, la conscience et la bonne politique nous invitent également à l'éviter. (Très-bien! très-bien!)

Un membre. — Et la monarchie représentative...

M. DE MONTALEMBERT. Dans la monarchie représentative, l'honorable interrupteur le sait aussi bien que moi, le Roi n'est au fond que ce que je viens de dire tout à l'heure; il n'est que le chef nominal; il n'est pas le chef réel de la politique; ceci a été consacré en 1830. (Approbation à droite.)

Eh bien! voilà l'état que nous ne pouvons pas admettre pour Rome, et qu'aucun esprit, vraiment politique, ne saurait infliger, je ne dis pas seulement au Souverain-Pontife, mais au monde catholique; car alors, en allant rétablir le Pape dans sa souveraineté, vous auriez manqué complètement votre but; cette souveraineté, vous l'auriez divisée, partagée, anéantie, et tôt ou tard, vous l'auriez condamnée à subir le sort du patriarche de Constantinople, c'est-

à-dire à perdre son indépendance, son autorité et sa dignité dans je ne sais quel dédale de factions et de partis politiques, dont sa souveraineté réelle et effective peut seule le préserver. C'est ce qui est arrivé au patriarche de Byzance. (Approbation à droite.)

Maintenant, qu'avez-vous été rétablir à Rome? Ce n'est pas un souverain, comme par exemple le grand-duc de Toscane, car vous n'avez pas été rétablir le grand-duc de Toscane quand il a été détrôné!

Ce n'est pas non plus, comme l'a dit l'honorable général Cavaignac, ce n'est pas un homme infiniment respectable...

A gauche. Ah! ah! (Bruit.)

M. DE MONTALEMBERT. Certes, le Pape est à la fois un souverain et un homme infiniment respectable ; mais je dis que ce n'est ni le souverain ni l'homme infiniment respectable que vous avez été rétablir ; c'est le Pape, le pontife, le chef spirituel des consciences catholiques que nous avons été rétablir. Eh bien! maintenant, quel est votre intérêt après la grande œuvre que vous avez entreprise et accomplie? c'est de rétablir et de maintenir ce Pape dans la plénitude de son autorité morale sur les consciences catholiques que vous avez voulu servir et affranchir du plus grand des dangers. Mais, sachez-le bien, cette autorité morale peut être plus ou moins entière.

Je touche ici un sujet infiniment délicat. Si le Pape faisait les concessions que demande l'honorable M. Victor Hugo et plusieurs autres membres de cette Assemblée...

Mon Dieu! je ne voudrais rien dire qui pût porter atteinte le moins du monde au respect que je lui dois, à l'autorité infaillible qu'il a sur toutes les consciences catholiques, mais je suis obligé de le dire, il ne jouirait peut-être plus de cette grande et si juste popularité dont il a été investi par les acclamations unanimes de toutes les nations catholiques du moment où il est monté sur le trône apostolique.

Je ne parle pas de ces acclamations hypocrites qui n'ont été pour Pie IX que le signal de la perfidie et de la conspiration ; je parle de cet enthousiasme sincère, universel, dont le monde catholique, hors de l'Italie, hors de Rome, l'a salué et entouré. Si on voyait Pie IX profiter si peu de l'expérience douloureuse qu'il a faite et vouloir recommencer à courir les risques, les dangers de la situation où il s'est déjà trouvé ; si on le voyait rétablir, non pas même la liberté de la presse, non pas même la garde civique, mais seulement ce pouvoir parlementaire que le *Motu proprio* refuse, je dis humblement, sincèrement, que la confiance, la profonde et filiale confiance que nous avons en lui serait alarmée ; je ne dis pas ébranlée, mais alarmée. (Mouvement.)

Permettez, je le disais tout à l'heure, qu'est-ce qui fait donc l'empire du Pape? Je ne veux pas parler, comprenez-moi bien, de l'autorité dogmatique, infaillible, qui lui resterait toujours ; je parle de l'autorité personnelle du Pape actuel ; de la popularité du Pape du moment ; cette autorité-là serait ébranlée dans l'opinion des catholiques si on le voyait, après la grande et glorieuse épreuve qu'il a faite (et que je le féliciterai toute ma vie d'avoir entreprise), si on le voyait recommencer cette carrière pleine de périls pour lui, pour l'Église, pour la charge dont il n'est, après tout, comme il le dit lui-même chaque jour, que le dépositaire. (Assentiment à droite.) Et il faut bien, après tout, puisqu'on

lui recommande tant de tenir compte de l'opinion publique, qu'il compte pour quelque chose celle des catholiques.

Maintenant, si, comme je le crois, il est établi que le suffrage délibératif accordé à la Consulte est identique avec le gouvernement parlementaire, je dis que le Souverain Pontife et ceux qui défendent sa politique ici ont le droit d'opposer à la création, ou plutôt au rétablissement du pouvoir parlementaire dans l'Etat romain, différents ordres d'objections que je vais rapidement parcourir devant vous. Ils ont d'abord le droit d'examiner quels sont ceux qui demandent ces institutions. Je parle des institutions parlementaires, de ce qu'on appelait tout à l'heure la monarchie représentative.

Or, il y a deux espèces d'hommes qui demandent ces institutions; les premiers sont ceux qui les ont détruites en France; ce sont ceux qui s'appellent les républicains de la veille.

Comment peuvent-ils demander en Italie des institutions qu'ils ont détruites en France? (Rire d'assentiment à droite.)

Savez-vous pourquoi ils le font? J'en trouve l'explication dans un passage du journal *le National*, qui porte la date du 12 septembre 1649, la même date que le *Motu proprio*.

Une voix. La concordance de date est curieuse.

M. DE MONTALEMBERT. Voici ce que dit ce journal:

« Quoi que fasse Pie IX, le peuple romain n'acceptera pas franchement les libertés nouvelles qui lui seront données; il ne s'en servira que pour renverser le prince qui aura cru pouvoir les lui accorder et pour se débarrasser de son autorité. » (Ah! ah! — Hilarité prolongée à droite.)

Un membre. Va pour le *Motu proprio* du *National*.

M. DE MONTALEMBERT. Je trouve les hommes qui parlent ce langage très-logiques. Je ne dirai même pas qu'ils sont incompétents dans la matière. Au contraire, je les trouve très-compétents. (Nouvelle hilarité.) Seulement, je déclare que leur opinion prouve contre eux, qu'ils parlent *pour* ou qu'ils parlent *contre*, et qu'il faudrait que le Pape et ses conseillers fussent bien aveugles pour ne pas être éclairés par des aveux aussi francs, aussi logiques.

Voilà pour la première classe de ceux qui demandent le gouvernement représentatif en Italie.

Maintenant, il y en a une autre; et ceux-là sortent de la nombreuse classe d'hommes qui ont, non pas renversé le gouvernement parlementaire en France, mais qui l'ont, au contraire, aimé, servi, pratiqué. Je suis de ce nombre. J'ai aimé beaucoup ce gouvernement représentatif; j'ai fait plus que l'aimer, beaucoup plus, j'y ai cru. J'ai cru de bonne foi, et même, si vous voulez que je vous l'avoue, j'y crois encore..... (Rire prolongé à gauche.)

Plusieurs voix. Très-bien! très-bien! (Rumeurs à gauche.)

M. DE MONTALEMBRT. Je crois qu'en théorie, et vu l'imperfection humaine, c'est le meilleur des gouvernements. (Murmures,)

Mais vous m'avez enseigné une pratique toute différente de la théorie (on rit), et,. après avoir vu que ce gouvernement, conduit, dirigé comme il l'était de part et d'autre, dans le pouvoir et dans l'opposition, par les hommes éminents que je vois devant moi, M. Barrot, M. Thiers, M. Dufaure, M. Molé

et tant d'autres; après avoir vu que ce gouvernement, ainsi conduit, ainsi dirigé, avec toutes les conditions possibles de prospérité, de succès et de durée, a fini, comme vous l'avez vu, par une surprise qui l'a renversé net de fond en comble en un jour... (Vives réclamations à gauche.)

A droite. Très-bien! très-bien! — C'est très-vrai! (Agitation.)

Un membre, au milieu du bruit. C'est un escamotage!

M. DE MONTALEMBERT. Je dis qu'après avoir vu se terminer ainsi ce grand et puissant gouvernement constitutionnel en France par..... vous ne voulez pas que je l'appelle une surprise..... par une révolution qui l'a renversé..... (Bruit à gauche.)

A droite. Allez! allez! Très-bien!

M. DE MONTALEMBERT. Après l'avoir vu finir de la sorte, je suis bien obligé de me dire à moi-même que là n'est pas la perfection en fait de politique, et je conçois, par conséquent, que le pape ou tout autre souverain, à qui j'aurais été tenté moi-même, en 1836 ou 1837, de conseiller le gouvernement représentatif, nous réponde: « Avant de le conseiller aux autres, vous auriez bien dû réussir à le garder vous-même. » (Rire d'adhésion à droite.)

Une voix à gauche. Et la monarchie absolue, l'avez-vous su garder?

M. DE MONTALEMBERT. Non, car je n'y ai jamais cru; je ne l'ai jamais défendue nulle part.

Voilà pour les personnes qui recommandent le gouvernement constitutionnel au pape et leurs deux catégories.

Mais j'ajoute qu'il y a une autre objection, plus puissante encore, tirée des expériences qu'on a faites de ce gouvernement constitutionnel en Italie.

Il y a encore un pays qui possède un gouvernement constitutionnel en Italie, c'est le Piémont. Quel usage y a-t-on fait du gouvernement représentatif et de la souveraineté parlementaire? Je vous prie de réfléchir à ceci, et d'y répondre, si vous le voulez.

Oui, il est venu un moment où le roi de Sardaigne a donné à son peuple le gouvernement constitutionnel qu'on veut aujourd'hui contraindre le pape à accepter. Eh bien! quel usage la majorité de la Chambre piémontaise a-t-elle fait de ce nouveau pouvoir?

Elle a d'abord, comme vous le savez, précipité le roi Charles-Albert dans la dénonciation de l'armistice avec les Autrichiens et dans la catastrophe de Novarre. Et puis, comment a-t-elle supporté ce malheur? Vous souvenez-vous du tableau qu'a fait, à cette tribune même, notre honorable collègue M. Drouyn de Lhuis, à l'Assemblée constituante, qui était quelquefois plus tolérante que vous, Messieurs? (Approbation à droite.)

Vous souvenez-vous du tableau qu'il a tracé de cette opposition piémontaise qui, lorsque les Autrichiens faisaient mine d'entrer par une des portes de Turin, comme par cette porte-là, s'en allait par celle-ci. (Mouvement.)

Vous souvenez-vous de ce tableau? Pour moi, il est resté gravé dans ma mémoire.

M. BIXIO. Il n'a pas dit cela! (Réclamations et mouvements divers.)

M. DE MONTALEMBERT. Mais dès que l'ennemi s'est retiré, l'opposition est

rentrée par sa porte. Et qu'a-t-elle fait depuis qu'elle est rentrée, car c'est elle qui a la majorité ? Elle rend le gouvernement impossible en Piémont, de l'aveu de tout le monde, de l'aveu des amis sincères et dévoués de la liberté italienne, de la liberté constitutionnelle en Italie. Elle répond par des bravades aux Autrichiens qui sont loin, et au Gouvernement qui est sous sa main, elle rend le pouvoir impossible. Elle complique les difficultés, crée mille embarras, et rend insupportable le fardeau du gouvernement aux hommes généreux et dévoués qui en sont chargés, à la dynastie nationale et patriotique, qui est la seule garantie de l'indépendance de ce pays. (Approbation à droite.)

Voilà les conséquences que donne la pratique du seul gouvernement constitutionnel d'Italie. Voilà les encouragements qu'il donne à Pie IX. J'oublie même que ces grands hommes d'État sont occupés depuis quelque temps à tourmenter, à vexer les évêques et l'Église même, en Piémont. (Exclamations et rires ironiques à gauche.)

Voulez-vous que Pie IX, le chef des évêques, ne s'inquiète pas de la manière dont ils sont traités par la Chambre piémontaise ? Croyez-vous qu'il n'a pas l'œil ouvert sur toutes ces choses ? Croyez-vous que ce soit un encouragement pour lui que de voir la manière dont l'Assemblée délibérante et parlementaire du Piémont traite et dirige les affaires ecclésiastiques de ce pays, là, à sa porte ? Croyez-vous que ce soit un argument en faveur du gouvernement constitutionnel à Rome ?

Et cependant les Piémontais n'ont pas affaire à un gouvernement clérical; le Gouvernement est dans les mains des laïques, des hommes, à ce qu'on prétend, les plus indépendants, les plus éclairés et les plus libéraux de l'Italie actuelle. Eh bien ! ils leur rendent, je le répète, le gouvernement impossible ; ils font douter les amis de la liberté italienne de la possibilité d'avoir un gouvernement parlementaire dans ce pays. (Très-bien !)

Mais il y a une autre expérience ; c'est celle qu'a faite Pie IX lui-même.

Est-ce qu'il n'a pas donné à son pays, comme je le disais tout à l'heure, toutes les libertés qu'on réclame, et plus encore ? Il a donné la liberté de la presse ; il a donné la garde civique. Il a donné les deux Chambres, le Statut constitutionnel. Eh bien ! quel en a été le résultat pour lui ? La presse l'a renversé moralement avant qu'il fût renversé de fait. La garde civique l'a assiégé dans son palais du Quirinal. Et les deux chambres sont restées muettes et impassibles quand son ministre a été assassiné; et c'est le chef du parti constitutionnel de ce temps-là, Mamiani, qui s'est constitué le successeur du ministre assassiné et le geôlier du Saint-Père.

Voilà l'expérience qu'a faite le pape du gouvernement constitutionnel. (Rumeurs à gauche. — Approbation à droite.)

Les uns disent que le pape a changé ; les autres diraient volontiers qu'il s'est trompé. Je ne crois ni l'un ni l'autre. Non, Pie IX n'a ni changé, ni erré ; il ne s'est ni trompé, ni transformé.

Il ne s'est pas trompé en essayant de donner la liberté à son pays et à l'Italie ; quand il a invité, non pas comme on l'a dit, l'Église à se réconcilier avec la liberté... l'Église réconcilie, elle ne se réconcilie pas, elle n'a besoin de se réconcilier avec personne... (Mouvement.)

Mais, quand il a invité la liberté moderne à se réconcilier avec l'Église, trop longtemps méconnue par elle.....

S'il n'avait pas fait ce grand essai, cette grande et noble épreuve, et cela avec une droiture et une bonne foi incomparables, on aurait pu douter de la grandeur de son âme ; on aurait pu croire, quelques esprits étroits auraient pu croire que l'autorité pontificale repoussait systématiquement le progrès, la civilisation, la liberté. Mais maintenant, après l'épreuve qu'il a faite, il est hors de doute que si la liberté n'a pas pris racine à Rome, ce n'est pas la faute de Pie IX, c'est la faute de ceux à qui il a donné cette liberté. (Vive approbation à droite.)

Il ne s'est donc pas trompé non plus en entreprenant cette noble et grande œuvre qui l'immortalisera, et dont, pour mon compte, je le féliciterai toujours.

Il ne doit pas avoir changé non plus ; je suis convaincu qu'il n'est nullement disposé à sacrifier la cause de la liberté, de la liberté du bien au culte de la force; mais il a vu, il s'est éclairé, il a eu les yeux ouverts, il a profité de la leçon que Dieu lui a donnée par les événements, et il serait inexcusable de ne pas en profiter.

Et, du reste, s'il avait changé, ce que je ne crois pas, est-ce qu'il serait par hasard le seul qui ait changé en Europe, en France et partout ailleurs ?

On a parlé hier de l'apostasie du grand parti libéral.

Et bien ! Messieurs, que s'est-il passé en effet dans le monde depuis quelques années ? Croyez-vous qu'en effet les hommes de sens, de cœur, de conscience, y aiment la liberté, ou croient en elle, croient à la marche ascendante du genre humain, au progrès indéfini de la civilisation et des institutions, comme ils le faisaient il y a deux ou trois ans ? (Mouvement en sens divers.) Croyez-vous qu'en France, en Europe, partout, les consciences, les cœurs, les intelligences les plus hardies n'aient pas été ébranlés ? croyez-vous qu'une lumière sanglante ne s'est pas levée dans bien des intelligences et bien des consciences ? (Nouvelle approbation à droite.)

Et si vous doutez de notre compétence, de notre impartialité, à nous, hommes politiques, nous, hommes parlementaires, usés et dégoûtés par les fatigues de la vie politique, eh bien ! alors je vous dirai : Allez sonder les profondeurs des nations, allez auprès de n'importe quel foyer modeste interroger des patriotes obscurs, mais généreux et intelligents : allez demander aux hommes qui ne se sont jamais mêlés aux affaires, qui sont toujours restés loin du bruit, de l'agitation, des dégoûts de la vie politique ; frappez à la porte de leur cœur, sondez leur conscience, et demandez-leur s'ils aiment le progrès et la liberté du même amour qu'ils l'aimaient autrefois ; ou bien si, en l'aimant toujours, ils croient avec la même foi, avec la même confiance ? Vous n'en trouverez pas un sur cent, pas un sur mille. (Vive et longue approbation à droite. — Murmure et dénégations à gauche.)

Ah ! cela est triste, c'est une triste vérité ; je conçois la douleur qu'elle vous inspire, elle m'en inspire aussi à moi ; mais c'est une vérité, et je défie de la nier. Faites cette recherche que je vous indique : allez sonder les cœurs, vous n'en trouverez pas un sur cent, pas un sur mille parmi les libéraux d'autre-

fois qui aient la même foi, la même ardeur qu'ils avaient il y a deux ou trois ans. (C'est vrai! c'est vrai! — Non! non!) Mais hier vous l'avez dit; l'un de vos orateurs que nous avons écouté avec le silence du respect, si ce n'est celui de la sympathie, l'un de vos orateurs l'a dit lui-même hier à cette tribune; il l'a signalé, il l'a défini, il a qualifié cela d'apostasie du grand parti libéral; je tâche de venir vous expliquer ce phénomène, et vous m'interrompez, et vous regardez cela comme une injure.

J'ai bien plus à vous dire, je dis que ce phénomène est universel, et je vais maintenant en donner la raison. Pourquoi ce changement? Parce que le nom et le drapeau de la liberté ont été usurpés par d'impurs et d'incorrigibles démagogues qui l'ont souillé et qui s'en sont servis pour faire triompher le crime. (Violente exclamation à gauche. — Vive approbation à droite.)

Pourquoi donc, Messieurs (l'orateur se tourne vers la gauche), voulez-vous prendre ce que je dis pour vous? (Rires à droite.) Pourquoi ne voulez-vous pas m'écouter? Laissez-moi donc faire ici de l'histoire.

Je dis que partout d'impurs et incorrigibles démagogues ont souillé la cause de la liberté... (Nouvelle interruption à gauche.)

Un membre à gauche. Ce sont les Jésuites qui l'ont salie. (Exclamations et rires à droite.)

M. DE MONTALEMBERT... Je dis que partout, au pied du Capitole comme à la barrière de Fontainebleau, dans les faubourgs de Francfort comme sur le pont de Pesth, partout le poignard démocratique a été indignement uni au drapeau de la liberté. (Vives réclamations à gauche. — Nouvelle et plus vive approbation à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Laisez donc la liberté de parler contre l'assassinat!

M. V. LEFRANC. A-t-on parlé de ceux de la Hongrie?

M. CHARRAS. Et les gibets monarchiques!

M. DE MONTALEMBERT. J'entends une interruption que je saisis au passage. On m'objecte les gibets monarchiques.

Croyez-vous que j'ai deux poids et deux mesures? Jamais! C'est moi qui ai flétri autrefois les massacres de Gallicie à la Chambre des Pairs. Je ne m'en repens pas, je ne rétracte rien.

Vous m'objectez les supplices de la Hongrie, les supplices du comte Bathiani et autres. Je n'hésite pas à déclarer ici que si les faits que les journaux rapportent sont vrais, que s'il n'y a pas d'autres motifs pour ces exécutions que ceux publiés...

A gauche. Ah! ah! vous en doutez?

A droite. Laissez donc parler!

M. DE MONTALEMBERT... S'il en est ainsi, je réprouve ces exécutions; je les réprouve, je les déplore, je les déteste; mais j'ajoute après tout: ce sont des représailles provoquées par le meurtre du comte Zichy, du général Latour... (Exclamations ironiques à gauche.)

Voix à gauche. C'est là de la charité chrétienne!

M. FRICHON. Ce n'est guère catholique.

M. WOLOWSKI. On se déshonore par des représailles pareilles.

M. DE MONTALEMBERT. Je poursuis, et je dis que ce sont les forfaits, les

assassinats, les crimes commis par tous au nom de la liberté, qui ont glacé et désolé les cœurs les plus dévoués à sa cause.

Savez-vous ce qui éteint dans les cœurs la flamme rayonnante et féconde de la liberté? Ce n'est pas la main des tyrans. Voyez la Pologne! Depuis trois quarts de siècle, est-ce que cette flamme de la liberté n'y brûle pas inextinguible sous une triple oppression? Savez-vous ce qui l'éteint? Ce sont eux, eux! ces démagogues dont je parlais tout à l'heure, ces anarchistes (vive et longue approbation à droite; — réclamations à gauche), ces hommes qui déclarent partout une guerre impie et implacable à la nature humaine, aux conditions fondamentales de la société, aux bases éternelles de la vérité, du droit et de la justice sociale. Voilà les hommes qui éteignent l'amour de la liberté. (Nouvelle approbation.)

Voyez, je vous en conjure, ce qui se passait en Europe il y a trois ans. La liberté étendait partout graduellement son empire; les rois venaient tous, tour à tour, en regimbant, je le veux bien... (on rit); mais ils venaient tous, tour à tour, déposer, en quelque sorte, leur couronne aux pieds de la liberté, lui demander un sacre nouveau, une investiture nouvelle. Le pape lui-même, le symbole vivant de l'autorité, l'incarnation du pouvoir le plus auguste et le plus ancien... (Rire ironique à gauche.)

M. le Président. Je dois constater, à la charge de qui il appartiendra, qu'on n'a pas pu attaquer l'assassinat, la démagogie et l'anarchie, sans exciter des réclamations, et qu'on ne peut pas rendre hommage à ce qui est respectable, sans exciter les rires et la dérision! (Vifs applaudissements sur tous les bancs de la droite. — Rumeurs à l'extrême gauche.)

Vous blessez tous les sentiments publics. (Nouveaux applaudissements.)

M. de Montalembert. Pie IX lui-même, le symbole le plus auguste et le plus ancien de l'autorité sur la terre, avait cru pouvoir demander à la liberté, à la démocratie, au progrès, à l'esprit moderne, un rayon de plus pour sa tiare. Eh bien! que s'est-il passé? Vous avez arrêté tout cela, vous avez tout bouleversé, tout détruit : vous avez arrêté, détourné tout ce courant admirable qui nous inspirait, à nous, vieux libéraux, comme vous dites, tant de confiance et d'admiration. Ce courant s'est perdu. Vous avez détrôné quelques rois, c'est vrai, mais vous avez détrôné bien plus sûrement la liberté! (Applaudissements à droite.)

Un membre à gauche. Nous avons la première manche, vous avez la seconde : nous verrons qui aura la belle.

M. le Président. Ce sont là des expressions d'estaminet dont on devrait bien s'abstenir.

M. de Montalembert. Les rois sont remontés sur leurs trônes, la liberté n'est pas remontée sur le sien, elle n'est pas remontée sur le trône qu'elle avait dans nos cœurs. Oh! je sais bien que vous écrivez son nom partout, dans toutes les lois, sur tous les murs, sur toutes les corniches. (L'orateur montre la voûte de la salle. — Longue approbation et hilarité à droite.) Mais dans les cœurs, son nom s'est effacé. Oui, la belle, la fière, la sainte, la pure et noble liberté que nous avons tant aimée, tant chérie, tant servie... (violents murmures à gauche), oui, servie, avant vous, plus que vous, mieux que vous (nouvelles rumeurs); cette

liberté-là, elle n'est pas morte, j'espère, mais elle est éteinte, évanouie, écrasée, étouffée (nouvelles rumeurs à gauche) entre ce que l'un de vous a osé appeler la souveraineté du but, c'est-à-dire la souveraineté du mal, et, de l'autre, ce retour forcé vers l'exagération de l'autorité, dont vous avez fait un besoin pour la nature humaine, pour la société et pour le cœur humain, effrayé de vos excès. (Marques d'approbation et longs applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Eh bien! ce même mouvement que je signalais, que vous signalez, que vous reconnaissez vous-mêmes dans le monde politique, ce mouvement s'est produit dans l'Église et dans ce monde catholique dont vous discutez aujourd'hui les destinées.

Oui, quand Pie IX est monté sur son trône, et quand, voyant devant lui la liberté, la démocratie moderne, il a marché droit à elle et il lui a dit : Vous êtes ma fille et je suis votre père... (Rires ironiques à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est le comble de l'indécence!

Voix nombreuses à droite. Très-bien! très-bien! — Attendez le silence!

M. DE MONTALEMBERT. Ce jour-là il s'est manifesté immédiatement deux opinions dans l'Église catholique. Les uns, c'était la minorité, les gens prudents, un peu peureux, un peu diplomates, les gens expérimentés, âgés, les sages, disaient volontiers : Mais le pape entreprend là peut-être quelque chose de bien risqué, de bien dangereux, qui tournera mal pour lui. Les autres, et c'était la grande majorité, et j'en étais, moi, Messieurs; oui, moi, mes amis, ce qu'on appelait alors le parti catholique, nous avons salué avec passion, avec enthousiasme, ce mouvement du pape. Eh bien! nous sommes obligés de le dire, nous avons reçu un effroyable démenti. L'épreuve a tourné non pas contre nous, non pas contre Pie IX, mais contre la liberté. (Bravos nombreux à droite.) C'est pour cela que je voudrais tenir ici, devant moi, tous ces démagogues, tous ces perturbateurs dont je parlais tout à l'heure, et je voudrais leur dire une bonne fois la vérité, et la voici. (Vive approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

A droite. Très-bien! très-bien! — Parlez! parlez!

M. DE MONTALEMBERT. La voici cette vérité. Si je pouvais m'adresser à tous ensemble, je leur dirais : Savez-vous quel est devant le monde le plus grand de tous vos crimes? ce n'est pas seulement le sang innocent que vous avez versé, quoiqu'il crie vengeance au ciel contre vous; ce n'est pas seulement d'avoir semé à pleines mains la ruine dans l'Europe entière, quoique ce soit le plus formidable argument contre vos doctrines. Non! c'est d'avoir désenchanté le monde de la liberté. (Acclamations à droite. — Très bien! très-bien!) C'est d'avoir en quelque sorte désorienté le monde!

C'est d'avoir compromis, ou ébranlé, ou anéanti dans tous les cœurs honnêtes cette noble croyance! c'est d'avoir refoulé vers sa source le torrent des destinées humaines. (Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.)

Je demande mille pardons à l'Assemblée de la retenir encore à une heure si avancée.

A DROITE. Parlez! parlez!

M. DE MONTALEMBERT. J'aime à croire que Pie IX n'accepte pas la déplo-

rable alternative que je signalais tout à l'heure ; j'aime à croire, et même je suis convaincu, qu'il reconnaît qu'il y a un milieu à garder entre cette souveraineté du mal que la fausse liberté réclame et le retour exagéré et absolu vers le despotisme. Mais au moins vous tous, amis sincères et fidèles de cette pauvre liberté dont je vous peignais tout à l'heure les douleurs et les catastrophes, aidez-le dans sa tâche, ne le découragez pas, ne l'embarrassez pas, ne compliquez pas sa situation déjà si difficile et si douloureuse ; prêtez-lui le concours de vos sympathies et de vos respects, et aidez-le à trouver dans la sainteté de sa conscience et dans la pureté de ses intentions ce milieu que nous désirons, nous tous qui croyons encore, malgré tout, à la liberté. (Vifs applaudissements à droite.)

Mais enfin, supposons, et c'est par là que je devrais terminer : vous m'êtes témoins que si je vous ai fatigués trop longtemps à la tribune...

A droite. Non ! non ! Parlez !

M. DE MONTALEMBERT. Vous savez que mes interrupteurs ont occupé au moins la moitié du temps que je vous ai pris. (Rire approbatif à droite.)

Maintenant, je ne puis pas cependant descendre de la tribune sans examiner une supposition menaçante. Je suppose que je me trompe, que M. Thiers se trompe, que la commission se trompe, que le Pape se trompe, que tout le monde se trompe, excepté MM. de l'opposition, et une certaine portion que je ne sais comment appeler : de la plaine ou de l'ancien parti modéré, dont M. Victor Hugo s'est fait l'orateur. (Réclamations violentes sur les bancs que veut désigner l'orateur.) Nous avons tous tort de trouver que le Pape accorde assez par son *Motu proprio ;* il faut donc exiger plus : il faut, comme l'a dit M. Victor Hugo, le contraindre à faire plus. Voyons donc comment vous vous y prendrez, vous, pour le contraindre ; car, avant tout, il ne faut pas rester, comme on l'a fait jusqu'à présent, dans le vague ; il faut voir où l'on va, où l'on marche. Je suis convaincu que personne ici ne veut, à l'heure qu'il est, user de violence. Quant au Gouvernement, le langage intelligent et généreux qu'a tenu hier M. le ministre des affaires étrangères ne me permet pas de supposer un instant qu'il veuille jamais avoir recours à la contrainte, à la violence. Je suis même convaincu que personne, ni dans la majorité, ni même dans la minorité, n'a cette pensée, quant à présent. Ne me démentez pas, je vous en supplie. (Interruption.)

Une voix à gauche. Ah! comme c'est gentilhomme !

M. DE MONTALEMBERT. Je dis que personne ici, ni d'un côté ni de l'autre, ne veut, de propos délibéré, employer contre le Saint-Père une violence quelconque. (A gauche : Non !) Nous sommes donc d'accord.

Eh bien, maintenant, puisque vous ne voulez pas employer cette violence, puisqu'il n'entre dans l'esprit de personne sans exception, de renouveler contre Pie IX des attentats qui ont été commis contre Boniface VIII et tant d'autres papes, évitez d'entrer dans la voie qui peut conduire, qui peut aboutir à cette violence dont vous désavouez d'avance la pensée.

Mais laissez-moi vous le demander : Croyez-vous que les hommes qui ont été conduits à porter la main sur le Saint-Siége, sur les Souverains-Pontifes eux-mêmes, sont entrés avec cette pensée dans leurs luttes contre le Saint-

Siége? Croyez-vous qu'ils se sont dit tout d'abord : Je ferai le Pape prisonnier ou je lui forcerai la main par tous les moyens que peut fournir la violence ou la contrainte? Je suis convaincu qu'il n'en est rien : mais ils y ont été conduits comme vous y seriez conduits vous-mêmes si vous entriez dans cette voie, par le dépit, par l'impatience, par la menace maladroitement faite, qui manque son effet, et à laquelle un détestable amour-propre force de rester fidèle; voilà comme on aboutit à la contrainte et à la violence. (Sensation.)

Napoléon lui-même, quand il a fait Pie VII prisonnier, croyez-vous qu'en commençant à lutter avec lui il a envisagé d'avance la nécessité où il s'est cru placé, de traîner Pie VII à Savone et à Fontainebleau?

Je suis convaincu du contraire; et puisque j'ai cité ce nom et cette histoire, qui a déjà été citée dans cette discussion par M. le général Cavaignac, si je ne me trompe, je m'y arrêterai un instant. Je sais bien que c'est un lieu commun de l'histoire, que cette défaite de Napoléon par Pie VII; il doit être familier à tous les esprits, cependant il renferme de bien grands enseignements. D'abord, il renferme celui-ci, dont on ne paraît pas toujours assez préoccupé. On dit : Mais, après tout, nous ne luttons avec le Saint-Siége que sur un objet purement temporel; il ne s'agit pas du tout de l'autorité spirituelle, de la vérité dogmatique. C'est très-vrai; mais Napoléon, lui aussi, quand il luttait avec Pie VII, était-ce pour un objet spirituel, dogmatique? Pas le moins du monde. C'était bel et bien pour un objet purement temporel, pour un règlement de police et pour une question de guerre : pour une question de ports que Pie VII ne voulait pas fermer aux Anglais, pour une question de guerre qu'il ne voulait pas déclarer aux Anglais; tout comme Pie IX, qui a été détrôné par ses sujets pour n'avoir pas voulu faire la guerre aux Autrichiens. Cela n'a pas empêché l'Europe et le monde de voir en Pie VII le martyr des droits de l'Eglise.

Et qu'en est-il résulté de cette lutte entre Napoléon et Pie VII? Une grande faiblesse et une grande déconsidération pour le grand Empereur, et, en fin de compte, une grande défaite. Car, et ceci est ce qu'il y a de plus grave, c'est ce qui doit frapper tous les esprits, même les plus prévenus, même les moins sensibles aux préoccupations que l'on suppose peut-être dominer chez moi en ce moment : ce n'est pas seulement le discrédit et la déconsidération qui, tôt ou tard, s'attachent à ceux qui luttent contre le Saint-Siége, mais c'est encore la défaite! Oui, c'est l'insuccès qui est certain; certain, notez-le bien!

Et pourquoi l'insuccès est-il certain? Ah! remarquez bien ceci : parce qu'il y a entre le Saint-Siége et vous, ou tout autre qui voudrait combattre contre lui, il y a inégalité de forces. Et sachez bien que cette inégalité n'est pas pour vous, mais contre vous. Vous avez 500.000 hommes, des flottes, des canons, toutes les ressources que peut fournir la force matérielle. C'est vrai. Et le Pape n'a rien de tout cela, mais il a ce que vous n'avez pas, il a une force morale, un empire sur les consciences et sur les âmes auquel vous ne pouvez avoir aucune prétention, et cet empire est immortel. (Dénégations à gauche. — Vive approbation à droite.)

Vous le niez; vous niez la force morale, vous niez la foi, vous niez l'empire de l'autorité pontificale sur les âmes; cet empire qui a eu raison des plus fiers

empereurs. Eh bien, soit! mais il y a une chose que vous ne pouvez pas nier, c'est la faiblesse du Saint-Siége. Or, sachez-le, c'est une faiblesse même qui fait sa force insurmontable contre vous. Ah! oui, il n'y a pas dans l'histoire du monde un plus grand spectacle et un plus consolant que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse. (Nouvelles et nombreuses marques d'adhésion à droite.)

Permettez-moi une comparaison familière. Quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément, elle lui dit: Frappez, mais vous vous déshonorerez, et vous ne me vaincrez pas. (Très-bien! très-bien!) Eh bien! l'Église n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme, c'est une MÈRE. (Très-très-bien! — Une triple salve d'applaudissements accueille cette phrase de l'orateur.)

C'est une MÈRE, c'est la mère de l'Europe, c'est la mère de la société moderne, c'est la mère de l'humanité moderne. On a beau être un fils dénaturé, un fils révolté, un fils ingrat, on reste toujours fils, et il vient un moment, dans toute lutte contre l'Église, où cette lutte parricide devient insupportable au genre humain, et où celui qui l'a engagée tombe accablé, anéanti, soit par la défaite, soit par la réprobation unanime de l'humanité. (Nouveaux applaudissements.)

Figurez-vous, Messieurs, Pie IX en appelant à l'Europe, en appelant à la postérité, en appelant à Dieu contre les violences et contre la contrainte de la France, de la France qui l'a sauvé, et qui viendrait ainsi ajouter la plus ridicule des inconséquences à un crime qui n'a jamais porté bonheur à personne depuis que l'histoire existe. (Très-bien! très-bien! — Longue approbation.)

En outre, Messieurs, sachez bien que vous n'en viendrez pas à bout, parce que l'Église a des ressources infinies pour la résistance. (Hilarité et violente interruption à gauche.)

M. Charras. Nous le savons bien; demandez plutôt à Ravaillac!

M. de Montalembert. S'il vous arrive jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, d'être engagés dans une lutte sérieuse avec elle, vous ne ririez pas longtemps, je vous le promets.

Voix à gauche. — Nous le savons bien!

M. de Montalembert. Je dis qu'elle a des ressources infinies pour la défense. Oh! pour l'attaque, quand cela lui arrive, et si cela lui est arrivé quelquefois, je conçois son infériorité; elle n'a rien de ce qu'il faut pour l'attaque, pour le rôle agressif. Mais pour la défense, je vous assure qu'elle est incomparable. C'est le contraire des places assiégées dont je vous parlais la dernière fois que j'ai paru à cette tribune. Je vous disais que les places assiégées, et c'est un axiome de la science stratégique des modernes, sont toujours prises, tôt ou tard. Eh bien! pour la citadelle de l'Église, c'est précisément le contraire; elle est imprenable.

Un membre à gauche. Elle n'existe plus! (Rires ironiques.)

Voix à droite. Le nom de l'auteur!

M. de Montalembert. Vous devez le savoir, Messieurs, elle a un vieux texte, *non possumus*, dans un vieux livre appelé les *Actes des Apôtres*, qui a été inventé par un vieux Pape appelé saint Pierre. (Rire général et approbation.) Et

avec ce mot-là, je vous jure qu'elle vous conduira jusqu'à la fin des siècles sans céder. (Rumeurs à gauche.)

Je sens qu'il faut finir, et je voudrais cependant répondre encore un mot à M. Victor Hugo, qui a prétendu que les *idées* étaient tout aussi invincibles et aussi durables que les *dogmes*. C'est bien là la prétention du monde moderne, de *créer des idées* et de leur donner l'éternité et l'omnipotence des dogmes.

Eh bien ! je suis bien aise de vous le dire en passant, c'est une prétention chimérique... (Rumeurs à gauche) ; oui, chimérique. Aucune idée ne peut avoir cette résistance contre les canons et contre la force que lui prêtait M. Victor Hugo. Par trois raisons : la première, c'est que les idées sont variables et que les dogmes sont immuables. (Très-bien ! très-bien !) La seconde, c'est que les idées sont fabriquées par vous et par moi... on connaît les officines où elles se fabriquent... (Rire général et marques prolongées d'approbation à droite.) Les dogmes, au contraire, ont une origine mystérieuse et surnaturelle.....

A gauche. Oh ! oh !

A droite. Oui ! oui ! Très-bien ! très-bien !

M. DE MONTALEMBERT. Et en dernier lieu, les idées ne règnent que pour un temps : et sur quoi ? sur l'imagination, tout au plus sur la pensée, sur la raison, sur la passion. Les dogmes règnent sur la conscience. Voilà la différence. (Applaudissements prolongés à droite.)

Du reste, quand M. Victor Hugo m'aura trouvé une idée qui dure depuis dix-huit siècles et qui a cent millions de fidèles, alors je consentirai à reconnaître à cette idée-là les droits que je réclame pour l'Eglise. (Rires approbatifs à droite.)

Je termine, en relevant un mot qui m'a été sensible, comme à vous tous, sans doute : on a dit que l'honneur de notre drapeau avait été compromis dans l'expédition entreprise contre Rome, pour détruire la République romaine et rétablir l'autorité du Pape. (A gauche : Oui ! oui !)

A ce reproche, tous, dans cette enceinte, doivent être sensibles et le repousser comme je viens le faire en ce moment. Non, l'honneur de notre drapeau n'a pas été compromis ; non, jamais ce noble drapeau n'a ombragé de ses plis une plus noble entreprise. (Réclamations à gauche. — Applaud. à droite.)

L'histoire le dira. J'invoque avec confiance son témoignage et son jugement.

A gauche. Nous aussi.

M. DE MONTALEMBERT. Vous aussi, soit ! L'histoire, si je ne me trompe, jettera un voile sur toutes ces ambiguïtés, sur toutes ces tergiversations, sur toutes ces contestations que vous avez signalées avec tant d'amertume et une sollicitude si active pour faire régner la désunion parmi nous (très-bien) ; elle jettera le voile sur tout cela, ou plutôt elle ne le signalera que pour constater la grandeur de l'entreprise par le nombre et la nature des difficultés vaincues. (Nouvelle approbation à droite.)

Mais l'histoire dira que mille ans après Charlemagne et cinquante ans après Napoléon, mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical, et cinquante ans après que Napoléon, au comble de sa puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son immortel prédécesseur, l'histoire dira que la France est restée fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses provocations.

Elle dira que 30,000 Français, commandés par le digne fils d'un des géants de nos grandes gloires impériales (vifs applaudissements à droite) ont quitté les rivages de la patrie pour aller rétablir à Rome, dans la personne du pape, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français. (Nouveaux applaudissements à droite. — Réclamations à gauche.)

Elle dira ce que Pie IX lui-même a dit dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot :

« Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les ennemis de la société humaine. » Oui, ce sera là l'arrêt de l'histoire, et ce sera une des plus belles gloires de la France et du dix-neuvième siècle.

Cette gloire, vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir, l'éclipser, en vous précipitant dans un tissu de contradictions, de complications et d'inconséquences inextricables. Savez-vous ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français? ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de délivrer, ce serait de transformer les soldats français de protecteurs du Pape en oppresseurs; ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi. (Vifs et longs applaudissements à droite.)

Ce discours, dit le *Journal des Débats*, est suivi d'applaudissements tels qu'on ne se souvient point d'en avoir entendu dans les Assemblées délibérantes.

Missions Catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS
ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE VI [1].

Organisation proposée au 17e siècle pour la mission d'Australie. — Établissement actuel de l'épiscopat dans ces contrées.

Jampridem per omnes provincias, et urbes singulas ordinati sunt Episcopi. S. Cyp., *epist*.. 52.

Dans son plan d'organisation, l'auteur des *Mémoires* envisage la question des missions au double point de vue qu'il importe en effet de ne jamais négliger en pareille matière.

Au point de vue matériel, il fixe une particulière attention non-

[1] Voir le ch. v au n° précédent, ci-dessus p. 247.

seulement sur les moyens de transport et d'entretien pour les missionnaires, ce qui est de première nécessité ; mais encore sur la possibilité de leur assurer sur les lieux des ressources permanentes à l'aide d'une colonisation et de la civilisation des indigènes. Il en donne ainsi la raison avec la naïveté de langage qui ajoute un nouveau prix à son travail : « Il ne faut pas, dit-il en » parlant des australiens, employer moins de medecins spirituels » pour leur guerison que s'il s'agissoit de celle d'un royaume ciui» lisé ; mais il est besoin de les accompagner de différentes per» sonnes, dont on se pourroit facilement passer si les malades » respiroient l'air benin d'une douce politique [1]. »

En conséquence, il rappelle la formation de la première société française, fondée en 1642, pour la navigation au delà du cap de Bonne-Espérance, dans le but d'exploiter le commerce de Madagascar. Il montre ensuite qu'on pourrait s'appuyer sur les expéditions de cette société pour la correspondance avec l'Australie ; il propose enfin la réalisation d'un plan exécuté en partie seulement plus tard pour l'Inde, grâce au zèle et à l'intelligence des premiers évêques de la société des missions étrangères, particulièrement de l'illustre évêque d'Héliopolis [2] ; il propose l'exécution d'un plan que nous voyons sur le point de se réaliser complétement, sous nos yeux, depuis la création de la *Société de l'Océanie* [3]. Ce

[1] *Mém.*, etc., p. 110. — Dans nos *Lettres à Mgr l'évêque de Langres*, nous avons donné des détails très-exacts sur l'origine de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Quelque temps après on compléta ces détails dans une Notice sur l'œuvre insérée dans les *Annales*. L'auteur de cette Notice paraît avoir évidemment craint de laisser une trop grande part à la Congrégation des Missions-Étrangères dans la création de l'association providentiellement suscitée dans ces derniers temps. En conséquence il s'efforce, mais à tort, d'en faire remonter l'origine jusqu'au Mémoire de l'abbé Paulmyer ; or, c'est là une erreur. La société proposée par ce dernier est exactement la société actuelle de l'Océanie. L'œuvre de la Propagation de la Foi, au contraire, est née de la pensée qui inspirait les premiers fondateurs des Missions-Étrangères, quand ils proposaient au Saint-Siége d'approuver des associations à répandre parmi les fidèles. Cette œuvre prit naissance surtout en 1817.

[2] Voir *Lettres à Mgr l'évêque de Langres*, etc., p. 22.

[3] Voir les bulletins publiés par cette association sous le nom de l'*Arche d'Alliance*, Paris, 1847 et années suivantes. Nous avons déjà cité ailleurs ce Recueil. — Voir aussi le compte-rendu de la séance du *Cercle catholique* de Paris, 10 décembre 1845, et le bulletin publié à Paris sous ce titre : *Société de l'Océanie*, 10 mai 1847.

plan était l'organisation d'une nouvelle société de navigation, de commerce et d'industrie dans le but direct et principal de soutenir l'œuvre des missions. En cela il voulait s'appuyer sur le sentiment si chrétien et si français exprimé à ce sujet, il y a peu d'années, dans une réunion du *cercle catholique* : « Entre tous les peuples » qui ont habité, qui habitent ou qui habiteront sur le globe, le » français se distinguera toujours par un caractère qui vient du » ciel et que l'on ne contrefait point. Le français veut jouir des » dons de Dieu, mais il ne jouit pas s'il jouit seul, et sa félicité se » compose de la félicité d'autrui.

« Ce caractère, Messieurs, explique les croisades du moyen-âge, » les angéliques filles de Saint-Vincent-de-Paul, les missionnaires » et les martyres du 19e siècle, l'œuvre si grande et si populaire » de la Propagation de la foi ; il expliquera de même la nouvelle » œuvre, dont la fin essentielle est de répandre jusque dans les îles » sans nombre de l'immense Océanie les lumières de la foi, les » consolations de l'espérance, les bienfaits de la charité ! Les » moyens pour atteindre cette fin sublime seront l'industrie et le » commerce, mis cette fois au service de Dieu et de la sainte » Eglise [1]. »

La société proposée devait, quant à la partie maritime, s'occuper, comme le fait aujourd'hui celle de l'Océanie, de la navigation au long cours entre l'Europe et les terres de colonisation, du cabotage sur les côtes d'une terre à l'autre, d'une île à l'île voisine, d'une mission à l'autre mission. Or, l'importance de ces moyens permanents de communication est tellement réelle pour ces contrées, qu'un des apôtres de l'Océanie, parlant naguère au Saint-Siége des plus grandes difficultés de son ministère, n'hésitait point à dire : « Un navire appartenant au vicariat apostolique était comme » une condition nécessaire au succès des travaux pour le salut des » peuples en ces parages [2]. »

Quant au commerce, il devait être conduit et dirigé comme l'indiquait le grand évêque d'Héliopolis dans un mémoire où il s'efforçait de démontrer la nécessité de former une compagnie française pour l'Inde et pour la Chine. « Il n'y a point d'autre

[1] Séance du *Cercle catholique* du 10 décembre 1845.

[2] *Notice historique et statistique sur le vicariat apostolique de l'Océanie occidentale*, par Mgr Pompallier, premier vicaire apostolique de la Nouvelle-Zélande, p. 78.

» moyen, disait-il en parlant du transport des missionnaires par
» l'Océan, pour faciliter cette voye, que celui du commerce, lequel
» nous debuoons croire auoir esté mis dans l'esprit des hommes
» par l'esprit de Dieu bien plus pour exercer la charité et ayder à
» retirer des mains du démon vn nombre innombrable de pauvres
» âmes nées dans l'idolatrie que pour des profitz particuliers.....
» La bonne foy est au commerce ce que l'âme est au corps de
» l'homme et là où elle manque le commerce cesse de mesme
» qu'un corps cesse de viure lorsqu'il est priué de son ame et tout
» ce quy se fait soulz le nom de commerce ou de negosse sans la
» bonne foy n'est que fraude et tromperie laquelle estant contraire
» à la fin pour laquelle il a esté estably de Dieu produit tousiours
» de mauuais succès [1]. »

La culture des terres et l'industrie introduites parmi les indigènes étaient également envisagées au plus juste point de vue, et l'auteur des *Mémoires* en sentait bien toute l'importance quand il disait : « Il faut en ce rencontre enuoyer auec les ecclésiastiques
» quelques gens de bras, pour cultiver autant de terre qu'il en sera
» requis pour les aliments de ceux qui composeront cette mission,
» afin que toute cette troupe viue sans estre à charge aux origi-
» naires et qu'elle se guarentisse des désordres où l'on a vû tom-
» ber quiconque a négligé cet innocent moyen de se maintenir dans
» les terres découvertes en ces derniers temps.

» Il sera bon d'embarquer avec eux diuers artisans choisis
» d'entre ceux dont les métiers sont les plus commodes à
» la vie ; comme sont les charpentiers, menuisiers et tous
» ouvriers entendus à la tixture, à la forge et à choses sembla-
» bles.

» De cecy il arriueroit deux grands biens : l'vn que cette mis-
» sion australe en tireroit plusieurs vtilitez et mesme une entière
» subsistance, par le débit qu'on pourroit faire aux naturels du
» pays des ouurages des ces artisans : l'autre, que ces arts estant
» pour la pluspart inconnus aux peuples des nouuelles terres, leur
» rareté les y fait estimer, et leur commodité les fait aimer de telle
» sorte que c'est l'vn des puissans moyens de s'insinuer dans les
» affections de leurs habitants, que de leur enseiguer l'vsage des
» métiers ; ce que tous ceux qui les ont fréquentez ont observé ;

[1] Mémoire ms. conservé aux archives des Missions-Étrangères.

» entre lesquels le sieur l'Escarbot en son histoire de la *Nouvelle*
» *France*, dit qu'il a des témoignages certains et une connoissance
» occulaire, que celuy qui leur fera ce plaisir sera leur Dieu;
» qu'ils croiront tout ce qu'il leur dira ; et que ressentans les fruits
» de cet vsage des arts, ils aioûteront foy à quiconque leur en
» aura donné les lumières [1]. »

Et un peu plus loin il ajoutait en parlant de bien déplorables abus : « Neanmoins cette méthode n'est presque point suiuie par
» ceux qui font des établissements dans les provinces nouuellement
» découuertes; dont l'vnique raison est qu'ils cherchent plûtost
» le lucre du commerce, que la propagation de l'Evangile : ce qui
» fait qu'ils ne sont pas si imprudents que d'embrasser un moyen,
» lequel, à la vérité, pourroit contribuer au progrès du christia-
» nisme, mais nuiroit au traffic qui est le principal but de leurs
» intentions.

« Car si les arts deuenoient communs parmy les Indiens, ainsi
» qu'il arriueroit en les leur enseignant, ils n'auroient plus en ad-
» miration nos manufactures, ny toutes ces babioles qu'on leur
» porte; et ils ne donneroient plus leurs riches marchandises pour
» des choses de peu et de néant; toutefois, si les profits du com-
» merce en diminuoient, il est aisé à iuger qu'vne communication
» si obligeante de nos métiers leur seroit vn témoignage visible,
» que nous ne désirerions que leurs auantages. Ils cesseroient de
» croire que nous ne les recherchons que pour le seul motif de
» l'intérest; et le profit qu'ils trouueraient dans l'vsage des mé-
» tiers, dont on les rendroit capables, seruiroit de clef pour nous
» ouurir la porte de leurs cœurs; puisqu'il est constant que l'ami-
» tié se contracte fort facilement et très-fermement, lorsque ceux
» auxquels on en fait offre estiment qu'elle leur doit être profita-
» ble. Et comme, d'vn autre costé, l'vn des fruits ordinaires de
» l'amitié est la créance aux paroles de l'amy, l'on peut probable-
» ment espérer, qu'autant d'arts, dont on rendra les Austraux ca-
» pables, seront autant de raisons agréables pour les persuader de
» subir le joug de la foy chrestienne. De là, il faut conclure que le
» gain de l'affection de ces peuples, estant vn grand acheminement
» à leur baptesme, et les arts estant vne monnoye de bonne mise
» pour acheter leur affection; ce sera agir avec prudence que de

[1] *Mém. touchant l'ét. d'une miss. chr. dans le troisième monde*, etc., p. 110.

» donner aux ecclésiastiques de la Mission antarctique, quelques » artisans pour compagnons de leur voyage [1]. »

En cela, du reste, il ne faisait qu'exprimer les sentiments répétés si souvent, et pour tant de lieux divers, par des missionnaires de toutes les nations et de tous les âges. Vérités que nous indiquerons suffisamment, en rapportant ici quelques passages de précieux mémoires venus à notre connaissance.

Ainsi, le respectable archevêque d'Orégoncity, Mgr Blanchet, parlait ainsi sur cette matière dans son Mémoire pour l'organisation d'une province ecclésiastique dans ces contrées : « Les mis» sionnaires ont toujours compris que, pour fixer la foi parmi les » sauvages, il fallait, en même temps, s'efforcer de leur faire pren» dre des habitudes sédentaires, en les appliquant aux travaux » qu'emporte avec soi la civilisation. A cela, on trouve dans la » foi et dans la raison plusieurs motifs qui expliquent parfaite» ment cette nécessité. Il est inutile de parler des derniers; nous » en rappellerons seulement un puisé dans la foi; nous le regar» dons comme le plus fondamental de tous.

» Depuis l'instant fatal où, tombé victime de son orgueil, » l'homme fut condamné au travail et à la mort, ce double arrêt » pesa irrévocablement sur toute sa race. Personne donc ne peut » légitimement s'affranchir de l'un, pas plus que se racheter de » l'autre. Par conséquent, la vie oisive et errante des sauvages ne » peut être conforme aux vues de Dieu. Le premier soin des mis» sionnaires, lorsque la foi pénètre parmi les tribus, doit donc être » de les ramener à la vie régulière, où se rencontre l'accomplisse» ment de la peine portée contre Adam et contre ses fils [2]. »

L'évêque de Perth, en Australie, disait de même : « Le devoir » principal des missionnaires est de répandre les doctrines de l'É» vangile; cela est incontestable; ce motif les détermine à renoncer » aux douceurs de la patrie, à s'arracher aux embrassements de » la famille. Cependant, il n'est pas là tout entier. La religion a » deux buts : le premier, de préparer des élus pour le ciel, le se» cond, de former des citoyens sur la terre. Il y a, par conséquent, » deux enseignements qui doivent se développer sur deux lignes

[1] *Loc. cit.*, p. 112.

[2] *Mémoire sur l'importance et la nécessité d'une province ecclésiastique dans l'Oregon*, p. 37.

» parallèles; l'enseignement religieux et l'enseignement social; le » second est le complément du premier, parce que les vérités so- » ciales sont toutes renfermées dans les vérités religieuses, c'est- » à-dire qu'elles sont les corollaires naturels de la révélation di- » vine.

» Il faut donc enseigner la vie sociale aux peuplades sauvages. » Mais cet enseignement doit être étranger aux procédés purement » humains, si l'on veut qu'ils produisent des résultats féconds; car » les théories les plus ingénieuses, placées hors du principe reli- » gieux, vaines et fragiles comme la raison qui les enfante, ne pro- » duisent que de vains et fragiles résultats. L'initiation à la vie so- » ciale ne peut donc poser sa base ailleurs que dans la Religion. » La société humaine est fondée sur le travail; or, précisément, le » Créateur a, dès le commencement, imposé à l'homme l'obliga- » tion du travail. L'enseignement social doit ainsi nécessairement » commencer par l'explication de ce devoir important; sa néces- » sité souveraine doit dominer toutes les instructions relatives au » travail données aux sauvages, puisque c'est de là qu'elles tireront » leur sanction. Il faut apprendre à ces peuples que l'obligation du » travail a sa source dans la volonté expresse de Dieu; que le tra- » travail est la première pénitence imposée par Dieu au premier » père de la race humaine pour le punir de sa première prévarica- » tion; que, frappée avec Adam par la même sentence, sa posté- » rité infortunée est elle-même condamnée à la subir. Car Dieu a » dit : tu cultiveras la terre; tu gagneras le pain qui te nourrit à la » sueur de ton front. Les populations, déjà instruites des princi- » cipales vérités de l'Évangile, accepteront ce précepte, quelle » qu'en soit la rigueur, parce qu'il s'offrira d'abord à leurs yeux » comme l'accomplissement d'un point de la loi divine, ensuite » comme l'expiation des fautes commises par la corruption des » hommes.

» La démonstration des avantages temporels attachés au travail » sera en même temps donnée aux sauvages. L'homme n'est pas » assez parfait pour n'être conduit que par des moyens surnatu- » rels; son imperfection a besoin de ménagements; la faiblesse » des néophytes surtout mérite d'être protégée; la prudence con- » seille d'exciter leur émulation par des considérations person- » nelles. D'ailleurs, il est permis de présenter à leurs actions des » bénéfices matériels; l'utilité qu'ils retireront de ce qu'ils auront

» fait sera une excitation nouvelle pour le faire; le profit n'altère » point la bonté de l'acte; seulement, il est sage de les habituer à » le sanctifier par l'intention de satisfaire aux prescriptions du » Seigneur[1]. »

C'est enfin dans le même but que, parlant des établissements d'éducation dont l'importance lui semblait être tout à fait majeure, le fondateur de la société des missionnaires du S.-Cœur-de-Marie disait : « La 3e classe des sujets que nous élèverons dans cette mai- » son centrale seront ceux que l'absence du goût, des vertus ou » de la capacité éloigneront des fonctions saintes.

» Nous diviserons ceux-ci en deux catégories : celle des labou- » reurs à qui nous tâcherons d'apprendre l'agriculture, telle » qu'elle pourra être exercée dans leur pays, et le profit qu'ils » pourront en tirer par la suite pour leurs familles.

» La seconde catégorie est celle des arts et métiers[2]. »

Du reste, pour ce qui regardait cette partie du projet, non moins peut-être que pour les choses appartenant directement au ministère évangélique, l'auteur des *Mémoires* sentait la nécessité de la protection divine, promise à quiconque s'efforce d'attirer sur son œuvre les bénédictions de J.-C. par l'organe de son vicaire. « Traittant » icy, dit-il, de ce qui est à obseruer dans l'établissement de la » Mission-Australe, nous n'auons point parlé de la bénédiction » apostolique, qui est le ressort, sans lequel toute cette machine » demeureroit déconcertée, le leuain qui seul peut preparer cette » masse, le sel qui la garantit de la corruption ; et la chaleur qui » l'anime. Il aurait esté superflu de dire, que cette benediction est » absolument nécessaire, puisqu'vne mission cesse d'estre mission » sans cela[3]. »

C'est ainsi qu'en ce point, comme en beaucoup d'autres, il entrait d'avance dans les sentiments de ceux qui, deux siècles plus tard, obtenaient du Saint-Siége apostolique pour une œuvre semblable, le témoignage suivant : « C'est avec un très-vif plaisir que » nous vous adressons ces lettres, par lesquelles nous accordons

[1] *Relation de la mission de la partie occidentale de la Nouvelle-Hollande, présentée à la sacrée Congrégation de la Propagande*, p. 8.

[2] *Mém. sur les missions des Noirs*, etc., p. 19. — Voir aussi ce que nous avons rapporté au chapitre IV extrait de ce même *Mémoire* sur la question de civilisation des indigènes.

[3] *Mém.*, etc., p. 127.

» les louanges qui lui sont dues à la Société que vous avez établie » pour une si louable fin ; nous voulons aussi que vous soyiez » bien persuadés que nous serons très-heureux de pouvoir faire » tout ce qui pourra augmenter l'utilité, la prospérité, l'honneur » et la splendeur de cette société. Aussi avons-nous la ferme espé- » rance que nos vénérables frères les évêques, partageant notre » sollicitude, et connaissant parfaitement par quelles fraudes, » embûches, machinations, les fabricateurs de mensonge et les » défenseurs des dogmes pervers s'efforcent de guerroyer contre » la religion catholique, ne cesseront jamais d'entourer votre » société de soins, de zèle et de ferveur, afin que les enfants de » notre mère la sainte Église augmentent en nombre et en mérites » partout et chez tous les peuples [1]. »

Du reste, pour des entreprises de cette nature, les bénédictions du ciel, et par suite la conduite vraiment chrétienne qui seule peut les mériter, sont tellement nécessaires, que l'auteur des *Mémoires* n'hésite point à exposer en toute véracité les faits qui suivent : « Quiconque a parcouru ces Relations (celles des diffé- » rents missionnaires), aura vu que moins les Europeans laïcs ont » de commerce auec ces Gentils, plus les Ecclésiastiques y font de » fruit ; et qu'ainsi les missions profitent d'auantage aux lieux où » les seuls missionnaires sont connus qu'en ceux où nous auons » des facteurs et des négociants, et plus en ceux-là qu'aux autres » dans lesquels, outre le commerce, ils ont des forteresses et des » villes . »

Un peu plus loin, il dit encore : « Je veux croire que le zele des

[1] « Alacri, libentique animo has ad vos litteras damus, quibus societatem » ipsam a vobis tam salutari fine institutam meritis laudibus prosequimur, vo- » bisque persuasissimum quoque esse volumus nobis gratissimum fore ea om- » nia peragere, quæ ad majorem ejusdem societatis utilitatem, prosperitatem, » decus, splendorem magis in Domino pertinere posse noverimus. Atque in » eam profecto spem erigimur fore ut omnes venerabiles fratres episcopi, in » sollicitudinis nostræ partem vocati, probe noscentes quibus fraudibus, insidiis, » machinationibus fabricatores mendacii, et perversorum dogmatum cultores » catholicæ religioni bellum inferre conantur, societatem ipsam singulari cura, » studio, contentione, favore, juvare nunquam intermittant, quo sanctœ matris » ecclesiæ filii, merito ac numero ubicumque gentium, ubicumque terrarum » magis magisque augeantur.

[2] *Arche d'Alliance*, p. 1.

[3] *Mém.*, etc., p. 94.

» ouvriers éuangéliques est partout égal; mais l'exemple qui est » vne Predication viuante et touchante, y souffre de notables dif- » férences. Il est meilleur où l'on ne rencontre que des hommes » apostoliques, qu'où se trouuent des soldats, des marchands et » des matelots, qui sont ordinairement tels, que quelques sages » qu'en soient les Chefs et les Directeurs, il leur est comme im- » possible de contenir dans le deuoir ces personnes dont souuent » les mœurs deprauées et les mauuais déportemens rendent leur » Nation odieuse aux étrangers, ou du moins leur doctrine mé- » prisable [1]. »

Parlant aussi de l'emploi de certains moyens violents que la conquête crut plus d'une fois devoir mettre en usage pour répandre et affermir la foi de Jésus-Christ, il expose également sur ce point un ensemble de réflexions de la plus haute sagesse. Voici entre autres choses ce qu'il en dit dans un remarquable passage : « Ceux d'entre nos Europeans qui dans ces derniers siecles ont » decouuert ces vastes prouinces du Nouueau-Monde, l'ayant » trouué habité d'hommes, dont les mœurs estoient tres-contraires » à celles des habitants des païs de l'ancien Monde, où le Chris- » tianisme a esté étably, ont estimé que les malades d'vn tempe- » rament si different, pouuoient estre traitez d'vne autre méthode, » que celle qui auoit esté suiuie pour nous purger du venin des er- » reurs de la gentilité et de l'idolatrie. Ils ont crû qu'il estoit de cette » prudence du serpent, qui n'a pas moins esté recommandée que la » simplicité de la colombe, de ne s'amuser point à combattre auec » les seules armes de la raison ces peuples sauuages, qui n'estoient » prests que d'opposer des coups à nos demonstrations : et ils se » sont persuadez que deçà, où les Nations estoient sçauantes et » bien aguerries, le seul raisonnement y auoit esté necessaire, et » que la force y auroit esté plûtost nuisible qu'vtile ; mais que par » delà, où la barbarie regnoit, et où l'adresse des armes estoit in- » connuë, il estoit plus conuenable de commencer par dompter » ces hommes grossiers, puisque c'estoit vne chose aisée, que non » pas de penser à les instruire ; veu qu'il sembloit que c'estoit vn » rude et très-infructueux trauail, et vne peine en quelque façon » perdüe, iusqu'à ce qu'on les eust subiugez, et que leur fierté eust » esté corrigée auec la verge de fer [2]. »

[1] *Loc. cit.*, p. 95.
[2] *Loc. cit.*, p. 88.

« Qu'on n'obiecte point, ajoute-t-il encore, qu'aller dans ces » nouuelles Régions, remplies de nations non moins sauuages » qu'inconnües, c'est s'exposer gratuitement à vne perte certaine, » et cela sans esperance d'aucun fruit; si ceux qui s'engageront à » cette chrestienne et heroïque entreprise, ne trauaillent à leur » conseruation par les voyes que la nature apprend aux auimaux » mesmes, à sçauoir de repousser la force par la force [1]..... je » réponds avec *Barthelmy de las Casas*, Euesque de *Chippa* en » Amérique, en son Histoire des Indes Occidentales, qu'il est peu » d'hommes si barbares, qu'ils veüillent tremper leurs mains dans » le sang de leurs semblables, sans en auoir receu quelque sorte » d'offense. Il nous asseure, que ces peuples noueaux, ou ne » sçachant ce que c'est que Religion, ou la tenant pour vne chose » indifferente, ne se mettent point en peine d'empescher par le fer » le progrès de la nostre : Et il aioûte, que s'ils ont mis à mort » quelques Predicateurs, cela est arriué, ou pour les iniustices » qu'ils auoient receües des Europeans, ou dans la creance que » c'estoient des espions de nos conquerans, dont le nom et la ter- » reur estoit paruenüe iusques à eux.

» Il obserue que les Ecclesiastiques et les Religieux ont presque » tousiours esté fauorablement acüeillis dans les Prouinces Occi- » dentales, qu'ils ont abordées seuls; et que les mesmes y venant » depuis auec des Colonies, ont souuent esté miserablement mas- » sacrez; d'autant que les Originaires se trouuant greuez par le » nombre des noueaux venus, ou irritez par les démeslez, qui » pouuoient suruenir entre les soldats et eux, ou bien apprehen- » dant la perte de leur liberté, par l'établissement des forces » étrangeres, immoloient à leur vengeance et à leur seureté, les » innocens et les coupables, le missionnaire et l'homme de guerre » sans distinction aucune.

» Ceux qui ne tendoient qu'à leur donner le Ciel, leur estoient » agréables; mais ils ne pouuoient endurer ceux qui pretendoient » conquerir leur Terre : ils embrassoient ceux qui s'estoient pre- » sentez pour les seruir; et ils taschoient de se défaire de ceux qui » songeoient à les asseruir. Vn petit nombre d'hommes apostoli- » ques ne leur donnoit point d'ombrage; et une bande de soldats, » qui s'en vouloient faire acroire, les allarmoit, et les portoit à

[1] *Loc. cit.*, p. 96.

» chasser, ou tuer leurs premiers hostes, comme les auant-coureurs » d'vne troupe ennemie [1]. »

Il en conclut avec raison que les missionnaires produiront des fruits d'autant plus durables, qu'ils se conformeront mieux sur ce point à la vieille pratique des temps primitifs où l'Apostolat se faisait par des hommes que le Seigneur envoyait « denuez de toutes » commoditez temporelles, pour estre baffouez, battus et massa- » crez. Ce que luy-mesme leur asseure deuoir arriuer pour le plus » grand bien de leur Mission [2]. »

Il insiste également avec la plus grande force sur l'importance pour les missionnaires modernes de suivre sur deux autres points fondamentaux la pratique des premiers âges. Je veux parler de la formation d'un clergé local, et de l'établissement d'un épiscopat nombreux et fort.

« L'Église, dit-il, en parlant de ce dernier point, appelle ordi- » nairement les Euesques, les Anges, les Chefs, les Gardiens, les » Pasteurs, les Espoux et les Pères des Églises, titres augustes, » mais qui ne nous declarent pas moins la necessité de leur mi- » nistere, que les éloges de leur dignité.

» De là on peut iuger combien il est auantageux à vne contrée » fraischement conquise à Iesus-Christ par la Predication, d'auoir » quelques-vns de ces Anges tutelaires, qui luy seruent de defen- » seurs contre les attaques de Sathan, et de ses Anges malheu- » reux : et au contraire, combien il est déplorable de la voir vn » corps sans chef, vne frontiere sans gardes, un troupeau sans » pasteur, vne épouse sans mary, et vne orpheline sans pere.

» En vn mot, vne Eglise particulière ne peut subsister d'elle- » mesme sans le secours de l'Episcopat, sans lequel elle demeure » seulement comme vne simple Parroisse, encore qu'elle embras- » sast trente Royaumes, ne pouuant auoir la perfection et la » fecondité de son espece ; attendu que les seuls Euesques engen- » drent en l'Eglise, par l'imposition des mains, les Ministres et » Dispensateurs des Sacremens, et que c'est particulierement à » eux qu'il appartient de perfectionner les baptisez, et acheuer, » pour ainsi dire, de les faire Chrestiens par l'onction du Saint- » Chresme.

[1] *Loc. cit.*, p. 97.
[2] *Loc. cit.*, p. 88.

» C'est pourquoy il ne faut pas s'étonner d'auoir veu plusieurs » Missions heureusement commencées dans les Indes, finir beaucoup plus tost que nos esperances, ou du moins languir et dégenerer [1]..... Vne assistance estrangere est rare, souuent incertaine, ordinairement foible, tousiours lente, et tousiours onereuse : les frais en sont excessifs, les fruits mediocres, les » inconueniens tres-grands, et les difficultez ennuyeuses.

» L'ynique et le souuerain remede est de creer des Euesques en » ces lieux-la [2]. »

Citant à ce sujet une autorité des plus respectables [3], il ajoute encore : « *Le chemin estant ouuert a l'Euangile, et plusieurs » ayant embrassé la vérité, il faut auoir soin de les faire perse» uerer dans la creance orthodoxe et dans la piété : c'est pour» quoy il y faut établir des Pasteurs, des Euesques et des » Curez.*

» Cette pensée est vrayement apostolique ; neantmoins vn » conseil si excellent se pratique rarement dans nos Missions éloi» gnées ; ce qui arrive souuent par la propre ialousie, et par les » artifices de quelques Missionnaires, qui sont bien-aises d'estre » exempts de la iurisdiction Episcopale, et de ne point voir des » testes plus éleuées que les leurs.

» Ambition pernicieuse, ialousie ruineuse, pratique dangereuse » et tres-opposée à cette loüable coustume de l'Eglise primitiue, » qui auoit si bien reconnu l'vtilité de l'Episcopat pour la propa» gation de la Foy, qu'elle décoroit de ce sacré caractere presque » tous ses anciens Missionnaires, et qu'elle ne laissoit point de » Prouinces, non pas mesme de villes taut soit peu considerables, » sans y ordonner des Euesques ; par vne tradition Apostolique, » qui nous est rapportée par saint Cyprian, lorsqu'en son Epistre » cinquante-deuxième, il dit, *Iampridem per omnes Prouincias, » et per vrbes singulas ordinati sunt Episcopi* [4]. »

Quant à la question non moins importante de la formation immédiate d'un clergé parmi les indigènes, il en parle comme il

[1] *Loc. cit.*, p. 157.
[2] *Loc. cit.*, p. 159.
[3] Philippe Rouennius, archevêque de Philippes, vicaire apostolique en Hollande, dans son *Traité des missions*.
[4] *Mém.*, etc., p. 155.

suit, après avoir exposé la différence de ressources et de difficultés entre l'œuvre des premiers apôtres dans l'empire romain, et celle des missionnaires modernes au milieu des peuplades non civilisées : « Il est vray, dit-il, que dans celuy-là, les Euangelisans » auoient l'auantage de ne pas manquer d'Ouuriers qu'ils pûssent » substituer en leur place, attendu qu'y ayent plusieurs sçauans » hommes entre Neophytes, il ne leur estoit pas difficile de ren- » contrer des personnes capables d'enseigner ce qu'ils auoient » appris.

» Dans ceux-cy, il faut ordinairement que les Ouuriers soient » étrangers ; ce qui est vn grand empeschement à la propagation » de la Foy, auquel il est très-important de remedier, afin qu'ils » ayent chez eux, sans frais, et auec abondance, ce qu'ils sont » contraints d'emprunter ailleurs, et qu'ils ne peuuent obtenir que » tres-difficilement, et auec une notable perte de temps, qui se » consomme à s'instruire des Langues du pays.

» Nos temps ont trouué vn souuerain remede contre ce mal, » dans l'vsage des *Seminaires*, qui sont les Académies, et les » Escholes, où s'instruisent et se façonnent les Docteurs et les » Ouuriers de l'Euangile et de la Croix. Aussi le saint Concile de » Trente a iugé ces Seminaires si necessaires, pour faire fleurir » l'Eglise, qu'il a tres-salutairement ordonné plusieurs choses » touchant leur institution ; et l'Archeuesque Roüenius cy-deuant » cité, discourant des moyens d'auoir promptement et facilement » grand nombre d'ouuriers, capables de procurer le salut du pro- » chain, en iustifie l'utilité par des raisons puissantes, et des » exemples non moins illustres que recens.

» Ces séminaires sont touiours fructueux, mais particulièrement » si l'on vient à les remplir de la ieunesse de ces pays nouueaux, » desquels on entreprend la conuersion, veu qu'alors ces peuples » simples et ignorans sont rauis de ioye, de voir les leurs appren- » dre et sçauoir ce qu'ils admirent en nos Europeans. Le bien » qu'on procure par l'instruction à quelques-vns de la nation, » l'oblige toute entière. Les enfans deuenus fideles, sanctifient » leurs peres infideles. Ces Seminaristes facilitent la connoissance » de la place ennemie qu'il faut attaquer, et donnent entrée en » diuers lieux, lesquels sans leur aide demeureroient ou fermez, » ou inaccessibles ; et ils ne seruent pas moins à vne Mission » Chrestienne et étrangère, que profite à vne armée l'intelligence

» de quelques-vns des assiegez auec le camp des assiegeans [1]. »

A tout ceci nous n'ajouterons plus qu'une chose, c'est que, grâce à l'intelligence et au zèle éclairé de quelques évêques établis récemment dans l'Australie, les vues du chanoine Paulmyer commencent à s'y réaliser à peu près partout de la manière la plus consolante.

Si, en effet, dès l'année 1842, l'archevêque actuel de Sydney, Monseigneur Polding [2], a eu le courage de demander et le bonheur d'y obtenir l'établissement de siéges titulaires; deux années plus tard, Monseigneur Brady [3], évêque de Perth, sut plaider noblement la cause du clergé indigène. Tout récemment enfin, Monseigneur Serra [4], évêque de Victoria, dans les mêmes contrées, a posé les premières bases solides de cette colonisation bénédictine, partout si féconde en fruits précieux pour l'Évangile.

Du reste, comme nous avons déjà eu l'occasion d'exposer ailleurs notre sentiment et nos profondes convictions sur ces différentes matières; comme plus tard nous serons conduits à le faire encore, nous n'insisterons pas davantage là-dessus en ce moment [5], et nous continuerons pour un moment le récit de notre voyage.

J. O. LUQUET,
Evêque d'Hésebon.

[1] *Loc. cit.*, p. 153.

[2] Mgr Polding, bénédictin anglais, est l'un des plus remarquables évêques missionnaires que j'aie connus. Il a néanmoins un grand défaut, qui peut avoir un jour les plus funestes conséquences. Il est comme anglais, tellement exclusif, qu'on peut tout craindre sous ce rapport.

[3] Du clergé séculier irlandais.

[4] Bénédictin espagnol.

[5] Sans parler des célèbres travaux de l'évêque dominicain Las Casas en faveur des indigènes d'Amérique, on peut voir, quant à leur capacité, ce qu'en dit un autre évêque du même ordre, Julien Garcès, premier évêque de Tlascada, dans sa lettre à Paul III. — *De Indiarum jure*, etc., par Folozzano. — In-4°. Madrid, 1629, p. 321. — Voir aussi les décrets rendus par le Pape, à ce sujet, en 1537. — *Loc. cit.*, p. 329 et 733.

Histoire Ecclésiastique.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DES

ORDRES RELIGIEUX AU 13e SIÈCLE.

Dans le compte-rendu de la séance publique annuelle des cinq académies, qui a eu lieu le 25 octobre 1848, nous trouvons un *mémoire* de M. Victor Leclerc, sur le gouvernement intérieur des ordres religieux au moyen-âge, qui nous paraît digne de fixer l'attention de nos lecteurs. Ce n'est pas, nous en prévenons à l'avance, que nous approuvions toutes les idées, toutes les expressions de M. Victor Leclerc, mais il nous a semblé qu'il y avait une étude attentive et réfléchie du mécanisme intérieur de ces grandes institutions qui ont rendu tant de services à l'Église. Nous espérons que nos lecteurs seront de notre avis.

La république chrétienne du moyen âge n'est peut-être pas encore tout à fait connue; on ne sait pas assez par quels moyens énergiques et simples elle exerçait son pouvoir respecté, ni quelle part la France prit à cette domination.

Nous n'indiquerons qu'un point d'une si grande histoire, les *chapitres généraux des ordres religieux*, qui, surtout depuis l'avènement des deux puissantes communautés de Saint-Dominique et de Saint-François, se mêlent de plus en plus aux affaires temporelles des divers peuples. Il faut connaître quelques-uns de ces nombreux parlements de l'Église, si l'on veut avoir une idée moins incomplète de cette vaste fraternité chrétienne, humble et docile sous le joug de la croyance, mais qui avait pourtant ses élections, ses fréquentes et libres assemblées, ses luttes d'ambition, et qui ne défendait point d'arriver, par l'habileté comme par la foi, au gouvernement du monde.

L'ordre de Cîteaux, issu de l'ordre antique de Saint-Benoît, paraît avoir excellé dans la pratique de cette autorité législative, garantie d'union et de puissance. La règle qui lui fut donnée en 1119, sous le titre de *Charte de Charité*, comme pour rappeler, par ce titre même, une austère congrégation à une si douce et si sainte loi, prescrit un chapitre général annuel au chef-lieu de l'ordre, à Cîteaux. Nous avons en partie les décrets qui y furent votés pendant le 13e siècle; mais l'analyse en serait difficile, car il se traitait là, tous les ans, au mois de septembre, une multitude infinie d'intérêts et d'affaires. Chaque abbé, chaque prieur, était obligé de s'y rendre; et comme ce peuple de moines couvrait presque tout l'ancien monde, le procès-verbal effleure à peine d'un mot les questions les plus importantes de cette immense adminis-

tration. Il arrive que, dans une seule page, la souveraineté capitulaire décrète la révocation d'un provincial de Calabre ou de Sicile, les injonctions à envoyer en Suède et en Norwège, l'établissement de nouvelles maisons destinées à étendre l'empire de Cîteaux jusqu'au fond de la Pologne ou de l'Angleterre, la réponse à des demandes adressées, des contrées les plus lointaines, par des évêques ou par des princes.

Les délibérations du chapitre général de l'an 1227 nous offrent deux terribles exemples de haines claustrales : des moines de Chaalis ont menacé de mort leur abbé; un moine de Joui a mis un rasoir ouvert sur le siége où son abbé allait s'asseoir, et il parle d'incendier le couvent. Les punitions sont infligées de manière à permettre aux coupables le repentir et l'espérance. La même réserve dans les châtiments se montre partout : il s'agit évidemment d'une justice qui compte toujours sur les terreurs de la confession.

Cinq ans après, il est enjoint aux cisterciennes ou bernardines de Molaizes, qui osent porter des voiles blancs, des robes fourrées, les cheveux longs, de rentrer dans la règle, ou de cesser de faire partie de l'ordre. Le conseil suprême refuse, à plusieurs reprises, d'augmenter le nombre des monastères de femmes. Ce n'est pas trop de l'intervention pontificale pour vaincre cette répugnance, fondée sur les rapports des visiteurs ou commissaires envoyés par les chapitres généraux. En vain l'inspection fut-elle rigoureuse : il y eut toujours quelque chose à dire sur les voiles blancs, sur les cheveux longs, peut-être sur la loi du silence, comme plus tard chez les jésuitesses, que saint Ignace lui-même ne put, dit-on, parvenir à diriger (A).

En 1234, on défend aux religieux d'être recteurs ou desservants dans les paroisses, et l'on révoque tous ceux qui se sont ainsi mêlés au clergé des églises. En effet, Cîteaux respecta la hiérarchie diocésaine. Voilà un ordre ancien qui se montre bien autrement désintéressé que les instituts nouveaux de François et de Dominique. Il est vrai que ceux-ci ne tardèrent pas à lui enlever l'ascendant que de grandes vertus, de grands services, et la gloire récente de saint Bernard, lui avaient justement acquis. Ces deux ordres se firent craindre, Cîteaux s'était fait aimer. Philippe-Auguste, en danger de naufrage à son retour de Palestine, disait : « Rassurez-vous ; il est minuit; c'est l'heure où mes amis » de l'ordre de Cîteaux chantent matines et prient pour nous. »

Un statut de l'an 1242 recommande de n'élire abbés que des hommes qui sachent assez bien la langue latine pour être en état, dans les chapitres particuliers, d'expliquer la parole de Dieu, et, dans les assemblées générales, de s'exprimer correctement. Sinon, l'abbé indigne sera déposé, et les électeurs condamnés au pain et à l'eau. Cet article devait être lu avant le scrutin. La crainte d'être mis au pain et à l'eau pouvait du moins préserver les électeurs d'un mauvais choix.

(A) Nous ne savons où M. Leclerc a puisé cette anecdote sur saint Ignace. Les *Jésuitesses* ont été fondées par le P. Girard après la mort de saint Ignace. Elles ont été supprimées, par une bulle d'Urbain VIII, en 1631, par la raison principale qu'elles n'avaient pas été autorisées par le Saint-Siége. Nous avons donné cette bulle en extrait dans les *Annales de philosophie*, tome XIX, p. 230 (3e série).

A la session de l'an 1275, après quelques égards manifestés jusqu'alors aux deux nouveaux ordres, éclate enfin un cri de colère et presque de vengeance contre les entreprises insolentes des *frères Mineurs*, qui battent les moines et même les abbés de l'ordre de Cîteaux, comme ils ont fait dernièrement en Espagne. Tout rapport est interdit avec ces orgueilleux, ces téméraires; pour eux, point d'hospitalité, point d'aumône; que toute religieuse qui se confesserait à eux soit excommuniée. Un des annalistes des frères Mineurs avoue que les Cisterciens se montrèrent en effet peu favorables à son ordre, et il regrette que des incidents tout personnels, qu'il n'explique point, les aient portés, selon son étrange style, « à jeter la cause dans le puits, non de l'oubli, mais » d'une haine perpétuelle. » De semblables déclarations de guerre ne sont point rares entre ces membres de la grande confédération : si elle était restée unie, elle règnerait peut-être encore.

On ne saurait douter du soin de l'ordre de Cîteaux à recueillir et à conserver les décrets de ses assemblées annuelles, puisqu'un de ses chefs, élu en 1286, fut chargé, par ordonnance capitulaire, d'en surveiller la *collection*, et que souvent il s'y trouve des renvois à tel règlement, à tel article, dont toutes les maisons de l'ordre avaient certainement la copie. Ces administrations fermes et prudentes, qui avaient une grande part dans la direction de la société civile elle-même, devaient sans doute attacher beaucoup de prix au recueil de leurs lois; mais ces lois n'ont point cessé d'être instructives pour les historiens, qui, outre les volumineuses *annales* de chaque ordre, peuvent consulter, dans tous ces codes faits pour des couvents, une législation plus régulière que celle que leur offriraient alors certaines nations devenues depuis de grands États.

L'historien de l'Église, Fleury, blâme la réunion des chapitres généraux, non plus même annuelle, mais seulement triennale, prescrite, depuis l'an 1215, pour tous les ordres, par le concile de Latran; il craint que ces longs voyages des représentans des communautés, ces inspections des visiteurs envoyés par eux dans les provinces de leur dépendance, n'entraînent de graves inconvéniens, tels que la dissipation, la dépense; et il regrette la simplicité de l'ancienne règle de saint Benoît, lorsque chaque monastère n'était surveillé que par son abbé, et chaque abbé par son évêque. Mais les temps étaient bien changés : les dépositaires d'une puissance qui n'avait presque plus de limites, avaient reconnu le besoin de ces délibérations centrales, qui resserraient, avec le lien de l'unité, celui de l'obéissance. Les Cistersiens surtout, que la nouvelle loi canonique n'empêchait pas de conserver leurs assemblées annuelles, se seraient bien gardés de renoncer à une institution qui leur avait donné le premier rang dans le gouvernement fédératif de l'Église, et d'y renoncer au moment où d'ambitieux rivaux s'élevaient à leurs côtés On croyait même chez eux, et sans doute autour d'eux, que les résolutions prises en chapitre général par ce grand État monastique avaient une telle importance pour la prospérité de la cité chrétienne, que, suivant une vieille tradition, pendant la tenue de leurs comices sacrés, une échelle miraculeuse communiquait de la terre au ciel, et les anges y montaient incessamment pour aller porter à Dieu lui-même la nouvelle de ce que Cîteaux venait de décréter.

Un dernier fait, raconté par les chroniqueurs de l'ordre, prouvera que nous sommes loin d'élever trop haut l'opinion qu'on s'était faite de sa grandeur

temporelle. Ils prétendent qu'en 1142, Alphonse Ier, roi de Portugal, déclara son royaume feudataire de l'abbaye cistercienne de Clairvaux; et Clairvaux avec ce titre, en 1578, quand le roi Sébastien eut disparu, se mit en effet sur les rangs des nombreux compétiteurs au trône de Portugal.

Comme les simples États politiques, les ordres religieux avaient leurs vicissitudes. Il est triste de voir celui de Saint-Benoît, le plus ancien et longtemps le plus révéré, tellement déchu, que le saint-siége lui impose, pour la tenue de ses chapitres provinciaux, la tutelle de cet ordre de Cîteaux naguère sorti de son sein, ou même la surveillance de l'ordre encore plus récent des Chartreux. Dans une suite de dispositions, assurément fort sages, souvent charitables et hospitalières, rédigées ainsi, en 1226, sous les yeux d'abbés cisterciens, par les Bénédictins de la province de Narbonne, il n'est pas une seule ligne qui rappelle la congrégation destinée à s'illustrer un jour par la gloire des lettres, ni qui fasse la moindre mention d'études. S'il y est question d'écrivains, ils sont comptés parmi les moines artisans, qui peuvent être utiles au couvent par leur industrie. On n'y désigne point d'autres livres que le bréviaire et les psaumes. En revanche, pour ne point rester au-dessous des ordres Mendiants, bien jeunes encore, mais déjà puissants par l'abnégation de toute propriété, il est dit que si un moine est trouvé, à sa mort, propriétaire de quelque chose, il sera, en signe de perdition, enterré dans le fumier.

Laissons plusieurs autres communautés, celles des Chartreux, des Carmes, de Prémontré, du Val-des-Choux, de Grandmont, qui nous ont transmis, mais avec beaucoup de réserve, quelques décisions votées dans leurs plus anciens chapitres; arrivons aux deux grandes tribus monastiques du 13e siècle.

Les Dominicains ou frères Prêcheurs, cette compagnie alors savante et active, que son institution même appelait à conduire les peuples par la prédication, la confession, l'enseignement, et dont presque tous les chefs ont été, dans ces premiers temps, d'illustres écrivains, n'avaient conservé de *procès-verbaux* réguliers de leurs assemblées qu'à compter de l'an 1234; elles étaient annuelles, et se tenaient d'ordinaire à la Pentecôte. Il est un usage à remarquer dans cet ordre, comme dans celui de Prémontré : les statuts n'avaient de force qu'après avoir été admis consécutivement par trois chapitres généraux. C'est ce qui fait que souvent le manuscrit des anciens Dominicains de Toulouse répète trois fois les mêmes constitutions. Ainsi, dans le parlement anglais, un bill n'est accepté par les communes qu'après la troisième lecture en séance générale. On sait tout ce que les tribunaux doivent à la procédure canonique; il ne serait pas moins intéressant de chercher quels usages, quelles formes, les délibérations politiques de l'Europe moderne ont empruntés des grandes assemblées des ordres religieux. Adoptons leurs trois lectures; mais un si long intervalle entre chacune, l'intervalle d'une année tout entière, n'est plus guère possible : les esprits, les événemens, marchent si vite en trois jours, qu'ils ne pourraient s'accommoder d'une méditation de trois ans.

Sous le béat Jordan, successeur immédiat de saint Dominique, on tint à Paris, en 1228 et en 1236, deux grands chapitres, appelés *généralissimes*, les deux seuls de l'ordre qui aient porté ce nom. Le premier de ces conseils souverains ajoute aux huit provinces dominicaines la Pologne, le Danemarck, la Grèce et la Terre-Sainte. Le second, où se montrent déjà de pénibles et vains

efforts pour ne se point brouiller avec les Franciscains, promulgue cette ordonnance, qui, répétée de siècle en siècle aux frères Prêcheurs, fut une des principales causes de l'accroissement de leur pouvoir : « Dans toutes les provinces, dans tous les couvents, apprenez d'abord la langue du pays. » Le choix de Paris pour l'une et l'autre assemblée constituante prouve assez combien ces milices pontificales, lancées de l'Italie sur le monde, comme autrefois les légions romaines, étaient habilement dirigées, et quel prix on mettait à s'assurer la conquête de la France.

L'austérité, qui ne leur permet que des images peintes et non point sculptées, des fenêtres avec une simple croix et sans vitraux de couleur, des manuscrits où ne brillent nulle part les lettres d'or, ne les empêche pas d'être fort généreux lorsqu'il s'agit de fournir des livres à leurs étudiants, à leurs prédicateurs : nous connaissons peu de documens de ce genre où il soit plus question de travaux littéraires. On exprime en 1243, la confiance la plus respectueuse pour l'Université de Paris, à laquelle on allait bientôt faire une guerre qui ne cessa plus : « Effacez de vos cahiers, est-il dit à tous les frères, effacez » les erreurs condamnées par les maîtres de Paris. » La guerre n'en éclata pas moins, ardente, implacable ; et, chose singulière, après tant de siècles et de révolutions, il y en a qui s'imaginent encore que cette guerre n'est point finie.

Plusieurs actes nous font voir les disciples du couvent de Saint-Jacques se distinguant de plus en plus par leurs progrès dans les lettres, par leurs succès dans les épreuves publiques. Il est seulement recommandé, en 1293, de ne pas envoyer de sujets turbulens aux écoles parisiennes. Les luttes continuelles des frères avec le clergé séculier qui fréquentait les cours, et même avec la foule, qui répétait contre eux, lorsqu'ils passaient, les vers satiriques de Rutebeuf, rendaient cet avertissement nécessaire. Les jeunes moines aussi n'étaient pas toujours fort attentifs; car les prieurs et les visiteurs sont chargés, en 1300, de faire en sorte qu'on veuille bien écouter jusqu'au bout l'explication du *Maître des Sentences*, pendant laquelle les frères désertaient l'auditoire. Voilà de bien petits détails, mais qui attestent que ces hautes discussions ne dédaignaient rien de ce qui se rapportait aux études. On aime à voir l'instruction, avec tous ses périls, triompher des défiances de cet ordre qui a eu le malheur de fonder et d'exercer en France l'inquisition.

L'ordre de Saint-François, institué, ou du moins reconnu par la cour de Rome, très-peu de tems après celui de Saint-Dominique, et qui devait fournir, comme son rival, des conseillers et des ambassadeurs aux princes, des confidens aux souverains pontifes, passe pour avoir tenu son premier chapitre général à Assise en 1216, et le second en 1219, où, dit-on, assistèrent déjà plus de 5,000 frères, et, selon quelques-uns, 30,000. On ajoute, il est vrai, que, dans le même moment, non loin de là, cachés au fond d'une gorge des Apennins, entre Notre-Dame des Anges et Assise, 18,000 diables tenaient aussi chapitre, pour délibérer par quelles tentations infernales ils pourraient renverser ce nouvel État qui s'élevait contre eux. La troisième assemblée, en 1223, est regardée quelquefois comme la première. Tous ces commencemens sont obscurs; la règle qui prescrivait, comme chez les Camal-

dules, des chapitres triennaux à la Pentecôte, ne fut pas observée, ou, s'ils se réunirent, la trace en est perdue.

Ces chapitres, convoqués le plus souvent en Italie, ont moins de rapport avec la France. Un des plus célèbres toutefois, réuni à Narbonne, en 1260, par Bonaventure lui-même, général des nouveaux frères, nommés frères Mineurs, vit naître un recueil de leurs *constitutions*; mais il fut défendu, par le général, de le communiquer à des étrangers. Aussi ne connaissons-nous qu'un petit nombre d'actes émanés des conseils de l'ordre. Cet ordre, quoiqu'il ait produit quelques écrivains très-féconds, n'aimait pas à écrire. Son fondateur, le plus inflexible adversaire du tien et du mien, qui ne voulait pas que l'on eût rien en propre, ni même en commun, avait peu de goût pour les livres. Le chef d'une de ses provinces, comptant soustraire ceux qu'il avait recueillis avec beaucoup de peine à l'austère proscription de toute propriété, veut savoir de François même ce qu'il est permis à un frère Mineur de posséder : « — La robe, répond celui-ci, la corde qui l'attache, » et des sandales, s'il ne peut s'en passer. » — « Que ferai-je donc de mes » livres, qui me sont si chers? » — « Je ne m'exposerai point pour vos li- » vres, réplique le maître, à violer le livre de l'Évangile, qui nous interdit de » rien posséder en ce monde. Faites de vos livres ce qu'il vous plaira, mais » vous n'aurez point ma permission. »

La robe, et la corde pour la nouer : voilà tout ce que possédait lui-même, grâce à la pitié publique, lorsqu'il vint demander à Innocent III la consécration de son ordre, ce hardi fondateur, qui porta jusqu'à l'excès, non point peut-être l'humilité, puisqu'un si prodigieux abaissement a son orgueil; mais l'ivresse de la piété et de l'extase, puisqu'il reçut ou crut recevoir d'en haut les saints stigmates; mais la fraternité, puisqu'il appelait le loup : Mon frère, et qu'il lui faisait contracter l'engagement de ne plus dévorer personne; qui, exagérant sans doute aussi la dévotion de la misère, prétendit que Jésus et sa mère n'avaient vécu que d'aumône, et s'inquiéta peu, pour vivre ainsi, de mettre en péril la société, sans laquelle cependant sa congrégation indigente et oisive n'était point possible; car enfin, pour que les uns mendient, il faut bien que les autres donnent. Comme le pape refusait d'abord de l'approuver, un cardinal lui dit : « Saint père, prenez garde que si vous condamnez ce pauvre » homme, vous ne condamniez l'Evangile. » Mais les meilleurs juges, et les plus religieux, ont depuis reconnu que le pape comprenait mieux le livre si étrangement interprété, lorsqu'il hésitait à permettre une telle épreuve sur le monde chrétien (B).

L'épreuve, en effet, fut terrible; les populations se précipitèrent en foule dans cette communauté de mendians; les Augustins, les Carmes, tant d'autres, le devinrent aussi; mais, plus que tous les autres, les Franciscains ou Cordeliers effrayèrent l'Italie de leur pauvreté ambitieuse et menaçante; puissance nouvelle, qui donna Ximenès à la couronne d'Espagne, Sixte-Quint

(B) Nous répétons encore, ici, que nous n'approuvons pas toutes les expressions de cet article; mais tel quel. nous croyons que nos lecteurs le liront encore avec fruit et plaisir.

et Clément XIV à la papauté. Les historiens de ces moines quêteurs qui ont régné, de ces frères Mineurs qui ont grandi par le renoncement à tout bien temporel, ne nous ont pas expliqué leur pensée, lorsqu'ils ont dit qu'au chapitre de Notre-Dame des Anges, en 1219, si près de leur origine, ils étaient déjà plus de 5,000, pour ne pas aller jusqu'aux 30,000 de leurs légendaires. Supposera-t-on qu'il n'y eut là que des chefs, des supérieurs de couvens? Une telle propagation d'un ordre naissant passerait toute vraisemblance; car, si l'ordre de Cîteaux, au bout de 50 ans, avait déjà 500 abbayes, on avoue que François, à sa mort, n'en laissa pas plus de 80. Il admit donc à délibérer, dans ses chapitres généraux, le peuple entier des frères. C'était alors le droit de suffrage pour tous, c'était la plus complète *égalité*.

Cette immense confrérie, presque démocratique à son berceau, répandue comme une armée conquérante sur toute la terre, se composait encore, dit-on, il y a 60 ans, malgré les calamités dont le 16e siècle l'avait frappée, d'une réserve formidable, répartie, sous divers titres et avec diverses espèces de capuchons, au nombre de 115,000 hommes, dans 7,000 monastères.

On a quelquefois dit que ce grand mouvement, si puissant, si rapide, manifesté et proclamé, dans ces jours d'enthousiasme et d'espérance, au pied de la montagne d'Assise, affranchissait du moins les pauvres du servage féodal; mais la mendicité, même avec la prière, ne peut pas être la liberté.

Nous ne savons rien de ces premières assemblées, et presque rien des suivantes. C'est qu'il ne faut pas croire que ce fut une chose ordinaire, dans les corps religieux, que de trahir par une publicité profane le secret de leurs délibérations. Les Chartreux et les Prémontrés ne le virent jamais qu'avec peine. Un Dominicain très-éclairé s'étonne que son plus cher confrère ait laissé lire trop facilement à un curieux, peut-être à un ennemi, les procès-verbaux des chapitres de l'ordre; et il est probable que lorsqu'ils furent publiés par deux Bénédictins, les frères Prêcheurs furent peu satisfaits. Quant aux frères Mineurs, il suffit de dire que celui de leurs annalistes qui n'arrive de l'an 1208 à l'an 1300 qu'à la fin de *cinq énormes volumes*, assez épais pour contenir sans effort l'histoire universelle, y fait entrer, comme pièces justificatives, non les actes des assemblées de l'ordre, mais les bulles des papes qui lui avaient accordé des priviléges: les bullaires étaient, pour les sociétés monastiques, la partie la plus précieuse de leurs annales.

Aussi recommandons-nous à quiconque veut connaître à fond le moyen âge, la recherche et la comparaison de ce qui a transpiré des lois portées dans les chapitres généraux, soit qu'on se borne, pour le 13e siècle, aux *statuts* que nous indiquons ici, soit qu'on en recueille d'autres. Il s'est trouvé certainement, dans les divers cloîtres dont nous venons de parcourir les archives, des hommes capables d'exercer la double domination du caractère et de la parole, de généreuses ambitions, de nobles esprits. On a vu même que l'instruction était pour quelques-uns de ces ordres, avec la foi, les austérités, la prière, un moyen de puissance. Les actes qui ont fait vivre jusqu'à nous plusieurs de leurs pensées, quoique réduits à la forme de simples décrets, quoique privés aujourd'hui de l'intérêt des vives discussions qui devaient animer ces grandes assemblées délibérantes, sont dignes cependant encore de notre étude, et souvent de notre respect. Parce que le monde

a changé de maîtres, ne soyons pas ingrats pour ceux qui ont su jadis le gouverner.

VICTOR LECLERC,
Membre de l'Institut.

Sciences historiques et législatives.

ÉTUDE SUR DAGUESSEAU,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

TROISIÈME ARTICLE [1].

1668 - 1699.

I. Lutte de Daguesseau contre le Saint-Siége. — Suite des préliminaires. — II. Les doctrines gallicanes. — III. Comment Daguesseau fut instruit du droit ecclésiastique.

II. Le jansénisme, qui a prétendu remontrer à l'Eglise catholique sa propre foi, ses propres dogmes, s'est greffé sur les doctrines dites *gallicanes*.

Le gallicanisme, avec profusion de paroles de *respect*, de *déférence* et de *soumission* pour le Saint-Siége et l'Église, a imaginé de défendre les droits de l'Église contre son chef et contre elle-même parfois avec l'appui de quelques-uns de ses membres plus ou moins séduits, et de lui remontrer sa discipline.

Le gallicanisme même clérical pose deux insupportables assertions au sujet de ses doctrines : la première consiste à en faire remonter la perpétuelle vigueur en France jusqu'à l'origine de la monarchie ou plutôt jusqu'aux premiers siècles du christianisme [2]; la seconde à les présenter comme *le droit commun* de l'Eglise abandonné par les autres nations catholiques *assujetties à la servitude*, et toujours conservé parmi nous [3].

[1] Voir le 2e article au n° précédent, ci-dessus p. 259.

[2] Recueil des *Libertés de l'Église gallicane*, par Pithou, art. 3. — Déclaration de 1682, proemium. — Daguesseau, *Mémoires*, passim, et en particulier *Mémoire sur la théologie de Poitiers* (Œuv., t. VIII, p. 519). — Héricourt, *Lois ecclésiastiques*.

[3] Code Pithou, art. 2. — Daguesseau, 1er mémoire relatif à l'affaire de l'é-



Cette double base historique à laquelle s'est confié Daguesseau après Bossuet, tombe devant l'examen attentif des faits de l'histoire et des monuments de la législation. La lutte à laquelle Daguesseau a participé pendant la première moitié du 18e siècle se rattache à celles des temps antérieurs; mais nous livrer au récit même abrégé d'une suite d'événements qui, durant plusieurs siècles, remplissent les annales de l'Eglise, à la discussion compliquée de doctrines qui touchent à tout le droit ecclésiastique, et sur lesquelles on a tant écrit de part et d'autre, ce serait placer un assez grand ouvrage dans une simple monographie. D'ailleurs beaucoup d'entre nos lecteurs sont au courant de ces discussions que le débat sur la liberté religieuse a naguère renouvelées. Ils savent qu'un célèbre magistrat s'est évertué à fortifier les *organiques* de 1802 des vieux articles des *libertés gallicanes* de Pierre Pithou, etc., et s'est donné la peine de commenter jusqu'à des dispositions entièrement dénuées aujourd'hui de la moindre applicabilité. C'est par précaution, et, dit-il, pour le cas auquel il y aurait de nouveau des bénéfices en France. Il aurait voulu que la connaissance des cas *d'abus, jadis dévolus aux parlements*, fût *restituée aux cours d'appel* sur la poursuite des procureurs généraux [1] : vain espoir de ressusciter les usages abusifs d'un temps qui n'est plus! La condamnation qu'ont portée de ce commentaire presque tous les évêques de France, montre assez dans quel esprit il a été fait, en dépit des brevets d'orthodoxie et de logique que lui a décernés le conseil d'Etat. On a, de plus, fort savamment répondu au fameux *Manuel* par un *Memorandum des libertés et des servitudes de l'église gallicane* [2], où l'on pourra prendre une connaissance exacte de ces libertés tant vantées, dont il faut presque toujours, pour être vrai, changer le nom en celui de honteuses servitudes. On y trouvera notamment l'histoire des doctrines gal-

vêque de Saint-Pons (Œuv., t. VIII, p. 418, 419). *Mém.* sur la juridiction des chapitres (Œuv., t. IX, p. 392). — Héricourt, *Lois ecclésiastiques de France*, in-fol., édition de 1771, 1re partie, chap. 17, n° 5, p. 297. — Bossuet, *Sermon sur l'unité*. Voy. les observations du comte de Maistre sur le passage (*Eglise gallic.*, liv. 2, chap. 14). Cf. les lamentations de M. Frayssinous sur le *vague* de cette définition (*Les vrais principes de l'Eglise gallicane*, chap. 3).

[1] *Manuel de droit public ecclésiastique français*, par M. Dupin aîné, introd., § 4, 7, et commentaire sur l'article 81 de Pithou.

[2] Par M. Guillemin, avocat, 1847, 1 vol. in-8°.

licanes depuis 1789. Les discours de M. le comte de Montalembert à la chambre des pairs, et les pamphlets de Timon se sont éloquemment réunis aux plaintes et aux écrits des évêques de France pour réclamer précisément le *droit commun* et la simple liberté refusés à l'action bienfaisante et civilisatrice de l'Eglise [1]. Espérons que dans notre pays elle cessera d'être entravée au nom de la liberté. « Aujourd'hui, a très-bien dit M. le vicomte de Cormenin, les ultramontains défendent la liberté, aujourd'hui les gallicans défendent le despotisme. » Il ajoute : « Je ne sais pas ce » que les uns et les autres faisaient jadis, il ne m'importe

[1] *Institutions diocésaines*, par Mgr Sibour, évêque de Digne, depuis archevêque de Paris, 1 vol. in-8°, 1845 : 2e partie, observ. prélimin., p. 194; 1re sect., ch. 4, § 3, p. 275; 2e sect., chap. 3, § 2, p. 340. — Voyez aussi les ouvrages de Mgr de Parisis, évêque de Langres, de l'abbé Rohrbacher et ceux de Mgr Affre, dont la mort a glorifié Dieu et honoré l'Église. — Entre autres discours de M. de Montalembert, celui qu'il a prononcé à la séance du 19 mai 1847 à la Chambre des Pairs, etc. — Les pamphlets *Oui et Non*, et *Feu! Feu!* par Timon (1845). — *De la paix entre l'Eglise et les Etats*, par Clément Auguste, baron de Droste-Vischering, archevêque de Cologne, traduct. de M. le comte d'Horrer, 1 vol. in-8°, 1844 ; — *Lettres sur les quatre articles dits du clergé de France*, par le cardinal Litta, composées en 1813, 3e édit., 1816 ; — *Du Pape et de l'Eglise gallicane*, par le comte de Maistre ; — *De Auctoritate summi pontificis*, par Fénelon, publié pour la première fois en 1820 ; —La réfutation de Bossuet, par le cardinal Orsi, 1741 ;—Les opuscules de Muzzarelli ; — *Le triomphe de l'Eglise et du Saint-Siége*, par le Rev. Maur Capillari, depuis Grégoire XVI, etc., etc., et surtout le *De summo pontifice*, du cardinal Bellarmin, jésuite, de qui l'on remonte aux docteurs du moyen-âge et autres auteurs, aux témoignages des premiers papes, des premiers conciles et des pères qu'il cite, de toute la tradition, en un mot, résumée dans son ouvrage. — Nous n'avons pas à mentionner ici les auteurs gallicans, parmi lesquels l'avocat de Héricourt et Durand de Maillane tiennent le premier rang au 18e siècle, MM. Portalis et Dupin au 19e. Les colonnes du gallicanisme ecclésiastique étaient Bossuet et l'abbé Fleury. Bossuet a passé vingt ans à faire, défaire et remanier jusqu'à six fois son ouvrage, dont la dernière rédaction inachevée n'a pas plu aux éditeurs jansénistes et ne nous est point parvenue, sauf le titre de *Gallia orthodoxa*, remplaçant celui de *Défense de la déclaration de* 1682 (Voy. De Maistre, *Eglise Gallicane*, liv. 2, chap. 8 et 9). — Fleury a laissé des opuscules où il renverse ses premières doctrines. — Enfin, notre siècle a vu le cardinal de La Luzerne qui a cherché à réfuter Orsi (*Sur la déclaration de* 1682, 1 vol. in-8°, 1re édition, 1821), en reproduisant principalement les arguments de Bossuet; et Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, dont le livre, plein d'inconséquences et d'aveux explicites, forme comme la transition aux sentiments actuels de l'épiscopat français dont il a dû contribuer à dessiller les yeux (*Les vrais principes de l'Eglise gallicane sur la puissance ecclésiastique*, troisième édition, 1826).

» guères [1]. » Cette connaissance du passé serait cependant très-utile, et la portion comprise dans notre travail, montrera bien que la tendance et l'objet du gallicanisme étaient à cette époque, comme de nos jours, l'affaiblissement de l'autorité du Saint-Siége et l'asservissement plus ou moins complet de l'Eglise au pouvoir temporel. Les mémoires de Daguesseau devant nous fournir l'occasion de toucher quelques-uns des principaux points de ce grand débat, qu'il a soutenus ou traités, nos lecteurs nous sauront donc gré d'abréger ces préliminaires en répondant en quelques mots seulement à ces cinq questions :

1° De quelle époque date le gallicanisme!

De la fin du 13e siècle.

C'est le catholicisme, par conséquent l'union avec le Saint-Siége qui a civilisé les Franks, fondé et fait grandir notre monarchie à travers les désordres de la barbarie contre lesquels l'Eglise ne cessa de lutter. L'harmonie entre les deux puissances spirituelle et temporelle qui commença d'être gravement troublée aux 11e et 12e siècles, en Allemagne et en Italie, par la querelle des *investitures*, ne subit en France d'altération sérieuse qu'à partir de la fin du 13e siècle. Une lutte énergique, de 56 ans, soutenue par la papauté, avait abouti au triomphe de la liberté de l'Eglise, et elle jouissait de la paix depuis un demi-siècle qui fut marqué par le beau règne de saint Louis, lorsque la querelle entre le roi Philippe-le-Bel et le pape Boniface VIII, commencée sur une question d'argent, et dont le fond était toujours celle de la collation des bénéfices ecclésiastiques, c'est-à-dire de la liberté de l'Eglise, détermina entre le Saint-Siége et la France une division qui a ressemblé à une plaie souvent cicatrisée, mais facile à se rouvrir au premier heurtement. Les deux principes fondamentaux qui vont être exposés au 2°, sont dès-lors professés par le trône et par ses légistes *oppresseurs des églises*. C'est à ce moment que remonte le gallicanisme, dans notre pays, et non au règne de saint Louis : la pragmatique attribuée à ce prince, sous la date de 1268, porte les marques assez visibles de sa fabrication au 15e siècle [2]. Il est d'ail-

[1] *Feu! Feu!* par Timon, 1845, 8e édition, p. 65, 33.

[2] Voyez là-dessus un article remarquable de l'*Univers*, no du 19 fév. 1847, à propos de l'*Histoire universelle de l'Eglise de* Jean Alzog et d'après les travaux de MM. Lenormant, Thomassy, de Carné, et de Mgr Affre, *de l'appel comme d'a-*

leurs établi que sous le règne de ce roi canonisé, autant que dans les siècles précédents, la France reconnaissait le droit qu'à la puissance spirituelle de juger en certains cas la souveraineté temporelle, et de réprimer, comme l'ont fait les papes et les conciles, par l'excommunication, quelquefois suivie de la déposition, les crimes, l'impiété et la tyrannie des chefs des nations catholiques oublieux de leurs devoirs et de leurs serments[1].

2° Qu'était-ce que le gallicanisme? Quelles en étaient les principales maximes?

Le gallicanisme a été une lutte d'argent et de pouvoir. Ses principales maximes ont été :

1° Le pape n'a en aucuns cas de puissance sur les souverains ou chefs d'Etats, par rapport aux choses temporelles;

2° L'Eglise assemblée en concile général est supérieure au Pape.

3° Contre qui et par qui le gallicanisme a-t-il été introduit, développé, maintenu?

Par les rois de France, les Etats-généraux, les parlements et quelquefois l'Eglise de France contre les papes; par les rois et les parlements contre l'Eglise de France; par les parlements contre les rois.

4° Quels en ont été les résultats pour les pouvoirs qui le maintenaient et pour la société?

Pour la royauté et les parlements la ruine la plus complète et la plus affreuse, l'échafaud; pour l'Eglise de France l'asservissement partiel au pouvoir temporel, la nécessité d'une régénération par le sang.

Pour la société l'anarchie révolutionnaire, les ignominies d'un schisme et la plus dure tyrannie.

5° Enfin, relativement à la participation de chacun de ces pouvoirs à la querelle, nous nous bornerons à deux observations très-importantes :

1re. Si la révolution régicide qui a jeté au vent les cendres de tant de rois n'a pas éclaté plus tôt, c'est sans doute que la royauté n'a pas poursuivi avec la dure persévérance des parlements la

bus, 1re part., art. 2 (1845). Voyez aussi Guillemin, *Memorandum*, sur l'art. 10 du Code Pithou.

[1] *Pouvoir du Pape au moyen-âge*, par l'abbé Gosselin, 2e partie, nos 80, 81, 86 à 92, 107 à 116, 127 à 135, 256.

lutte contre le Saint-Siége, et que la piété de nos rois a mieux aimé manquer de logique que de véritable « respect pour l'Eglise. » « Dans cette crainte qu'ils ont eue de *paroître* entreprendre (il » faut dire d'entreprendre réellement) sur ses droits, » Daguesseau, gallican, a vu des « sentiments dignes de leur piété et de » leur religion [1]; » on peut y voir aussi la cause du salut de la France, ou du moins du retard de la catastrophe qui aurait pu attirer plus tôt, sur la tête de nos pères, l'impertinence judaïque des parlements, si elle eût été laissée sans aucun frein.

2°. Jusqu'à 1682 l'Eglise de France avait, il est vrai, quelquefois manqué de fermeté, en se rangeant du côté de la royauté contre les papes, ou du moins en ne soutenant pas les papes comme elle aurait dû le faire. L'occasion de ces différends était surtout dans ces biens à la fois avantageux et nuisibles à l'Eglise, dans ce côté humain et périssable de son existence, et par suite dans les questions d'élections, de finances et de juridiction ecclésiastiques. Ces biens, si utiles pour faciliter l'action de l'Eglise, ont causé aussi la plus grande partie de ses maux, soit en appelant quelquefois dans son sein des ministres indignes, soit en servant de prétexte à l'envie ou à la haine pour lui jeter des entraves : ce qui a été l'œuvre déplorable du gallicanisme. Par ses concessions au pouvoir civil et principalement par sa participation à la fameuse pragmatique de Bourges (1438), indocile écho du concile révolté de Bâle, l'église gallicane ne fit que donner prise sur elle aux rois et aux parlements, en même temps qu'elle offensa vivement la papauté. La pragmatique abolie par Louis XI, malgré les remontrances du Parlement (1461, 1464), le plus souvent inexécutée et jetant la confusion dans l'administration des bénéfices, comme le prouvent les ordonnances royales, ayant été de nouveau ouvertement soutenue par Louis XII, auquel se joignit l'Eglise de France, attira sur le royaume la terrible bulle *In cœna Domini* fulminée par Jules II. Enfin, le concordat de Léon X et de François Ier (1516), en sanctionnant plusieurs dispositions de cette pragmatique, réglementa les droits de collations, les appels, etc., abolit les *grâces expectatives* et les *réservations*, principaux objets des réclamations depuis le grand schisme, mais changea entièrement le système d'élections aux principaux bénéfices. Deux fois le système d'élec-

[1] 7e plaidoyer, 1691 (Œuv., t, I, p. 453).

tions, d'abord conformément au concile de Nicée, par le clergé et le peuple, aux 5e et 6e siècles, puis par les chapitres, de la fin du 12e jusqu'au concordat, avait donné lieu à trop de désordres et d'abus. Il fallut, nonobstant l'opposition du clergé et du Parlement, recourir à l'intervention royale, comme il était déjà arrivé en 615, par l'édit de Clotaire II [1]. L'Eglise de France, dès qu'elle se fut soumise au nouvel acte d'accord, devenu dans le langage des rois synonyme des *libertés et observances du royaume* [2], cessa de prendre part à aucune opposition contre le siége romain. En 1614, par l'éloquence courageuse du savant cardinal du Perron, elle empêche la première maxime gallicane, relative à l'indépendance absolue des souverains vis-à-vis du Saint-Siége, de prévaloir aux Etat-généraux ; en 1639, vingt-deux évêques dénonçant à leurs confrères le recueil des *Libertés de l'église gallicane* de Pithou, déclarent ne voir dans les *libertés* qu'on leur imposait que des *servitudes* [3]. Enfin, l'Eglise de France sollicita constamment la réception des canons de discipline du concile œcuménique de Trente dans le royaume [4]. Le cri de guerre du gallicanisme était depuis deux siècles : *réforme des bénéfices*. Le concile décréta cette réforme complète et générale, nonobstant tous concordats ou coutu-

[1] *Recueil des anciennes lois françaises*, t. I, Mérovingiens, n° 19. — M. Dumont, contre l'opinion du P. Thomassin (*Ancienne et nouvelle discipline*, part. 2, liv. 2, chap. 30, nos 12 à 14, chap. 33, n° 5) considère l'édit comme ayant été consenti par les évêques qui, seulement, ne voulurent pas poser en règle une concession utile, mais non essentielle et qui restreignait la liberté de l'élection (*Cours d'histoire de France*. 39e leçon ; *Université catholique*, 2e série, n° 3, p. 231 et notes, même page). Cf. la manière dont est formulée la sanction pénale de l'édit (Apud Sirmond *Concilia Galliæ*, t. I, p. 476 : Quicumque vero hanc deliberationem quam *cum pontificibus* vel tam magnis viris optimatibus aut fidelibus nostris in synodali consilio instituimus, temerare præsumpserit, in ipsum capitali sententià judicetur, qualiter alii non debeant similia perpetrare.

[2] Aux termes d'une déclaration de François Ier confirmative de la forme *des mandats apostoliques* prescrite par le concordat, Paris, 29 mars 1528, enreg. au Grand-Conseil le 13 juillet 1528 (*Anciennes lois françaises*, t. XII, n° 152. — Fontanon, IV, 446.).

[3] *Servitutes potius quam libertates*, t. III des Procès-verbaux du clergé de France, pièces justificatives, n° 1, cité par J. de Maistre, *Eglise gallicane*, liv. 2, chap. 14.

[4] Les preuves de ces demandes réitérées ont été réunies dans une excellente brochure, Avignon, Séguin, 1825, in-8°, 20 pages.

mes contraires. C'était une nouvelle occasion de dissentiment que les Parlements ne laissèrent pas échapper : ils refusèrent toujours d'admettre les canons de discipline sous prétexte du maintien des *libertés de l'Eglise gallicane* (ce fut alors que Pierre Pithou réunit les 83 articles de ces *libertés* en manière de code) ; mais en réalité parce qùe ce concile avait, comme dit Fleury converti : « ôté plus d'abus que l'on ne le vouloit en France[1]. » C'est pour le maintien des *abus* et des *priviléges* dont ils profitaient que les parlementaires ont lutté avec tant d'acharnement, quelquefois pour le maintien des mêmes abus qu'ils avaient critiqués à l'encontre des papes, et trouvaient bons dans la main des rois. Les mémoires de Daguesseau nous le feront voir.

La royauté chercha au moins à introduire dans la législation une partie des sages règlements que le Concile de Trente avait portés : remède souverainement inefficace qui ne témoignait pas moins de ses prétentions hautaines de s'immiscer dans le gouvernement de l'Eglise que de son désir de maintenir le bon ordre. Elle laissa les parlements ravir à l'Eglise sa juridiction temporelle (ordonnance de 1539), en attendant qu'au 18e siècle ils prétendissent lui ravir la spirituelle, et qu'au nom des *libertés gallicanes* « fût proclamée *la déplorable constitution civile du clergé* (c'est » M. Frayssinous qui parle, inconséquent admirateur de ces *liber-* » *tés*), que notre Eglise fût bouleversée de fond en comble, que le » pontife romain fût persécuté, dépouillé, jeté dans les fers[2]. » Depuis le concordat de 1516 et le Concile de Trente, la royauté fut néanmoins, au sujet des matières religieusess, souvent en lutte avec le Parlement qui eût fini certainement par y succomber, si les rois eussent adopté une marche entièrement décidée, si Louis XIV n'eût cédé à la suggestion perfide d'étendre la *régale*[3] à tous les diocèses du royaume (ordonnance de 1673) : mesure à laquelle le pape Innocent XI s'opposa pour le maintien des canons, et qui donna à l'assemblée du clergé de France, excitée par le ministre

[1] *Libertés de l'Eglise gallicane*, l'un des *Nouveaux opuscules* de Fleury, p. 113, édition, 1807.

[2] *Les vrais principes de l'Eglise gallicane*, préface. Voy. Rohrbacher, *Hist. de l'Eglise*, liv. 88, § 3, t. XXVI, p. 211, 212.

[3] La régale était le droit que s'étaient attribué les rois et que la puissance ecclésiastique avait sanctionné, quoiqu'à regret, d'administrer le temporel et de disposer des revenus de certains évêchés pendant la vacance.

Colbert, l'occasion de *rappeler le pape à l'observation des canons*, tels qu'il plaisait à cette assemblée, qui ne représentait pas l'Eglise de France, de les faire ou de les comprendre, suivant le bon plaisir de S. M. le roi.

Par la déclaration de 1682, la position du clergé de France fut pire qu'elle n'avait jamais été. Au temps de la pragmatique, s'il avait eu les plus grands torts dans la forme, au moins sur quelques points le concordat et même le Concile de Trente l'ont justifié sur le fond, notamment par l'abolition générale des réservations et des grâces expectatives [1]. Maintenant, sans aucun grief, il portait au Saint-Siége l'atteinte la plus grave, au grand détriment de l'Eglise et de sa liberté. Vainement Bossuet, le rédacteur des *quatre articles*, a-il ensuite affirmé dans un écrit, qu'il ne voulait point publier de son vivant, que *les prélats français n'ont jamais approuvé ce qu'il y a de répréhensible dans Fevret, dans Pierre Dupuis : et ce que leurs prédécesseurs* (des prélats) *ont tant de fois condamné* [2]; vainement croyait-il avoir expliqué *les libertés*, dans le *sermon sur l'unité, de la manière que les entendent les évêques, et non pas de la manière que les entendent nos magistrats* [3]: en réalité les quatre articles sont la reproduction obscure, mais exacte au fond, des articles 3, 4, 5 et 40 du code Pithou. Or, nous savons que si « les » particularitez de ces libertez peuvent sembler infinies, néant- » moins estant bien considérées, elles se trouveront dependre des » deux maximes, *que*, suivant Pithou et Daguesseau, *la France a* » *toujours tenues pour certaines,* » à savoir de l'indépendance *absolue* des rois au temporel et de la supériorité du concile général sur le pape, impuissant même avec le concours de l'Eglise universelle à changer les anciens canons une fois interprétés et reçus en France, c'est-à-dire convertis en lois de l'État. « De ces deux » maximes *connexes,* » générales et principales « dépendent ou » conjointement ou séparément toutes les autres particulières [4], »

[1] Voyez le commentaire de M. Guillemin sur l'article LIV de Pithou. Il cite le texte du concile de Trente qui se trouve dans Labbe, t. XIV, p. 892. C'est le chap. 19 du décret *de reformatione*, sess. 24, 11 nov. 1563.

[2] *Déf. de la déclaration*, liv. 2, chap. 20.

[3] Lettre au cardinal d'Estrées, ministre de France à Rome (Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. 6, n° 5. — *Corrections et additions pour les nouveaux opuscules de Fleury*, p. 68.).

[4] Code Pithou, art. 3, 6.



qui en sont le développement, dit Durand de Maillane, c'est-à-dire de la première jusqu'à l'article 39, et de la seconde les articles 41 à 83. La déclaration du clergé aboutit donc forcément au gallicanisme parlementaire, et en assurant la prépondérance des parlements, elle a notablement contribué à la ruine de la monarchie.

On peut voir dans Joseph de Maistre, *de l'Église gallicane*, dans le cardinal de Bausset, *histoire de Bossuet*, et dans l'abbé Rohrbacher, *histoire de l'Eglise*, livre 88, § 3, t. XXVI, l'histoire de la déclaration de 1682 et de ses suites. Bausset, gallican impassible, cite au long le mémoire historique de Daguesseau intéressant à consulter à ce sujet [1]. Ce mémoire paraît avoir été fait pour le Régent à une époque où Daguessau était encore gallican, mais déjà plus modéré.

Ce fut au milieu de cette atmosphère d'opposition contre le S.int-Siége presque généralement répandue en France que Daguesseau atteignit l'âge où l'éducation s'achève, où les idées se forment. Nous allons retrouver l'influence de son père dans la manière dont le jeune magistrat fut habitué à envisager les droits et les rapports des deux puissances.

III. Nous pouvons facilement apprécier l'étendue de cette influence, d'abord par les instructions de Daguesseau à son fils aîné, dans lesquelles il n'a fait que reproduire pour le fond celles qu'il avait reçues de M. Daguesseau père. Voici en effet ce qu'on lit dans une lettre contenant la notice des œuvres de ce dernier. L'auteur de cette lettre fait un grand éloge des *instructions* du fils, très-remarquables en effet, et ajoute : « une matière si importante, » mais si sèche, ne diminue en rien le prix des plans d'études antérieurement rédigés par M. d'Aguesseau son père et son instituteur. Ceux-ci peuvent être regardés comme le germe des *instructions* qui ont été imprimées... ; à l'étendue près, *ce sont les* » *eaux du même fleuve ;* elles ont la même profondeur et la même » limpidité.

« Le père a laissé dix mémoires ou plans d'études. Ce sont autant de traités qui, quoique fort abrégés, réunissent tout ce qu'il » importe au public que sachent ceux qui aspirent à devenir des » citoyens dignes d'être distingués. On trouve partout et l'on voit

[1] Œuv., t. VIII, p. 464 à 474. — Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. 6, n° 20 à 23.

» du même coup d'œil le but et les moyens de l'atteindre. Ces » ouvrages ont certainement guidé M. le chancelier dans sa jeu- » nesse, puisqu'il est évident qu'ils ont servi de base aux *instruc-* » *tions* publiées dans le premier volume de ses œuvres [1]; mais il » n'appartenait qu'à un élève si heureusement né d'entreprendre » et d'exécuter le riche édifice qu'il a élevé sur cette base [2]. »

De ce passage nous pouvons, ce nous semble, conclure avec assurance que les indications transmises par Daguesseau à son fils aîné sur le droit ecclésiastique, comme sur le reste, ne sont aucunement différentes dans les points essentiels de celles que lui avait données son père. Nous connaîtrons donc par les *instructions* l'esprit et les idées qui présidèrent aux études de notre chancelier en matière de droit ecclésiastique.

Dans la première, datée de Fresnes [3] le 27 septembre 1716, « contenant un plan général d'études et en particulier celle de la » religion et celle du droit, » et envoyée à son fils au moment où celui-ci venait « d'achever avec succès le cercle ordinaire de l'é- » tude des humanités et de la philosophie, » il commence à l'entretenir du droit canonique [4]. En attendant que son élève fasse une étude approfondie de cette grande matière qui pourra devenir un des principaux objets de ses fonctions, s'il se rend digne de remplir celles du ministère public, il veut qu'il s'en forme au moins une juste idée, et pour cela il cherche à le prémunir contre les « très-mauvais principes qu'il pourroit prendre sur les bornes » des deux puissances, s'il lisait le texte et les interprètes du droit » canonique sans précautions; » il lui indique en conséquence quelques auteurs propres à lui inculquer les maximes générales nécessaires à en faire un *juste* discernement, notamment le traité de M. Le Vayer, *de l'autorité des rois dans l'administration de l'Eglise*, dont lui-même il avait fait un extrait.

Dans la seconde instruction intitulée *étude de l'histoire*, qui est probablement de 1718 [5], il appelle de nouveau son attention sur ce qui regarde les personnes, les biens et la discipline ecclésiasti-

[1] Edition in-4°. Dans l'édit. in-8°, elles font partie du t. XV.

[2] Lettre de M. A. à M. ***, dans l'avertissement du t. XIII des œuv., édition in-4°, p. LII, *remarques* sur la p. XV.

[3] Maison de campagne du chancelier.

[4] De la p. 25 à la p. 29 (Œuv., t. XV).

[5] Voy. la fin de la première, p. 29, 30.

ques, les libertés de l'Église gallicane et les maximes du royaume [1].

Nous avons de cette même époque une lettre écrite par le chancelier de son exil de Fresnes (12 juillet 1718) à son fils aîné qui se préparait à « soutenir bientôt sa thèse » sur le droit civil et sur le droit canonique. Au sujet du dernier, il lui confirme le conseil de M. Amiot, docteur ès droits et professeur des écoles de Paris, de « lire les titres du *décret* et des *décrétales* qui ont rap» port à sa matière ; il faut y joindre aussi les titres semblables du » *sexte*, des *clémentines* et des *extravagantes ;* mais tout cela ne » nous occupera pas beaucoup. » Il l'engage à prendre dans sa bibliothèque le *Corps du Droit canonique* de M. Pithou, édition Le Peletier. « Je vous conseille de faire votre extrait du droit ca» nonique le plus court et le plus abrégé que vous le pourrez, » parce que le temps que vous y emploierez est un temps presque » perdu, *le droit canonique devant être étudié tout autrement » qu'on ne le fait dans les écoles.* » Daguesseau aîné et M. de Fresnes son frère soutinrent leur thèse peu après avec un grand succès [2].

La quatrième instruction, sur l'étude et les exercices qui peuvent préparer aux fonctions d'avocat du roi (1719) [3], ne renferme au sujet du droit canonique qu'un petit paragraphe. « Il n'est pas » encore temps de former un plan entier de l'étude de ce droit, à » laquelle il faut nécessairement que celles qui sont plus pressées » fassent une espèce de tort, mais à condition que ce tort sera ré» paré dans la suite. On se réduira donc ici à ce qui est absolu» ment essentiel pour avoir des notions générales du droit ecclé» siastique, qui puissent au moins mettre notre futur avocat du roi » en état d'étudier les questions qui se présenteront dans cette » matière. » Il lui indique la lecture des *institutions* de l'abbé Fleury, du livre de Le Vayer, de l'histoire de la *Pramatique-Sanction et du Concordat* faite par Du Puy, et du texte de l'une et de l'autre ; de l'édition in-4° des articles de Pithou avec les notes

[1] P. 66 et 74.

[2] Voy. les lettres suivantes des 4, 8 et 15 août 1718 (Corresp. famil., t. I. p. 104 à 115.

[3] Cette date nous est fournie par le Recueil in-12 de 1773, p. 312 (Voy. la note indicative des sources au commencement de notre 1er article). — La 3e instruction est sur l'étude des belles lettres ; elle est inachevée.

abrégées qui y sont mises, enfin des principaux ouvrages de Van Espen, en joignant à chaque matière traitée par cet auteur les articles de nos ordonnances qui peuvent y avoir rapport, afin « d'approprier davantage ce travail à nos usages ; » enfin, dit-il, on ne saurait se rendre ces ordonnances trop familières [1].

Le fils aîné du chancelier étant passé à la fin de l'année 1721 de la charge d'avocat du roi au Châtelet dans celle d'avocat général au Parlement de Paris, Daguesseau entreprit alors pour lui une cinquième instruction détaillée, mais qui n'a pas été achevée, sur l'étude du droit ecclésiastique [2]. Nous croyons utile d'en présenter l'analyse, qui montrera encore mieux que ce qui précède la méthode, l'esprit et l'étendue des leçons qu'il avait lui-même reçues.

§ 1er. Le droit ecclésiastique est l'ouvrage des deux puissances spirituelle et temporelle, comme contenant un grand nombre de matières *mixtes*, dans lesquelles les deux puissances « doivent » se prêter un secours mutuel. » Ce droit se compose donc des règles établies par l'Église et des lois que les princes y ont ajoutées [3].

§ 2. Nécessité pour le jeune avocat général de s'instruire « 1° de la nature, de l'étendue et des bornes de ces deux puissan» ces, toujours amies dans l'ordre et dans les desseins de Dieu, » mais souvent ennemies par l'ignorance [4] ou par les passions des

[1] P. 105, 106 (Œuv., t. xv).

[2] Œuv., t. xv, p. 130 à 156. Daguesseau, fils aîné, fut nommé le 11 sept. 1721 (Lettre de Mme la chancelière à M. Daguesseau, fils aîné, 12 sept. 1721). Voyez aussi lettre du chancelier au même, afin de l'engager à abréger le temps de son délassement et à profiter des vacations pour se mettre, sous sa direction, au courant des affaires du parquet, 13 sept. 1721. (Corresp. familière, t. i, p. 160 à 167). Sa réception eut lieu le 5 déc. même année (*Etat de la France*, t. iv, p. 298). En rapprochant de ces dates deux endroits de la 5e instruction (p. 132 avec la note, et p. 139, Œuv., t. xv), on voit assez positivement que cette instruction fut composée dans l'année qui suivit la nomination du nouvel avocat-général, c'est-à-dire en 1722.

[3] Si ce droit se compose des règles de l'Église, il faut, pour y faire entrer les lois des princes, que ces lois soient faites et maintenues d'accord avec l'Église et ne contrarient point ses règles. Autrement, sous prétexte de prêter secours à l'Eglise, l'Etat l'opprime.

[4] *Par l'ignorance.* Voyez à ce sujet les judicieuses réflexions de M. l'abbé Gosselin, *Pouvoir du Pape*, 2e partie, n° 183, p. 529.



» hommes, dont la plus forte et la plus dangereuse est la jalousie » de pouvoir et d'autorité; »

2° Des « questions de puissance, souvent agitées dans les différents âges de l'Eglise, presque toujours mal soutenues *des deux* » *côtés*, plutôt apaisées que clairement décidées... Rien n'est plus » utile que de s'instruire à fond de cette longue suite de querelles, » d'en étudier exactement les faits, d'en peser attentivement les » raisons, » travail trop long pour que notre jeune avocat-général l'entreprenne dès à présent, mais auquel il devra consacrer plus tard « tous les intervalles de repos que les autres occupations de » sa charge pourront lui laisser. »

§ 3. Étude du fond des matières. Préliminaires. Histoire du droit canonique; connaissance qu'il faut acquérir des collections de canons, source du droit ecclésiastique. — Lecture des meilleures institutions ou des premiers éléments de la jurisprudence ecclésiastique.

§ 4. Deux parties distinctes dans le droit ecclésiastique, la partie supérieure et la partie inférieure.

La première comprend la hiérarchie, toutes les règles concernant la discipline générale de l'Église, l'ordre et les degrés de la juridiction ecclésiastique, la forme des jugements qui s'y rendent, etc.

La seconde partie se compose de celles qui « regardent plus directement les titres et les intérêts particuliers de certaines personnes ecclésiastiques que l'ordre ou le bien général de tous... » Tels sont par exemple les droits des gradués, des indultaires et » des autres expectants pour requérir des bénéfices, » et généralement les règles relatives à la collection des bénéfices, « les questions qui s'agitent sur les dîmes, sur l'entretien et la réparation » des églises et des presbytères, etc. »

§ 5. Il convient de faire marcher de front l'étude des deux parties, « parce qu'on trouve la théorie et les maximes générales » dans l'une, la pratique et les règles particulières dans l'autre. »

§ 6. D'ailleurs on ne saurait morceler l'étude des textes où elles se trouvent réunies.

Plan de l'étude du droit ecclésiastique.

Deux objets principaux dans cette étude comme dans celle de toute espèce de jurisprudence.

« Le premier et le plus essentiel, mais qui cependant a besoin » du second, est la connaissance exacte des lois, des actes et des » autres monuments publics qui forment comme le fond du droit » dont on veut s'instruire. » Il comprendrait « toute la suite des » canons, des conciles généraux ou particuliers, sur tout ce qui a » rapport à la discipline de l'Église, toutes les lois des empereurs » romains et toutes les ordonnances de nos rois sur les matières » ecclésiastiques, plusieurs lois étrangères et grand nombre d'ar- » rêts des parlements, » dont la jurisprudence a fixé les règles en certaines matières.

« Le second est l'étude des jurisconsultes » auteurs de commentaires sur les textes ou de traités où sont développés les principes de la jurisprudence ecclésiastique.

A l'égard du premier objet qui serait trop immense si on voulait l'embrasser dans sa vaste étendue, Daguesseau dispense pour le moment son élève de tout l'ancien (ce qui est en effet très-prudent), et se réduit au moderne « parce qu'il est d'un usage plus » pressant que tout le reste; » il fait donc commencer l'étude des lois, des actes et des monuments ecclésiastiques au temps de la Pragmatique-Sanction, c'est-à-dire à l'année 1438.

Cette étude doit porter principalement 1° sur ladite Pragmatique, suivant lui « plus respectée et plus respectable en effet que » le Concordat, » 2° sur le concordat fait entre François Ier et le Saint-Siége, « longtemps combattu et enfin passé en usage; » 3° sur le concile de Trente, afin « de bien le comparer avec les » lois du royaume qui l'ont imité dans plusieurs points, et » de « sentir par cette comparaison seule par quelles raisons on a em- » prunté une partie de ses dispositions, pendant qu'on a négligé » les autres, et pourquoi on a mieux aimé mettre sous le nom du » roi ce qui a été tiré du concile que de l'autoriser sous le nom du » concile même. » — « Nous ne reconnaissons, dit-il ailleurs (et » il tenait cela de Bossuet), l'autorité du dernier concile que pour » les dogmes de la foi et non de la discipline [1]. » Singulière prétention de faire prévaloir sur *les nouveaux canons qui sont pour le pape*, comme dit Daguesseau, *les anciens canons et la discipline*

[1] 7e plaidoyer (Œuv., t. I, p. 453). Voyez les pauvres *raisons* qu'en donne le gallicanisme, *Mémoire sur la juridiction royale*, 1710, § LX (Œuv., t. IX, p. 92). Mémoire sur la juridiction des chapitres (même tome, p. 380).



primitive, en quoi, ajoute-t-il, *nous faisons consister principalement les libertés de l'église gallicane*[1]! En vertu de ces *libertés*, il était interdit à l'Eglise de France d'obéir à la volonté de l'Eglise universelle, et pour le maintien de ces *saintes* libertés gallicanes, dont le dépôt était confié aux Parlements, et particulièrement à celui de Paris, le roi, source « et centre » de la puissance temporelle[2], ou plutôt *de toutes choses*[3], était déclaré *protecteur* des canons et particulièrement des anciens, que les parlementaires dénommaient *droit commun* et *antiques institutions des saints Pères*[4]. Règles anciennes portées cependant *pour honorer la mémoire de l'apôtre saint Pierre* et *le siége romain* qui *a toujours eu la primauté*[5], règles enfin que les gallicans le plus souvent n'ont pu invoquer qu'en les traduisant tout de travers, comme ils ont fait du 6e canon du concile de Nicée, ou en dénaturant l'esprit et le but de ces vénérables assemblées de Nicée, de Sardique, de Carthage, de Calcédoine. L'examen des mémoires de Daguesseau nous fournira l'occasion d'en donner quelques preuves.

4° Etudier les principales ordonnances, celles de 1539, d'Orléans, de Moulins, d'Amboise, de Blois, de Melun, les édits de 1606, ceux de 1678, 1684 sur les procès criminels des ecclésiastiques, l'édit de 1673 et la déclaration de 1682 sur la régale, les déclarations de 1686 et de 1690 sur les portions congrues; enfin

[1] 2e Mémoire relatif à l'affaire de l'évêque de Saint-Pons (Œuv., t. VIII, p. 449, 450). — Mémoire sur la juridiction des chapitres (Œuv., t. IX, p. 390), — Cf. Pithou, article V des *Libertez*, et Guillemin, *Memorandum*, p. 52 à 54; Héricourt, *Lois eccl.*, édition de 1771, 1re partie, chap. 25, n° 9, et chap. 17, n° 5, p. 297.

[2] Daguesseau, Œuv., t. XV, p. 130, début de la 5e instruction.

[3] Lettres de Mme de Sévigné, 24 nov. 1679.

[4] *Recueil des anciennes lois.* — Code Pithou, art. 3 et *Preuves des libertés*, citées dans le commentaire de M. Guillemin, *Memorandum*, p. 41-44. — Héricourt, *Lois eccl.*, 1re partie, chap. 25, n° 29. — Cf. Daguesseau, 2e instruction (Œuv., t. XV, p. 74); *Mémoires*, Œuv., t. VIII, p. 336, 344, 418, 421 à 427, 447, 448, 449.

[5] *Si vobis placet, sancti Petri apostoli memoriam honoremus.* Concile de Sardique, année 347, can. 3 (can. 4, version d'Isidore), Labbe, t. II, p. 630, 645, 652. — Voici le commencement du 6e canon de Nicée d'après le codex romain lu et approuvé au concile général de Calcédoine (451) : *Quod ecclesia romana semper habuit primatum.* ἡ ἐκκλησιά Ῥώμης πάντοτε ἔσχε τα πρωτεῖα (Conc. Calced., act. 16, apud Labbe, t. IV, p. 809 à 812, et conc. Nic., t. II, notes de Labbe, p. 46, 47, de Binius, p. 72, 73.

les lettres-patentes en formes d'édit de 1695 concernant la juridiction ecclésiastique ; les édits et les déclarations qui ont suivi jusqu'à présent.

Afin de s'initier dans *les mystères* et dans les grands principes de la partie supérieure du droit ecclésiastique, lire encore :

5° « Les articles de M. Pithou sur nos libertés, ouvrage si estimé et » en effet si estimable, qu'on l'a regardé comme le *palladium* de la » France et qu'il y a acquis une sorte d'autorité plus flatteuse » pour son auteur que celle des lois mêmes, puisqu'elle n'est fon- » dée que sur le mérite et la perfection de son ouvrage qui serait » cependant encore susceptible d'un bon supplément. » Aussi regarde-t-il les preuves de cet ouvrage comme « plus utiles encore » que l'ouvrage même [1] ; »

6° Les discours des avocats-généraux qui montrent « les vérita- » bles maximes. »

7°. Méthode pour étudier les ordonnances ; réunir sous différents titres les dispositions relatives aux mêmes matières, comme avait fait le président Brisson [2].

Indication de divers auteurs dont plusieurs avaient déjà été mentionnés dans les instructions précédentes : Le Vayer ; Grotius, *de imperio summarum potestatum circa sacra ; Le songe du Verger* dont l'auteur est inconnu ; Loiseau, Domat, Bossuet, *défense de la déclaration de* 1682, 3e partie, etc, etc. Florent, La Coste, Van Espen. Après les docteurs qui ont écrit suivant *nos maximes,* ou qui s'en sont rapprochés, il veut bien citer aussi quelques anciens interprètes « ultramontains, qui doivent êtres lus avec » précaution, » Innocent IV, l'abbé de Palerme, Adrien VI, Fagnan, Gonzalez. L'avocat-général remarquera dans les écrits de plusieurs d'entre eux « tout ce qui tend à confirmer la doctrine » de la France ou à faire mieux sentir les excès des ultramontains » modernes. » Ici la plume du professeur gallican s'arrête au

[1] Cf. *Mémoire sur la question d'un principal de collége*, etc. (Œuv., t. IX, p. 237).

[2] Il est à noter que Daguesseau ne parle pas du grand ouvrage de l'avocat de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques de la France dans l.ur ordre naturel*, assez favorable cependant à ses idées et conforme à son plan, et dont la 1re édition avait paru en 1719, la seconde en 1721 (*Biog.* Michaud, art. de Héricourt). Feller se trompe en disant que la première publication en a été faite en 1729, à moins que ce ne soit une faute d'impression (Voy. sa *Biog. univ.*, art. de Héricourt).

moment où il allait parler des interprètes plus récents. Pourquoi lui tombe-t-elle des mains? C'est ce que nous ne devons rechercher que plus tard. Mais où avait-il puisé les principes, où avait-il pénétré les *mystères* auxquels il initiait à son tour son fils aîné? Evidemment dans les leçons de son père, puisque ses instructions ont pour *base* les *plans d'études* du conseiller d'État qui l'avaient « guidé dans sa jeunesse. » Ce sont, nous le savons, *les eaux du même fleuve*. Il est évident par ces mêmes *instructions*, comme par les différents *mémoires* touchant des matières ecclésiastiques, que le gallicanisme de Daguesseau renferme toutes les erreurs ; et déterminément ou implicitement toutes les détestables prétentions des parlementaires à l'égard de l'Eglise. Ce qu'il a de particulier, c'est l'excuse qui résulte jusqu'à un certain point de cette éducation, et surtout le retour de l'auteur aux véritables principes.

Algar GRIVEAU DE VANNES.

Histoire Ecclésiastique.

CAMERACUM CHRISTIANUM,

OU

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE DE CAMBRAI,

D'APRÈS LA *GALLIA CHRISTIANA*,

Avec des Additions considérables et une continuation jusqu'à nos jours; par M. LEGLAY, correspondant de l'Institut, etc.[1].

On sait que des mains savantes avaient entrepris d'élever, sous le titre de *Gallia christiana*, un beau monument en l'honneur de l'église de France. Plusieurs vies d'hommes s'y usèrent, ensuite la révolution vint et dispersa les matériaux rassemblés pour l'achèvement de ce grand travail qui demeure suspendu.

Il semble toutefois qu'on peut arriver aisément à la complète exécution du plan primitif, un peu de temps et quelques hommes y suffiraient. Car il n'y a pas de diocèse qui ne puisse faire du

[1] In-4° de LXVIII, 542 pages. Paris, Sagnier et Bray; Lille, Lefort.

loisir à deux ou trois prêtres pour recueillir, contrôler et réduire en récit les éléments de son histoire, pour rappeler ses vieux titres, sa naissance à la foi, la vie de ses évêques, l'origine de ses monuments religieux, de ses abbayes, de ses pèlerinages, de ses écoles et de ses hôpitaux. Quant à la publication de ces fragments dont l'ensemble formerait l'histoire des provinces ecclésiastiques qui manquent au *Gallia christiana*, il y faut si peu de frais matériels que ce poids de la question ne crée vraiment aucun embarras sérieux. Du reste, si quelques esprits conservaient des doutes réels sur la possibilité de compléter un si important ouvrage et même de le réimprimer, en partageant les recherches nécessaires entre les divers diocèses de France, l'apparition du *Cameracum christianum* serait une réponse péremptoire à toutes les difficultés.

Le *Cameracum* donne, en effet, l'idée de ce qu'on pourrait essayer pour répandre dans les rangs du clergé la connaissance approfondie de l'histoire de l'église gallicane. Il est vrai qu'on ne doit pas se flatter de trouver partout un savant aussi distingué que M. Leglay ; ses études antérieures, ses *recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, son édition de la *chronique d'Arras et de Cambrai* par Balderic, son *mémoire sur les bibliothèques publiques et sur les principales bibliothèques particulières du département du Nord*, son *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, l'ont préparé, depuis vingt ans, au travail qu'il vient de faire paraître. Mais on peut imiter du moins ce qu'il serait difficile d'égaler.

Voici, du reste, comment M. Leglay a compris et exécuté son œuvre. Il a extrait des IIIe et V^e volumes du *Gallia christiana* le texte latin qui forme la principale partie de son livre ; et il en a donné une traduction mise en regard. Il a joint à ces matériaux déjà précieux par eux-mêmes une foule de notes explicatives, et il a conduit jusqu'à nos jours l'histoire du siége de Cambrai. Les suffragants et les coadjuteurs des pontifes qui ont gouverné ce grand diocèse au titre d'archevêques ou d'évêques, les prévôtés des églises collégiales, les couvents des divers ordres, les hospices et établissements de charité sont mentionnés avec soin par le savant archiviste. Un appendice considérable, rejeté à la fin du volume, présente l'état actuel du diocèse.

Les notes et éclaircissements révèlent une connaissance très-étendue des mémoires, discussions et travaux publiés, depuis cin-

quante ans, sur les époques les plus reculées et les faits les plus obscurs de notre histoire. On sent que M. Leglay a passé la moitié de sa vie au milieu des monuments et des chroniques laissés par tous nos écrivains, et dans de fortes études de diplomatique et de paléographie.

En tête du livre, se trouve une *introduction* remarquable où M. Leglay a résumé l'histoire des contrées qui ont appartenu ou appartiennent encore au diocèse de Cambrai. On ne peut dire plus de choses en moins de mots, ni mieux faire ressortir, dans un exposé si rapide, l'influence civilisatrice de la religion, le travail politique qui allait s'accomplissant sous la main des évêques et posant les bases solides de la monarchie française, l'origine, la marche, le développement complet des institutions communales, les périls créés à l'Eglise par l'immixtion des laïques dans les affaires du clergé, les modifications graduellement introduites dans l'ordre social par les pèlerinages, les fondations de monastères, etc. Il nous semble que ces pages portent jusqu'à l'évidence et font toucher du doigt les propositions suivantes : les provinces qui bordent l'Escaut, la Sambre et la Somme, en proie à un paganisme grossier, issu des superstitions du Nord et de l'idolâtrie romaine, présentaient le spectacle de mœurs atroces et fangeuses ; — des missionnaires courageux, exclusivement occupés de gagner des âmes à Jésus-Christ, ont en même temps gagné des barbares à la civilisation, en proclamant la grandeur de la chasteté, la dignité des pauvres, la sainteté de l'âme humaine rachetée par un Dieu ; — l'exemple et la leçon du travail qui enrichit le sol et moralise l'ouvrier furent donnés par ces moines aujourd'hui méprisés qui ont desséché les marais, abattu les forêts, conquis à la culture la moitié de la terre française, et auxquels des hommes qui font les fiers doivent tout, religion, science et agriculture.

M. Leglay explique très-bien aussi l'origine de la plupart des villes qui là, comme ailleurs, commencèrent par un cloître ou une église. « Autour de l'église sont venues se grouper les populations; mais bientôt l'église, les prêtres et les fidèles furent exposés aux attaques extérieures, et pour protéger la colonie nouvelle, on creusa de larges fossés, on éleva de hautes murailles. Puis à cette multitude garantie contre les agressions du dehors, mais non contre les divisions intestines, il fallut un magistrat municipal; de là, l'hôtel-de-ville avec l'échevinage; de là enfin, la cité

proprement dite. Ainsi une église, un beffroi, une forteresse : tel est le triple élément de nos villes modernes. A Lille le cloître de Saint-Pierre, à Douai celui de Saint-Amé, à Dunkerque l'église de Saint-Eloi, à Maubeuge, à Elnon, à Berghes, les monastères de Sainte-Aldegonde, de Saint-Amand, de Saint-Winoc furent pour chacune de ces cités ce qu'avait été pour Rome la chaumière bâtie sur le mont Janicule par la royale pauvreté d'Evandre [1]. »

Le récit de M. Leglay traverse tout le moyen-âge, en nous rappelant les principaux faits religieux et politiques, les personnages éminents qui ont illustré, en ce temps, la seconde Belgique; les croisades, les hérésies des Lollards et des Béguards, l'apparition et le développement des ordres religieux, les saints qui répandent dans tous le Cambrésis le parfum de leurs bons exemples et la salutaire influence de leur parole, les guerres dont la contrée devient le théâtre, les hommes célèbres comme Pierre d'Ailly, Henri de Berghes : tels sont les plus grands traits du tableau plein de vie esquissé par le laborieux archiviste. Il arrive à l'époque moderne où sa plume rencontre Fénelon et se heurte contre Guillaume Dubois; enfin il conduit jusqu'à M. le cardinal Giraud son précis historique, digne d'être proposé comme modèle et comme règle à ceux qui voudraient aussi reproduire les richesses et combler les lacunes du *Gallia christiana*. L'ABBÉ G. DARBOY.

Bibliographie.

DESCRIPTION DE LA VILLA

ET

DU TOMBEAU D'UNE FEMME ARTISTE GALLO-ROMAINE,

Découverte à Saint-Médard-des-Prés (Vendée), par B. Fillon; Fontenay et Paris; Dumoulin, 1849; 68 pages et 5 pl. in-4°.

Une série de découvertes d'un haut intérêt pour l'archéologie a été faite, il y a quelque temps, à Saint-Médard-des-Prés, à un kilomètre de la ville de Fontenay. M. Fillon, déjà connu par la publication de divers documents relatifs à la Vendée, vient de publier à ce sujet un mémoire fort curieux, que nous allons résumer en quelques mots.

En 1845, des ouvriers occupés à extraire des cailloux dans un champ près de Saint-Médard, découvrirent, à une profondeur d'un mètre, les murs d'une salle pavée de grandes dalles, des tuiles romaines, une cave en pierre, et des colonnes brisées. En continuant leur travail, ils trouvèrent encore des con-

[1] *Introd.*, p. VIX-XV.

duits en plomb, des fragments de poteries, un moulin à bras en granit, des monnaies d'argent et de cuivre, dont les plus récentes étaient de Constantin, c'est-à-dire du 3e siècle. Enfin, lorsque les recherches purent être dirigées par des hommes compétents, on parvint à mettre au jour différentes parties d'une villa, savoir : l'atrium, quatre petites chambres, une cuisine qui contenait deux fournaux en maçonnerie percés par le haut, et une salle dont l'aire reposait sur une épaisse couche de débris de revêtements de murailles, ornés de peintures représentant des personnages et des paysages.

Au mois d'octobre 1847, quelques vases en verre d'une conservation parfaite ayant été retirés de terre à environ quatre-vingts mètres de la villa, M. Fillon, avec l'aide de quelques amis, entreprit de fouiller lui-même le terrain d'où provenaient ces objets. « Le résultat, dit-il, dépassa toutes nos espérances; car, après plusieurs jours de travail, j'avais sous les yeux le tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, dont le squelette était entouré de tous les instruments de son art. La fosse était carrée, avait quatre mètres de côté dans sa partie inférieure, six dans sa partie supérieure, et deux de profondeur. On ne voyait aucune trace de maçonnerie; quelques grandes pierres, jetées sans ordre, recouvraient simplement le tombeau. Le cercueil et les objets placés au fond avaient été entourés de sable fin, et de terre rendue noire par la décomposition des matières organiques. Le tassement avait brisé plusieurs des vases et ustensiles. » Néanmoins, outre un mortier en albâtre, outre des vases en verre, des assiettes en terre cuite, des amphores, des débris de boîtes et de coffres en bois, on put retirer de la fosse un coffret de fer contenant une boîte à couleurs, un godet, un étui et deux petites cuillers de bronze, deux instruments en cristal de roche, des manches de pinceaux et une palette en basalte; de fioles grandes et petites en verre blanc, dont l'une contenait à l'intérieur une matière bleue, et l'autre de la résine; enfin, un vase de terre noire était rempli de terre de Sienne et de bleu égyptien.

Quelques échantillons des peintures de la villa et les matières contenues dans les fioles ont été envoyés à M. Chevreul, qui les a analysés avec sa science habituelle.

Ces curieuses découvertes furent communiquées à l'Académie des inscriptions par M. Letronne, dont elles avaient vivement piqué la curiosité, et qui écrivait à l'auteur « qu'il avait entre les mains un trésor unique en son genre. » Nous renvoyons le lecteur au mémoire lui-même, pour y lire les intéressants commentaires dont M. Fillon a accompagné le récit de ses trouvailles. Voici les principaux résultats auxquels il est arrivé :

Les peintures de l'intérieur de la villa de Saint-Médard étaient exécutées soit à la détrempe vernie, soit avec des couleurs mêlées à la chaux humide. — La femme artiste était d'origine gauloise, et avait rapporté du midi les instruments de son art. — Les substances colorantes dont elle se servait étaient le bleu égyptien, la terre de Sienne, du vert de gris, du peroxyde de fer, de la poudre d'or mélangée avec une matière gommeuse, etc.

Il serait fort à désirer que les dissertations qui se publient chaque année sur des découvertes archéologiques fussent aussi instructives et aussi sagement écrites que celle de M. Fillon. Lud. L.

(*Bibliothèque de l'École des Chartes.*)

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 47. — NOVEMBRE 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

VINGT-UNIÈME LEÇON [1].

Organisation départementale. — Opposition tardive et inutile des parlements. — Prétextes d'agitation. — Pénurie du trésor. — Première émission d'assignats. — Prétendus complots de la cour. — Discours du roi à l'Assemblée. — Enthousiasme et fêtes. — Serment civique. — Critique des journalistes. — Refroidissement de l'Assemblée.

Pendant les nombreux intervalles de la discussion sur les biens du clergé, l'Assemblée constituante s'occupa de l'organisation de l'intérieur du royaume. Elle divisa la France en départements, et effaça le nom de provinces, dont les priviléges avaient déjà été abolis. Les parlements furent suspendus, les chambres des vacations devaient rendre la justice en attendant qu'on eût organisé un nouveau corps judiciaire ; c'était la destruction des parlements qui, comme il arrive toujours, devinrent victimes d'une révolution qu'ils avaient provoquée. La loi électorale, qui fut votée, admettait deux degrés. Les assemblées primaires choisissaient les électeurs, et ceux-ci choisissaient les députés. Pour être électeur et éligible, il fallait être citoyen actif, c'est-à-dire payer une contribution équivalente à un marc d'argent, dont la valeur fictive fut fixée plus tard à trois journées de travail [2]. Je passe sous silence bien d'autres réformes qui sont parvenues jusqu'à nous, et que je laisse apprécier aux hommes politiques. Mais les clubs et les journaux entretenaient toujours une grande agitation dans le peuple. Les travaux de l'Assemblée, quelque sages qu'ils fussent, devenaient l'objet de leurs attaques et de leurs censures. Rien ne

[1] Voir la 20e leçon au no précédent, ci-dessus, p. 303.

[2] Gabourd, *Hist. de la Rév.*, t. I, p. 290.

pouvait leur plaire, rien ne pouvait les contenter. Marat surtout faisait des provocations criminelles, et il sut se soustraire aux poursuites dirigées contre lui. Lafayette, soutenu par les députés modérés qui avaient résolu de maintenir la tranquillité publique, déploya un grand zèle. La garde nationale, par le seul effet de sa hiérarchie et de sa discipline, eut assez de force pour contenir, du moins pendant quelque temps, les artisans de troubles et de pillage. D'ailleurs, depuis l'événement des 5 et 6 octobre, il n'y avait plus une grande cause irritante qui pût remuer les masses et les porter à une insurrection générale. Cependant les clubs et les rédacteurs de journaux n'avaient point renoncé à la puissance qu'ils voulaient exercer sur l'Assemblée et sur la cour. Ils avaient encore entre leurs mains de puissants prétextes auxquels ils cherchaient à associer les masses pour les pousser à la révolte; c'étaient la disette et les projets de conspiration qu'on attribuait à la cour. Ils surent les exploiter avec habileté.

Le peuple était impatient : on lui avait promis l'abondance, le bonheur, et sa misère n'avait fait que s'accroître. Les denrées étaient extrêmement chères ; la disette, qui n'avait pas cessé dans les provinces, avait reparu dans la capitale; le numéraire était devenu extrêmement rare, surtout depuis l'émigration de tant de nobles familles. Chacune avait emporté tout ce qu'elle avait pu réaliser, cela se comprend facilement. Ainsi chèreté des subsistances, rareté du numéraire et cessation du travail, qui sont les premiers résultats de toute révolution. et qui retombent toujours sur la classe pauvre, étaient de puissants prétextes d'agitation. L'Assemblée nationale, qui s'était emparée de tous les pouvoirs, comprenait toute la responsabilité qui reposait sur elle, et le compte que chacun était en droit de lui demander. Elle rejetait ses embarras sur les ministres, leur enjoignait de déclarer quels étaient leurs moyens d'assurer les subsistances du royaume et notamment de la capitale, et voulut les rendre responsables de l'exécution des lois à ce sujet. Les ministres, dans un mémoire envoyé à l'Assemblée, déclinèrent cette responsabilité, et indiquèrent les vraies causes de la désorganisation du royaume qu'ils trouvaient dans la désobéissance des agent, dans le découragement des tribunaux, dans la licence de la presse, dans la division qui existait au sein des districts et de la garde nationale. « Partout, disent-ils, on cherche en vain

» la paix et la subordination [1]. » Tout cela était l'ouvrage de l'assemblée constituante, et les ministres ne manquèrent pas de le lui faire entendre sans le lui dire expressément. Ils offrirent au reste de se retirer si l'on trouvait des personnes qui eussent les moyens qui leur manquaient [2]. Le mémoire des ministres frappa l'assemblée de stupeur. Il était évident que la cause du mal venait de sa conduite envers le pouvoir exécutif, et de la protection dont elle couvrait les excès populaires. Les ministres, sans se servir d'aucune parole offensante, le lui avaient fait comprendre. L'assemblée qui avait cru embarrasser les ministres se trouvait embarrassée elle-même. Dans la crainte que l'opinion exprimée dans le mémoire ne se propageât au dehors, et n'entrât dans le domaine public, elle n'engagea aucune discussion à ce sujet, et ne permit pas même que le mémoire fût imprimé et distribué; mais ce silence ne remédiait pas au mal qui allait toujours croissant. Le déficit du trésor avait pris des proportions effrayantes: de trente et de quarante millions qu'il était, il s'élevait déjà à cent soixante-dix. Et comment songer aux subsistances sans argent ? Mais les biens du clergé étaient là, ils avaient été mis à la disposition de la nation. On proposa donc d'en vendre une partie. Les ecclésiastiques, qui virent alors qu'on les avait trompés, combattirent vivement ce projet: ils représentèrent que le décret même qui leur avait enlevé leurs biens, avait imposé à l'état l'obligation de pourvoir à leur entretien et aux frais du culte; qu'il était de toute justice de remplir d'abord cet engagement et d'assurer leur sort, avant de procéder à la vente de leurs biens : qu'autrement ils courraient grand risque de voir leur spoliation consommée sans avoir la dotation qui leur avait été promise [3]. Ces raisons étaient fort justes : avant de mettre en vente les biens ecclésiastiques, il fallait assurer le sort du clergé, pourvoir au besoin des pauvres. Le décret l'exigeait, la probité, la justice et l'humanité le réclamaient impérieusement. Mais comme on avait besoin d'argent on n'écouta aucune raison, on décréta la vente des biens du domaine et de l'église jusqu'à concurrence de 400 millions. De là, Messieurs, la première émission des assignats qui furent hypothéqués sur les

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 13.
[2] *Ibid.*
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t, II, p. 15.

biens ecclésiastiques, en attendant qu'on pût les vendre, elle était de 400 millions. L'abbé Maury l'avait vivement combattue, il avait sonné l'alarme chez les banquiers et les commerçants. Il avait eu une lutte corps à corps avec Mirabeau, défenseur des assignats. Mais on était aveuglé. Ceux mêmes dont les assignats devaient causer la ruine, y applaudissaient. Mirabeau triompha et fut couvert de lauriers, tandis que son adversaire, l'abbé Maury, faillit être assommé, ce qui ne l'empêcha pas de prédire, avec une mâle éloquence, les désastres que devaient produire les assignats. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le mal qu'ils ont fait, leur souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire des hommes. Eh bien ! Messieurs, ils prirent leur origine dans la spoliation du clergé : sans les biens de l'église, on n'aurait pu les créer, parce qu'on n'aurait pas trouvé sur quoi les hypothéquer. La ruine de tant de familles, la honteuse banqueroute de l'État étaient la conséquence de la spoliation du clergé. Il est donc prouvé, de nouveau, par les faits de l'histoire qu'on ne porte jamais atteinte à la propriété sans causer une infinité de maux.

Cependant il s'écoula encore plusieurs mois avant qu'on procédât à la vente des biens ecclésiastiques, et l'on espérait toujours que le décret spoliateur ne serait point exécuté. Mais l'exécution était bien résolue : si l'on y apportait des délais, c'est qu'on craignait de ne pas trouver d'acheteurs.

L'émission de 400 millions d'assignats qui eurent cours forcé fournit au gouvernement le moyen d'assurer les subsistances de la capitale. Les ambitieux ne pouvaient plus guère prendre le prétexte de la pénurie des denrées pour remuer les masses. Mais ils en avaient d'autres qu'ils exploitèrent avec habileté, et pour cela ils trouvèrent de l'écho jusque dans l'Assemblée. Depuis longtemps on attribuait à la Cour des projets de conspiration et de fuite. On disait que la Cour était opposée aux nouvelles institutions, que le roi ne cherchait que l'occasion de fuir, afin de reprendre son autorité absolue. Voilà ce qu'on disait dans l'Assemblée, ce qu'on répétait dans les clubs, et ce qu'on répandait dans le peuple par les voies de la presse; les esprits étaient extrêmement agités. Le bruit n'était pas sans quelque apparence de fondement; car à cette époque (1790, janvier), Mirabeau recevait des sommes considérables de la Cour, et il méditait les plans pour tirer la famille royale de sa captivité, et pour lui rendre non le

pouvoir absolu, mais le pouvoir constitutionnel. Le plan de Mirabeau resta secret : cependant on n'était pas sans quelques soupçons. Vous savez, que selon le plan de Mirabeau, le roi devait aller à Rouen, se faire suivre d'un corps de troupes et y transporter l'Assemblée. Le marquis de Favras, qui concertait avec Monsieur frère du roi un autre plan, était moins discret ; son projet qui était d'enlever le roi, et de le conduire à Péronne, fut connu et divulgué dans le public. Le Comité des recherches de l'Assemblée nationale le fit arrêter, ce qui confirma l'opinion publique sur les projets d'évasion qu'on prêtait à la Cour. Favras fut accusé « d'avoir tramé contre la révolution, d'avoir voulu introduire la » nuit dans Paris des gens armés, afin de se défaire des trois » principaux chefs de l'administration (Bailly, Lafayette, et Necker). attaquer la garde du roi, enlever le sceau de l'État et » entraîner le roi et sa famille à Péronne[1]. » Vous pouvez juger facilement quel parti pouvaient tirer les clubistes et les journaux de pareils projets et que semblait confirmer l'arrestation de Favras, pour remuer les masses et les porter à l'insurrection. Monsieur, frère du roi, se hâta d'aller à l'Hôtel-de-Ville pour démentir les bruits de sa complicité, et il n'osa rien dire en faveur de Favras qui était un ancien lieutenant de sa garde. Pour contenter la multitude dont l'exaltation était au plus haut point, il a fallu livrer Favras au tribunal du Châtelet. Favras nia les faits, et, en effet, on ne trouva rien de positif contre lui. Mais les juges n'étaient point libres, il étaient assiégés pendant tout le temps de la procédure par une populace furieuse qui les menaçait de la lanterne, s'ils ne condamnaient pas Favras. Ce fut sous la pression de cette foule, qu'ils le condamnèrent, on peut dire sur des accusations sans preuves, à faire amende honorable devant l'Église de Notre-Dame, et à être pendu en place de Grève, supplice qu'il endura avec une admirable dignité et une héroïque résignation[2]. C'était une proie jetée à la multitude pour apaiser sa fureur.

Louis XVI s'était aussi cru obligé de démentir les bruits de complicité dans les projets de complots qu'on prêtait à la Cour ; il le fit avec éclat et d'une manière à ne plus laisser aucun doute sur la pureté de ses intentions. Le 4 février (1790) il se rendit à

[1] *Biog. univ.*, art. Favras.
[2] *Ibid.*

l'Assemblée nationale, sans autre appareil qu'une escorte de deux officiers de la garde nationale, et fit un discours qui, selon moi, est un véritable chef-d'œuvre pour la circonstance. Après avoir rappelé les troubles auxquels la France s'est trouvée en proie, les efforts qu'il a faits pour les calmer et pour assurer la subsistance du peuple, il récapitule les travaux des représentants en déclarant qu'ils n'avaient fait que remplir les vœux que lui-même avait émis, il y a plus de dix ans, et qu'il avait cherché à réaliser dans les Assemblées provinciales. Il se déclare donc l'ami sincère des nouvelles institutions, bien résolu de les maintenir et de les défendre, et pour ne plus laisser aucun doute dans l'esprit des députés, il dit, que de concert avec la reine, il y préparera de bonne heure l'esprit et le cœur de son fils.

Je favoriserai, dit le roi, en parlant de la division de la France en départements, je seconderai par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, le succès de cette vaste organisation, d'où dépend, à mes yeux, le salut de la France... Je défendrai, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage, et, de concert avec la reine qui partage tous mes sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai, dès ses premiers ans, à être heureux du bonheur des Français et à reconnaître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, et qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentiments d'amour et de fidélité dont la nation, depuis tant de siècles, donne à ses rois des preuves si touchantes [1].

Après s'être déclaré franchement dévoué aux institutions nouvelles, de manière à ne plus laisser le moindre doute, il pose les principes éternels de tout bon gouvernement. Il demande avant tout un pouvoir suffisant pour gouverner, et faire le bonheur de ses sujets. Il demande ce pouvoir, non pour lui, mais pour l'intérêt de la nation : ses paroles sont remarquables.

Vous vous occuperez sûrement, dit-il, avec sagesse et avec ardeur, de l'affermissement du pouvoir exécutif, cette condition sans laquelle il ne saurait exister aucun ordre durable au dedans ni aucune considération au dehors. Nulle défiance ne peut raisonnablement vous rester ; ainsi, il est de votre devoir, comme citoyens et comme fidèles représentants de la nation, d'assurer au bien de l'État et à la liberté publique, cette stabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active et tutélaire. Vous aurez sûrement présent à l'esprit, que, sans une telle autorité, toutes les parties de votre système de constitu-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 24, 28.

tion resteraient à la fois sans lien et sans correspondance; et en vous occupant de la liberté que vous aimez, et que j'aime aussi, vous ne perdrez pas de vue que le désordre en administration, en amenant la confusion des pouvoirs, dégénère souvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuse et la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainsi, non pas pour moi, ajoute-t-il, qui ne compte point ce qui m'est personnel près des lois et des institutions qui doivent régler le destin de l'empire; mais pour le bonheur même de notre patrie, pour sa prospérité, pour sa puissance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impressions du moment, qui pourraient vous détourner de considérer dans son ensemble ce qu'exige un royaume tel que la France, et par sa vaste étendue, et par son immense population et par ses relations inévitables au dehors[1].

Vous voyez, messieurs, combien le roi appuie sur la grande question du pouvoir dont l'affaiblissement causait tout le mal d'alors. Mais les membres de l'Assemblée constituante n'entendaient rien à cette question, comme je vous l'ai déjà fait observer. Dans la crainte de donner trop de pouvoir, ils n'en donnaient pas assez. Ils voulaient la liberté, et ils ne savaient pas que la liberté, pour prendre son essor, a besoin d'une autorité tutélaire: autrement il n'y a qu'oppression et abîme.

Le roi appuie sur d'autres vérités non moins essentielles, et qui montrent la justesse de ses vues. Ainsi la propriété, à ses yeux, est intimement liée à l'ordre social.

Donnez-lui (à la nation), dit-il, l'exemple de cet esprit de justice qui sert de sauvegarde à la propriété, à ce droit respecté de toutes les nations, qui n'est pas l'ouvrage du hasard, qui ne dérive point des priviléges d'opinion, mais qui se lie étroitement aux rapports les plus essentiels de l'ordre public et aux premières conditions de l'harmonie sociale[2].

Le roi n'avait pas vu avec plaisir l'atteinte portée aux propriétés de l'Église. Mais il exhorte le clergé, en rappelant ses sacrifices personnels, à imiter sa résignation et à se dédommager de ses pertes par les biens que la constitution nouvelle promet à la France. Du reste il élève la Religion au-dessus des intérêts terrestres et en fait sentir l'importance aux députés. « Le respect dû aux ministres » de la religion, dit-il, ne pourra non plus s'effacer, et lorsque » leur considération sera principalement unie aux saintes vérités » qui sont la sauve garde de l'ordre et de la morale, tous les ci- » toyens honnêtes et éclairés auront un égal intérêt à la maintenir » et à la défendre[3]. »

[1] *Ibid.*, p. 29.
[2] *Ibid.*, p. 30.
[3] *Ibid.*, p. 27.

Comme vous le voyez, le roi appuie sur les trois grandes questions sociales, le pouvoir, la propriété, la religion, et les recommande à l'attention des députés. Il termine par ces belles et éloquentes paroles :

Puisse cette journée où votre monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche et la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet empire ; elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardents, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix et de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneraient encore d'un esprit de concorde, devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les assiégent, je les paierai par ma reconnaissance et mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour, ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la constitution nouvelle et le désir ardent de la paix, du bonheur et de la prospérité de la France [1].

Ce discours qui avait été applaudi dans ses diverses parties, excita un enthousiasme qu'il serait difficile de décrire : la journée était bonne. Louis XVI avait montré par les paroles les plus franches et les plus loyales, qu'il consentait à être roi constitutionnel, et qu'il était digne de l'être par les qualités du cœur et de l'esprit. Ses ennemis qui avaient exploité les bruits de conspiration de la Cour, étaient réduits au silence. Le roi fut reconduit aux Tuileries par une foule de peuple et de députés. La reine vint au-devant d'eux pour confirmer les sentiments de son époux. « Je » partage, dit-elle, tous les sentiments du roi. Voici mon fils, je » l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères. Je lui » apprendrai à chérir la liberté publique, et j'espère qu'il en sera » le plus ferme appui. » Ces paroles furent accueillies par d'unanimes applaudissements. L'Assemblée dans son enthousiasme vota une adresse de remercîments, qu'elle envoya, par une députation, au roi et à la reine. Elle termina sa séance, par le serment civique qui fut répété par chaque député en ces termes : « Je jure d'être » fidèle à la nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout mon » pouvoir la constitution, décrétée par l'Assemblée nationale, et » acceptée par le roi. » Remarquez que la constitution n'était point encore faite. Mais tous lui avaient juré fidélité, les ecclésiastiques comme les autres : un seul, l'évêque de Perpignan, avait voulu faire ses réserves, mais sur l'interpellation du président, il

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 32.

donna son assentiment pur et simple[1]. Le soir même, le serment fut prêté par la commune et par l'immense multitude qui s'était réunie sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Le lendemain, Paris fut illuminé et il y eut une revue générale de la garde nationale. L'enthousiasme se communiqua à la province, chaque municipalité eut sa fête, et le serment civique fut répété jusque dans les communes les plus reculées[2].

Tout cela était beau, on se croyait sauvé. La France, frappée naguère de stupeur, se ranimait et se flattait de belles espérances. La minorité factieuse avait été obligée de céder à l'entraînement général et de garder le silence. Elle ne pouvait plus exploiter les bruits de conspiration de la Cour, le discours du roi les avait complétement détruits. Une parole si loyale et si franche ne pouvait plus laisser de doute dans l'esprit de personne. Mais la minorité ne se tint pas pour battue, elle ne cherchait que l'occasion de ressaisir l'autorité qu'elle voulait exercer sur l'Assemblée nationale; la constitution qui avait excité tant d'enthousiasme, et qui avait été l'objet de tant de fêtes et de serments, quoiqu'elle ne fût pas encore faite, devint l'objet d'amères critiques, tendant à la ruiner par sa base. On se demandait d'où venait cette constitution? On répondait qu'elle était l'ouvrage de l'Assemblée, acceptée par le roi. Mais, disaient les révolutionnaires, on a compté sans le peuple, on a méconnu sa souveraineté, on a méprisé la majesté nationale. Une constitution sans l'assentiment du peuple est radicalement nulle. Et remarquez bien, Messieurs, que par le peuple, on entendait la populace de Paris, que les révolutionnaires tenaient toujours sous la main. Tel était le sinistre langage de la minorité factieuse. Loustalot, rédacteur *des révolutions de Paris*, le rendit en ces termes.

Citoyens, nous avons juré sans réfléchir; réfléchissons après avoir juré..... Jurer de maintenir une constitution qui n'est pas encore faite; jurer de la maintenir par cela seul qu'elle est l'ouvrage de l'Assemblée, acceptée par le roi, sans égard pour la volonté générale, sans acquérir la ratification du peuple en personne, c'est, il faut en convenir, se jouer de toutes les règles du bon sens, des premières notions politiques, de la majesté nationale. Mais si nos représentants nous ont manqué de respect, à nous, nation; s'ils ont méconnu notre souveraineté, il semble qu'ils peuvent être excusés, parce qu'ils avaient pour objet d'enchaîner à la révolution quelques députés qui retardaient leur travail. Mais nous, rien ne peut nous excuser de nous être man-

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 302.
[2] *Ibid.*

qués à nous-mêmes, en reconnaissant que la volonté de 1,200 députés peut, indépendamment de la nôtre, devenir loi, et fonder la constitution..... S'il fallait jurer de maintenir quelque chose, c'était la révolution, puisqu'elle existe, et non la constitution, puisqu'elle n'existe pas [1].

Vous voyez là des principes dont la première conséquence était la ruine de la constitution. Vous voyez là les prétentions d'une troisième puissance dans l'État, puissance qui s'élève au-dessus de celle de l'Assemblée, et annule ses actes. Ce langage colporté dans les rues, trouvait de nombreux échos dans le peuple, l'égarait sur le sens de la souveraineté, et refroidit bientôt son enthousiasme.

Ce refroidissement se communiqua à l'Assemblée. Malouet, qui avait donné dans toutes les nouvelles idées, et qui était revenu sur beaucoup de choses après les journées des 5 et 6 octobre, voulait le lendemain 5 février, profiter de l'enthousiasme de la veille pour fixer l'attention de l'Assemblée sur les grands objets renfermés dans le discours du roi; son intention était sans doute d'obtenir quelques mesures favorables au pouvoir exécutif, et au droit de propriété. Il proposa donc de relire le discours du roi en entier; mais ses efforts furent vains, l'enthousiasme était passé, l'Assemblée redevenue froide et glaciale passa à l'ordre du jour.

Le discours du roi, qui renfermait de si sages conseils, et qui avait été tant applaudi, n'a donc produit qu'un effet éphémère. Il faut croire que l'entraînement révolutionnaire est bien puissant quand il s'empare d'une nation. Tous étaient sourds, tous étaient aveugles. Je ne parle pas des clubs, où il n'était plus possible de faire entendre une parole raisonnable. Mais l'Assemblée nationale composée d'hommes si distingués, l'Assemblée qui avait si vivement applaudi les sages conseils du roi, et qui l'en avait solennellement remercié, ne changera-t-elle rien à sa conduite? On devait l'espérer. Mais non, elle va continuer de suivre sa marche, de porter la main sur la propriété et les droits de l'Église. Au lieu de fortifier le pouvoir exécutif, elle l'affaiblira encore davantage, au lieu de respecter la Religion, sauvegarde de la société, elle va la détruire complétement par la *constitution civile du clergé* comme nous aurons l'occasion de le voir.

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 303.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

Pacte du roi avec son peuple. — Le roi l'observe. — L'Assemblée le viole. — Désordres dans les provinces. — Proclamation. — Discussion relative à la dissolution de l'Assemblée. — Nouveaux désordres. — Demande de dictature. — Discussion relative au droit de paix ou de guerre. — Suppression des titres de noblesse.

Le roi avait fait un pacte avec son peuple. Il s'était prononcé franchement (4 février 1790) en faveur de la constitution, à condition cependant qu'on observerait ces règles éternelles sans lesquelles tout gouvernement est impossible, c'est-à-dire qu'on respecterait la propriété, la religion, qu'on s'unirait au pouvoir exécutif, et qu'on lui donnerait la force nécessaire pour faire exécuter les lois. Ces conditions ont été acceptées par l'Assemblée nationale et par toute la France avec enthousiasme, avec remercîments. Elles ont été le sujet d'un serment solennel répété jusque dans les communes les plus éloignées. Voilà ce que nous avons vu dans notre dernière réunion. Cependant elles n'ont point été observées. De quel côté vient la violation? Est-ce du côté du roi, ou est-ce du côté de l'Assemblée? C'est la question qui va nous occuper aujourd'hui.

Il y a des auteurs qui insinuent, sans oser l'avancer ouvertement, que la violation vient du côté de la cour, et la raison qu'ils donnent, c'est que la famille royale ne s'est pas assez attachée à Lafayette et n'a pas écouté ses conseils [1]. C'est un malheur sans doute que Lafayette n'ait pas eu la confiance de la cour, car il ne lui était pas hostile, quoi qu'en disent certains historiens : il voulait établir et maintenir le gouvernement constitutionnel. Mais comme la cour se trouvait humiliée d'être gardée par Lafayette, et qu'elle se trouvait dans un état d'infériorité, elle ne pouvait pas l'aimer ni lui accorder sa confiance. Je vous ai expliqué ailleurs ces raisons. Mais la défiance que la cour portait à Lafayette ne prouve nullement qu'elle n'a pas voulu observer le pacte constitutionnel, comme elle l'avait promis : car on sait qu'à cette époque elle payait des sommes considérables à Mirabeau pour se l'attacher. Or, Mirabeau ne s'était engagé à soutenir le roi, qu'à condition qu'on adhérerait à la constitution. Ces conventions mêmes montrent jusqu'à l'évidence que le roi n'avait pas l'intention de

[1] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 197.

s'écarter des dispositions énoncées dans son discours. D'ailleurs, il n'y a de la part du roi aucun acte ni aucune démarche opposés aux conditions convenues.

Mais en est-il de même du côté de l'Assemblée nationale? change-t-elle sa conduite à l'égard du roi? lui donne-t-elle plus de force et de pouvoir, comme le roi l'avait demandé? respecte-t-elle la propriété, la religion, qui sont la sauvegarde de toute société? Nous pouvons répondre catégoriquement à ces questions, parce que les actes de l'Assemblée ont été discutés en public, et font partie du domaine de l'histoire. Nous pouvons les juger en pleine connaissance de cause.

Je vous ai déjà parlé de l'ordre du jour de l'Assemblée, lorsque Malouet voulut exciter son attention sur quelques principaux articles du discours royal; cet ordre du jour montrait que l'Assemblée ne voulait rien changer à l'ordre de choses actuel. Et en effet, le roi était toujours prisonnier aux Tuileries; il aura bien la permission de passer quelques mois à Saint-Cloud, mais il sera surveillé, gardé à vue, et restera dépouillé de son autorité; et cela au moment où le besoin de cette autorité, sur laquelle *repose le bonheur du peuple,* comme Mirabeau l'avait dit au sujet du *veto* (1er discours), et d'où dépend la tranquillité publique, se faisait sentir tous les jours d'avantage. Des désordres affreux se commettaient dans les provinces. L'abbé Grégoire annonça, au nom du comité des rapports, que dans le Quercy, le Rouergue, le Limousin, le Périgord et la Bretagne, des bandes de paysans armés portaient la désolation dans les propriétés nobles et roturières, qu'elles avaient à leur tête des hommes porteurs de faux ordres du roi, des ministres ou de l'Assemblée, que d'autres s'érigeaient en réparateurs des torts, qu'ils jugeaient de nouveau des procès terminés depuis 20 ou 30 ans, qu'ils rendaient des sentences et les exécutaient à l'instant; c'étaient là certainement de graves désordres constatés par des rapports officiels. L'Assemblée était loin de les approuver, mais elle repoussait le vrai remède indiqué par Mirabeau. « Ranimez, avait-il dit, le pouvoir exécutif; don-» nez-lui de la vigueur par de bonnes lois; c'est le seul moyen de » ramener la paix [1]. » Maury se trouva d'accord avec lui : il réclama des mesures énergiques de répression, et proposa d'autoriser la force armée à marcher sans la réquisition des municipalités, à

[1] *Biog. univ.*, art. Mirabeau.

arrêter les perturbateurs et à les déclarer coupables du crime de lèse-nation. A ces derniers mots, des cris violents couvrirent la voix de l'orateur, et peu s'en fallut qu'il ne fût déclaré lui-même coupable du crime qu'il venait de nommer. Lanjuinais proposa des moyens de douceur et de conciliation. Robespierre, toujours empressé de justifier les excès populaires, en trouva la cause dans les oppresseurs, c'est-à-dire dans les victimes; c'était son système ordinaire [1]. Enfin, Messieurs, après de vifs débats, l'Assemblée se décida à faire une proclamation au peuple, que Talleyrand fut chargé de rédiger (le 11 février 1790).

Toujours donc des proclamations, lorsqu'il était nécessaire de punir et de faire sentir le poids d'une haute autorité. Tout le monde en sentait le besoin. Malouet, pénétré de l'insuffisance du pouvoir ordinaire, en présence de pareils désordres, se présenta le 20 février 1790, et demanda pour le roi une dictature de trois mois. Il fut soutenu par Cazalès. La dictature n'était point dangereuse entre les mains de Louis XVI, mais la proposition fut repoussée à une forte majorité. On devait s'y attendre de la part de l'Assemblée [2].

Les gens sensés s'affligeaient des graves désordres du royaume, et voyaient avec peine que l'Assemblée ne voulait y apporter aucun remède efficace. Il ne leur restait qu'une seule espérance, c'était de dissoudre cette Assemblée et d'en faire élire une nouvelle. Plusieurs bailliages avaient limité à un an le mandat donné à leurs députés; l'on approchait du mois de mai et l'on en concluait, non sans raison, que les pouvoirs de l'Assemblée allaient expirer, et qu'on devait faire de nouvelles élections. On y insista d'autant plus, que le peuple allait s'assembler pour nommer les magistrats en vertu de la loi municipale; on voulait profiter de ces réunions pour nommer de nouveaux députés, mais les membres du côté gauche ne partageaient pas cet avis, ils se trouvaient bien où ils étaient, et ne voulaient pas courir les chances d'une nouvelle élection. Ils prirent le devant, et proposèrent de décréter que les mandats limités de quelques députés seraient regardés comme subsistants jusqu'à la fin de la constitution [3], ce qui n'était autre chose que l'exécution du serment du jeu de paume.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 37.
[2] *Biog. univ.*, art. Malouet. — Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 240.
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 61.

L'abbé Maury entra en lice, et se montra austère défenseur des droits du peuple; il en appela à sa souveraineté, et dit qu'on ne pouvait pas plus longtemps se mettre à la place de la nation et prolonger des pouvoirs qui n'étaient que temporaires. « Peut-on exister comme mandataires, disait-il, après que le mandat est expiré. » Il demande à quel titre l'Assemblée s'est déclarée souveraine; d'après lui, elle ne pouvait l'être qu'en l'absence de tout gouvernement, et il appuya son assertion sur des faits historiques. Enfin, il fit ce dilemme, bien propre à faire impression : ou vos pouvoirs sont limités, alors vous n'êtes point une convention souveraine; ou ils sont illimités , alors vous pouvez renverser tout l'empire, vous pouvez déposer le roi et déclarer le trône vacant. De tout cela, il conclut que la distinction qu'ils voulaient établir entre l'Assemblée nationale et la législature était chimérique[1]. Il n'était pas facile de répondre à des arguments si tranchants. Pethion et Garat essayèrent de le faire, mais ils restèrent au dessous de leur tâche. Mirabeau, qui n'était pas non plus disposé à quitter un poste où il avait remporté de si beaux triomphes, se chargea de répondre à l'abbé Maury. Il le fit avec l'éclat qui appartenait à son beau talent, mais sans réfuter les raisons de son adversaire.

Les députés du peuple, dit-il, sont devenus convention nationale le jour où, trouvant le lieu de l'Assemblée des représentants du peuple hérissé de baïonnettes, ils se sont rassemblés, ils ont juré de périr plutôt que d'abandonner les intérêts du peuple ; ce jour où l'on a voulu, par un acte de démence, les empêcher de remplir leur mission sacrée, ils sont devenus convention nationale pour renverser l'ordre des choses où la violence attaquait les droits de la nation [2].

C'était, messieurs, un sophisme habilement tourné et qui se réduisait à ceci. Le roi voulait tenir une séance royale; on nous a interdit l'entrée de la salle, à cause des préparatifs qu'on y faisait. Nous avons profité de l'occasion pour nous déclarer convention souveraine, avec serment de ne point nous séparer avant d'avoir achevé la Constitution.

Mirabeau va par gradation : après son premier sophisme, il s'appuie sur le consentement du peuple pour légitimer la souveraineté de l'assemblée; cette raison est présentée avec une grande force d'éloquence.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 61.
[2] *Ibid.*, p. 68.

Je dis que, quels que fussent nos pouvoirs, ils ont été changés ce jour-là; que s'ils avaient besoin d'extension, ils en ont acquis ce jour-là; nos efforts, nos travaux, les ont assurés; nos succès les ont consacrés; *les adhésions, tant de fois répétés de la nation, les ont sanctionnés.*

Mirabeau termine par un coup de théâtre. Sentant bien qu'au jeu de paume, on était sorti de la légalité, il excuse l'assemblée par le salut qu'elle a procuré à la patrie.

Vous vous rappelez, dit il en se tournant vers le côté gauche, le trait de ce grand homme, de ce Romain qui, pour sauver sa patrie d'une conspiration, avait été obligé de se décider contre les lois de son pays avec cette rapidité que l'invincible tocsin de la nécessité justifie. On lui demandait s'il n'avait point contrevenu à son serment, et le tribun captieux qui l'interrogeait croyait le mettre dans l'alternative dangereuse ou d'un parjure ou d'un aveu embarrassant. Il répondit : *Je jure que j'ai sauvé la République.* Messieurs, je jure que vous avez sauvé la chose publique.

Ces dernières paroles furent suivies d'un tonnerre d'applaudissements. L'assemblée tout entière, entraînée comme par une inspiration soudaine, decréta à l'instant que les mandats temporaires continueraient d'avoir leur effet (19 avril 1790) [1]. L'assemblée resta donc malgré le vœu des électeurs de plusieurs bailliages, et elle continua ses travaux de constitution; mais elle fut souvent interrompue par de tristes rapports qui venaient de la province. Sa proclamation, comme on pouvait s'y attendre, n'y avait produit aucun effet. Les troubles et les massacres allaient leur train. A Toulon, à Brest, à Rochefort, il y eut des insurrections. A Valence, le commandant Voisins qui avait voulu dissiper une émeute, fut assassiné; à Marseille, la garde nationale s'empara des forts, en chassa la garnison et massacra le major de Bausset qui avait essayé de lui résister [2]. A Paris, les clubs devenaient de plus en plus violents. Le côté droit de l'assemblée, voulant opposer clubs à clubs, forma des réunions sages et modérées : mais elles furent en butte à des rassemblements tumultueux, à tel point, que la municipalité fut obligée de les dissoudre. Il ne resta donc que les clubs violents, où l'on avait pour but de faire naître, d'entretenir ou de ranimer l'agitation et la fièvre révolutionnaire. Plus que jamais on sentait le besoin d'une autorité forte, d'une véritable dictature. Mais il n'y avait rien à attendre d'une assemblée qui marchait à l'aveugle, et qui s'obstinait à affaiblir le pouvoir exécutif.

[1] *Ibid.*

[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 70.

En effet, ce pouvoir déjà si amoindri, réduit à l'inaction, elle va l'abaisser encore, en le dépouillant de tout ce qui pouvait lui donner quelque prestige, et sans prestige, vous le savez, il n'y a point de pouvoir. J'ai presque oublié de vous dire, que dans plusieurs diocèses, on faisait des prières publiques pour la conservation de la religion, ce qui donna au côté gauche l'occasion d'attaquer violemment les prêtres, sous prétexte qu'ils se conduisaient comme si la religion était en danger. Car c'est ainsi qu'on s'exprimait au moment où l'on se proposait de la proscrire [1].

Déjà précédemment, un évêque, celui de Tréguier, Le Mintier, avait été renvoyé devant le tribunal du Châtelet, comme prévenu de lèse-nation, pour avoir dit dans un mandement :

Il est donc vrai que le diadème est garni de pointes cruelles qui ensanglantent la tête des rois, et que dans la crise excitée par des libellistes fougueux, le trône est ébranlé, la religion anéantie, et ses ministres réduits à la triste condition de commis appointés.... Il y a des abus; mais, pour les réformer, faut-il faire couler le sang?.... Ces systèmes d'égalité dans les rangs et les fortunes ne sont que des chimères.... Vous qui partagez nos fonctions, ministres de Dieu, montez dans vos chaires; faites entendre ces vérités : dites au peuple qu'on le trompe [2].

Les paroles de l'évêque frappaient juste; mais l'Assemblée était susceptible, et elle ne souffrait pas qu'on dît que la religion était menacée ou que le trône était ébranlé, quoiqu'elle en sapât de plus en plus les fondements; car elle va lui ôter son prestige, sans lequel il n'y a pas de véritable autorité. En effet, en terminant vers la fin de mai (1790), tout ce qui était relatif à l'organisation du corps judiciaire, organisation au reste extrêmement sage, qui existe encore aujourd'hui, à peu de modifications près, elle ôta au roi, d'où devait émaner toute justice, la nomination des juges, et même la faculté de refuser ceux élus par le peuple. Cette belle prérogative avait eu pour défenseur, Cazalès, qui s'était appuyé sur les leçons du passé et l'expérience des peuples. L'Assemblée alla plus loin encore, elle ôta au roi le droit de faire grâce, c'est le coup qui a le plus affligé le cœur de Louis XVI, il le dira plus tard [3].

Restait encore une prérogative précieuse, qui se rattachait à la sûreté et à l'indépendance du pays : celle de faire la guerre ou la

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 73.
[2] Degalmer, *ibid.*, p. 4.
[3] *Id.*, p. 76.

paix. Les députés du côté gauche voulaient l'enlever au roi, et la réserver exclusivement à la nation, c'est-à-dire à l'Assemblée. Barnave était leur principal organe. Tous les amis de la monarchie se réveillèrent à cette proposition. Maury, Cazalès, la repoussèrent avec énergie, et défendirent le droit séculaire de la couronne. La discussion fut longue et solennelle; elle durait déjà depuis cinq jours, et Mirabeau n'avait pas ouvert la bouche, ce qui étonnait tout le monde. Enfin il parut dans l'arène; voulant garder un juste milieu, il proposa de décréter que le droit de paix ou de guerre serait dévolu concurremment au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif, ce qui était assez conforme à l'esprit du gouvernement constitutionnel. Cette proposition, que Mirabeau soutint en homme d'état, déplaisait aux deux partis. Elle fut combattue d'un côté par Cazalès, qui défendit vivement le droit antique de la royauté, de l'autre, par Barnave, qui soutint le droit exclusif de l'Assemblée; celui-ci laissa de côté Cazalès et Maury, pour s'attacher à l'opinion de Mirabeau, qu'il réfuta dans son principe et dans ses conséquences avec beaucoup d'adresse et d'artifice. On croyait pour un moment qu'il allait emporter le vote de l'Assemblée, tant il avait ébranlé la majorité. Ce ne fut qu'avec peine que Mirabeau, aidé par Cazalès, obtint le renvoi de la discussion au lendemain. Par ce moyen il gagnait du temps, pour laisser s'affaiblir l'effet produit par Barnave, et se préparer lui-même à la lutte qu'il allait soutenir. Il en avait bien besoin, car les clubs s'étaient mêlés de la question et y avaient associé le peuple. Barnave fut porté en triomphe à sa sortie de l'Assemblée, et Mirabeau menacé de la lanterne. Le lendemain matin, on colportait et l'on criait dans la rue, *la grande trahison du comte de Mirabeau*. Le peuple s'était impressionné au delà de toute expression, et il venait vociférer jusque sous les fenêtres de Mirabeau. Mais celui-ci avait préparé les foudres de son génie, et il avait le courage de s'en servir. Il ne craignit pas de traverser une foule de 20,000 personnes qui s'était ramassée autour de l'Assemblée, et qui le couvrait d'outrages. Un ami était inquiet pour lui, mais Mirabeau le rassura en disant qu'on *l'emportera d'ici ou triomphant ou en lambeaux*. Il arriva enfin à l'Assemblée, monta à la tribune pour jouir du plus beau triomphe qu'ait jamais obtenu un orateur. L'histoire ne nous en offre qu'un seul exemple, celui de Démosthènes écrasant Eschine sous le poids de ses arguments. Son exorde est grave

et magnifique, chaque parole va droit au fait, droit au cœur de l'ennemi. Les *vengeances populaires*, *les haines de la rivalité*, *l'irritabilité de l'amour-propre substitué au culte de la patrie*, sont fustigées en passant, par l'amer dédain de son génie. L'inconstance des faveurs de la multitude et l'ovation populaire de Barnave lui inspirèrent ensuite ce mouvement tant de fois cité. « Et moi aussi, on voulait, il y a peu de jours, me porter en » triomphe, et maintenant on crie dans les rues, *la grande tra-* » *hison du comte de Mirabeau*... Je n'avais pas besoin de cette » leçon, pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la » Roche Tarpéïenne. » Il ne s'arrêta pas dans sa course, il mit en déroute les arguments de Barnave, posa et développa de nouveau ses principes; son talent s'agrandit, et sa logique devint plus irrésistible à mesure qu'il se sentait vainqueur. Bientôt il a tout dit, il a répondu à tout, le champ de bataille lui reste. L'Assemblée entraînée par l'enthousiasme, vote dans le sens de l'orateur. Le droit de paix ou de guerre est délégué au roi et à l'Assemblée [1]. Ce jour est le plus beau de la vie de Mirabeau, et un des plus célèbres de l'éloquence parlementaire.

Mais la démagogie, qui avait décidé dans ses clubs qu'on ôterait au roi le droit de paix ou de guerre, pour le rendre à l'Assemblée, n'était point satisfaite. Elle exhala son mécontentement dans *l'Orateur du peuple*, rédigé par Fréron.

Si le droit de la guerre, de la paix, disait-elle, avait été accordé au roi, c'en était fait : la guerre civile éclatait dans la nuit du samedi au dimanche, et aujourd'hui, Paris nagerait dans le sang. A minuit, le tocsin aurait appelé les citoyens aux armes, le château des Tuileries eût été livré aux flammes; le peuple aurait pris sous sa sauvegarde le monarque et sa famille. (Cette phrase tendait à ménager l'opinion publique qui n'était point hostile au roi.) Mais St-Priest, mais Necker, mais Mont-Morin, mais Taluzerne (c'étaient les ministres), auraient été lanternés, et leurs têtes promenées dans la capitale... On conseille au comte de Mirabeau de marcher droit dans les sentiers du patriotisme.... Qu'il sache que plus de cent mille Argus ont les yeux sur lui.... Mirabeau, Mirabeau, moins de talents et plus de vertus, ou gare la lanterne [2].

Les membres du côté droit n'étaient guère plus contents. Le roi se chargea de leur faire des remontrances, de les rallier autour de la constitution; de cette sorte il donna de nouvelles preuves qu'il ne voulait pas rompre le pacte fait au 4 février. Il

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 213.
[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 340.

adressa à l'Assemblée une proclamation où il les exhorte à cesser toute opposition, à se rallier autour de la loi, à favoriser de tout leur pouvoir l'établissement de la constitution, à avoir confiance, comme il en donne l'exemple, dans les représentants de la nation [1]. Le côté gauche applaudit à la lecture de cette proclamation, des remercîments furent votés au roi. Ce fut le 29 mai 1790. Pour le recompenser on lui vota par acclamation une liste civile de 25 millions [2].

Mais en même temps qu'on donnait de l'argent on détruisait le dernier rempart de la royauté. Je veux parler de la noblesse qu'on a mise au tombeau le 19 juin (1790) par l'abolition des titres. C'était une question bien plus importante qu'on ne pensait, et l'Assemblée constituante l'a traitée avec une extrême légèreté. L'égalité des conditions est aussi impossible que l'égalité de la fortune. Dans l'Etat le plus démocratique, il y aura toujours trois sortes d'inégalités, celle du mérite, de la fortune et de la naissance. L'homme qui a rendu de grands services à la patrie sera toujours au-dessus de celui qui lui est inutile; l'homme qui appartient à une famille illustre ou honnête sera au-dessus de celui qui a pour père un repris de justice; l'homme qui a de la fortune, ou du moins qui a quelque chose, sera au-dessus de celui qui n'a rien. Qu'on fasse tout ce qu'on voudra, on ne parviendra jamais à effacer ces distinctions. La France avait des enfants nobles qui depuis longtemps faisaient sa gloire, et qui donnaient à la nation l'exemple de cette politesse et de ces mœurs douces, tant admirées par les étrangers. Ils tenaient leurs titres de leurs ancêtres et les regardaient comme leur plus précieux héritage. Ils servaient de rempart à la royauté, et d'intermédiaires entre le roi et le peuple. La nuit du 4 août (1789) les avait dépouillés de leurs priviléges, et les avait rendus égaux devant la loi; mais selon les vœux de la France, exprimés dans les cahiers des charges [3], l'institution était restée debout comme devant servir de stimulant à tous ceux qui voudraient bien servir la patrie, car la carrière de la noblesse avait été ouverte à tout le monde. Le roi, plus profond politique que les représentants, tenait beaucoup à la

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 85.
[2] *Ibid.*, p. 86.
[3] *Ibid.*, p. 87.

conservation de l'ordre. Il avait prononcé dans son discours du 4 février ces remarquables paroles :

Tout ce qui rappelle à une nation l'ancienneté et la continuité des services d'une race honorée, est une distinction que rien ne peut détruire; et comme elle s'unit aux devoirs de la reconnaissance, ceux qui, dans toutes les classes de la société, aspirent à servir efficacement leur patrie et ceux qui ont déjà eu le bonheur d'y réussir, ont un intérêt à respecter cette transmission de titres ou de souvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puisse faire passer à ses enfants [1].

Mais les députés qui avaient paru goûter ces réflexions, en applaudissant le discours, n'en tinrent aucun compte; ils proposèrent l'abolition des titres, et ce qu'il y a de plus étonnant, ils furent aidés en cela par plusieurs députés distingués de la noblesse. L'abbé Maury, qui était d'une basse extraction, se crut obligé, dans l'intérêt de l'Etat, de défendre les titres contre ceux qui les portaient. Il établit par l'histoire, que la noblesse purement honorifique était une nécessité sociale, que tous les peuples, dans tous les temps, l'avaient admise, et que là où elle n'existait pas dans la loi, elle existait dans l'opinion. Puis, découvrant le véritable motif de ses adversaires, il s'écria : « Ne pourrait-on pas » dire à ceux qui demandent avec acharnement toutes ces inno- » vations, ce que quelqu'un répondit à un philosophe orgueil- » leux : *Tu foules à tes pieds le faste, mais avec plus de faste en-* » *core.* »

Le discours de l'abbé Maury fut inutile, les titres, les armoiries, et tous les honneurs qui y étaient rattachés, furent abolis, au grand dépit de la noblesse, qui fut plus peinée de la suppression des titres que des autres pertes qu'elle avait subies depuis la révolution (19 juin 1790). Ce fut une grande faute politique, car il n'y a pas de pouvoir solide dans l'Etat, lorsqu'il n'y a pas de corps intermédiaire entre le roi et le peuple; c'était également une injustice, car le titre est un héritage de famille, le plus précieux de tous, comme le disait Louis XVI, qu'on ne peut enlever sans porter atteinte au droit de propriété. Le roi ne voulant mettre aucune opposition aux travaux de l'Assemblée, sanctionna la suppression des titres, malgré les avis de Lafayette et d'autres seigneurs [2].

L'abbé JAGER.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 27.

[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 93-99.

Économie sociale.

ÉTUDE
SUR
LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

SEPTIÈME ÉTUDE [1].

M. HIPPOLYTE DESPRÉZ[2].

M. Saisset proposait au rationalisme et au christianisme une transaction. A ses yeux, ces deux grandes puissances de l'intelligence sont appelées à combattre l'ennemi de la société, le Communisme. M. Saisset a reconnu que, loin d'être hors de combat, l'Église possédait encore une force telle, que son appui est indispensable à cette pauvre société attaquée dans sa base et prête à s'écrouler sous les efforts réunis des aveugles qu'elle briserait dans sa chute qu'ils provoquent. Nous avons eu à nous expliquer sur le traité de paix proposé par M. Saisset[3].

Un écrivain à l'allure franche, à la parole nette, observateur attentif de l'état intellectuel de notre pays, M. H. Desprez, vient aussi de proclamer la nécessité de l'entrée en lice de l'Eglise et de la philosophie. M. Desprez ne va pas aussi loin que M. Saisset, il ne propose pas au christianisme une transaction impossible; quoiqu'il ne le dise pas, il est évident que cette transaction lui semble irréalisable; mais, se posant sur un terrain aussi élevé que solide, il examine et la cause du mal et les moyens par lesquels il se propage, et ceux par lesquels il peut être attaqué et vaincu.

En considérant le scepticisme, la maladie du temps, en déclarant que la ruine de la foi antique s'est accomplie sans qu'une foi nouvelle lui ait été substituée, autrement que par un appel au bien-être matériel; en concluant qu'à l'*enseignement seul* il appartient de guérir les plaies qu'il a sondées, M. Desprez a fait

[1] Voir la 6e étude au n° 45, ci-dessus, p. 207.

[2] *De la littérature et de l'enseignement populaire en France.* — Polémique du rationalisme et du socialisme, par Hippolyte Desprez. *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1er mars 1849.

[3] Voir l'*Etude sur M. Saisset*, dans la 6e étude, la précédent, ci-dessus, p. 207.

preuve d'une haute raison et d'une véritable fermeté d'esprit. Sans doute, des préoccupations anciennes, une connaissance incomplète du christianisme ont amené dans son travail des erreurs importantes; quoi qu'il en soit, cet écrivain a rendu un très-grand service à la cause sociale, et tout en le combattant sur quelques points, nous aurons à le remercier et à nous unir à lui pour beaucoup d'autres. Selon lui, l'esprit à combattre n'est-il pas l'esprit révolutionnaire?

Il n'est malheureusement que trop facile de constater notre défaut de foi religieuse et politique; il est bien vrai que les révolutions successives par lesquelles nous avons passé ont détruit en France l'enthousiasme; un triste et froid sentiment d'indifférence politique a remplacé dans les âmes les convictions ardentes de nos pères; l'appel aux intérêts matériels, sans cesse répété par le dernier gouvernement, la corruption gouvernementale embrassant tout le cercle d'action de ce gouvernement, la corruption érigée en système, ont nécessairement produit un égoïsme étroit, excluant toute pensée de dévouement et de sacrifice. Aussi l'histoire aura-t-elle un compte sévère à demander aux hommes de ces dix-huit années: cette doctrine de l'intérêt, cet appel au bien-être par l'obtention des faveurs gouvernementales, cette facilité d'arriver à la fortune et aux honneurs en répondant aux avances du pouvoir, par un peu de complaisance, ce marchandage des consciences, ces habitudes d'immoralité des gens haut placés, cet abaissement de la morale publique et de l'honneur individuel, ont provoqué, comme conséquences, l'amour de la jouissance, les désirs immodérés de fortune, les appétis les plus désordonnés de tous les plaisirs, la soif de l'or, le culte de l'intérêt privé. Ce gouvernement eut des intéressés, mais point d'amis, et le jour où une tempête l'emporte, pas un ne suivit pour ainsi dire, sa mauvaise fortune. Ce culte de la jouissance avait endormi dans un sommeil trompeur les heureux du jour; mais, descendu plus bas, il avait remué parmi ceux auxquels la peine et la privation restent toujours, les passions les plus actives, les convoitises les plus ardentes. Ceux-là avaient, eux aussi, perdu le sentiment de l'abnégation ; eux aussi, en voyant le monde se ruer sur la jouissance, appeler la jouissance et le plaisir; eux aussi, ils soupiraient après le bonheur matériel. Les enseignements ne leur avaient pas manqué : dès l'enfance, la foi antique avait été niée, défigurée, cons-

puée devant eux, et la contagion ne s'arrêta qu'à un point extrême? A ces hommes conviés par des bouches aussi nombreuses qu'harmonieuses, au banquet du bien-être, que manquait-il soi-disant pour y atteindre ? La volonté de se servir de leur force : ils la montrèrent et le gouvernement disparut. Ce gouvernement, il faut le dire, avait tout préparé pour sa chute ; développant à l'extrême et autant qu'il était en lui les forces industrielles de la France, sans avoir su ou pu assurer à ces masses de produits des débouchés certains, il marchait vers l'une de ces grandes crises favorables aux révolutions sociales. Avec quelle imprudence n'avait-il pas attiré vers les grands centres industriels ces bras arrachés à l'agriculture ! Et aussi, ces bras restés inactifs par l'effet de l'une de ces maladies commerciales si fréquentes, se mirent à démolir la société, croyant trouver dans ses ruines le trésor promis à leur convoitise.

De même que par les gains faciles de la bourse, des fortunes immenses s'étaient scandaleusement élevées, souvent à l'aide de honteux moyens ; de même que Paris devenait par les spéculations douteuses le centre d'action de ceux chez lesquels la cupidité avait été excitée; de même que devant ces appétits nouveaux, ces hommes quittaient le toit paternel pour courir après la fortune ; de même les ouvriers de l'agriculture abandonnèrent la charrue et la houe, répondant à l'appel de la voix mugissante des usines promettant un lucre assuré, un bien-être certain. Les uns et les autres trouvèrent, en définitive, le même résultat : la désillusion et la misère.

A ce gouvernement qui avait, disait-on, donné la jouissance et le bonheur, le peuple en substitua un autre duquel il attendait, lui, la jouissance et le bonheur : nous vîmes la République.

Les utopistes de tout genre, les mécontents de toute couleur, comptaient sur la république pour arriver, sinon à la réalisation de leurs plans, au moins à l'accaparement du pouvoir; le peuple, bercé de chimériques espérances, fier de sa victoire, attendait de cette forme gouvernementale le règne du bien-être matériel qui lui avait été promis, et se confiant dans une pensée que les précédents lui avaient inspiré et qu'ils avaient dû lui inspirer, il attendait, non de lui-même, mais du gouvernement improvisé, sorti on ne sait comment de la défaite du système constitutionnel, ce bonheur matériel, cette satisfaction de ses appétits comprimés et si souvent trompés.

Pour se rendre compte de cette disposition des esprits, qui alors sauva le pays, il faut se souvenir que dans sa marche progressive, depuis Richelieu, au 24 février, l'État a sans cesse tendu vers ce but : confondre en lui-même toute la France. La révolution de 89, avec son amour exagéré de l'unité , a courbé le pays aux exigences de la plus complète centralisation , l'État a voulu être tout, et par la force des choses, les existences provinciales, les institutions conservatrices de la liberté, les institutions charitables mêmes tendaient vers une absorption complète que l'État amenait à son profit par sa bureaucratie, son administration tout entière, sa force d'attraction : conséquence forcée de l'unité centrale; l'État avait donc la prétention de faire tout, de diriger tout; on devait donc tout attendre de l'État ; un événement imprévu ne détruit pas, en sa spontanéité, les idées préexistantes. De plus, les utopistes corroboraient singulièrement cette idée, car leur pensée définitive n'est-elle pas aussi la confusion de tout dans l'État, sans en excepter la famille et la propriété.

Mais l'État, comment apparaissait-il, sinon comme souverain absolu, régulateur absolu, dispensateur absolu ? Aux yeux des masses expectantes, c'était la providence, providence matérielle, tenant sous sa main un Eldorado dont il lui appartenait d'ouvrir la porte, de laisser couler les fleuves chargés d'or ; l'État, être mystérieux, devait, nouvel enchanteur, changer tout en or, renouveler la face de la terre. Or, l'État, dont on attendait tout, dont on devait attendre tout, l'État était, le 25 février, encore plus impuissant que le 22, devant tous ces appétits, car l'État était en proie à une crise bien plus forte, bien plus résolue; l'État qui n'a que ce qu'il reçoit, recevait moins et avait moins à donner; l'État, ce jour-là comme les suivants, était impuissant devant les prétentions irréalisables, filles d'un amour insatiable de jouissances, d'un besoin incessant de bien-être matériel, d'un bouleversement complet des lois d'humanité.

Les masses attendaient donc de l'État ce que depuis longtemps on leur promettait, et l'État, moins que jamais, pouvait répondre aux promesses imprudentes ou fallacieuses faites en son nom.

Car l'État ce n'est point un enchanteur, ce n'est point Monte-Christo possédant des mines de diamant et jetant à tout venant la fortune et le plaisir ; l'État est tout simplement un être collectif, représentant le pays, le dirigeant sans doute, mais ne pouvant que dans la mesure des forces de la nation. L'État n'a pas de ba-

guette magique, de trésors cachés ; l'État, encore une fois, n'a à sa disposition que ce qu'il reçoit et pas autre chose.

En février la crise était profonde, les utopistes le savaient, ils surent aussi en profiter devant l'impuissance, impuissance qu'ils n'avouaient pas, quoiqu'elle leur fût notoire; ils avaient beau jeu pour reporter à l'organisation sociale toute la responsabilité de la souffrance publique ; le moment était favorable, ils ne le laissèrent point échapper : cent voix attaquèrent la société avec passion, avec habileté, Dieu la sauva ; mais au fond des cœurs le désir de la jouissance resta comme une pensée immuable, arrêtée dans sa réalisation par un accident, mais exaltée sans relâche par une prédication passionnée.

En réponse aux appels des passions bouillonnantes en son sein, que trouve l'humanité? M. Desprez l'a dit : le Scepticisme.

Sur les notions de devoir et de droit repose la société, ces notions découlent des croyances; si les croyances disparaissent, les notions de devoir et de droit disparaissent aussi.

Pourrait-on dire qu'en France les croyances antiques aient été arrachées des cœurs? Ce serait exagérer le mal, car nos grandes crises nous ont prouvé que si, dans une portion de la masse il en est ainsi, dans une autre, le contraire existe. Toutefois, si les croyances religieuses ne sont pas éteintes, si elles survivent à un état ou à un autre, elles sont ébranlées, obscurcies, défigurées dans l'esprit du plus grand nombre de ceux qui les conservent, souvent à leur insu, même comme principe d'action ; quant aux croyances politiques, il faut l'avouer, personne ne croit à la valeur de telle ou telle forme spéciale du gouvernement, en tant que nécessité sociale définitive, et le scepticisme ici est complet. L'appréciation de M. Desprez est malheureusement juste :

« C'est partout le même scepticisme, la même absence d'idées et de convictions : nul enthousiasme pour aucun système, pour aucune politique, aucun plan arrêté, aucune foi en un principe ou une doctrine dont on veuille poursuivre la réalisation. La puissance des intérêts, puissance respectable sans doute, parce qu'elle est d'une certaine façon une force morale, possède seule de l'efficacité et de la vertu ; elle est seule consultée, elle est le seul guide et le seul mobile des partis. Elle a, il est vrai, sauvé le pays du chaos ; mais, si l'on peut considérer les idées comme une nourriture dont le corps social a besoin pour se soutenir, il est certain

que l'idée d'intérêt, que ce goût de bien-être divinisé à l'envi, tout aussi bien par la bourgeoisie que par le socialisme, n'est point pour ce grand corps moral une nourriture substantielle et salutaire. Le jour où la société ne reposerait plus que sur le sentiment des intérêts, le jour où la propriété ne serait plus défendue que par le Code civil et toutes les baïonnettes que l'on voudra, l'ordre social n'aurait plus de garanties suffisantes. C'est par l'idée de devoir et de droit qu'il se conserve, s'établit, se perpétue; il dépérit ou prospère, suivant qu'elle s'affaiblit ou se fortifie. C'est la sève de l'arbre; à mesure qu'elle s'épuise, les branches se dessèchent l'une après l'autre; un coup de vent les sépare du tronc, et il ne faudrait plus qu'un coup de vent pour coucher ce vieux débris sur le sol.

» La société d'aujourd'hui n'en est pas là, j'en conviendrai volontiers. Il y a, si l'on veut, dans les individus et dans la masse, dans la vie privée et dans la vie publique, l'honnêteté et la probité que commande naturellement l'opinion avec ses regards curieux, alertes, et la sanction plus ou moins équitable de ses jugements. Malheureusement, toutes ces vertus se traînent humblement terre à terre sans énergie, sans essor, pourquoi? Parce que le souffle d'en haut, une inspiration religieuse leur manque; parce qu'il y a incertitude ou plutôt indifférence dans les esprits; parce que les vieux principes de croyance ont disparu, sans que d'autres principes les aient remplacés; parce qu'à la suite de révolutions sur le terrain de la science, de bouleversements politiques dans lesquels les croyances se sont vues engagées, la discussion, le désenchantement, ont ruiné l'antique foi, sans qu'une foi nouvelle ait pu s'établir sur les ruines irréparables du passé. »

M. Desprez ajoute avec raison : « C'est la grande plaie de ce temps-ci, et à la lueur de nos récents orages, quelques intelligences semblent l'avoir entrevue. »

M. Desprez aurait pu aller plus loin, et dire : toutes les hautes intelligences « l'ont entrevue, » alors qu'elles ne sont pas passionnées.

Il n'est que trop vrai que le culte des intérêts, culte avoué et conséquence nécessaire des tendances sensualistes et matérialistes, sera impuissant pour éteindre la lutte déplorable qu'il suscite. Tant que nous resterons devant cet autel auquel aboutit en dernière analyse le système suivi depuis dix-neuf ans, nous

n'avancerons pas la question d'un pas ; l'expérience parle, et avant elle le bon sens. Ce culte doit faire place à autre chose, si on veut sortir des combats matériels et sanglants. Il faut « éveiller des préoccupations plus élevées, susciter de plus grands mobiles dans les âmes étiolées par l'abus du raisonnement. »

Le problème est ici posé avec netteté, et si sa solution embarrasse la philosophie, il embarrasse peu le christianisme, quant au fond. Car, après tout, le mal est venu de ce que l'on a *ruiné l'antique foi*, même aux yeux de M. Desprez, qui ajoute, « sans qu'une foi nouvelle ait pu s'établir sur les ruines irréparables du passé. »

Le Christianisme sait que la foi antique n'est pas *ruinée;* il sait que cette foi vit et d'une vie positive ; il sait que les *ruines* qu'on a faites sont *réparables*, il s'inquiète donc peu à cet égard ; il sait aussi que si une foi nouvelle n'a pu s'établir sur ces prétendues ruines, c'est que toute foi qui n'est pas la sienne n'est pas une foi de vie ; ici l'impuissance même de l'établissement de toute foi nouvelle se substituant à la sienne et contre elle, est l'un des arguments les plus formels en faveur de la foi ancienne.

II.

Après avoir constaté l'existence du scepticisme, M. Desprez, avant de rechercher le remède à un mal si profond, remonte aux causes qui l'ont amené.

Il trouve d'abord, que « les adversaires de la société ont, en général, de grandes prétentions apostoliques et se recrutent, à quelques exceptions près, parmi les intelligences maladives et rêveuses. » Il ajoute : « Hélas ! je ne saurais, pour mon compte, rien qu'à demi de ces sectaires d'un genre nouveau. Je ne puis voir, en effet, dans leurs élancements mystiques, dans leurs aspirations incohérentes vers l'inconnu, que les symptômes de l'une de ces maladies morales communes aux époques de transformation intellectuelle. »

De tout temps les novateurs ont pris ce langage *apostolique*, car, de tout temps, ils ont prétendu agir sur les masses, et ils savent fort bien que ce langage *inspiré* trouve les oreilles attentives à ses paroles et les esprits disposés à les recueillir ; ce langage varie dans ses formes, suivant les époques. On ne prophétise plus aujourd'hui comme au temps de Storck et de Münzer, et l'on dit cependant les mêmes choses. Oui, sans doute, ces pré-

tendus *inspirés* se recrutent parmi les intelligences maladives et rêveuses, car ces intelligences plus impressionnables que solides acceptent avec facilité les plaintes exagérées que poussent au nom de la misère et de la souffrance les ennemis de la société. Voir parmi ces sectaires nouveaux seulement des esprits malades, serait une faute ; oui, sans doute, il est parmi eux des intelligences souffrantes, mais il est bien plus d'esprits audacieux, rêvant la ruine complète d'un ordre de choses dans lequel leurs vices, leur ambition, ne peuvent avoir place, et qui, nouveaux Jean de Leyde ou Babœuf ressuscités, appellent un ordre de choses où leurs sauvages passions dominent à l'aise les peuples trompés et soumis.

Oui, sans doute, le rire était de saison alors que M. Cabet écrivait le *Voyage en Icarie ;* un sentiment d'un tout autre genre éclatait alors que, traînant ses dupes au fond de l'Amérique, il les livrait à la mort et aux maladies, à la faim. Le communisme amenait la discussion, quoiqu'il inspirât la pitié par le peu de concordance de ses doctrines, par leur futilité, alors qu'il se produisait seulement dans les livres ; il excite l'indignation, alors qu'il se traduit par l'appel aux armes et par une lutte sanglante. M. Desprez est de cet avis, et tout honnête homme en sera.

En recherchant les causes du scepticisme qui nous travaille, M. Desprez rencontre d'abord la littérature actuelle, et surtout deux écrivains qu'il signale. M. Sue et G. Sand. L'un, le dernier, pour lequel les souvenirs de l'adolescence lui inspirent le regret d'avoir à parler un langage sévère ; pour nous qui avons lu *Lœlia, Valentine, Jacques, Spiridion, Leone Leoni Horace* et *Consuelo* dans notre âge mûr, alors que nous avons eu à nous expliquer et sur ces romans et sur la *Comtesse de Rudolstadt,* nous n'avons pas éprouvé le même regret et nous avons dit alors [1] notre manière de voir sans ménagement et sans peine, et nous l'avouons, les *Lettres au peuple* ne nous ont paru que la conséquence des écrits qui les ont précédées. Nous n'avons éprouvé non plus aucun étonnement à la vue de la marche progressive de M. Sue, et l'auteur du *Juif errant,* à nos yeux, a suivi simplement sa voie, en prostituant un beau talent à la peinture des scènes les plus dégoûtantes, et à l'excitation des passions les plus dégradantes. Il

[1] Voir la revue analytique et critique des romans contemporains.

faut le dire, G. Sand, Eugène Sue ne forment pas eux-seuls l'école de la réhabilitation de la chair, cette idée fondamentale de l'une des doctrines du communisme, ils ont joué seulement le rôle d'auxiliaires et d'auxiliaires très-puissants.

Sans doute, cette littérature imprégnée de haine, saturée de fatalisme, irréligieuse, matérialiste, a singulièrement aidé à introduire le scepticisme dans les masses; mais elle n'était elle-même qu'un reflet d'un foyer bien autrement puissant, bien autrement vaste : *Spiridion* et la *Comtesse de Rudolstadt* s'inspiraient de la philosophie de M. Pierre Leroux, et M. Eugène Sue, dans le *Juif errant,* habillait des haillons échappés aux littérateurs du siècle précédent, des personnages de son temps. Le scepticisme revendique une origine bien autrement ancienne, et pour faire sa généalogie, nous aurions à remonter à l'apparition du dogme de la souveraineté de la raison. Les évolutions disparates de la philosophie l'ont engendré, et comment ne se serait-il pas fortifié, nourri qu'il a été par l'épigrammatique philosophie de Voltaire dans le 18e siècle, où les souverains, les princes, les puissants, s'enivraient de ses mordantes critiques, de ses décevantes doctrines, de son sensualisme effronté, aux petits soupers de Versailles et de Sans-Souci. Comment ne se serait-il pas fait homme et peuple aux désastres révolutionnaires, aux fêtes de la déesse Raison? comment ne serait-il pas devenu roi et dominateur suprême, répandu qu'il a été pendant vingt-cinq ans par toute la presse, par l'enseignement, le roman populaire et le culte des intérêts? Quelle raison serait assez forte pour résister aux efforts et aux erreurs de tout genre, sans cesse répétés au nom de la souveraineté de la raison, au nom des passions, au nom des intérêts, à l'humanité dépourvue de croyances religieuses et jetée nue au milieu de cette fournaise incandescente.

Le mal produit, le scepticisme venu, le communisme proposé, menaçant, on s'est effrayé, les intelligences se sont émues.

L'Académie des sciences morales a rompu le silence qu'elle gardait depuis longtemps; on dirait qu'un coup de foudre n'était pas de trop pour ce grand réveil. Ses membres les plus distingués n'ont pas balancé à descendre dans l'arène, et tout à l'heure nous suivrons M. Desprez dans l'appréciation de leurs efforts. Avant, nous le suivrons dans l'examen des causes qui ont amené le scepticisme; ces causes, il ne les fait pas remonter aussi loin que

nous. M. Desprez ne combat pas la souveraineté de la raison. Comme nous, il déplore les résultats du voltairianisme, il en veut parler « non point avec la haine passionnée d'un dévot, mais avec le regret de l'historien qui voit dans l'œuvre de Voltaire beaucoup de mal à côté d'un bien plus grand encore. » Nous ne sommes pas un *dévot* dans le sens que M. Desprez donne à ce mot, nous ne nous croyons pas de haine passionnée pour personne, et cependant nous nous sentons une indignation profonde pour ceux qui trompent les peuples, pour les écrivains se servant du talent que Dieu leur donna, pour ruiner les sociétés, pour jeter les hommes, à l'aide de paroles mensongères, dans l'abîme du scepticisme, du matérialisme.

M. Desprez nous dit: « Oui en travaillant à la ruine des préjugés, des croyances surnaturelles, Voltaire voulait, sans nul doute, ruiner la théologie du christianisme, telle que la comprend l'église; mais il n'avait nullement la pensée de dessécher dans les cœurs la foi religieuse. » M. Desprez ne nous indiquant pas le bien si grand opéré par Voltaire, nous ne pouvons l'apprécier avec lui. Nous lui demanderons comment on peut espérer, *en travaillant à la ruine des croyances surnaturelles, ne pas dessécher dans les cœurs la foi religieuse?* Quand M. Desprez nous aura expliqué ce phénomène, nous discuterons avec lui *la pensée* de Voltaire, Voltaire qu'il a lui-même condamné justement, en développant les conséquences pratiques de *cette terrible propagande de raillerie et de scepticisme.* Nous laissons, au reste, M. Desprez déduire lui-même les conséquences des doctrines du philosophe de Ferney, dans la période révolutionnaire.

« La révolution de 89 a ouvert au voltairianisme, d'innombrables voies à travers le pays tout entier, dans le peuple comme dans la bourgeoisie. Bien que cette révolution fût un progrès de la morale chrétienne, un effort de la fraternité évangélique, pour passer du domaine de la conscience dans la constitution de la société elle-même, et comme l'épanouissement de la fleur dont l'Église nourrissait depuis 18 siècles le précieux germe, les révolutionnaires de 89 niaient ouvertement le Christianisme : ils cultivaient avec amour, ils couvaient de leurs pieux regards cette fleur éclose; mais ils déclaraient que le tronc de l'arbre était épuisé, incapable de produire désormais. Le scepticisme lui enlevait, en effet, un dernier reste de sève; mais le fruit à son tour se flétrissait avant

d'atteindre sa maturité, lorsqu'il n'eût peut-être fallu, pour rendre à cet arbre antique une fécondité vigoureuse et éternelle, qu'en émonder les branches. La révolution, en adoptant la morale chrétienne, frappait donc le dogme, et sans le vouloir, elle épuisait, elle rendait pour longtemps impossible cette foi chaleureuse, sans laquelle le bon sens ne sait plus que faire de sa virilité. C'est en vain que depuis la révolution, sous trois gouvernements successifs, le Christianisme a essayé de prendre racine dans les consciences travaillées par un déplorable besoin de critique et de raillerie; la théologie a cessé d'avoir prise sur les intelligences, et ce qui est un malheur plus grand, le sentiment religieux s'est insensiblement affaibli avec elle au point où nous le voyons tombé sous nos yeux. Quant à la foi politique, elle était nécessairement atteinte par le scepticisme dont la foi religieuse était frappée, et l'esprit révolutionnaire, établi en permanence, accumulant ruine sur ruine, faisant succéder l'une à l'autre dans l'espace d'un demi-siècle, toutes les formes du gouvernement, n'était pas de nature à rétablir ce respect de la loi qui fait la force des institutions. La classe, naguère énergique et forte, aux mains de laquelle la révolution avait mis le pouvoir, la bourgeoisie, s'est trouvée en quelque sorte énervée au moment même où son règne commençait. Tandis que la vieille noblesse, déroutée par l'esprit moderne, et ne comprenant plus rien aux choses du siècle, s'enfermait dans une vaniteuse oisiveté, et que les populations laborieuses travaillaient sans se préoccuper des affaires publiques, mais non sans les juger quelquefois, la bourgeoisie oubliant ses vieilles traditions parlementaires et cette puissante passion du bien, cette hauteur de conception qu'elle eut sous l'ancienne monarchie à l'égal de la noblesse, s'absorbait dans de vulgaires jouissances, comme si le bien-être eût dû être le terme de son histoire. Par la faute des hommes, la *religion de l'intérêt* s'introduisait ainsi, à la place *du culte de l'idée*, dans l'esprit de la bourgeoisie; cette religion pénétrait et s'établissait commodément dans les cœurs; elle aveuglait les regards, diminuait les caractères, rétrécissait les vues; elle traînait après elle grands et petits, le talent et le génie comme l'ignorance. Le mot de justice avait presque disparu du langage. Celui-là eût été raillé qui, au lieu de parler de la force, eût osé parler du droit, et qui au lieu de raisonner sur l'intérêt, eût argumenté sur le devoir. »

En face de toutes ces causes de scepticisme, quelles sont les forces vives, selon M. Desprez, dans les campagnes où se sont réfugiés le sentiment religieux, le respect des choses d'autrefois, et particulièrement de l'autorité religieuse, le curé et le maître d'école? Du premier, il faut le dire, le portrait est sévère, peu gracieux, et si quelques parties en sont vraies, d'autres sont fausses. Sans doute, tout le monde regrettera avec M. Desprez que le prêtre soit presque toujours le fils d'un ouvrier ou d'un petit cultivateur, car le dénuement où il vit arrête l'exercice de sa charité, et ce même dénuement a trop hâté, trop restreint les études du lévite. A qui la faute, nous le demandons à la bonne foi de l'auteur? Plus que personne, nous appelons de nos vœux l'élargissement du cadre des études cléricales; plus que personne, nous désirons que des idées émises dans ce recueil même, par un homme compétent de toute façon, se réalisent promptement et complétement; quoi qu'il en soit, nous nous permettons encore de dire à l'honorable écrivain, nous qui vivons au milieu des champs, qu'il nous arrive bien souvent d'être fort surpris de trouver sous l'humble toit de chaume des presbytères, des hommes d'une science très-vaste, très-digérée, et *pour lesquels l'histoire des peuples,* tout en restant l'histoire de la providence, n'en est pas moins parfaitement étudiée et comprise. Il est bien vrai que partout chez ces prêtres du Christ, cette doctrine qui déplaît à M. Desprez : hors l'Église il n'y a qu'erreur et mensonge, est une doctrine primordiale. La souveraineté de la raison n'est point reconnue au presbytère, et quelque vieilli que soit le pasteur, quelque *mûri* qu'il soit par la vie réelle, nous ne l'avons jamais vu, tant qu'il n'est pas en enfance, « laisser de côté les livres pour se *replier sur lui-même, interroger sa conscience* qui lui parle un langage plus vrai que la théologie; » car toutefois, « la théologie, c'est le dogme, c'est le fondement de la foi, c'est l'orthodoxie, et sitôt que le prêtre enseigne *ex-cathedra*, il est forcé de redevenir théologien, de faire la guerre à l'homme et à la raison. » Or, nous avons bien peu connu de prêtres qui ne fussent pas orthodoxes. Comment se fait-il que M. Desprez veuille que le prêtre modèle cesse d'être *orthodoxe*; comment veut-il qu'il abandonne le dogme, le dogme qui est suivant lui, comme suivant tout le monde, le fondement de la foi. Où M. Desprez a-t-il vu des prêtres dont la conscience fût en désaccord avec le dogme, c'est-à-dire avec le fondement de la

foi? Où a-t-il vu surtout que le dogme fît la *guerre à l'homme et à la raison?* Pourquoi, si le christianisme déclare la guerre à l'homme et à la raison, l'appeler au secours de la société? Et nous parlons ainsi à dessein, car, qu'on le sache bien, le christianisme sans son dogme n'est plus le christianisme.

Pour en finir sur cette esquisse du curé de campagne, nous le déclarons, sous cet habit si modeste, dans ces hommes dévoués aux fonctions les plus pénibles, nous découvrons tous les jours des intelligences éclairées, développées par la science et l'étude intime de l'humanité, des hommes fort au courant de la marche des idées, dont l'érudition embarrasserait plus d'un rationaliste. Et cependant, à cet homme dont la charité est la vie, dont toutes les heures appartiennent aux autres, auquel l'aumône dérobe l'argent des livres, dont l'éducation première a été négligée, à cet homme, disons-nous, la société des autres hommes manque, pour ainsi dire, aussi bien que les trésors auxquels le plus mince étudiant peut puiser à tout instant. A cet homme cependant, nous souhaitons, toutefois, des études plus complètes et plus en rapport avec les besoins de notre âge.

M. Desprez n'a pas connu le curé de campagne, ou il a pris un type faux et incomplet.

A côté du curé se place l'instituteur, l'instituteur qui trop souvent enseigne tout autre chose que ce que le curé enseigne, l'instituteur que l'école normale a initié au rationalisme, mais encore d'une manière insuffisante, l'instituteur qui croit savoir beaucoup et qui sait peu, « qui aime l'époque où nous sommes comme une époque d'affranchissement pour l'esprit. Vainement voudrait-il enseigner à cet égard un système dont il n'a pas toujours le secret, ou prêcher une croisade en règle contre la tradition au profit du rationalisme qu'il n'a point approfondi ; il pense, du moins, et il agit sous l'empire de ce sentiment, qu'à côté de la science théologique il y a la *science rationnelle* qui vaut mieux. Ce sentiment éclate à son gré ou à son insu dans toutes ses paroles et dans toute sa conduite. »

Ce portrait, vrai quant à une masse considérable d'instituteurs, ne l'est certes pas pour tous : il y a parmi eux de très-bons chrétiens, il y a aussi parmi eux des hommes bien autrement avancés devenus professeurs de Communisme.

Quoi qu'il en soit, en général, l'antagonisme entre le pasteur et



le maître d'école est fréquent, et M. Desprez ajoute comme conclusion ces observations, d'une vérité malheureusement usuelle :

« Telle est la double source des idées morales dans les campagnes. Un principe de croyance croît donc à côté d'un autre dans le cœur d'un enfant. Tandis que le prêtre pousse son élève avec tout le prestige et toute l'autorité de l'Église vers les croyances révélées, les mystères inexplicables, le surhumain et le surnaturel, l'instituteur le dirige vers les croyances rationnelles, les sources humaines et naturelles du devoir et du droit. Qu'arrive-t-il par la force des choses? C'est que ces deux principes sont des éléments de lutte, qui s'introduisent au sein des consciences : trop heureuses encore, les populations chez lesquelles la lutte n'est pas engagée hautement entre le prêtre et l'instituteur, provoquée par l'un et par l'autre, quand le prêtre n'a pas signalé à l'opinion l'instituteur comme un suppôt du démon et un professeur d'impiété, et quand l'instituteur n'a point dénoncé le prêtre comme un ignorant mal intentionné, qui spécule sur les préjugés humains! Comment des intelligences simples, qui n'ont point les ressources de l'étude ni du raisonnement philosophique, feraient-elles un choix entre ces deux mobiles qui pèsent sur leurs résolutions? Comment distingueraient-elles la vérité de l'erreur, elles qui ne possèdent ni les lumières de la science ni les enseignements de la raison? Impuissantes à retrouver par elles-mêmes une croyance nette, forte et capable de remplacer la foi qui leur échappe, elles tombent, par une pente naturelle, dans une sorte de léthargie morale. Et qui donc pourrait les en tirer? Serait-ce l'opinion? Seraient-ce les émanations de la civilisation générale qui arrive à pas lents et par des chemins détournés jusqu'au village? Seraient-ce les lumières que nous faisons rayonner sur la commune du foyer de nos corps savants et de nos assemblées publiques? Mais que sommes-nous donc nous-mêmes au sein de nos villes, sinon l'original dont la commune est une pâle image? Nous aussi, nous nous formons sous la double influence de l'Église et de l'École, qui, non contentes de rester simplement séparées, se combattent et se nient réciproquement, l'une enseignant comme point de départ de toute sagesse, que l'intelligence humaine est impuissante, l'autre que la révélation surnaturelle n'est ni nécessaire, ni vraisemblable. L'homme de nos sociétés éclairées, que le paysan aime à prendre pour modèle, se trouve, lui aussi, scindé en deux parts; d'un

côté, il incline vers les croyances religieuses qui ont dirigé son esprit dès le berceau ; de l'autre, il est entraîné vers les doctrines philosophiques qui l'ont saisi et enveloppé dès l'adolescence. Il y a ainsi, en général, dans chacun de nous, deux hommes qui se combattent, se paralysent, et ne laissent survivre en nous que la seule critique en compagnie du scepticisme. Voilà l'exemple que nous donnons au paysan dans les plaisirs de la villégiature et dans les professions libérales des petites villes; voilà les enseignements que nous lui portons du sein même de la civilisation. Quelquefois la nécessité l'amène à son tour dans les grandes villes, au contact de nos idées et de nos mœurs. Chaque jour son fils vient nous coudoyer au milieu de nos travaux de la pensée et du luxe de nos arts; il vient comme soldat ou comme compagnon d'un métier, il ne s'assied pas au foyer de notre vie privée, mais il partage les joies et les douleurs de notre vie publique; il est de nos réunions libres, il est de nos fêtes, de nos révolutions et de nos batailles. Eh bien! qu'on dise avec quelles croyances il rentre dans la famille, après avoir mené l'existence de l'atelier et des camps! On le comprend trop bien, si quelques débris des vieilles traditions avaient survécu à la lutte sourde ou patente de l'Église ou de l'école, et restaient encore debout dans la commune, ils seraient à chaque moment battus en brèche par l'esprit railleur et sceptique que le fils du paysan rapporte de la caserne ou de son tour de France.

« Il est vrai, bien que les populations agricoles, à l'exception peut-être de celles de quelques départements de l'ouest et du midi, soient sous l'empire de cette indifférence religieuse, elles ne cessent pas de croire, si vaguement que ce soit, à l'existence d'un Être suprême. S'il est des hommes qui aient pris l'athéisme pour principe et pour règle de conduite, il ne faut point les chercher dans nos campagnes, au milieu des phénomènes, qui, à chaque moment, et durant toutes les saisons, révèlent à l'homme une puissance inconnue et mystérieuse au-dessus de toute puissance humaine. L'agriculteur ne travaille point sur une matière brute, à laquelle son intelligence, sa volonté et son bras, aidé de machines dont il connaît le secret, suffisent pour donner la forme. Il travaille de concert et concurremment avec une force indépendante de lui-même, et qui, indispensable pour féconder son labeur, peut aussi le stériliser. Cette force dépasse en effet quel-

quefois les espérances du travailleur, et quelquefois les trompe ; elle intervient toujours. L'homme lui fournit les éléments, mais c'est elle qui crée et donne la vie. Le paysan laboure, sème et récolte ainsi sous une influence mystérieuse. La force créatrice reste vague pour son esprit, il ne sait pas toujours bien quel nom lui donner; mais elle ne cesse pas d'agir sur son intelligence, et de l'entretenir dans une certaine curiosité qui la laisse ouverte à la foi religieuse. Curiosité féconde, si l'enseignement savait lui fournir la nourriture dont elle avait besoin ! Mais que songe-t-il au contraire à lui offrir? »

III.

Voilà donc les causes qui ont dû amener le scepticisme, et devant elles M. Desprez n'aperçoit que « la théologie qui ne satisfait point la raison, et le rationalisme qui ne satisfait point le sentiment, sans compter que l'un et l'autre, grâce à leur désaccord manifeste, grâce à une égale ambition de régner isolés, semblent avoir entrepris de s'affaiblir et de se déconsidérer mutuellement aux yeux des populations. »

Jusqu'à ce moment, nous avons laissé M. Desprez parler en théologie comme il l'a entendu, nous ne pouvons continuer ce système de mutisme que nous avions dû nous imposer, et il faut bon gré mal gré que nous lui adressions quelques observations.

Qu'est-ce que M. Desprez entend par théologie?

En général, la théologie s'entend ainsi : l'*Enseignement des révélations de Dieu, contenues dans les livres saints et la tradition*. Est-ce cet enseignement que l'auteur combat? est-ce la manière dont il est entendu? est-ce le mode? est-ce le fond?

Si M. Desprez s'arrête à la forme seulement, nous lui dirons qu'au sein du sacerdoce il est un grand nombre d'hommes, et ce ne sont pas les moins vertueux, ni les moins orthodoxes, ni les moins éclairés, qui réclament de toutes leurs forces des modifications dans *la forme* de cet enseignement. Il est bien vrai que tout en proclamant la nécessité d'une réforme dans les études cléricales, ils ne se basent pas sur ce que M. Desprez établit ici en fait. Ils ne pensent pas, eux, que la théologie ne satisfait pas la raison. Tel n'est pas leur point de départ, et tel il ne peut être, par le motif fort simple qu'aux yeux des chrétiens la théologie, loin de blesser la raison, est en parfait accord avec elle.

Nous aimons la précision et la clarté, et nous serons donc forcé

d'en venir à dire à M. Desprez, que s'il entend par raison ce que le rationaliste entend par ce mot : *la souveraineté absolue de la raison humaine*, il est impossible que le *désaccord manifeste* qu'il observe entre l'Église et le rationalisme ne subsiste pas comme il a toujours existé, comme il existera toujours. Ce désaccord ne subsiste pas dans la forme, il surgit du fond. M. Desprez a sans doute étudié le Christianisme, et dès-lors il sait qu'il repose sur la révélation, qu'il part de la révélation et qu'il nie la puissance absolue de la raison humaine; car à ses yeux la règle est la révélation, la parole de Dieu, parole enseignant à l'homme des vérités au dessus de sa raison, mais non pas contre sa raison. Le Christianisme ne nie pas la raison humaine, il nierait l'homme; tant s'en faut, seulement il nie la *souveraineté absolue* de cette raison; il admet sa puissance, mais dans le domaine circonscrit de cette raison; le Christianisme vit par ces croyances surnaturelles à la ruine desquelles Voltaire travaillait.

Ainsi donc, car nous ne pouvons faire ici un livre sur l'accord de la religion et de la raison, et ce livre subsiste sous des formes diverses, nous répèterons : si vous demandez des modifications dans le mode d'enseignement théologique, nous aussi, nous unissant à tant d'hommes éminents, nous réclamons ces améliorations; si vous confondez la *méhode d'enseignement* avec le dogme même, la forme avec le fond, nous ne pouvons vous rien accorder, car nous nierions le Christianisme, et certes, ce n'est pas une négation que vous prétendez obtenir des chrétiens. Si par malheur telle est votre pensée, le *désaccord manifeste* que vous signalez subsistera jusqu'à la fin; car, vous le savez, il ressort de la nature des choses, car vous-même avez reconnu cette impossibilité dans l'appréciation si juste que vous avez faite de l'époque révolutionnaire, vous avez parfaitement résolu la question : on ne peut toucher au tronc sans épuiser la sève de l'arbre. Voudriez-vous conserver la fleur en émondant les branches? Mais quelle branche livrez-vous à la serpe? M. Desprez n'a point encore prononcé. Poursuivons : au nom de la théologie, *le prêtre fait la guerre à l'homme et à la raison!*

Pour répondre, nous sommes placé dans l'embarras le plus complet, car on ne nous révèle pas le moins du monde quelle est cette guerre, ainsi que nous venons de le dire; M. Desprez reste dans le vague le plus absolu, et nous ne savons pas combattre des fantômes. Si on a entendu spécifier seulement que le prêtre dé-

clare la guerre au dogme rationaliste de la souveraineté de la raison, nous conviendrons qu'il en est ainsi, et nous ajouterons qu'il doit en être ainsi. *Il fait la guerre à l'homme!* Oh! alors nous ne comprenons plus, à moins que l'on n'ait confondu l'homme avec l'orgueil humain, avec les passions humaines. En ce cas, le prêtre resterait dans la vérité, et l'accusation tomberait devant son énoncé, car qu'attend-on de leur concours, sinon cette guerre.

Reste l'enseignement de l'école nouvelle. Ici M. Desprez trouve moins de ressources encore; dans la littérature, dans cet appel constant à la sublimité de la passion, à la réhabilitation de la chair, il est loin de rencontrer ce qu'il cherche, et cependant il n'a pas poussé loin son examen. Nous avons poussé la course jusqu'à son terme, à ce que nous croyons, dans notre travail spécial sur le roman, et nous y renvoyons le lecteur.

Toutefois, quelque superficiel que soit l'examen de notre auteur, il amène cette conclusion significative:

« Voilà donc, en matière religieuse, à quoi se réduit l'enseignement de l'école nouvelle: l'affranchissement de l'imagination et des passions, le rêve, la satisfaction, le bien-être. Je ne suis pas de ceux qui regrettent le vieil ascétisme chrétien et ses folies stoïques. Je n'aime pas, je l'avoue, que l'on me représente le fardeau du travail comme une condamnation surnaturelle, car je le porte avec orgueil, comme l'honneur de l'homme, et je suis peu disposé à subir le joug accablant des traditions mal interprétées, lorsque je crois sentir *une émanation de Dieu même dans ma conscience*[1]. Néanmoins, je préfère, malgré sa rigueur accablante, le despotisme de la vieille Église, à cette anarchique liberté que me promet le mysticisme moderne; je préfère la servitude, la misère et l'ascétisme des premiers cénobites, à cette facile et dégradante béatitude que le matérialisme me propose. Comme but, l'ascétisme et le servage de la raison peuvent faire quelquefois des hommes, l'histoire du passé en porte le témoignage; le matérialisme et le mysticisme ne feront jamais que des eunuques, le temps actuel en offre mille preuves vivantes. »

Passant aux efforts de l'académie des sciences morales, aux *petits traités*, M. Desprez les considérant au point de vue qu'il a choisi, ne se fait pas illusion sur l'effet qu'ils ont dû produire. A ses yeux, leur influence a dû être nulle, car la science n'est pas

[1] Notons en passant cette profession pure de panthéisme.

du domaine universel. Aussi arrive-t-il à cette autre conclusion.

« Les philosophies n'ont d'influence vraie qu'à la condition de devenir populaires, et elles n'ont chance d'arriver jusqu'au peuple que par cette voie essentiellement démocratique du sentiment. En vain aurez-vous donné à vos doctrines métaphysiques tous les charmes de l'art le plus délicat, en vain les aurez-vous développées avec toutes les ressources de l'éloquence et du style: elles pourront plaire aux esprits éclairés, les convaincre même, bien qu'elles puissent difficilement les passionner, mais elles resteront toujours incomprises des petits: elles n'éveilleront jamais en eux ni foi, ni enthousiasme; elles n'aboutiront point à une règle pratique, et vous serez toujours, par l'influence immédiate, au-dessous du dernier des fondateurs de sectes, au-dessous de la plus informe des religions. »

Nous ne serons pas plus sévère que M. Desprez, et à son point de vue il a raison et parfaitement raison.

Nous avons rendu compte de quelques-uns de ces petits traités, et nous les avons loués : nous louerons encore le travail de M. Franck sur le communisme ; en peu de pages l'auteur porte, de par l'histoire, les coups les plus terribles à cette hérésie sociale soi-disant nouvelle et remontant à Sparte et au divin Platon. Aux yeux des hommes d'étude, le petit livre du savant professeur est un chef-d'œuvre. Nous savons un gré immense à M. Blanqui de la publication de son enquête sur les classes ouvrières: des productions de ce genre ont une valeur fort considérable, et si elles ne sont pas destinées à devenir populaires, elles auront leur importance sur les classes studieuses de la société. Elles ne ramèneront pas *à la foi antique*, cela n'est pas douteux, elles ne placeront pas une foi nouvelle sur les ruines de celle-ci, et cependant elles auront un effet salutaire.

Sans doute nous tiendrons compte à M. Cousin de son intention, et quoique la publication de la profession de foi du *Vicaire savoyard* nous rappelle, malgré nous, le procédé de Lafontaine proposant à son confesseur de refaire une édition de ses contes pour en employer le prix en bonnes œuvres, nous voulons penser que le savant philosophe s'est proposé un but honorable et moral. A nos yeux, adresser au peuple cette page de Rousseau n'est pas un moyen de le ramener à la foi, mais le point de vue de M. Cousin n'est pas le nôtre, et nous ne pouvons accepter sa manière de juger les crises terribles dont nous sommes les témoins.

« Ainsi va le genre humain, dit-il, de forme en forme, de révolution en révolution, ne marchant que sur des ruines, mais marchant toujours. Le genre humain, comme l'univers, ne continue de vivre que par la mort; mais cette mort n'est qu'apparente, puisqu'elle contient le germe d'une vie nouvelle. Les révolutions, considérées de cette manière, ne consternent plus l'ami de l'humanité, parce qu'au-delà de destructions momentanées il aperçoit un renouvellement perpétuel, parce qu'en assistant aux plus déplorables tragédies, il connaît l'heureux dénouement, parce qu'en voyant décliner et tomber une forme de société, il croit fermement que la forme future, quelles que soient les apparences, sera meilleure que toutes les autres. Telle est la consolation, l'espérance, la foi sereine et profonde du philosophe. »

Nous n'espérons pas que la *forme future* soit meilleure que les autres, parce que nous ne croyons pas au progrès indéfini de l'humanité. L'espérance du philosophe ne serait-elle pas ici un indice de son impuissance? Il laisse à l'avenir la formule de foi que le présent ne lui donne pas encore. Illusion naïve, dans laquelle la philosophie se berce et s'endort; pour nous l'expérience nous démontre que toutes les révolutions emportent un lambeau de la foi, et fortifient ce scepticisme odieux, que nous combattons comme l'école à laquelle appartient M. Desprez.

« La philosophie populaire n'est pas trouvée, s'écrie-t-il; M. Cousin ne doit point se faire à cet égard illusion; » mais, à l'avis de notre écrivain, l'Église doit aussi reconnaître qu'à tort ou à raison, la *vieille théologie* n'agit plus ou n'agit pas avec l'autorité qui crée la foi... Il faut que la philosophie et l'église résolvent au plus vîte le problème urgent de la ruine du scepticisme. Ces désirs sont on ne peut mieux motivés, on ne peut plus louables. Le scepticisme existe, il règne, il porte la mort en tous lieux, et certes jamais problème ne demanda une solution avec plus d'urgence. Nous avons répondu au reproche adressé à la vieille théologie. Passons.

IV.

Nous arrivons à la partie la plus importante sans doute de la question, car nous devons toucher à sa solution. M. Desprez, avec cette force d'observation qui le caractérise, spécifie le plus redoutable de nos ennemis, le ver rongeur de notre époque:

« La société nourrit dans son sein un ennemi redoutable dont le socialisme lui-même n'est que l'effet; c'est, pour l'appeler par

son nom, l'*esprit révolutionnaire*, qu'un parti tout entier voudrait donner pour principe générateur à nos institutions; ce serait, à proprement parler, établir la révolution en permanence, comme si la tempête devait être l'état naturel de la société. On peut approuver, on peut aimer, on peut chérir la révolution qui nous a donné la liberté et l'égalité, et je suis de ceux qui la vénèrent; mais substituer à l'idée de justice qui a inspiré ce sublime mouvement de 89, l'idée de révolution, ce n'est pas seulement manquer de foi en la justice, c'est mettre le glaive aux mains du scepticisme; ce n'est pas seulement ruiner telle ou telle institution, c'est stériliser tout principe; ce n'est pas préférer la république ou le socialisme à la monarchie, c'est établir au gouvernement la souveraineté de la force. Plus malheureux que les peuples barbares, qui ont du moins pour ressources de robustes préjugés, le respect de leurs traditions bonnes ou mauvaises, et l'âpre rigueur des caractères simples, sous l'empire prolongé de l'esprit révolutionnaire, nous retomberions, nous, nation vieille et de mœurs raffinées, dans cet état de décomposition politique et morale dont Robespierre lui-même s'effrayait, lorsqu'il forma le dessein d'ériger le Déisme en religion positive. Or, l'esprit révolutionnaire, bien différent de l'idée de progrès, d'innovation, et même de république, est un ennemi incessamment actif, qui ne cesse de ronger les institutions et les consciences. Et si, pour rendre à la loi l'autorité dont elle veut être entourée, si, pour en finir une bonne foi avec l'indifférence religieuse et politique, nous devons attendre l'avènement de la *philosophie populaire* de M. Cousin, tout éloquent que soit l'illustre fondateur de l'éclectisme, la société peut être d'ici là amenée au bord de l'abîme. »

Déjà les périls vers lesquels l'esprit révolutionnaire entraîne notre société, avaient été signalés par un esprit éminent[1], dont nous avons rapporté les paroles dans l'une des études précédentes. Oui, sans doute, le socialisme actuel n'est qu'un effet de cet esprit de destruction et de mort auquel le scepticisme donne des forces effrayantes; mais comment le vaincre?

Par l'*enseignement*. Cette opinion est aussi la nôtre. Aux yeux de M. Desprez, jusqu'à ce jour, agissant séparément, l'art, la science et la religion ont été impuissants, même la législation,

[1] M. de Champagny.

« parce que le mal est bien moins dans les lois que dans les consciences. »

Oui, sans doute, le mal est surtout dans les consciences; mais comment l'y atteindre? Comment le vaincre là, dans ce que l'homme a de plus intime? Que pourrons-nous contre lui? « l'art et la religion, qui tiennent l'empire du sentiment, doivent dans cette vaste carrière, leur concours aux louables tentatives de la science. »

» A vrai dire, l'art ne semble guère réclamer son rôle dans le labeur de la journée. »

Si on jugeait ce que l'on est convenu d'appeler l'art, d'après nos romanciers célèbres, cet auxiliaire, loin d'être utile au labeur de la journée, compte seulement comme l'un des grands agents des ruines qu'il s'agit de relever. Moins sévère que M. Desprez, nous n'accuserons pas, nous, en masse, l'école romantique. Si elle réclame G. Sand, Eugène Süe, *Jocelyn* et *la Chute d'un Ange*, elle revendique le *Génie du Christianisme*, les *Méditations* et M. Guiraud; mais nous applaudirons de toutes nos forces à ce vœu de l'auteur de l'article de la *Revue des deux Mondes :*

« Que se proposait en effet la jeune école romantique? Enivrée par une certaine exubérence de la vie et par le débordement d'imagination qui succédait alors dans toute la société à un long assoupissement du génie littéraire, elle a donné dans tous les travers, dans tous les caprices de la fantaisie et de la personnalité. L'art a besoin aujourd'hui, s'il veut revivre utilement, de se retremper aux vraies sources du beau et de l'honnête; il doit, en renouant les traditions rompues du génie national, revenir à la pensée des anciennes écoles, qui fut, non point d'étouffer l'imagination, mais de la régler, non point de méconnaître les passions, mais de leur imprimer une direction fière et haute, de former le goût, qui est la perfecion du jugement, et, enfin, de fournir à l'esprit des idées droites, et à la volonté d'énergiques mobiles. L'opinion elle-même, après un long égarement, reconnaît que la vraie beauté littéraire est de ce côté, c'est donc aussi de ce côté qne l'art doit avoir les yeux tournés, s'il ambitionne de retrouver son chemin, si l'intérêt de la pensée le touche, s'il désire s'associer honorablement aux efforts nouveaux de la science, aux vicissitudes aventureuses, dans lesquelles la société est lancée à toutes voiles. »

Avant cette rénovation, et elle est tellement fondamentale qu'elle doit être longuement attendue, l'art reste ou ennemi ou impuissant: restent la religion et la science.

Quels sont les devoirs de l'Église aux yeux de M. Desprez? Ecoutons :

» La religion, avec un caractère plus sacré et une autorité plus grande, est conviée, comme l'art et la science, à participer à la régénération morale du pays. Le pays lui laisse voir ou même lui déclare hautement qu'il ne juge point son appui inutile. Comment va-t-elle accueillir cet appel, ou plutôt comment le va-t-elle comprendre? Question qui méritait bien d'être abordée de haut et avec franchise. Si l'Église veut avoir sa part dans l'action de la pensée, si elle veut revivre un jour de sa vie glorieuse d'autrefois, elle a un grand effort à faire sur elle-même, et, pour trancher le mot, un grand progrès à accomplir. L'Église repose sur le culte de la tradition, soit. Qu'elle ne prenne conseil que de sa propre histoire. Que lui enseigne-t-elle? l'immobilité au milieu de l'universel mouvement des choses humaines? Bien au contraire: elle déroule devant ses yeux le spectacle du progrès le mieux réglé, mais aussi le plus constant et le plus vigoureux qui fût jamais organisé. Depuis la prédication de l'Evangile, jusqu'au 17e siècle, l'histoire de l'église est un perpétuel *enfantement d'idées* et de vertus nouvelles, un *développement* successif des dogmes de l'église primitive, un commentaire incessamment perfectionné de la morale évangélique, le plus magnifique exemple de ce *progrès de la pensée* que l'église d'à présent tient pour son ennemi. Eh quoi! parce que, s'étant oubliée un jour dans un commode repos, elle a laissé passer son initiative aux mains de la société laïque, s'obstinera-t-elle à se proclamer immobile, et croira-t-elle assurer son éternité en s'isolant toujours davantage? Le malheur serait grand, car les circonstances actuelles, l'agitation des choses et des hommes, le besoin de croire plus pressant que jamais, lui ouvrent dans la démocratie nouvelle un chemin sûr, où elle ne pourrait pas refuser d'entrer sans manquer entièrement à sa destinée. Qu'elle se lève donc et qu'elle marche, puisque la vieille église marchait. C'est l'erreur fatale de ceux qui la défendent aujourd'hui par la presse, de travailler à l'endurcir dans une sainte terreur du progrès intellectuel, et de créer une sorte d'intimidation autour de ceux qui éprouveraient dans son sein le besoin de lui rendre quelque jeunesse,

Cette idée d'un rajeunissement de l'église perce pourtant par intervalles, en dépit de tant d'entraves, et, si ce n'était que les fonctions ecclésiastiques n'offrent plus assez d'attraits pour les grandes ambitions et les vastes intelligences, ce vœu de quelques natures vives et pénétrantes, aurait déjà porté des fruits. On se rappelle sans doute la courte mais profonde ferveur qui entraînait, il y a plusieurs années, beaucoup de jeunes esprits à la suite de deux prédicateurs éminents. Qui ne voit, sous l'impression de nos révolutions récentes, combien l'élan religieux aurait aujourd'hui plus d'ensemble et d'ardeur, si l'Eglise voulait y répondre, et si, en se conformant aux traditions de sa primitive histoire, elle consentait à marcher avec la pensée humaine. »

M. Desprez, dans cet exposé n'a oublié qu'une chose, elle était essentielle, définir ce qu'il entend par le mot *progrès*. Ce mot, il le répète trop pour ne pas attacher à sa signification une valeur considérable. Il sait, comme nous, quelle variation il a subi ; il sait comme nous, lui qui a étudié G. Sand et l'école dont elle n'est qu'un écho, que le *progrès* est le dieu de la religion nouvelle : il sait que le *progrès* est le *dieu inconnu*, le dieu auquel on sacrifie quand on ne croit plus à aucun autre. Un écrivain de la valeur de celui-là, ne jette pas un mot comme un reproche, ou un vœu, sans donner la valeur qu'il assigne dans sa pensée à ce mot. Ceci est bon pour ceux qui n'ont rien à dire, rien à spécifier. Eh bien ! *quel progrès* l'Eglise a-t-elle à accomplir ? « Elle ne doit pas rester immobile au milieu de l'universel mouvement des choses humaines. » Où est l'immobilité de l'Eglise ? Etait-elle immobile à Rome, alors que Pie IX, ce pape béni, y introduisait de sages réformes dont l'ingratitude la plus noire l'a payé ? Était-elle immobile en Allemagne, où elle se révèle par une sorte de concile, dès qu'un peu de liberté lui est acquise ? Était-elle immobile, quant à la science ? Que M. Desprez jette un seul regard sur les innombrables écrits scientifiques que l'Eglise produit, et qu'il ne peut ignorer. N'enfante-elle plus de vertus ? Le temps est mal choisi pour le penser ; la France n'a pas oublié le sang répandu sur les barricades, par cet ange de paix qu'elle vénère comme un saint ; la France tout entière sait quel a été le dévouement de ses prêtres, de ses religieuses, de ses jeunes fils, au jour de l'épidémie qui nous frappe encore : le pauvre, sait, lui, qui le visite et le console. L'Eglise est-elle restée immobile dans nos crises politiques ?

L'assemblée nationale écoute avec bonheur la parole d'un évêque digne des premiers siècles et tout à fait à jour avec son temps ; cette assemblée compte bon nombre de catholiques connus par leurs travaux, par leur zèle et par leurs vertus ! Est-ce elle qui s'est faite immobile devant la société laïque : n'est-ce pas plutôt la société laïque qui a prétendu la rendre immobile en lui refusant la liberté. — « Qu'elle se lève donc et qu'elle marche! » Mais elle est debout l'Eglise, mais elle marche ce qu'elle peut marcher. Enlevez les entraves que la loi lui a imposées et elle marchera sa voie.

« Qu'elle marche avec la pensée humaine. » Voici encore l'une de ces obscurités que l'on regrette de rencontrer dans un travail tel que celui-ci. Qu'est-ce que la pensée humaine? G. Sand donnera un sens à ce mot, M. Cousin un autre, M. Proudhon prétendra que sa pensée est la pensée humaine. Est-ce avec cette pensée-là que l'Église doit marcher? Est-ce avec la triade de M. Pierre Leroux? Est-ce avec la raison virile de M. de Lamennais? Est-ce avec la pensée phalanstérienne? Est-ce avec la souveraineté absolue de la raison? M. Desprez sait que l'Église part de la Révélation, qu'elle vit par *la tradition;* il ne peut vouloir qu'elle touche au dogme immuable de l'Église primitive; il sait que toucher au dogme est impossible, il sait que la morale découle du dogme; que veut-il dire? En vérité, nous l'ignorons.

M. Desprez ne nous a pas expliqué plus clairement ce qu'il attend de la science, que ce qu'il attend de l'Église; cependant il appelait l'Église à concourir aux efforts de la science. Il est resté dans une sorte d'expectative; il convie les intelligences d'élite à une lutte sérieuse, dont le but doit être « la conciliation des divers principes de croyances, et l'établissement d'une foi nouvelle sur les ruines du scepticisme religieux et politique. »

Au milieu des nuages où se tient M. Desprez, voici donc les rayons d'espérance que la nuée laisse échapper : « Une foi nouvelle, » victorieuse du scepticisme, naissant de la conciliation des di- » vers principes de croyance. »

Quels sont ces divers principes de croyance? Le catholicisme avec la révélation, la tradition, la négation de la souveraineté absolue de la raison humaine, et le Rationalisme, sans doute; car, en ce siècle, la philosophie prend exclusivement le nom de science, comme dans le siècle précédent ce beau nom était monopolisé par

les sciences exactes, le Rationalisme donc avec la négation de la révélation, la négation des croyances surnaturelles, l'affirmation de la souveraineté absolue de la raison humaine. Mais quelle conciliation M. Desprez peut-il espérer, entre des principes de croyances aussi éloignées, aussi divergentes?

Pour nous, nous n'espérons pas cette conciliation, parce que nous la regardons comme impossible; nous n'aspirons pas après une foi nouvelle, parce que nous avons une foi ancienne, et malgré les vagues reproches adressés à cette foi, nous la regardons comme assez puissante contre le scepticisme, le communisme, l'esprit révolutionnaire. Aussi, appelons-nous de nos vœux les plus ardents les ouvriers à la vigne; aussi appelons-nous de tous nos vœux une réforme dans *la méthode* des études cléricales; aussi appelons-nous de tous nos vœux, la loi qui rendra ces réformes possibles et nécessaires; aussi appelons-nous de tous nos vœux, la conciliation entre les hommes de bien, contre l'ennemi commun; mais aussi nous le disons hautement: N'attendez pas une conciliation sur les dogmes, celle-la est impossible. A. DE MILLY.

Sciences historiques et législatives.

ÉTUDE SUR DAGUESSEAU,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

1699.

Commencement de la lutte contre le Saint-Siége. Réquisitoire au sujet de la condamnation du livre des *Maximes des Saints*.

Le conseiller d'État non-seulement admettait et inculquait à son fils les maximes du gallicanisme parlementaire, mais il agissait en conséquence de ces maximes et poussa son fils dans la même voie. Nous savons qu'il le dirigea dans toute sa carrière de procureur général, et que spécialement sur les questions ecclésiastiques son fils le consultait toujours [2]. Avant même que le jeune magistrat

[1] Voir le 3e art. au n° précédent, ci-dessus, p. 367.

[2] Voy. nos 1er et 2e articles.

eût été placé à la tête du parquet, M. Daguesseau avait profité d'une circonstance favorable pour le faire participer aux misérables mesures de précaution que le parlement avait coutume de prendre contre le Saint-Siége. C'était à l'occasion de la réception en France du bref d'Innocent XII qui condamnait le livre des *Maximes des Saints* (1699).

Il n'est pas nécessaire à l'intelligence de la conduite du père et du fils dans cette affaire de raconter ici la querelle du Quiétisme, fort triste sous beaucoup de rapports, mais qui se termina heureusement par le triomphe de la vraie doctrine et la soumission de Fénelon. Les histoires de Fénelon et de Bossuet par le cardinal de Bausset produisent les faits de cette dispute avec beaucoup de développements. Daguesseau en a laissé aussi une « légère ébauche, » dans laquelle, tout en admirant Fénelon, il laisse un peu percer quelquefois certaines préventions des ennemis de ce grand évêque. Ce récit abrégé est placé vers le commencement de ses *Mémoires historiques sur les affaires de l'Eglise de France* depuis 1697 jusqu'en 1710, après quelques pages sur l'état des affaires ecclésiastiques depuis la paix de Clément IX (1668). Ces mémoires (qu'au reste il n'avait jamais destinés à l'impression) ont pour objet la part qu'il a prise [1] aux discussions religieuses pendant plusieurs années. Ils sont remplis des idées et des démarches gallicanes du père et du fils: *Habemus confitentem reum*. Nous allons y trouver le détail de leurs actes au sujet de l'acceptation du bref, et nous y suivrons, à propos de différents débats leur participation au gallicanisme, avec lequel le jansénisme chercha alors à se fondre, sans doute pour y chercher un appui.

La cause de Fénelon, comme on sait, avait été portée à Rome, sans qu'il fût intervenu d'abord aucun jugement des évêques en première instance. « Le roi trouva bon, dit Daguesseau, quoique » ce fût une espèce de plaie aux libertés de l'église gallicane, » qu'une affaire née dans le royaume n'y fût pas décidée avant » que d'être portée à Rome; mais on se persuada que comme » c'était l'archevêque de Cambrai qui l'y portait volontairement » et avec la permission du roi, le mal étoit moindre, et qu'en tout » cas il pourroit être réparé par la manière dont on recevroit la » décision du pape [2]. »

[1] Voy. ces *Mémoires* (Œuv., t. VIII), p. 195 et 252.

[2] *Mém. hist.* (Œuv., t. VIII, p. 200, 201).

Quand le bref eut été envoyé au roi, il fallut donc déterminer les « voies dont il se serviroit pour le faire publier dans ses États.

« Le premier président de Harlay fut consulté sur ce sujet, » et il ouvrit l'avis d'assembler les évêques par provinces, et de » faire accepter le bref dans ces assemblées pour le revêtir ensuite » de lettres-patentes qui seraient enregistrées au parlement.

« Cette forme *nouvelle....* fut approuvée par le roi [1]. » Mais pour se soumettre *comme la plus humble brebis du troupeau* [2], l'archevêque de Cambrai, continue notre auteur, « n'attendit pas » même que le roi eût fait la moindre démarche pour autoriser » le bref dans ses États: *quoiqu'aucun décret de la cour de » Rome ne puisse y être reçu sans l'aveu du souverain;* il fit, en » prévenant cet aveu, une de ces fautes heureuses qu'il n'appar- » tient qu'aux grands hommes de hasarder (ceci donne déjà un » échantillon du style de ces mémoires). Son mandement court et » touchant consola tous ses amis, » etc.

» Les assemblées provinciales se tinrent successivement dans » chaque province avec une parfaite uniformité, soit pour la con- » damnation du livre de l'archevêque de Cambrai, soit pour la » conservation du droit des évêques dans les jugemens de doctrine » et des libertés de l'église gallicane. Il s'excita sur ce dernier point » une noble émulation entre les différentes provinces [3]; chacune » voulut avoir l'honneur d'avoir mieux soutenu le pouvoir attaché » au caractère épiscopal, de juger ou avant le pape, ou avec le » pape, ou après le pape, et le droit dans lequel les évêques sont » de ne recevoir les constitutions des papes qu'avec examen et par » forme de jugement. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ce » témoignage solennel que l'église gallicane rendit à sa doctrine,

[1] *Ibid.*, p. 208. — Cf. *Mém.* de Saint-Simon, t. II, chap. 19. — Bausset, *Hist. de Fénelon*, t. II, liv. III, n[os] 87 à 99.

[2] Ce fut l'expression dont il se servit dans son acte de soumission. *Mémoire hist.*, p. 208.

[3] Voir cependant *ibid.*, p. 210, en parlant de l'assemblée métropolitaine de Cambrai : « Ce fut presque la seule province où l'on parla faiblement du droit » des évêques et des clauses contraires à nos libertés qui étoient dans le bref; » il échappa même au saint et vénérable évêque d'Arras, qui n'a jamais pu » se résoudre à prendre un parti décisif sur l'infaillibilité du pape, de parler » en quelque manière contre lui-même, en disant : A Dieu ne plaise que je » veuille juger de nouveau ce que le Saint-Siége a décidé! » Nous citons ce passage, parce que M. de Bausset a jugé à propos de le passer sous silence.

» c'est qu'il fut placé dans un temps où nous n'avions aucun démêlé « avec la cour de Rome, et où le roi vivoit dans une parfaite intel- » ligence avec le pape dont il ne craignoit rien et n'avoit rien à » craindre ; en sorte que ce fut à la vérité seule et non à la néces- » sité des conjectures, que l'on fut redevable d'une déclaration » des sentiments du clergé si authentique et si unanime [1]. » M. de Bausset a cité deux fois ce passage pour faire ressortir « le » concert unanime de l'église gallicanne dans l'application (qu'elle » avoit pour la *première* fois *occasion* de faire) des célèbres maximes » que Bossuet avoit proclamées dans l'assemblée de 1682 [2]). » Mais il cite au même endroit, sans paraître en apercevoir la valeur, un autre passage des *mémoires* sur « la condamnation du » livre de l'archevêque de Cambrai, » contenant un de ces aveux assez fréquents chez les hommes d'un sens droit qui se laissent entraîner à l'erreur, et particulièrement chez Daguesseau : « exem- » ple peut-être unique dans l'église, dit-il, d'une querelle de doc- » trine terminée sans retour *par un seul jugement* qu'on n'a cher- » ché depuis ni à faire rétracter ni à éluder par des distinctions » spécieuses . » *Par un seul jugement!* Ce n'était donc pas par autant de jugements qu'il y avait d'assemblées métropolitaines que la querelle avait été terminée. C'était aussi à ce jugement suprême que Fénelon s'était soumis sans attendre les réunions provinciales. La *plaie* était donc bien réelle pour le gallicanisme. Si « le jugement du Saint-Siége, comme le prétend M. de » Bausset, reçut toute sa force du concert des évêques avec le chef » de l'église, » pourquoi ce cardinal ajoute-t-il? « Ce grand exemple » servit à montrer qu'il existe dans l'église catholique *un centre* » *d'unité et d'autorité* dont l'action *suffit* pour réprimer toutes » les hérésies, lorsque l'entêtement et la mauvaise foi ne sont pas » unis à l'erreur [4]. » Ce centre, c'est le pape, j'imagine.

« Suivant nos maximes, disait Bossuet dans un mémoire à » Louis XIV, un jugement du pape en matière de foi ne doit être » publié en France, qu'après une acceptation solennelle de ce

[1] *Ibid.*, p. 209.

[2] *Hist. de Bossuet*, liv. x, n. 24. — *Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 90, t. II, p. 289.

[3] *Mém. hist.*, p. 218.

[4] *Hist. de Bossuet*, liv. x, n. 24. — Voy. à peu près dans les mêmes termes *Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 97, t. II, p. 312 à 314.

» jugement fait *dans une forme canonique* par les archevêques et » évêques du royaume ; une des conditions essentielles à cette ac- » ceptation est qu'elle soit parfaitement libre [1]. »

Là-dessus il faut lire les judicieuses observations de J. de Maistre : « S'il s'agit seulement de reconnaître l'authenticité du res- » crit, il est inutile de parler de nos maximes : car ce sont les » maximes vulgaires, universelles, indispensables de tout gouver- » nement imaginable, où les édits de l'autorité suprême sont tou- » jours reconnus et acceptés par les autorités inférieures qui les » font exécuter. S'il s'agit d'un jugement proprement dit, si le » jugement doctrinal du pape ne peut être publié en France » qu'après avoir été accepté *librement* par l'Église gallicane, il » s'ensuit évidemment qu'elle a droit de le rejeter ; car le juge qui » ne peut dire *oui* et *non* cesse d'être juge ; et comme toute église » particulière a le même droit, la catholicité disparoît [2]. »

D'après Fleury, « qui, comme dit J. de Maistre, a très-bien » corrigé ses œuvres dans ses opuscules [3], » le résultat des maximes françaises est que les évêques français n'auront plus de juge [4].

En quoi d'ailleurs cette forme *nouvelle* d'acceptation était-elle plus canonique qu'un concile national par exemple, comme l'eut préféré Daguesseau [5] ? L'Eglise gallicane en se permettant de juger les décisions du Saint siége, se plaçait sous le joug du pouvoir civil. Parmi les maximes décorées du nom de libertés de cette église, était celle-ci : *Les bulles venues de Rome ne peuvent être publiées en France ni exécutées qu'en vertu de lettres-patentes du Roi, après avoir été examinées en parlement* [6].

Aussi, quand les évêques eurent donné leur adhésion au bref, tout ne fut pas fini. « *Il n'était plus question que de* dresser les

[1] *Hist. de Bossuet*, liv. x, n° 22. — *Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 89, t. II, p. 288.

[2] *De l'Église gallicane*, liv. II, chap. 15.

[3] *Ibid.*, liv. II, chap. 14.

[4] Lettre au duc de Beauvilliers, 26 avril 1710 (*Nouveaux opuscules*, p. 132). — De Maistre, de l'*Eglise gallicane*, liv. II, chap. 15.

[5] *Mém. hist.*, p. 208.

[6] Fleury, *Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane*, parmi les *Nouveaux opuscules*, p. 63. — *Code* Pithou, art. 77. — De Maistre, de l'*Eglise gallicane*, liv. II, chap. 15.

» lettres-patentes qui devaient mettre le sceau de l'autorité royale » aux délibérations des juges ecclésiastiques, et le premier président de Harlay fut chargé d'en faire le projet[1]. »

Nous arrivons à l'intervention de Daguesseau père et fils. Transcrivons le récit du fils.

« Il (le président de Harlay) suivit d'abord trop fidèlement le » modèle des lettres-patentes qui avoient été expédiées sur les » bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, contre le jansénisme. » Le style de ces lettres-patentes, était contraire à l'autorité du » parlement, et ne convenoit pas mieux aux intérêts bien entendus du gouvernement. Le roi y marquoit qu'il avoit fait examiner ces bulles dans son conseil, et que n'y ayant rien trouvé » de contraire aux droits de sa couronne et aux libertés de l'Église » gallicane, il ordonnoit qu'elles seroient enregistrées et publiées » au parlement pour être exécutées selon leur forme et teneur. « *Par là tout examen était interdit au parlement;* (cette phrase » donne la clé de la persévérance parlementaire dans la lutte gallicane : le parlement y trouvoit un moyen d'entretenir son autorité de contrôle à l'égard des rois.) *Le roi étoit censé l'avoir* » *fait;* et il n'étoit plus permis à cette compagnie d'ajouter aucunes modifications en enregistrant les bulles des papes, par » rapport aux clauses ou abusives ou dangereuses qu'elles pourroient contenir. Cependant le président de Harlay, trouvant ce » style établi dans les derniers exemples, ou plutôt *dans les seuls* » que l'on eût jusqu'alors des bulles reçues solennellement dans » le royaume en matière de doctrine, crut, ou par prudence ou » par timidité, devoir suivre le même style de peur de se compromettre, en demandant *qu'on le changeât* et que l'on mît dans » ces lettres-patentes, la clause *s'il vous appert qu'il n'y ait rien* » *dans la bulle de contraire aux droits de notre couronne, libertés de l'Eglise gallicane, maximes et usages de notre royaume :* » clause, qu'on a accoutumé de mettre dans les lettres-patentes,

[1] Daguesseau, *Mém. hist.*, p. 211. M. de Bausset copie naïvement : « Il ne » fut plus question que de.... etc. (*Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 93, t. II, p. 301). » C'était peu de chose! Le roi et le parlement juges de l'Eglise en dernier ressort! (De Maistre, *Eglise gallicane*, liv. II, chap. 15). On pourrait dire : Et le parlement juge du roi, comme on va le voir; car, la royauté payait ses usurpations. *Nil inultum remanebit.*

» qui s'expédient sur les bulles d'union de bénéfice, et autres ob-
» tenues pour des intérêts particuliers. »

M. de Pontchartrain, contrôleur général, ministre et secrétaire d'État, exerçait déjà les fonctions de chancelier pour M. Boucherat, fort affaibli par le nombre des années et par une longue défaillance. « Ce ministre qui avait une grande estime pour mon
» père et qui m'honorait aussi de sa confiance [1], voulut avoir son
» avis et le mien sur le projet du premier président de Harlay. Il
» l'envoya donc à mon père et lui écrivit de m'en parler. Nous le
» lûmes ensemble, et après avoir fait quelques observations légè-
» res sur des défauts de style et de clarté, nous fûmes également
» étonnés de voir qu'un premier président chargé de dresser des
» lettres-patentes sur une constitution du Saint-Siége n'avait pas
» profité d'une *occasion si favorable* pour demander que la clause,
» *s'il vous appert*, y fût employée pour mettre le parlement en
» état de conserver, selon son devoir, par de sages modifications,
» les maximes du royaume et les droits de l'Église gallicane. Si
» c'eût été le ministre qui les eût dressées, nous n'aurions pas été
» étonnés qu'il eût suivi le style de la cour, et que, supposant
» comme plusieurs de ceux qui ont été revêtus de ce caractère,
» que tout l'esprit et toute la raison du monde résident dans le con-
» seil [2], il eût regardé comme une témérité de vouloir examiner ce
» qui y avait passé; mais qu'un premier président à qui un minis-
» tre donne la carte blanche pour dresser un projet de lettres-pa-
» tentes, oublie ou abandonne [3] le style du parlement pour pren-
» dre celui du conseil, c'était ce qui nous paraissait si difficile à
» comprendre que nous avions de la peine à en croire nos yeux [4],
» et que nous soupçonnions presque le ministre d'avoir fait effa-
» cer la clause, *s'il vous appert*, pour y substituer celle qui sup-
» pose l'examen fait par le roi même. »

[1] Daguesseau était alors premier avocat général, et dans sa 31e année. Cf. le même récit abrégé dans le *Disc. sur la vie* (Œuv., t. xv. p. 352 à 354).

[2] Style d'opposition. Nous verrons Daguesseau chancelier trouver aussi tout naturel d'avoir raison.

[3] Mot inexact, puisqu'il s'agissait d'une innovation à introduire grâce à une *occasion favorable*.

[4] Nos lecteurs seront un peu moins *étonnés* dès qu'ils sauront que M. de Harlay était alors le « concurrent déclaré de Pontchartrain pour la place de » chancelier. *Disc. sur la vie*, Œuv., t. xv, p. 352.

M. Daguesseau chargea donc son fils « de dresser un mémoire » à M. de Pontchartrain suivant les vues » qui viennent d'être exposées et que confirme le *discours* du tome XV[1] en ces termes : « Mon père..... croyait en général qu'il étoit plus avantageux au » roi de mettre toujours son parlement entre lui et la cour de » Rome, pour le charger de la haine d'un examen ou de ces mo- » difications que cette cour supporte si impatiemment; et il sentit » d'autant plus la nécessité de suivre cet ancien usage, à l'égard du » bref d'Innocent XII en particulier, que nos évêques même ne » l'avoient reçu qu'avec plusieurs modifications par rapport aux » libertés de l'Église gallicane, qu'on y avoit assez mal ménagées. » Le jeune avocat général tâcha, nous dit-il, de faire voir principalement dans son mémoire « qu'il étoit de l'intérêt du roi même de » préférer un style qui donnoit à son parlement la liberté de pren- » dre toutes les précautions nécessaires pour prévenir tous les » abus que l'on pourroit faire d'un décret du Saint-Siége contre » l'ordre public du royaume, et cela sans commettre ni la per- » sonne ni l'autorité du roi même avec la cour de Rome, *en sorte* » *que* TOUTE L'INIQUITÉ *en retombât sur le parlement*, et que tout » ce qu'il y avait de gracieux et de favorable pour le pape fût tou- » jours réservé au roi [2]. » Ce mémoire persuada M. de Pontchartrain qui « détermina le roi à suivre le style le plus favorable au » parlement. » Daguesseau ajoute : « ou plutôt aux intérêts du roi » même [3]. » C'est ainsi que « Sa Majesté, non seulement égalait, » mais *surpassait* le zèle de ses prédécesseurs pour la défense des » libertés de l'Église gallicane [4]. »

« Le premier président de Harlay fut bien surpris quand il vit » par la réponse de M. de Pontchartrain qu'on lui accordait plus » qu'il n'avait demandé. Il n'a jamais su néanmoins à qui il en » avait l'obligation ; je me gardai bien de m'en vanter auprès de » lui, prévoyant que la reconnaissance serait médiocre de sa » part, etc. Il me parla le premier (de cette réponse); car, comme » la lettre de M. de Pontchartrain lui marquoit que le roi désiroit » de savoir par avance les modifications que le parlement pour-

[1] P. 353.

[2] *Mém. hist.*, p. 211 à 213. — Cf. S. Matth., chap. VII, v. 23. Et tunc confitebor illis : Quia nunquam novi vos : discedite à me, qui operamini *iniquitatem*.

[3] *Ibid.*, p. 213. — *Disc. sur la vie*, p. 353.

[4] 1er *Mém.* relatif à l'affaire de l'évêque de Saint-Pons (Œuv., t. VIII, p. 422).

» roit employer en enregistrant le bref du pape, il voulut en dres-
» ser avec moi le projet, et il affecta de faire d'abord assez peu de
» cas en ma présence du pouvoir que le roi accordait ou rendait
» au parlement.

» Nous convînmes sans peine des modifications qui seraient né-
» cessaires en cette occasion ; et il se prêta de fort bonne grâce à
» tout ce que je lui proposai sur ce sujet [1].....

» Le projet de modifications fut envoyé à M. de Pontchartrain.
» Le roi le vit et l'approuva, les lettres-patentes furent expédiées, »
et le 14 août 1699, le premier avocat-général, en les apportant au parlement [2], prononça un discours auquel nous devons attacher de l'importance, puisque ce fut son premier acte public de gallicanisme, et le premier élan de l'impulsion qui mit pendant dix-sept ans ses talents au service des « tracasseries » parlementaires.

Le gallicanisme ne pouvait pas avoir un plus éloquent interprète. Ce discours est un des plus achevés qui soit sorti de la plume de Daguesseau. « On ne sait, dit M. de Bausset, ce qu'on
» doit le plus admirer *dans ce monument immortel de la solidité*
» *des maximes de l'Église de France* (ce sont les expressions du
» président Hénault), ou de la sagesse et de l'éloquence avec la-
» quelle il concilia les véritables principes de l'Église et de l'État ;
» ou, ce qui étoit peut-être plus difficile encore dans la circon-
» stance où il parloit, de sa juste administration pour le génie et les
» talents de Bossuet, à laquelle il sut mêler l'expression touchante
» de l'intérêt que la vertueuse soumission de Fénelon venait d'ex-
» citer dans tous les cœurs ; on ne peut que répéter avec le pré-
» sident Hénault [3] que *ce discours est fait pour honorer à jamais*
» *la mémoire de ce grand magistrat.* »

Sans en extraire avec l'histoire de Fénelon ce qui regarde le quiétisme et l'archevêque de Cambrai en particulier [4], nous transcrirons seulement un trait de caractère. Avant de faire imprimer son discours avec les lettres-patentes et l'arrêt d'enregis-

[1] Le procureur général, M. de la Briffe, était alors malade (*Mém. hist.*, p. 215). Il mourut l'année d'après.

[2] *Mém. hist.*, p. 214, 215. — *Disc. sur la vie*, Œuv., t. xv, p. 353.

[3] *Hist. de France*, sous l'année 1699.

[4] Voyez le *Discours* dans le t. I des *Œuvres*, p. 258-269 ; les *Mém. hist.* t. VIII, p. 216 à 218. Cf. M. de Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 94, t. II p. 302 à 307.

trement, il eut soin, d'après le conseil de son père, son « oracle » habituel, de le faire voir au roi. Louis XIV, qui loua beaucoup ce discours, ainsi que Mme de Maintenon, y fit cependant deux critiques, dont l'une était que l'avocat général y parlait trop favorablement de l'archevêque de Cambrai. Cette critique au reste ne coûte à Daguesseau « que le retranchement d'une ligne d'écri» ture, et en laissa assez pour remplir l'objet qu'il s'étoit proposé. » Mais que se proposait-il en y insérant des expressions flatteuses pour Fénelon, qu'il « avait beaucoup aimé? » — « d'adoucir l'amer» tume de sa disgrâce, et de le consoler en quelque manière par » ses paroles de ce qu'il était obligé de faire contre lui. » Fort bien ; et il ajoute : « Je ne dissimulerai pas non plus que n'igno» rant pas combien les révolutions sont ordinaires à la cour, et » prévoyant que celui qu'on venait flétrir par une censure rigou» reuse pourroit y revenir un jour pour y jouer un premier rôle, » j'avois cru qu'il étoit de la prudence de ne point aigrir le mal » par la dureté des expressions, et de faire sentir à l'archevêque » de Cambrai que ne pouvant approuver les pieux excès de son » zèle, je n'avois jamais cessé d'admirer ses talents, et de res» pecter sa vertu [1]. » Ainsi il ménageait l'avenir. « La naïveté » (de cette phrase), dit M. de Bausset, désarme la critique [2], » je le veux ; il sera bon cependant d'en tenir compte.

« Il ne m'est pas revenu, continue Daguesseau, que les quiétistes » se soient plaints (de mon discours). » Le « parti victorieux » (comme il le désigne), qui y était loué [3], en fut enchanté. « Il » paroît par les manuscrits de l'abbé Ledieu, dit M. de Bausset, » que M. d'Aguesseau s'était concerté avec Bossuet sur le plan » de son discours [4], » et il cite le passage suivant de l'abbé Ledieu, secrétaire de l'évêque de Meaux : « M. de Meaux ne cessait » de le louer (ce discours). Il en a long-temps vanté la saine et » exacte doctrine sur le centre d'unité qui est le pape ; la supério» rité des conciles généraux, l'autorité des évêques de droit divin, » et le saint concours de toutes les églises pour faire une décision » infaillible. Il disoit que c'étoit précisément la doctrine de l'as-

[1] *Mém. hist.*, p. 216 à 218.
[2] *Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 94, t. II, p. 303.
[3] *Mém. hist.*, p. 218 et 217.
[4] *Hist. de Bossuet*, liv. x, n. 21.

» semblée de Paris [1]; il louait l'éloquence, les tours, *l'insinua-* » *tion*, la douceur du réquisitoire, qu'il disoit être un ouvrage » digne du zèle d'un évêque et d'un théologien, plutôt que d'un » magistrat, parce que messieurs du parlement n'ont pas coutume » d'être si favorables à l'église. Aussi attribuoit-il le succès de » cette pièce à la bonne éducation de M. d'Aguesseau, à sa piété, » à son zèle pour l'église. Une seule chose qu'il n'approuvoit pas » étoit que l'auteur parlât comme de deux puissances, en parlant » de celle du pape et de celle des évêques, qui ne sont qu'une » seule et même puissance [2], sans compter quelques affectations » dans le style qui ne méritent pas d'être relevées.

» Quand, dans la suite, on a dit que Rome se trouvoit choquée » de ce réquisitoire, et qu'elle pensoit à en faire justice, *il ne* » *faut pas le craindre*, dit M. de Meaux, *après la satisfaction* » *que Rome a marquée du procès-verbal de l'assemblée de Paris,* » *puisque c'est la même doctrine, et c'est ce qu'on verra bien* » *quand on le lira avec attention. C'est la commune doctrine de* » *France, et les Romains savent bien qu'ils ne nous la feront* » *pas abandonner* [3]. »

Bossuet se concertant avec notre avocat-général âgé de 31 ans, Bossuet couvrant son discours d'éloges, c'est-là un fait immense à la décharge de Daguesseau!

La partie de son discours sur le droit prétendu des évêques de juger de la doctrine même après décision du premier siége n'est en effet que le développement du 4e article de la déclaration

[1] L'assemblée métropolitaine qui s'était réunie la première au sujet du bref (Voy. *Hist. de Bossuet*, *Ibid.*, et *Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 90, t. II, p. 289).

[2] Peut-être le confident de Bossuet ne rapporte-t-il pas ici exactement ce qu'il lui avait entendu dire. Car nous ne pouvons guère supposer que Bossuet ait mal compris les termes du discours qui sont fort clairs aux deux endroits, où il est parlé des *deux puissances*, par lesquelles Daguesseau entend la spirituelle et la temporelle. Ce serait de plus un remarquable aveu à ajouter à ceux du rédacteur des quatre articles : en effet, si le pape et les évêques ne sont qu'une seule et même puissance, cela suppose un accord parfait qui réellement a été promis à l'Église catholique par son divin fondateur; mais alors la question gallicane s'évanouit, puisqu'elle suppose perpétuellement le désaccord entre le pape et l'épiscopat (Voy. là-dessus, entre autres auteurs, le cardinal Litta, *Lettres sur les quatre articles*, lettres 19 à 29, c'est-à-dire les dix dernières).

[3] *Hist. de Bossuet*, liv. X, n. 21.

de 1682. « Il faut au moins, dit-il et écrit-il sous la dictée de » Bossuet, il faut qu'ils examinent *séparément* ce qu'ils ont pu » décider en commun, et que leur consentement exprès ou tacite » imprime à une décision vénérable par elle-même le sacré carac- » tère d'un dogme de foi, » etc. Ici Bossuet est donc complétement uni avec les magistrats, et la conclusion de sa doctrine est que chaque évêque a le droit de juger le jugement du pape.

Pour appuyer ses « protestations *solennelles* » contre les « con- » séquences que l'ignorance ou l'ambition *des siècles à venir* » pourroit tirer *un jour* de l'extérieur et de l'écorce d'une consti- » tution qui ne renferme rien dans sa substance que de saint et de » vénérable, » Daguesseau invoqua la foi de ce serment qui l'avait dévoué, disait-il, à la défense des droits « sacrés de l'église et de » l'État, » et la « confiance et la *simplicité* avec laquelle il mar- » chait dans la route tracée par les pasteurs » (allusion aux assemblées métropolitaines, peut-être aux avis de Bossuet).

« Comme eux, *et même encore plus qu'eux,* » il se croyait « obligé de conserver religieusement le dépôt précieux de l'ordre » public [1], » c'est-à-dire, de même que les évêques prétendaient juger les décisions du pape, le parlement au nom de l'ordre public jugeait à son tour les évêques. Nous allons dans un instant en avoir la preuve de fait la plus positive. Notons d'abord les modifications demandées par l'organe du parquet et consignées dans l'arrêt. Deux clauses déplaisaient à MM. du Parlement. La première était la clause *motu proprio*, qu'ils ne paraissent pas avoir comprise dans son véritable sens, non plus que l'abbé Fleury. Elle n'est pas pour exclure l'idée « que le pape ait pris l'avis de quelqu'un, » comme l'a écrit Fleury; elle ne signifie pas que les décisions du pape ne soient pas formées avec le concours du collége des cardinaux, comme l'insinue le réquisitoire, puisqu' « aucune affaire impor- » tante, dit M. l'abbé Emery, ne se traite et ne se décide sans une » congrégation de cardinaux que le pape fait souvent tenir en sa » présence... C'est dans l'acte d'enregistrement de la bulle pour » l'érection de l'évêché de Paris en métropole, que le Parlement » s'éleva pour la première fois contre cette clause, sur le fonde- » ment que le pape aurait dû mettre, que l'érection avait été ob-

[1] *Req.* (Œuv., t. I, p. 261 à 265).

» tenue à la réquisition du roi. Mais apparemment, quand le pape » fait usage de cette clause, il veut faire entendre, non pas qu'il » n'a été excité par personne à porter le jugement, à accorder la » grâce dont il s'agit (il était bien connu à Rome et en France, » que l'érection du siége de Paris en archevêché avait été deman- » dée par Louis XIII) ; mais que, quand même il aurait été solli- » cité, c'est cependant de son plein gré, sans aucune violence, » suggestion ou considération humaine, et uniquement en vue du » bien de la religion, qu'il s'est déterminé à accorder la grâce ou à » porter le jugement..... » Au reste, pour ce qui regarde en particulier le bref d'Innocent XII, « il était connu de toute l'Europe, » que M. de Fénelon avait déféré le jugement de son livre au tri- » bunal du Saint-Siége; que Louis XIV avait aussi sollicité ce » jugement; que pour l'accélérer, il avait même fait de très-fré- » quentes et de très-vives instances; que les consulteurs et les » cardinaux avaient tenu un très-grand nombre de congrégations; » que plusieurs de ces congrégations avaient été tenues en » présence du pape; et qu'enfin ce n'était qu'après une dis- » cussion prolongée près de deux ans sans interruption que le » jugement avait été prononcé [1]. » Mais le réquisitoire savoit prévoir toutes les plus fortes objections en opposant à la clause « la crainte des conséquences. »

« L'autre clause est celle qui prononce une défense générale de » lire le livre condamné, *même à l'égard de ceux qui ont* » *besoin d'une mention expresse.* » Cette fois l'organe du parquet ajoute : « trop de raisons nous empêchent de craindre un pareil » abus, pour vouloir en relever ici les conséquences. » Il est convaincu « qu'on n'abusera jamais de ce style; » mais la clause est nouvelle » : c'en est assez « pour ne la pas recevoir [2]. » Nous avons vu que l'État ne se faisait pas scrupule de nouveauté d'une toute autre importance, par la manière d'acceptation qui avait été imaginée.

Le même jour, les lettres-patentes furent enregistrées avec les » modifications [3] » réclamées et convenues d'avance avec le premier président. Ces chicanes sur « l'extérieur et la forme » du

[1] Préface en tête des *Nouveaux opuscules*, de Fleury, note de la p. XXXVII.
[2] *Req.* (Œuv., t. I, p. 265, 266).
[3] *Mém. hist.*, p. 215. L'arrêt est daté du 14 août 1699 (Œuv., t. I, p. 269).

bref, dont le parlement était constitué juge sous le spécieux prétexte des « droits sacrés de la couronne et de la conservation des » saintes libertés de l'Église gallicane », n'étaient pas de nature à entretenir « l'heureuse concorde entre l'empire et le sacer- » doce. » Elles n'allaient à rien moins qu'à placer le parlement au-dessus de l'Église (voire même au-dessus du roi), lorsque Daguesseau concluait gravement « vous l'affirmerez (cette concorde) » par la sagesse de vos délibérations, afin que les *vœux* communs » de l'Église et de l'État soient également exaucés. » Les *vœux?* remarquez ce mot. L'Eglise, qui avait prononcé, n'avait encore formé sur la question que des *vœux*. Suivons la phrase : « et que, » ne séparant plus les ouvrages de deux puissances qui procèdent » du même principe, et qui tendent à la même fin, nous respec- » tions en même temps, selon la pensée d'un ancien auteur ec- » clésiastique, et *la majesté* du roi dans *les décrets du souverain* » *pontife*, et *la sainteté* du souverain pontife dans les ordonnances » du roi : *ita sublimes istæ personæ tantâ unanimitate jungan-* » *tur, rex in Romano pontifice, et Romanus pontifex inve-* » *niatur in rege.*

« C'est dans cette vue que nous requérons etc. [1].

« Le premier président de Harlay, disent les *Mémoires histori-* » *ques*, qui avait paru si indifférent à la clause *s'il vous appert*, » voulut néanmoins la faire valoir en finissant cette affaire ; et il » fit arrêter par sa compagnie que les gens du roi iraient de sa » part rendre grâce à S. M. de la bonté qu'elle avait eue de lais- » ser à son parlement, pour le bien de son service, l'examen de » la forme extérieure de la *constitution* [2]. »

Le dimanche qui suivit l'arrêt, le roi reçut à Versailles Daguesseau et MM de Fleury et Portail, avocats-généraux ; il leur « parla fort obligeamment sur leur compte et sur celui du Parle- » ment. » Ils surent « qu'à peine étaient-ils sortis du cabinet du » roi, S. M. avait fait leur éloge, disant qu'il n'avait pas de plus » dignes magistrats dans tout son royaume. Il faut si peu de chose, » ajoute naïvement notre auteur, pour repaître la vanité de » l'homme, que la nôtre ne laisse pas d'être assez flattée d'un dis-

[1] *Req.* (Œuv., t. I, p. 266, 267).
[2] *Mém. hist.*, p. 215.

» cours qui nous parut couler de source, et partir de l'abondance » du cœur [1]. »

Louis XIV avait été loué magnifiquement dans le discours du jeune magistrat, et « Mme de Maintenon (c'est Daguesseau qui parle) » en fut si charmée, qu'elle dit peu de jours après à l'archevêque » de Paris [2], par qui je l'ai su, qu'elle trouvait dans mon style je » ne sais quoi de supérieur et comme une espèce de langage » prophétique. »

Le prophète cependant, et c'était la seconde critique de Louis XIV, alarmait ce prince religieux par la qualité d'*évêque extérieur* qu'il lui donnait. L'expression fut cependant maintenue [3]. Elle n'aurait rien de répréhensible en elle-même; mais on peut dire que dans le sens où on voit qu'elle est prise par l'ensemble de tout le discours, elle éveillait justement les scrupules d'un roi catholique. Quel était en effet le dernier mot de tout cela? c'est qu'il n'était permis à l'Eglise de France d'adhérer définitivement au bref et au centre de l'unité qu'après arrêt du Parlement. La décision du pape, toute sanctionnée qu'elle fût par les assemblées métropolitaines, était considérée comme un simple *vœu* de l'Église, jusqu'à ce que le Parlement eût réservé contre le pape le droit des évêques gallicans de juger autrement que le Saint-Siége. Par une juste réciprocité, les lettres-patentes du roi n'exprimaient qu'un vœu de l'Etat, tant que le Parlement ne les avait pas enregistrées : ce qui impliquait le droit de mettre la royauté en tutelle en paraissant défendre l'indépendance du trône.

Louis XIV, avec son « cœur royal et sacerdotal » dont le félicitait ce réquisitoire adulateur [4], avait le sentiment des tendances parlementaires, et les reconnut mieux encore plus tard. Il leur cédait cependant trop souvent; mais à la justification de ce prince si plein de « droiture [5], » il était alors trompé par l'intrigue; et notamment, quand il se réjouissait d'avoir dans Daguesseau et ses confrères de si dignes magistrats, il ne se doutait pas que sous l'austère modestie du conseiller d'État, père du brillant avocat-

[1] *Mém. hist.*, p. 215, 216. — Voyez aussi le compte-rendu par Daguesseau au parlement de cette visite (Œuv., t. I, p. 270, 271).

[2] M. de Noailles, successeur de M. de Harlay depuis 1695.

[3] *Mém. hist.*, p. 217, 218.

[4] Œuv., t. I, p. 261.

[5] *Mém. hist.*, Œuv., t. VIII, p. 198, 227 et 250.

général, s'était caché le ressort qui l'avait fait agir, lui le roi, au sujet de la réception du bref, contre le fond de ses intentions.

Le fait prouve ce que nous avançons sur la servitude de l'Eglise de France : « Toutes les assemblées métropolitaines, dit M. de Baus- » set, en adhérant par voie de jugement et d'acceptation au bref » du pape Innocent XII, étaient convenues que chaque évêque » publierait pour son diocèse un mandement particulier conforme » aux décisions prises dans les assemblées. C'est ce qui fut exécuté » dans toute la France *aussitôt que la déclaration du roi pour au-* » *toriser la publication du bref du pape eut été enregistrée au* » *Parlement*[1]. » « Voilà les libertés de l'église gallicane, s'écrie de Maistre : « elle est *libre* de n'être pas catholique[2]. »

Le discours de Daguesseau fut encore jugé par les jansénistes, par les protestans et par les « ultramontains. »

« Quelques critiques du parti des jansénistes trouvèrent qu'il y » avait trop loué le roi[3], » notamment sans doute comme « des- » tructeur de l'hérésie[4]. » — « Le ministre Jurieu, continuent les » *Mémoires historiques*, malgré son goût pour la satyre, *fut la* » *dupe des éloges* que j'avais donnés, en le commençant, au pape[5], » et ne sentit point le CONTRE-POISON de ces louanges répandu dans » tout le reste du discours (qu'on pèse ces paroles, elles sont gra- » ves!), où, après un encens qu'on ne pouvait refuser dans de » telles circonstances à un très-bon pape, j'avais placé en termes » mesurés, mais fort intelligibles, les principes les plus favorables » à l'autorité des évêques et les plus contraires *aux prétentions* » *modernes* des papes.

« Cependant, ce ministre crut avoir trouvé une occasion natu- » relle de triompher des variations de la cour de France, et d'in- » sulter à la faiblesse des magistrats qui changeaient de maximes » et de langage au gré du Souverain. Il voulut même rendre le » contraste plus sensible en faisant réimprimer à la fin d'un ou- » vrage qu'il publia alors, le discours que l'avocat-général Talon

[1] *Hist. de Bossuet*, liv. X, n. 21.
[2] De l'*Église gallicane*, liv. II, chap. 15.
[3] *Mém. hist.*, p. 218.
[4] *Req.* (t. I, p. 261).
[5] Voy. le réquisitoire (Œuv., t. I, p. 259) : « Un des plus saints pasteurs que » Dieu dans sa miséricorde ait jamais donnés à son Église, etc.

» avoit fait en 1690 dans l'affaire des franchises, et en y joignant » le mien, pour faire sentir par le parallèle ou plutôt par l'opposi- » tion de ces discours combien les maximes étoient peu durables » en France, et combien la puissance romaine y faisoit de pro- » grès.

« Les ultramontains, plus fins en cette occasion que le ministre » protestant, démêlèrent sans peine l'*ancienne* doctrine de ce » royaume au travers des louanges dont je l'avois assaisonnée, et » peu s'en fallut qu'ils n'engageassent le pape à s'en plaindre hau- » tement. J'ai su du moins qu'un jésuite italien dont j'ai à présent » oublié le nom, mais qui avoit la confiance du pape Innocent XII, » fit tout ce qu'il put pour l'irriter contre mon discours ; mais le » saint-Père étoit déjà si affoibli par l'âge et par les infirmités qui » le conduisirent bientôt à sa fin, qu'il ne prit pas feu comme on » le désiroit, outre qu'il étoit naturellement doux, ami de la paix » et bien intentionné pour la France [1]. »

Ainsi, Daguesseau père et fils contribuèrent beaucoup à tourner en humiliation pour le Saint-Siége la soumission due à son décret, et à compliquer cette affaire de la réception du bref, par une susceptibilité contre le pape le plus « pacifique [2], » que rien ne motivait, que rien ne provoquait. Au moment où il semblait que l'Église catholique allait jouir enfin de quelque repos dans nos contrées, ils fomentèrent un nouveau levain de discorde. Le jansénisme va montrer à l'univers chrétien qu'il n'est pas un *fantôme*, en harcelant l'Église de ses attaques incessantes. Il puisera sa principale force dans son union avec le gallicanisme. De son côté, le gallicanisme ne laissera échapper pour se produire aucune des occasions que lui offriront les disputes du jansénisme, tant les deux doctrines se tiennent étroitement. Aussi l'histoire de ces deux doctrines, quant à la part qu'y a prise Daguesseau, doit-elle marcher de front dans notre récit.

ALGAR GRIVEAU DE VANNES.

[1] *Mém. hist.*, p. 219, 220.
[2] *Req.* (Œuv., t. I, p. 259.

Politique Catholique.

LA DÉMOCRATIE
DEVANT
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE,

PAR Mgr P.-L. PARISIS,

Évêque de Langres 1.

On sait quel fut l'immense succès des *Cas de conscience*, ouvrage publié par Mgr l'évêque de Langres au moment même où la monarchie allait périr. Ce vénérable auteur donnait aux hommes qui gouvernaient alors, les plus sévères leçons. Il a donc acquis le droit d'adresser à la démocratie triomphante les conseils que les conservateurs refusèrent d'écouter.

Mgr Parisis signala en 1847, comme le plus éminent, un péril que l'on croyait généralement être encore éloigné : il annonça l'invasion prochaine du Communisme. « Il s'agit, disait-il, d'un système bien arrêté, bien complet et très-bien compris de tous ceux qui en poursuivent l'exécution : système dont presque tous les journaux irreligieux sont le programme, dont presque tous les romans modernes sont le tableau, dont toutes les mauvaises passions sont le mobile, dont l'organisation du travail est le mot d'ordre, dont le fourriérisme est l'utopie, mais dont le Communisme, en ce qui regarde surtout les propriétés, est le but réel, distinct et pratique.

On chercherait vainement à se le dissimuler, ce système est vivant dans les entrailles de la France. Chaque jour on voit qu'il s'accroît, qu'il se développe, qu'il passe de l'obscurité des théories dans la région des faits, qu'il marche enfin personnifié dans des millions d'hommes, comme une armée formidable contre toutes nos institutions. Voilà l'état des choses.

Cet état de choses dont l'expérience a fait voir l'effroyable réalité, les pouvoirs d'alors le reconnurent, ils dédaignèrent les avertissements de Mgr l'évêque de Langres ; ils persévérèrent dans une voie aussi coupable devant Dieu qu'imprudente devant les hom-

1 Paris. — J. Lecoffre.

mes, jusqu'au moment où l'ouragan populaire vint les saisir dans la sécurité de leurs forces et les emporta comme une feuille desséchée.

Une situation nouvelle étant faite aux défenseurs du christianisme, de nouveaux devoirs leur sont imposés.

Mgr Parisis a dit dans ses premiers *Cas de conscience* ce qu'étaient nos institutions constitutionnelles au point de vue de l'enseignement chrétien. Il a dit ce que les catholiques pouvaient faire et ce qu'ils devaient éviter, dans ce système de libertés civiles auquel l'Église se trouvait mêlée, non pour la première fois, mais dans des conditions nouvelles.

Maintenant il se propose de dire ce qu'est en présence du même enseignement notre état républicain ; ce que nous, catholiques, nous devons penser de certains mots et de certaines choses ; ce que les pouvoirs des journaux doivent et ce que nous leur devons ; dans quelles limites enfin, au milieu de ce débat entre un passé compromis et un avenir inconnu, nous pouvons et nous devons nous mêler au mouvement social.

La Révolution de février s'est faite en vertu de la souveraineté du peuple ; et c'est encore uniquement d'après ce principe que tout se constitue et se gouverne depuis cette époque. On dit que cette souveraineté était de droit divin, qu'elle était absolue, qu'elle était au-dessus de toutes les autres. Qu'y a-t-il de vrai dans ces allégations ? qu'est-ce que la souveraineté du peuple, au jugement de l'enseignement chrétien ? qu'est-elle, considérée comme un droit ? quelles sont ses conséquences légitimes ? quelles sont ses limites ?

Cette révolution a pris pour sa devise trois mots originairement empruntés à l'Evangile. Le sens qu'on leur donne est-il évangélique ? n'est-il pas souvent tout le contraire de ce que l'Evangile a dit et voulu ?

Mgr de Langres ne parle pas de l'abus évidemment sacrilége et grossièrement scandaleux que l'on fait quelquefois des noms les plus sacrés, même dans les orgies les plus dégoûtantes. Dans cet écrit comme dans le précédent, il s'adresse aux catholiques qu'il croit sincères, mais qu'il soupçonne abusés.

Un des premiers devoirs de l'apostolat catholique, c'est de conserver intact le dépôt de la foi ; et le grand apôtre en nous le recommandant, nous avertit que ce qui est surtout à craindre pour

la saine doctrine, ce sont moins les blasphèmes formels et les impiétés grossières, sur lesquels personne ne se méprend, que certaines interprétations et certaines nouveautés qui, tantôt sous des dehors de science, tantôt sous des motifs de perfection, détournent les esprits et les cœurs de la véritable voie.

Ainsi, ce que le fils de Dieu signale dans les faux prophètes, c'est qu'ils se couvrent de peaux de brebis, bien qu'ils soient au fond des loups ravissants [1], et ce qu'il veut que nous sachions spécialement sur l'ange des ténèbres c'est qu'il se transforme en ange de lumière [2].

Mgr l'évêque de Langres rend plus que personne justice à la pureté d'intention des catholiques qui ont, depuis la Révolution de février, *identifié* le christianisme avec la démocratie ; ils ont cru sincèrement que c'était une bonne fortune pour la religion ; leur plus grand tort est peut-être d'avoir pensé que l'église de Jésus-Christ avait besoin dans nos temps modernes, d'être appuyée sur le système politique auquel ils présument qu'appartient l'avenir des peuples, oubliant que l'Eglise, divinement fondée, n'a besoin pour se contenir d'aucun système humain, qu'elle ne peut pas plus vouloir désormais s'appuyer sur la démocratie qu'elle n'a pu vouloir autrefois s'appuyer sur la monarchie ; que les républiques aussi bien que les rois seraient coupables si elles pensaient que c'est sur elles que la religion repose, puisque, même sous la loi figurative, Dieu punissait en le frappant de mort, celui qui voulait de son bras de chair soutenir l'arche sainte [3].

Quoi qu'il en soit, au milieu des fracas de tant de ruines, du soulèvement de tant de projets, du tumulte de tant d'opinions opposées dans lesquelles l'Evangile est invoqué si hautement et si contradictoirement, Mgr l'évêque de Langres a cru entendre le grand apôtre lui adresser ces paroles : O Timothée, *depositum custodi devitans profanas vocum novitates et oppositiones falsi nominis scientiæ;* et c'est pour cela qu'il élève la voix [4].

[1] Attendite a falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecùs autem sunt lupi rapaces. (Matth., VII, 15.)

[2] Ipse enim Satanas transfigurat se in angelum lucis. (2 Cor., XI, 14.)

[3] Extendit Oza manum ad arcam Dei.... Iratusque est indignatione Dominus contra Ozam et percussit eum super temeritate, qui mortuus est ibi juxta arcam Dei. (2 Reg., VI, 6, 7.)

[4] Nous avons dans l'analyse de ce plan conservé autant que possible les expressions mêmes du savant prélat.

Après avoir exposé le plan de Mgr de Langres, indiquons rapidement les questions traitées par l'auteur des *Cas de conscience* et des *Examens :* ce sera le meilleur moyen de faire sentir toute l'importance de son nouvel ouvrage.

Premier cas de conscience. — Souveraineté du peuple. — 1° Sa source. — Peut-on, sans attaquer l'enseignement chrétien, sur l'obéissance due aux pouvoirs constitués, admettre la souveraineté du peuple ?

Second cas de conscience. — Souveraineté du peuple. — 2° Sa nature. — Peut-on sans violer le droit naturel, qui est éminemment le droit divin, contester au peuple la souveraineté permanente ?

Troisième cas de conscience. —Souveraineté du peuple. —3° Ses limites. — Peut-on sans nier le principe même de l'élection, que l'on vient de reconnaître comme venant de Dieu, refuser au peuple le droit de révoquer les pouvoirs qu'il peut instituer ?

Quatrième cas de conscience. — Liberté. — Peut-on, sans manquer à l'Évangile, qui a donné la liberté au monde, ne pas être partisan de la liberté démocratique ?

Cinquième cas de conscience. — Egalité. — Peut-on, sans offenser Dieu, devant qui certainement tous les hommes sont égaux, repousser le principe de l'égalité républicaine ?

Sixième cas de conscience. —Fraternité. —Peut-on, sans outrager la plus excellente des vertus chrétiennes, la charité, ne pas admettre le principe de la fraternité démocratique ?...

Mais, pour mieux faire connaître cette belle discussion théologique, nous croyons devoir citer quelques réflexions sur la souveraineté du peuple, qui jettent un grand jour sur cette délicate question.

L'illustre prélat reconnaît positivement que, sauf le cas tout exceptionnel de la théocratie, Dieu ne donne pas *immédiatement* le pouvoir aux princes de la terre, et c'est en cela qu'ils diffèrent des chefs de l'Église :

« Nos plus célèbres théologiens, dit-il, sont de ce sentiment, et enseignent que Dieu ne communique pas la puissance séculière de la même manière que les pouvoirs ecclésiastiques. Nous pouvons citer le savant cardinal Bellarmin, qui déplut tant au roi d'Angleterre pour avoir prouvé que le pouvoir des rois ne vient pas de Dieu immédiatement comme celui des pontifes. On peut aussi

consulter Suarez (*De Sum. pont. potest.*, cap. 2) ; le cardinal Cajetan (*apolog. seu tract.* 2, *de auct. pap.*, p. 2, c. 10); Castro (lib. 1, *De leg. pœnal.*, c. 1) ; Driedo (lib. 1, *De libert. christ.*, c. 19) ; V. Nerca (*de potest. civil.*, n. 8 et seq.); Soto (lib. IV, *De justit. disput.* 21) ; Molina (Tract. 2, *De justitiâ dipsatoriâ*, 21, n. 1).

Saint Thomas, sans être aussi formel que les auteurs précités, suppose toujours et insinue souvent que le pouvoir civil ne vient pas immédiatement de Dieu. Les jurisconsultes du droit romain partageaient généralement ce sentiment. Les SS. Pères ont constamment parlé du pouvoir de l'homme sur l'homme, comme immédiatement transmis par les volontés humaines. Ainsi, saint Ambroise (*Ad Coloss.*, 3), saint Augustin (*De Civit. Dei*, c. 15 et *lib. quæst in Gen.*, q. 15). saint Grégoire (lib. 21 *Moral.*, cap. 10, alias 11, et *in pastoral.*, p. 2, c. 6). Nous ne citerons que ce texte de saint Augustin (lib. III, *Confess.*, cap. 8, n° 3) : *Generale pactum est societatis humanæ obedire regibus suis* : d'où l'on peut conclure que le pouvoir des chefs de l'État et l'obéissance qui leur est due, ont leur fondement immédiat dans le pacte social, et ne dérivent ainsi que médiatement de la volonté de Dieu.

Un commentateur estimé de nos Saintes Écritures, résume en ces termes les doctrines des docteurs catholiques sur le point en question : « Potestas secularis est a Deo mediate, quia natura et » recta ratio quæ a Deo est dictat et hominibus persuasit præficere » reipublicæ magistratus a quibus sequuntur. Potestas vero eccle- » siastica immediate est a Deo instituta, quia Christus ipse Petr… » et Apostolos Ecclesiæ præfecit (Cornel. à Lapid., in ca… » *Ep. ad Rom.*, not. 1). »

On peut faire remonter au temps de Louis de B…
des prétentions du pouvoir séculier au droit im…
Alors, dans une *constitution impériale* pu…
rain-Pontife, les princes de l'empire
dignité et la puissance impériales…
Dieu seul : *Declaramus quod* …
immediate a Deo solo. Cet…
pour la première fois, d…
nié par deux Papes, …
Clément VI, et…
Depuis cett…

…t et
…ites qui
…ames ? Alors
…s pas un devoir ?
…ître avec d'autant plus
…ien, qu'elle est plus bru-
…ope est en convulsion et en alarmes
populaires ; aujourd'hui que ces insur-
sur quelques points, étouffées sur quelques
…ntes partout, il faut bien en examiner la valeur
pour apprécier ce qui s'est fait que pour guider
…ues dans ce qui pourrait se faire ou se tenter encore.

en général partisans zélés de l'origine divine du pouvoir civil par *communication immédiate* de Dieu, sans avoir pu produire en sa faveur aucun texte ni de la sainte Écriture, ni des saints Pères. Les protestants s'en montrèrent généralement les ardents défenseurs, quoiqu'on cite quelques luthériens qui combattirent cette exagération dans les prétentions des puissances séculières. Nous regrettons d'avoir à faire remarquer que la fameuse *déclaration de* 1682 favorisait manifestement ces mêmes prétentions. »

Mais il s'en faut de beaucoup que la doctrine des théologiens soit identique avec celle du *Contrat social*, professée par l'immense majorité des démocrates de notre temps. Cette différence est capitale à constater, et nous comprenons que Mgr de Langres se soit attaché à sonder les abîmes qui séparent ces deux théories. Pour se convaincre du peu d'analogie de la doctrine catholique et des opinions de l'auteur d'*Emile*, il suffit de suivre l'habile théologien des *Cas de conscience* dans quelques-unes des applications qu'il fait des principes qu'il a commencé par poser si nettement.

« Maintenant on demande si ce droit de nomination, qui est pleinement reconnu comme appartenant au peuple, est absolu entre ses mains, tellement qu'il puisse en disposer à son gré tout aussi bien pour révoquer la nomination que pour la faire ?

» Afin de bien évaluer la portée de cette question, considérons avant tout attentivement ce qui résulte de l'établissement régulier des pouvoirs suprêmes, surtout quand ces premiers pouvoirs sont complétés eux-mêmes par la hiérarchie des pouvoirs secondaires. gique . résulte la constitution de la société.
veraine. constitution sociale, étant légitime dans son principe et question. semble, établit et consacre pour tous et pour chacun
L'illustre pr... s droits publics et particuliers, qui tous sont reexceptionnel de la ... défendus par la loi de Dieu ; c'est-à-dire que, le pouvoir aux princes ... ne, on ne peut leur porter atteinte sans des chefs de l'Église : Il faut donc raisonner ici en face de

« Nos plus célèbres théologie...
enseignent que Dieu ne communiq... oit de se choisir des chefs pour la même manière que les pouvoirs ecc... ains, nous avions fait et citer le savant cardinal Bellarmin, qui dép... ces droits acquis et terre pour avoir prouvé que le pouvoir des r... constitution d'une Dieu immédiatement comme celui des pontifes. verser des pou-

voirs établis, reconnus, en plein exercice, alors il est impossible de ne pas en tenir compte.

» On voit donc déjà par ce seul énoncé que, dans la haute question qui nous occupe, la révocation est pour la conscience une œuvre beaucoup plus difficile, plus compliquée, plus étendue que l'élection.

» D'autant plus que changer, surtout par la violence, les pouvoirs établis, c'est faire une révolution, et qu'une révolution opérée par la force, indépendamment des intérêts qu'elle blesse et des droits qu'elle renverse, amène presque toujours des souffrances et des dangers publics. »

Or, la société, considérée dans son ensemble comme personne morale, a vis-à-vis d'elle-même des devoirs aussi formels, sinon plus rigoureux que ceux qui sont imposés à chacun de nous vis-à-vis de soi. Il ne lui est, dans aucun cas, permis de se nuire. Elle peut sacrifier des intérêts particuliers pour le bien général; mais le bien général, jamais, pour rien au monde, elle ne peut en faire le sacrifice.

Ainsi, le droit et l'intérêt de tous, les intérêts et les droits de chacun, voila ce qui se dresse devant un peuple comme une immense protestation, quand il veut renverser son gouvernement et changer violemment ses chefs. Il est donc certain d'abord qu'il ne peut pas le faire arbitrairement.

Mais ne peut-il pas le faire au moins, quand c'est devenu un bien public? Ainsi, ne peut-il pas se défaire d'un oppresseur et d'un tyran? Ne peut-il pas renverser des pouvoirs publics qui abusent de leur position et sortent de leurs voies légitimes? Alors l'insurrection, bien loin d'être défendue, n'est-elle pas un devoir? Voilà la question capitale.

Mgr l'évêque de Langres l'accepte, et entre avec d'autant plus de calme et de franchise dans son examen, qu'elle est plus brûlante et plus actuelle.

« Aujourd'hui que toute l'Europe est en convulsion et en alarmes par suite des insurrections populaires; aujourd'hui que ces insurrections, triomphantes sur quelques points, étouffées sur quelques autres, sont menaçantes partout, il faut bien en examiner la valeur morale, autant pour apprécier ce qui s'est fait que pour guider s catholiques dans ce qui pourrait se faire ou se tenter encore.

»D'ailleurs, nous devons la vérité à tous : nous l'avons dite aux rois monarques, nous voulons la dire aux peuples rois.

»Toutefois, reconnaissons-le avant tout, au moins comme théorie et comme principe ; il est pour les sociétés, aussi bien que pour les individus, des cas de légitime défense, puisqu'elles ont le rigoureux devoir de veiller et de pourvoir à leur propre conservation ; elles ont le droit non moins rigoureux de réprimer tout ennemi, soit du dedans, soit du dehors, qui tendrait à les détruire. C'est pour cette situation, quand elle est poussée à la dernière extrémité, que quelques théologiens ont pu dire qu'il est permis de se défaire d'un tyran.

»Mais quelles sont ces circonstances extrêmes ? Quelles conditions doivent-elles présenter pour rendre vraiment légitime une insurrection ? Que doivent faire, avant de s'y déterminer, ceux qui se trouvent dans le cas d'y prendre part ? Autant de questions particulières qu'il est indispensable d'examiner sérieusement pour avoir une solution complète sur la question générale.

»Quiconque a étudié la vie des nations, doit d'abord reconnaître, comme fait d'expérience, que des mécontentements, même très-considérables contre un gouvernement, ne sont pas toujours la preuve qu'il soit même légèrement dans ses torts. Il arrive quelquefois que les mesures les plus utiles et les plus nécessaires, en heurtant certains préjugés et certaines passions, soulèvent des mécontentements terribles dans une partie nombreuse de certaines populations.

»Dans le cas même où le gouvernement commet quelques fautes, elles sont, surtout aujourd'hui, bientôt exagérées par des commentaires injustes et des déclamations déraisonnables, tellement que, si on s'en rapportait aux récits et aux appréciations vulgaires, on serait porté à croire que le pouvoir est tout à fait sorti de la droite voie, qu'il ne remplit plus du tout son mandat ; et qu'ayant sacrifié tous les intérêts publics, trahi et livré la nation, il est devenu inique, oppresseur, digne d'être éloigné comme un fléau.

»Et cependant, souvent alors, si l'on veut se rendre compte froidement de l'état des choses, on verra que, tout bien pesé, les torts énormes qu'on leur reproche sont compensés par des services nombreux et considérables, que ces torts sont d'ailleurs la suite

inséparable de l'infirmité humaine; que le pouvoir nouveau qu'on pourrait substituer à celui contre lequel on s'indigne, en aurait nécessairement d'autres, et peut-être de plus graves, d'autant plus que, souvent, ce nouveau pouvoir, c'est l'inconnu avec tous ses périls et quelquefois tous ses abîmes.

»La première chose donc qu'on est obligé de faire avant de recourir à ce moyen terrible que l'on appelle l'insurrection, et dont une révolution doit être la conséquence, c'est d'examiner sérieusement, longtemps, et avec le concours de toutes les lumières dont on peut disposer, si vraiment la situation l'exige.

»Or, pour que la situation l'exige, et par conséquent pour que cette tentative formidable puisse être permise, il faut être moralement sûr :

»1° Que, tout bien compensé, le pouvoir établi fait plus de mal que de bien, et que, par cela même, il n'est plus selon Dieu.

»2° Que les inconvénients toujours très-graves d'une révolution seront notablement moindres que ceux de la situation déjà faite.

»3° Qu'il n'y a pas d'autre moyen que l'insurrection pour sortir suffisamment de cet état de souffrance et de péril.

»4° Enfin, que telle est la conviction des hommes les plus capables de bien juger la question, et de ceux surtout qui occupent dans l'État la place la plus rapprochée des pouvoirs suprêmes. »

On peut juger par là jusqu'à quel point nos *insurrections* sont légitimes. L'abbé FRÉDÉRIC-ÉDOUARD CHASSAY.

Philosophie sociale.

CICÉRON
ET LES ENNEMIS DE LA PROPRIÉTÉ.

Les démagogues demandent à Rome le partage des terres et l'abolition des dettes. — Sages conseils donnés par Cicéron.

Il y a longtemps déjà que les doctrines communistes et socialistes se sont produites pour la première fois. Athènes et Rome ont eu aussi leurs sophistes. Hommes ambitieux et cupides, ils ne pouvaient, quand l'ordre régnait, arriver aux honneurs et aux dignités. Pour eux, point d'espoir que dans les violentes commotions sociales; aussi s'attachaient-ils à semer des tempêtes. L'histoire nous les montre, se plaçant entre le pauvre et le riche, je-

[1] Cicéron, *Traité des Devoirs*, l. II, c. 21, 22, 23, 24; *édit.* Nisard.

tant dans l'esprit du premier des pensées coupables, armant son bras et le soulevant contre le second. Pour engager et retenir les masses dans ces guerres sociales, on ne se contentait pas de remuer les passions mauvaises, on égarait leur intelligence. On travaillait à extirper partout les grandes et saintes notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, conservées dans toutes les sociétés. Pour se donner plus de poids et de crédit, on parlait au nom de la science; on la rendait complice des doctrines les plus monstrueuses. Quand les ténèbres étaient ainsi faites, — quand les masses n'entendaient plus d'autre voix que celle de la passion, — quand elles n'avaient plus d'autre guide que l'envie, alors le combat s'engageait, la lutte était terrible et le sang coulait sur les places publiques d'Athènes et de Rome.

C'est l'histoire de nos jours. « Dès le lendemain d'un grand changement politique, appelé *révolution*, voyez, dit M. Dupin, les ténèbres de la destruction [1] versées sur les lois immuables qui servent de base aux sociétés humaines, quels qu'en puissent être les noms et les formes : le respect de Dieu, qui commence la sagesse; le respect de la patrie, qui fait la nation puissante; le respect de la famille, qui défend la vertu privée; le respect des magistrats, qui défend la vertu publique; enfin, le respect du bien de chacun, qui protége à la fois la fortune de l'Etat et celle des citoyens, tout est obscurci, faussé; tout est attaqué, tout est nié, méprisé, conspué; tout cesse d'être compris : en un moment les lumières sacrées qui brillaient en l'honneur de la paix sociale, flambeaux disparus de la civilisation, ne réfléchissent plus dans les esprits que les rayons polarisés, c'est-à-dire inapercevables, d'une raison oblitérée.... Voilà par quel enchaînement, ou plutôt, voilà par quel déchaînement d'idées, nous avons vu se préparer et s'accomplir ces collisions à jamais lamentables qui, par la grandeur de la scène et la puissance insensée des bras égarés, ont paru comme une lutte des géants contre le ciel [2]. »

La *saine philosophie*, et c'est là un de ses plus beaux titres de gloire, a toujours élevé la voix dans ces circonstances malheureuses pour l'espèce humaine. Ni les clameurs d'une multitude

[1] Les ténèbres visibles de Milton.

[2] V. M. Ch. Dupin, *Concorde et bien-être des classes du peuple français*, p. 7, 8, 9, 10.



égarée, ni les menaces des sophistes, ne l'ont effrayée. Elle avait un devoir à remplir; la mission qui lui était confiée pouvait être périlleuse, mais elle ne l'a pas trahie. Toujours l'esprit d'erreur l'a trouvée sur son passage, — portant la lumière là où il répandait les ténèbres, — relevant les vérités qu'il avait renversées [1].

Voyez Cicéron. Tandis qu'il est au pouvoir, il a sans cesse à lutter contre les factions, contre tous les mauvais instincts déchaînés. A la tribune, dans le forum, au milieu des assemblées publiques, sa vie est un combat incessant. Et quel combat que celui-là ! Quelles proportions effrayantes il prend parfois ! Ce n'est pas seulement Rullus, ce n'est pas seulement Catilina qu'il s'agit de renverser, ces hommes traînent à leur suite des masses nombreuses [2]. Il faut arrêter ce flot populaire qui menace de tout en-

[1] Il faut être juste envers la philosophie : si elle a répandu de graves erreurs, elle a aussi travaillé puissamment au triomphe de la vérité. Platon, dans sa *République*, demande, il est vrai, la *communauté des biens et des femmes*. Mais remarquez avec quelle force il montre les *différences essentielles* du bien et du mal; comme il stigmatise le méchant et glorifie le juste ! Quand il a ainsi *établi les principes éternels* du bon et du beau, il les donne pour base à l'État qu'il veut fonder : c'est la partie *sublime* de la *République*. Ces grandes vérités durent nécessairement exercer une influence sur les esprits. — Au reste, cet hommage, Bossuet l'a rendu à la philosophie : « Ce que fit la philo- » sophie pour conserver l'État de la Grèce, n'est pas croyable, dit-il. Plus ces » peuples étaient libres, plus il était nécessaire d'y établir, par de bonnes » raisons, les *règles* des mœurs et celles de la société. Pythagore, Thalès, » Anaxagore, Socrate, Archytas, Platon, Xénophon, Aristote et une infinité » d'autres, remplirent la Grèce de ces *beaux préceptes*. Il y eut des extrava- » gants qui prirent le nom de *philosophes*; mais ceux qui étaient suivis étaient » ceux qui enseignaient à sacrifier l'intérêt particulier à l'intérêt général et au » *salut* de l'État; et c'était la maxime la plus commune des philosophes, qu'il » fallait se retirer des affaires publiques ou n'y regarder que le bien public (A).» *Discours sur l'Histoire universelle*, 3e partie, t. 5, p. 362, *édit.* Delachapelle.

(A) Nous ne refusons pas à la philosophie d'avoir enseigné de belles doctrines, mais de les avoir mal enseignées. Au lieu de rattacher les doctrines à la *tradition*, d'où elle les a tirées, elle a prétendu les avoir *inventées*; presque toujours elle en a caché la source pour faire croire qu'elle en était l'auteur. Platon en particulier, comme dit M. Cousin, avait pris les traditions orientales pour l'étoffe de ses enseignements. Les *différences essentielles* qu'il pose entre le bien et le mal, même quand elles sont justes, manquent de *sanction*, et il n'avait aucune autorité pour *établir les principes éternels* du bon et du beau. C'est ce qu'on n'a pas assez remarqué. A. B.

[2] V. M. Duruy, *Hist. des Romains*, t. II, p. 368 et suiv.

vahir; il faut étouffer, ou du moins comprimer les mauvaises doctrines qui le soulèvent et le poussent en avant. Entreprises glorieuses, mais difficiles. « L'histoire, dit M. Dupin[1], nous a conservé le souvenir d'une de ces tentatives subversives, faite il y a dix-neuf siècles, dans la capitale du plus grand empire qu'ait vu briller l'antiquité. Voici la relation textuelle des circonstances au milieu desquelles procédait la *démagogie romaine*, dans ses projets sur le *partage des terres*. On croira lire le récit de notre situation, il y a quelques mois : tant les mêmes passions amènent les mêmes désordres, au milieu des mêmes terreurs, quelle que soit la différence des mœurs, des lieux et des temps :

« Il se propage une grande erreur[2], par les dissimulations insidieuses de ces hommes qui se posent comme obstacles, et qui montent à l'assaut contre le bien-être; je ne dis pas assez, contre le salut du peuple; tandis qu'ils veulent, en agissant de la sorte, obtenir, pour prix d'éloquence, de *paraître populaires !*

« Je sais en quel état j'ai trouvé la chose publique, pleine d'appréhensions, pleine de terreurs! Alors, il n'était aucun malheur, aucune adversité que les bons citoyens ne redoutassent, et que les *mauvais* n'espérassent. La foi dans la justice était perdue, non par le coup imprévu de quelque calamité nouvelle, mais par le soupçon, par la méfiance contre l'action paralysée des juges, et par l'infirmation des choses jugées. Alors surgissaient des dominations inaccoutumées, et l'on ne voyait plus seulement les fonctions insolites, mais les *royautés* du désordre, convoitées par l'ambition[3]. »

Rappelons un autre épisode de la vie de Cicéron, de cette vie si pleine, si engagée dans les grandes crises qui agitèrent Rome.

Des tribuns factieux ont proposé des lois pour l'*abolition des dettes*[4]. C'était une attaque dirigée *contre la propriété*. Cicéron

[1] V. *Bien-être et concorde des classes du peuple français*, p. 72.

[2] Versatur magnus error propter insidiosas nonnullorum simulationes, qui quum populi non solum commoda, verum etiam salutem oppugnant et impediunt, oratione assequi volunt, ut populares esse videantur. Cicero, II, *De lege agrariâ, contra Rullum*.

[3] Sublata erat de foro fides, non ictu aliquo novæ calamitatis, sed suspicione ac perturbatione judiciorum, infirmatione rerum judicatarum : novæ dominationes, extraordinaria non imperia, sed *regna*, quæri putabantur. Cic. II, *De lege agrariâ, contra Rullum*.

[4] Le citoyen Proud'hon n'a-t-il pas voulu soulever aussi les fermiers contre leurs locataires ? N'a-t-il pas condamné ces derniers à faire l'abandon des fer-

nous apprend avec quel frémissement de joie les passions mauvaises accueillirent ces lois. « Jamais, nous dit-il, les droits des créanciers ne furent plus violemment attaqués que sous mon consulat. Des hommes de tout ordre, de toute condition, prirent les armes, *formèrent* des camps. Je leur résistai si bien, que la République fut délivrée de ce grand fléau. Jamais les dettes n'avaient été si considérables, jamais elles ne furent ni mieux, ni plus facilement acquittées. L'espoir de frustrer ses créanciers une fois perdu, il fallut bien songer à les payer de bel argent[1]. » Que Cicéron nous paraît grand, quand sa forte et puissante éloquence remporte ces triomphes !

Mais, dans ces luttes, la victoire restait quelquefois aux ennemis de l'ordre, ou bien le pouvoir passait entre les mains d'un despote. Cicéron, gémissant sur le sort de sa patrie[2], se retirait alors dans une de ses maisons de campagne. Toutefois, ce n'était pas pour lui le moment du repos. Il y avait trop d'activité dans son esprit pour qu'il se condamnât à l'oisiveté. Le maniement des affaires, la connaissance des hommes et des choses, le spectacle de l'influence des mauvaises doctrines avaient accumulé dans son intelligence trop de pensées pour qu'elles ne jaillissent pas au dehors. Il lui restait de grandes vérités à faire entendre à ses concitoyens et à la postérité. Mais, comme il ne pouvait plus monter à la tribune, alors, dans la solitude, le philosophe remplaçait l'orateur.

Et le philosophe poursuivait le même but que l'orateur. Ce qu'il voulait toujours, c'était le triomphe de ces *principes éternels* sur lesquels reposent les sociétés. On voit cette pensée se produire surtout dans son *Traité des Devoirs*. Nous ne savons pourquoi, mais, quand nous parcourons ces pages. nous éprouvons comme une émotion religieuse. Est-ce parce qu'elles ont été écrites, en quelque sorte, sur le bord de la tombe? Est-ce parce qu'elles contiennent le testament philosophique d'un des plus grands hommes

mages qui leur étaient dus? C'est la même idée sous une autre forme. « Or, » ces lois sur l'abolition des dettes, que signifient-elles, demandait Cicéron, » sinon que vous achetez une terre avec mon argent, que vous gardez la terre » et que je perds mon argent? » *Traité des Devoirs*, l. II, c. 23. — Partout et toujours la violation du droit. Les sophistes de tous les temps se ressemblent.

[1] Cic. *Traité des Devoirs*, l. II, c. 24.

[2] Quum lugere faciliùs rempublicam posset quam juvare. Cic. *Brutus*, II, de l'édition classique de Deschanel.

de l'antiquité [1]? Nous ne pouvons le dire. Toujours est-il qu'elles exhalent un parfum qui, pour nous, a ses douceurs et ses charmes. Nous aimons cette morale noble et élevée, qui nous apprend à sacrifier l'intérêt à la vertu, qui nous montre que le seul motif d'action vraiment grand, vraiment digne d'un homme raisonnable, le seul auquel la honte et le remords ne soient pas attachés, c'est *le devoir*. Aujourd'hui, ces pures et saintes vérités vont s'altérant dans les esprits; les idées de juste et d'injuste, si violemment attaquées [2], semblent s'affaiblir chez quelques hommes. Nous voudrions donc voir cette philosophie pénétrer dans les masses. Elle renferme des enseignements pour toutes les conditions. Il y a longtemps déjà que Louis XII exprimait cette pensée. Naudet nous apprend que ce roi, appelé le Père du peuple, faisait « un grand estat des *Commentaires* de César, et des livres de Cicéron traitant *du devoir d'un chascun en sa vocation.* »

Pour justifier quelques-unes de ces réflexions, nous nous bornerons à citer un passage de cet ouvrage. Cicéron le dirige contre les *ennemis de la propriété*, et il apprend aux gouvernements quelle attitude ils doivent prendre à leur égard :

« Un sage politique veillera surtout à ce que chacun conserve ce qui lui appartient, et à ce qu'il ne soit porté, au nom de l'intérêt public, aucune atteinte aux propriétés privées. Le tribun Philippus remua de bien mauvaises passions, en proposant *la loi agraire;* il est vrai qu'il la laissa facilement rejeter, et en cela il se montra d'une modération étonnante; mais en la soutenant dans un esprit tout populaire, il eut grand tort de dire qu'il n'y avait pas dans Rome 2,000 citoyens qui eussent un patrimoine [3]. C'était

[1] Quelques mois après avoir achevé son *Traité des Devoirs*, Cicéron prononçait les deux premières *philippiques* et se lançait dans cette lutte où la mort l'attendait.

[2] V. Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété*? Premier mémoire, *nouv. édit.*, p. 194 et suiv.

[3] Nous avons vu le citoyen L. Blanc renouveler cette tactique *incendiaire*, comme l'appelle si bien Cicéron. Pour exciter à la guerre contre celui qui possède, il augmente, lui aussi, le nombre de ceux qui ne possèdent pas. (V. *Le socialisme et le Droit au travail*, passim). Au reste, c'est là le mot d'ordre de tous les socialistes. Faut-il ajouter que trop souvent ils atteignent le but qu'ils se proposent? Oh! oui, ils l'atteignent; mais dans ce cas, comme toujours, pour arriver là, ils ont encore foulé aux pieds la vérité. Lisez le livre de M. Dupin sur le *Bien-être et la Concorde des classes du peuple français;* il

là un discours incendiaire et qui n'allait à rien moins qu'à l'égalité des biens, c'est-à-dire au plus grand *fléau* du monde. Car les Etats et les cités se sont établis surtout, afin que chacun pût jouir de sa propriété. S'il est vrai que les hommes se sont d'abord *rassemblés* par une *impulsion naturelle,* ils n'ont cependant cherché un abri derrière les murailles des villes que dans l'espoir de mieux conserver leurs biens (B). Ceux qui veulent devenir populaires, et qui, par ce motif, proposent des lois agraires pour expulser de leurs biens les possesseurs légitimes, ou demandent avec instance que toutes les dettes soient remises, au détriment des créanciers; ceux-là *sapent* les fondements de la république, en détruisant d'abord la concorde, qui ne peut exister lorsqu'on dépouille les uns pour gratifier les autres; et ensuite l'équité, qui est anéantie du moment que chacun ne peut garder sa propriété. Nous avons dit, en effet, que la condition *essentielle* de toute cité, c'est de permettre à chacun de posséder ses biens librement et avec une entière sécurité. Et, en ruinant ainsi l'État, les hommes dont nous

vous prouvera « qu'aujourd'hui, dans la plupart de nos départements, le pro- » grès du bien-être populaire est tel, qu'il devient rare de trouver une famille » de campagne qui ne possède aucun bien-fonds, » p. 25. — « Eh bien, ajoute-t-il, tandis que l'effort combiné de toutes les intelligences et de tous les courages s'employait à produire ce grand résultat, un petit nombre d'esprits moroses et de cœurs pervers se prenait à maudire la société même, c'est-à-dire la patrie. Ils accusaient, ils calomniaient l'immensité de ses efforts pour nourrir sa famille croissante, et pour la rendre plus prospère. Ils s'imaginaient que cette société, telle qu'elle s'est reconstituée, et par degrés perfectionnée depuis la chute de l'empire romain et l'invasion des barbares, par tous les miracles des sciences et des arts, c'était une œuvre qu'on devait, non pas admirer et bénir comme un bienfait de la Providence, mais exécrer et détruire... Et c'est l'instant même où tout se réunissait pour accroître la félicité nationale, que la discorde a choisi pour souffler dans l'âme d'une foule d'ouvriers, qu'ils doivent être mécontents, qu'ils doivent protester par professions, par masses, contre le malheur de leur sort, contre l'iniquité du lot qui leur revient!.... Erreurs qu'il faut expier aujourd'hui par de longues et cruelles souffrances! » *Bien-être et concorde des classes du peuple français*, p. 65, 105, 130.

(B) Notons cette erreur qui est la cause de toutes les aberrations des anciens philosophes grecs et romains; ayant perdu le fil de la tradition, ils croyaient que le genre humain avait commencé par l'état de brute, *mutum et turpe pecus*, dit Horace; dès lors, ils ont dû croire que l'homme avait *inventé* toutes les vérités; ils sont excusables peut-être. Mais que penser de nous qui savons que l'homme a toujours été en société et qui soutenons pourtant que chacun a *inventé* Dieu? A. B.

parlons n'obtiennent pas *même* cette faveur publique qu'ils espéraient[1]. Celui qu'ils dépouillent devient leur ennemi, celui qu'ils enrichissent dissimule la satisfaction qu'il éprouve ; le débiteur surtout cache sa joie, de peur qu'on ne pense qu'il était insolvable. Mais l'homme à qui on a fait injustice s'en souvient, et laisse éclater son mécontentement ; et quand même ceux qui ont reçu une gratification inique seraient en plus grand nombre que ceux dont les droits ont été indignement méconnus, ils ne seraient pas ici le parti le plus important ; car ici, ce n'est pas le nombre, c'est le poids qu'il faut voir. Quelle sorte d'équité est-ce là que d'enlever au possesseur un champ, qui est la propriété de sa famille depuis de longues années ou même depuis des siècles pour en faire jouir un intrus?... Jamais un bon citoyen n'aura d'autre politique et d'autre sagesse que de maintenir dans l'État la plus parfaite *égalité* de droit, et de ne mettre jamais aux prises les intérêts de ses concitoyens. Quoi ! vous habiterez gratuitement la propriété d'autrui? Qu'est-ce à dire? Voilà une maison que j'ai achetée ou bâtie, que j'entretiens, où je fais des dépenses continuelles, et vous viendrez de force vous y installer? N'est-ce pas là évidemment ce qui arrive, quand on dépouille les uns pour enrichir les autres?...

» Ceux qui seront appelés à gouverner la république auront donc une *juste* aversion pour ces largesses, qui consistent à dépouiller les uns pour gratifier les autres. Ils veilleront avec un soin extrême à ce que les lois et les tribunaux assurent à chacun la libre possession de ses biens ; à ce qu'on n'opprime pas les pauvres citoyens, impuissants à se défendre ; à ce que l'envie n'empêche

[1] Tel est aussi, dit Démosthène, le sort du traître. Nous donnons ici la traduction de M. Plougoulm : « Ce n'est pas dans l'intérêt du traître qu'on lui » prodigue d'or ; une fois maître de ce qu'il a vendu, on ne le consulte plus sur » le reste ; autrement, il n'y aurait rien de plus heureux qu'un traître. Mais » il n'en est pas ainsi ; non, non, il s'en faut bien. Dès que celui qui veut » dominer s'est établi le maître, il l'est aussi de ceux qui lui ont tout livré, et » comme il connaît leur bassesse, il s'en défie, il les déteste, il les méprise. » *Discours sur la couronne*, n° 15, p. 52, édit. classique de Landois. — On aime à voir les deux plus grands orateurs de l'antiquité confondre et accabler ainsi le méchant sous le poids de leur éloquence. *Traître*, ou *propagateur* de principes *subversifs* de l'ordre, on commet un acte infâme. Il faut un châtiment. Il viendra, nous disent Démosthène et Cicéron. Et le méchant qui voudrait marcher dans cette voie sera effrayé, et le juste s'affermira dans le bien, et la Providence sera vengée. Il faut aujourd'hui faire retentir partout ces vérités ; il faut montrer sans cesse que le triomphe du méchant n'est que d'un jour.

point les riches d'user à leur aise de leur fortune et de poursuivre le recouvrement de leurs créances... Ceux qui rendent de tels services à la république lui procurent les plus solides avantages, et arrivent eux-mêmes au comble de la faveur et de la gloire. »

Égalité de droits pour tous, telle est donc la vraie doctrine sociale. En dehors de ce principe, il n'y a pour les peuples que tempêtes et bouleversements. Quant à vous, qui présentez la propriété comme un *vol*, vous êtes donc de mauvais citoyens. Au fond de vos doctrines se trouve la ruine de votre pays. Car ces doctrines ont un grand retentissement. Elles égarent les esprits, elles excitent la convoitise ; elles aigrissent toutes les douleurs. Alors des sociétés secrètes se forment, les bras s'arment pour le jour du combat, et des voix s'élèvent demandant le *pillage*. Comment se défendre de répéter, avec une douleur suprême, ces mots du poète : *ô tempora ! ô mores !*

L'abbé V. HÉBERT-DUPERRON.

Polémique catholique.

LE LENDEMAIN DE LA VICTOIRE ;

VISION

PAR M. LOUIS VEUILLOT [1].

M. Veuillot a voulu mettre sous les yeux d'une génération oublieuse et égarée le tableau de la société, telle qu'elle serait, si tous les utopistes qui sapent les principes anciens, pouvaient un jour être vainqueurs et appliquer leurs folles théories. La publication de ce travail est seule un événement qui mérite d'être signalé. S'il est un recueil qui ait servi à propager les *idées philosophiques* les plus contraires à l'Eglise, c'est bien la *Revue des deux Mondes ;* c'est là que MM. Cousin, Saisset, Libri, Lherminier, Rémusat, ont, depuis 1830, déposé leurs enseignements. C'est là qu'on a déclaré maintes et maintes fois que l'Église était morte et son Christ aussi. Or c'est là même que M. Veuillot vient courageusement déclarer que tout le mal actuel est dû aux funestes doctrines enseignées à la jeunesse par l'université actuelle, par ces mêmes professeurs qui avaient choisi cette Revue pour tri-

[1] Vol. grand in-18, à Paris, chez Lecoffre, prix : 3 fr. 50 c.

bune. Bien plus il vient leur prouver qu'il n'y a de salut que par le Christ et son Eglise ; et pour comble de désagrément, il leur montre un Jésuite, consolant, bénissant, sauvant, seul debout quand tous les philosophes sont en fuite, ou cachés, ou socialistes par peur. Cela était dur, dur pour toute la rédaction. Mais il afa llu subir cette terrible vérité. M. Veuillot a voulu entrer dans la *Revue des deux Mondes*, avec son drapeau largement déployé, et il y est entré. Il faut savoir gré à son directeur, M. Buloz, d'avoir compris que c'est un honneur pour la Revue, et un service rendu à la cause de l'ordre que d'avoir donné accès à un tel travail.

Le *Lendemain de la victoire* est un drame où l'on voit dans une suite de tableaux la *république sociale* en action. Nous ne voulons pas les ébaucher tous ici. Il faut les lire dans l'ouvrage ; nous préférons en donner en entier quelques-uns. On pourra ainsi juger plus facilement des autres.

Voici d'abord comment dans son *introduction* M. Veuillot fait lui-même le tableau de la dégénération de l'époque actuelle.

Il sera dit qu'une société existait, assez enflée de sa science, de sa force de sa richesse, de ses splendeurs, pour avoir cru qu'elle se *pourrait passer de Dieu*, et que même elle en serait d'autant plus grande, plus forte et plus heureuse ; qu'en effet cette société a chassé *Dieu de ses lois*, de ses coutumes, de ses arts, de ses écoles et du cœur des peuples ; qu'elle s'est glorifiée de *posséder des codes athées*, d'honorer partout les docteurs de mensonge, et que, souriant à ceux qui lui criaient malheur, elle a répondu : « Voyons ce que fera ce grand Dieu ! » qu'alors la nuit s'est faite, et les tonnerres ont éclaté, et les superbes ont eu peur ; qu'ils se sont rassurés promptement, parce qu'ils n'ont pas vu tomber partout la foudre ; qu'ils ont repris leur audace, que leur aveuglement s'est accru ; qu'ils ont dit : « Nos armées sont fidèles, la rente approche du pair ; *décidément nous n'avons pas besoin de Dieu !* » que les sourds ébranlements de la terre ne les ont pas avertis ; que, se jetant sur les restes du festin interrompu par l'orage, ils se sont écriés : « *Si Dieu veut revenir parmi nous*, il y sera le gardien de nos richesses et de nos plaisirs ; nous lui fermons nos cœurs, mais nous consentons à placer sur la limite de nos champs ce fantôme encore respecté ! » qu'enfin, de la fange des capitales, une armée s'est élevée, composée de tout ce qui faisait pitié et de tout ce qui faisait horreur, commandée par les hommes dont, après Dieu, on avait le plus ri ; et que la société, tombée presque sans coup férir au pouvoir de leur foule abjecte, n'a pas même vu les visages et connu les noms de ces ignominieux vainqueurs.

C'est pourquoi je n'ai pas accordé la moindre importance à l'imbécillité des systèmes que les diverses sectes socialistes mettent en avant. La sottise n'en sera jamais mieux démontrée qu'aujourd'hui, et ceux qui auraient besoin pour s'en désabuser d'un essai de réalisation ne profiteront point de l'é-

preuve. Maîtres du pouvoir, les socialistes se préoccuperont de *supprimer* les incrédules, et nullement de les convertir. Je me persuade que quiconque y voudra réfléchir un instant se convaincra que je n'ai pas tort. S'attribuant, avec sa modestie ordinaire, les paroles et la puissance de Dieu, Proudhon dit : *Destruam et ædificabo.* Il sait bien ce qu'il veut détruire, et c'est à peu près tout ce qui existe ; mais il est encore à savoir ce qu'il veut édifier. Sa logique enragée n'a bien démontré que deux choses : la parfaite impuissance, sous ce rapport, de tous les socialistes, et la sienne, aussi radicale, aussi risible que toutes les autres.

Ce tableau est vrai ; mais à qui la faute? à cet enseignement stupide, qu'on nous passe ce terme en faveur de la vérité, qui depuis trois cents ans s'est établi dans nos écoles même catholiques. Il n'y a qu'un léger changement à faire, lequel est dans l'esprit de M. Veuillot : au lieu de dire que la société a prétendu se *passer de Dieu*, disons se *passer du Christ*, de la parole extérieure de Dieu. Oui, la philosophie, c'est-à-dire les sages entre les sages chrétiens ont prétendu qu'ils pouvaient trouver, établir Dieu, l'homme, la *société civile*, sans le Christ ; ils n'en ont pas chassé Dieu, mais ils l'ont privé de *sa parole*, et lui ont enseigné à ne parler que dans *leur âme*, et c'est là seulement la voix de Dieu qu'ils ont voulu écouter. C'est ainsi que ces docteurs ont fondé la société civile ; les législateurs, publicistes, etc., n'ont fait que mettre ces leçons et cet exemple en pratique. Ce sont ceux-là qui disent encore *décidément nous n'avons pas besoin du Christ.* Quant au Dieu sans parole, oh ! nos conservateurs en veulent, mais du Christ point. Je me trompe, humanitaires, panthéistes, éclectiques, protestants, veulent du Christ sans sa *parole vivante*, c'est-à dire sans l'Eglise ; et ils se placent ainsi dans la même position que ceux qui ne reconnaissent que Dieu seul sans le Christ. C'est ce que nous attaquons constamment dans notre *Université.*

Or, peindre les dernières conséquences et les applications logiques de ces principes, c'est une œuvre méritoire, une œuvre chrétienne, et éminemment utile, et c'est ce qu'a essayé M. Veuillot. Oui, on verra ce qu'est une société *sans l'Evangile.* Oui, la société actuelle, n'est qu'une application partielle et imparfaite encore de la société sans la parole extérieure, traditionnelle, vivante, par l'Eglise, la parole du Christ.

Ils viendront, les socialistes, dit à bon droit M. Veuillot, ils viendront pour punir, pour détruire, pour être punis et détruits à leur tour ; ils viendront pour nous apprendre où vont les sociétés qui se retirent de l'Evangile, et ce

que l'on rencontre dans les ténèbres dont se couvre la terre, lorsque les hommes, redressant sur le Golgotha l'arbre divin arraché des autels, y crucifient de nouveau Celui qui seul édifie et sauve.

En montrant la société au pouvoir de ces furieux, je lui fais l'honneur de croire qu'elle ne voudra pas périr. Je suppose une résistance, non pas seulement chrétienne, mais politique, non pas seulement passive, mais armée. C'est ici peut-être que mon imagination s'est trop donné carrière, et qu'on l'accusera d'avoir rompu le frein du bon sens. Il est vrai que la province est bien docile au télégraphe! Néanmoins, il me paraît difficile d'admettre que le socialisme, vainqueur par un coup de main, dominera partout, et ne verra pas se soulever presque immédiatement contre lui les adversaires qui doivent, dans un délai plus ou moins long, le dompter et le vaincre. Son règne ne peut être, à proprement parler, qu'une guerre civile.

Je donne à la résistance deux éléments : l'un, que chacun prévoit, tout politique; l'autre, auquel probablement on ne s'attend guère, tout religieux. Les politiques, débris des partis conservateurs ou se croyant tels, qui ont à diverses époques exercé le pouvoir, luttent péniblement. Ils ne savent point ce qu'ils veulent, ils sont divisés, ils ont à comprimer dans leur propre sein les semences de socialisme répandues partout. Je les tiens dans l'ombre; ce n'est pas de ce côté que j'espère. Les conservateurs défendront mal des principes qu'ils ont reniés et blessés, ils combattront mal des erreurs dont la source est en eux-mêmes.

Les catholiques n'ont qu'un plan, qu'un but, qu'une lumière, parce qu'ils n'ont qu'une foi. L'unité religieuse les met d'accord sur tout le reste. Ils savent ce qu'ils veulent sauver, et comment ils le peuvent sauver; ils ne perdent pas par les lois ce qu'ils ont acquis par les armes. Ils possèdent les deux forces qui ont vaincu le paganisme et fondé dans la liberté la civilisation européenne : le dévouement des martyrs et la sagesse des saints.

Je laisse rire les savants, qui ignorent comment se sont formées les sociétés modernes, et les *penseurs*, qui croient que la sagesse et la force créatrice de l'Eglise sont épuisées.

Comme nous ne voulons faire ressortir ici que la part que l'enseignement doit s'attribuer dans cette perte des anciens principes chrétiens, nous arrivons tout de suite au dialogue suivant entre *Démophile* et *Protagoras* sur la *raison*.

Démophile est un vieil orateur libéral, Protagoras un de ces philosophes qui parlaient religion dans les chaires et dans les cours. A la suite de la victoire des socialistes, ils sont frappés d'épouvante, ils se déguisent, l'un avec un emplâtre sur l'œil, l'autre en supprimant ses lunettes; puis, parés de la cocarde rouge, ils se hasardent à mettre le pied dans la rue. Au moment où ils s'abordent, sans se connaître, ils se font peur : *Citoyen, vive la République, sacrebleu!* crie Protagoras, — *démocratique*

et sociale, tonnerre! lui répond Démophile; puis la conversation s'engage, et le philosophe Protagoras s'exprime ainsi :

PROTAGORAS. Vous êtes un habile politique et un grand orateur, mon cher Démophile; mais vous n'avez pas fait assez de philosophie. Ce qui se passe est fâcheux pour nous, qui le voyons. Néanmoins, à travers ces incidents difficiles, un fait magnifique et consolant se développe : le christianisme succombe, et le monde enfante la raison.

DÉMOPHILE. Vous appelez cela la raison?

PROTAGORAS. Sans doute. La raison pure, libre, souveraine, divine, telle enfin que l'Allemagne la comprend. Divine, elle sera créatrice; elle délivrera le genre humain, devenu viril, des langes où il a vécu jusqu'ici; elle formera un ordre social plein de délices et de liberté. Sous sa main puissante, la terre transformée redeviendra l'Éden.

DÉMOPHILE. L'esprit de contradiction vous emporte. Que me dites-vous?

PROTAGORAS. Oui, la raison fera ce miracle; et si elle ne le faisait pas, que voudriez-vous qu'elle fît? *Homme et Dieu tout ensemble,* la *raison* réalisera ces enchantements que l'humanité prend pour des souvenirs ou pour des rêves, et qui sont tout simplement le pressentiment de sa gloire et de son bonheur.

DÉMOPHILE. Est-il possible, mon cher ami, dans les circonstances où nous sommes, que vous débitiez de pareilles balivernes?

PROTAGORAS. Vous m'étonnez! Vous n'avez donc rien compris à ce qui se fait depuis cent ans, à ce que j'ai fait devant vous, à ce que vous avez fait vous-même? Vous appelez balivernes la philosophie du siècle, enseignée par nous avec toute sorte d'applaudissemens, et dont toute la génération actuelle *est pénétrée!* Cette admirable philosophie a été le mobile du travail politique des derniers règnes; c'est dans son esprit, pour sa défense, pour son triomphe, que vous notamment, Démophile, vous avez jeté bas deux dynasties.

DÉMOPHILE. Vous vous moquez.

PROTAGORAS. Je me moque? Je m'assure, mon bon ami, que vous n'en croyez rien. Tout peu façonné que vous êtes au travail de la pensée, un si grand orateur, et qui m'a renversé du ministère, ne peut avoir absolument ignoré ce qu'il voulait et où il allait. A quoi bon, s'il vous plaît, tant d'admirables discours contre les restes de lois, de mœurs, de disciplines, d'institutions qui demeuraient encore, vestiges derniers du réseau de fer que la vieille Église avait jetés *sur la raison?* Dites-moi, je vous prie, pourquoi cette extension de toute liberté de parler, d'écrire, d'agir, toujours destinée à saper, à pulvériser et le préjugé théocratique et la racine même du préjugé? Evidemment votre génie vous menait, par des illuminations soudaines, à ce même point où nous autres gens d'école n'arrivions qu'à petits pas et à grands efforts. Vous étiez convaincu que l'instinct du goujat honorait plus l'humanité et la servait mieux que la fausse morale et l'étroite vertu du prêtre.

DÉMOPHILE. Moi?

PROTAGORAS. Sans doute, vous! Faut-il que je vous récite tant de beaux passages sur le droit évident et l'évidente nécessité de *discuter* tout, d'*attaquer* tout, de *renverser* tout? N'êtes-vous pas d'avis que l'espèce humaine,

du moment qu'elle écrit dans un journal, ou parle dans un barreau, ou pérore sur une place publique, est parfaite? N'avez-vous pas soutenu qu'elle ne s'égare que dans la *chaire sacerdotale*, et que lui imposer silence partout ailleurs que là est un crime, le crime affreux qui justifie les révolutions?

DÉMOPHILE. Sans doute; mais...

PROTAGORAS. Mais quoi! mon illustre ami, en dépit de toutes les objections, n'avez-vous pas rendu plus que personne à la philosophie l'éminent service de mettre l'*enseignement dans ses mains?* Vous jugiez donc que la philosophie avait raison de vouloir ce qu'elle voulait, ce que portaient ses flancs gros d'un monde, vous le saviez, car certes elle n'en faisait pas mystère. Laissez-moi vous rappeler, dans cette heure d'abattement, que votre zèle surpassait le mien. Il était certes éloquent et impétueux. J'essayais à contenir le mouvement, vous le précipitiez d'une ardeur invincible; je fus vaincu. Je restai sur le carreau, meurtri et plein d'admiration.

DÉMOPHILE. Vous prenez mal votre tems pour me persifler.

PROTAGORAS. Je ne persifle point. Je suis fort sérieux, et je le ferai voir. Il est vrai qu'étant de nature et de profession pacifiques, je me serais accommodé de ne point assister aux couches de la philosophie. J'aurais aimé, comme Voltaire, à caresser de mon lit de mort le berceau tout préparé de mon enfant, sans risquer d'entendre les cris de la mère et les vagissemens du nouveau-né; mais puisqu'enfin il est venu, ce cher enfant, je dois veiller à ce qu'on ne l'étouffe point. Il aura des écarts de jeunesse qui indisposeront le public, et qui déplairont même, je le prévois, à plus d'un parent. Une réaction jésuitique est à craindre. On croira que l'ancienne morale avait du bon. Les théocrates reprendront la parole; ils abuseront de quelques cas malheureux, de quelques misères, pour relever des dogmes que la raison redoute et proscrit. Voilà les ennemis et les doctrines qu'il faut combattre. Mon cher ami, faites comme moi, cachons-nous; mais n'allons pas trop loin. Restons là pour sauver notre œuvre. Quand les premières folies seront faites, alors nous reparaîtrons. Nous laisserons par terre le *théocratique*, et nous assurerons l'*empire de la raison* en l'instruisant à se modérer.

DÉMOPHILE. Ne comptez pas sur moi; je ne suis plus des vôtres.

PROTAGORAS. Impossible, mon cher! A moins de devenir catholique, apostolique et romain, et de suivre désormais Valentin de Lavaur, vous êtes avec nous.

DÉMOPHILE. J'irai jusque-là, plutôt que d'honorer le débordement d'infamies que vous appelez la raison. J'ai pu être un sot; je l'ai été, s'il est vrai que j'ai favorisé le triomphe de vos doctrines. C'est la faute du temps où je suis né, c'est la faute de mon esprit; ce n'est pas la faute de mon cœur. Je ne suis pas méchant et je ne suis pas stupide.

PROTAGORAS. De sorte qu'à votre avis je suis l'un ou l'autre?

DÉMOPHILE. Vous vous êtes trompé comme nous, plus que nous.

PROTAGORAS. Je ne me suis point trompé.

DÉMOPHILE. Mon cher ami, ne vous obstinez point dans une erreur dont vous voyez maintenant les conséquences horribles. Reconnaissez que nous avons été trop loin, beaucoup trop loin. Nous avons miné la base même de

l'édifice. En chassant le prêtre, nous avons chassé le gendarme, et descellé nous-mêmes les verrous qui nous défendaient des voleurs. Sans profit pour personne, nous avons plongé la patrie dans un abîme de maux.

PROTAGORAS. Homme de peu de foi! ne voyez pas la patrie, voyez l'humanité; ne songez pas à vous et au présent, songez à l'avenir.

DÉMOPHILE. Allez vous promener! Dans le présent, dans l'avenir, je ne vois que des ruines, des meurtres, et un peuple sans frein, noyant la civilisation dans un bourbier de fange et de sang.

PROTAGORAS. Taisez-vous donc! Je rougirais pour vous, si l'on pouvait nous entendre. Les jésuites ne parleraient pas autrement. Voulez-vous prendre leur place? Entre l'Eglise et moi, pas de milieu.

DÉMOPHILE. Eh bien! dût mon nom être couvert d'une réprobation éternelle, je le dirai! Oui, la main sur la conscience, s'il fallait choisir entre l'Eglise et vous, s'il fallait condamner l'humanité aux conséquences de la doctrine théocratique ou aux conséquences de la vôtre...

PROTAGORAS. Eh bien!

DÉMOPHILE. Eh bien! je n'hésiterais pas, et je dirais: Replongeons-nous dans la nuit du moyen-âge! Mais nous n'en sommes point là. J'ai foi aux lumières de mon temps et à la sagesse de mon pays. La civilisation suivra sa glorieuse route entre les écueils contraires où d'aveugles passions l'attirent. Elle échappera aux fanatiques du progrès comme à ceux de la résistance. Voilà ma foi.

PROTAGORAS. Nous ne sommes plus à la tribune: il faut parler raison. Sur quoi repose votre foi?

DÉMOPHILE. Le pays a le sentiment de la justice.

PROTAGORAS. Qu'est-ce que c'est que le sentiment de la justice?

DÉMOPHILE. Si vous ne le savez pas, je le sais.

PROTAGORAS. Voilà une réponse comme vous en avez fait beaucoup dans votre éblouissante carrière, et qui ne me paraît point concluante. Je vous dirai, moi, que le sentiment de la justice est celui pour lequel vous avez si longtemps combattu, qui ne veut point que la *raison d'un homme* soit soumise à celle d'un autre homme, ni qu'on vienne, au nom du ciel ou d'une prétendue nécessité sociale, condamner en nous des penchants naturels, sacrés, qu'enflamme la société même, dans l'intérêt de qui on voudrait les éteindre. Eveillé, fortifié, exalté par la philosophie, ce sentiment de la justice triomphe présentement, après des efforts séculaires. Il est destiné à de terribles attaques et à de lamentables trahisons: je le défendrai. J'ai vécu pour lui, je mourrai pour lui.

Il faut lire aussi le rôle joué par le poëte Phébus. Tout le monde le connaîtra, le portrait est frappant; c'est ce vieux prédicateur de déisme et de panthéisme qui s'est rajeuni lui-même sous le nom de *Raphaël*.

PHÉBUS. (*Il vient à la rencontre de Protagoras et l'arrête.*) Ne vous engagez pas dans ces rues, la lave les inonde.

DÉMOPHILE, *revenant sur ses pas.* La foule par là est considérable et très-animée. Nous sommes bloqués.

PHÉBUS. Ne craignez rien, je suis avec vous. Si le peuple déborde jusqu'ici je me ferai connaître, et je le calmerai.

PROTAGORAS. Merci : mais...

PHÉBUS. Quoi ?

PROTAGORAS. Franchement, je ne m'y fie pas.

PHÉBUS. Ne craignez rien, vous dis-je. J'ai vu la foule et je l'ai domptée.

DÉMOPHILE. Ne l'attendons point cependant, s'il est possible.

PHÉBUS. Vous aussi, Démophile, vous doutez du pouvoir de la parole ?

DÉMOPHILE. Très-fort, même de la vôtre. Le monstre ne veut plus de nos gâteaux, il a flairé la chair et le sang. Ah ! Phébus, Phébus ! qu'avons-nous fait.

PHÉBUS. Nous avons fait une belle page d'histoire, et nous pouvons la faire plus belle encore. Que la même voix qui a dit à la révolution, Va ! lui dise : Tu n'iras pas plus loin !

DÉMOPHILE. Vous vous flattez d'arrêter la révolution ?

PHÉBUS. Il n'y a pas à se flatter d'une chose si simple. Je monterai sur cette borne, et je la donnerai pour digue au torrent.

DÉMOPHILE. Le fat.

PROTAGORAS. Vous ne rendrez à l'humanité ni ce bon ni ce mauvais office.

DÉMOPHILE. A l'autre ! Mais celui-ci, du moins, n'a pas mis le feu au monde uniquement pour s'amuser.

PHÉBUS. L'humanité ! Vous me faites rire avec vos grand mots, mon cher philosophe. Il n'y a pas d'humanité. Il y a quelques hommes, fort peu, qui viennent à longs intervalles agiter les multitudes, afin de se donner à eux-mêmes le beau spectacle de leur puissance, et à ce qu'on appelle le genre humain de quoi s'occuper et admirer. Ainsi Moise, ainsi Jésus-Christ, ainsi Mahomet, ainsi Luther, ainsi Robespierre...

PROTAGORAS. Et vous, n'est-ce pas ?

PHÉBUS. Et peut-être moi. Je crois qu'en effet je laisserai dans le monde quelques souvenirs et quelques idées...

PROTAGORAS. Des souvenirs c'est possible ; des idées, je ne vous en connais pas.

PHÉBUS, *souriant.* O jalousie ! Mes idées, mon cher, sont les vôtres. Vous ne les avez pas inventées, mais dégrossies. Je leur ai donné d'abord les ailes de la poésie pour s'emparer de la terre, et ensuite, à mon commandement, elles sont devenues des faits. Maintenant ce que j'ai déchaîné, vous me verrez le contenir. Ce soir, ou demain, ou dans quinze jours, je serai dictateur, et je serrerai les freins de cette locomotive infernale qui parcourt en quelques mois le chemin des siècles. (*La foule remplit la rue et pousse des cris.*)

DÉMOPHILE. Mettez-vous donc à l'œuvre.

PROTAGORAS. Séparons-nous. Nous formons un groupe qu'on pourrait trouver suspect. (*Démophile et Protagoras s'éloignent. Phébus monte sur une borne, et se met en devoir de haranguer*).

UN HOMME DU PEUPLE. Qu'est-ce qu'il veut, celui-là ?

PHÉBUS. Mes amis...

AUTRE HOMME DU PEUPLE. Tiens, c'est Phébus !... Veux-tu te cacher !

VOIX DANS LA FOULE. A bas le réactionnaire! c'est un aristocrate! Faisons justice! (*On le fait descendre; il est hué et un peu battu.*)

UN ÉTUDIANT. Citoyens, soyons généreux. Il nous a trahis, mais il nous avait rendu des services. Que ses services et ses talents le protégent, et qu'il s'en aille en paix chanter l'amour?

VOIX DANS LA FOULE. Il mérite une punition.

L'ÉTUDIANT. C'est un vieillard. Pardonnons en lui les faiblesses de l'âge et les écarts du génie. (*Bas à Phébus.*) Monsieur, je vous demande bien pardon; mais c'est pour vous sauver (*Haut.*) Va, le peuple te pardonne! Ta carrière politique est finie, fais-toi oublier. (*Il le pousse par les épaules assez impoliment. Rires et huées.*)

PHÉBUS. Ils m'étonnent... Mon heure n'est pas encore revenue.

Mais ce qui surtout mérite de faire réfléchir, c'est le conseil tenu devant le consul, et où successivement les divers ministres viennent rendre compte de l'état de leur département. Nous prions nos lecteurs de peser les paroles du *ministre du progrès* et du *ministre de l'instruction publique*. Dans le premier ils n'auront pas de peine à reconnaître M. *Pierre Leroux*, et dans les paroles du second, la tendance générale de l'enseignement actuel. Ce sont ces paroles qui ont blessé le plus, et les anciens rédacteurs de la *Revue des Deux Mondes*, et quelques lecteurs amis de l'Université. Si M. Veuillot avait voulu dire que le socialisme était le but vu et voulu par les divers professeurs, on pourrait contester ses paroles. Mais M. Veuillot prétend dire seulement que l'état actuel de la société avec sa tendance au socialisme est le résultat, imprévu sans doute, mais direct, des principes semés dans l'enseignement. Réduit à ces expressions, nous sommes complétement de son avis; nous ajoutons seulement que ce ne sont pas les professeurs de l'Université seuls, mais encore bon nombre de professeurs catholiques, tous les prêtres et écrivains *idéalistes*, supprimant la parole extérieure de Dieu, qui en sont coupables, et il est difficile de penser autrement. Prenons une société, une famille quelconque et voyons ce qu'elle pense, quels sont ses dogmes, et assurons qu'on les lui a enseignés; l'enfant ni l'homme n'inventent ce qu'ils savent, on le leur enseigne. Les esprits actuels, quels qu'ils soient, sont les disciples de ceux qui les enseignent, parents, instituteurs, professeurs, livres, journaux, et parmi les instituteurs, il n'est pas parmis au *corps enseignant* de renier sa part dans cette formation des esprits: il peut et il doit en prendre la meilleure part. La génération actuelle est l'élève de l'*Université*; celle-ci ne peut la renier. Convenons que c'est elle qui lui enseigne les scien-

ces, les arts, la littérature actuelle; mais elle lui a enseigné aussi le *socialisme*, seulement sans le voir et le vouloir. C'est aux professeurs, en voyant les résultats de leurs livres, à examiner sérieusement, consciencieusement leurs doctrines. C'est en ce sens que nous reproduisons ce triste et curieux dialogue.

LE CONSUL. Citoyens, l'insurrection est complétement vaincue. C'est la huitième dont la république sociale triomphe depuis son glorieux avènement.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. C'est la douzième.

LE CONSUL. Douze victoires en quatre mois! Ce fait prouve avec quelle énergie le gouvernement que nous avons fondé saura se défendre contre les factions. Il prouve aussi l'assentiment que nous trouvons dans le pays, puisque, toujours attaqués par les ennemis éternels de toute liberté, nous sommes toujours vainqueurs. Cette fois, la victoire a coûté peu. Tout en usant d'une juste sévérité, le général Galuchet a su ne pas multiplier les victimes.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Il en a fusillé cent.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Il en a laissé échapper beaucoup.

LE CONSUL. Je ne lui reproche ni sa rigueur ni son humanité. Une leçon était nécessaire, il l'a donnée; elle sera profitable. Que les factieux de toute couleur soient exterminés ou terrifiés : le règne de l'idée est à ce prix.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. C'est sur le sang que l'on fonde. Sachons nous élever à la hauteur de la mission sociale, sacredié!

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Je demande formellement qu'on ne s'occupe pas tant de tuer et un peu plus de civiliser. Nous nous traînons dans les vieilles ornières, nous ne développons que la crainte. Il faut développer l'amour. Cela est certain, cela est évident; car...

LE CONSUL. N'interromps pas l'ordre des délibérations. Tu parleras à ton tour.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. On ne me laisse pas parler. Le ministre du progrès, qui devrait en quelque sorte diriger les délibérations du conseil, n'a jamais la parole qu'à l'heure de lever la séance. Le peuple murmure et demande ce que je fais.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Dis-lui que tu fais l'amour.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Mauvais plaisant!

LE CONSUL. Silence! Le ministre de l'intérieur me proposera les mesures nécessaires pour fortifier l'état de siége et assurer la tranquillité publique. Le ministre des affaires étrangères a la parole sur la situation de son département.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Citoyens, nous n'avons d'envoyés qu'auprès des gouvernements insurrectionnels. Ils n'ont pas tous été bien reçus. Leurs sentiments sont parfaits, mais en général ils manquent de capacité ou de prudence. Plusieurs ignorent la langue du pays où ils sont en mission; ceux qui savent la langue prêchent des doctrines trop avancées. Un seul se montrait plein de talent et de prudence, c'est l'habile Filoupin, dont vous connaissez tous les services démocratiques. Malheureusement la passion du jeu l'emporte.

LE CONSUL. Hé bien?

Le ministre des affaires étrangères. Il a eu des malheurs.

Le consul. Il a beaucoup perdu?

Le ministre. Non, il a beaucoup gagné. On nous le renvoie.

Le ministre de l'instruction publique. Calomnie! Filoupin est mon vieux camarade; nous avons été maîtres d'études dans le même établissement. Je réponds de lui comme de moi-même.

Le consul, *à part*. Belle caution! — Le citoyen Filoupin sera réprimandé, — et je l'emploierai ailleurs.

Le ministre des affaires étrangères. Le personnel diplomatique exige de grandes réformes ou de grandes mutations. On l'a choisi parmi les écrivains et les orateurs, et il est excessivement ignorant. En outre, ses mœurs ne répondent guère à ce qu'on attend de l'austérité républicaine.

Le ministre de l'instruction publique. Veux-tu qu'ils aillent à confesse?

Le ministre des affaires étrangères. Ils compromettent ailleurs les secrets de la république.

Le consul. J'aviserai.

Le ministre de l'instruction publique. Prends garde aux intrigants.

Le consul. La parole est au ministre de la marine.

Le ministre de la marine. Je n'ai rien de bien important à communiquer. Le vieil amiral Guillaume, convaincu d'incivisme, a été exécuté par jugement de la nouvelle commission martiale instituée pour épurer les cadres de la marine. Deux vice-amiraux, trois capitaines de vaisseau et plusieurs autres ci-devant officiers sont poursuivis pour le même crime. La commission fonctionne avec énergie et activité. Les nouveaux officiers, élus par leurs camarades, font preuve d'une ardeur républicaine qui ne laisse rien à désirer. Cependant l'esprit d'insurrection continue de se manifester à bord de plusieurs bâtiments. Je propose d'y envoyer des détachements de la force ouvrière...

Le ministre des affaires étrangères. On parle d'un sinistre ?

Le ministre de la marine. Oui : le citoyen Cancro, qui s'est montré si dévoué à la cause sociale sous l'ex-tyrannie, a éprouvé un malheur. Rentrant au port après une petite excursion sur les côtes, il a perdu son bâtiment. Néanmoins la capacité de Cancro est incontestable comme son civisme. Je le connais; il a été mon collaborateur au *Brûlot*. Il doit son grade au suffrage universel.

Le ministre des affaires étrangères. Il a tout de même perdu son navire. Je demande que Cancro soit mis en jugement.

Le ministre de l'instruction publique. Je demande que le ministre des affaires étrangères, qui se fait ici l'accusateur des meilleurs citoyens, et qui ne prend plus la peine de déguiser ses tendances modérantistes, soit lui-même décrété d'accusation.

Le ministre des affaires étrangères. Que mes collègues me délivrent de leur compagnie! J'aime autant servir la république dans ses bagnes que dans ses conseils. (*Plusieurs ministres se lèvent avec impétuosité, et interpellent le ministre des affaires étrangères en lui montrant le poing. D'autres s'interposent.*)

Le consul. Du calme, au nom de la patrie! La parole est au ministre de la guerre.

Le ministre de la guerre. Citoyens, je ne vous dirai pas que ça va chez nous comme sur des roulettes, mais ça va comme sur l'eau; autrement dit, pas trop bien, pour être franc et sincère, suivant la devise du troupier. Nous abatton tous les jours la graine d'épinards, et nous en faisons pousser d'autres à vue d'œil. Si c'est bon, c'est mauvais aussi. C'est bon pour la liberté et l'égalité, et pour ceux qui victimaient le soldat; c'est mauvais pour la discipline: pas moyen de se dissimuler la chose. Voilà un sergent, un caporal, un soldat, qui passent d'emblée capitaine, lieutenant, chef de bataillon; ils sont satisfaits ceux-là, c'est-à-dire tout juste. Ils demandent encore pourquoi ils ne sont pas colonels ou officiers-généraux; mais, clampins, il n'y en a pas pour tout le monde! Qu'est-ce que cela leur fait? Il y en a, ils en veulent. Et comme c'est le gouvernement qui choisit pour les hauts grades, tous mes propres à rien se mettent à invectiver, disant que le ministre fait des passe-droits. Et le soldat! vous croyez qu'il est content d'avoir nommé ses chefs? Oui, dans le moment, ça le flatte, vu que les postulants font des *extra* pour s'agglomérer les suffrages; mais le lendemain, va te promener! il ne les respecte plus, il les méprise. Les régiments se détériorent simultanément; ça devient pire qu'une garde nationale. Pour la désertion, je n'ose en parler. Il y a des compagnies qui fondent en un jour, des bataillons entiers qui disparaissent. Une si belle armée! Je leur envoie des proclamations tous les jours. Je ne veux pas vous lire les chansons qu'ils m'adressent en réponse, sur l'air: *Va t'en voir s'ils viennent!* Les lettres de leurs parents sont encore une grande cause de désertion. Les uns disent: « Viens défendre notre champ; » les autres: « Viens prendre le champ du voisin. » Ils partent deux ensemble, pour se flanquer des coups de fusil quand ils arriveront. Voulez-vous conserver l'armée? Défendez au soldat de correspondre avec sa famille... Mais ça ne s'arrangera guère avec la déclaration des droits de l'homme. — Autre misère. Le soldat n'est pas payé. Ce n'est rien encore: il n'est pas nourri. Le service des subsistances n'était déjà pas fameux; il a été démantibulé. Les anciens *riz-pain-sel* étaient des renards; ceux qui les ont remplacés sont des vampires. Je ne conteste par leurs vertus civiques: presque tous président plus ou moins un club; mais je défie qu'on trouve leurs pareils, même à la Plata. J'ai beau les surveiller; plus j'évente leurs frimes, plus ils les multiplient. Ils échappent aux châtiments, et nous n'échappons pas à leurs poisons. L'armée ne consomme plus que des viandes gâtées, des vins falsifiés, des farines avariées. Ces Israélites-là nous fournissent des souliers d'amadou et des habits de toile d'araignée. Il y a des régiments dont la moitié est à l'hôpital, où de soi-disant médicaments, préparés par d'autre gueux, les achèvent. Je me mange les sens de voir tant de voleries, et de n'y pouvoir rien du tout. Toutes les nuits, j'entends mes camarades qui me disent que je perds l'armée et que je les fais mourir. J'en ai assez, j'en ai trop... Citoyen consul, après y avoir bien réfléchi, je te donne ma démission. Tu t'es trompé, et moi aussi, quand nous avons cru qu'un sergent pouvait être ministre de la guerre. Pour ce poste-là, il faut une autorité, une expérience et des connaissances que je n'ai pas. On a beau faire, un briquet ne se change en épée que sur le champ de bataille, et avec le temps. Tu le tremperais cent fois dans l'urne électorale, que ce serait toujours un briquet. Donne la croix au soldat qui prend un dra-

peau, donne un grade à l'officier qui fait une action d'éclat et qui sait bien sa théorie; ne donne le ministère qu'au vieux guerrier qui t'a donné des victoires, et qui a longtemps manié le commandement; pour quant aux pékins qui prétendent qu'on fait des officiers et des généraux comme on fait des représentants du peuple, procure- leur un logement aux Petites-Maisons; sinon ils perdront l'armée et la patrie.

Le ministre de l'instruction publique. Le ministre de la guerre vient d'outrager grossièrement le suffrage universel. Je proteste.

Plusieurs autres. Moi aussi!

Le ministre de l'instruction publique. (*Il secoue le ministre du Progrès, qui est endormi.*) Réveille-toi, et proteste.

Le ministre du progrès. Je proteste... Contre quoi?

Le ministre de l'instruction publique. Contre le ministre de la guerre.

Le ministre du progrès. Certainement; il faut abolir la guerre et développer l'amour. (*Il se rendort.*)

Le consul. J'honore la franchise du ministre de la guerre... et j'accepte sa démission.

Le ministre de l'instruction publique. Il faut nommer Galuchet.

Le ministre de la guerre. Galuchet? Citoyen consul, tu trouveras mieux au bagne.

Le ministre de l'intruction publique. Vas-y remplacer ton successeur.

Le ministre de la guerre. J'abdique aussi le grade de général que je n'ai point gagné, et je me retire simple soldat.

Le ministre des affaires étrangères. Homme de cœur!

Le ministre de la marine. Imbécile!

Le ministre de la guerre. Je perçois des murmures inconsistants et des paroles plus qu'osées. Certains, qui n'entendent pas mieux leur besogne que je n'entendais la mienne, m'inculpent de mauvais citoyen et d'imbécile, parce que je m'en vas. Je les réciproque de cambusiers, parce qu'ils restent. Leur opinion sur moi m'est inférieure : si la mienne sur eux ne leur va pas, je la mets dans le fourreau de mon sabre; qu'ils viennent la retirer! (*Il sort lentement.*)....

Le ministre des travaux publics. Je crois que le citoyen ministre du progrès a parfaitement raison; mais je pense que les faits, pour le moment, ne sont pas complétement d'accord avec sa théorie, et que le premier progrès que nous avons à réaliser c'est de vivre. Or, les ouvriers ne travaillant pas, ou parce qu'ils ne le veulent pas, ou parce qu'ils ne le peuvent pas, ils ne vivent pas, et nous non plus nous ne vivons pas. Pour les faire vivre, il faut donc les forcer à travailler. Je propose un moyen; si le ministre du progrès en connaît un meilleur...

Le ministre du progrès. L'amour.

Le ministre des travaux publics. L'amour est excellent; mais on trouverait difficilement aujourd'hui deux hommes qui consentent à s'aimer, je dis plus, qui puissent passer ensemble quelques heures sans en venir aux coups, à moins qu'un troisième placé entre eux, et assez fort, ne les empêche. Comment les amènerons-nous à s'aimer, si d'abord nous ne les contraignons à se laisser vivre?

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Tu me persifles, parce que, faute de m'écouter à temps, la situation s'est empirée au point de n'avoir plus d'issue pacifique. Tu crois au phalanstère, parce que tu n'as pas eu le courage de lire mes livres. C'est bien; fais du phalanstère! fais du communisme! Assouvis de jouissances l'orgueil et la sensualité de quelques adeptes, et de misère et d'ignominie le reste du genre humain; je verrai combien cela durera, et je rirai à mon tour.

LE CONSUL. Terminons cet incident.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Comment! un incident? Mais il s'agit de l'existence même de la révolution et du socialisme! Vous ne devriez pas sortir d'ici que la question ne soit résolue. Vous devriez y employer au besoin la nuit.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Crois-moi, tu n'en verrais pas plus clair dans tes idées, ni nous non plus.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Toi je te regarde comme tout à fait inintellectuel. Je m'adresse au consul, il doit comprendre la situation. Est-ce que tu n'es pas épouvanté, citoyen consul, de l'état des choses et de l'état des esprits? Est-ce que tu vois en tout ce qu'on te propose un moyen de sortir de ce labyrinthe de folies où nous marchons, les pieds dans le sang? Le sang monte, monte d'heure en heure. Nous en avons jusqu'aux genoux, nous en aurons bientôt jusqu'aux lèvres, nous y serons noyés et étouffés. Le fleuve roule du sang et des têtes coupées..... Un autre l'avait vu déjà; son âme est entrée en moi, pleine d'horreur pour les crimes passés, et condamnée à les voir s'accomplir encore. Fouquier-Tinville était bon. Je m'en doutais... je le vois maintenant aux transports d'amour que j'éprouve... J'aime l'humanité, je veux qu'elle soit heureuse... Vous, vous êtes des meurtriers; vous êtes des prêtres. Exterminons les prêtres... Ils ont une idole muette et voilée; ils lui donnent du sang. Vous dites : « Le salut par le sang; » je dis : « Le salut par l'amour. » O amour, amour, tu ne me jugeras pas avec ces coupables! Je t'ai toujours chanté, ils ne t'ont jamais compris. Si Lamartine avait été philosophe, lui et moi nous aurions possédé le monde, et nous ne lui aurions fait porter que des liens de fleurs; mais Lamartine est incomplet.... ce que un est à trois. Quant à ceux-ci, ils ne sont point! ils n'ont point d'ailes; ils sont faits pour ramper dans cette fange rouge et chaude qui se forme de sang versé. Dieu de Gnide, écrase ces reptiles qui rongent la chair des cadavres; écrase-les et développe l'amour!

LE CONSUL. (*Il sonne; des huissiers paraissent.*) Reconduisez chez lui le ministre du progrès, atteint d'aliénation mentale.

LE MINISTRE DU PROGRÈS. Dieu d'amour, écrase-les! (*On l'emmène.*)

LE CONSUL. La parole est au ministre de l'instruction publique.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. J'apporte des détails consolants. Les mesures énergiques décrétées immédiatement après l'avénement de la république sociale ont été couronnées du succès le plus flatteur. Les colléges de l'Etat sont pleins, les autres n'existent plus. Je n'ai eu que peu d'épurations à faire pour rendre le corps enseignant complétement digne de la haute mission dont il avait l'instinct, et à laquelle dès longtems il se préparait. Le socialisme a pris naissance parmi nous; il y comptait ses apôtres les plus actifs, ses coadjuteurs les plus utiles. C'est par notre travail incessant que le jésuitisme, l'obscurantisme, ont été minés, renversés, anéantis. Personne aujourd'hui ne

nous contestera cette gloire. Le corps enseignant peut donc lever la tête, et dire avec un saint orgueil : « S'il y a des socialistes, c'est moi qui les ai formés, c'est par moi qu'ils ont vaincu. » (*Approbation.*)

LE CONSUL. C'est vrai.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Très-vrai,

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. La république sociale n'a point compté, pour ainsi dire, d'adversaires dans nos rangs. Saluée dès le premier jour avec un enthousiasme unanime, c'est trop peu dire qu'elle est obéie et honorée : elle est adorée. Son esprit règne partout, coule partout à pleins bords. Elle remplit de la grandeur et de la beauté de ses maximes jusqu'au cœur des plus jeunes enfants. Donnez-moi trois ans, j'en aurai fini avec tous les préjugés qui arrêtent encore l'essor du monde dans les voies glorieuses qu'il s'ouvre en ce moment par le feu et par le fer. Dans trois ans, la contre-révolution ne pourra plus rien ; eût-elle à ses ordres vingt armées, elle ne pourra plus rien contre la puissance *de l'idée*, fortifiée à cette source féconde où boivent aujourd'hui toutes nos jeunes générations. Ce que vous voyez, ce que vous admirez d'élans généreux et irrésistibles vers le bonheur et vers la liberté, n'est pas comparable aux résultats que vous donnera l'effort unanime et sans frein du corps enseignant.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Je le crois.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Ce que tu ne crois pas et ce que tu pourras voir, c'est l'extinction définitive des haines et des malheurs qu'entraîne, depuis la création du monde, l'antagonisme barbare de la morale et de la liberté. Cette lutte anarchique cessera, suivant la parole des révélateurs, pour faire place à l'harmonie éternelle. Délivré des fausses solutions qui affaiblissent sa conscience et qui l'égarent, l'homme se donnera pour but de jouir ; il s'imposera le bonheur. Libérateurs du genre humain, je vous annonce la bonne nouvelle. Hosanna ! la cause de la jouissance est gagnée, gagnée dès à présent ! Dussions-nous rétrograder encore une fois, des choses ont été dites à l'homme et à l'enfant, que l'homme et l'enfant n'oublieront plus. Le lent effort de la pensée humaine a triomphé, Dieu est vaincu ; il est vaincu, il est vaincu ! Il a reculé devant l'homme. Que ceux qui croient en lui se préparent à le voir mourir. Nous sommes cent mille : depuis le dernier village jusqu'au sommet de la hiérargie sociale, nous tenons dans nos mains la conscience humaine ; nous la tenons à jamais ; nous enseignons, nous prêchons, nous catéchisons ; aucune voix ne s'élève contre la nôtre, aucune influence ne le dispute à notre influence, et nous disons partout, à toute oreille : « Dieu est vaincu, il est vaincu ; ses temples tombent, ses prêtres sont muets, ses fidèles sont écrasés ; il n'a plus de foudre, il n'a plus d'enfer ; il est vaincu ! »

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Je n'en voudrais pas jurer.

LES AUTRES MINISTRES. Silence, donc ! Continue, Baisemain.

LE MINISTRE DE LA MARINE. Chante-nous l'hymne de la délivrance.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Oui, citoyens, mes amis, mes frères, nous sommes délivrés, et l'humanité est délivrée. Tenez pour accompli ce grand résultat, qui semblait hier encore si loin de nous. Mais ce que l'on croyait solide était déjà rompu. Tout l'édifice de la vieille morale a croulé, comme ces cadavres qui tombent en poudre au premier attouchement. Il faut

maintenant que cette poussière même s'envole. La république sociale y a pourvu en décrétant l'éducation uniforme, gratuite et obligatoire, et en chargeant le corps enseignant de cette mission auguste. Il saura la remplir. Au milieu des décombres de l'ancienne société, seul il reste debout pour façonner la société nouvelle. Ainsi les premiers chrétiens sont sortis des catacombes, vainqueurs du passé, maîtres de l'avenir. Partout une organisation habile nous avait préparé le terrain, partout nous l'avons occupé sans résistance. L'instituteur est le curé, le recteur est l'évêque, le grand conseil est le sacré collége, le ministre est le patriarche de la doctrine universelle. Nous avons vaincu par le doute, nous saurons régner par l'affirmation et gouverner par la foi. Ne craignez pas que le corps enseignant laisse entamer les vérités dont il a le dépôt, et permette d'élever autel contre autel. La tactique dont il s'est servi a réussi trop bien pour qu'il souffre qu'on l'emploie contre lui. Vous l'avez compris; comptez sur sa vigilance pour faire exécuter les lois qui garantissent le peuple de tout enseignement contraire à celui de la révolution. Toute voix suspecte qui voudra s'élever sur un point quelconque du territoire sera immédiatement étouffée.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. C'est l'inquisition.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Oui, l'inquisition pour la liberté. Le corps enseignant ne rougira pas de l'employer, et saura l'exercer, s'il le faut, avec rigueur. Pourquoi donc le fanatisme aurait-il la permission de relever la tête plutôt que le royalisme, l'aristocratie ou la ploutocratie? Monarchien, aristocrate, riche ou jésuite, c'est tout un. Je ne vois dans celui qui veut ranimer la superstition, comme dans celui qui veut relever le trône, qu'un traître et qu'un rebelle.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. A tout homme la liberté!

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. A tout rebelle la mort!

LE MINISTRE DE LA MARINE. Bravo, Baisemain!

LE VENGEUR. Tu parles comme il faut agir. (*Sensation.*)

LE CONSUL, *à part.* Voilà des paroles de sang.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *à part.* Ils ont soif.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Citoyens, un seul danger menace l'instruction publique, ou plutôt un seul obstacle s'oppose à son action. Les fonds manquent. Le service de l'instruction gratuite exige une dotation considérable. Confiants dans l'avenir, les instituteurs multiplient les efforts et les sacrifices. En attendant que le trésor puisse les rétribuer selon leurs services et leur rang, je demande qu'ils soient affranchis de tout impôt immobilier et personnel...

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. C'est la mainmorte.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Et qu'un prélèvement se fasse à leur profit sur tout revenu dépassant deux mille francs.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. C'est la dîme.

LE VENGEUR. Rien ne me semble plus juste. Parmi mes hommes, je reconnais à la pureté de leurs sentiments tous ceux qui ont passé par les mains des instituteurs communaux.

LE CONSUL, *au ministre de l'instruction publique.* Tu prépareras le décret, et tu le feras précéder d'un rapport.

Nous ne pousserons pas plus loin nos citations, nos lecteurs en ont assez lu pour désirer connaître, en entier, le volume de M. Veuillot.

A. B.

Bibliographie.

LES TROIS ROMES,

JOURNAL D'UN VOYAGE EN ITALIE,

Par M. l'abbé J. GAUME, vicaire-général de Nevers [1].

Rome, au milieu des révolutions et des combats qu'elles enfantent, Rome attire tous les regards. Naguère, nous tremblions tous à la seule pensée du souverain pontife chassé de la ville sainte, par ce peuple ingrat qu'il appelait à la liberté par des voies douces et sages; nous tremblions pour l'avenir et pour le présent. Quel serait le sort de la ville éternelle livrée aux fureurs d'une horde de barbares, venus de tous les points de l'Europe pour renverser le pouvoir temporel du Saint-Siége, préludant par de tristes et hideuses profanations à des projets plus hideux encore! nous tremblions pour tant de choses saintes, chères à tous les catholiques, pour les ruines vénérables d'un autre âge, pour les sublimes monuments du génie moderne. Et aujourd'hui, grâce à Dieu d'abord, puis à la valeur de nos jeunes soldats, à la patiente et intelligente sagesse de leur chef, à sa ferme volonté, nous nous livrons à l'espérance et à la reconnaissance. Le pontife tôt ou tard rentrera dans Rome, et il y rentrera comme il convient au chef de l'Église, miséricordieux, mais libre, libre de toute contrainte morale ou physique.

Pendant ces jours d'angoisses, nous relisions avec un intérêt puissant un livre qui nous montrait Rome sous ses trois points de vue : *Rome païenne*, *Rome chrétienne*, *Rome souterraine*. A l'aide des *trois Romes*, de M. l'abbé Gaume, nous suivions facilement le mouvement des choses se passant dans la cité des Césars et des papes; nous déplorions l'aveuglement de ce peuple que nous avions vu si dévoué à son père spirituel et temporel. Nous regrettions avec amertume ces sublimes cérémonies si bien senties, si bien décrites par le pieux voyageur, ennoblissant encore leurs pompes saintes et majestueuses de toute la grandeur des arts qui les rehaussent de leur éclat sans pareil.

En suivant M. Gaume dans sa pérégrination si savante au milieu des monuments antiques, il nous semblait parfois que les derniers jours de ces grands souvenirs avaient sonné; notre inquiétude était, il faut bien le dire, plus grande encore pour nos églises, bien plus riches en trésors chrétiens, bien plus chères à notre cœur par ces trésors, que par tous ces chefs-d'œuvre qui les ornent et les embellissent. Oh! si une bombe française eût atteint ces basiliques où reposent les martyrs, si la torche romaine eût porté le feu au Vatican, si le Colysée, où le prêtre français avait eu le bonheur d'assister à cette si imposante cérémonie du chemin de la Croix, devant le souvenir de tant de martyrs, s'était ouvert à de nouvelles victimes; si les admirables collections de l'art de tous les âges, passant par les mains de ces barbares, eussent été enlevées à la ville de Léon X!

Nos inquiétudes s'aggravaient encore au charme du récit de notre guide; mais elles revêtaient un caractère de réalité en le suivant au milieu des hôpitaux, des asiles préparés au jeune âge, à la vieillesse, aux misères de tout genre, dans cette ville où la charité sait prendre toutes les formes, répondre à tous les besoins. Ici, nous ne pouvions nous le dissimuler, la force de nos armes, la prudence de leur emploi, ne pouvaient rien; le mal naissait de la révolution elle-même, et l'avidité des tyrans de Rome, de ces prétendus amis du pauvre, absorbait d'abord les réserves, puis les ressources journalières de tous ces établissements si sagement administrés; et devant ces évènements, le *Pénitencier des jeunes détenus, St-Michel*, les *Refuges de la Croix-de-Lorette*,

[1] 4 vol. in-8°. Chez Gaume frères, 4, rue Cassette, Paris.

de Ste Marie-in-Transtevere, *de la Divine Clémence*, se fermeraient-ils, ainsi que *St-Sauveur*, *St-Jacques*, *St Gallicane*, *St-Galle*, *St-Louis*, ainsi que toutes ces écoles si fréquentées, si utiles. Eh! oui, sans doute; la main du socialisme a fermé pour longtemps les sources où s'alimentaient ces admirables œuvres de charité, si peu connues et si bien étudiées par M. Gaume.

C'est que M. Gaume sent par le cœur cette vertu si belle; il se plaisait, pendant son séjour à Rome, à visiter, à examiner ces maisons des pauvres, fondées par des papes, par des cardinaux, par des princes, par de pieuses associations, par des particuliers: nulle part, que nous sachions, Rome charitable n'apparaît mieux que dans son récit. Eh mon Dieu! le récit prend d'autant plus d'importance que ces admirables fondations sont frappées au cœur, et que d'ici à longtemps la générosité romaine, tarie dans sa source, sera impuissante pour relever les ruines faites par le triumvirat.

Le savant écrivain a examiné avec le même soin toutes les institutions romaines, et cette partie de son livre aura un intérêt rétrospectif d'une valeur particulière.

M. Gaume, comme chacun le savait déjà par ses précédents ouvrages, est homme de science; et dans celui-ci, il fait preuve d'une variété de connaissances bien rare à rencontrer, unie à une simplicité et à une modestie parfaites; l'antiquité païenne lui est familière, comme l'antiquité chrétienne. Ses immenses recherches sur les catacombes, les opinions qu'il émet, en s'appuyant sur des autorités aussi considérables que variées, ses études propres lui donnent une place bien belle parmi les archéologues, et lui en assurent une plus belle encore dans la reconnaissance des catholiques. Avant d'avoir lu ce IVe volume, on ne possède pas une idée juste ni de ces vastes nécropoles, ni de leurs origines, ni des mœurs des premiers chrétiens: Rome souterraine l'emporte en intérêt, à un certain point de vue sur les deux autres Romes, car celles-ci étaient déjà très-connues, et cependant M. l'abbé Gaume a su présenter sous un jour nouveau les merveilles de la ville éternelle. Il ne se contente pas de décrire, il donne l'histoire des monuments, des institutions, il rend compte de ses impressions, et comme elles partent du cœur, elles vont à celui du lecteur. Son livre est nouveau au milieu de tous ces ouvrages inspirés par la capitale du monde chrétien; son style, facile et naturel, exempt d'emphase comme de froideur, rend attachant le récit de ce voyage commençant à Nevers, et comprenant toute la Péninsule. Toutes les stations de ce voyage sont visitées avec intérêt, et cette intelligence des arts que donnent le bon goût, la science et l'amour du beau. Les anecdotes ne font pas défaut; mais, par bonheur, l'auteur sait en être sobre. Il n'est pas touriste, il parcourt l'Italie en chrétien, en ami des arts et en homme profondément instruit; aussi, les *Trois Romes* ont-elles leur place partout. On les lira avec fruit et au château et au presbytère, la jeunesse y puisera des connaissances utiles, des sentiments généreux, et l'âge mûr y trouvera un charme infini.

M. Gaume a terminé le IVe volume par un *Essai sur les inscriptions*, dont nous ne nous permettrons pas d'apprécier la valeur scientifique. Il en a une incontestable, même aux yeux des moins lettrés; il donne la clef des inscriptions et enseigne à les lire; de plus, les savantes *tables* qui le suivent rendent leur étude facile, en rappelant les noms des Romains illustrés par les dignités et l'époque à laquelle ils les occupèrent. Les abréviations admises dans la langue des inscriptions arrêtent dès l'abord celui auquel cette langue n'est pas familière, et le grand nombre des voyageurs et des visiteurs de musées en sont là. De plus, le travail de M. Gaume présente un avantage positif. Il apprend à distinguer les monuments chrétiens des monuments païens, et rend impossibles des confusions regrettables. L'auteur de l'*Essai* indique les sources où il a puisé, et les noms de Maffei, de Boni, de Guiter, de Gori, etc. etc., sont une garantie imposante. Ce IVe volume est enrichi d'un *plan* très-curieux de la catacombe de *St-Calixte*, et un beau *plan général de Rome* orne l'un des autres volumes.

M. l'abbé Gaume, par ce travail, et bien plus encore par ceux qui l'ont précédé, donne un démenti formel à ceux qui osent accuser le clergé français d'ignorance et d'indifférence. A. M.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 48. — DÉCEMBRE 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

VINGT-TROISIÈME LEÇON [1].

Discussion relativement à la suppression des communautés religieuses. — Retrait de la sanction civile, mesure impolitique. — Vente des biens ecclésiastiques. — Motion de dom Gerle. — Troubles, dans le midi, causés par les décrets de l'Assemblée.

Nous avons vu, Messieurs, ce que l'Assemblée nationale a fait du pouvoir exécutif, et combien peu elle a tenu compte des idées si justes, renfermées dans les discours du roi. Nous avons à examiner aujourd'hui ce qu'elle a fait de la Propriété et de la Religion, deux points essentiels sur lesquels le roi avait également appelé l'attention des représentants. J'entre en matière sans autre préambule.

L'Assemblée avait suspendu, comme nous l'avons vu, l'émission des vœux monastiques ; c'était un premier pas vers la suppression de toutes les communautés religieuses. Déjà, elle s'était emparée de leurs biens qui étaient compris dans ceux du clergé : elle avait besoin, pour les vendre, de faire évacuer le terrain, c'est-à-dire, de mettre les religieux et les religieuses hors de leurs maisons et de leurs propriétés : c'est ce qu'elle fit, du moins, en grande partie, vers le milieu du mois de février 1790. Treilhard, qui s'était associé à ceux qui poursuivaient le clergé, en fit la première motion, au nom du comité ecclésiastique ; c'était le 11 février. Son rapport est fait avec une modération affectée ; le comité semblait avoir senti le besoin de certains ménagements, parce que dans bien des provinces, la cause des couvents était encore populaire, c'est pourquoi il fit l'éloge des couvents avant de parler des

[1] Voir la 22e leçon au n° précédent, ci-dessus, p. 399.

abus, qui, selon lui, forçaient à les supprimer ; d'ailleurs il ne va pas jusqu'à l'entière extinction des ordres religieux, il veut seulement donner la liberté aux moines qui veulent en sortir, et laisser en paix ceux qui aiment mieux y rester. Son but allait, sans doute, plus loin, mais il n'osait pas l'indiquer. Ses paroles captieuses méritent d'être rapportées :

Votre comité, dit-il, a cru entrer dans vos intentions, en fixant vos premiers regards sur l'état actuel de cette partie immense du clergé qui se glorifie de devoir sa première existence à l'amour de la perfection ; dont les annales présentent tant de personnages illustres et vertueux et qui compte de si grands services rendus à la religion, à l'agriculture et aux lettres : je veux parler du clergé régulier. Tel est le sort de toutes les institutions humaines, qu'elles portent toujours avec elles le germe de leur destruction. Les campagnes, fécondées par de laborieux solitaires, ont vu s'élever dans leur sein de vastes cités, dont le commerce a insensiblement altéré l'esprit de leurs fondateurs. L'humilité et le détachement des choses terrestres ont presque partout dégénéré en une habitude de paresse et d'oisiveté qui rendent actuellement onéreux des établissements fort édifiants dans leur principe. Partout a pénétré l'esprit de tiédeur et de découragement, qui finit par tout corrompre : la vénération des peuples pour ces institutions s'est donc convertie, pour ne rien dire de plus, en un sentiment de froideur et d'indifférence ; l'opinion publique, fortement prononcée, a produit le dégoût dans le cloître et les soupirs des pieux cénobites, embrasés de l'amour divin, n'y sont que trop souvent étouffés par les gémissements de religieux qui regrettent une liberté dont aucune jouissance ne compense aujourd'hui la perte. Le moment de la réforme est donc arrivé ; car il doit toujours suivre celui où des établissements cessent d'être utiles [1].

Après plusieurs autres considérations analogues, Treilhard fit connaître son projet de décret qui, sans abolir directement les congrégations religieuses et les vœux monastiques, déclarait, en principe, que la loi ne reconnaîtrait plus de tels engagements, et ne contribuerait plus à les valider.

Votre comité a pensé, dit-il, que vous donneriez un grand exemple de sagesse et de justice, lorsque dans le même instant où vous vous abstiendrez d'employer l'autorité civile pour maintenir l'effet des vœux, vous conserverez cependant l'asile du cloître aux religieux, jaloux de mourir sous leur règle. C'est pour remplir ce double objet que nous vous proposons de laisser à tous les religieux une liberté entière de quitter le cloître ou de s'y ensevelir. Sans doute vous ne refuserez pas à ces maisons le droit et le moyen de se régénérer.

Le projet de décret conçu en ces termes, s'il n'avait pas caché une pensée perfide, ne laissait pas grand chose à la critique. L'État pouvait retirer la sanction donnée jusqu'alors aux vœux monas-

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 382.

tiques et les laisser sans effets civils ; restait seulement la question politique de savoir si le moment était opportun de lancer dans le monde des hommes sans expérience, et ennemis de leur règle ; c'est à quoi les députés n'ont fait aucune attention.

Le rapport de Treilhard a paru trop modéré aux membres du côté gauche, tels que Péthion, Thouret, Barnave, Garat, qui voulaient l'entière suppression des communautés, et le renvoi de tous les religieux, pour vendre plus facilement leurs biens. Ils firent valoir tous les arguments philosophiques du 18e siècle mille fois réfutés ; ils prétendaient, contre la décision de tant de conciles, que les religieux étaient inutiles, même dans l'ordre spirituel, qu'ils étaient dans un état contre-nature, et qu'il fallait les disperser. Les évêques de l'Assemblée ne restèrent pas muets dans cette grande occasion ; celui de Clermont s'appuya sur le mandat de ses électeurs, qui s'opposait à toute suppression de monastères. Il contesta à l'Assemblée le droit de briser des barrières qu'elle n'avait point posées ; il lui reprocha de vouloir enlever à la religion un abri, aux citoyens une ressource, à l'Évangile des apôtres. Il fit sentir qu'on ne pouvait proscrire les communautés religieuses, sans porter atteinte à la religion. « L'état monastique, ajouta-t-il, est le plus » propre à soutenir l'empire, parce que les prières influent sur la » prospérité des choses humaines, et que leur efficacité est un ar- » ticle de notre foi et une partie de notre symbole[1]. »

Ces raisons, empruntées aux croyances catholiques, ne firent pas une grande impression. M. de La Rochefoucauld demanda l'abolition immédiate de toutes les congrégations religieuses et de tous les ordres monastiques. L'abbé Grégoire, qui professait la plupart des opinions exaltées du côté gauche, n'était point de cet avis, il voulait qu'on conservât au moins quelques communautés ; son discours mérite d'être conservé.

Je ne crois pas, dit-il, qu'on doive abolir en entier les établissements religieux. Le culte, les sciences et l'agriculture, demandent que quelques-uns soient conservés. Il n'y a pas assez de prêtres séculiers ; il est nécessaire de se ménager des troupes auxiliaires. Les moines ne sont pas, dit-on, nécessaires à l'agriculture ; non, mais ils lui sont utiles. On sait combien les campagnes ont perdu, à la suppression des jésuites. Je conviens, quant à l'éducation, qu'il n'est point encore indispensable de les charger d'y concourir ; lorsqu'ils auront été élevés dans les principes de notre constitution, ils pourront être plus

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 384.

propres à ces sortes de fonctions que les citoyens libres, que des prêtres séculiers. Relativement aux sciences, en voyant ce qu'ils ont été, on verra ce qu'ils peuvent être. Les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, rendent chaque jour aux lettres des services importants; elles sont remplies de savants distingués : on y continue, en ce moment, la *Gallia christiana*. Sous tous ces rapports, il serait impolitique et dangereux de supprimer en entier les établissements ecclésiastiques [1].

Barnave, élevé dans les préjugés du protestantisme et partisan des idées philosophiques du 18e siècle, s'élança à la tribune et chercha à démontrer que l'existence des ordres religieux était incompatible avec les droits de l'homme, avec l'ordre social et le bonheur public. M. de Lafare, évêque de Nancy, répondit énergiquement à Barnave, et démontra que ses principes étaient subversifs de l'ordre social et du bonheur public; sa principale raison se réduit à ceci : s'il est permis de rompre les engagements faits avec Dieu, à plus forte raison sera-t-il permis de rompre ceux qu'on a pris avec les hommes : alors tout lien social se dissout. L'argument était invincible.

On vous propose, s'écria-t-il, de rendre tous les religieux au siècle. Ainsi la volonté de l'homme pourra rompre des engagements volontaires et sacrés; ainsi on pourra désormais briser tout engagement civil et militaire, ainsi la religion et la morale seront attaquées : la religion en autorisant l'apostasie, la morale en introduisant le désordre dans le cloître et dans le siècle..... Quels moyens pour la régénération des mœurs! Que direz-vous aux provinces? Que diront les citoyens qui vous ont envoyés, lorsque vous serez de retour près d'eux? Devenus, sur leurs foyers, nos maîtres et nos juges, que leur répondrez-vous, quand ils verront les fondations de leurs pères dissipées, la religion ébranlée, ses ministres et ses autels dépouillés, les cloîtres profanés, les campagnes frappées de stérilité par la suppression de ces établissements religieux qui leur donnaient la vie; enfin, les biens de l'Église mis à l'encan?.... Ah! c'est assez de ruines; sortons de ces débris amoncelés, évitons ces remèdes empiriques qui promettent la vie et donnent la mort [2].

Garat voulut répondre, il se livra à des attaques violentes et outrageantes contre l'Église, jusqu'à dire qu'il n'y a jamais eu d'époque plus déplorable, pour la nature humaine, que celle où l'on a institué les ordres religieux; mais les interrupteurs couvrirent sa voix; et, malgré ses efforts, il ne put continuer son discours. Alors Lafare monta de nouveau à la tribune pour réparer l'injure qui venait d'être faite à la religion catholique; il proposa de la déclarer religion de l'État, conformément aux vœux des cahiers qui

[1] *Ibid.*, p. 385.
[2] *Idem.*



étaient unanimes à ce sujet. Dupont, Rœderer. Charles de Lameth, répondirent que demander cette déclaration, c'était faire injure aux sentiments religieux de l'Assemblée, en paraissant les révoquer en doute; que la religion catholique trouverait en eux ses véritables défenseurs, si elle courait quelque danger; qu'elle n'en courait aucun, pas plus que la royauté. Garat, lui-même, se disait aussi bon catholique que personne. Nous avons ici une nouvelle preuve que l'Assemblée ne voulait pas être accusée d'avoir ébranlé le trône ou l'autel, deux choses qui étaient encore chères au peuple; la motion de Lafare fut donc écartée, et l'on revint à la question des ordres religieux.

L'abbé de Montesquiou, craignant, sans doute, l'entière suppression des couvents, chercha à rendre la mesure le moins mauvaise possible. Il présenta un décret, d'après lequel la loi ne reconnaissait plus les vœux solennels de l'un et de l'autre sexe, mais les droits, quant au lien spirituel, étaient réservés à la puissance ecclésiastique. Les religieuses pouvaient rester dans leurs couvents, ce qui équivalait, pour elles, à un maintien provisoire. Les religieux, en se rangeant sous la dépendance des évêques, pouvaient quitter le cloître; pour ceux qui voulaient y rester, les départements devaient leur fournir des maisons commodes[1]. L'abbé Montesquiou fut applaudi; mais Barnave et Thouret le trouvant trop modéré, retranchèrent de son projet tout ce qui concernait la puissance spirituelle, et firent adopter un amendement qui déclarait que les ordres et congrégations de l'un et de l'autre sexe, étaient et demeureraient supprimés, en France, sans qu'il pût en être établis d'autres à l'avenir. Un deuxième article donne, à tous, la faculté de quitter le cloître, après avoir fait une déclaration devant la municipalité du lieu; on leur promet une pension convenable. Les religieux qui ne veulent pas quitter seront tenus de se retirer dans les maisons qui leur seront indiquées. Jusqu'à nouvel ordre, les maisons d'éducation publique et les établissements de charité devaient continuer de subsister. Les religieuses avaient la liberté de rester où elles étaient; elles n'étaient point obligées, comme les religieux, de réunir plusieurs maisons en une seule (13 février 1790). Tel est le décret par lequel se termina cette longue et tumultueuse discussion. Vous voyez qu'on a encore gardé

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 43, 44.

certains ménagements, soit parce qu'on craignait l'opinion publique, soit parce qu'on était persuadé que tous quitteraient le cloître dès que les portes en seraient ouvertes. En effet, un grand nombre de moines, séduits déjà par les attraits du monde et les idées philosophiques du jour, se hâtèrent de rompre leurs liens et de prendre leur liberté. Ils vont s'associer aux excès populaires, servir d'instruments au schisme, figurer parmi les forcenés révolutionnaires et même parmi les régicides. D'autres, plus fidèles à leur vocation se réunirent dans les maisons qui leur furent momentanément désignées, et continuèrent à servir Dieu, et à édifier l'Église. Ils ne se croyaient pas relevés de leurs vœux, parce que l'Assemblée nationale ne voulait plus les reconnaître. Les religieuses, surtout, offrirent l'exemple d'un attachement sincère à leur état, et ces pieuses filles, dont les philosophes avaient affecté de déplorer le sort, qu'ils avaient présentées comme victimes des préjugés, comme gémissant sous la tyrannie la plus dure, donnèrent le démenti le plus formel à leurs détracteurs ; elles réfutèrent, par leur conduite, tant de fables débitées sur leur compte, et tant de fictions théâtrales où elles étaient livrées à une pitié insultante. Très peu profitèrent du décret de l'Assemblée nationale [1]. Nos philosophes ne s'attendaient pas à une pareille résolution : aussi les forceront-ils, plus tard, à faire ce qu'elles ne veulent pas faire volontairement, car leur but était, comme je vous l'ai déjà fait observer, de supprimer toutes les communautés religieuses, parce qu'ils convoitaient leurs biens.

Un historien contemporain, M. Gabourd, fait, sur la suppression des couvents, les réflexions suivantes que je trouve fort justes :

Ainsi, dit-il, l'Église de France était ruinée pierre à pierre ; l'assemblée nationale n'avait pas encore exercé le pouvoir durant douze mois, et déjà elle pouvait s'enorgueillir de ce qu'elle avait osé accomplir pour se montrer la digne héritière de la philosophie incrédule du siècle. Elle avait enlevé au clergé ses biens temporels, apanage des pauvres, et par là, elle l'avait déshérité du droit d'exercer la charité ; elle l'avait déclaré déchu à perpétuité du droit de former un ordre dans l'État, et lui avait enlevé toute administration spéciale ; elle avait mis en dehors de la loi ces ordres et ces congrégations monastiques, qui sont la milice avancée de l'Église, et qui, pendant tant de siècles, avaient distribué l'aumône, séché les larmes du peuple, conservé le dépôt des lettres et des sciences, couvert la France de monuments utiles, livré à la culture une

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. eccl.*, t. I, p. 147.

portion immense du pays. A ces bienfaits, dont le souvenir devait être impérissable et que rien ne pouvait remplacer, l'Assemblée avait substitué une bienfaisance officielle, une philantropie inintelligente et sèche; et le clergé, au lieu de secourir le malheureux, était désormais réduit à tendre la main aux préposés du fisc, et à recevoir, à titre de salaire, une parcelle de ses anciens revenus[1].

Cependant, à l'époque où nous sommes arrivés, aucune vente des biens ecclésiastiques n'avait encore été faite; ils étaient seulement mis à la disposition de la nation, hypothéqués pour la somme de 400 millions; le clergé espérait toujours qu'on ne les vendrait pas. Mais si l'Assemblée nationale a tardé de procéder à la vente de ces biens, c'était, non par scrupule de conscience, mais par crainte de ne pas trouver d'acheteurs. On avait encore trop le sentiment de la justice et le respect de la religion, pour s'empresser de s'enrichir par l'acquisition des biens consacrés au culte de la divinité et au soulagement des pauvres. Personne, du moins, ne voulait en être le premier acquéreur. Pour vaincre ce scrupule qui était d'ailleurs honorable et que l'Assemblée nationale aurait dû entretenir, Bailly proposa de les aliéner aux municipalités qui voudraient en faire l'acquisition, jusqu'à la concurrence de 400 millions. Cette proposition fut fortement combattue par le clergé. L'archevêque d'Aix, Boisgelin, renouvela la proposition qu'il avait déjà faite d'un emprunt de 400 millions, hypothéqués sur les biens du clergé[2]. Par cet emprunt, on pouvait racheter les assignats. L'abbé Maury s'est emporté dans cette discussion jusqu'à dire à une partie des représentants qu'ils n'avaient pas le courage de la honte. L'Assemblée, se croyant offensée, voulut l'exclure de son sein : mais, sur l'observation de Mirabeau, qu'il n'appartenait qu'à ses commettants, on se contenta de le censurer[3]. Le décret proposé par Bailly fut adopté et exécuté immédiatement (le 17 mars 1790). Les municipalités dont les membres n'encouraient aucune responsabilité personnelle, achetèrent ces biens, et les revendirent assez facilement[4]. La plupart restèrent entre les mains des fermiers, qui s'enrichirent ainsi à peu de frais. Les pauvres qu'on devait soulager d'après le premier décret, furent entière-

[1] *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 388.
[2] *Biog. univ.*, art. Rochefoucauld.
[3] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 205.
[4] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 57.

ment oubliés ; on avait le moyen de leur procurer des secours permanents, en dotant des maisons de charité, en faisant une retraite aux vieillards ; c'était peut-être l'unique occasion. Mais non, Messieurs, on n'a rien fait de semblable. Ces mêmes hommes qui avaient entraîné le peuple en lui donnant l'espérance d'améliorer son sort, n'ont rien fait pour lui, lorsqu'ils avaient tous les moyens entre leurs mains. La vente des biens du clergé n'a servi qu'à enrichir la bourgeoisie, qui était loin d'en user, comme le faisait l'Église ; la part des pauvres se trouvait supprimée.

Ces mesures, qui étaient hostiles à la religion, et qui, comme on le prévoyait, devaient être suivies de plus oppressives encore, portaient la désolation dans le cœur des catholiques. Partout on était inquiet ; partout, et notamment dans le midi, on faisait des prières pour la conservation de la foi qu'on croyait en danger. L'Assemblée nationale passait pour impie et anti-chrétienne aux yeux de tous les catholiques. Un chartreux, Dom Gerle, député réformateur, homme simple et sans expérience, qui s'était lié avec les députés incrédules, et qui croyait à leurs protestations, se proposa de justifier ses amis politiques du reproche d'impiété, qu'il regardait comme peu mérité. Il présenta donc le décret suivant, qui devait tranquilliser le pays et le rassurer sur le sort de l'antique religion ; son décret n'est que le développement de celui que Lafare, évêque de Nancy, avait déjà proposé.

Pour fermer la bouche à ceux qui calomnient l'Assemblée, en disant qu'elle ne veut pas de religion, et pour tranquilliser ceux qui craignent qu'elle n'admette toutes les religions en France, il faut décréter que la religion catholique, apostolique et romaine est et demeurera toujours la religion de la nation, et que son culte sera le seul autorisé.

Les députés du centre et du côté gauche ne pensaient pas comme Dom Gerle, il s'en fallait de beaucoup. Bien loin de favoriser le culte catholique et de le déclarer seul celui de l'État, ils étaient tout prêts à le détruire. Cependant ils avaient à cœur de ne point passer pour impies : ils firent donc leur profession de foi, en disant *qu'ils étaient et qu'ils voulaient vivre et mourir catholiques, apostoliques et romains*. Mais ils repoussèrent la motion de Dom Gerle, sous prétexte que la religion ne devait pas être l'objet d'une délibération publique ; qu'en faisant une loi, on lui donnerait un appui indigne d'elle, et qu'on révoquerait en doute des sentiments qui sont dans tous les cœurs[1]. Tel était le langage

[1] Degalmer, t. II, p. 59.

hypocrite du côté gauche et même celui de Mirabeau. Le côté droit fit tous ses efforts pour obtenir ce qui faisait l'objet de ses désirs, et ce qui se trouvait, comme nous l'avons vu, dans les cahiers des charges. Maury, Cazalès, Foucault, Montlosier et d'Epremenil, prolongèrent la discussion pendant deux jours; mais leurs efforts furent vains, Dom Gerle, étonné d'avoir excité de si vifs débats, retira sa motion, probablement par le conseil de ses amis, et l'on passa à l'ordre du jour [1].

Mais les catholiques du midi n'avaient pas grande confiance dans les protestations de l'Assemblée. A Toulouse, à Nîmes, à Montpellier, à Perpignan, ils tinrent des assemblées publiques ou secrètes dans le but de demander la révocation des décrets contraires aux intérêts ou aux principes de l'Eglise. Malheureusement, ces mouvements d'une généreuse résistance furent compromis par les royalistes, les partisans de la noblesse, et les mécontents de toutes les classes qui s'adjoignirent aux catholiques. La cause devint religieuse et politique : à Montauban, six cents femmes armées de piques et d'épées s'opposèrent à l'inventaire du mobilier que l'autorité avait ordonné de faire dans un couvent de Cordeliers; elles furent secondées par un bataillon de la garde nationale. Les protestants qui depuis plusieurs jours se tenaient sur leurs gardes, se crurent exposés à des attaques, et appelèrent des dragons à leur secours. L'Hôtel-de-Ville fut pris et repris et demeura aux catholiques, non sans morts et blessés. Pendant plusieurs jours, Montauban était en pleine contre-révolution, la cocarde blanche fut arborée. Mais la ville, étant mal secondée par les catholiques du midi, fut bientôt obligée de capituler [2]. Ce fut le 10 mai.

A Nîmes, on eut à déplorer des troubles plus graves, et là aussi les catholiques confondaient leur cause avec celle des royalistes, et s'abritaient sous les mêmes couleurs. Une cocarde blanche arrachée à un catholique par un soldat, fit naître une collision où se trouvaient d'un côté la garde nationale et les catholiques, et de l'autre la troupe et les protestants; il y eut des blessés de part et d'autre. Le baron de Marguerite, qui était député et siégeait au côté droit, fut accusé d'avoir favorisé les ennemis de la révolution et cité à

[1] *Ibid.*

[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 399. — Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. II, p. 72.

la barre de l'Assemblée, où il ne lui fut pas difficile de se justifier. Après son départ éclatèrent de nouveaux troubles ; il y avait presque journellement lutte entre les citoyens des deux cultes. L'avantage demeura aux catholiques jusqu'au 14 juin 1790, mais ce jour-là, forcés de céder au nombre, ils furent poursuivis jusqu'aux extrémités de la ville, et obligés de se réfugier dans une tour, leur dernier asile. On tourna contre eux des pièces d'artillerie, des soldats pénétrèrent dans la tour, et plus de 80 catholiques furent massacrés sans résistance, et parmi eux étaient plusieurs prêtres que le hasard avait surpris dans l'émeute. Les prières et les larmes des victimes n'avaient pu trouver grâce devant leurs assassins. Des plaintes furent portées à l'Assemblée nationale : le baron de Marguerite défendit avec chaleur la cause des catholiques ; pour toute réponse, ceux-ci furent menacés et privés de leurs droits civils[1].

Je vous ai déjà parlé des troubles de Toulouse, de Marseille, de Valence, de Brest et de Rochefort : nous venons de voir que l'Assemblée, au lieu d'en empêcher le retour, prend les mesures les plus propres à les faire renaître ; qu'au lieu de resserrer les liens de la société si fortement ébranlée, elle les relâche encore davantage, ou plutôt elle les détruit totalement en violant le principe sacré de la propriété, et en portant atteinte aux devoirs de conscience. Mais la vente des biens ecclésiastiques et la suppression des communautés religieuses ne sont que le commencement des maux qu'elle va causer à l'Église, car elle va attaquer le catholicisme au cœur, après avoir détruit les institutions qui lui servaient de remparts.

VINGT-QUATRIÈME LEÇON.

Constitution civile du clergé. — Principes anti-catholiques de l'Assemblée. — Vice radical de cette constitution. — Discussion élevée à ce sujet. — Décret aussi impolitique qu'irréligieux. — Acceptation du roi, malgré l'avis du souverain pontife. — Exposition de principes donnée par les évêques à la demande du pape. — Obstination funeste de l'Assemblée.

L'assemblée constituante avait détruit l'influence temporelle du clergé en lui ôtant ses biens, et en le mettant au rang des salariés de l'État, le clergé n'existait plus comme corps politique. Pour des législateurs sages c'était une raison de plus de fortifier son in-

[1] Gabourd, *Id.*, — Degalmer, *Id.* — *Biog. univ.*, art. Marguerite.

fluence spirituelle. L'intérêt de l'État le demandait impérieusement. Le roi avait recommandé ce point dans son discours du 4 février. » Le respect dû aux ministres de la religion, avait-il dit, ne pourra » pas non plus s'effacer ; et lorsque leur considération sera princi- » palement unie aux saintes vérités qui sont la sauve-garde de l'or- » dre et de la morale, tous les citoyens honnêtes et éclairés auront » un égal intérêt à la maintenir et à la défendre. » Malheureusement les hommes modérés de l'Assemblée, qui étaient en majorité, ne connaissaient pas l'importance de la religion dans l'État; ils ne savaient pas quelles garanties d'ordre et de paix elle présente, ni quelle différence il y a entre des croyants dont la conscience est enchaînée par des principes fixes et invariables, et des incrédules dont la raison est faussée par l'incohérence des idées philosophiques. Ils étaient égarés par les théories de J. J. Rousseau qu voulait réunir les deux pouvoirs en un seul, et « *tout ramener* » *à l'unité politique*, sans laquelle selon lui, jamais État ni gou- » vernement ne sera bien constitué[1]. »

Ils étaient persuadés comme Rousseau que le christianisme, tel qu'il était établi, ne prêchait que servitude et dépendance, qu'il était trop favorable à la tyrannie, incompatible avec la liberté, avec la démocratie, qu'il fallait le changer et en faire une religion civile. *Il faut décatholiser la France,* s'écriait Mirabeau dans son délire philosophique[2].

Ils croyaient en avoir le droit en vertu du principe de la souveraineté du peuple appliqué à l'Église ; je vous ai parlé de ce système inventé par Richer, soutenu par Febronius, et développé par Ricci dans son synode de Pistoie. Il consistait à faire résider dans le peuple le pouvoir spirituel comme le pouvoir temporel. Le pape, les évêques et les pasteurs n'étaient que les délégués ou les chefs *ministériels* du peuple ; ses représentants avaient tou pouvoir dans l'Église, ils pouvaient régler sa foi, sa morale, sa discipline, et les imposer même, suivant Rousseau, sous peine de mort.

Il y a donc, dit ce dernier auteur, une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger

[1] *Contr. social*, liv. IV, c. 8.
[2] *Ibid.*

personne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas ; il faut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort : il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois[1].

Réfléchissez, Messieurs, à ces étonnantes paroles, et vous verrez que les philosophes ont bonne grâce de crier contre l'intolérance du moyen-âge : au moins quand les lois punissaient de mort, elles punissaient pour la violation d'une religion qu'on croyait divine : ici on punit de mort pour une religion civile qu'on ne croit pas. Eh bien, Messieurs, ces principes, quelque absurdes qu'ils soient, sont ceux de la majorité de l'Assemblée constituante, et ils vont les mettre en pratique par une loi connue sous le nom de *Constitution civile du clergé.* Je vous dirai d'abord en quoi elle consiste, ensuite je vous montrerai combien elle est impolitique et anti-chrétienne.

Comme nous l'avons déjà vu, un comité ecclésiastique avait été formé dans le sein de l'Assemblée; la plupart de ses membres étaient des jansénistes ou des jurisconsultes, peu favorables à l'autorité de l'Église. Ce comité proposa de réduire le nombre des évêchés de 134 à 83, c'était un évêque par département ; de faire une nouvelle circonscription des paroisses sur l'avis de l'évêque et des administrations des districts et des départements; de supprimer tous les chapitres des cathédrales et autres, de l'un et l'autre sexe ; de donner à l'évêque qui devait être le pasteur immédiat de la paroisse qu'il habitait, un nombre déterminé de vicaires qui devaient former son conseil, et dont il était obligé de prendre l'avis pour tout acte de juridiction. Les évêques étaient élus par le même corps électoral qui nommait les membres de l'Assemblée du département. Ils recevaient l'institution canonique des métropolitains ou des plus anciens évêques de la province. Il leur était expressément défendu de la demander au pape auquel ils devaient seulement écrire en témoignage de la communion qu'ils étaient résolus d'entretenir avec lui. L'élection des curés appartenait aux citoyens actifs de la paroisse; qu'ils fussent protestants, juifs, jansénistes, incrédules, tous avaient les mêmes droits électoraux. Le curé était confirmé canoniquement par l'évêque, comme

[1] *Contr. social*, liv. IV, c. 8.

celui-ci par le métropolitain. Évêques et curés étaient obligés de prêter serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi et à la constitution décrétée par l'Assembléee nationale. Voilà les principaux articles de cette constitution qui produisit tant de persécutions et de malheurs. Il est des historiens qui la regardent comme un hommage rendu à la religion, comme un ouvrage de piété et un bienfait qui ramenait l'Église à ses usages primitifs. M. Thiers s'étonne de l'opposition que rencontra ce plan qui était *l'ouvrage des députés les plus pieux*.

C'était Camus, dit-il, et autres jansénistes qui, voulant raffermir la religion dans l'État, cherchaient à la mettre en harmonie avec les lois nouvelles... Sans Camus et quelques autres, les membres de l'Assemblée, élevés à l'école des philosophes, auraient traité le Christianisme, comme toutes les autres religions admises dans l'État, et ne s'en seraient pas occupés [1].

Il eût été fort heureux pour l'Église qu'ils ne s'en fussent point occupés. M. Thiers et d'autres historiens semblent être enchantés de cette constitution et n'y voient pas le moindre défaut : on n'avait touché, selon eux, ni aux doctrines de l'Église, ni à sa hiérarchie : les évêques étaient conservés, le pape restait, comme auparavant, le premier chef de l'Église. En soumettant, comme jadis, les curés et les évêques à l'élection populaire, l'Assemblée n'empiétait que sur le pouvoir temporel, qui choisissait les dignitaires ecclésiastiques. La constitution civile du clergé ne faisait donc aucun tort à la religion, et d'un autre côté, elle avait l'immense avantage de mettre l'Église en harmonie avec les institutions nouvelles. Rien n'était donc plus beau et plus naturel.

Tel est le raisonnement de ces hommes qui ne connaissent de la religion que l'extérieur, qui ne savent pas sur quoi elle est fondée. On a beau respecter l'extérieur d'un édifice, ses beaux appartements : si l'on en sape les fondements, il s'écroule, et tout tombe en ruine. Que manquait-il à cette constitution ? tout, tout, du moins des choses bien essentielles.

M. Thiers ne connaît pas la différence qu'il y a entre les orthodoxes et les hérétiques ou schismatiques, quelle que soit la piété de ces derniers. Il paraît croire que les députés *pieux* de l'Assemblée, en s'occupant du christianisme, de préférence à d'autres religions, l'ont honoré, *raffermi*, tandis qu'ils ont porté la destruction dans son sein. L'historien a cela de commun avec les gens du

[1] *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 229.

monde, qui s'imaginent qu'on ne porte aucune atteinte à la religion, tant qu'on conserve, en apparence, ses dogmes et sa morale. Mais, outre ces dogmes et cette morale, il y a des principes constitutifs, qui servent de fondements à l'Église, et auxquels on ne peut toucher sans détruire le tout. La constitution civile du clergé semblait respecter les dogmes et la morale de l'Église, mais elle méconnaissait son indépendance, sa hiérarchie, sa juridiction et sa discipline, qui font aussi partie de ses dogmes, et la partie la plus essentielle. Quelques observations suffiront pour vous faire comprendre le vice radical de cette constitution.

Son premier et principal vice était de séparer l'Église de France de son chef, qui conserve encore, si vous le voulez, une certaine primauté d'honneur, mais qui n'a plus celle de juridiction, puisque l'évêque reçoit sa confirmation du métropolitain, sans l'intervention du pape. Ce point est essentiel, il est tout. Une Église qui ne reçoit plus ses pouvoirs de son chef, est une Église acéphale et n'est plus chrétienne.

La constitution civile avait un autre vice non moins radical et qui se confond avec le premier, c'est qu'elle ôtait à l'Église un droit qui lui appartient essentiellement, et qu'elle avait exercé dans tous les siècles; c'est celui de se gouverner elle-même, de fixer sa discipline, d'instituer ses évêques, et de leur assigner le cercle de leur juridiction. L'Assemblée nationale, en réduisant les 134 évêchés à 83, a interverti toute juridiction, elle l'a enlevée en totalité à certains évêques, et en a donné une plus grande à d'autres. Par là, elle a usurpé les droits de l'Église, elle lui a ôté sa juridiction, son indépendance pour la soumettre entièrement avec ses dogmes, sa morale et sa discipline à l'autorité civile. Qu'on ne dise donc pas qu'elle n'a pas touché à ses dogmes; cela est faux, elle a touché à ses dogmes constitutifs, à son autorité, à son indépendance et à la suprématie de son chef; elle a touché également à sa discipline sous prétexte de rétablir les règles de l'Église primitive. Cependant, elle était bien loin de ces règles : dans la primitive Église, le peuple ne choisissait pas les évêques, il les désignait aux choix du clergé. L'élection tirait sa force, non du peuple, mais du consentement des prêtres et des évêques. L'élu recevait sa confirmation du métropolitain, il est vrai, mais celui-ci avait pouvoir, pour cela, du pape, comme je vous l'ai dit dans une autre occasion. D'ailleurs, les chrétiens qui concouraient

autrefois à l'élection des évêques, étaient tous de fervents catholiques : les hérétiques, les mauvais chrétiens et les pénitents mêmes en étaient exclus. Il n'y avait donc aucune ressemblance entre la discipline établie par l'Assemblée constituante et celle de la primitive Église : aussi les évêques le firent-ils sentir avec une modération digne de leur caractère. L'archevêque d'Aix, Boisgelin, prit la parole dès les premiers jours de la discussion, et posa la question avec une grande netteté.

On veut, dit-il, rappeler les ecclésiastiques à la pureté de l'Église primitive. Ce ne sont pas des évêques, successeurs des apôtres, ce ne sont pas des pasteurs, chargés de prêcher l'Évangile, qui peuvent rejeter cette réclamation; mais si l'on nous rappelle notre devoir, nous rappellerons aussi nos droits et les principes sacrés de la puissance ecclésiastique. J.-C. a donné sa mission aux apôtres pour le salut des fidèles : il ne l'a confiée ni aux magistrats ni aux rois; il s'agit d'un ordre de choses dans lequel les magistrats et les rois doivent obéir. La mission que nous avons reçue par la voie de l'ordination et de la consécration, remonte jusqu'aux apôtres. On vous propose aujourd'hui de détruire une partie des ministres, de diviser leur juridiction; elle a été établie et limitée par les apôtres : aucune puissance humaine n'a droit d'y toucher.

Ces paroles qui heurtaient les opinions des députés philosophes, excitèrent de violents murmures dans les rangs de la gauche; mais l'orateur insista, cherchant à faire comprendre que les démembrements des provinces ecclésiastiques ne peuvent se faire que par l'Église; il fait même entendre que la plupart pourraient être agréés, si l'on recourait à son autorité ; mais il dit, qu'en aucun cas, les évêques ne peuvent renoncer aux formes prescrites par les conciles[1].

Ces éclatantes vérités, qui sont celles de tous les siècles, ne firent aucune impression sur des hommes déterminés à établir une religion civile. Robespierre, voulant tout niveler, et croyant, sans doute, que le célibat élevait les ministres de la religion au-dessus des autres citoyens, en demanda l'abolition, mais sa proposition paraissait encore si étrange, que des murmures unanimes accueillirent l'orateur et lui imposèrent silence. Le janséniste Camus lui succéda à la tribune, et étala son érudition historique pour appuyer les innovations dont il avait été un des principaux auteurs. Le curé de Roanne, l'abbé Goulard, qui lui répondit, démontra, par des arguments clairs et évidents, que la constitution civile présentée au clergé, était une tentative de presbytéranisme. S'adressant

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 393.

ensuite à ceux qui voulaient l'élection des évêques et des curés par le peuple, il leur demanda si les mœurs du clergé, qu'on se permettait de tant censurer, deviendraient plus pures lorsque les prêtres ne dépendraient plus que de la popularité et des districts, au lieu d'être soumis à la discipline et à l'autorité de leurs supérieurs hiérarchiques. Mais l'exemple du curé de Roanne ne fut pas suivi par tous les ecclésiastiques de l'Assemblée ; plusieurs curés et mêmes quelques évêques parurent à la tribune, pour faire parade de leur révolte et de leur désertion. L'évêque de Clermont, vivement affecté, demanda, en vain, que la question fût renvoyée à un concile national, dont les résolutions seraient ensuite sanctionnées par le pape, ce que l'Assemblée nationale était loin d'accepter, puisqu'elle était décidée à ne rien accorder au pape, et à exercer elle-même le souverain pouvoir dans l'Église, selon les principes dont je vous ai parlé. Poussée par un sentiment de présomption et d'orgueil, elle adopta le projet de loi à une grande majorité (12 juillet 1790).

La France était décatholisée, selon les vœux de Mirabeau, elle avait une religion civile, selon ceux de J.-J. Rousseau, religion qui n'a plus son caractère divin, et qui, par conséquent, est sans force sur les âmes. Car, ce qui donne de l'empire à la religion, ce qui lui donne de l'influence sur les cœurs, c'est qu'elle est au-dessus de la volonté humaine, au-dessus de toutes les institutions politiques; du moment qu'elle passe pour une œuvre humaine, elle ne pénètre plus dans les profondeurs de la conscience, et elle ne peut plus rendre aucun service à la société : et tel a été le sort de cette religion civile : dès ses premiers jours elle s'est trouvée réduite à l'impuissance. Elle avait été humanisée, comme le pouvoir, et comme lui, elle est tombée dans le mépris. On ne peut comprendre la folie de la majorité de l'Assemblée, lorsqu'on pense au temps où elle a donné cette constitution ; elle était occupée alors à rétablir la paix, à régénérer la société, et c'est ce moment qu'elle choisit pour détruire l'action religieuse qui, seule, donne la paix et la vie au corps social. Au moment où le lien social était disloqué, et où la division existait partout, elle vient jeter au sein de la France un nouveau brandon de discorde, car pouvait-elle croire que sa religion civile allait être acceptée par le clergé et les fidèles sans difficultés, sans contradiction et sans résistance ; si elle le croyait, elle était coupable d'une grande ignorance du cœur

humain, et de l'état religieux en France; si elle ne le croyait pas, elle était plus coupable encore, puisqu'elle travaillait à une guerre civile; ainsi la constitution civile du clergé était une œuvre aussi impolitique qu'irréligieuse.

Louis XVI, qui comprenait mieux l'importance de la religion que l'Assemblée, était inquiet de cette constitution; comme on a été plusieurs mois à la remanier et à la discuter, il avait eu le temps de s'adresser à Rome, pour adjurer le Souverain-Pontife de l'examiner, et de voir s'il n'était pas possible de faire des concessions dans la circonstance critique où se trouvait l'Eglise de France. Le pape Pie VI lui répondit par une lettre qui est une pièce importante pour l'histoire de France, comme pour l'histoire de l'Eglise.

A notre très-cher fils en J.-C., salut et bénédiction apostolique. Quoique nous soyons bien loin de douter de la ferme et profonde résolution où vous êtes de rester attaché à la religion catholique, apostolique et romaine, au Saint-Siége, centre de l'unité, à notre personne, à la foi de vos glorieux ancêtres, nous n'en devons pas moins appréhender que, les artifices adroits et un captieux langage, surprenant votre amour pour vos peuples, on ne vienne à abuser du désir ardent que vous avez de mettre l'ordre dans votre royaume, et d'y ramener la paix et la tranquillité.

Nous qui représentons J.-C. sur la terre, nous, à qui il a confié le dépôt de la foi, nous sommes spécialement chargé du devoir, non plus de vous rappeler vos obligations envers Dieu et envers vos peuples, car nous ne croyons pas que vous soyez jamais infidèle à votre conscience, ni que vous adoptiez les fausses vues d'une vaine politique; mais, cédant à notre amour paternel, de vous déclarer et de vous dénoncer de la manière la plus expresse, que si vous approuvez les décrets relatifs au clergé, vous entraînez, par cela même, votre nation entière dans l'erreur, le royaume dans le schisme, et peut-être vous allumez la flamme dévorante d'une guerre de religion. Nous avons bien employé jusqu'ici toutes les précautions pour éviter qu'on ne vous accusât d'avoir excité aucun mouvement de cette nature, n'opposant que les armes innocentes de nos prières auprès de Dieu; mais si les dangers de la religion continuent, le chef de l'Église fera entendre sa voix; elle éclatera, mais sans compromettre jamais les devoirs de la charité.

Votre Majesté a, dans son conseil, deux archevêques, dont l'un, pendant tout le cours de son épiscopat, a défendu la religion contre les attaques de l'incrédulité; l'autre possède une connaissance approfondie des matières de dogme et de discipline. Consultez-les, prenez avis de ceux de vos prélats en grand nombre, et des docteurs de votre royaume, qui sont distingués tant par leur piété que par leur savoir. Vous avez fait de grands sacrifices au bien de votre peuple; mais s'il était en votre disposition de renoncer même à des droits inhérents à la prérogative royale, vous n'avez pas le droit d'aliéner en rien, ni d'abandonner ce qui est dû à Dieu et à l'Église, dont vous êtes le fils aîné.

Prenons confiance dans la Providence divine, et, par un attachement inviolable à la foi de nos pères, méritons d'en obtenir le secours dont nous avons besoin. Quant à nos dispositions particulières, nous ne pouvons désormais être sans inquiétude et sans douleur, à moins de savoir la tranquillité et le bonheur de votre Majesté assurés. C'est dans ce sentiment d'une affection toute paternelle que nous vous donnons, du fond de notre cœur, à Votre Majesté, ainsi qu'à votre auguste famille, notre bénédiction apostolique.

Cette lettre est datée du 10 juillet, par conséquent deux jours avant que la constitution civile du clergé fût définitivement adoptée. Le pape écrivit en même temps aux deux archevêques que le roi devait consulter, parce qu'ils étaient de son conseil ; c'étaient de Pompignan, archevêque de Vienne, et Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, deux prélats fort distingués, qui ont eu tort de tenir leur lettre secrète ; c'était probablement à la prière du roi. On leur a reproché de n'avoir pas détourné Louis XVI d'accepter la constitution civile du clergé. Ce reproche ne peut être fait à de Pompignan qui est tombé malade peu de temps après, et qui n'a plus assisté au conseil. On ne peut le supposer infidèle à la promesse qu'il avait faite au pontife, dans une réponse du 29 juillet, de faire tout son possible pour seconder ses vues [1].

Quant à l'archevêque de Bordeaux, il n'osa pas conseiller comme ministre ce qu'il pensait comme évêque : hâtons-nous de dire qu'il s'en est amèrement repenti, et qu'il a fait plus tard une humble et pieuse rétractation. Mais le roi était suffisamment averti par la lettre du Pontife et par sa propre conscience, et il n'eut pas la force de refuser sa sanction qu'on lui avait impérieusement demandée (le 24 août). Il contribua ainsi à l'établissement du schisme dans un royaume qui jusqu'alors s'était glorifié du nom de très-chrétien. Forcé de signer, il écrivit au pape pour le prier de confirmer au moins quelques articles de cette constitution. Pie VI, plein de bonne volonté, voulut connaître, avant de répondre, l'opinion des évêques de France, et il leur écrivit à ce sujet. De son côté il nomma une congrégation de vingt-quatre cardinaux pour examiner cette affaire.

Les évêques se sont empressés de répondre aux désirs du pape, et de donner leur avis motivé. Le 30 octobre (1790) parut l'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*, sous le nom

[1] *Biog. univ.*, art. Pompignan.

de Boisgelin, archevêque d'Aix et signée par trente évêques, membres de l'Assemblée nationale. C'était une critique approfondie, juste et modérée de la constitution civile du clergé. L'auteur, avec une grande netteté et une profonde érudition, indiqua les limites qui doivent séparer, dans la question présente, les deux puissances ; il défendit la juridiction de l'Eglise, montra par les témoignages de la tradition son droit incontestable de fixer les métropoles, d'instituer les évêques, de leur donner la mission, et de faire des règlements de discipline. Il prouva par les mêmes témoignages que l'Etat n'a jamais érigé des métropoles, établi des évêchés, ou porté atteinte à ceux qui existaient sans le concours de l'Eglise. Il montra aussi la différence entre les élections actuelles et celles d'autrefois, qui se faisaient concurremment avec le clergé et les conciles provinciaux. Il se plaignit de la suppression des monastères et des ordres religieux, comme d'un attentat contre la liberté de conscience. Enfin il demanda qu'on eût recours au pape, et qu'on autorisât la convocation d'un concile national, afin qu'on ne fît aucun changement dans la discipline de l'Eglise, que selon les lois canoniques.

Cent dix évêques français joignirent leur adhésion à celle des trente premiers qui avaient d'abord signé l'Exposition. Cette déclaration devint donc un jugement de toute l'Eglise gallicane. J'ajouterai qu'elle devint le jugement de l'Eglise universelle par l'approbation du souverain Pontife.

Mais les membres de l'Assemblée, qui étaient bien déterminés à soumettre l'Eglise à leur pouvoir, ne s'arrêtèrent pas à ce jugement; ils firent même un crime aux évêques de l'avoir porté. Alors commencèrent les délations et les calomnies contre le clergé, on l'accusait d'être ennemi de la constitution, qu'on confondait à dessein avec la constitution civile du clergé. Or, aux yeux du peuple, être ennemi de la constitution, c'était être ennemi de l'âge d'or qu'elle devait amener, c'était être ennemi de la patrie et être coupable du crime de lèse-nation. Vous comprenez, Messieurs, combien il était facile aux révolutionnaires de tromper avec ces mots le peuple et d'exciter sa haine contre le clergé. Aussi le clergé fidèle fut-il livré au mépris et à l'insulte de la populace. Il n'y avait point d'invectives et d'outrages qu'on ne se permît contre lui. Les évêques ne manquèrent pas à ce qu'ils devaient à leur caractère. Beaucoup d'entre eux publièrent des in-

structions et des lettres pastorales pour montrer avec autant de science que de talent, le vice radical des changements décrétés, et éclairer les peuples qu'on cherchait à égarer. Ils furent secondés par des ecclésiastiques instruits, qui composèrent des écrits aussi solides qu'utiles. Des laïques même entrèrent dans la lice; bien plus, quelques écrivains du parti janséniste se mirent à réfuter Camus, leur confrère, et cela en se servant de ses propres armes [1].

Les lumières ne manquaient pas, elles étaient plus que suffisantes pour éclairer les membres de l'Assemblée et les faire reculer devant l'exécution de leur décret. Mais leur impiété et leur mauvaise foi envers le clergé ne leur permirent pas de reculer. Nous verrons prochainement ce qu'ils firent pour l'exécution de leurs décrets impies.

L'abbé JAGER.

Sciences historiques et législatives.

ÉTUDE SUR DAGUESSEAU,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

CINQUIÈME ARTICLE [2].

SUITE DE LA LUTTE DE DAGUESSEAU CONTRE LE SAINT-SIÉGE.

Affaire du *Problème ecclésiastique*. — Assemblée du clergé de 1700. — Affaire du *Cas de conscience*. — Raison et caractères de la tendance de Daguesseau au jansénisme. — Condamnation implicite de la déclaration de 1682, par Daguesseau, dans le temps même où il se portait le défenseur des doctrines gallicanes.

1699—1711.

Depuis la paix de 1668, le jansénisme n'avait pour ainsi dire pas élevé de nouveaux troubles, grâce surtout à la modération du P. de la Chaise, confesseur du Roi, et à l'administration de l'archevêque de Paris, François de Harlay. Peu après l'avénement du successeur de M. de Harlay, Louis Antoine de Noailles, prélat

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. eccl.*, t. I, p. 157.
[2] Voir le 4ᵉ article au nᵒ précédent, ci-dessus, p. 434.

respectable par la pureté de ses mœurs, mais d'un caractère à la fois trop facile et trop tenace, « les jansénistes, » las d'une si longue tranquillité, rompirent « un silence forcé qui cependant leur » avait été si salutaire[1], » et plusieurs « escarmouches » furent le prélude de la grande guerre que nous verrons éclater après la bulle *Unigenitus*..

Un libelle anonyme parut vers la fin de l'année 1698 ou au commencement de l'année 1699, sous le titre de *Problème Ecclésiastique*, dans lequel on opposait Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, approbateur des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, par le P. Quesnel, et, ajoute Daguesseau, *de ce qu'en appelait le jansénisme dans ce Père*, à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, qui avait condamné le même jansénisme dans un livre de l'*Exposition de la foi, touchant la grâce et la prédestination*, attribué par les *Mémoires* de notre auteur au P. Gerberon, et qui était de Barcas, neveu du célèbre abbé de Saint-Cyran.

« Le soupçon tomba d'abord sur les jésuites ; » l'impression que l'archevêque de Paris en conçut à leur égard ne s'effaça jamais entièrement, même lorsqu'ensuite « D. Thierry, bénédictin de la » congrégation de St-Vannes, et janséniste *des plus outrés*[2], » eut avoué qu'il était le véritable auteur du libelle. L'archevêque eut recours à l'autorité du parlement. Un arrêt du 29 janvier 1699, rendu sur les conclusions de Daguesseau[3], condamna le *Problème* au feu.

L'Assemblée du clergé qui se tint en 1700, fournit au parti janséniste un nouveau prétexte d'animosité.

L'Assemblée de 1682 avait voulu censurer certaines propositions de morale relâchée, extraites principalement des ouvrages de théologiens jésuites et déjà condamnées par l'inquisition à Rome ; mais Louis XIV avait jugé à propos de ne pas lui en laisser le temps. En 1700 il laissa faire. Le clergé, conduit par Bossuet et par M. de Noailles, nouvellement élevé au cardinalat, tenait à condamner ces propositions, ce qui devait paraître au moins inutile après la sentence qu'avait rendue le premier siége.

[1] *Mém. hist.*, p. 192.
[2] *Ibid.*, p. 224.
[3] Le réquisitoire nous a été conservé (*Œuv.*, t. I, p. 246-249).



On voulut en même temps condamner les jansénistes « par rap-
» port à leur affectation de traiter toujours le jansénisme de fan-
» tôme[1]. »

Cette Assemblée eut donc un double tort, 1° d'affecter de renouveler les condamnations portées à Rome; 2° de considérer les jésuites et les jansénistes comme *deux partis* entre lesquels elle prétendait tenir la balance égale. Par là elle semblait mettre sur la même ligne les serviteurs les plus fidèles de l'Eglise catholique, ses enfants les plus obéissants et ceux que le pape Alexandre VII avait appelés *perturbateurs du repos public et enfants d'iniquité*. La conduite de Bossuet dans cette circonstance montre combien la pente vers l'erreur est glissante pour celui qui y a seulement posé le pied. Après avoir dénoncé lui-même à l'Assemblée *les excès outrés du jansénisme*, il consentit, pour épargner la mémoire d'Arnauld, à ce qu'une des propositions jansénistes déférées à l'Assemblée ne fût pas censurée [2]; et il disait: « On ne peut pas dire que *ceux qu'on appelle communément* » *jansénistes* soient hérétiques, puisqu'ils condamnent les cinq » propositions condamnées par l'Eglise. — Cette distinction du » livre et des propositions, observe de Maistre, n'a de sens que » dans l'hypothèse jansénienne qui refuse à l'Eglise le droit de » décider dogmatiquement *qu'une telle proposition est dans un tel* » *livre*. Mais depuis que l'Eglise a décidé *qu'elle avait droit de* » *décider*, et qu'elle a usé de ce droit de la manière la plus expresse, » il devient absolument égal de défendre les cinq propositions ou » le livre qui les contient. » Le même auteur compare avec étonnement cette froideur de l'évêque de Meaux en face du jansénisme, « l'hérésie la plus dangereuse qui ait existé dans l'Eglise, » précisément parce qu'elle est la seule qui ait imaginé de nier » qu'elle existe, » et l'éclat qu'il fit à propos du livre des *Maximes des Saints* de Fénelon, dont les erreurs étaient d'un genre si excusable. Telle était l'affinité des principes de 1682 avec le jansénisme, qu'ils amenaient presque jusque dans les subtils détours de la secte un évêque éminent, qui n'a jamais cessé d'en réprouver la doctrine [3].

[1] *Mém. hist.*, p. 227.

[2] Bausset, *Hist. de Bossuet*, t. IV, liv. XI. Cf. liv. XIII, n° 2, et t. I, liv. II, n° 18.

[3] De l'*Église gallicane*, liv. II, chap. 11.

Ce langage, cette attitude de Bossuet ont dû nécessairement influer sur les opinions de Daguesseau. Remarquez des expressions analogues dans le rapport du premier et dans les écrits du second. Déjà le premier avocat-général avait pris les avis du prélat au sujet de certaines questions, en sorte que le réquisitoire du 14 août 1699, dans l'affaire de Fénelon, paraissait à Bossuet plutôt l'ouvrage d'un évêque et d'un théologien que d'un magistrat. Il avait donc confiance dans le rédacteur des Quatre Articles. Comment croire que les tendances de Bossuet, manifestées dans l'Assemblée de 1700, ne contribuèrent pas à déterminer ses vues sur le jansénisme, et ce simulacre d'impartialité à l'égard des *deux partis*, dont le secret se trahit par des traits fréquents de malveillance vis-à-vis des jésuites et par les équivoques et les actes les plus propres à favoriser l'audace des jansénistes [1]. On le verra surtout par un mémoire à l'occasion de la bulle *Vineam Domini*, que nous examinerons à sa date.

Si l'Assemblée de 1700 pensait consolider la paix de l'Eglise, elle fut loin de réussir dans son dessein. Notre auteur, qui voyait dans ses décisions une «égalité de justice contre les deux partis,» ajoute qu'elles n'aboutirent qu'à « leur inspirer de nouvelles » pensées de guerre [2].» Il est certain au moins, même d'après son récit, que le janséniste fut l'agresseur par la publication du *Cas de Conscience* (1702).

On y supposait un confesseur embarrassé de savoir s'il devait accorder l'absolution à un ecclésiastique de province qu'on lui a dit avoir des sentiments nouveaux et singuliers. Il a donc examiné cet ecclésiastique, qui lui a répondu, entre autres choses, qu'il condamnait les cinq propositions dans tous les sens condamnés par l'Église, et même dans le sens de Jansénius, comme Innocent XII l'avait expliqué dans son bref aux évêques des Pays-Bas [3]; mais que *sur le fait* il lui suffisait d'avoir une soumission de respect et de silence. « Un très-grand nombre de docteurs à qui la » consultation fut présentée, dit Daguesseau, ne sentirent ni les » piéges qu'on leur tendait, ni les conséquences de leur décision. » Il y en eut environ quarante qui « souscrivirent [4] sans beaucoup

[1] *Mémoires* (Œuv., t. VIII, passim).
[2] *Mém. hist.*, p. 228.
[3] Des 6 février et 24 novembre 1696.
[4] Le 20 juillet 1700.

» de réflexions à la décision qui leur fut présentée et qui devint » bientôt publique.... » (sur la fin de 1702 ou au commencement de 1703). Cet écrit excita les réclamations les plus vives. Condamné par l'évêque d'Apt, le 4 février, il le fut par le pape le 12 du même mois (1703), et de tous cotés par les évêques et par les facultés de théologie. Le cardinal de Noailles, en gardant le silence, parut de connivence avec les signataires; mais il se hâta de suivre l'exemple du pape (22 février), et d'engager les docteurs à se rétracter. Il y parvint presque complétement avec l'aide de Bossuet qui s'était fortement prononcé contre le *Cas de Conscience*[1]. Un arrêt du Conseil du roi rendu à l'unanimité et copié mot pour mot sur celui de 1668, imposa silence « aux deux partis [2], » traitant ainsi « la vérité comme l'erreur, » ce qui favorisait indirectement le jansénisme, ainsi que le pape et ceux qui lui étaient unis s'en plaignirent bientôt après. Tout « semblait » fini, et, pour emprunter les expressions de Daguesseau en les retournant contre lui-même, « tout cela étoit plus que suffisant à n'envisager que le » bien de la chose; mais tout cela n'étoit rien pour contenter la » prévention ou la passion de ceux qui avaient part à cette affaire[3]. » Le gallicanisme veillait, afin que l'Église ne fût jamais exempte de difficultés et de « tracasseries » (nous répétons le mot de Louis XIV[4].

L'étendue que l'auteur des *mémoires* a donnée à l'histoire de sa participation aux affaires religieuses jusqu'en 1710, nous oblige à en resserrer l'exposé autant que possible, sans cependant omettre aucun des actes les plus importants auxquels il se trouva mêlé. Nous ne prétendons pas établir au sujet des maximes gallicanes, une discussion détaillée à laquelle ne s'attacherait aucune autorité, et que tant d'excellents écrits sur ces matières difficiles et compliquées ont d'ailleurs rendue inutile. Encore quelques années, et Daguesseau laissera tomber sa plume gallicane, la lumière

[1] Voyez Picot, *Mémoires d'hist. eccl. du 18e siècle*, t. I, p. 21-25, sous l'année 1703. — Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. V, n° 1, t. III, p. 293 à 299, 301 à 303. — Daguesseau, *Mémoires historiques sur les affaires de l'Église de France*, Œuv., t. VIII, p. 189 (1re de ces *Mémoires*) à 233, et p. 253.

[2] *Mém. hist.* (Œuv., t. VIII, p. 231).

[3] *Ibid.*, p. 233.

[4] *Ibid.*, p. 267.

se fera pour lui. En racontant sa lutte contre la suprématie papale, lutte où son activité se manifeste par tant d'écrits et de démarches, nous ne craindrons donc pas de reproduire en partie les expressions passionnées dont il décrit les assauts livrés à l'esprit du grand roi, semblable à une place forte que se disputaient d'un côté les défenseurs de l'autorité romaine, les jésuites, les sulpiciens, l'évêque de Chartres, confesseur de Madame de Maintenon, de l'autre les magistrats du parlement, et à leur tête le premier président de Harlay.

Le style peint l'homme : la passion revêt chez l'historien de ces événements, qui en était en même temps un des principaux acteurs, un caractère particulier, celui d'une singulière naïveté qui adoucit l'affliction du lecteur catholique, et désarme la colère en excitant parfois le sourire.

Daguesseau était procureur-général depuis la fin de l'année 1700. Son mérite éminent lui avait fait obtenir cette place, comme on l'a vu, fort jeune encore. Il porta dans la lutte avec l'ardeur de l'âge viril le sang-froid d'une logique qui peut paraître quelquefois pressante dans ses déductions, mais n'en est pas moins vicieuse dans ses premiers principes. Ayant été averti « que l'on vouloit » engager le roi à interposer son autorité pour faire recevoir solen- » nellement le bref du pape dans son royaume, » il « crut devoir » prévenir le coup » par deux mémoires au chancelier de Pontchartrain pour « lui développer le venin *caché* dans ce bref, » c'est-à-dire « les abus et les entreprises de la cour de Rome » sur nos libertés » qui « *y éclatoient* de tous côtés [1]. » Ces deux mémoires dont Pontchartrain fit son profit afin de « détourner l'orage, » nous ont été conservés [2]. L'auteur y considère le bref comme ne présentant aucun des caractères d'un décret de doctrine, mais seulement comme une ordonnance de police bonne seulement pour Rome immédiatement soumise à l'autorité ordinaire du pape ; mais la France, n'en ayant *aucun besoin*, puisque ni ses évêques ni le roi, *protecteur de l'Église*, ne l'ont demandée, ne pourrait *que perdre en la recevant*. En effet « tout ce qu'une » puissance étrangère veut entreprendre et faire dans le royaume » doit être toujours suspect, quand même dans le fond on n'y

[1] *Mém. hist.*, p. 233, 234.
[2] *Œuv.*, t. VIII, p. 359 à 383.



» trouveroit rien que d'innocent ; ainsi le bref du pape sera, si l'on » veut, une ordonnance juste, nécessaire, avantageuse à la paix » de l'Église, » n'importe ! « Nos libertés, dont nos pères ont été » si justement et si saintement jaloux, ne consistent pas seulement » à ne pas recevoir des lois contraires à nos mœurs, mais encore » à n'avoir *point d'autres lois que les nôtres* dans ce qui regarde » la police et la discipline. » Si on envisage le bref comme un décret de religion, à l'évêque appartient le droit de juger en première instance d'un écrit publié dans son diocèse ; l'archevêque de Paris a jugé avant d'avoir pu connaître le bref[1] : s'il y avait eu appel, le droit de jugement aurait appartenu aux évêques comme supérieurs immédiats, et non au pape. « On ne peut examiner » sérieusement le bref sans découvrir les *piéges* qui sont *cachés* » sous une simplicité apparente. Quoiqu'on ait pris la précaution » de n'y pas insérer la clause *proprio motu*, » il n'en est pas moins rendu par le pape *de son propre mouvement*, ce qui signifie, remarquez-le bien, « sans être consulté par nos évêques *ou par* » *le roi*. — *Ni le roi* ni les évêques ne lui ont déféré le jugement. » Par cet échantillon on peut, nous le croyons, apprécier le ton de ces mémoires et la manière dont y raisonne le procureur-général. Nous n'ajouterons rien à ces extraits, s'il n'y faisait toutes réserves en faveur de plusieurs maximes du *Cas de Conscience*, suivant lui parfaitement « saines » et orthodoxes, quelques-unes même « premier principe » des libertés gallicanes. « Telle est par » exemple la maxime avancée par l'auteur du *Cas de Conscience* » que les décrets de l'Inquisition n'obligent point en France. Tel » est encore ce qui est dit ensuite que les plus saints papes ont reconnu eux-mêmes *qu'ils n'étaient pas exempts de surprise* ; » maxime dont on s'est servi tant de fois dans les dernières dis- » putes que la France a été obligée de soutenir contre la cour de » Rome. » Nous reconnaissons encore ici l'intime liaison du jansénisme et du gallicanisme.

[1] Daguesseau, dans les *Mémoires historiques*, reconnaît qu' « il y eut des » chronologistes *trop exacts* qui prétendirent qu'il y avait quelque erreur » dans la date de l'ordonnance du cardinal de Noailles et que la nouvelle du » bref qui était sur le point d'arriver l'avait fait rétrograder de quelques » jours. » P. 230.

[2] Cf. 2e mémoire sur l'affaire de l'évêque de Saint-Pons (Œuv., t. VIII, p. 437).

On peut dire que jusqu'à présent, la biographie de Daguesseau, en ce qui regarde les discussions religieuses, n'a nullement été faite ; nos lecteurs ne seront pas embarrassés d'en dire la raison. Personne n'a déterminé d'une manière précise en quoi consistait, jusqu'où allait son penchant au jansénisme. Ce ne fut chez lui qu'un entraînement non entier, non absolu, résultat de son admiration littéraire pour les chefs de la secte, et de sa foi aux doctrines gallicanes.

1° Sa tendance au jansénisme eut une origine et un motif littéraires. La perfection du discours et de la diction paraît le motif déterminant de son admiration pour le docteur Arnauld, Pascal et Nicole. On le reconnaît aisément à la manière dont il les a loués dans ses écrits, tandis qu'il parle très-tranquillement de Quesnel qui n'a aucune renommée comme écrivain. Il engage son fils aîné à apprendre l'éloquence dans les ouvrages d'Arnauld, de Nicole et dans les *Provinciales*, et et même temps l'ensemble de la religion, et particulièrement la morale dans ceux de Nicole, les preuves de la religion dans les *pensées*. de Pascal. Il n'a pas assez d'expressions pour qualifier ces *génies si forts et si puissants*, ces *logiciens parfaits*, ces *moralistes sublimes*. Il appelle Arnauld « le plus grand dialecticien de son siècle. » Il dit de lui : « la » logique la plus exacte, conduite et dirigée par un esprit naturel- » lement géomètre est l'âme de tous ses ouvrages.... C'est un corps » plein de suc et de vigueur, *qui tire toute sa beauté de sa force* » et qui fait servir ses ornements mêmes *à la victoire*, etc.[1]. » Il élève aussi beaucoup Pascal. « M. Pascal, dit-il, joignoit à une » piété éminente, tous les talents de l'esprit les plus rares. Pro- » fond mathématicien, etc., écrivain éloquent et le plus pur de » son siècle, il a fixé en quelque sorte le génie de la langue Fran- » çaise, etc. ; » suivent des observations au sujet des *Pensées* que Pascal a laissées sur la religion et de la marche à suivre « si l'on » vouloit en faire usage et former l'édifice dont elles sont les ma-

[1] Voy. 1re *instruction* à son fils, 27 septembre 1716, p. 7, 10, 114 à 116, 121 (Œuv., t. xv). Parmi les *Provinciales*, il vante surtout la 14e comme « un » chef-d'œuvre d'éloquence » égal aux plus beaux discours de Démosthènes et de Cicéron. — *Fragment sur les pensées de Pascal* (Œuv., t. xvi, p. 328 à 240, et dans l'édition in-4°, t. xii, p. 422 à 424. — Sur Quesnel, *Mém. hist.*, (Œuv., t. viii, p. 297, 299).

» tériaux. » Il regarde les *Pensées* comme « une source abondante » où tant d'auteurs ont puisé les plus belles et les plus solides ré- » flexions sur la religion, » et il n'apporte à ces éloges, du reste mérités en partie, aucune restriction à l'égard des maximes jansénistes qui s'y rencontrent [1].

Enfin Arnauld et Pascal sont cités approbativement dans la correspondance qu'à l'époque de ses disgrâces il entretint avec Valincour [2]. Jean-Baptiste Henri du Trousset de Valincour était intime aussi de Boileau et de Racine [3] chez lesquels Daguesseau l'avait probablement connu. Les relations communes de Valincour et de Daguesseau avec le grand poète apologiste de Port-Royal se continuèrent avec son fils Louis, auteur du poème quasi-janséniste sur *la Grâce* et du poème cartésien sur *la Religion*. La part qu'a eue Daguesseau au poème de *la Grâce* par ses « avis » et par l'indication de « quelques matériaux », le retard qu'il apporta à la publication de cet ouvrage appartiennent à l'histoire de son changement d'idées : nous nous en occuperons plus tard.

2° Le jansénisme ne prit dans l'esprit de Daguesseau qu'une position incertaine, mal assurée, et ne fut que comme une annexe et une dépendance du gallicanisme.

Il faut bien se garder de juger à quel point il fut entraîné aux erreurs janséniennes d'après ce qu'a cherché à nous faire penser un certain abbé André qui avait été son bibliothécaire et s'est trouvé le maître de glisser dans le tome XIII de ses œuvres (édition in-4°, 1789), une longue suite de maximes jansénistes. Voici le préambule ambigu dont il les fait précéder : « Pline était » dans l'usage de porter des tablettes pour saisir et fixer ces idées » fugitives que les circonstances du moment font éclore et qui

[1] Fragment cité. Voyez sur les *Pensées* de Pascal et sur Arnauld, Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, liv. LXXXVIII, § 5, t. XXVI, p. 342-343.

[2] *Œuv.*, t. XVI, p. 66 et 187, 8e et 37e lettres à Valincour, dans l'éd. in-4°, t. XII. La 37e doit avoir été écrite vers le milieu d'août 1726 (Cf. Œuv., t. XVI, p. 184, avec corresp. famil., t. II, p. 82, 83, 137, 141, lettres des 27 mai et 10 août 1726).

[3] Voyez les lettres de Boileau et de Racine. « Demain, écrit Racine à son fils aîné, M. de Valincour viendra encore dîner au logis avec M. Despréaux. 27 fév. 1698. » — Du même au même, 3 juin 1695, 16 mai et 24 oct. 1698. — Du même à Boileau, au camp, près de Namur, le 24 juin (1692). — De Boileau à Brossette, Paris, 7 déc. 1703. — *Mémoires* de Louis Racine (t. V de ses *Œuvres*, p. 124).

» disparoissent souvent sans retour, si l'on n'a pas le soin de les
» arrêter au passage. M. le chancelier d'Aguesseau joignoit à cet
» usage celui d'extraire ce qu'il rencontroit de judicieux et d'in-
» téressant dans ses lectures; il se faisoit également un devoir de
» conserver ce que les jurisconsultes et les théologiens vouloient
» bien lui communiquer sur les questions qui étoient de leur
» ressort. Nous avons cru devoir insérer dans ce volume quelques-
» uns de ces extraits relatifs aux divers mémoires de ce volume,
» et aux disputes de l'Eglise de France dont les magistrats n'ont
» été que trop souvent obligés de s'occuper, surtout à la fin du
» siècle de Louis XIV, et durant celui de Louis XV. M. le chan-
» celier d'Aguesseau avoit accoutumé de bonne heure ses enfants
» à faire avec choix ces sortes d'extraits qui suppléent quelquefois
» au défaut de l'érudition que l'on n'a pas le loisir d'acquérir
» dans les grandes places. Les jeunes magistrats avoient aussi
» l'attention, et se faisoient même un devoir de choisir, en re-
» cueillant ces extraits, les principes lumineux et les faits remar-
» quables qui viennent à leur appui, c'est-à-dire la raison et
» l'exemple. Personne n'ignore que la doctrine renfermée dans
» ces sortes d'extraits *n'est pas toujours* celle des hommes qui
» s'imposent cette tâche; on doit cependant avouer que ce genre
» de travail sert souvent à fixer leur opinion et à la développer[1].»

Ainsi il nous donne des extraits provenant soit du père, soit peut-être aussi des enfants, soit de théologiens et *de jurisconsultes* que Daguesseau avait pu consulter. « J'ai peine à croire, dit » M. Picot, que l'éditeur n'y soit pas aussi pour quelque chose[2].» Ces nombreux paragraphes se serrent l'un contre l'autre en tout petit texte sans aucune indication des auteurs dont ils auraient été tirés, et paraissent d'un style assez uniforme. André est très-certainement l'auteur, sinon de *l'Avertissement* qui contredit en un point trop formellement les *remarques*, au moins de ces remarques, des notes et des *conclusions*. Quoiqu'il veuille bien convenir que de pareils extraits ne représentent pas toujours la doctrine de celui qui les recueille, il voudrait bien néanmoins les faire regarder comme ayant *servi à fixer et à développer l'opinion* de Daguesseau sur ces matières; pour mieux répandre les prin-

1 P. LX en tête du t. XIII des œuvres in-4°.

2 Voy. *Mém. d'hist. eccl. au* 18e *siècle*, t. IV, art. d'Aguesseau, p. 230-231.

cipes de son parti, il cherche évidemment à les autoriser d'un nom célèbre. Assurément ces extraits, dont on voit avec plaisir la suppression dans l'édition in-8°, auraient dû être exclus tout d'abord de la collection des œuvres du chancelier; mais on ne peut pas ajouter avec M. Picot qu'ils n'y tiennent *par aucun côté,* ni qu'en tout *ils contrastent avec la réserve et la modération de l'illustre auteur.* Il y a lieu de s'indigner, mais pas trop de s'étonner des efforts du jansénisme pour s'approprier ainsi une célébrité qui avait favorisé le développement de ses principes. Par exemple, p. LXIV, LXX et LXXXIII, il est dit que l'Eglise n'est pas infaillible dans les faits non révélés, encore moins le pape : c'est exactement ce que Daguesseau a soutenu, comme on le verra dans un instant. Au moyen de la prise que celui-ci donne contre lui par plusieurs endroits, André lui prête « le plus pur » jansénisme, » comme dit M. Picot, c'est-à-dire le jansénisme le plus impudent, le plus audacieux, le plus contradictoire, et ce que M. Picot omet d'observer, le plus fortement assaisonné des principales maximes gallicanes, qui sont très-positivement celles des mémoires contenus dans le volume. André, pour mieux faire passer son jansénisme, et pour jeter un voile plus épais sur le changement d'idées de son patron qu'il devait connaître, sait très-habilement entremêler le gallicanisme au jansénisme, notamment dans la *conclusion* et dans les quatres pages en moyen caractère qui sont à la suite, comme la quintessence des *extraits,* et qu'il a surchargées de notes. Ainsi, en même temps qu'il s'évertue par une « distinction fausse, ridicule, inconnue à l'antiquité » et manifestement inventée par le besoin[1] » à persuader que la vérité peut se trouver dans la minorité des évêques contre la majorité unie au pape; « qu'on a vu dans ce siècle se faire des » fantômes d'hérésie pour s'arroger le droit de les poursuivre ; » qu'il mentionne avec honneur des miracles « opposés par Dieu, » dit-il, dans sa miséricorde *à l'autorité apparente,* » et par lesquels il entend évidemment ceux que le jansénisme attribuait au diacre de Paris; qu'il voit dans la cour laïque le juge légitime de l'administration des sacrements ; qu'il égale presque les prêtres aux évêques et considère comme permis de tout temps l'appel au

[1] Picot.

concile[1], etc. ; il préconise la supériorité du concile général sur le pape suivant lui faillible dans la foi, même décidant *ex cathedrâ*, et généralement les limites posées à l'autorité du Saint-Siége par Bossuet dont le nom est largement mis à contribution comme celui de saint Augustin, en compagnie de Pascal et Fleury ; il déclare que les évêques, en leur qualité de juges de la foi, peuvent refuser d'accepter des décisions du Saint-Siége, il renouvelle plusieurs maximes condamnées de Quesnel, entre autres celle qui a été si chère aux gallicans : *l'excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir ;* il nie que la religion soit le fondement de l'État, et il asservit l'Église à la puissance séculière, louant l'appel comme d'abus, etc., il définit et développe la doctrine gallicane comme elle est définie et formulée dans les *mémoires* de Daguesseau[2]. Enfin dans une note captieuse sur un passage des *mémoires historiques*, en présentant à la manière ordinaire le jansénisme comme *une chimère et un fantôme,* il a soin de ranger dans le parti « Messieurs D. (Daguesseau) père et fils, » en compagnie non-seulement d'autres « grands magistrats » tels que M. Portail, et du cardinal de Noailles, mais aussi de Bossuet et des « plus illustres papes tels qu'Innocent XI, Benoît XIV, » toutes personnes auxquelles « des esprits prévenus ont appliqué, » dit-il, inexactement le terme de jansénistes, et qui n'étaient coupables que de « soutenir la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas sur la grâce et la prédestination, celle des saints Pères et de saint Charles sur la morale, *celle du royaume de France sur nos libertés,* ou de mener une vie plus conforme à la sainte sévérité de l'Évangile. » De tels noms rendent *honorable* la dénomination de jansénistes, etc[3].

Non-seulement le gallicanisme de Daguesseau, mais encore la manière dont il parle quelquefois du jansénisme dans ses mémoires, dont il envisage surtout la question de fait, et dont il qualifie les adversaires de cette hérésie, donnaient beau jeu aux hardiesses d'André. Daguessseau était vacillant : d'un côté il est certain, par plusieurs endroits de ses *mémoires historiques*, qu'il était loin de

[1] P. LXVII, LXIX et LXX, LXXVIII, LXIV, XXVI et LXXXII, LXXII et LXXXVII, LXXXVI.
[2] P. LXIV, LXVIII, LXXI, XXVI et LXXXVI, LXVII et LXXIII, LXXVII, LXXXI, LXXVIII, LXXX, LXXXVI, LXXXII.
[3] *Œuvres*, édit. in-4°, t. XIII, p. 292, note.

regarder le jansénisme comme un *fantôme* [1]; il se sert presque constamment de ces expressions *les jansénistes*, *le parti janséniste;* il parle de leurs *subtilités* [2]; « il ne fait aucune difficulté, observe M. Picot [3], de les appeler des *novateurs* et des *révoltés* [4], et son éditeur le gourmande même à ce sujet. » D'un autre côté il lui échappe de dire, en parlant du roi, qu'il était « prévenu dès » son enfance *contre ceux qu'on appelle jansénistes* [5]. Plus loin il fait évidemment une distinction entre les « jansénistes rigoureux » et « ceux qu'on regardoit comme jansénistes, » mais qui « ne » l'étaient pas, *au moins dans le sens exact de ce terme;* » (c'est sur ces mots qu'est la note d'André), et nous voyons dans le même passage que par ces derniers il entendait les « zélés dé» fenseurs du silence respectueux, » ce prétendu « lien de la paix » de Clément IX [6]. » En mentionnant la nomination de M. Pelletier comme premier président du parlement après la démission de M. de Harlay (1707), il le présente « appuyé par la *cabale* » alors dominante des sulpiciens et non moins agréable aux » jésuites [7]. » A ce propos, nous dirons que comme ce mot de cabale ou plus tard de *cabale constitutionnaire* dont le parti gallicano-quesnelliste a fait un usage habituel pour désigner ses adversaires, dans la guerre sur la bulle *Unigenitus*, ne saurait nous convenir, non plus que la dénomination de *molinistes*, nous croyons devoir, pour introduire autant que possible la clarté dans notre récit, en adopter une vraiment convenable. Celle d'*ultramontains français* [8] ne s'applique dans l'usage que par opposition au gallicanisme, et il ne faut pas oublier que nous allons nous trouver en présence du jansénisme allié au gallicanisme, plus tard du gallicanisme et du philosophisme alliés également,

[1] *Mém. hist.* (Œuv., t. VIII, p. 193, 227).

[2] *Mémoire sur le projet de déclaration*, etc., en 1710, Œuv., t. VIII, p. 400.

[3] *Mém. d'hist. eccl. du 18e siècle*, t. IV, p. 230, à l'article Daguesseau.

[4] *Mém. hist.*, Œuv., t. VIII, p. 280, 293; *Mémoire sur le projet de déclaration*, etc., en 1710, même tome, p. 394, 398, 400; *Mémoire* (non présenté) sur le même objet, même tome, p. 405, 406, 408, 409; *Mémoire* de 1711 sur le projet de lettre du cardinal de Noailles, même tome, p. 462; 2e *Mémoire* relatif à l'affaire de l'évêque de Saint-Pons, même tome, p. 451.

[5] *Mém. hist.*, p. 302. Cf. p. 321.

[6] *Ibid.*, p. 321, 322.

[7] *Ibid.*, p. 284.

[8] *Ibid.*, p. 338, 341.

et que la révolution Française est sortie du jansénisme, du gallicanisme et du philosophisme conjurés contre l'Eglise. Celle *d'anti-jansénistes*, qu'emploie quelquefois Daguesseau [1], exprime seulement ce qu'ils n'étaient pas; nous préférons qualifier les amis du centre de vérité avec la forme positive et leur donner le titre de *catholiques fidèles*, aussi juste et aussi mérité qu'exempt d'aigreur et de passion.

Le caractère gallican du jansénisme de Daguesseau se voit déjà par cette phrase de son second mémoire au chancelier de Pontchartrain : « Ne serait-il pas nécessaire de *distinguer* les faits sur » lesquels on doit déférer à l'autorité du pape ou par une foi » véritable, ou par une autre espèce d'acquiescement, de ceux » sur lesquels il n'a aucune autorité. Car si l'on ne prend cette » précaution, qui osera nous assurer que l'on n'abusera pas un » jour contre la paix et la sûreté du royaume, contre la majesté » du roi même, contre le pouvoir qu'il n'a *reçu que du ciel*, de » *cette autorité signalée et si étendue que le pape se donne sur les* » *faits* [2] ? »

La pensée du procureur-général est bien plus développée encore dans un autre mémoire, dont le contenu détermine la date entre le 1er août 1705 et le 30 juin 1706 [3]. Ce mémoire fut fait à l'occasion de quelques thèses où était insinuée, dit-il, « avec » adresse la doctrine de l'infaillibilité du pape et de sa supériorité » sur le corps même de l'Eglise et par conséquent sur les conciles » œcuméniques; » il s'y élève et il invoque l'autorité du roi contre ce « mauvais levain capable de corrompre et de pervertir un « jour l'ancienne et salutaire doctrine de l'Eglise de France. Le » second objet, ajoute-t-il, auquel ces mêmes théologiens ten- » dent ouvertement, est non seulement de soutenir, mais même » de proposer, comme de foi, la doctrine de l'infaillibilité de » l'Eglise dans les faits. » Là-dessus il suppose que la question de cette infaillibilité est restée *indécise*, que le pape Clément XI « se » tait » dans la bulle *Vineam Domini* sur cette « question si pu- » bliquement et si fortement agitée, » que jusqu'à présent ni l'une

[1] *Ibid.*, p. 280.

[2] Œuv., t. VIII, p. 381.

[3] Œuv., t. VIII, p. 502 à 512. Il y est question, p. 504, de la « constitution » du pape du mois de juillet dernier,» c'est-à-dire de la bulle *Vineam Domini*, donnée par Clément XI le 15 juillet 1705.

ni l'autre des deux opinions n'ont été condamnées par l'Eglise, qu'il est encore libre *à la rigueur* de les soutenir toutes deux. Pas un mot de la bulle d'Alexandre VII de 1665 qui évidemment avait d'une manière implicite résolu la question en général pour les faits dogmatiques, et d'une manière très-explicite en ce qui concernait le fait de jansénisme. Par cette bulle le souverain Pontife avait *signalé l'autorité si étendue qu'il se donnait sur les faits*, et la bulle *Vineam Domini* l'avait confirmée. Mais la frayeur de voir les papes faire tomber les rois de leurs trônes met toujours Daguesseau sur le qui-vive, et lui fait oublier jusqu'aux monuments les plus importants, jusqu'à ses propres écrits. Il voit le roi Henri IV « à la veille de perdre sa couronne par des censures » aussi *nulles* que précipitées ; » en un mot, si la doctrine de l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits était admise, « il n'y aurait pas » de souverain qui fût en sûreté. » Il conclut à ce que toute controverse sur la question soit interdite, à cause des « conséquences » qu'il seroit à craindre que l'on en tirât dans la chaleur des » disputes contre la puissance *absolue* et indépendante des souverains. »

Comment ne pas remarquer ici la liaison intime du jansénisme et du gallicanisme? Le docteur Arnauld avait battu des mains lors de la déclaration de 1682 [1]. Quesnel s'en déclarait l'apologiste. Les gallicans ne pouvaient manquer de correspondre à ces avances ou de se laisser prendre à cet appas. Bossuet lui-même avait paru un moment chancelant [2]. Au milieu du tourbillon qui l'environne de ténèbres, Daguesseau veut, croit pouvoir demeurer ferme contre l'*hérésie*, et s'attacher uniquement à la défense du gallicanisme [3]; l'insoumission gallicane le pousse au bord de l'a-

[1] Œuvres du docteur Arnauld citées par Varin, *La vérité sur les Arnauld*, t. II, p. 132, chap. 4, sect. 2, art. 2, § 2, et p. 154, *ibid.*, § 4.

[2] Par une approbation donnée aux *Réflexions morales* du P. Quesnel; mais, dit Fénelon, « ce prélat, qui s'était trompé dans son examen, avait ensuite re» connu sa méprise. » Lettre de Fénelon à ***, sans date dans l'original (février 1714). *Œuv.* de Fénelon, édition Leclère, 1827, t. XXVI, p. 440. Cf. l'écrit de Bossuet *De l'autorité des jugements ecclésiastiques*. Il en était à la page 107 lorsqu'il fut arrêté par les souffrances qui précédèrent sa mort. Nous n'en avons qu'un précis, les éditeurs jansénistes de ses œuvres ayant brûlé l'original (Voy. Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, liv. 88, § 5, t. XXVI, p. 322, 323).

[3] « Sa Majesté vit bien que c'étoit la cause des maximes du royaume que » nous soutenions tous également, *et non pas celle du jansénisme.* » *Mém. hist.*

bîme creusé par l'insoumission janséniste. Ses mémoires qui viennent de nous en fournir la preuve, établissent ainsi un invincible préjugé contre les maximes gallicanes; ils montrent lesdites maximes conduisant malgré lui un homme pieux, savant, un esprit naturellement droit et ami de la paix sinon au jansénisme, du moins aux *subtilités* qui le favorisaient et le perpétuaient en dépit des condamnations multipliées. C'est qu'en dépit des protestations de *respect* et de *déférence* pour le Saint-Siége prodiguées par les gallicans, de leur *profession religieuse de reconnaître et de révérer sa primauté*[1], l'essence du gallicanisme est la résistance au Saint-Siége; un des écrivains gallicans qui passe pour modéré, un évêque revêtu de la pourpre, l'a déclaré formellement. Lisez l'ouvrage du cardinal de la Luzerne, publié et réimprimé de nos jours : « Dans la doctrine gallicane je vois la juridiction uni» verselle du pape tempérée par des canons qu'il n'a pas droit » d'enfreindre, par le corps épiscopal qui a le pouvoir de lui *ré*« *sister*[2]. » Qu'ont fait les protestants et les jansénistes? Ils ont résisté à l'autorité, aux décisions des papes; et le gallicanisme, en choisissant parmi les décrets des conciles de Constance et de Bâle ceux qui lui convenaient pour la *pragmatique de Bourges*, négligeant ou modifiant les autres, plus tard en refusant ceux du concile de Trente quant à la discipline, a prouvé suffisamment que, comme le protestantisme et le jansénisme, il résiste aux volontés de l'Eglise universelle.

Le langage du jansénisme et du gallicanisme n'est-il pas le

Œuv., t. VIII, p. 247. — « Ce serait un grand malheur pour l'Église s'il fal» loit ou devenir janséniste, ou cesser d'être attaché *aux droits imposés par* » *l'institution divine à l'épiscopat*. Un des *artifices* les plus ordinaires des par» tisans de la cour de Rome est de faire regarder les précautions que l'on » prend pour conserver les maximes et les libertés de l'Église gallicane comme » autant de moyens par lesquels on prépare des évasions et des ressources » aux *novateurs*; mais il est très-facile encore une fois et de confondre *ceux* » *qui se révoltent* contre l'autorité de l'Église et de défendre en même temps » *les prérogatives de l'épiscopat*. » Projet de mémoire contre la déclaration de 1710, Œuv., t. VIII, p. 405, 406.

[1] Daguesseau, 1er *Mémoire* sur le Cas de conscience (Œuv., t. VIII, p. 360). — 1er et 2e *Mémoires* relatifs à l'évêque de Saint-Pons, même tome, p. 420, 421, 423, 437, 445.

[2] *Sur la déclaration de l'assemblée du clergé de France en* 1682, 1re partie, chap. 3, n° 3, édition de 1843, p. 42; 1re édition, 1821, p. 41.

même? Pascal disait : « Si mes *Lettres* sont condamnées à Rome, » ce que j'y condamne est condamné dans le ciel [1]. » Daguesseau, inspiré sans doute de ce mot, a écrit au sujet de la mise à l'*index* d'un arrêt du Parlement par Clément XI : « Nous le crûmes honorablement placé » parmi « les décisions de *ce conciliabule*, avec tant d'autres arrêts qui ont été rendus pour la défense de nos maximes, ET QUE ROME CANONISE LORSQU'ELLE LES » CONDAMNE. Nous crûmes donc devoir ignorer *cette démarche* et » ne nous en venger que par le MÉPRIS, etc. [2].

Enfin, quoique les gallicans ne fassent pas toujours cause commune avec les protestants [3], le gallicanisme, introduit dans les institutions d'un peuple, équivaut presque au protestantisme. Un célèbre jurisconsulte, pour appuyer l'idée que les *libertés gallicanes*, « loin d'être un schisme, ont, au 16e siècle, sauvé le catho- » licisme dans notre patrie, » a écrit en 1844 ces lignes dignes de méditation : « Si la France ne suivit pas l'Angleterre et l'Alle- » magne dans le mouvement de la Réforme, si, fidèle à son union » avec Rome, elle ne se fit pas protestante, c'est en grande partie » parce qu'elle fut gallicane, et que, grâce à ses libertés, *une ré-* » *volution religieuse n'avait rien qui pût flatter ses intérêts* [4]. » En effet, suivant certains magistrats des 16e, 17e et 18e siècles comme du nôtre, il faut *baiser les pieds des papes et leur lier les mains* [5].

Il ressort manifestement des mémoires cités plus haut que Daguesseau, habitué dès sa première jeunesse à envisager le *silence respectueux* comme *la base* de la paix de 1668 [6], et entraîné par le gallicanisme, faisait des distinctions contraires aux bulles des

[1] *Pensées*, t. II, art. XVII, n° 82, p. 218, citées par de Maistre, de l'*Église gallicane*, part. 1re, ch. 9. (t. I, p.267, édit. Faugère.)

[2] *Mém. hist.*, Œuv., t. VIII, p. 345.

[3] Daguesseau a toujours été très-opposé aux « erreurs des prétendus réfor- » més.» Voyez aussi les extraits donnés par André, où le jansénisme combat désarmé contre le protestantisme.

[4] *Du pouvoir de l'État sur l'enseignement d'après l'ancien droit public français*, par M. Troplong, conseiller à la cour de cassation (aujourd'hui premier président à la cour d'appel de Paris), membre de l'Institut, mémoire lu à l'Académie, Paris, 1844, 1 vol. in-8°, chap. 17.

[5] Mot attribué au premier président de Harlay. Daguesseau le trouve *plaisant* (*Mém. hist.*, Œuv., t. VIII, p. 249).

[6] *Mém. hist.*, p. 189.

papes et se rangeait à un parti mitoyen entre ceux qu'il appelait jansénistes outrés [1], *jansénistes rigoureux* [2], et ceux qui simplement obéissaient aux décrets de l'Église. Pour revenir à une soumission véritable, il n'eut pas à abandonner la doctrine des cinq propositions, qu'il n'eut jamais dans le cœur, mais seulement ce moyen terme vague, auquel il ne s'était arrêté que par attachement aux maximes gallicanes. C'est ce point dont nous tenions à convaincre nos lecteurs, car un tel résultat doit faire juger sainement de la doctrine gallicane. La conversion de Daguesseau, on le pressent, nous donne d'avance un immense avantage contre cette doctrine; mais il y a plus, nous n'avons pas besoin d'attendre l'époque tardive d'un si heureux changement pour offrir contre le gallicanisme le témoignage de son propre défenseur. Gallican, il nous fournit, sans y penser, les plus terribles armes contre les quatre articles de 1682, tant il est difficile que de l'esprit de l'honnête homme égaré ne s'échappe pas quelquefois la vérité.

Les écrivains adversaires des quatre articles ont insisté 1° sur l'incompétence de l'Assemblée qui les a décrétés, 2° sur le danger de consacrer solennellement « ces maximes qui, vraies ou » fausses, ne devraient jamais être proclamées; » c'est l'avis du comte de Maistre [3]. Eh bien, voici ce qu'on lit dans Daguesseau à propos de l'Assemblée du clergé de 1705 pour l'acception de la bulle *Vineam Domini*.

Le premier président de Harlay « nous parut ensuite fort » blessé, *et avec raison,* de la pensée de quelques évêques de » l'Assemblée du clergé *qui croyaient représenter toute l'Église » de France* dans l'acceptation de la constitution du pape, » comme si une assemblée du clergé, *qui n'est, à proprement par-» ler, qu'une chambre des comptes ecclésiastique,* pouvoit *jamais* » passer pour un concile national [4]. » Peut-on reconnaître plus

[1] Voy. ci-dessus, p. 505 le passage sur D. Thierry (Thierri de Viaixnes).

[2] *Mém. hist.*, p. 322.

[3] *Eglise gallicane*, liv. II, chap. 4

[4] *Mém. hist.* (OEuv., t. VIII, p. 269). — Cf. Litta, *Lettres sur les quatre articles*, lettre VIII, p. 60, 61. — De Maistre, *Église gallic.*, liv. II, chap. 1, — Voy. aussi ce que dit Daguesseau de l'autorité des réunions d'évêques se trouvant fortuitement à Paris *à la suite du roi*. 1er Mémoire relatif à l'affaire de l'évêque de Saint-Pons (OEuv., t. VIII, p. 429).

nettement l'incompétence d'une assemblée du clergé pour déterminer les bornes des puissances spirituelle et temporelle, papale et épiscopale?

2° Il était non-seulement inutile, mais inopportun et périlleux, de prétendre trancher de pareilles questions [1]. Daguesseau s'exprime ainsi dansle mémoire au sujet des thèses :

« Rien n'est plus pernicieux en général que de souffrir que l'on » dispute sur les bornes de l'autorité des puissances qui nous » gouvernent; si la religion redoute toujours ces sortes de disputes, » une bonne et sage politique doit encore plus les réprimer, et » surtout lorsque la puissance même, dont on veut mesurer l'é- » tendue, n'a pas encore déterminé ce qu'elle permettoit d'avancer » et de soutenir sur un point si délicat [2]. » Ces principes sont la condamnation la plus formelle de la déclaration de 1682. L'Assemblée avait disputé en effet et formulé des décisions sur l'autorité du pape et de l'Église, sans nécessité, sans utilité, et sans que l'Église romaine, sans que l'Église catholique eût déterminé *ce qu'elle permettoit d'avancer et desoutenir* à cet égard. Au contraire cette déclaration invoquait à tort la constante pratique de l'Eglise qu'elle contredisait, et impliquait un blâme complet de la conduite des plus saints papes et des conciles pendant plusieurs siècles; elle avait ainsi « semé dans le cœur des princes un germe » funeste de défiance contre les papes, et fourni par là une source » inépuisable de disputes et de chicanes à tous les novateurs qui » voudroient troubler l'Eglise [3]. » Car « il y a bien des choses » (c'est maintenant Daguesseau qui parle (1710), sans avoir en » vue cette déclaration, mais quand des vérités générales sont » posées, j'ai le droit d'en faire à cette déclaration une juste appli- » cation); il y a bien des choses qu'il ne faut *jamais* vouloir » définir trop exactement entre deux puissances *jalouses l'une* » *de l'autre;* la paix est préférable à une discussion *inutile* de » leurs droits, qui devient infailliblement une occasion de guerre. » — Rien n'est, » d'ailleurs « plus dangereux que d'établir des

[1] Litta, lett. 2, p. 45.

[2] Œuv., t. VIII, p. 509.

[3] Cardinal Litta, *Lettres sur les quatre articles*, lettre 2, p. 43-46. « Morceau remarquable, dit de Maistre, où l'auteur a su resserrer beaucoup de vé» rités en peu de mots. » *Église gallicane*, liv. II, chap. 5.

» règles générales, parce que l'esprit humain est trop borné pour
» en envisager d'abord toutes les conséquences[1]. »

Nous sommes maintenant fort à notre aise, pour raconter la part prise par Daguesseau à la lutte parlementaire qui, par l'aberration prolongée du cardinal de Noailles et de quelques autres prélats, dégénéra malheureusement aussi en lutte épiscopale contre le Saint-Siége.

Algar Griveau de Vannes.

Littérature catholique.

LA LANGUE HÉBRAIQUE
CONSIDÉRÉE EN ELLE-MÊME ET DANS SES RAPPORTS AVEC LA POÉSIE.

Dans la littérature comme dans l'histoire du monde ancien, il n'y a que deux divisions bien tranchées, l'Orient et la Grèce. La civilisation gréco-latine a été l'objet presque exclusif des études depuis la renaissance ; l'Orient n'a bien été connu que de nos jours. Des trésors nouveaux que la science y a découverts, une nouvelle lumière a rejailli sur ceux qu'elle possédait déjà ; la littérature de la Grèce et de Rome a été mieux comprise. Car c'est une loi de l'intelligence de ne bien saisir les détails qu'à la condition d'embrasser tout l'ensemble.

Le cercle des études classiques est cependant encore resserré dans l'ancienne sphère. Il conviendrait bien qu'une certaine connaissance des grandes productions littéraires de l'Orient vînt le compléter. Parmi ces littératures aussi riches que la nature qui les inspira, aussi brillantes que le ciel qui les fit éclore, il en est une surtout qui nous offre un intérêt tout particulier. La Bible nous a conservé la fleur la plus pure de la poésie orientale. Elle est d'ailleurs le principal lien qui rattache l'antiquité aux siècles modernes, la vieille Asie à l'Europe. Son influence ne s'est pas bornée au monde moral ; elle s'est étendue aux langues et à la littérature des peuples chrétiens. Les traductions de la Bible ont été les premiers ouvrages écrits dans nos idiomes nouveaux. La litur-

[1] *Mémoire* sur le projet de déclaration de 1710 (Œuv., t. VIII, p. 403). — Projet de mémoire sur le même objet, même tome, p. 409.

gie de l'Église a popularisé une foule d'idiotismes, d'expressions, de tournures puisées à cette source.

A tous ces titres, la Bible mériterait, ce semble, d'avoir une part dans les études littéraires. Mais il faudrait se garder de la rabaisser au niveau d'un pur ouvrage d'art, et ne jamais séparer ses beautés sublimes du principe divin qu'elles voilent. L'explication des plus beaux passages faits dans cet esprit par un professeur intelligent serait un bon complément d'un cours d'humanités.

Deux hommes principalement ont, dans le dernier siècle, ouvert la voie à ce genre d'études, Louth et Herder. Le premier n'a guère envisagé la Bible que de l'ancien point de vue classique. Herder s'est placé dans l'horizon même des peuples d'Orient; il s'est transporté dans leur climat, au milieu de leur civilisation. Son ouvrage a mis au jour une foule d'aperçus neufs et ingénieux. Après lui, les travaux partiels des de Wette, des Ewald, etc., ont encore étendu ces observations.

Nous nous proposons ici d'exposer une suite d'idées sur la nature et l'histoire de la poésie hébraïque. Nous rechercherons d'abord les formes rythmiques qu'elle a créées pour son usage, et nous entrerons ensuite dans l'étude de son origine et de son développement. Mais auparavant nous jetterons un coup d'œil sur la constitution intime de la langue qui a servi d'instrument à cette aimable poésie.

I.

La langue hébraïque n'est qu'un rameau d'une grande famille de langues de l'Asie occidentale. Dès les temps historiques, les diverses branches de cette famille s'étendaient, au pied du mont Taurus, entre le Tigre et la mer de Syrie, et se prolongeaient ensuite, à travers les vallées de la Palestine et le grand plateau de l'Arabie, jusqu'aux rives de la mer des Indes. De là, elles projetèrent plus tard un double rejeton en Afrique, l'un au sud, sur les bords de la mer Rouge, l'autre au nord, sur la côte de Numidie. On peut les rattacher toutes à trois grandes tiges : l'araméen avec ses deux dialectes, le syriaque à l'orient, le chaldéen à l'ouest, d'où plus tard se forma le samaritain; l'hébreu, placé au centre avec le phénicien, qui lui était presque identique; l'arabe au sud, dont l'éthiopien n'est qu'un dialecte.

Ces langues, plus que toutes les autres, prêtent aux études philosophiques. On y saisit comme sous un voile transparent le

travail de leur organisation intime. Le peu d'altération qu'ont subi leurs formes grammaticales permet de les rappeler facilement à leur origine. La formation du verbe, généralement assez obscure dans les idiomes indo-européens, s'y aperçoit encore très-nettement. D'un autre côté, leur construction simple permet d'y suivre pas à pas la première logique de l'esprit humain. Tout cela est surtout vrai de la langue hébraïque, la mère ou plutôt l'aînée de cette famille. Elle peut toujours rendre raison de ses formes grammaticales sans avoir recours aux autres langues sémitiques, tandis que celles-ci ne peuvent très-souvent rendre compte des leurs qu'en recourant à elle. C'est qu'elle a eu avant les autres une littérature qui l'a fixée de bonne heure. Elle partage ainsi, avec le sanscrit, le privilége de pouvoir s'expliquer complétement par elle-même.

Trois choses constituent une langue : les mots, qui en sont les éléments premiers ; les formes grammaticales, qui en sont comme les organes ; la syntaxe, enfin, ou les lois d'après lesquelles toutes ces parties sont unies et coordonnées. Examinons l'hébreu sous ces trois rapports.

1. L'organe vocal a été trop souvent considéré sous un point de vue matériel. On n'a guère envisagé le principe phonique des langues que dans ses rapports avec les climats. Il faut surtout y chercher les effets de l'âme et son harmonie avec le génie intime des idiomes et des races. La voix, aussi mobile que le regard, est avec lui un des plus riches moyens d'expression ; comme lui, elle a quelque chose de simple, d'animé qui la rend singulièrement propre à peindre les phénomènes de la vie spirituelle. Nous croyons donc qu'on trouvera dans le système vocal d'un peuple un écho de ses passions, de ses mœurs et de ses croyances. Mais il faut restreindre ce principe à mesure qu'on s'éloigne des époques primitives, parce que c'est alors seulement qu'il y a harmonie intime entre le signe et l'idée. Dans les époques postérieures, cette harmonie s'efface graduellement, par le mélange de plus en plus grand des langues, et par le progrès même de la civilisation, qui rend la pensée toujours plus indépendante du signe.

En examinant le système phonique des langues à ce point de vue, nous apercevons dans chacune d'elles la prépondérance de l'un des éléments vocaux, comme on voit une passion dominer le caractère de chaque individu, comme chaque mélodie a sa note fondamentale. C'est même par une prédilection particulière de

certaines races pour certains sons que les langues se ramifient en nombreux dialectes.

Frédéric Schlegel les divise toutes sous ce rapport en trois classes. Il est des langues où domine le principe musical de la voyelle, expression intime de l'âme : telle est la langue romaine, formée au milieu de la tribu grave et sacerdotale des Étrusques ; telles sont aussi, en général, les langues néo-latines. D'autres, comme le persan et les langues germaniques, préfèrent la consonne qui correspond à l'organisme. Elles se distinguent par la richesse de leur vocabulaire ; elles sont surtout propres à l'analyse, à l'abstraction ; elles peuvent rendre avec précision les derniers replis de la pensée. Enfin, il est des langues où domine un principe intermédiaire, c'est l'aspiration, qui correspond à l'esprit. Tel est l'élément qui domine dans l'hébreu, riche surtout en lettres aspirées. Ce caractère phonique convient parfaitement à une langue, toute pleine du souffle de l'esprit révélateur, qui n'a jamais servi qu'à exprimer l'enthousiasme prophétique, qui s'est formée au sein d'une famille de prophètes, et développée au milieu d'un peuple dont toute la vie religieuse et politique ne fut qu'un continuel élan vers l'avenir. Cependant, il n'y a pas chez elle de rudesse ; des voyelles nombreuses, jetées entre des consonnes, viennent en adoucir le jeu. — Comparée sous le même rapport aux deux autres grands idiomes sémitiques, elle occupe une place intermédiaire. L'araméen, ou la langue du Nord, évite avec soin les sifflantes et resserre ses mots dans des syllabes courtes et pauvres de voyelles. L'arabe, au contraire, cultivé par les tribus policées de l'Yémen, forme avec sa vocalisation sonore et variée une des langues les plus sonores de l'Asie.

Quant aux racines elles-mêmes, elles offrent avec leurs trois consonnes une grande régularité ; mais cette régularité est plus apparente que réelle. L'étude comparée des langues nous ramène de tous côtés à des racines premières monosyllabiques formées avec deux consonnes au plus. Telle a dû être la composition extérieure du langage primitif. L'hébreu ne contredit pas ce fait général. Plusieurs de ses mots sont monosyllabiques, surtout ceux qui expriment les idées les plus simples et les plus communes, telles que *père*, *mère*, etc. Il faut y joindre aussi une classe tout entière de verbes [1]. Beaucoup de mots n'ont trois lettres que par

[1] Les verbes quiescents *n'aïn-vav*.

un redoublement. Enfin, des groupes entiers de racines ont deux lettres communes auxquelles se rattache l'idée principale, qui se modifie ensuite dans chacun d'eux par l'addition d'une troisième lettre. On a voulu expliquer cette uniformité des racines sémitiques par une action puissante de l'écriture, qui, inventée de bonne heure, aurait dirigé et régularisé la formation de la langue[1].

Un autre caractère des racines sémitiques, c'est qu'elles offrent peu d'onomatopées comme celles de la langue indienne, et généralement des langues les plus belles et les plus anciennes du monde. La vieille hypothèse qui faisait naître le langage des cris imitatifs de quelques tribus sauvages est pleinement contredite par les faits. Un principe plus élevé a présidé à la formatiou des premières langues. L'onomatopée est quelque chose de très-superficiel, elle n'exprime qu'un côté tout à fait extérieur des objets, sans nous rien dire de leur nature intime. Les races premières, une fois en possession des éléments révélés du langage, ont formé ou développé les mots qui leur étaient nécessaires sous l'empire d'une double faculté : d'une part, l'intuition vive du caractère de chaque objet, d'un autre un sentiment mystérieux et profond du rapport naturel de chaque son avec la pensée. Il nous est assez difficile aujourd'hui de nous représenter ce sens délicat que possédait l'humanité dans la période de sa jeunesse. L'habitude de l'abstraction, le mélange des peuples l'a émoussé toujours davantage, en habituant l'esprit à se servir arbitrairement de tel ou tel signe. Mais primitivement il n'en fut pas ainsi ; tout nous prouve qu'il y eut une harmonie aussi intime entre le son et l'idée que celle qui unit d'abord la musique et la poésie.

II

Les mots fournissent la matière générale des langues, les formes grammaticales les changent en un tissu organique. Elles constituent surtout la physionomie particulière des langues ; en elles, se trouve le principe de leur vie individuelle. Nous comprenons deux choses sous ce mot : les lois d'après lesquelles la racine se modifie pour produire les diverses classes de mots, qu'on a nommées *les parties du discours ;* et en second lieu, les signes des rapports grammaticaux, ou la manière d'exprimer les idées accessoires qui modifient le sens des mots selon la place qu'ils occupent dans la proposition. La limite entre ces deux

1 V. Gésénius, *Gram. linguæ hebraicæ*, n° 54, note a, p. 716, édit. de Migne.

classes de formes varie un peu selon le génie des langues; les unes expriment par des dérivés spéciaux ce que les autres rendent par des formes mobiles, et réciproquement.

Il y a pour chaque langue une époque d'organisation intérieure; elle se rencontre à l'enfance d'un peuple, à l'aurore d'une nouvelle civilisation. Alors, surtout chez les peuples primitifs, les langues pleines d'une sève abondante ont une fécondité merveilleuse pour produire des formes expressives et variées. Mais une fois cette époque passée, elles ne peuvent que se polir et se conserver plus ou moins long-temps, selon la faveur des circonstances; à la fin, usées de plus en plus, elles se décomposent avec la langue qui les avait produites pour se transformer dans une autre. Cette puissance de création varie selon le génie des peuples, ici plus énergique, là plus souple; elle varie de même dans sa fécondité et dans son application : certaines races se contenteront d'exprimer par quelques formes les modifications principales du discours ; les Sémites, par exemple, expriment de préférence les divers accidents de l'action verbale, d'autres au contraire, comme les tribus indo-européennes, s'attacheront davantage à rendre les modifications des noms, des adjectifs, etc.

Trois systèmes différents ont été employés pour les formes grammaticales : premièrement, la position des mots. C'est le procédé le plus simple, mais aussi le plus imparfait. L'esprit est obligé de suppléer à chaque instant les signes sous-entendus. Et cependant ce procédé a suffi à une des langues les plus riches de l'Asie, à l'une de celles qui a produit une des plus abondantes littératures, la langue chinoise. — Mais l'esprit sent le besoin de représenter chacune de ses opérations par un signe spécial. Pour y satisfaire, d'autres langues ont employé des mots séparés indiquant par eux-mêmes le passé, le futur, la comparaison, etc., ou bien des mots détournés un peu de leur sens premier. C'est ce qui a lieu dans plusieurs langues américaines et parfois dans le français et dans l'anglais. Souvent ces particules se joignent au radical, mais en conservant encore une physionomie distincte. Ainsi en est-il dans la plupart des langues de l'Amérique, dans le basque et le copte. — Enfin une troisième classe d'idiomes établit un rapport plus étroit entre les formes grammaticales et l'idée qu'elles expriment, elle traduit chaque modification de la pensée par une modification analogue du radical. C'est ce qu'on nomme proprement *flexion*. La flexion peut être extérieure;

elle consiste alors dans l'addition de quelque lettre ou de quelque syllabe qui seule n'a par elle-même aucun sens. Telles sont les syllabes des déclinaisons indo-germaniques. Mais il est un autre mode de flexion moins matériel encore. Il consiste dans le changement des voyelles du radical. Ce dernier procédé tout euphonique n'a pu naître que chez des peuples doués d'une organisation musicale, à cette époque où l'imagination se développe avec le jugement, où la division du travail ne s'est pas encore introduite dans les facultés humaines. Il domine dans l'hébreu [1], le sanscrit et se retrouve un peu dans le grec. Il est fondé sur un sentiment très-profond de l'essence même des mots; les consonnes sont comme la forme immobile maintenue sans cesse par le souffle vital, tandis que les voyelles sont comme la matière qui se renouvelle sans cesse.

La distinction entre ces divers systèmes n'est pas toujours bien arrêtée; dans certaines langues, par exemple, les affixes s'incorporent de plus en plus au radical, leur forme originale s'efface et elles deviennent à la fin un nouveau genre de flexion. Du reste, presque aucune langue ne se borne absolument à un seul procédé: mais elle en admet un comme principal.

Dans la langue hébraïque, c'est le principe du changement de voyelles qui domine; les autres modes y sont aussi usités. Ainsi elle emploie encore comme signes des rapports grammaticaux la flexion extérieure, des particules séparées ou anexées et même l'ordre syntactique. Mais aucun changement n'arrive dans un mot sans qu'un changement de voyelles n'ait lieu sur le champ. Ces permutations vocales sont liées intimement au déplacement de l'accent tonique. Elles ne tiennent pas seulement aux altérations extérieures que subit sa racine, mais souvent à la position même du mot dans la période. La phrase entière ne forme qu'un tout en hébreu, comme l'écriture continue des anciens. Ce système euphonique suppose un sentiment musical bien supérieur à celui qu'on a tant vanté chez les Grecs. La langue indienne seule peut ici être rapprochée de l'hébreu. De ce caractère de la vocalisation hébraïque, on a voulu conclure qu'elle était une pure invention des grammairiens, conclusion qu'on a aussi appliqué au sanscrit, mais sans fondement pour l'un comme pour l'autre cas. Ce phénomène étrange pour nous, doit s'expliquer

[1] Il existe aussi dans les autres langues sémitiques, mais moins varié.



par les circonstances d'une époque et d'une organisation différentes des nôtres. Sans faire remonter très-haut la ponctuation massorétique, nous pouvons admettre avec la plupart des savants qu'elle représente, essentiellement du moins, l'ancienne prononciation.

L'histoire de la langue confirme pleinement ce que nous avons dit de l'époque de ce mode de flexion. Les langues des Sémites ont déployé dans la période de leur jeunesse un riche développement de modifications intérieures; puis cette énergie créatrice s'est affaiblie peu à peu, et l'emploi de circonlocutions lui a succédé.

Après ces données générales sur les formes de la langue hébraïque, jetons un coup d'œil rapide sur les principaux détails.

Le verbe renferme les formes grammaticales les plus intéressantes. Il joint à l'expression de la qualité ou de l'action celle de l'agent ou du sujet et celle du temps.

En hébreu, il n'a que deux éléments primitifs représentant le dualisme de la substance et du phénomène, de l'effet et de la cause. Ce sont le participe, nom de l'être actif ou qualifié, et l'infinitif, nom de la qualité ou de l'action[1]. Du premier, elle forme le prétérit; du deuxième, le futur. Leur mode de constitution est bien simple. En enchâssant les pronoms syncopés à la dernière syllabe du participe, elle exprime le passé, à peu près comme si nous disions en français: chantant-moi, ou plutôt: chanteur-moi, chanteur-toi, etc., pour: je chantai, tu chantas, etc. — Pour exprimer une action à venir, elle place le pronom devant le nom d'action ou l'infinitif (moi-chanter, toi-chanter, nous-chanter, etc., pour: je chanterai, tu chanteras). Ainsi le prétérit et le futur sont caractérisés non-seulement par la position du pronom affixe, mais aussi par l'emploi du mot abstrait ou concret. — L'infinitif tient encore lieu de futur, comme dans la langue des enfants, il s'adjoint seulement des pronoms pour le féminin et le pluriel.

Tel est le mécanisme si simple de la conjugaison verbale. Dans toutes les langues elle a procédé d'une manière analogue

[1] Dans les grammaires et les dictionnaires on donne ordinairement pour racine la 3e personne du prétérit. Cela suffit pour une simple étude technique du verbe. Mais, au fond, c'est inexact. Sur la formation du verbe; voir Gésénius : *Gramm. ling. hebrai.* § 44, 1. *et ss.* 47, 1, p. 706 et 708 de l'éd. de Migne.

mais qui n'est plus partout aussi reconnaissable. On l'aperçoit cependant dans le sanscrit et même en grec dans la forme ancienne en *μι* (*μι*, *σι*, *τι* pour *μου*, *σου*, *του*). Le latin en garde aussi quelques traces: *amaba*-m, *amaba*-s, *amaba*-t, etc. On voit ici un exemple des altérations successives par lesquelles les affixes deviennent à la fois une pure flexion grammaticale.

Le régime de la phrase, quand c'est un pronom, s'affixe de même au verbe en s'abrégeant un peu.

L'hébreu, si dénué de temps verbaux, a, par compensation, un autre genre de richesses. De la forme principale du verbe, il déduit au moyen de quelques permutations une suite de verbes dérivés. Ces verbes, en modifiant d'après une règle générale la racine, modifient d'une manière analogue la signification première, et lui donnent un sens intensif, causal, réfléchi, réciproque, etc. Plusieurs idiomes présentent bien quelques formes analogues, par exemple: *dicere, dictare, dictitare.* Mais dans aucun, elle ne sont aussi nombreuses et aussi régulières que dans les idiomes sémitiques.

La même régularité existe aussi dans la dérivation des noms.

Ces langues sont dépourvues de cas, elles sont réduites à les exprimer par des prépositions; l'arabe seul peut décliner ses noms dans la poésie. Les langues sous ce rapport forment une échelle dont le sanscrit occupe le sommet. Seul il peut se passer de prépositions. Le latin et le grec, avec leur déclinaison incomplète, lui sont fort inférieurs. Le chinois, placé à l'extrémité opposée, est entièrement privé de déclinaison. Les divers dialectes des Sémites possèdent un mode de construction particulière pour suppléer celui des cas qui embrasse les rapports les plus généraux. C'est le génitif qui exprime la simultanéité et la succession, les deux grands phénomènes sous lesquels se déploie, pour notre intelligence limitée, tout le spectacle du monde. Leur procédé consiste à rapprocher les deux noms et à les prononcer à peu près comme s'il n'en faisaient qu'un. Nous disons de même en français: un *ciel azur*, pour un *ciel d'azur*. Mais, par une loi d'euphonie, l'accent se déplace: par suite les voyelles s'abrégent, et le mot allongé se raccourcit dans la prononciation.

Les rapports des substantifs avec les pronoms se rendent de la même manière; seulement les pronoms subissent une syncope et s'affixent comme dans la conjugaison verbale. Et ainsi, en ajoutant aux noms quelques monosyllabes, on exprime tous leurs

rapports avec les personnes, en sorte qu'on pourrait presque dire qu'ils se conjuguent et que tous les noms ont la faculté de devenir verbes.

L'hébreu n'a presque pas d'adjectifs ; les noms les remplacent, ou plutôt la division entre ces deux classes de mots n'a jamais été complète chez lui. L'adjectif considéré en lui-même est simplement un nom de qualité. Primitivement ce genre de nom ne différait pas des autres ; mais comme il se joignait ordinairement au nom d'un être réel ou considéré comme tel, on lui donna plus tard une terminaison souple qui lui communiquait le genre du nom auquel il était uni, et par là désignait la dépendance de sa qualité au sujet. On conçoit dès lors que l'adjectif, fruit de l'abstraction, terme fort accessoire dans le discours, puisse manquer presque entièrement à une langue cultivée.

Il nous reste un mot à dire des particules.

Les particules n'expriment en général que les éléments secondaires du langage, les rapports les plus déliés des mots et des phrases. Aussi sont-elles d'une date postérieure aux noms et aux verbes. Les faits le prouvent. Les langues encore peu développées, celles des sauvages, n'en ont presque pas. L'enfant, dans ses premières phrases, en emploie très-rarement. L'homme du peuple, toujours un peu enfant, en fait peu d'usage ou s'en sert très-mal. On doit s'attendre par conséquent à n'en trouver qu'un petit nombre dans la langue d'un peuple pasteur et nomade. Encore dans ce petit nombre, la plupart, même les plus simples, ne sont que des noms ou des verbes abrégés. Il n'y a guère de vraiment primitif que quelques exclamations imitatives qui sont moins le produit de l'intelligence qu'un effet spontané de la sensibilité physique.

III

La construction de la phrase ou la syntaxe est le dernier point dont il nous reste à parler. L'hébreu diffère ici complétement du grec et du latin. Au lieu de ces périodes savantes, coordonnées avec art, se déroulant avec majesté, nous ne trouvons que des phrases courtes, serrées, sans membres accessoires. Ce sont comme des pierres de taille, uniformes, parallèles, mais se soutenant par leur poids. Cette marche a beaucop de rapport avec celle de nos langues néo-latines, avec celle surtout de la langue française de nos jours.

Le principe qui préside à l'arrangement des mots dans la phrase

est aussi divers que le génie des langues. Celles dont la phrase conserve ce qu'on appelle la construction logique, représentent l'ordre subjectif; celles qui admettent des inversions entièrement arbitraires comme le grec et le latin, classent les mots d'après l'impression que les objets font sur notre esprit et représentent dès-lors l'ordre subjectif de nos sentiments. Entre ces deux principes de syntaxe, nous croyons qu'on peut en distinguer un troisième; c'est l'ordre successif dans lequel les idées s'engendrent et se produisent dans notre intelligence, c'est-à-dire le phénomène ou l'effet d'abord, puis l'être ou la cause auxquels ils se rapportent: c'est ce qu'on pourrait appeler l'ordre idéologique. Tel est, ce semble, la loi ordinaire de la construction en hébreu. Quoique cet arrangement ne soit nullement une règle, on trouve ordinairement en tête de la phrase le verbe avec ses accessoires, ou le mot qui le remplace (c'est-à-dire l'attribut avec le verbe être, écrit ou sous-entendu, quand il n'y a pas de verbe particulier pour les exprimer par un seul mot[1]); après le verbe, le sujet, c'est-à-dire l'agent ou l'être qualifié, et enfin le régime indiquant le résultat ou le but de l'action.

IV

D'après cet aperçu un peu long, il est facile de se faire une idée assez exacte du caractère de la langue hébraïque.

C'est une langue musicale, mais d'une harmonie forte et sévère. Elle est pauvre en mots, mais elle possède tous les éléments nécessaires pour produire avec le temps une langue abondante; et d'ailleurs, pour exprimer les idées religieuses, elle a su se créer une terminologie assez riche et variée, qui lui a été d'un grand secours dans le parallélisme poétique. D'un autre côté, ne pouvant exprimer avec son petit nombre de formes grammaticales que les rapports les plus généraux des choses, privée par sa construction inflexible de suivre dans tous leurs détails les développemens d'une idée, forcée par ses mots très-peu abstraits de rendre en images et à grands traits seulement, elle ne pouvait être un instrument de science et de philosophie. C'est une langue toute synthétique, mais totalement impropre à l'analyse. Elle convenait mieux par cela même aux vues de la Providence divine. Les autres peuples, oubliant ou corrompant la révélation originelle,

[1] Exemples, *Gen.*, XLVII, 2; *ps.*, CXIX, 137.

avaient abusé du principe de science. Israel devait, par sa constitution politique, son culte, sa littérature, former au milieu d'eux comme une nation sacerdotale, exclusivement occupée à conserver le principe traditionnel.

On voit cependant quel puissant secours sa langue offrait à la poésie. Quelle est l'essence du style poétique? N'est-ce pas la vie avec ses phénomènes mobiles, la vie dans ce qu'elle a de plus animé, de plus immédiat, l'action présente et concrète? Or, c'est le verbe surtout qui peint l'action : le nom ne nous donne que la chose morte. Donc, la langue qui possède le plus de verbes expressifs sera une langue éminemment poétique. Or, en hébreu, presque tout est verbe, tout vit et se meut. Les noms, presque tous formés du verbe, conservent sa nature ; ils semblent jaillir tout vivants de l'action exprimée par le verbe [1]. Une pareille langue est une image de la nature où un principe de vie fait continuellement effort et déborde de toutes parts, où chaque être agit l'un sur l'autre, où tout n'est qu'un flux et reflux de mouvement. Avec un instrument semblable, le poète est au milieu de ses pensées comme Jéhova au milieu des mondes. Il les appelle, et ils répondent : Me voici !

On peut remarquer ici une application nouvelle de la loi générale des développements du langage et de l'esprit humain. Le verbe, le mot le plus synthétique du discours, est d'un usage très-fréquent dans la jeunesse d'un peuple et d'une littérature. A mesure que la civilisation avance, la pensée, toujours plus savante, aime à s'envelopper de termes abstraits comme elle. Par suite, l'emploi du verbe diminue, il se décompose, et l'on ne conserve plus que le nom abstrait de l'idée qu'il exprimait. Son rôle se réduit dès lors à ce qu'il a de plus essentiel. Il ne reste d'un usage bien commun que les verbes auxiliaires et quelques autres exprimant les choses les plus habituelles, comme *aller*, *porter*, etc. ; étendus au sens figuré, ils s'emploient alors très-souvent. C'est en vertu de cette loi qu'il y a une si grande abondance de noms dans les langues postérieures. Les verbes, germes universels et féconds du discours, se sont développés en innombrables rameaux. C'est à cela aussi que tient la richesse du vocabulaire arabe. Si la langue hébraïque eût vécu plus longtemps et dans des circonstances plus favorables, elle aurait pu en acquérir un pareil ; car l'arabe a formé le sien avec à peu près les mêmes racines.

[1] Geist, *Der heb. poesie.*

Chacune de ces racines est à la fois un tableau et un son expressif. On sent sous ces voyelles fortement articulées l'haleine d'une âme passionnée qui parle à pleine poitrine avec des organes puissants. Mais en même temps elle est sous un ciel pur; une nature brillante l'environne, imprime une image dans chacune de ses idées, lui présente dans un cercle éclatant de phénomènes une langue vivante pour traduire ses passions. Au fond de presque tous ces mots réside une image dont les reflets se prolongent et brillent encore dans les divers objets auxquels ces mots s'appliquent. Mais, jusque dans ses figures les plus hardies, l'hébreu conserve un caractère profondément spiritualiste; il saisit dans la nature plutôt le côté majestueux ou terrible des phénomènes que leur côté riant et gracieux, et, dès qu'il s'agit d'exprimer les idées religieuses, il revêt une dignité sacerdotale. Dans nos langues formées sous une multitude d'influences diverses, les mots, graduellement altérés comme des monnaies usées par le temps, ont perdu ce coloris poétique; ils ne sont guère plus que des signes d'algèbre. En hébreu comme dans les idiomes les plus anciens, ce caractère pittoresque du langage jette un charme singulier jusque dans l'étude ordinairement si aride du dictionnaire. On y retrouve dans la filiation des sons divers d'un mot, surtout dans l'expression des idées fondamentales de l'intelligence, l'imagination des époques premières, leurs jugements, leur civilisation, leurs conceptions morales.

Ces choses, du reste, ne peuvent être bien senties que dans la langue même. Dans les versions, il en résulte parfois de la monotonie ou de l'obscurité. Nos langues modernes, moins synthétiques, ont en général un mot particulier pour exprimer les principales nuances d'une idée. Employer le mot général comme les idiomes anciens, serait un vice de langage, souvent un contre-sens. De là, l'esprit a contracté des habitudes d'analyse qui lui rendent fatigant tout autre procédé, en l'empêchant de le comprendre. Pour s'en débarrasser, il faut qu'il se transporte dans un autre idiome. Qu'on ajoute encore, pour dernière cause d'obscurité, l'incertitude des versions, qui rendent souvent mal, ou à peu près, l'image de l'original.

Autour de ces mots expressifs, dont chacun est enchâssé au milieu de la phrase comme une perle brillante, viennent s'annexer la désignation de la personne, du nombre, de l'action, de l'objet.

Car les Sémites, comme les peuples enfants, aiment à peindre d'un seul trait et à mettre sous les yeux tout l'objet à la fois. Rien de plus conforme à l'instinct poétique que cette peinture vive et simultanée. « Chez nous, dit Herder, de petits mots, des syllabes » non accentuées se traînent péniblement; chez eux, tout se rat» tachait à l'idée principale au moyen d'une intonation ou d'une » finale sonore. Elle s'élevait au milieu du mot comme une reine » au milieu de ses suivantes. »

Tout ce que l'hébreu perd du côté de l'exactitude et du positif de la science, il semble le regagner du côté de l'art et de l'imagination. L'indétermination de ses deux temps, qui est une entrave perpétuelle pour la précision et la clarté de ses phrases, n'est plus une gêne pour la poésie. Pour elle, tout est présent; ce qu'elle chante est là sous ses yeux. Les poètes hébreux, comme le remarque Herder, en ont tiré les plus beaux effets pour le parallélisme. « Ce qu'un hémistiche exprime au passé, l'autre l'exprime au fu» tur. Il semble que le dernier communique à l'objet une durée » éternelle, tandis que la première partie de la phrase lui donne la » certitude d'un fait accompli. L'un des deux temps allonge le » mot au commencement, l'autre à la fin; de là, une alternative » de sens qui charme l'oreille et lui rend plus sensible l'opposition » des pensées. »

Il est clair qu'une semblable langue est une poésie toute faite. Mais il ne faut pas juger cette poésie selon la mesure d'une autre. La poésie que la langue hébraïque était destinée à produire ne ressemble pas à celle des époques avancées, à l'art des siècles de grande civilisation. Elle répond plutôt à l'art naïf et spontané des premiers temps. Elle diffère aussi essentiellement de l'art des littératures classiques; celles-ci s'attachent surtout au fini de l'exécution, elles soignent plus l'expression que la pensée. Dans la littérature orientale, quand elle n'est pas dégénérée, la pensée prédomine et souvent déborde la forme. Ce caractère simple et grand est le génie propre de la langue de la Bible.

***

Littérature Catholique.

MANUEL D'UNE FEMME CHRÉTIENNE.

PAR M. L'ABBÉ F.-E. CHASSAY,

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE AU SÉMINAIRE DE BAYEUX [1].

Les lecteurs de l'*Université catholique* connaissent déjà, je n'en doute pas, le livre dont je viens de transcrire le titre. Quand il s'agit d'un ouvrage de M. l'abbé Chassay, une revue mensuelle ne peut plus avoir maintenant la prétention de l'annoncer au public. Si donc je viens parler ici du *Manuel d'une femme chrétienne*, c'est moins pour en rendre compte, que pour constater, comme une joie de famille, les brillants succès d'un des rédacteurs les plus distingués de ce recueil. La gloire de ses travaux ne rejaillit-elle pas en quelque sorte jusque sur nous, écrivains ou lecteurs catholiques? La cause qu'il défend n'est-elle pas la cause sacrée que nous aimons, et pour laquelle tous nous verserions notre sang et prodiguerions notre vie? C'est pourquoi nous tenons, comme à un devoir et tout à la fois comme à un bonheur, de consigner dans ces pages les livres de notre ami, M. l'abbé Chassay, à mesure qu'ils sortent de sa plume féconde. Il faut qu'on sache, en ce siècle de caractères effacés et de convictions indécises, que l'Église a trouvé, dans les matières les plus profondes et les plus ardues, un défenseur aussi actif que les plus actifs romanciers. Depuis deux ans à peine, M. Chassay a publié cinq volumes : Trois de ce grand et bel ouvrage, *le Christ et l'Evangile*, qui a ouvert une voie nouvelle à l'apologétique chrétienne, et deux sur la morale évangélique. Nous ne parlons pas de la multitude de ses travaux secondaires, ni de ses leçons à ce séminaire de Sommervieu, que lui et M. de Valroger ont rendu célèbre. Il a pris pour devise : « Exister, c'est combattre; » il eût pu prendre, en précisant davantage : « Exister, c'est agir. »

[1] Un volume in-12. Paris, Poussielgue-Rusand. Prix : 1 fr. 50 c.

Tous ceux qui connaissent les travaux de M. Chassay savent qu'il peut traiter avec le même talent supérieur les sujets les plus différents. Il présente toujours, avec une grande profondeur de vues et une érudition peu commune, un style vif et original, pittoresque et chaleureux. Cependant, à cause de sa haute puissance de réflexion, de la finesse de ses aperçus, de la netteté de ses observations, de sa grande connaissance du cœur humain et de l'époque actuelle, il est plus remarquable encore quand il trace un portrait ou bien quand il esquisse un caractère. Avec ces conditions, il était éminemment propre à écrire le *Manuel d'une femme chrétienne*.

Ce livre manquait, — et ceci n'est point une vaine formule de compte-rendu, — ce livre manquait dans toute la rigueur du terme. Les hommes peuvent encore, quand ils en ont la volonté sérieuse, connaître avec exactitude et précision leurs obligations et leurs devoirs. Ils ont mille ressources : la réflexion, l'étude, la chaire, les livres, car les sermons et la chaire qui traitent de la vie chrétienne en traitent spécialement pour eux. Mais les obligations et les devoirs de la femme ne sont pas aussi bien circonscrits, et une femme n'a ni le temps ni les moyens de les déduire ou d'en glaner le recueil dans les sermonaires et les ouvrages de piété écrits pour elle. Ces ouvrages, d'ailleurs, composés pour une société dont les croyances étaient profondément chrétiennes, supposent constamment une connaissance de la morale évangélique qui n'est pas très-commune aujourd'hui. « Le temps n'est plus où la » doctrine évangélique était, dès les premières années de la vie » et jusqu'aux derniers jours de la vieillesse, la principale étude » d'une femme chrétienne. Pour peu qu'on ait quelque expérien» ce, on sait que l'instruction religieuse beaucoup trop superficielle » qui sert de préparation à la première communion, est bien vite » oubliée dans le tumulte et les distractions du siècle. Dans le » reste de leur vie, la plupart des femmes chrétiennes n'étudient » pas assez sérieusement la doctrine catholique pour qu'elle puisse » leur servir à chaque instant de flambeau et de règle de con» duite[1]. » Il y a plus : si, des livres composés pour les femmes, on retranche ceux qui l'ont été pour des personnes consacrées à Dieu dans la vie religieuse, et ensuite ceux qui, adressés aux gran-

[1] *Manuel d'une femme chrétienne*, introduction.

des dames d'autrefois, n'ont presque plus rien d'applicable à notre société actuelle, nivelée par les révolutions, on verra que M. Chassay a rendu à la famille catholique un service très-réel.

Une chose certaine, trop certaine, et qui frappe à présent tous les regards, c'est qu'une double lèpre ronge notre malheureux pays : l'absence de foi et l'égoïsme. L'opposition ou l'indifférence aux dogmes chrétiens fait que, même en politique, on ne saurait s'entendre, et que l'on cherche inutilement un terrain commun sur lequel on puisse se rencontrer. On a beau s'intituler avec une certaine emphase : « Le grand parti de l'ordre, » cette dénomination réveillera bientôt, par rapport à la politique, la même idée que le mot « protestantisme », dans les choses religieuses; je veux dire la multiplicité infinie des sectes et des opinions. L'égoïsme dissout de plus en plus la nation et la famille, de sorte que l'instant semble prochain, où il n'y aura plus en France que des individus. L'imagination recule à la pensée de tant d'intérêts, ou plutôt de passions, luttant les unes contre les autres, car c'est la religion seule, parce qu'elle est l'unique source véritable du dévouement et des sentiments généreux, qui rend possible la cohésion entre les différentes parties du corps social. Une nationalité n'a de sève, de force et de vie, qu'en proportion des éléments chrétiens qu'elle contient et qui circulent en elle. C'est donc l'incrédulité ou l'indifférence religieuse, et non point les *ultramontains*, qui brisent la nationalité française.

M. Chassay, dans tous les écrits duquel respire le plus tendre amour de l'Église et de la patrie, a été saisi, à la vue de ces maux, d'une affliction profonde. Ce n'est pas en vain qu'on porte un cœur de prêtre. Qui pourrait entendre les axiomes menteurs d'une science impie? qui pourra assister aux calomnies odieuses et aux sarcasmes amers que de prétendus philosophes versent à pleines mains sur le front sacré de notre divin Sauveur? qui pourra voir les grands-prêtres du rationalisme déchirer leurs vêtements, avec toutes les marques d'une indignation vertueuse, en déclarant à tout le peuple assemblé que « Jésus de Nazareth » a proféré un blasphème inouï en se disant le Fils de Dieu? qui pourra s'avouer que la morale de l'Évangile, cet incomparable présent de la bonté divine, cette merveille du Tout-Puissant, est presque partout inconnue parmi les hommes? qui de nous le pourra, sans se sentir l'âme inondée d'une inexprimable amertume?

Mais l'affliction du prêtre n'a pas été une affliction stérile. Sachant, comme il le dit lui-même, que « la lutte est la vie même de l'Église, » et que la couronne d'épines lui sied aussi bien que la couronne » de reine, voyant qu'elle a repris, depuis cinquante ans, le bâton » de l'exil et l'habit des persécutions, qu'elle a les pieds meurtris » de la fatigue des chemins, et les yeux remplis de pleurs par le » scandale de tant d'apostasies, » M. Chassay a résolu d'user ses forces et ses jours à la défense de cette mère affligée. Oui, s'écrie-t-il avec toute l'éloquence de l'amour filial, « c'est cette Église » ainsi souffrante et désolée qu'il me plaît de défendre jusqu'à » mon dernier jour. »

C'est à cette résolution généreuse que nous devons *le Christ et l'Évangile*, *la Pureté du cœur*, le *Manuel d'une femme chrétienne*, et bien d'autres publications que l'auteur nous annonce.

La Pureté du cœur, publiée l'année dernière, était comme le Prologue du *Manuel d'une femme chrétienne*, et le faisait pressentir. C'était une sorte de préparation à la morale pratique de l'Évangile. L'auteur, par ce livre, disposait le terrain auquel il allait essayer bientôt de confier les semences précieuses de la vie chrétienne, afin d'en surveiller ensuite le développement et les fruits. On se rappelle, en effet [1], qu'il y démontre que ce n'est pas à la nature qu'il faut demander la notion de nos devoirs. Ecoutez, avait dit Rousseau, la voix incorruptible de la nature; prêtez attentivement l'oreille aux doux avertissements de votre cœur, et vous ne vous tromperez jamais, et vous serez tel que Dieu vous demande. Or, après avoir prouvé que quiconque suivra les ordres de son cœur n'arrivera ni au bonheur ni à la vertu, mais portera les plus affreux ravages dans son être, se soumettra à la plus tyrannique des servitudes, et rendra impossibles la famille et la société, M. Chassay conclut que l'Évangile a seul le secret de la pureté du cœur et du dévouement nécessaire à la vertu.

Dans le *Manuel*, il suppose donc une femme qui ne croit point au devoir chimérique de la nature, mais qui, pour conserver la pureté de son cœur, veut sérieusement pratiquer la vie chrétienne. Il ouvre l'Évangile, afin d'en exprimer le suc le plus pur, la vraie doctrine, la vraie science de la vie pour la femme, œuvre difficile

[1] Nous avons rendu compte de la *Pureté du cœur* dans l'*Université catholique*, livraison de juillet 1848, tome VI, p. 34.

en elle-même, mais bien douce pour un cœur qui aime Notre-Seigneur et ses frères. « Il nous semble doux, dit M. Chassay, après » avoir longtemps défendu Jésus-Christ par la science, d'en pou- » voir parler dans la langue de la piété chrétienne, et d'exposer » les merveilles de la doctrine évangélique, pour consoler et forti- » fier celles de nos sœurs qui conservent au milieu du monde » l'inestimable trésor de la foi, de l'espérance et de la charité. Ce » livre n'est en effet qu'un commentaire des enseignements de » notre maître divin [1]. »

Le but de M. Chassay dans ce volume, étant de poser les bases de la vie chrétienne pour la femme, d'en préciser les obligations générales, et d'en marquer les caractères principaux, il a dû naturellement réserver les détails propres à chaque position particulière pour les traiter à part. Ce plan donne à son *Manuel*, ce nous semble, la plus haute importance, et en fait un livre que toute femme chrétienne devra sans cesse interroger du regard et du souvenir. On en jugera par un simple coup-d'œil jeté sur les idées qui y sont exposées.

Il est aisé de démontrer, l'Évangile à la main, que Jésus-Christ a condamné, bien plus, a maudit le monde. « Lui qui ne semblait » être venu sur la terre que pour apporter des bénédictions et » des pardons, il a laissé tomber de sa bouche adorable cette pa- » role immortelle : Malheur au Monde ! Lui qui priait pour ses » bourreaux sur son sanglant Calvaire ; lui qui semblait étendre » ses bras pour embrasser l'humanité tout entière, il n'a pas voulu » prier pour le Monde, afin de montrer jusqu'au dernier soupir » toute la profonde horreur dont il se sentait animé pour le per- » sécuteur de la vérité [2]. » Mais qu'est-ce que le monde, maudit par l'Agneau de Dieu ? Le monde, ce n'est point la société, ce ne sont pas les richesses, ce ne sont pas les grandeurs ; non : le monde, c'est ce qui peut palpiter sous la bure aussi bien que sous la soie ; c'est ce qu'il y a au fond du cœur de tout homme ; c'est, avant tout, la cupidité, la sensualité, les affections perverses et l'orgueil. Ceux qui ont soif de l'or ; ceux qui, même au milieu des privations, recherchent avec une sorte d'angoisse, ce qui peut flatter leurs goûts et leurs sens ; ceux qui, même dans la position

[1] *Manuel d'une femme chrétienne*, introduction.

[2] *Manuel*, etc., p. 4-5.

la plus modeste, nourrissent une haine aveugle et rancuneuse contre toute espèce de supériorité intellectuelle ou sociale : voilà le monde. Il n'est donc pas étonnant que Notre-Seigneur ait fait tomber sur lui ses anathèmes les plus sévères. La vie du monde est la condamnation perpétuelle des maximes et des pratiques de l'Évangile : étranger aux choses surnaturelles, il ne peut même pas prier. « Pour prier, il faut comprendre sa misère, sa faiblesse.
» Pour prier, il faut sentir son cœur gonflé de larmes. Pour prier,
» il faut s'élancer hors du cercle de fer qui nous entoure. Pour
» prier, il faut sentir toute la vanité, toute la frivolité, tout l'é-
» goïsme des affections du monde. Pour prier, il faut éprouver un
» irrésistible besoin d'épancher toute son âme dans un cœur vrai-
» ment paternel. Ah! croyez-vous qu'une femme du monde com-
» prenne quelque chose de tout cela? croyez-vous qu'elle soup-
» çonne quelquefois la frivolité de son existence? croyez-vous
» qu'elle ait besoin d'une amitié plus forte, plus durable, plus
» solide que les amitiés de la terre? avez-vous jamais pensé qu'elle
» sente au fond du cœur quelque chose de la grande et sublime
» tristesse qui consume dans cette vie toutes les âmes généreuses?
» A force de vivre dans de petites choses et dans de petits soins,
» son cœur s'est desséché et son âme s'est abâtardie. Aussi, dans
» certains moments, si, par convenance, par habitude ou par re-
» mords, elle essaie de prier, la prière ne peut jamais reposer sur
» ses lèvres fatiguées. Elle murmurera quelques-unes de ces paro-
» les vides qui n'ont pas la vertu de nourrir le cœur et de fortifier
» l'âme. C'est que la prière est un ange des cieux qui ne descend
» pas au premier signe qu'on lui fait, quand il plaît; c'est un
» esprit solitaire et pensif qu'on attire à soi dans le silence, dans
» la réflexion et dans la pénitence[1]. »

Mais notre Sauveur n'a pas seulement imposé le devoir de prier, il a encore consacré la loi de souffrir. Il n'a jamais dissimulé les angoisses de la vie et de la mort. Et le monde! « Il se débat con-
» tre la souffrance avec une ardente frénésie. Il aime à parer son
» front de fleurs bientôt fanées. Pendant la rude saison de l'hiver,
» quand les pauvres femmes du peuple réchauffent sur leur sein
» leurs petits enfants tout glacés, il n'est point pour lui d'atmo-
» sphère assez douce. Sous les soleils brûlants de l'été, quand

[1] *Manuel*, etc., p. 20-21.

» toute créature souffre et gémit dans le travail et dans la peine, » est-il pour lui des ombrages assez frais? Voyez! comme il aime » à caresser les rêves les plus doux du cœur et les illusions les » plus séduisantes de l'esprit. Abandonnez, dit-il sans cesse, aux » vents capricieux de la vie le frêle esquif qui porte vos destinées! » Que signifient ces sinistres pensées qui se déroulent sur votre » front, comme des nuages de tempête? que veulent dire tous ces » grands mots de devoir, de sacrifice et de dévouement? Vivre, » c'est jouir; et tout ce qui n'est pas le plaisir n'est qu'un rêve » enfanté par l'imagination malade des cerveaux exaltés[1]. » Mais, s'écrie l'Évangile, bienheureux ceux qui souffrent, bienheureux ceux qui pleurent! Enseignement terrible, dont s'épouvante notre pauvre nature, qui, pour s'y soustraire, met en jeu mille sophismes ingénieux. Il est vrai que le Fils de Dieu, dans sa bonté, « a changé en rosée du ciel le fleuve de larmes qui s'épanche de » nos yeux; » il est vrai que « les eaux de notre affliction, comme » celles de la mer, ont perdu leur amertume en montant vers le » ciel. » Cependant, cette morale de la croix vous effraie. On se demande pourquoi l'on doit plus souffrir qu'un autre; pourquoi il n'y eut jamais dans nôtre vie de jours purs et sereins! on aurait été si bonne chrétienne, si Dieu avait voulu donner quelque loisir de l'esprit et quelque repos du cœur! comme si la vie était autre chose qu'une longue souffrance! comme si l'on ne devait pas lire sur chaque berceau les paroles qu'un poète a inscrites à l'entrée des tourments éternels : « Par moi l'on va dans la cité des pleurs! *Per me si va nella citta dolente*[2]! Comme s'il ne fallait pas toujours souffrir ou compatir dans la vie! comme si la souffrance n'était pas pour l'âme une aile rapide qui l'enlève et la porte à Dieu! Voilà pourquoi le Père céleste a semé à pleines mains la misère dans le champ de ce monde. Le monde en rugit, comme un lion blessé; mais l'âme chrétienne s'y résigne. Contradictions du dehors, désolation de l'âme, dégoût de soi-même, ennui de vivre, elle supporte tout cela par l'amour et pour l'amour de Jésus. Car Jésus est sa consolation et sa force : c'est vers lui, la vraie lumière qui réchauffe et vivifie, qu'elle se tourne, comme l'héliotrope s'incline vers le soleil. C'est ainsi qu'elle tend au port éternel, non sans inquiétude, non sans tristesse, mais avec une

[1] *Manuel*, etc., p. 26.
[2] Dante, *Inferno*, *canto*, III.

inquiétude qui est une paix inexprimable auprès de celle des enfants du siècle, mais avec une tristesse pareille à celle de l'exilé qui reverra sa patrie, la reverra bientôt. Car, qu'est-ce que la vie, avec ses joies et ses bonheurs? ce qui passe comme un rêve, et le chemin douloureux de la mort. Laissez donc votre âme fixer ses grandes destinées; laissez-la sortir de ce néant qui l'entoure et la presse, de ces ruines qui s'écroulent à chaque instant devant elle, pour qu'elle lève des regards d'espérance vers le monde de l'immortalité et de la stabilité, vers ce qui est éternel. Laissez-la consacrer sa vie à savoir mourir, en se livrant aux pensées de l'éternité.

Mais ne demandez pas le sourire bruyant et stupide des mondains à la pauvre exilée. « Est-il pour l'exilé quelque douceur dans » les choses de l'exil? Est-il quelque bonheur loin des lieux qui » nous ont vu naître! Le ciel est pur et la lumière est douce; » mais ce n'est pas le ciel, mais ce n'est pas la lumière de la pa- » trie. En vain le printemps sourit couronné de lilas et de roses; » en vain l'été couvre les champs de leur riche parure; en vain » l'automne suspend aux arbres les fruits parfumés : l'année tout » entière, loin du pays natal, n'est-elle pas un cercle monotone? » Les plus doux spectacles de la nature, loin de calmer l'ennui qui » vous consume, ne font qu'entretenir des souvenirs dévorants. » Ce ruisseau limpide et murmurant, qui fuit dans la prairie à » travers les fleurs, n'arrose pas l'héritage paternel. Ces arbres qui » répandent sur les champs leur doux et frais ombrage, ne sont » pas ceux dont la verdure a charmé notre enfance. Au milieu de » ces collines mollement inclinées vers le fleuve argenté, nous » ne retrouvons jamais celle qui vit nos premiers jeux et nos pre- » mières rêveries. Quand le soleil descend le soir de son char de » triomphe, il ne se cache plus derrière cette sombre futaie que » nous avons tant aimée. Les hommes ne sont pas, pour nous, plus » consolants que la nature. La parole qu'ils nous adressent n'est » pas celle qui tombait des lèvres de notre mère, comme la rosée » printanière de mai. Le sourire d'une bouche amie n'est pas ce- » lui des hommes de notre race et de notre sang. Les vieillards que » nous rencontrons dans les sentiers solitaires ne sont pas ceux qui, » les premiers, nous ont parlé de Dieu et de la patrie. Les enfants » qui nous bénissent ne sont pas ceux de nos frères et de nos » compagnons de jeunesse. Il n'est plus de bonheur pour l'exilé.

» La pensée du ciel produit dans une âme chrétienne un senti-
» ment analogue à celui de l'exil. Ce monde, avec toutes ses
» magnificences, ne nous paraît qu'un pâle reflet des splendeurs
» éternelles. Notre intelligence, qui a puisé dans l'Evangile une
» soif ardente des choses divines, ne peut plus être rempli par les
» biens de la terre ; le dévouement qui brûle au fond de notre
» cœur nous rend odieux le misérable égoïsme qui sert de lien à
» la plupart des affections humaines [1]. »

Mais il ne suffit pas d'aspirer au ciel comme à l'éternelle patrie, il faut suivre la route qui mène à cette glorieuse destinée. Or, Notre-Seigneur ne nous a point prescrit cette résignation sans mouvement et sans vie, que certaines gens appellent la perfection. Veillez, nous a-t-il dit, veillez, non point de cette agitation stérile, sans règle, sans principe et sans but, ordinaire aux disciples du monde; mais soyez sur vos gardes comme la sentinelle incorruptible à la veille d'une bataille : la vie chrétienne n'est-elle pas un combat perpétuel? Au point de vue du devoir, le repos ne commence qu'à la tombe. Aussi ne comptez point sur vos propres forces pour accomplir ce travail sur vous-même. Il faut se défier de soi et attendre tout de Dieu. Sans la défiance de soi-même et du monde, on tombera infailliblement dans quelqu'un des mille piéges imperceptibles que nous tendent notre nature corrompue et les principes du siècle. Le mépris que l'on aurait pour le monde ne doit pas rassurer; car, à côté de ses ennuis, il a ses séductions enivrantes qui parleront perpétuellement à tous les cœurs.

Ce n'est pas à dire qu'il faille se renfermer impitoyablement en soi-même, et vivre de sa substance. Non, la société n'est point le monde. Dieu, l'auteur de la société, n'a condamné que la frivolité curieuse, l'amour effréné des plaisirs, et l'intraitable orgueil; mais non point les bonnes liaisons, le doux et pur commerce du cœur, cet épanchement tout fraternel des âmes que l'on appelle amitié. L'amitié est un ange descendu des cieux, dont le cœur et le regard nous suivent sans cesse sur les rudes sentiers qu'arrosent nos larmes et qui déchirent nos pieds par leurs épines sanglantes. Mais si notre divin Sauveur a sanctifié l'amitié par ses paroles et son exemple, le monde, qui a trouvé le secret de tout corrompre, ne l'a-t-il pas aussi pervertie? Que vos amitiés soient chrétiennes, et elles

[1] *Manuel*, etc., p. 81, 82, 83.

produiront en vous et dans les autres, ce besoin de dévouement qui résume tout le Christianisme, mais dont le monde a horreur. L'égoïsme n'est-il pas la loi du monde? Ne prend-il pas toutes les formes? Ne peut-il pas aller transformer la vertu en un instrument de coquetterie, cet égoïsme de bon ton et ce bon ton de l'égoïsme, cet adversaire habile et ingénieux de la modestie chrétienne, contre lequel on ne saurait user de trop de prudence?

Mais il n'y a point de prudence sans l'humilité, cette autre vertu difficile, qui à elle seule, creuserait un abîme entre la morale du monde et celle de l'Evangile. Le monde préconise l'éclat des talents, du rang et de la naissance, et regarde comme une démence de ne point se glorifier de ces hauts avantages; l'Evangile prescrit l'estime de la condition que le ciel nous a faite, et la soumission à la volonté de Dieu. Qu'il est beau le rôle de la femme qui a ainsi compris toute sa mission d'héroïsme et d'abnégation, en un mot tout son apostolat! Elle peut régénérer la société en sauvant la famille. Pour cela, elle n'a qu'à employer ce talisman céleste, qui s'appelle la charité; mais la charité du Christ, celle qui fait le fond de l'Evangile, et d'après laquelle l'humanité sera interrogée au dernier jour.

Contenant toute l'essence du Christianisme, la nature de la charité ne saurait être trop méditée, trop approfondie. Les sublimes commentaires que saint Paul et saint Jean ont faits des divines paroles de notre Sauveur, enseigneront à la femme chrétienne ce devoir primordial. Ils lui donneront l'intelligence de ces mots surprenants, si incompréhensibles pour le monde : Malheur aux riches! Ils lui révèleront la dignité des pauvres aux yeux de Dieu, et elle préfèrera leur service à celui des rois. Fermement convaincue que c'est ce service qui naturalise, comme dit Bossuet, les riches dans l'Eglise de Jésus-Christ, dans laquelle en cette qualité de riches, ils sont en quelque sorte des étrangers, elle saura faire exactement sur ses biens la part des pauvres et éluder toutes les difficultés de l'aumône, en conciliant avec ce devoir la prévoyance maternelle et le malheur des temps. L'histoire n'est-elle pas pleine des prodiges opérés par la charité des femmes chrétiennes!

Arrivée à ce degré de perfection, la femme, toujours conduite par l'amour de Dieu, saura pratiquer la charité dans ses discours, vertu bien rare, même parmi les personnes les plus religieuses.

Où la médisance ne règne-t-elle pas en souveraine? La médisance, qui pourtant blesse si souvent à mort! qui prend tous les dehors, même ceux de la charité! La médisance, dont le monde sait si bien faire mille apologies ingénieuses! La médisance, ce moyen si facile de dérider les fronts, de piquer l'intérêt, de flatter l'orgueil, et de se passer d'idées!

Devenue véritablement charitable, la femme chrétienne pratiquera la vraie tolérance, mot que le monde a sans cesse sur les lèvres, mais auquel il attache le sens le plus faux ou le plus coupable.

On le voit, c'est la théorie de la vie chrétienne pour la femme, dans toute son étendue et toute sa profondeur. Seulement, nous sommes honteux de cette sèche analyse quand nous reportons notre souvenir sur ces pages écrites avec tant de charme, si pleines de vie, d'onction, de foi et de cette suavité évangélique que le vrai prêtre répand comme à son insu dans toutes ses œuvres. Esprit éminemment pratique, M. Chassay allie à un sentiment profond de la réalité le charme si doux de l'idéal. Il saisit avec une rare pénétration et exprime souvent avec un grand bonheur les rapports des choses visibles avec le monde surnaturel. En beaucoup d'endroits, il a trouvé, selon nous, cette poésie chrétienne, la vraie poésie, qui, sans rien dissimuler de l'âpreté de l'existence, ni de la sévérité de la vertu, les transfigure par la foi, les embellit par l'espérance, en un mot, les colore d'une teinte céleste et des reflets de l'immortalité. Il y a, dans le Manuel, des pages où il semble que l'on respire ce parfum mâle et doux, délectable et salubre, qui s'exhale, au temps de la floraison, du fond des bois et des prairies.

Le *Manuel d'une femme chrétienne* est divisé en *lectures*, chapitres assez courts pour servir facilement de sujets de méditation.

L'auteur annonce encore plusieurs ouvrages dans lesquels il exposera les devoirs particuliers de la femme, de la mère et de l'épouse. Nous désirons vivement ces travaux, et nous espérons que la publication ne s'en fera pas attendre. Ce sera aussi le vœu de tous ceux qui liront le *Manuel*.

Bien que M. Chassay possède pleinement, on le devine en le lisant, nos saints Evangiles, les pères et les maîtres de la vie spirituelle, il ne s'en est point rapporté, dans ces matières délicates,

à ses propres lumières : il a consulté ceux que Dieu a chargés de veiller à la pureté de la doctrine et des enseignements de son Eglise. Monseigneur l'évêque de Bayeux, le pieux et savant prélat qui a eu, l'un des premiers en France, la salutaire et courageuse pensée de régénérer les études ecclésiastiques dans son diocèse, a donné sa haute approbation au *Manuel d'une femme chrétienne*.

« J'ai lu avec le plus grand soin le *Manuel d'une femme chré-» tienne*, par M. l'abbé Chassay, professeur de philosophie au » grand séminaire de Bayeux. J'ai trouvé dans ce livre la clarté, » l'élégance et l'énergie que j'avais déjà remarquées dans *la Pureté » du cœur*, par le même auteur ; mais ce qui m'a surtout charmé » dans cet ouvrage, c'est une connaissance profonde de la nature » humaine, une étude patiente et approfondie des nuances va-» riées des caractères, une rare exactitude théologique, et enfin » un parfum de piété qui donnent à ce livre une haute valeur et » un grand intérêt. « L. F. *évêque de Bayeux*. »

D'un autre côté, l'un des plus savants théologiens de notre époque, le célèbre Père Perrone, a adressé à M. Chassay la lettre suivante :

« Monsieur l'Abbé,

» Avant de vous remercier des deux cadeaux que vous avez eu » la bonté de me faire, c'est-à-dire de vos ouvrages, *la Pureté du » cœur*, et le *Manuel d'une femme chrétienne*, je m'étais proposé » de les parcourir rapidement ; mais j'y ai trouvé, en le faisant » tant de charme et d'intérêt, que j'ai dû les lire attentivement et » les goûter d'un bout à l'autre. Je vous avoue que j'ai passé sur » ces pages des moments vraiment heureux. Les pensées philoso-» phiques, profondes, saillantes, jointes à la sévérité et à la jus-» tesse théologiques, l'usage judicieux de l'antiquité ecclésiasti-» que, la parole toujours si animée, si attrayante et pleine d'onc-» tion, la piété solide qui y règne partout, voilà ce qui m'a ravi, » et ce que je ne saurais trop admirer. Que si vous me demandiez » lequel des deux ouvrage m'a intéressé le plus, je serai bien em-» barrassé de vous répondre. L'un m'a paru plus profond, l'autre » plus charmant ; mais tous les deux sont excellents, tous les deux » parfaitement proportionnés aux besoins du temps et également » propres à faire un grand bien... « P. PERRONE. »

Si une mort, que nous n'osons pleurer, n'eut pas enlevé à l'Eglise l'héroïque et savant archevêque de Paris, avec quel bon-

heur et quelle joie il aurait, lui aussi, parcouru les pages de ce volume ! Le vif intérêt qu'il portait à M. Chassay et à ses travaux, sur lesquels il fondait les plus flatteuses espérances, est connu de tous ceux qui l'entouraient. Cette pieuse sollicitude l'occupait assez pour que son biographe ait cru devoir en conserver le souvenir. « Le goût des controverses, dit M. Cruice, uni au zèle de la mai- » son de Dieu, inspirait à M. Affre une affection bien légitime pour » nos philosophes catholiques qui consacrent leur science et leurs » talents à combattre les funestes enseignements du rationalisme. » C'est à ce titre qu'il aimait M. Bonnetty, M. de Valroger, » M. Chassay, etc. [1]. »

Il s'accomplit actuellement sur le dogme et la morale catholiques, un travail assez semblable à celui par lequel l'architecture ogivale a été réhabilitée. Ce qui paraissait naguère à une foule d'esprits ignorants ou aveuglés un ensemble d'idées bizarres et de prescriptions impraticables, une sorte de symbolisme oriental égaré dans nos climats, sera bientôt salué des cris d'admiration de tous les hommes de bonne foi comme une merveille divine, grâce aux travaux des apologistes contemporains. M. Chassay aura, dans cette œuvre sainte, une belle part à la reconnaissance des catholiques.

L'abbé C.-M. ANDRÉ.

Missions Catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS
ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE VII [2].

Première communion à bord. — Danger à l'archipel Chagos. — Perte du *Laborieux*. — Mer de l'Inde. — Ceylan et le combat de Trinquemalé. — Clergé indigène de l'île. — Sacre de l'évêque. — Débarquement à Pondichéry. — Mes sentiments à mon arrivée dans l'Inde.

O quam suavis est, Domine, Spiritus tuus! qui ut dulcidinem tuam in filios demonstrares, pane suavissimo de cœlo præstito esurientes reples bonis, fastidiosos divites dimittens inanes. (*Off. de S. Sacr.*)

Quand nous fûmes arrivés à hauteur nécessaire pour prendre

[1] Voir la *Vie de Mgr Affre*.
[2] Voir le chap. VI, au n° 46, ci-dessus, p. 345.

les vents favorables et nous diriger sur l'Inde, nous fîmes route dans le nord; et bientôt les mauvais temps cessèrent. Le dimanche 7 mai, on en profita pour faire faire la première communion aux deux matelots, que nos confrères, MM. Venault et Sohier, préparaient avec tant de charité depuis notre départ de France, La cérémonie eut lieu avec autant de solennité qu'il fut possible d'en apporter à bord. Tout le monde s'y prêta avec la plus grande complaisance; aussi avons-nous lieu d'espérer que N.-S. aura été glorifié de cet acte public de respect et d'honneur rendu à nos saints mystères, par ceux-mêmes qui se tiennent encore malheureusement éloignés de leurs plus sacrés devoirs. Dans l'après-midi on dressa sur la dunette un petit autel pour la rénovation des promesses du baptême et la consécration à la très-sainte Vierge. Tout l'équipage se réunit pour assister à la cérémonie, même le matelot protestant que nous avions à bord. On chanta des cantiques, et j'aimais à entendre ces voix, si souvent profanées par des airs obscènes ou impies, chanter ainsi, au milieu de l'Océan, les louanges de Marie et les grandeurs de Jésus. J'aimais à voir l'image de notre céleste mère placée sur l'autel au milieu de la décoration gracieuse qu'un de nos confrères avait improvisée pour la circonstance. J'aimais à voir l'image du Sauveur crucifié attachée au pavillon de soie déployé pour servir de fond à l'autel, de ce pavillon que les hommes, dont nous sommes entourés, défendraient avec tant de courage et d'énergie contre les ennemis de la France, et qui servait aujourd'hui de pacifique pavois pour le triomphe du Sauveur dans quelques âmes. J'aimais à voir enfin ces mains endurcies par le travail et la peine se reposer sur le saint Evangile, pour promettre devant Dieu et devant les hommes amour et fidélité à la religion sainte dont, pour la première fois, ils venaient de goûter pleinement les charmes.

Quelques semaines après, une semblable cérémonie vint renouveler les bonnes impressions produites la première fois sur l'équipage. Le 25 mai, jour de l'Ascension de N.-S., le mousse du navire fit de même sa première communion qui fut accompagnée d'une plus grande solennité encore que la précédente. L'équipage y prit une part tout-à-fait spéciale, et sans les contrariétés survenues plus tard, pour un sujet étranger à ce qui nous concerne, nous pouvions en concevoir les plus consolantes espérances. Malheureusement l'ennemi du salut, s'il ne parvint pas à empêcher

tout le bien que nous pouvions faire, mit du moins de tristes obstacles à la conversion de plusieurs.

Ainsi se passèrent ces jours pendant lesquels la navigation n'offrit aucune particularité remarquable. Au moment où nous arrivâmes près de l'archipel Chagos[1] au contraire nous eûmes une nouvelle preuve de l'attention de la divine Providence à veiller sur nous[2]. C'était le lendemain de l'Ascension; le jour commençait à paraître lorsqu'on aperçut la terre en face de nous à six ou sept lieues de distance. Comme on ne la croyait pas aussi proche, on courait dans cette direction, sans aucune crainte, en sorte que si le jour eût tardé de quelques heures, nous aurions éprouvé un accident analogue à celui arrivé, il y a peu d'années, à la corvette française la *Pourvoyeuse*[3]. Peut-être même nous serions-nous perdus tout-à-fait; mais notre heure n'était pas venue, et le divin maître nous réservait pour d'autres travaux dans sa moisson.

Il paraît du reste que le pauvre navire, sur lequel nous faisions la traversée, était destiné à périr dans un danger semblable à celui auquel nous venions d'échapper. Voici, en effet, ce qu'on lisait plus tard, à ce sujet, dans les journaux de 1848. « D'après un rapport » officiel publié à Madras, le navire de commerce français le *Laborieux*, capitaine Fleury, a fait côte dans la nuit du 3 mars, près » de Southaïnary, environ 20 milles au Nord de Palicat. On regardait comme impossible de relever la coque du navire, mais » on espérait que la partie la plus précieuse de la cargaison, qui » consistait en indigo, riz et café, pourrait être sauvée, sans grande » avarie. Dans l'incertitude si le sauvetage pourrait être facilement opéré par les gens de l'endroit, le gouvernement de Madras a envoyé au *Laborieux*, trois grands bateaux montés par

[1] Ce groupe d'îles fondées sur les bancs de corail, s'étend à peu près entre les 7° 29′ et 4° 40′ S. par les 10° environ de longit. *Inst. nautiques*, t. I, p. 240.

[2] En passant sur le banc du *Pitt* (navire qui donna son nom au banc), nous vîmes distinctement pendant quelque tems le fond de la mer.

[3] Ce navire donna sur un des groupes de rochers de ces îles. L'équipage parvint à se sauver, et même à remettre le bâtiment en état de se rendre à Maurice, après l'avoir déchargé de tout ce qui n'était pas absolument nécessaire pour ce trajet. Ce travail dura trois mois entiers. La veille même du départ, le mousse ayant déserté dans l'île, y demeura seul, pendant onze mois, après lesquels on revint chercher les débris de l'armement du navire abandonné pour faciliter la marche.

» un bon nombre de lascares, habitués aux expéditions de ce
» genre.

» Ce navire avait quitté Coringa le 25 février, et faisait voile
» d'abord pour Pondichéry, puis pour la France. Suivant le rap-
» port du capitaine Fleury, le sinistre devrait être attribué à un
» courant très-fort et tout-à-fait imprévu; car *peu de minutes*
» *avant que le Laborieux échouât*, le calcul fixait sa position *à*
» *douze lieues de la côte*. Quelques temps auparavant un navire
» anglais de Bombay, le *Fathy-Raman*, a subi un sort plus triste,
» car tout l'équipage a péri, tandis qu'à bord du *Laborieux* on
» n'a que des pertes matérielles à déplorer. »

A mesure que nous avancions dans cette douce mer de l'Inde, tout semblait prendre autour de nous une physionomie nouvelle. Ce n'étaient plus ces flots gigantesques du cap, ces oiseaux préparés par Dieu pour lutter contre la tempête; la mer nous berçait sur des vagues à peine soulevées; de gracieux vols d'oiseaux tout différents des premiers, nous annonçaient, chaque soir, la direction des îles; et l'odeur des rivages cachés à notre œil, sous l'horizon, nous arrivait comme un doux parfum porté par la brise. Parmi ces oiseaux dont la vue animait l'aspect de la mer, il n'était pas rare d'en voir se reposer sur nos vergues, nous demandant une hospitalité qu'ils payaient, hélas! bien souvent de leur vie. Imprudents! les marins les ont nommés les *fous;* et, en effet, habitués à vivre loin des hommes, ces pauvre oiseaux conservent encore quelque chose de cette confiance que toute créature devait avoir, dans l'ordre primitif, pour l'homme roi de l'univers; et ils se laissent prendre, pour ainsi dire, à la main. Nos matelots les prenaient, en effet, et les tuaient sans pitié pour satisfaire une curiosité sans aucun but.

Toutefois cette mer si douce aujourd'hui voit de temps en temps s'élever sur son sein de terribles tempêtes. Il n'est pas un marin qui ne connaisse les terribles coups de vents de Bourbon et ceux de la côte de l'Inde. A Pondichéry, plusieurs navires qui se trouvaient sur la rade, dans l'automne dernier, ont péri corps et biens, à la suite d'une tourmente telle qu'on en voit rarement, il est vrai, de semblables, mais qui ne s'en renouvellent pas moins de loin en loin.

Ainsi cette mer trompeuse, qui caresse aujourd'hui si paisiblement les flancs de notre navire, est encore une image de cet autre

Océan, non moins perfide, qu'on appelle la vie humaine, lorsqu'on s'y abandonne aux passions mauvaises du cœur. Alors, aussi, comme sur la mer où nous avons navigué, le calme trompeur, les séduisantes illusions de la première jeunesse sont trop souvent suivies de ces tempêtes furieuses qui détruisent quelquefois pour jamais dans un cœur, la paix et la joie que le monde ne donne point; et que le monde ne sait pas même chercher où Dieu les a mis.

Puis nous continuâmes à marcher, et le 5 juin, à 6 heures du matin, les montagnes de Ceylan paraissaient devant nous. On nous fit distinguer au milieu du groupe, le *Pic-d'Adam* sur lequel les Bouddhistes prétendent que Bouddha, leur divinité, laissa empreinte la trace d'un de ses pas, tandis qu'il posait l'autre sur les montagnes de la presqu'île Malaise [1].

Cette empreinte prétendue est encore aujourd'hui l'objet d'un culte superstitieux fort accrédité. Les malheureux sectateurs de ce culte impur parmi tous les cultes idolâtriques, viennent le vénérer en grand nombre.

Quelle est belle cette terre de Ceylan, en face de laquelle nous venions de nous réveiller! La tradition des habitants y place le berceau du monde; et vraiment, si quelque sol a conservé les beautés du séjour où l'homme, à l'état d'innocence, trouvait une louange de Dieu dans chaque créature, c'était bien l'île que nous côtoyions.

Mais bientôt d'autres pensées vinrent distraire notre esprit de la contemplation de cette belle nature.

C'étaient des souvenirs de gloire et de revers pour la France; et quel est le cœur de fils qui ne s'attendrirait à de tels souvenirs, quand il s'agit d'une semblable mère?

Il y a de cela moins d'un siècle, le pavillon français flottait glorieux sur ces mers du sein desquelles, aujourd'hui, pas un rocher ne s'élève sans porter les couleurs de l'Angleterre. Ces rivages, ces cités que le soleil levant dessine à nos regards, ont retenu le souvenir de noms illustres parmi ceux de nos marins. Interrogeons ces murailles fortifiées que la vague blanchit à nos yeux; leur nom est Trinquemalé. Elles nous diront ce que je lisais plus tard, dans l'intéressant journal de Mgr de Tabraca [2]. Le voici :

[1] Quelle frappante analogie avec notre fable européenne de Gargantua!
[2] Ce journal est un *ms.* in-folio qui se trouvait aux archives de Pondichéry



« Octob. Kalendis, hanc à fratre nostro relationem capturæ » Trinquemalé accepi [1].

« Notre escadre en partant de Godelour (Goudelour, en anglais » Cuddalore), a été faire de l'eau à Baticalo : nous avons fait là » notre jonction, et puis, nous sommes partis pour aller prendre » Trinquemalé ; nous étions devant la place le 26 aoust au soir. » Le sieur Michel a envoyé quelques bombes pour les obliger de » mettre pavillon : ils l'ont mis et ont tiré du canon. Le général » de Suffren a fait signal de cesser : notre escadre a mouillé sans » être incommodée du feu de la place : flâme d'ordre à bord du » général pour se tenir prêt à faire le débarquement des troupes le » lendemain à deux heures du matin : voici le moment critique. » L'ennemi s'oppose-t-il à notre descente? Non : jamais descente » ne fut plus tranquille, pas un seul coup de fusil de tiré ; ils se » sont renfermés dans le fort. L'armée françoise s'avance en bon » ordre, et va se camper dans le bois hors de la portée du canon. » Les ingénieurs de l'artillerie ayant reconnu la place, on a dési- » gné l'emplacement d'une batterie composée de 4 pièces de 18 ; » on travaille, les coups de canon et les balles nous gênent beau- » coup, mais fort heureusement ne tuent personne. Le génie a » tracé une batterie à bombes composée de 3 mortiers : l'armée » attend avec impatience l'ordre de tirer ; il ne tardera pas. On » commence à travailler le 28 aoust. Le 29 aoust au matin, on a » battu en brèche ; les bombes ont fait un effet merveilleux, » attendu que le fort n'est pas grand ; l'ennemi a fait grand feu, » et nous a tué environ vingt hommes ; sur le midi son feu est » devenu moins vif, tandis que le nôtre alloit toujours bon train ; » le brave général Suffren est venu à la batterie, et il y a resté » longtemps ; on avoit beau lui dire qu'il étoit trop exposé, il ré- » pondoit : si je dois être tué, je le serai aussi bien là qu'ici. Alors, » toute l'armée l'admira avec juste raison, sa présence encoura- » geoit tout le monde, et l'on redoubloit de soin et d'attention » afin de ne pas perdre un coup de poudre. On a fait grand feu » jusqu'au soir, l'ennemi a été plutôt lassé que nous, et sur les

et que j'emportai avec moi, ainsi que plusieurs autres, pour m'aider dans mon travail. On y trouve des détails assez intéressants sur les diverses missions de notre congrégation et sur les événements politiques de 1778 à 1786.

[1] Le 1er octobre (1782), j'ai reçu de notre frère cette relation de la prise de Trinquemalé.

» quatre heures, il ne tiroit presque plus. A 8 heures du soir, » on reçoit ordre du général de ménager le feu, et de ne tirer » qu'un coup de canon de quart d'heure en quart d'heure : nous » nous sommes aussi occupés à réparer le dommage que le feu de » l'ennemi nous avoit fait : les coups de fusil réitérés qui venoient » du fort, nous avoient beaucoup dérangés. Le 30 au matin, notre » brave général est venu nous voir à la batterie, et a ordonné » qu'on commençât le feu à la pointe du jour, jusqu'à 9 heures » où il doit faire sommer de se rendre : le feu a été très-vif et bien » nourri dans nos deux batteries, les murs commençant à s'en res- » sentir ; nous entendîmes un tambour rappeler, c'étoit un signal » de cesser le feu. Cela n'empêcha pas l'ardeur des soldats de pa- » roître, en disant : nous désirons qu'ils ne se rendent point, afin » que nous les prenions d'assaut. M. de la Martelière, capitaine de » la légion de Lauzun, a été envoyé dans la place, attendu qu'il » parle bien l'anglais : ils ont ensuite donné les articles de la capi- » tulation. M. de Suffren leur a accordé toutes leurs demandes ; » nous sommes entrés dans la place, et le lendemain les troupes » angloises ont été embarquées : nous voilà donc possesseurs du » fort de Trinquemalé, il faut encore prendre Offenbourg ; une » victoire suit l'autre, l'ordre est donné, nous devons marcher » demain matin sur Offenbourg ; c'est un fort très escarpé qu'il » faut enlever l'épée à la main, car on craint toujours de voir pa- » raître l'escadre angloise ; aujourd'hui 31, nous nous sommes » approchés du fort, nous avons tiré des coups de fusil, et la dé- » fense n'a pas été bien vive ; le général les a envoyé sommer de » se rendre, ils l'ont fait comme à Trinquemalé, quoiqu'ils ne fus- » sent pas dans le même cas, car ils avoient beaucoup de munitions » de guerre ; nous voilà enfin paisibles possesseurs de Trinquemalé » et d'Offenbourg, nous avons perdu environ trente hommes ; » point d'officiers blessés.

» Le 2 de septembre à trois heures après midi, on a signalé » l'escadre angloise : notre bon général court à son bord, et fait » signal à tous les vaisseaux de se tenir prêts à appareiller : les » Anglois avancent toujours, enfin la nuit vient. Le lendemain, si- » gnal par un coup de canon d'appareiller, l'escadre angloise étant » bien près de la nôtre : on met à la voile ; le général fait signe de » se mettre en ligne : beaucoup de temps se passe sans que nos » vaisseaux exécutent l'ordre du général ; l'escadre angloise est

» très-bien en ligne. Nous avons l'excédant, 15 vaisseaux contre » 12 : à onze heures du matin, nous avons perdu les deux esca- » dres de vue.

» Hé bien ! voicy la nouvelle : le Héros, l'Illustre, l'Ajax et la » Consolante sont les seuls qui se soient battus. Tout le reste a fait » comme à l'ordinaire ; vous m'entendez ; ils se sont déshonorés. » Le héros a été démâté ainsi que l'Illustre ; les Anglois, malgré » cela, ont eu des coups et se sont retirés. La Consolante a perdu » son capitaine Péan ; six officiers de tués et beaucoup de matelots : » pour surcroit de malheur, l'Orient vient de se perdre sur une ro- » che en rentrant : tous les malheurs arrivent à la fois au brave » Suffren, mais il soutient les disgrâces en héros, il est incapable de » plier un seul instant aux piéges qu'on lui tend. Tromelin, Degal, » Palliere, Saint-Félix [1] s'en vont à l'île de France ; et nous, nous » sommes sur les épines à attendre l'arrivée de M. de Bussi [2]. »

A l'île de Ceylan se rattachent encore des souvenirs chers et douloureux pour les missionnaires. Je veux parler des souvenirs de la florissante chrétienté si cruellement persécutée autrefois par les Hollandais.

Les prêtres qui en ont relevé les débris et qui l'ont soutenue seuls jusqu'à ces derniers temps, sont des Oratoriens indigènes de Goa, dont l'origine est trop intéressante pour que nous omettions de la mentionner ici.

Voici comment parle Mgr Cerri dans le *Mémoire* déjà cité : « Il » y a dans le royaume d'*Idalcan*, païs fort peuplé et idolâtre, et » qui n'est pas éloigné de *Goa*, une congrégation de prêtres natifs » du païs et tous *brachmanes*. Ils ont fait un grand nombre de » convertis, et ils vivent en commun, suivant la règle de S. *Phi-* » *lippe de Néri*, fondée par l'évêque de *Crispoli*, qui étoit aussi » indien, et qui mourut dernièrement dans notre collége *de Pro-* » *pagandâ fide*. Après avoir été élevé à *Rome*, il fut fait évêque » et envoyé dans ce royaume où il bâtit deux églises à ses dépens [3]. »

Ce sont les successeurs de ces mêmes prêtres, qui jusqu'à ces temps, ont, comme nous venons de le dire, soutenu seuls cette intéressante mission.

[1] Capitaines des navires l'*Annibal*, le *Brillant*, le *Sévère* et la *Pourvoyeuse*.

[2] *Journal de Mgr de Tabraca*, feuilles 52 et suiv.

[3] *L'état présent de la religion ch. dans toutes les parties du monde*, p. 177.

En 1837, le pape Grégoire XVI, de vénérable et si digne mémoire, Grégoire XVI fidèle à la tradition constante de l'Eglise romaine, voulut appliquer complétement à cett île les principes si noblement exprimés par saint Martin I, quand il disait : « Le » Seigneur ne nous a pas donné *un esprit de crainte, mais un es-* » *prit de force et d'amour et de prudence, pour enlever toute hé-* » *résie*, qui s'oppose à la parole de la Foi, et combattre tout vice, » contraire à la vertu divine, afin que, prospérant ainsi dans le » Seigneur, vous corrigiez ce qu'il y a de défectueux, et que vous » établissiez des évêques, des prêtres et des diacres dans chacune » des villes soumises soit au siége de Jérusalem soit au siége » d'Antioche. Nous vous ordonnons de le faire, en vertu de l'autorité » apostolique qui nous a été donnée par le Seigneur en la per- » sonne de saint Pierre le prince des apôtres; nous vous l'ordon- » nons à cause des difficultés de nos temps et de la détresse des » nations, de peur que l'ordre glorieux du sacerdoce ne s'éteigne » pour jamais dans ces contrées, et que par suite le grand et véné- » rable mystère de notre religion ne soit ignoré, comme cela ar- » rivera s'il n'y a plus ni prêtre, ni sacrifice, ni victime spirituelle » qui soit constamment offerte à Dieu en odeur de suavité pour le » salut du peuple. Car il faut donner et donner abondamment des » pasteurs spirituels aux Eglises catholiques de Dieu, quelque part » qu'elles soient, il le faut principalement dans ce temps, où, selon » les prédictions du Seigneur lui-même, nos péchés ont attiré sur » nous des tribulations telles qu'il n'y en a pas eu depuis le com- » mencement du monde jusqu'ici, et qu'il n'y en aura point de » semblables, et avec cela de grandes tentations de scandales pro- » pres à induire en erreur les élus eux-mêmes si la chose se pou- » vait. — C'est pour quoi bien-aimé (fils / frère), ne tardez point, selon » notre précepte à remplir les Églises catholiques de votre pays, » d'évêques, de prêtres et de diacres à qui une vie accoutumée à » l'exercice de toutes bonnes œuvres, mérite un témoignage ho- » norable [1].

[1] Non dedit nobis Dominus spiritum *timoris, sed fortitudinis et dilectionis et prudentiæ ad tollendam omnem hæresim*, quæ verbo fidei adversatur, et ad omne vitium expugnandum, quod virtuti divinæ contrarium sit; ut sic prosperans in Domino, ea quæ desunt corrigas, et constituas per omnem civitatem earum quæ sedi tum Hierosolymitanæ, tum Antiochenæ subsunt, episcopos, et presbyteros, et diacones. Hoc tibi omni modo facere præcipientibus nobis ex

» Quelle excuse auront-ils, puisque à cause d'eux il n'y a point
» là des évêques et des prêtres qui montent régulièrement à l'au-
» tel et offrent des sacrifices et des oblations pour le peuple, pour
» le salut des âmes? — Ils savent pourtant que voici la dernière
» heure et que le temps des scandales approche. Il fallait donc
» pourvoir à ce que les Eglises de Dieu fussent partout fournies
» de plusieurs évêques, prêtres et diacres, de même qu'un navire
» lancé dans l'Océan est bien pourvu de pilotes et de matelots.
» Car c'est dans ce but que le Seigneur nous a donnés des pou-
» voirs pour édifier et non pour détruire, afin que les peuples, bal-
» lottés par la tempête, fussent secourus par nous avec humanité
» et bienveillance [1]. »

En conséquence, il nomma évêque, vicaire apostolique de Cey-
an, Mgr Vicenzo da Rozario, prêtre indigène de la congrégation
de Saint-Philippe-Néri.

Ce prélat mourut le 29 avril 1842.

Le saint siége ayant conçu des craintes au sujet du schisme de

apostolicâ auctoritate, quæ data est nobis à Domino per Petrum sanctissimum et principem apostolorum; propter angustias temporis nostri, et pressuram gentium; ne usque in finem in illis partibus deficiat sacerdotalis decoris eximius ordo, ac ne de cetero nostræ religionis magnum et venerandum mysterium ignoretur, si jam non sit sacerdos et sacrificium aut spirituale libamen, quod jugiter Deo in odorem suavitatis pro salute populi offeratur. Nam oportet in hoc maxime tempore pastoribus spiritualibus frequentari ac muniri quæ ubique sunt Dei catholicas ecclesias, quod, juxta ipsius Domini prædictiones, tribulationes propter peccata nostra venerunt, quales non fuerunt ab initio mundi usque modo, neque fient, cum quibus et magnæ scandalorum tentationes, ut in errorem inducantur, si fieri potest, etiam electi. Quo circa ne differas omni modo dilecte, implere, juxta præceptum nostrum, episcopis et presbyteris, et diaconis, quæ istic sunt catholicas ecclesias, qui per propriam eorum conversationem in omnibus bonis testimonium habeant. Mart. I Pap., *Epist.* IV *ad Joann. episc. Philad.*, apud Mansi. *SS. Conc. coll.*, t. X.

[1] Quam igitur defensionem habebunt, cum jam propter eos non sunt ibi episcopi, et sacerdotes, qui jugiter altari insistant et sacrificia atque oblationes pro populo ad salutem animarum offerant? Quamvis cognoscant, quod ultima hora sit, et scandalorum tempus immineat. Atque idcirco oportebat pluribus episcopis et presbyteris, et diaconis, providenter ecclesias Dei ubique increbrescere, quemadmodum navim, quæ in pelago temporale jactatur, pluribus gubernatoribus et nautis : hujus enim rei gratiâ et nos in ædificationem præcipue et non in destructionem à Domino potestatem accepimus, ut populis fluctuantibus humane ac benigne opitalemur. Mart. I. Pap., *Epist.* IX *ad Pantal*, apud Mansi. *SS. Conc. coll.*, t. X.

Goa, qui pouvait, à cette occasion, se propager à Ceylan, chargea Mgr le vicaire-apostolique de Pondichéry de lui adresser un rapport exact, sur l'état des choses dans ce pays.

Un respectable missionnaire, M. Jarrige, pro-vicaire de Pondichéry, fut chargé de cette délicate mission. Il la remplit avecsuccès et habileté. Dans le rapport qu'il fit à la S. C. à ce sujet, sans dissimuler les défauts et les imperfections du clergé local, il vengea le même clergé des reproches injustes qu'on lui adressait. En conséquence, le 24 mai 1843, l'oratorien indigène Gaëtano-Antonio fut nommé évêque, vicaire-apostolique de l'île, en remplacement de son confrère défunt.

C'était de la part du Saint-Siége un acte de sagesse et de prudence ; c'était en même temps un acte de justice pour les services rendus par le clergé du pays.

En effet, la chrétienté de Ceylan qui de 200,000 âmes avait été réduite à 50,000 par les Hollandais, s'est relevée jusqu'à plus de 100,000 sous l'administration de ce même clergé.

Quelque temps après mon arrivée à Pondichéry, j'eus la consolation d'être témoin du sacre de Mgr Gaëtano-Antonio; cérémonie touchante qui eut lieu le dimanche 24 septembre de cette même année 1843.

Voici comment je fus chargé d'en rendre compte, dans le temps, par mon digne évêque : Le vendredi, 20 septembre, on signala sur la rade de Pondichéry le brick frété par Mgr Gaëtano-Antonio, qui arrivait pour son sacre, avec deux prêtres de son clergé et plusieurs chrétiens de leur suite. Mgr notre vicaire-apostolique s'empressa aussitôt de m'envoyer au débarcadère, avec M. le provicaire de la mission, pour attendre au rivage le nouvel évêque. Bientôt après le son des cloches annonçait que ce dernier avait atteint heureusement le terme de son voyage. L'accueil fait à M. Gaëtano-Antonio, ainsi qu'aux deux missionnaires dont il était accompagné fut tel que le demandaient la dignité du prélat élu et la charité généreuse qui doit toujours exister entre les évêques. Il y avait de plus ici quelque chose de consolant, eu égard à l'état des choses dans l'Inde, à voir un prélat et des prêtres étrangers à notre corps aussi bien qu'à notre nation, venir avec un abandon fraternel, demander à notre respectable vicaire-apostolique l'auguste consécration à laquelle le Saint-Siége l'avait appelé.

Plusieurs motifs semblaient les engager à s'adresser ailleurs

pour cettte marque d'union et de confiance; mais la récente présence de notre pro-vicaire au milieu d'eux, leur avait fait apprécier l'esprit dont notre congrégation a fait la règle de sa conduite, et cet esprit les avait touchés. Après quelques jours passés dans le silence et dans la prière, Mgr Gaëtano-Antonio fut sacré avec toute la pompe qu'on put donner à cette cérémonie si capable de ranimer la foi des fidèles et de rappeler à d'autres, moins heureux, des pensées de paix et d'union que la sainte Église ne cesse de demander pour tous ses enfants. Il y eut un assez nombreux concours de fidèles, moins grand cependant qu'il eût été sans le concours de différentes circonstances qui en retinrent plusieurs. On y vit surtout avec un vif sentiment de joie et de reconnaissance M. le gouverneur-général des possessions françaises dans l'Inde.

Pendant que l'huile sainte coulait sur la tête du nouveau pontife, tous les cœurs se sentaient portés à demander pour lui à l'auteur de tout don parfait, l'esprit de zèle et de foi qui doit sans cesse animer un missionnaire ; l'esprit de dévouement au Saint-Siége qui fait la force de l'Église, et la gloire des évêques; l'esprit de prudence et de modération dont on peut dire comme de l'obéissance: *loquetur victorias*, vertus précieuses dans un pontife et qui brillent avec tant d'éclat dans la personne de celui qui remplit aujourd'hui la grande fonction de consécréateur. On se sentait d'autant plus porté à solliciter par la prière les bénédictions de Dieu pour l'élu, qu'on voyait en lui le représentant de deux grands principes de succès, dans le présent et dans l'avenir.

La consécration épiscopale de Mgr Gaëtano-Antonio paraissait à tous comme l'aurore du jour si longtemps attendu, où fécondée par de saints prêtres sortis de son sein, l'Église de l'Inde pourrait être enfin, du moins en partie, guidée par ses enfants dans les combats du Seigneur. On y voyait encore une sorte de récompense donnée par le souverain pontife, à cette illustre nation portugaise, qui pourrait encore se rendre digne du titre de *très-fidèle*, si elle cessait entièrement d'écouter la voix de quelques chefs aveugles et mal intentionnés qui l'égarent. Car Mgr Gaëtano, portugais par son éducation, est indien par sa naissance, indien par son origine. Et c'est là ce qui fait l'espérance de l'Église. Du moment où des évêques indiens pourront, en effet dignement conduire les chrétientés de l'Inde, de ce jour-là

seulement on pourra regarder la foi de J.-C. comme étant devenue la foi de ce grand peuple. Alors seulement cessera la stérilité de ce sol ravagé par le souffle de tous les orages, de ce sol où, chaque jour, de nouvelles tempêtes viennent flétrir les germes de fécondité déposés sur cette terre malheureuse, par les travaux et les sueurs de tant de missionnaires. Qu'il vienne donc ce jour dont les rayons doivent éclairer ces rivages comme ils doivent briller sur toutes les plages de l'univers; qu'il vienne donc ce jour où du Gange aux deux mers, tout ce peuple réuni par les liens d'une même foi, d'une même espérance, d'un unique amour, sera rempli de cette unité de pensées qu'on admirait dans les premiers chrétiens nos frères, *cor unum et anima una!*

Dans tout le reste de leur séjour à Pondichéry, Mgr Gaëtano-Antonio et ses prêtres n'eurent qu'à se louer du bon accueil qui leur fut fait. Cet heureux rapprochement entre eux et nous fut de nature à produire les plus heureux résultats. J'ai remarqué combien ils étaient portés, par sentiment d'une affection qui tient de leur éducation première, à se rapprocher des schismatiques portugais. Les attentions qu'on leur a témoignées à Pondichéry, auront eu nécessairement pour conséquence de faire cesser chez eux bien des préventions, non-seulement contre les missionnaires européens, mais encore contre tout ce qui vient de Rome. Que N. S., nous le répétons, bénisse ces principes de paix et d'union, et qu'il fasse enfin de tous ses enfants, dans ce pays, *cor unum et anima una!*

Mgr Gaëtano-Antonio, enchanté de l'accueil qu'il avait reçu parmi nous, résolut, avant de retourner à Ceylan, de visiter nos missions de la côte à Karical et à Négapatan. Voici comment l'excellent confrère, M. Richon, qui se trouvait alors chargé de cette dernière chrétienté, rend compte de cette précieuse visite.

Il écrivait en date du 3 décembre: « Mgr Gaëtano-Antonio a » été bien reçu à Karical, et fêté à Négapatan. Aussitôt la nou- » velle connue, mes chrétiens désirant voir sa grandeur, quelques- » uns allèrent jusqu'à Karical, et Monseigneur a bien voulu con- » sentir à nos vœux. Nous avons envoyé vingt-deux boïs[1] et » trois palanquins dimanche matin à Karical, et Sa Grandeur avec » ses prêtres a été reçue hors de la ville au son des trompettes et

[1] Porteurs de palanquins.

» à la lueur des torches, et conduite processionnellement à notre » église au milieu d'une foule innombrable qu'on avait peine à » traverser. Chrétiens, schismatiques, hérétiques, gentils, la foule » était immense. Arrivé à l'église, Monseigneur me demanda la » permission de prêcher à la foule réunie ; je le lui accordai bien » volontiers ; je le priai, de plus, d'avoir encore la bonté de chanter » la grand'messe le lundi, fête des Saints-Anges, et de prêcher » encore. Il a eu la bonté d'acquiescer à tous mes désirs et a prêché » deux fois sur la nécessité d'obéir aux pasteurs de l'Église. »

Ainsi retourna dans sa mission Mgr le vicaire apostolique de Ceylan.

Je me suis appesanti sur ces détails anticipés, eu égard à l'intérêt tout particulier qu'ils offraient. On y verra, en effet, la bonne impression produite sur les naturels par l'élection et la consécration d'un évêque de leur race.

D'un autre côté, le bien opéré par le clergé indigène de Ceylan et les défauts réels reprochés à ce clergé, sont une nouvelle preuve des deux grandes vérités sur lesquelles nous avons toujours insisté. Je veux dire que dans les grandes crises, les missionnaires étrangers, s'ils sont seuls, sont presque dans l'impossibilité de soutenir la foi dans les missions. Que d'autre part, à moins d'une instruction suffisamment développée et d'une véritable éducation ecclésiastique, jamais, surtout chez les peuples corrompus ou non civilisés, le clergé indigène ne se trouvera complétement à la hauteur des besoins qu'il devrait satisfaire.

Du reste, à partir de Ceylan jusqu'à Pondichéry où nous débarquâmes le jeudi avant la sainte Trinité, notre traversée n'offrit rien de remarquable.

A notre arrivée sur le rivage, nous fûmes accueillis par les élèves du séminaire indigène, que plusieurs de nos confrères conduisaient à notre rencontre. Puis, après avoir, dans le sanctuaire où J.-C. repose, demandé à ce divin maître et à sa très-sainte Mère, les bénédictions dont nous avions si grand besoin, nous allâmes nous jeter aux pieds de notre vénérable vicaire apostolique, qui nous reçut avec une bonté que le cœur seul d'un évêque inspire.

Ainsi se termina cette pénible navigation, pendant laquelle j'eus beaucoup à souffrir. Dans le commencement vint le mal de mer qui ne me quitta jamais entièrement, pendant les quatre

mois de la traversée, et me laissa l'infirmité dont aujourd'hui encore, après six années, les suites me rendent toute longue navigation impossible. Sur la fin, et surtout après mon débarquement à Pondichéry, d'autres douleurs plus vives me firent mieux sentir la participation que le Sauveur me donnait à la croix sur laquelle il est mort pour moi, et où je dois m'estimer heureux d'être attaché avec lui.

Au moment où j'arrivais dans cette mission que je croyais arroser de mes sueurs jusqu'à la fin de ma vie, j'étais rempli de cette ardeur que donne la jeunesse, et que des circonstances particulières avaient encore augmentée en moi.

Dans mes recherches sur l'origine de la société des Missions Etrangères, j'étais en effet demeuré très-vivement frappé de la grande pensée que le Saint-Siége avait eue en l'instituant.

Il s'agissait de travailler à combler une lacune sensible dans les missions modernes, de travailler à l'établissement de l'épiscopat et du clergé indigènes.

Profondément pénétré de la nécessité de contribuer par tous les moyens à la réalisation de cette pensée, j'avais énergiquement exprimé cette conviction dans un travail publié avant mon départ de France [1]. Non par esprit d'hostilité, mais pour engager à me répondre par des faits, aux reproches que je pourrais adresser sur ce point, je n'avais pas hésité à nommer directement les missionnaires qui me semblaient avoir négligé cette œuvre. Ce moyen devait exciter nécessairement de vives oppositions contre moi; et en effet, j'en rencontrai de nombreuses, bienveillantes et modérées quelquefois, quelquefois aussi violentes et injustes.

Aujourd'hui que plusieurs années se sont écoulées et m'ont permis de réfléchir plus mûrement sur toutes ces questions, ces oppositions, loin de m'aigrir, m'ont rempli, au contraire, plus que jamais, de sentiments de modération, de désirs de paix et de pensées de charité envers ceux qui me suscitèrent les plus vives contrariétés. Je suis demeuré convaincu de la vérité de ce grand principe, exprimé par un digne fils de saint Vincent de Paul, venu récemment des extrémités du monde : « La nécessité de former un » clergé indigène, partout où l'on a le dessein d'implanter l'Evan-

[1] *Lettres à Mgr l'évêque de Langres sur la congrégation des Missions-Étrangères.* — In-8°. Paris, Gaume, 1842.

» gile, est prouvée par l'exemple même de N. S. J.-C. On voit dans » l'Evangile qu'il se choisit des disciples tout en commençant sa » prédication. Elle est prouvée encore par l'exemple des apôtres, » attentifs à ordonner des prêtres dans toutes les églises qu'ils for- » maient, ainsi qu'on le voit au chapitre 14 de leurs *actes*, et dans » la *lettre* de saint Paul *à Tite*.

» Enfin cette nécessité d'un clergé indigène paraît bien plus » clairement lorsqu'on envisage soit le succès dont a été cou- » ronnée la prédication de l'Evangile, partout où cette règle a été » suivie, soit le peu de solidité, où même la ruine entière des » chrétientés dans lesquelles l'institution d'un clergé indigène a » été négligée [1]. »

D'un autre côté, je me suis convaincu fortement de cette autre vérité, sur laquelle insiste également le même missionnaire : « que » les contestations entre les ouvriers évangéliques, sont le pre- » mier, le plus grand obstacle au succès des missions et souvent » la cause de leur ruine entière [2]. » Comme l'exprimait avec douleur le pape Clément XIII : « L'implacable ennemi du genre » humain qui sème l'ivraie au milieu du bon grain a tellement » l'habitude de répandre des germes de discorde parmi quelques » uns d'entre eux, que souvent, oubliant leur ministère, oubliant » la légation apostolique qui leur est confiée, pour tâcher d'éclairer » des lumières de la foi et d'amener à la connaissance de la vérité » les peuples assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort, ils » se livrent entre eux à de très-grandes querelles pour les plus futiles » raisons. La chose parfois a été portée jusqu'à un tel degré, que dans » le même temps et le même lieu où ils publient l'Evangile du salut » et annoncent la paix chrétienne, que le Christ par testament a » laissée à ses disciples, comme leur unique héritage, ils excitent » les masses au point que leurs adhérents, par zèle de parti, » courent aux armes et en viennent aux mains, non sans faire » gémir tous les gens de bien. — Nous en sommes d'autant plus » fâchés, que ces dissensions nous paraissent un souverain obstacle » à la propagation de la foi catholique, et que dans une moisson » abondante, nous déplorons de voir encore si peu de véritables » ouvriers [3]. »

[1] *Coup-d'œil sur l'état des missions de Chine*, présenté au S. P. Pie IX, par M. Gabet, missionnaire de la Mongolie. — In-8°. Poissy, Olivier, 1848, p. 29.
[2] *Loc. cit.*, p. 22.
[3] Infensissimus humani generis inimicus, qui inter frumentum zizania super-

En conséquence, je me suis plus que jamais déterminé devant Dieu à sacrifier, dans une pensée d'union, mes désirs du bien même les plus purs, s'ils pouvaient devenir jamais l'occasion de constestations si déplorables.

Enfin j'ai compris que la lenteur remarquée dans la réalisation des désirs du Saint-Siége, par rapport à la formation d'un clergé indigène pour ces contrées, entrait d'une manière positive dans les vues de la Providence.

On ne peut se dissimuler, en effet, qu'avec les préjugés actuels de ces peuples, avec leur organisation sociale, dans l'état de leur civilisation, et eu égard au peu de développement de leur intelligence, il n'y ait, quant à présent, de véritables dangers de schismes à craindre, s'ils étaient abandonnés uniquement à la direction de leurs propres nationaux.

Aussi n'est-ce jamais ce que nous avons enseigné ou conçu dans notre pensée. Nous avons dit qu'il fallait s'efforcer d'y parvenir; mais nous avons toujours cru et montré ce but suprême, comme fort éloigné dans l'avenir.

Tels sont les principes d'après lesquels on doit juger, tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur ces graves questions, et ce que nous devons encore en dire.

Mais avant de traiter ces matières, pour ce qui regarde en particulier la mission de Pondichéry, qu'on nous permette d'entrer dans le récit historique de faits d'un autre genre, consignés dans les *mémoires inédits* de quelques-uns de nos missionnaires.

J. O. LUQUET,
Évêque d'Hésebon.

seminare solet, discordiarum semina inter eorum aliquos spargere adeo consuevit, ne non raro sui muneris obliti, ac apostolicæ legationis immemores, pro eo quod gentibus ac populis sedentibus in tenebris, et regione umbræ mortis fidei lucem ingerere, et ad veritatis agnitionem perducere curent, ipsi inter se levisissimis de rebus maximas contentiones ineant; quod interdum eo usque protenditur, ut eodem temporis ac loci vestigio, quo Evangelium salutis offerunt, et pacem Christianam annunciant, quam Christus discipulis suis velut unicam hæreditatem testamento reliquit, eas ipsi turbas excitant, ut qui eis adhærent, pro partium studio etiam ad arma concurrant, ut manus inter se non sine bonorum omnium gemitu conserant. Id vero eo acerbiùs ferimus, quo eorum dissidiæ catholicæ fidei propagationi summo esse impedimento proponendum videamus, atque in messe multâ veros operarios adhuc paucos doleamus. Bref *Cum omnium*, de Clément XIII, 23 avril 1762.

Compte-Rendu.

A NOS ABONNÉS.

En finissant ce volume, nous ne pouvons que remercier nos abonnés du concours qu'ils continuent de nous apporter. Quand la plupart des autres recueils tombent ou ne vivent qu'avec l'argent de généreux actionnaires, il est bien permis à un recueil qui ne doit son existence, une existence de 14 ans, qu'à ses lecteurs de les remercier, et de se montrer quelque peu fier d'une telle assistance. Car, enfin, si cette assistance, si ce concours nous ont été continués, si les premières sympathies ne se sont point séparées de nous, si malgré le malheur des temps on continue encore à subvenir aux frais si considérables d'une publication comme la nôtre, il faut bien que nos lecteurs aient trouvé et trouvent encore dans notre esprit, dans nos doctrines, dans nos travaux, quelque chose d'utile pour la cause à laquelle notre recueil est consacré; il faut bien que tous ces nouveaux journaux qui s'élèvent, ne satisfassent pas également leurs vues, leurs sympathies, leurs croyances.

Or, qu'on nous permette de le dire, ce n'est pas chose si facile dans ces temps de trouble et d'obscurité, de se tenir ferme dans la voie de la vérité, de la prudence, dans la pure doctrine de l'Eglise. Les uns, emportés par cet esprit de vertige, qui semble avoir saisi les cœurs les plus fermes, se lancent à la suite des plus dangereux ennemis de l'Église, dans les nuages et dans les chimères de cette *fraternité nouvelle*, qui n'est pas celle de l'Evangile, et qui prétend, *sans l'Evangile, sans le Christ*, mener et faire entrer l'humanité dans une ère de bonheur et de volupté. Je dis *sans l'Evangile et sans le Christ*, quoique je sache bien qu'ils ont souvent à la bouche ces mots vénérés; mais c'est que ces aveugles, que d'autres aveugles suivent, veulent et suivent un *Evangile* et un *Christ* sans Eglise; or, le Christ sans l'Eglise, est un Christ, un Verbe muet, c'est une *parole non parlée*, c'est-à-dire un Christ, une parole, à laquelle on prête les sens, les significations, les théories que l'on veut. Voilà une des plus grandes erreurs de ce moment, voilà le système le plus dangereux; et c'est avec cette erreur, c'est

avec ce système que bon nombre de chrétiens, de catholiques, établissent des relations de *fraternité*, non de fraternité de personne, ce qui est dans l'Evangile, mais de *fraternité* de *doctrines*, ce qui est expressément défendu par le Christ.

Nous parlions, dans notre dernier compte-rendu, de la voie malheureuse où était entré le P. *Ventura*. Le père commun des fidèles a vu, dans sa sagesse, qu'il était temps de mettre un terme à ces déclamations dangereuses; il a condamné le *Discours sur les morts de Rome* du père Ventura, et, en outre, il a frappé, par le même décret, deux ouvrages de M. l'abbé de *Rosmini*, les *Cinq plaies de l'Eglise*, et la *Constitution selon la justice sociale;* il a condamné, de plus, l'ouvrage de M. l'abbé *Gioberti*, intitulé le *Jésuite moderne*. Ajoutons, tout de suite, que M. l'abbé de Rosmini et que le P. Ventura se sont soumis sans restriction à cette censure. Il n'en a pas été de même de M. l'abbé *Gioberti*. L'agitateur italien a gardé le silence, et conserve, sans doute, en son esprit et en son cœur ces mêmes principes dont le souverain pontife signale le danger. Mais comment voulez-vous qu'un homme qui croit que *Dieu parle intérieurement et naturellement par son Verbe à chaque individu*, se soumette à une décision de pape ou de concile[1]?

Ces doctrines de confusion et de désordre avaient acquis, dans ce dernier semestre, une double tribune dressée par M. l'abbé *Chantôme*, dans un recueil hebdomadaire, la *Revue des Réformes et du Progrès*, et dans un journal quotidien le *Drapeau du Peuple, journal du socialisme catholique*; à en croire M. l'abbé Chantôme, l'Eglise devait être *refondue* de fond en comble, refaite sur un nouveau modèle, *réformée radicalement*, surtout dans son pape, dans ses évêques et dans son clergé. Le peuple seul était à peu près ce qu'il doit être, et c'est lui qui devait choisir pape, évêques, pasteurs, etc. M. Chantôme avait, depuis longues années, médité la fondation d'un ordre religieux qui aurait eu le nom de l'*Ordre du Verbe divin*. Naturellement, c'est le fondateur qui était l'interprète né *de ce Verbe*, de ce Christ nouveau ; et voilà la première effusion de ce *Messie* des derniers temps.

Mgr l'archevêque de Paris, dans le diocèse duquel paraissaient ces écrits; Mgr l'évêque de Langres qui avait ordonné M. Chan-

[1] Voir *Introduction à l'étude de la philosophie*, t. I, p. 244, et nos *Annales*, t. XVIII, p. 453.



tôme, lui ont donné de paternels avertissements; il n'y a eu aucun égard. Le souverain Pontife est venu confirmer de sa parole celle de nos évêques. M. Chantôme n'y a pas eu plus d'égard, il a répondu aux uns et aux autres qu'il avait une *mission indépendante* de leur autorité, que dans tous les cas, il demandait qu'on le jugeât et condamnât avec précision et solennité. Il faut remarquer, dans cette affaire, que M. l'abbé Chantôme, pour échapper à l'autorité de ses supérieurs, se met précisément sur le terrain de la *société civile*, que l'on a essayé, dans nos philosophies catholiques, d'établir sans l'intervention de la révélation ou de la théologie, et qui constituerait ainsi un terrain hors de l'atteinte du pouvoir spirituel révélé. On comprendra pourquoi dans notre *Université* et dans nos *Annales de philosophie chrétienne*, nous faisons ressortir la fausseté des principes de cette philosophie.

Tel est l'état actuel de la polémique catholique. Ce n'est pas là ce qui nous effraie; mais ce sont les paroles d'autres revues, journaux, livres, professeurs, prédicateurs qui, sans aller si loin, sans dire ces choses par des paroles expresses, poussent pourtant dans cette voie par des principes, des insinuations, des attaques, des justifications, appliqués imprudemment et sans discernement. Voilà où est le danger, que nous essayerons de signaler autant que nous le pourrons, mais contre lequel nous demandons à nos lecteurs de se prémunir, s'ils ne veulent pas tomber eux-mêmes, et faire tomber les autres dans cet abîme sans fond, qui est ouvert sous nos pas.

Comme à l'ordinaire, M. l'abbé Jager a été fidèle à nous donner deux leçons par mois de son *Cours d'Histoire Ecclésiastique*, il a continué à mettre sous nos yeux ces principes funestes, qui, renfermés depuis longtemps dans les écoles et les livres, ont fait explosion au sein de la *révolution française*. Il s'est attaché principalement dans les dernières leçons, à faire ressortir comment le principe de la *propriété*, violé à l'égard du clergé, a posé la base de ce *communisme* et de ce *socialisme*, qui en ce moment sont sur le point de nous dévorer et d'anéantir la société; il doit être clair maintenant à tous les yeux que tous les grands principes se tiennent, et qu'il n'y en a pas un seul qui étant abandonné et transgressé, n'amène à sa suite la ruine de tous les autres.

Car voici ce que nous voyons depuis 300 ans.

Les princes, les grands et les sages se sont soustraits à l'autorité

de l'Église, expression, voix extérieure du Christ. Les peuples se sont soustraits à l'autorité des princes, jusqu'à un certain point, expression aussi, et voix de Dieu.

Les princes, les sages et les grands, ont mis la main sur les biens des Églises et des couvents, et voilà que les peuples veulent aussi s'emparer des propriétés des princes, des riches et des grands.

C'est là que nous en sommes, et si de manière ou d'autre, les princes, les sages et les grands, ne rentrent pas sous la direction de l'Église, qui seule est la *voix extérieure de Dieu et du Christ*, s'ils la rejettent sous prétexte qu'ils ont assez de la direction de leur *raison* et de leur *conscience*, la multitude, rejetant, elle aussi, toute autorité extérieure, ne prenant, pour guide, comme les sages, que ce qu'on appelle leur *conscience*, leur *instinct*, leurs *besoins*, brisera princes, sages et grands, brisera honneurs, dignités, arts, civilisation, comme pour faire à l'Église, tuée par les grands et les sages, des funérailles dignes d'elle.

Continuez, rois, législateurs, peuples, à vous soustraire à la direction de l'Église, à cette tutelle que vous appelez un *joug;* continuez à vous *séparer* d'elle. Sans doute : si vous ne la voulez pas, elle se retirera de vous, mais elle emportera avec elle le *dogme et la morale*, et vous périrez; déjà vous pouvez entendre et votre agonie qui sonne, et celle de votre civilisation.

On a remarqué encore cette autre attaque impie contre le Christ et son Église, formée par les sages et les législateurs d'alors, cette prétention de refaire son Église, sous le nom de *constitution civile du clergé.* Nous avons vu où est venue aboutir cette intrusion malheureuse dans les affaires de l'Eglise : à la ruine de la religion, en France, et au renouvellement des persécutions de l'époque païenne, c'est-à-dire au martyre et à la dispersion de ses évêques et de ses prêtres. C'est ainsi que l'Église de France fut *constituée* par les législateurs et les philosophes, qui avaient encore la prétention de se dire chrétiens. Malheureusement on vit dans ces destructeurs, des prêtres, des moines, qui aidèrent à assassiner leur mère; on vit des évêques qui égorgeaient les brebis, auxquelles ils devaient donner la nourriture, et jusque dans le conseil d'un roi faible, on trouva un évêque conseillant cet odieux attentat.

M. l'abbé Jager continuera à nous raconter l'histoire et l'appli-

cation de ces diverses erreurs; il va entrer dans cette partie de notre révolution que l'on a appelée le *Règne de la terreur*, effroyable épisode qui restera comme une tâche sur l'humanité entière. Les souffrances et la gloire de l'Église de France seront particulièrement exposées dans ces leçons.

M. de *Milly* a continué à faire connaître à nos lecteurs les différents écrits qui ont été publiés pour la *défense de la propriété*; il nous a fait connaître en particulier ceux de M. *Forcade*, de M. *Saisset*, de M. René *Taillandier* et de M. *Desprès*, et il nous a fait voir tout ce que ces écrits contenaient de bien, et aussi ce qui pouvait leur manquer en fait de principes; c'est que le plus souvent, ils ne faisaient pas remonter le principe de toute propriété, comme de toute morale, à Dieu lui-même, et à sa volonté extérieurement manifestée.

Un travail que l'on peut dire à bon droit neuf et instructif est celui que publie M. *Griveau* sur le *chancelier Daguesseau;* c'est une savante et curieuse analyse de cet esprit janséniste et gallican, qui a fait tant de mal à l'Église et à la société en France. Beaucoup de bons esprits n'ont pas vu et ne voient pas encore cette connexion et union intime entre le *gallicanisme* et le *jansénisme*. M. Griveau met cette vérité dans tout son jour, et aussi nous savons que beaucoup de jurisconsultes, de prêtres, d'évêques, ont remarqué ce travail, si clair, si précis, si exact. Cinq articles ont paru dans ce volume et nous avons entre les mains les autres, qui paraîtront sans interruption jusqu'à la fin. — C'est une lacune importante pour l'histoire ecclésiastique que M. Griveau aura comblée.

Nous ne devons pas passer sous silence le *discours* de M. l'abbé Gerbet devant le *concile de Soissons*, et celui de M. le comte de *Montalembert* devant l'*Assemblée législative*. Bien que ces discours eussent été déjà publiés dans les journaux quotidiens, nous sommes assurés qu'ils auront été lus à loisir avec fruit et reconnaissance par tous nos abonnés. Il convenait à l'*Université* de consigner dans ses pages ces deux discours et de leur donner une existence plus stable que celle des feuilles qui naissent et meurent tous les jours.

M. l'abbé *Hébert Duperron* nous a donné de curieux extraits sur le *rôle de l'État dans la Chine* et *sous la république romaine*. Il nous a fait voir que le *despotisme de l'Etat*, ainsi que les *uto-*

pies socialistes et *communistes* sont bien anciennes. Les attaques contre la propriété et contre la famille ont été vues en Chine avant notre ère. *Meng-tseu* les stigmatisait déjà de son temps; ce qui prouve que ces plaies ne sont pas un mal nouveau, contre lequel il n'y ait pas de remèdes, mais qu'il faut y appliquer ces remèdes; et que ce qu'il y a de nouveau, c'est de prétendre qu'il faut laisser prêcher les doctrines nouvelles sans chercher à les arrêter ou à les supprimer. — A Rome aussi, on a vu les systèmes *communistes*; mais Cicéron nous apprend comment il faut les réprimer, énergiquement et fortement.

M. *Cénac Moncaut* nous a aussi fait connaître cette belle figure de *saint Bertrand de Comminge*, qui, au moyen-âge, amena et consolida la civilisation dans les Pyrénées. M. l'abbé *Falcimagne* a montré l'insuffisance de la *philosophie de M. Damiron* pour contenir les mauvaises passions qui nous menacent. Enfin D. *Pitra* a terminé ses *Etudes sur les nouveaux Bollandistes*, par l'analyse de la belle vie de sainte Thérèse. M. l'abbé *André*, M. l'abbé *Chassay* ont aussi apporté leur contingent à notre œuvre commune, et conservé la place si distinguée qu'ils se sont acquise parmi les rédacteurs de l'*Université*.

M. *de Lahaye* a terminé son *Cours de la méthode en théologie*. Nos lecteurs ont pu remarquer combien de lacunes et combien de défauts réels et avérés il a indiqués dans l'enseignement ordinaire. Nous savons que plusieurs ont frappé les personnes qui dirigent les études, et peu à peu nous espérons que les améliorations indiquées se réaliseront, et mettront l'enseignement actuel, et la polémique catholique, dans une position moins défectueuse et moins inférieure. Nous ne cesserons de le dire : les erreurs actuelles, grandes et petites, religieuses et sociales, sont dans l'enseignement, c'est là qu'elles prennent leur origine, c'est de là qu'elles découlent, c'est là qu'il faut les attaquer. Nos critiques font bien de s'adresser aux rationalistes, mais c'est aussi dans les écrits des catholiques qu'il faut rechercher et poursuivre les dernières traces, les moindres principes des rationalistes, car c'est là qu'ils sont plus dangereux, c'est là qu'ils font plus de mal. Nous croyons l'avoir prouvé jusqu'à la dernière évidence dans le cahier de novembre des *Annales de philosophie chrétienne*, à propos de la 2e édition de la *Théodicée chrétienne* de M. l'abbé Maret. Nous y renvoyons nos lecteurs.

A la place du cours de M. de *Lahaye*, qui vient de finir, nous nous proposons d'exposer les systèmes philosophiques sur l'origine de nos connaissances, consignés dans la plupart de nos auteurs. Nous citerons le plus souvent leurs propres paroles, et nous les ferons suivre de *notes*. Là, comme nous l'avons fait pour le cours de M. de Lahaye, nous exposerons les lacunes et les défauts de ces méthodes. Nous commencerons par celle de M. l'*abbé Balmès* dans le prochain cahier, puis nous passerons à celle de M. l'*abbé de Lamennais*. Nous publierons, de celui-ci, le premier chapitre en entier de son *Esquisse d'une philosophie*, où se trouvent les principes de toutes ses erreurs, principes qui n'ont été examinés ou réfutés par personne. Nous espérons faire voir clairement les erreurs et les vérités qui s'y trouvent, et les suivre dans leur application. Toute la polémique actuelle est là, et non pas dans des conséquences plus ou moins éloignées ou applicables. Les deux doctrines seront en présence, les pages de M. l'abbé de Lamennais sont peut-être ce qui a été écrit de plus spécieux pour le système humanitaire, de plus dangereux pour l'Eglise, et pourtant nous n'hésitons pas à les mettre sous les yeux de tous nos lecteurs; mais, qu'ils se rassurent, il suffit de suivre pas à pas ces erreurs, de les examiner avec les principes de cette philosophie traditionnelle, la seule réelle, vraie, menant à une solution, pour voir disparaître tout ce prestige de sophismes. Jusqu'à présent on n'a pas répondu assez clairement, assez péremptoirement à ces sophismes, parce que l'on est toujours parti de l'aristotélisme, du cartésianisme, du malebranchisme, et non de la tradition.

Nous terminons ici ce *compte-rendu*. Nos abonnés ont dû y voir que nous n'avons pas fait défaut à la défense de cette foi, et de cette civilisation chrétienne, si audacieusement attaquées en ce moment. Nous croyons fermement que les solutions que nous offrons, que la méthode que nous voulons propager, sont *les seules* qui puissent nous sauver; c'est à eux à voir si nos pensées sont justes, dans leur principe; car dans l'exécution et l'application, nous convenons qu'il manque bien des choses à nos travaux. Il nous faudrait, pour mieux faire, plus de talent, plus de savoir, et plus de temps; mais les destinées du monde et de la religion se précipitent, chacun est obligé d'y appliquer à la hâte les remèdes que la providence de Dieu a mis sous sa main, de peur de ne plus opérer que sur un cadavre. Que chacun fasse comme nous.

Toujours, devons-nous finir, comme nous avons commencé, par remercier ces abonnés si dévoués et si fidèles qui nous ont soutenu avec tant de constance et de générosité. Nous le répétons encore, notre œuvre est la leur, car il n'y a personne de ces riches et de ces grands du siècle, personne de ce gouvernement dit des conservateurs, qui ait eu la pensée seulement de venir en aide à un recueil, qui, nous osons le dire, soutient les principes religieux et sociaux, au moins aussi bien que tels auteurs et tels ouvrages qui recèlent bien souvent les principes même que l'on réprime dans la rue. Les secours et les places sont pour ces écrivains, car, enfin, dit-on, il faut bien que ces auteurs vivent. — Certes oui. — Mais alors pourquoi poursuivez-vous leurs maximes quand elles se résolvent en pratique?... On n'a pas encore répondu à cette demande, que pourtant l'on a faite bien souvent.

Au reste, loin de nous de nous plaindre; jusqu'à présent les sympathies de nos lecteurs nous ont suffi; nous les préférons, et de beaucoup, à toutes les protections.

A. Bonnetty.

P. S. Nous suspendons le tirage de notre revue pour annoncer à nos lecteurs une bonne nouvelle; c'est que, dans le prochain cahier, nous commencerons à publier un travail considérable de M. l'abbé Gerbet, qui aura pour titre : du *Rationalisme* et du *Communisme*, et il en paraîtra un article dans chaque cahier. Ce travail, plus approprié aux questions actuelles, que celles qui avaient été traitées dans les *Conférences d'Assise*, est destiné, par M. l'abbé Gerbet, à remplacer par les lecteurs de l'*Université*, ces conférences, qu'une longue maladie l'a empêché de continuer. Nous sommes assurés que tous les lecteurs catholiques verront avec bonheur M. l'abbé Gerbet rentrer dans la polémique actuelle, et apporter le secours de sa parole puissante et douce à tous les défenseurs de l'ordre religieux et social. L'*Université catholique* est fière d'offrir cette parole à ses lecteurs.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

CONTENUES DANS CE VOLUME.

(*Voir la table des articles au commencement du volume.*)

FIN DU TOME VIII.

